This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Berkeley

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Berkeley

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.

TROISIÈME SÉRIE.

—

TOME II.

ANNÉE 1863. — 2e SEMESTRE.

PARIS,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT,
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45

—

1863

Digitized by Google

DC
1
R35
ser 3
v. 2
MAIN

Digitized by Google

In compliance with current copyright law,
U.C. Library Bindery produced this replacement volume on
paper that meets the ANSI Standard Z39.48-1984 to replace
the irreparably deteriorated original.

1992

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

JUN 14 1966
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TROISIÈME SÉRIE.

—

TOME II.

JUILLET 1863.

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES DE PAUL DUPONT,
45, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ.

—

1863

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE JUILLET 1863.

ACTES OFFICIELS.

Arrêtés ministériels : 1° nommant un correspondant; 2° nommant un membre titulaire du Comité, section d'histoire, p. 1.

TRAVAUX DU COMITÉ.

Séances.

Section d'histoire et de philologie. Séance du 30 mars 1863, par M. Chéruel, p. 2 à 4.
Section d'archéologie. Séance du 27 avril, par M. Chabouillet, p. 5 à 11.
Section d'histoire. Séance du 4 mai, par M. Chéruel, p. 12 à 16.
Section d'archéologie. Séance du 26 mai, par M. Chabouillet, p. 17 à 22.

Rapports faits au Comité.

Section d'histoire et de philologie.
Rapport de la commission du *Dictionnaire topographique* sur les concours de 1861 et de 1862, par M. Huillard-Bréholles, p. 23 à 27.
Rapport sur le Bulletin du Comité d'histoire de la province ecclésiastique d'Auch, par M. Levasseur, p. 28 à 32.
— Sur la Société d'histoire de la Maurienne, par M. Levasseur, p. 33 et 34.
— Sur le Recueil de documents publié par la Société d'archéologie lorraine, par M. Levasseur, p. 35.
Section d'archéologie.
Rapport sur les Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, par M. Le Roux de Lincy, p. 36 à 38.
— Sur les Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, par M. Le Roux de Lincy, p. 39 et 40.
— Sur les Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, par M. Quicherat, p. 41 à 44.
— Sur le Bulletin de la Commission historique du département du Nord, par M. E. de Barthélemy, p. 45 à 47.
Rapport sur une communication de M. Morand intitulée : Questions d'histoire littéraire, etc. (*voir* l'article suivant), par M. L. Delisle, p. 48 et 49.
Question d'histoire littéraire au sujet du *Doctrinale metricum* d'Alexandre de Villedieu, de ses glossateurs, et particulièrement de Nicolas Francisci, par M. Fr. Morand, p. 50 à 59.

ÉTUDES HISTORIQUES.

Catherine de Bourbon, etc. (suite et fin), par M. Samazeuilh, p. 60 à 73.
De l'origine du peuple espagnol; formation de sa langue, par M. Baret, p. 74 à 86.

DOCUMENTS.

Six pièces originales relatives aux tombeaux de l'église Notre-Dame du château de Thouars; communication de M. Marchegay, p. 87 à 94.
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE, p. 95 à 102.
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES, p. 103 et 104.

Digitized by Google

R35
ser. 3
v. 2

COMITÉ IMPÉRIAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACTES OFFICIELS.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

Arrête :

M. Canet (Jean-Marie-Victor), régent de logique au collége communal de Castres (Tarn), secrétaire de la Société littéraire et scientifique de Castres, est nommé correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Fait à Paris, le 19 mai 1863.

ROULAND.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

Arrête :

M. de Mas-Latrie, membre de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, est nommé membre de la Section d'histoire.

Fait à Paris, le 4 juin 1863.

ROULAND.

Digitized by Google

TRAVAUX DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 30 mars 1863.

Présidence de M. Amédée THIERRY, sénateur, membre de l'Institut.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, communique les originaux de deux lettres du cardinal de Richelieu adressées l'une au roi, l'autre au maréchal de la Force. — Renvoi à M. Avenel.

M. l'abbé André, correspondant, transmet un extrait du *Liber XI conclusionum* du chapitre de Carpentras, qui lui paraît résoudre une question de droit canonique sur laquelle le clergé est encore partagé. Il s'agit de savoir si, après la mort d'un évêque, le chapitre peut nommer plusieurs vicaires généraux. — Renvoi à M. Lascoux.

M. J. d'Arbaumont, correspondant, fournit de nouveaux renseignements sur l'introduction de l'hymne *O salutaris hostia* dans le rituel de la messe. Il les a trouvés dans un livre imprimé à Dijon en 1616 et portant pour titre : *Remarques historiques et chrétiennes sur la sainte et miraculeuse hostie de Dijon*. Cet ouvrage est plus complet que celui de M. Theraize, intitulé : *Questions sur la messe*, cité par M. Bellaguet à propos d'un travail de M. des Essars qui a paru dans les Mémoires de l'*Académie impériale de Caen*. — Renvoi à M. Bellaguet.

La section a reçu de M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, les pièces suivantes :

1° Charte en langue vulgaire constatant l'arrentement fait à Guillaume Coysic par Guillaume le Maire, évêque d'Angers (1291-1314) d'un hébergement que cet évêque possédait à Loudun. — Renvoi à M. Delisle.

2° Fragments d'un mystère en vers français du quatorzième siècle. Ces fragments forment la couverture d'un registre conservé aux archives de la préfecture d'Angers. — Renvoi à M. Guessard.

3° Commission donnée par Jean Michel, évêque d'Angers, à Jean Bohalle pour connaître d'un procès au sujet d'un canonicat du chapitre de Saint-Maimbœuf d'Angers (1440). — Renvoi à M. La oux.

Digitized by Google

4° Statuts du chapitre de l'église collégiale de Sainte-Croix de Loudun (1493). — Renvoi à M. Jourdain.

5° Bulle de Sixte V contre Henri de Bourbon, roi de Navarre, et Henri prince de Condé, datée du 9 septembre 1585. — Cette bulle n'a jamais été publiée dans le *Bullarium romanum*, ajoute le correspondant, par suite de l'opposition des ambassadeurs de France. Mais il existe à la bibliothèque *Casanatense*, au couvent des Dominicains de la Minerve, un recueil de toutes les affiches ecclésiastiques placardées dans les rues de Rome, et c'est au tome III de cette précieuse collection que se trouve la bulle dont M. Barbier de Montault adresse une copie. — Renvoi à M. Rathery.

Enfin le correspondant fait hommage au Comité de deux feuilles imprimées. L'une est intitulée : *Oraison très-dévote composée par un grand prélat de ce siècle pour offrir à Dieu le jeûne du caresme* (dix-septième siècle); l'autre est une complainte italienne sur l'apparition de la croix à Migné (Vienne) en 1826 : (*Prodigiosa apparizione d'una croce nella Francia nel comune di Migne, diocesi di Poitiers*, etc). Cette complainte était chantée et distribuée dans les rues de Rome par un aveugle en 1856.

Remercîments et dépôt de ces deux pièces à la bibliothèque du Comité.

M. Gaultier du Mottay, correspondant, adresse copie d'une lettre de Henri IV qu'il a découverte aux archives du département des Côtes-du-Nord. Cette lettre, datée du 3 juin 1603, a pour objet d'annoncer à M. du Plessis Querleach (Kerlec'h) sa nomination de chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

Le même correspondant envoie un inventaire complet des lettres et dépêches signées de Henri IV qui se trouvent transcrites *in extenso* sur les registres manuscrits des états de Bretagne, et qui ne sont pas mentionnées dans le recueil des lettres missives de Henri IV publié par M. Berger de Xivrey. Les lettres ainsi relevées par M. Gaultier du Mottay sont au nombre de 133. Les 110 premières se trouvent dans les procès-verbaux manuscrits des états de Bretagne de 1589 à 1609. Les 23 autres ont été publiées par D. Morice dans le tome III des *Preuves de son Histoire de Bretagne*. — Renvoi à M. Berger de Xivrey.

M. le président désigne, pour rendre compte des travaux des Sociétés savantes, MM. Rathery, Desnoyers, P. Clément, Patin, Huillard-Bréholles et Jourdain.

M. Huillard-Bréholles donne lecture, au nom de la commission du dictionnaire topographique, de son rapport sur les résultats des con-

Digitized by Google

cours de 1861 et 1862. Ce rapport sera publié textuellement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Francisque Michel, membre non résidant, présent à la séance, entretient la section des *rôles gascons*, qui sont conservés en Angleterre et qu'il se propose de publier. Il signale l'intérêt que présentent ces documents au point de vue de la rédaction des dictionnaires topographiques du sud-ouest de la France. On y trouve en effet l'indication d'un grand nombre de localités dont les noms ont été modifiés et dont plusieurs même ont complétement disparu. M. Fr. Michel indique une carte des côtes de l'Océan tracée par un ingénieur anglais au quinzième siècle et qui est maintenant en sa possession. Cette carte, très-détaillée, est extrêmement précieuse en ce qu'elle permet de constater les changements qui ont eu lieu sur les côtes de Gascogne depuis le quinzième siècle. Certaines localités, autrefois baignées par la mer, sont actuellement à plusieurs kilomètres du rivage.

M. le président remercie M. Fr. Michel de cette intéressante communication, et lui témoigne, au nom de la section, le désir de le voir publier promptement des documents aussi précieux.

La section a ensuite entendu les rapports faits par MM. Huillard-Bréholles, Rathery, A. de Barthélemy, P. Clément et Jourdain sur le *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle* (années 1860 et 1861); *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons* (t. XV); *Bulletin de la Société académique de Brest* (1861-1862); *Bulletin de la Société des antiquaires de Morinie* (livraisons 41 à 44); *Bulletin de la Société d'études d'Avallon* (1859-1861); *Mémoires de l'Académie d'Arras* (t. XXXIV); *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon* (t. IX); *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*.

Ces rapports seront publiés successivement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. Chéruel.

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 27 avril 1863.

Présidence de M. Léon Renier, membre de l'Institut.

M. Léon Renier donne lecture d'une lettre de M. le marquis de la Grange, président de la section, retenu chez lui par une indisposition. M. de la Grange exprime dans cette lettre « tous ses regrets « de ne pouvoir se réunir à ses collègues, qu'il avait à cœur de remer- « cier pour leur précieuse collaboration, qui lui a été si utile pour la « rédaction du rapport lu par lui à la Sorbonne à la séance du 11 de « ce mois. »

La lecture du procès-verbal donne lieu à deux observations de M. Léon Renier relatives à des envois de MM. Cherbonneau et de Lhotellerie. M. Cherbonneau, en adressant les dessins de divers objets en bronze et surtout en terre cuite provenant de Lambèse, les qualifie de « curieux échantillons de l'industrie des Africains. » On ne saurait, dit M. Renier, tirer une conclusion aussi formelle de la rencontre de tels objets sur le sol de l'Algérie, car il existait un très-grand commerce entre le nord de l'Afrique et de l'Italie. Lorsque l'on constate, par exemple, que les lampes en terre cuite trouvées en Algérie portent les mêmes marques de fabrique que celles de la Campanie, on est nécessairement conduit à admettre que cette dernière contrée était en possession de fournir ses produits à l'Afrique, comme elle les répandait également dans la Gaule Narbonnaise et en Suisse.

La seconde observation de M. L. Renier est relative au nom de *Julia Cæsarea* qui se trouve dans une communication de M. de Lhotellerie ; un certain nombre d'antiquaires croient que tel est le nom antique de Cherchel : il importe de rectifier cette opinion erronée. Cherchel, primitivement *Jol*, n'a jamais porté le nom de *Julia*, mais seulement celui de *Cæsarea*, qui lui fut donné en l'honneur d'Auguste par un roi de la dynastie de Massinissa. On a mal à propos confondu le mot *Jol* avec *Julia*, nom qui, on le répète, n'a jamais été attribué à cette ville.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse un rapport sur 45 épitaphes romaines, dont 21 de centenaires et 24 de nonagénaires,

Digitized by Google

trouvées dans les fouilles de Tiddi, Calda et Mastar; le même savant adresse en même temps une relation sommaire des résultats de l'exploration des mines du Kreneg, sur la rive droite du Roumel, qu'il vient de faire par ordre de M. le préfet de Constantine. Après avoir rappelé sa découverte du pagus des Caldensiens (voyez *Rev. des Soc. Sav.*, 3e série, t. I, p. 11), il fait connaître qu'il s'est ensuite occupé de recherches sur la situation du relais désigné dans la table de Peutinger sous le nom d'*Aquartillæ*, environ au tiers de la route qui conduit de *Cirta Colonia* à *Milev Colonia*. Il avait d'abord cru qu'on pouvait le placer à un kilomètre du *Castellum Mastarense*, mais il a reconnu depuis qu'il était dans l'erreur.

Une autre communication de M. Cherbonneau a pour objet l'envoi de dessins et d'estampages d'une inscription et de deux stèles numidiques trouvées récemment à Constantine et dans les environs de cette ville; il complète en même temps un précédent rapport sur la mosaïque et le fragment de dédicace trouvés dans le bain de Pacatus à Constantine par l'envoi de nouveaux renseignements et de dessins coloriés. (Voyez *Rev. des Soc. Sav.*, 3e série, t. I, p. 229.) Enfin le zélé et laborieux investigateur de l'Afrique française adresse un rapport sur 307 inscriptions latines inédites provenant du Castellum Mastarense et du vicus voisin. Ce tribut, dont la richesse n'étonnera plus les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*, habitués qu'ils sont à voir revenir incessamment le nom de M. Cherbonneau dans le compte rendu des séances du Comité, est renvoyé à M. Léon Renier.

M. Dumoutet, membre non résidant, adresse le calque qui lui avait été demandé de l'inscription portant le nom de Jean Ferraris, auteur de la petite horloge de la cathédrale de Bourges. Cet envoi sera remis à M. le baron de Guilhermy, qui l'examinera.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse un numéro du *Moniteur de la Somme* dans lequel il a publié un premier article sur l'église de l'abbaye de Saint-Ricquier. Des remercîments seront adressés à M. Dusevel, dont l'envoi sera classé dans la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, adresse un extrait des comptes de la ville de Bourges, relatif à une médaille fondue dans cette ville pour la réception solennelle du duc d'Alençon en 1576.

M. Maurice Ardant, correspondant, complète une communication antérieure relative à la châsse de Saint-Ferréol (*Rev. des Soc. Sav.*, 3e série, t. I, p. 201), en donnant le texte entier de l'inscription qui

Digitized by Google

se lit sur cette châsse ; il signale en même temps des découvertes de monnaies faites à Limoges. Les communications de MM. de Girardot et Ardant sont renvoyées à M. Chabouillet.

M. de Baecker, correspondant, transmet les copies de quelques inscriptions tumulaires recueillies dans le département de l'Oise.

M. de la Fons, baron de Mélicocq, correspondant, adresse un extrait d'un registre conservé aux archives de l'hôtel de ville de Béthune relatif à la porte de Saint-Bry, dont l'inscription a été précédemment signalée par M. le comte d'Héricourt. (*Rev. des Soc. Sav.*, 2e série, t. VIII, p. 138 et 3e série, t. I, p. 11.)

M. Godard-Faultrier, correspondant, annonce la découverte faite dans un caveau de l'église de Saint-Jean-des-Mauvrets, près Angers, de cinq cercueils de plomb qui paraissent dater du seizième siècle, et qui, à ce que l'on croit, renferment les restes de membres de la famille de Chateaubriant, seigneurs dudit lieu. Le même correspondant envoie aussi la copie d'une inscription relevée dans l'église de Caudes (Indre-et-Loire).

M. Goze, correspondant, adresse un estampage de l'inscription que porte une lame de plomb trouvée avec les reliques de Saint-Rabert, abbé de Corbie.

M. le baron de Guilhermy est prié de rendre compte des communications de MM. de Baecker, de Melicocq, Godard-Faultrier et Goze.

M. de Lhotellerie adresse une note indicative des objets antiques acquis par le musée de Cherchel dans le cours du deuxième semestre de l'année 1862, ainsi que des estampages de dix fragments d'inscriptions latines gravées sur marbre blanc conservées dans cette collection qui doit tant au zèle de notre correspondant. M. Léon Renier rendra compte de cette communication.

M. Maximilien de Ring, correspondant, adresse une copie gravée d'une inscription du quinzième siècle qui se lit dans le cloître du couvent des dominicains, à Guebwiller (Haut-Rhin). M. de Guilhermy examinera cette communication.

Le même correspondant renouvelle la demande faite par lui précédemment d'une allocation à l'effet de poursuivre ses recherches dans les tumulus de l'Alsace (*Rev. des Soc. Sav.*, 3e série, t. I, p. 10.) Malgré tout son désir de voir continuer les fouilles si heureusement et si savamment dirigées par M. de Ring, la section est dans l'impossibilité de recommander sa demande au Ministre, attendu qu'il n'y a pas dans ce moment de fonds disponibles; mais, considérant que M. de Ring s'engage à abandonner à l'État les bijoux et autres ob-

Digitized by Google

jets qu'il pourrait découvrir, elle pense qu'il peut être utile de prier M. le Ministre de l'instruction publique de renvoyer cette demande à M. le Ministre de la maison de l'Empereur, dans les attributions duquel est placé le musée de Saint-Germain.

M. Hippolyte Crozes, correspondant, fait hommage à la section d'archéologie du rapport imprimé qu'il a fait le 24 février 1863 au conseil municipal d'Alby, au nom de la commission chargée de proposer des noms pour diverses rues et places de cette ville. Des remercîments seront adressés à M. Crozes.

M. Henri Aucapitaine, sous-lieutenant au 36e régiment de ligne, adresse un essai manuscrit d'une *Statistique archéologique de la grande Kabylie du Djerdjera*, dont il a recueilli les éléments pendant un séjour de six années en Afrique. Ce travail, rédigé conformément aux instructions du Comité, est renvoyé à l'examen de M. Léon Renier.

M. G. Leroy, archiviste de la ville de Melun, adresse les dessins de trois pierres tombales des abbés de Barbeau avec notes à l'appui. M. de Guilhermy se charge du rapport sur cette communication.

M. Huret, inspecteur de l'Académie d'Orléans, transmet de la part de l'auteur une nouvelle étude sur les ruines celtiques et gallo-romaines de Triguères (Loiret), due à M. de Monvel, directeur de l'école primaire d'Orléans. Ce Mémoire, qui est accompagné de neuf planches et d'une carte, est renvoyé à l'examen de M. J. Quicherat.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, communique à la section deux photographies de vitraux exécutés par M. Gaumé, professeur de dessin au lycée impérial du Mans. M. Gaumé a exécuté ces remarquables photographies d'après des vitraux des collections de MM. de Saint-Remy et d'Espaulart, au Mans ; il se propose de reproduire de la même manière les vitraux de la cathédrale et d'en envoyer des spécimens au Comité.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. P. Lacroix, Chabouillet, de Guilhermy, Lenoir, de la Grange, Ed. de Barthélemy et de Mas-Latrie.

M. Chabouillet lit un rapport sur les tomes V et VI des *Annales du Comité flamand de France*.

M. P. Lacroix donne lecture de deux rapports : 1° sur le tome III des *Mémoires de la Commission d'archéologie et des sciences historiques du département de la Haute-Saône* ; 2° sur le tome XXII du *Répertoire de la Société des travaux de statistique de Marseille*.

MM. L. Renier et Prosper Mérimée présentent des observations

Digitized by Google

propos de certaines allégations des auteurs des travaux contenus dans ce dernier recueil.

M. Le Roux de Lincy lit un rapport sur la deuxième partie du tome XXXVII des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.* Cette lecture donne lieu à quelques observations de la part de MM. L. Renier, J. Quicherat, Mérimée et Chabouillet.

M. de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur le tome VII (5e série) des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.* MM. Renier et Mérimée prennent de nouveau la parole au sujet de cette lecture.

M. Ed. de Barthélemy lit un rapport sur la quarante-troisième année (1860-1861) des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, et un autre sur les *Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1862.

Ces différents rapports, avec les modifications qu'y ont apportées les observations de divers membres, sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. de la Villegille, secrétaire du Comité, donne lecture d'une lettre de M. le vicomte de la Villemarqué écrite au sujet d'une communication de M. Cherbonneau, relative à l'inscription où l'on avait d'abord cru lire IERV, mais où maintenant ce dernier lit lui-même *IFRV.* (Voyez *Rev. des Soc. Sav.*, 3e série, t. I, p. 200.) M. de la Villemarqué déclare dans cette lettre qu'il persiste à regarder comme étranger aux langues néoceltiques le mot en question, et il pense que cet estampage doit être soumis à l'examen de M. Léon Renier: cette conclusion est adoptée par la section (1).

M. le Roux de Lincy donne lecture d'un rapport sur une communication de M. A. Dauvergne relative à la chapelle du cimetière de Saint-Floret (Puy-de-Dôme). Ce rapport est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Quicherat rend compte d'un rapport de M. Cenac-Moncaut, sur des piles ou obélisques du midi de la France, dont le savant correspondant demande que l'État fasse l'acquisition afin d'en assurer la conservation. Le rapporteur ne croit pas que l'acquisition de ces monuments situés en pleine campagne soit une garantie suffisante de leur conservation.

M. Mérimée pense, comme M. Quicherat, que l'acquisition par l'État ne serait pas le meilleur moyen d'atteindre le but si dési-

(1) On peut du reste voir sur cette question la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. V, p. 394, et t. VIII, p. 465.

Digitized by Google

rable que se proposait d'atteindre le correspondant par sa proposition. M. Mérimée croit qu'il serait préférable de les placer sous la protection des préfets des départements où on les rencontre. A cette occasion, notre savant collègue donne de curieux et intéressants détails sur des monuments analogues observés par lui près d'Agen, de Brives, de Saintes, etc. Les piles de Brives étaient au nombre de quatre; deux ont été détruites. Elles mesurent de 16 à 17 mètres d'élévation. Les deux piles voisines de Saintes sont encore plus élevées. M. Mérimée ajoute qu'une de ces piles avait été formée d'assises superposées de mortier mêlé de pierre, sorte de béton coulé dans des caisses de bois que l'on élevait successivement sur place à mesure que les assises prenaient corps. Le sommet de la pile présentait une sorte de pyramide avec des écailles simulées.

La section, partageant l'opinion de MM. Quicherat et Mérimée, décide qu'il n'y a pas lieu d'émettre un vœu en faveur de la proposition d'achat par l'Etat des monuments signalés par M. Cénac-Moncaut, mais elle demandera au Ministre de vouloir bien faire écrire à M. le préfet du Gers pour lui recommander de veiller à la conservation de ces monuments. La section engage en même temps les Sociétés savantes dans les circonscriptions desquelles se rencontrent des monuments analogues d'en faire l'objet d'études spéciales et de prendre les mesures qu'elles croiront nécessaires pour en assurer la conservation. Le rapport de M. Quicherat est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Chabouillet fait un rapport verbal sur une note de M. Dauvergne accompagnant le dessin d'un vase d'airain trouvé au hameau de Courcelles, commune d'Amillis, arrondissement de Coulommiers. Le rapporteur ne croit pas que ce vase soit antique, et, la section, sur l'inspection du dessin de M. Dauvergne, émet un avis conforme à ses conclusions.

M. Chabouillet avait également été chargé de donner un avis à M. Cherbonneau, qui consultait le Comité sur l'authenticité suspectée par lui d'une figure égyptienne de bronze. M. Cherbonneau avait raison; la statue est évidemment l'œuvre d'un faussaire, comme l'ont déclaré M. le vicomte de Rougé, conservateur honoraire au musée égyptien du Louvre, et M. Th. Devéria, conservateur adjoint du même établissement.

Le même rapporteur avait été chargé par la section de lui rendre compte d'une note de M. l'abbé Cochet, sur une fonderie de canons établie à Graville, près le Havre, au dix-septième siècle. Il n'y a pas lieu, dit M. Charbouillet, de faire un rapport sur cette communica-

Digitized by Google

tion, qui est imprimée dans le Bulletin de février de l'année 1863 (4e trim de 1862., p. 373) de la Société des antiquaires de Normandie. Le travail de M. l'abbé Cochet est même plus complet dans le Bulletin cité que dans la communication manuscrite, car il s'y trouve une note que l'on chercherait vainement dans l'envoi fait au Comité. Ne serait-il pas utile, dit à cette occasion le secrétaire de la section, de rappeler aux correspondants que le Ministre ne leur demande pas des copies de travaux déjà imprimés, mais des nouvelles archéologiques ou des Mémoires réellement inédits et originaux. Il faut reconnaitre du reste qu'en général les savants des départements se conforment à cette prescription, mais il est bon de ne pas laisser oublier qu'elle est toujours en vigueur. En ce qui concerne le document en lui-même, le membre du Comité qui rendra compte des Bulletins de la Société des antiquaires de Normandie aura naturellement l'occasion d'analyser la note de M. l'abbé Cochet. Ces conclusions sont adoptées; le travail de M. l'abbé Cochet sera déposé aux archives.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 4 mai 1863.

Présidence de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut.

M. Amédée Thierry rappelle que le manuscrit du tome IV des *Monuments de l'histoire du tiers état*, préparé par les soins de son frère, M. Aug. Thierry, est depuis longtemps déposé au ministère et prêt à être mis sous presse. Les motifs financiers qui avaient pu en retarder l'impression n'existant plus aujourd'hui, M. Amédée Thierry, qui s'est déjà assuré des intentions personnelles de Son Excellence à cet égard, demande à la section d'exprimer une opinion favorable à la mise sous presse de ce volume. La section s'associe avec empressement au vœu de M. Amédée Thierry, et prie Son Excellence de faire mettre sous presse le plus tôt possible le tome IV des *Monuments inédits de l'histoire du tiers état*, dont le manuscrit est déposé depuis plusieurs années au ministère.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse des observations au sujet d'un rapport de M. Rathery (1). Il s'agit de la signification des mots *Jœux des barres* employés dans un extrait des *Registres aux comptes de la ville d'Amiens*, relatif à la joyeuse entrée de François Ier à Amiens en 1517. M. Rathery a pensé que ces mots désignent un exercice militaire. M. Dusevel persiste à croire qu'il n'est question que du jeu de barres encore en usage chez les écoliers.

Renvoi à M. Rathery.

Une note de M. Damase-Arbaud, correspondant, est destinée à compléter la communication de M. Abel relative à une fleur desséchée qui, placée sur un autel consacré à la Vierge dans la cathédrale de Metz, ouvrait ses corolles dans la nuit de Noël. Un usage analogue était autrefois très-répandu en Provence. La nuit de Noël, une rose de Jéricho était placée sur la table pendant le repas qui réunissait tous les membres de la famille. M. Damase-Arbaud pense que la plante que l'on exposait à Metz était aussi une rose de Jéricho. Il ne saurait admettre que ce puisse être le *pouillot*, parce qu'aucune espèce de menthe ne se distingue par des propriétés hygroscopiques remarquables. D'ailleurs, la menthe était, d'après une légende du moyen

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. VIII, p. 539.

Digitized by Google

âge, une fleur maudite par la Vierge, pour avoir refusé de servir d'asile à la sainte famille fuyant les persécutions d'Hérode.

Renvoi à M. Desnoyers.

M. de Jussieu, correspondant, adresse la copie d'un chant patriotique composé en 1590 par Jean Menenc, premier régent du collége de Rumigny. Cette chanson politique, en patois savoisien, a trait à la guerre contre Genève.

Renvoi à MM. Rathery et de la Villegille.

M. Bascle de Lagrèze, correspondant, envoie la copie des *Fors inédits d'Azun*, copie qui lui avait été demandée par le Comité. Le manuscrit original, qui a été retrouvé chez M. Mendaigne, dans la vallée même d'Azun, est sur parchemin et d'une belle écriture du quinzième siècle. Il est déposé aujourd'hui aux archives de la préfecture de Tarbes. Dans le cas où le Comité voudrait publier ces *fors*, le correspondant offre d'en donner une traduction et d'y joindre les notes nécessaires.

Renvoi à M. de Rozières.

M. de Lagrèze rappelle à cette occasion que Du Cange, dans sa préface aux *Établissements de saint Louis*, avait proposé de publier un recueil des monuments primitifs de la législation française. M. de Lagrèze insiste sur l'intérêt que présenterait, pour l'histoire et pour le droit, un recueil des fors inédits et des coutumes restées ignorées. Le Comité pourrait, à l'aide des relations qu'il entretient avec tous les départements, recueillir les matériaux nécessaires pour cette publication.

La section, tout en rendant justice aux excellentes intentions et aux vues élevées de M. de Lagrèze, ne croit pas pouvoir s'occuper d'une question dont elle n'a pas été saisie directement par le Ministre.

M. Nozot, correspondant, envoie copie de divers documents : 1° ordonnance de Robert de la Mark (1586) touchant l'ordre que l'on devait observer à Sedan en cas d'alarmes ; 2° ordonnance d'Elisabeth de Nassau (1629) interdisant l'usage du tabac ; 3° ordonnance du duc de Bouillon prescrivant un jeûne et des prières extraordinaires, le 13 juillet 1635, pour obtenir de Dieu qu'il mît un terme aux maux qui affligeaient la chrétienté, guerre, danger de famine, etc.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. l'abbé Sabatier, correspondant, transmet la copie du testament par lequel Me Aymar de Maleville, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, fonde une confrérie de Saint-Paul et Saint-Fiacre en l'église de Saint-Paul de Bordeaux (1511).

Renvoi à M. Lascoux.

Digitized by Google

M. de Sourdeval, correspondant, adresse des observations à l'occasion d'un compte rendu des *Annales de la Société académique de Nantes* fait par M. Desnoyers, Il conteste la justesse des notes explicatives que M. Desnoyers a jointes à deux citations de travaux du correspondant.

Renvoi à M. Desnoyers.

M. de Sourdeval fait en même temps hommage de deux brochures qu'il a publiées, et qui portent pour titre :

1° *L'île de Riez; expédition de Louis XIII contre Soubise, en avril* 1622 (extrait de *l'Annuaire du département de la Vendée*) ; 2° *Notices sur les châteaux et seigneuries de la Garnache et Beauvais-sur-Mer, et sur le Perrier* (Vendée).

Remercîments et dépôt de ces ouvrages à la bibliothèque du Comité.

M. Ch. Abel communique: 1° une étude sur la plus ancienne charte connue en langue d'Oc ; cette charte, trouvée à Nice dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Pons, porte la date de 1208; elle offre un véritable intérêt, suivant M. Abel, puisqu'elle prouve qu'on se servait de la langue vulgaire, dans les actes d'Italie, avant le treizième siècle ; — 2° un Mémoire, avec dessins, sur le sceau de la *Bullette*, à Metz. M. Abel s'efforce d'établir, contrairement à l'opinion exprimée par M. N. de Wailly dans ses *Eléments de paléographie*, que la *Bullette* n'était pas un sceau communal, et que ce ne fut pas le sceau le plus ancien dont se servirent les bourgeois de Metz.

Renvoi à M. Delisle.

M. Desaix, ancien président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, adresse un numéro du journal *le Léman*, dans lequel il a publié un vieux noël populaire du canton d'Evian (arrondissement de Thonon), et un numéro du journal *la Nymphe des eaux*, où précédemment il avait publié un autre noël.

Renvoi à MM. Rathery et de la Villegille.

M. le comte de Martha-Beker, président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, fait hommage d'un exemplaire du *Cartulaire de Brioude*, que cette Sociéte vient de publier et qui doit être suivi du *Cartulaire de Sauxillange*.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétes savantes, MM. Desnoyers, Delisle, Rendu, A. de Barthélemy, Bellaguet et Huillard-Bréholles.

La section entend ensuite les rapports de MM. A. de Barthélemy, Bellaguet, Jourdain et Patin, sur les *Annales du Comité flamand de*

Digitized by Google

France, à Dunkerque, t. VI (1861-1682) ; sur *Saint Symphorien et son culte*, ouvrage publié par M. l'abbé Dinet, chanoine, membre de la Société éduenne (2 vol. in-8°) ; sur les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* (2e série, t. III) ; les *Annales de la Société éduenne* (années 1860-1862) ; les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, séant à Douai* (2e série, t. VI, 1859-1860) ; les *Procès-verbaux des séances de la Société scientifique et littéraire de Castres* ; les *Travaux de la Société académique de Saint-Quentin* (1860-1861, t. III de la 3e série).

Ces rapports seront publiés successivement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Patin rend compte d'une communication manuscrite de M. Mathon père, correspondant à Neufchâtel (Seine-Inférieure). M. Mathon a envoyé une série de notes relatives à Thomas Corneille; elles contiennent la généalogie de la famille de ce poëte, des extraits d'écrivains contemporains où il est question de ses œuvres, l'inventaire de ses papiers, titres et meubles, etc. Ces notes paraissent avoir été recueillies en vue d'une biographie de Thomas Corneille ; mais elles ne renferment aucun fait qui ne soit déjà connu. La pièce la plus ancienne, l'inventaire du mobilier de Th. Corneille, a été publiée dans un volume des Mémoires de la Société académique de l'Eure. D'après les conclusions du rapport, qui sont adoptées par la section, des remercîments seront adressés à M. Mathon, et on lui renverra, selon son désir, les pièces communiquées.

M. Rathery lit un rapport sur diverses communications de MM. Barbier de Montault et G. Leroy. « M. Barbier de Montault, dit le rapporteur, a envoyé copie d'un *inventaire ou catalogue des livres enchaînés sur les pupitres et les tables de la cathédrale d'Angers, catalogue dressé en* 1472 *par ordre du doyen et du chapitre de ladite église.* Des Bibles, des concordances, des écrivains ecclésiastiques et scolastiques, tels que : Cassien, Bède, Thomas l'Irlandais (*Hibernicus*), Pierre de Riga, Gervais de Tilbury ; et, en auteurs anciens : Sénèque le Philosophe, Pline le Médecin (*Valerianus*), Florus, Tite-Live, tels sont les noms et les ouvrages mentionnés dans cet inventaire. Il n'offre rien de bien neuf, mais il pourrait tenir sa place, dans un recueil de catalogues du même genre. »

Le premier des envois de M. Leroy consiste en un passe-port, ou sauf-conduit, donné à Paris, le 13 juillet 1593, à l'abbesse du Lis-lez-Melun. M. Rathery fait remarquer que le nom de *passe-port* se trouve déjà dans une ordonnance de Louis XI, et que rien n'était

Digitized by Google

plus commun que les saufs-conduits accordés dans les temps de troubles, surtout aux femmes et aux ecclésiastiques.

M. Leroy a communiqué, en outre, deux pièces de vers tirées d'un livre d'heures de l'an 1509 ; la première présente une suite de quatrains composés pour la fin de chaque mois, et se rapportant aux principales phases de la vie humaine. Le style est de la fin du quinzième siècle. L'*Oraison de Saint-Fiacre*, que M. Leroy croit plus ancienne, se rattache aux poésies populaires, et M. Rathery propose de la réserver pour la joindre, au besoin, à d'autres pièces du même genre.

M. Rathery termine son rapport en faisant remarquer que la *Bulle de Sixte-Quint contre Henri de Bourbon, roi de Navarre, et Henri, prince de Condé*, que M. Barbier de Montault a pris la peine de transcrire, a été publiée plusieurs fois, d'abord dans le recueil intitulé *Scripta utriusque partis* (Francofurti, 1586, in-8°) ; ensuite dans Goldast, *Monarchia S. Romani imperii* (t. III, p. 124). Elle a même été traduite en français dans le tome I, p. 236, des *Mémoires de la Ligue*.

La section adopte les conclusions du rapporteur, qui propose de remercier MM. Barbier de Montault et G. Leroy de leurs communications et de déposer les pièces aux archives du Comité.

M. Jourdain propose également de déposer aux Archives du Comité les *Statuts du chapitre de Sainte-Croix de Loudun*, dont une copie a été envoyée par M. Barbier de Montault. Cette pièce, qui porte la date de 1493, pourrait être utile à consulter si l'on voulait écrire l'histoire de cette église ou de la ville de Loudun ; mais, en dehors de cet intérêt spécial, elle a peu d'importance.

Les conclusions du rapport de M. Jourdain sont adoptées.

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 26 mai 1863.

Présidence de M. Léon Renier, membre de l'Institut.

La Société des antiquaires de Normandie, par l'organe de M. Charma, son secrétaire perpétuel, sollicite une subvention qui lui permette de reprendre les fouilles de Vieux (l'ancienne cité des Viducasses). M. le général Creuly, directeur de la Société, et M. le préfet du Calvados appuient cette demande, qui est accueillie avec faveur par la section. Les découvertes importantes qu'ont produites les fouilles opérées antérieurement à diverses époques à Vieux donnent en effet tout lieu de croire que la reprise de ces travaux, suspendus par suite de l'épuisement des fonds, ne serait pas moins féconde en heureux résultats : aussi, bien que la section ne puisse pas aussi souvent qu'elle le désirerait recommander de semblables demandes à M. le Ministre de l'instruction publique, elle décide qu'elle fera placer la requête de la Société des antiquaires de Normandie sous les yeux de Son Excellence. La section désire vivement que l'état des fonds destinés à encourager les Sociétés savantes permette au Ministre qui, en 1861, avait accordé une allocation de 300 francs à cette Compagnie pour le même objet, d'accueillir encore favorablement la nouvelle demande qui lui est adressée par l'une des plus laborieuses et des plus importantes Sociétés de nos départements.

La Société archéologique de Montpellier adresse un Mémoire manuscrit dû à un de ses membres, M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département du Gard, et qui est intitulé : *Etude des dimensions du Parthénon et nouvelle détermination de la longueur de l'hécatompédon déduite de cette étude.* M. Thomas, président de la Société, expose que les ressources restreintes de la Société ne lui permettent pas de publier cet important travail, dont la première partie seule comprend 100 pages de texte et 14 planches in-folio, mais, qu'en raison de la haute portée de l'œuvre de M. Aurès, ses confrères espèrent que Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique pourrait, par une faveur spéciale, comprendre

Digitized by Google

ce travail au nombre des publications entreprises par son département.

La section serait très-désireuse de recommander au Ministre le travail de M. Aurès, dont le mérite lui est connu par d'antérieures publications (1). Mais elle ne peut que proposer le renvoi de la demande de la Société de Montpellier à Son Exc. M. le Ministre d'Etat, qui peut seul statuer sur une affaire de ce genre.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, adresse un rapport sur les inscriptions d'Anglesqueville-la-Bras-Long, canton de Fontaine-le-Dun (Seine-Inférieure), en réponse aux renseignements qui lui avaient été demandés au sujet de l'inscription d'une dalle tumulaire de cette église, dont une transcription douteuse avait été envoyée par M. Leroy (à Cany). (Voir *Rev. des Soc. Sav.*, 3e série, t. I, p. 296.)

M. L. de Baecker, correspondant, envoie la copie d'une inscription tumulaire de l'an 1766 de l'église de Cassel (Nord).

M. Barbier de Montault, chanoine d'Anagni, correspondant, adresse 72 inscriptions françaises ou relatives à la France recueillies par lui dans le cours de l'année dernière à Rome, Tivoli, Subiaco et Anagni. A cet envoi le savant ecclésiastique ajoute deux notes : 1° sur une inscription de 1577 de l'église Saint-Louis-des-Français; 2° sur le monument que le colonel Hugon d'Augicourt vient de faire élever à Rome dans l'église de Santa-Maria-del-Popolo à la mémoire du cardinal Hugon, mort en 1484.

Le correspondant exprime en même temps son regret de laisser inachevé le recueil des inscriptions relatives à la France existant à Rome; malgré tous ses efforts, il n'a pas encore pu lire toutes les inscriptions, et il serait heureux si Son Excellence consentait à lui faciliter un nouveau voyage à Rome, qui lui permît de mettre la dernière main à son travail de transcription, et en même temps de faire le dépouillement des riches archives de Saint-Louis-des-Français, « que personne, dit-il, n'a encore utilisées au profit de l'histoire de notre pays. »

La section regrette de ne pouvoir s'occuper du vœu exprimé par M. Barbier de Montault, attendu qu'il s'agit d'une demande de mission, et que ce service est dans les attributions du ministère d'Etat.

(1) Voyez, *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, tome I, p. 202 et 203, et à la page 307 du même volume, le compte rendu de M. de Mas-Latrie d'un Mémoire de M. Aurès.

Digitized by Google

Quant au recueil des inscriptions françaises de Rome, un membre demande s'il ne serait pas intéressant de le publier dans la *Revue des Sociétés savantes*. Il serait d'autant plus facile de faire cette publication avec toute présomption d'exactitude que le Comité possède déjà une collection de copies de ces mêmes inscriptions adressée au ministère par M. de Soultrait.

M. Léon Renier ne pense pas qu'il y ait lieu de donner suite à cette proposition. Les inscriptions qui existent à Rome ont été publiées par Galleti (1) dans la seconde partie du siècle dernier. Il ne saurait donc être question que de publier celles des inscriptions réunies par MM. de Soultrait et Barbier de Montault qui auraient été omises par Galleti; ce serait un travail trop considérable pour qu'on puisse songer à le publier dans les numéros successifs d'une revue, et d'ailleurs nous ignorons si les auteurs de ces importantes communications auraient les loisirs nécessaires pour présider à une pareille entreprise.

M. le baron de Guilhermy fait observer que les inscriptions concernant la France qui se trouvent à Rome doivent former une section particulière du *Recueil général des inscriptions de la France*. Après en avoir délibéré, la section décide qu'il ne sera pas donné suite, quant à présent, à la proposition de publier les inscriptions françaises de Rome dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Dans la même dépêche de M. Barbier de Montault se trouvent divers dons offerts au Comité par le zélé correspondant.

1° Une planche gravée qui montre le savoir-faire du coutelier français François Descenet, établi à Rome au dix-septième siècle ;

2° Une brochure intitulée : *Dimostrazione sopra alcune antiche terrette dipinte dalla propria mano di Apelle e del Sanzio, scritte da Giuseppe Hilbrat*, etc. Roma, 1847, in-8° de 70 pages.

Des remercîments seront adressés à M. l'abbé Barbier de Montault pour ses envois et ses dons ; les communications de MM. l'abbé Cochet, de Baecker et Barbier de Montault sont renvoyées à l'examen de M. de Guilhermy.

M. Devals aîné, correspondant, adresse le dessin d'une monnaie gauloise de bronze « provenant des ruines de l'antique Cosa » (Cos, Tarn-et-Garonne). Cette communication est renvoyée à M. Chabouillet.

M. Germer-Durand, correspondant, adresse des estampages ac-

(1) *Inscriptiones romanæ infimi ævi Romæ exstantes; Galletii (D. Petri — Aloys)*. Romæ, 1760, 3 vol. in-4°.

Digitized by Google

compagnés des renseignements demandés par le Comité, de quatre inscriptions romaines récemment découvertes dans les fondations d'une vieille maison que la ville de Nîmes vient de faire démolir pour l'agrandissement de la place de Belle-Croix.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse une note, accompagnée d'un croquis, sur quelques objets découverts en 1852 et 1856 dans l'église de Candes (Indre-et-Loire), et une communication relative à un instrument de bronze trouvé à Vieux (Calvados), et qu'on peut voir figuré dans le *Recueil des Mémoires lus à la Sorbonne en* 1861, section d'archéologie, page 138, article de M. Charma. Cette communication, ainsi que celle de M. Germer-Durand, est renvoyée à l'examen de M. Léon Renier.

M. de Longuemar, correspondant (1), adresse des estampages ou *fac-simile* de vingt et une inscriptions romaines et du moyen âge. Cet envoi sera partagé entre MM. Léon Renier et de Guilhermy.

M. Mathon fils, correspondant, rappelle qu'il avait envoyé, en 1855, un estampage défectueux d'une inscription du moyen âge en huit vers hexamètres, qui fut l'objet d'un rapport de M. L. Renier inséré dans le tome III du *Bulletin du Comité*. (*Voyez* page 98.) Depuis, M. Mathon a pu se procurer plusieurs bonnes empreintes de cette même inscription et il en adresse une avec la reproduction lithographiée qu'il en a fait exécuter. Le correspondant adresse en même temps un exemplaire du *Catalogue du musée de Beauvais* qu'il a dressé en 1862 et où se trouve l'interprétation de l'inscription (2). Des remercîments seront adressés à M. Mathon, dont la communication est renvoyée à M. de Guilhermy.

Le même membre est chargé de rendre compte à la section d'un envoi de M. Nozot, correspondant, qui comprend la copie de l'inscription de la cloche de Renwez, arrondissement de Mézières, des inscriptions et pierres tumulaires de Revin, arrondissement de Rocroy, et des notices sur Villy, arrondissement de Sedan et Yvois-Carignan, arrondissement de Vouziers. Toutes ces localités appartiennent au département des Ardennes.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. Dauban, Lacroix, de la Villegille, Le Roux de Lincy, du Sommerard, A. Lenoir et de Mas-Latrie.

M. Jules Quicherat donne lecture de deux rapports : 1° sur les

(1) Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, tome VIII, page 393.

(2) V. p. 147. Ce catalogue fait partie du tome V des *Mémoires de la Société académique de Beauvais*.

Digitized by Google

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 3e série, 6e volume, 1861 ;

2° Sur l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 7e année, 1860.

M. de la Villegille lit aussi deux rapports : 1° sur le tome II (1861-1862) du *Bulletin de la Société académique de Brest* ;

2° Sur les tomes XII et XIII (années 1861 et 1862) du *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.*

M. Chabouillet lit de même deux rapports : 1° sur les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, tome IV, 1re et 2e partie, 1860 et 1862 ;

2° Sur les 26e, 27e et 28e années, 1859, 1860 et 1861, du *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses.*

M. Paul Lacroix donne lecture d'un rapport sur les tomes XXII et XXIII des *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.*

M. Ed. de Barthélemy donne lecture d'un rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Somme*, 2e série, tome II, 1860-1861.

Les rapports de MM. Quicherat, de la Villegille, Chabouillet, Lacroix, Le Roux de Lincy et E. de Barthélemy sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Chabouillet lit un rapport sur une communication de M. G. Leroy, de Melun, relative à une découverte de moules monétaires romains. Ce rapport est également renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Quicherat entretient la section d'un article publié récemment dans la *Revue archéologique* (n° de mai 1863), et dont l'auteur, M. A. Bertrand, a pour but de relever l'erreur où serait tombé, selon lui, M. le marquis de la Grange (1), en présentant comme un fait capital « que le pas, unité de la mesure itinéraire, à l'époque romaine, n'a « point été partout de la même dimension. »

M. Quicherat fait observer que c'est sur lui que pèse en réalité la responsabilité de cette assertion, puisqu'elle ne fait que reproduire les conclusions de son rapport sur l'ouvrage de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, intitulé : *Mémoire sur l'ancienne lieue gauloise.* (Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, tome VII, p. 260 et 350.) « Or,

(1) *Rapport lu à la Sorbonne à la séance du 11 avril 1863*, p. 19 du tirage à part extrait du *Moniteur universel* du 15 avril 1863.

Digitized by Google

ces conclusions ayant été adoptées par la section, » ajoute M. Quicherat, « ne conviendrait-il pas de répondre à l'article de la *Revue archéologique* ? »

M. Léon Renier, qui occupe le fauteuil de la présidence en l'absence de M. le marquis de la Grange, retenu chez lui par une indisposition, pense que l'article signalé par M. Quicherat n'ayant aucun caractère officiel et ne présentant par conséquent que l'opinion personnelle de son auteur, il n'y a pas lieu pour la section d'intervenir dans cette controverse ; mais, ajoute M. le président, « M. Quicherat pourra, s'il le juge convenable, rédiger pour la *Revue des Sociétés savantes* un article dans lequel il lui sera loisible de défendre les conclusions de son rapport et de réfuter les critiques dont elles ont été l'objet. »

La section adhère à l'opinion émise par M. Léon Renier.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

RAPPORT FAIT A LA SECTION D'HISTOIRE DU COMITÉ *par la commission* du Dictionnaire topographique *sur les résultats du concours de* 1861 *et du concours de* 1862.

Messieurs,

Le dictionnaire du *département de la Meurthe*, par M. Henri Lepage, qui vient de vous être distribué, est le seul qui eût paru à votre commission digne d'être récompensé pour le concours de 1861. Les autres travaux, d'ailleurs en petit nombre, qui avaient été présentés en temps utile, n'étaient guère que des ébauches incapables de rivaliser avec le dictionnaire rédigé par le savant archiviste de Nancy, sous les auspices de la *Société d'archéologie lorraine*. Il semblait que les concurrents d'alors, aussi bien que ceux d'aujourd'hui, se fussent recueillis et pour ainsi dire concertés afin d'apporter au concours de 1862, non plus seulement des promesses, mais des œuvres mûrement conçues et sérieusement achevées. En effet, seize dictionnaires, la plupart comprenant un département tout entier, quelques-uns un arrondissement seulement, ont été représentés par leurs auteurs ou sont entrés en lice pour la première fois. Encore même ne comprenons-nous dans ce nombre que les travaux qui portent l'attache officielle d'une Société savante, et qui par cela même répondent pleinement à la noble pensée à laquelle on doit l'institution de ces concours. Aussi désireuse de récompenser des efforts tous recommandables qu'elle était embarrassée de choisir entre tant de mérites divers, votre commission a cru devoir demander à M. le Ministre l'autorisation de distraire quelque chose du prix unique dont elle pouvait disposer, et chercher ainsi le moyen d'offrir en seconde ligne à plusieurs des concurrents un témoignage effectif de satisfaction. Au surplus, c'est dans un sentiment tout moral que con-

Digitized by Google

siste en réalité la valeur de ces récompenses; l'honneur seul d'être nommés suffirait, nous en sommes sûrs, à ces érudits désintéressés qui, sur tous les points de la France; se montrent jaloux de contribuer à l'érection d'un monument vraiment national.

C'est en se plaçant dans cet ordre d'idées que la commission, disposée à mettre au premier rang M. de Soultrait pour son dictionnaire topographique de la Nièvre, a pensé que ce savant se trouverait sans doute déjà récompensé par la haute distinction dont il vient d'être honoré, d'autant plus que ce dictionnaire s'est ajouté comme une raison décisive à des titres littéraires déjà justement appréciés. Le dictionnaire de *la Nièvre* s'imprime en ce moment aux frais de l'administration, et l'œuvre, à son tour, reçoit ainsi une consécration que bien des ambitions même justifiables n'obtiennent pas toujours. Avec M. de Soultrait, et sur la même ligne, venaient M. le vicomte de Gourgues pour le dictionnaire du *département de la Dordogne*, et M. Germer-Durand pour celui du *département du Gard*. Ces deux travaux, qui se recommandent, le premier par une abondante érudition toujours puisée aux meilleures sources, le second par cette précision scientifique à laquelle l'auteur nous a habitués dans des travaux d'un autre genre, ont paru à la commission dignes d'obtenir *ex æquo* la première médaille, qui se trouvera également aussi partagée entre la *Société d'agriculture de la Dordogne* et l'*Académie du Gard*.

Ce sont plutôt des nuances dans l'exécution et dans la mise en œuvre que des différences notables quant au fond des choses qui séparent ces trois premiers ouvrages, et qui même distinguent entre eux les quatre dictionnaires placés en seconde ligne par la commission. Celui du *département de l'Hérault*, par M. Thomas, laisse peu de chose à désirer, si ce n'est que l'auteur n'a pas encore fourni la table des formes anciennes de noms de lieux. M. Liénard a revu et complété son dictionnaire du *département de la Meuse* avec une persévérance méritoire, et il a fini par rencontrer le succès. Non moins dignes d'encouragements sont les efforts réunis de MM. Woillez et Mathon, qui, après avoir travaillé chacun de son côté sur le *département de l'Oise*, ont déféré avec une parfaite bonne grâce aux avis de la commission, et ont mis leurs études en commun sans aucune considération d'amour-propre. Ce pays, si riche en souvenirs historiques remontant aux deux premières races, et où d'ailleurs les documents abondent, est un de ceux dont la topographie ancienne a le plus besoin de toutes les ressources d'une critique approfondie. Un excellent exemple a été également donné par l'*Académie des*

Digitized by Google

sciences, belles-lettres et arts de Besançon, qui a rédigé elle même, ou du moins par l'intermédiaire d'une commission choisie dans son sein le dictionnaire du *département du Doubs*. Cette œuvre collective n'a point paru inférieure à celles qui jusqu'à présent ont été dues à l'initiative d'un seul auteur, mandataire, il est vrai, d'une Société savante, mais conservant dans l'exercice de ce mandat une responsabilité toute personnelle. Les juges du concours n'ont donc pas hésité à décerner une mention très-honorable à l'Académie de Besançon, aussi bien qu'à MM. Thomas, Liénard, Woillez et Mathon qui se présentaient sous les auspices de la *Société archéologique de Montpellier*, de la *Société philomathique de Verdun* et de la *Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise*.

Un rappel de mention très-honorable a été décerné à M. Stoffel, membre de la Société industrielle de Mulhouse, qui avait obtenu cette distinction au concours de 1860 pour son dictionnaire du *département du Haut-Rhin*. Ce travail, complété par l'auteur, est revenu avec des additions notables et en état d'être mis sous presse. Toutefois la commission pense encore que les riches archives de la capitale de l'ancienne Alsace doivent renfermer sur le Haut-Rhin des documents inexplorés, et que Strasbourg n'a peut-être pas été suffisamment mis à contribution au profit de Colmar.

Votre commission a jugé ensuite qu'il y avait lieu de décerner des mentions honorables à M. Lejosne, de la Société académique des Hautes-Pyrénées, qui a embrassé dans son étude l'ensemble du *département des Hautes-Pyrénées*, ainsi qu'à MM. Matton, de la Société académique de Laon, et Courtois, de la Société des Antiquaires de la Morinie, qui ont concentré leurs efforts, l'un sur l'*arrondissement de Laon*, l'autre sur l'*arrondissement de Saint-Omer*. Le travail de M. Lejosne, quelque consciencieux qu'il soit, a encore besoin de quelques retouches. Celui de M. Matton ne mérite que des éloges, et l'introduction que ce laborieux archiviste a présentée montre qu'il a l'intention d'exécuter sur le même plan le dictionnaire topographique du département de l'Aisne tout entier. On ne peut que l'encourager dans cette voie. Quant à M. Courtois, bien qu'il ait fait à l'archéologie proprement dite une part plus large que ne le demandait le programme spécial à la section d'histoire, son ouvrage offre des qualités excellentes, que la *Société des antiquaires de la Morinie* se propose de reconnaître en faisant imprimer ce dictionnaire tel qu'il a été rédigé sous ses auspices.

Enfin un rappel de mention honorable doit être décerné à M. Thilloy, pour la révision de son dictionnaire de l'*arrondissement de*

Digitized by Google

Sarreguemines, déjà mentionné au concours de 1860. Ce travail vient d'être publié dans le format in-8° par la *Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, dont fait partie M. Thilloy.

La commission pourra paraître un peu prodigue de récompenses; cependant elle espère et voudrait vous persuader, Messieurs, qu'elle n'a été que strictement équitable et que la force exceptionnelle du concours est l'unique motif de cette apparente prodigalité. Il serait même injuste de ne point citer des œuvres qui, pour n'être pas arrivées au succès du premier coup, méritent au moins d'être signalées. Telles sont les recherches de M. Dumoutet sur le *département du Cher*, de M. Cenac-Moncaut sur le *département du Gers* et celles de MM. de Revel-Duperron et Gomart sur les *arrondissements d'Arles et de Saint-Quentin* : travaux estimables qui ont leur valeur à divers points de vue, mais dont le tort capital, dans un concours, est de ne répondre qu'imparfaitement aux conditions du programme.

Un dictionnaire qui s'y renferme tout à fait, et qui même a surmonté les difficultés de méthode et de précision que ce programme impose, est celui du *département des Basses-Pyrénées* par M. Paul Raymond. Au milieu du mouvement littéraire et scientifique qui plus que jamais anime la province, en présence de cette émulation salutaire qui excite les Sociétés savantes et qui les multiplie sur presque tous les points du territoire, il est à regretter, dans l'intérêt des hautes études encore plus que dans celui de M. Raymond, qu'un département aussi intéressant à tant d'égards ne soit point représenté sur la liste des Compagnies vouées au culte de la science. Fidèle à la lettre de l'arrêté ministériel, la commission regrettait d'être obligée d'écarter du concours le travail de M. l'archiviste des Basses-Pyrénées. Mais l'administration restait maîtresse d'interpréter cette règle suivant l'esprit qui vivifie, et c'est ce qu'elle a fait avec sa libéralité et sa bienveillance accoutumées, en autorisant la publication de ce dictionnaire, qui s'imprime concurremment avec celui de M. de Soultrait.

Il y a peut-être un peu d'indiscrétion à vous parler de quelques essais qui ne sont encore qu'à l'état de promesses : par exemple, celui de M Grignard sur la topographie de la Haute-Vienne, et celui de M. Augustin sur la topographie du Morbihan. Notre excuse est dans l'espoir de contribuer, au moins par la publicité de ce rapport, à convertir ces promesses en engagements sérieux. En ce qui concerne notamment le département du Calvados, cet espoir deviendrait une heureuse réalité si M. Hippeau persévérait dans l'intention qu'il a manifestée d'en dresser la nomenclature topographique. M. Hippeau

Digitized by Google

est un de ces hommes d'étude qui ont la conscience des obligations que d'honorables précédents leur imposent, et nous avons l'assurance qu'entre ses mains cette tâche serait dignement remplie.

En résumé, le bilan de ces deux années fournit en résultats effectifs et actuels un nouveau dictionnaire publié, deux dictionnaires en cours d'impression, trois qui peuvent prendre leur tour, quatre autres qui seront prêts incessamment. La commission n'a plus qu'à formuler un vœu auquel elle vous demande de vouloir bien vous associer : c'est que la sollicitude éclairée de M. le Ministre continue de soutenir activement cette grande et difficile entreprise, dont il a pris l'initiative avec une si heureuse résolution.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre du Comité.

Paris le 30 mars 1863.

Digitized by Google

BULLETIN DU COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'AUCH.

Tome II. — 1861.

Le Comité d'histoire et d'archéologie de la province d'Auch, dont je vous signalais l'année dernière la création récente, nous a adressé le second volume de ses bulletins. Il poursuit son œuvre, s'appliquant à recueillir les pieux souvenirs de la Novempopulanie et à mettre en lumière les institutions, les usages, les faits qui peuvent éclairer l'histoire du christianisme dans la province. Le champ est vaste, car le christanisme s'est trouvé mêlé à tous les grands événements; il a été l'âme du moyen âge, et le Comité sait encore retrouver jusque dans les événements dont nos pères ont été les contemporains la trace de ses luttes et de ses souffrances supportées avec héroïsme. Quand la religion nouvelle, propagée peu à peu dans les Gaules, a-t-elle franchi la Garonne et pénétré jusque dans les Pyrénées? C'est une question bien difficile à éclaircir, car l'historien manque de monuments authentiques, et les traditions trop facilement acceptées et répétées par les siècles postérieurs épaississent encore les ténèbres dont le temps a voilé ces origines. Au dix-septième siècle, le père Bajole écrivait qu'en « Aquitaine, la lumière de l'Évangile commença à esclairer les yeux des hommes, peu de temps après la passion du fils de Dieu, avec un succès très-heureux et une faculté incroyable; » et il fondait son opinion sur ce que les premiers habitants de l'Aquitaine, étant venus très-peu de temps après le déluge, n'avaient jamais complétement perdu la connaissance du vrai Dieu, « veu, ajoute l'auteur, qu'ils avaient un si saint patriarche encore vivant, Noé, dis-je, lui-même et son fils Japhet et il faut présumer de leur piété que sur la départie, ils leur donnèrent de bons avis sur le salut, notamment à ceux qui estoient comme les chefs de ces grandes caravanes, lesquels, comme il est croyable, ils avaient choisis eux-mêmes, ayant égard à leurs vertus et prudhommie. » M. Léon d'Ordac, dans la notice sur l'*Histoire sacrée de l'Aquitaine* qui nous fait connaître le père Bajole, est le premier à déclarer que « la critique est quelquefois, trop souvent même, sacrifiée à l'amour national. » M. d'Ordac promet de se livrer lui-même à cette critique à propos de l'ouvrage dont il ne nons donne encore que l'analyse; ce serait une excellente occasion pour lui de se

Digitized by Google

livrer à des recherches approfondies sur un sujet qui ne saurait mieux être étudié que dans le Comité d'une province ecclésiastique, et une bonne fortune pour nous de remonter avec lui au berceau des églises gasconnes. Les grandes révolutions morales ne s'accomplissent pas en un jour; celle qui, aux dieux du paganisme et aux lares longtemps honorés par l'étroite superstition des montagnes, substitua la foi spiritualiste des chrétiens éprouva sans doute des résistances d'autant plus longues que l'attachement aux vieilles coutumes avait plus de persistance dans l'esprit des populations. J'en vois un exemple dans un travail de M. Bladé, qui nous apprend qu'au sixième siècle un évêque, attiré dans une forêt, y fut massacré par des paysans qui y pratiquaient encore, loin des yeux de la nation convertie, la vieille idolâtrie de leurs ancêtres. Et pourtant, au sixième siècle, le christianisme avait déjà dans le Midi d'autres luttes à soutenir contre des ennemis sortis de leur propre main. L'arianisme dominait avec les Wisigoths sur le midi de la Gaule, et contribuait à rendre encore plus odieux le joug des barbares aux populations vaincues qui appelèrent comme un libérateur Clovis converti. Mais, avant que les Francs eussent passé la Loire, les catholiques opprimés prirent plus d'une fois les armes, et la résistance fut souvent heureuse dans les cantons que protégeaient les montagnes. Saint Galactoire, évêque de Lescar, descend lui-même dans la plaine à la tête d'une armée de Béarnais et de Gascons, attaque et disperse l'ennemi, puis, bientôt surpris par trahison, meurt, et sa mémoire est consacrée par son martyre. Au seizième siècle, dans l'église de Lescar, on chantait encore à la fête du saint ses exploits contre les ennemis de l'Église :

Agmina Bearnensium
Beatus Galectorius
Sermonibus monebat
Contra turbas Gothensium
.....
Dei magnificentiam
Sustinens et victoriam
Contra Gothos pugnabat....

Au seizième siècle, de nouvelles luttes religieuses troublèrent la Gascogne. La Réforme avait pénétré dans le Midi, et ses prédicateurs avaient trouvé des facilités qu'ils ne rencontraient pas partout, d'abord dans l'indulgence de Marguerite de Navarre, puis dans le zèle ardent de Jeanne d'Albret. Aussi la guerre civile y fut-elle terrible; en

Digitized by Google

1571, Charles IX fit dresser un *procès-verbal de l'état des églises d'Aire*, et ce procès-verbal, que le Comité publie, constate partout le pillage des églises ou le meurtre des prêtres. « L'église a esté brûlée, la plupart des cloches fondues et perdues, et aussi la maison du curé; et ont pillé tous les ornements et joyaux, et entre autres deux calices, une custode et une croix, le tout en argent, et les pluviaux, capes, dalmatiques et linge valant plus de 1500 livres tournoises; et, le jour de la fete de la Magdeleine 1570, ledit Dartignes, curé, fut pris prisonnier en la juridiction du Fréchou par le capitaine Mesmes et mené en Béarn, et l'ont detenu jusques à la fin d'aout, et fut rançonné 300 écus sols. » Ce que le procès-verbal dit de l'église de Douzevieille, il le dit, et à peu près dans les mêmes termes, de plus de vingt églises. Triste exemple des maux qu'ont causés les haines religieuses et les discordes civiles. Les luttes de la seconde moitié du seizième siècle ont semé de ruines le midi de la France, et les deux partis ont apporté dans la poursuite de leurs ennemis cet esprit de violence qui a agité les âmes longtemps après l'apaisement politique de la province : ce sont des cendres qu'il ne faut remuer qu'avec précaution. Le Comité d'Auch, Messieurs, sait avec quelle délicatesse il doit retracer ces tristes souvenirs, mais il sait aussi que l'histoire ne saurait refaire le passé, et que, ne pouvant cacher les misères de l'humanité, elle a pour premier devoir de les exposer avec sincérité, et, au besoin, dans toute la plénitude de leur horreur, non pour se complaire dans des scènes lugubres, mais pour éclairer l'avenir par le spectacle des fautes passées, et quelquefois aussi pour rassurer le présent, en lui montrant combien la charité qui se fait aimer et la prédication pacifique qui instruit sont préférables aux haines qui détruisent et irritent.

Parmi les travaux qui concernent l'Église, je me contenterai de citer le *Vocabulaire d'archéologie chrétienne* de M. l'abbé Canéto, une analyse de l'*Histoire sacrée d'Aquitaine* du père Béjode, par M. Léon d'Ordac, une analyse de l'*Histoire de la Gascogne*, par M. l'abbé Sabatier. Mais ces travaux ne sont pas les seuls. M. Léonce Couture, professeur d'histoire au collége de Lectoure, a publié l'*Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne pendant la Renaissance*, travail auquel l'auteur aurait pu donner beaucoup plus d'intérêt encore en glissant moins rapidement sur les auteurs qu'il énumère; une étude sur les *Neuf Peuples principaux et les douze cités de l'Aquitaine novempopulaine*, par M. le baron Chaudruc de Crazannes; plusieurs études de M. Bladé, entre autres sur les *Visigoths jusqu'à l'époque d'Alaric* et sur la *Géographie de l'Aquitaine*. Le premier de ces deux

Digitized by Google

travaux est encore trop peu avancé pour que nous puissions en entretenir cette fois le Comité. Le second est la suite des publications que nous avions déjà remarquées dans le premier volume du bulletin. L'auteur poursuit son voyage, en touriste et en archéologue, à travers les pays de la Gascogne, rappelant les grandes époques qui ont signalé l'histoire de chacun de ces cantons, les origines des villes et des châteaux, les *fors* des municipes, les coutumes rurales; dépeignant le paysage et cherchant, par une marche capricieuse, à éviter la monotonie : cette méthode, nous l'avons dit, n'est pas sans péril. Toutefois l'auteur a beaucoup étudié, et il sait donner au sujet qu'il traite un intérêt que les descriptions géographiques n'ont pas toujours. Il décrit bien les Landes. Mais la fantaisie poétique semble l'emporter au delà de la vérité, peut-être même au delà de sa pensée, quand, à propos des efforts tentés pour le défrichement, il se demande « dans le grand duel de l'homme et de la matière, lequel des deux succombera, » et qu'il répond : « Qu'importe au merle qui siffle sous le hallier sa chanson agreste et moqueuse ? Le présent est né, l'avenir est à naître. Oiseau, bête, insecte ou reptile, tout est insoucieux du lendemain, dans l'air, sur la terre ou sous les eaux. Allez, saintes abeilles de Virogiles, chastes et sacerdotales ouvrières, allez sur la brande et sur les ajoncs fleuris cueillir la cire qui brûle au baptême de l'enfant et sur la bière de l'aïeul. » Sans doute la nature vit insoucieuse ; mais l'homme à qui la terre a été donnée comme le domaine qu'il doit faire fructifier à la sueur de son front, s'intéresse à l'avenir, et, par l'activité et la prévoyance, il parvient à maîtriser les forces aveugles qui lui font obstacle. N'a-t-il pas déjà, sur ce sol même que parcourt dans son récit le savant archéologue du Comité d'Auch, arrêté le progrès des sables de la mer, qui, poussés par les vents et la marée, avançaient chaque année avec une régularité désespérante et une force qui paraissait insurmontable? Bremontier n'a-t-il pas trouvé, au siècle dernier, le moyen d'opposer une digue de forêts à cette invasion du désert, et ces forêts, aujourd'hui adultes, ne sont-elles pas devenues elles-mêmes une richesse dont la vente, pour quelques parties seulement, figure au budget de 1864, si je ne me trompe, pour cinq millions. Sans doute on ne transformera pas en un jour les Landes en terrains productifs ; l'espérer est une chimère, le tenter a été la ruine de plus d'un agriculteur. L'affluence des colons et des capitaux peut en quelques années créer une riche culture sur une terre vierge, qui n'attendait que la présence de l'homme ; capitaux et colons échoueraient s'ils voulaient trop promptement transformer en fermes un

Digitized by Google

désert qui depuis tant de siècles lutte victorieusement par l'aridité du sol et l'insalubrité de ses marais contre la civilisation qui l'enveloppe.

Le fléau des Landes, c'est l'*alios*, couche imperméable de grès et de végétaux agglutinés qui retient les eaux croupissantes sur un sol dont la pente est insensible; mais déjà on l'a attaqué par des tranchées, par des canaux, et aux tentatives souvent trop infructueuses pour faire pousser un maigre maïs ou du sarrasin clair-semé sur cette terre mal préparée on substitue le pin maritime, dont la racine plonge et perce l'obstacle. La culture forestière peut seule triompher du mal; remède lent sans doute, mais qui ne dépasse pas les espérances d'une génération. Déjà cette année, à l'exposition de Londres, un riche agriculteur, que la commission a honoré de ses plus flatteuses récompenses, est parvenu, en creusant des fossés, en assainissant le sol, à convertir une solitude de 1,800 hectares qui n'était couverte il y a vingt ans que de bruyères et d'ajoncs en une forêt de pins maritimes qui produit en pleine exploitation un revenu brut de 200 francs par hectare.

LEVASSEUR,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, a Chambéry.

3e Bulletin.

Ce bulletin contient : une *Supplique des communes du mandement de Valloires*, qui demandent à l'évêque de Maurienne de les exempter de leurs contributions, et qui mentionnent à ce sujet une attaque qu'auraient dirigée, en 1515, sur le mont Cenis, les lansquenets et qui aurait été repoussée ; la *Monographie de la commune de Randens*, par M. Foray (Camille-Gabriel), qui a entrepris l'histoire de la basse Maurienne ; plusieurs documents sur la *Vente et inféodation de la mestralie de Saint-Michel au baron de Saint-Michel*, publiés par M. le comte d'Arves Ferdinand ; et enfin des *Notes historiques sur la commune de Jarrier*, par M. l'abbé Trucket, professeur de philosophie au petit séminaire de Saint-Jean de Maurienne.

Depuis l'affranchissement des paysans au dix-huitième siècle, Jarrier, qui faisait partie de la *terre commune*, assignée, disait-on, à l'évêché par le roi Gontran, était encore soumise au servage et devait à l'évêque des redevances diverses : 1° la dîme des agneaux, convertie depuis un siècle environ par un commun accord en une rente de 41 francs; 2° la dîme des grains, fixée à 16 hectolitres de froment, 32 hectolitres d'orge, 14 hectolitres d'avoine et 36 hectolitres de seigle, qui devaient être portés au grenier de l'évêché, à Saint-Jean ; 3° une petite portion de dîme achetée quelques années auparavant à une comtesse de Cuines ; 4° deux fiefs, consistant en lods et ventes, et évalués ensemble à près de 100 francs : ces droits étaient acquittés en froment, orge, fèves et poules. Il y avait en outre certaines redevances en argent, si bien que, si les baux étaient renouvelés, le contrat suppose que le revenu total pourrait être de 1,160 livres, sujettes à la charge de 40 livres par an, commune faite de la manutention du chœur et de la sacristie, à laquelle l'évêché pourrait être tenu, ne l'étant point à la congrue du curé, attendu que le chapitre en est le curé primitif. En conséquence, en 1708, l'évêque vendait aux gens de Jarrier l'affranchissement de toutes les servitudes moyennant 300 livres d'épingles, l'exemption de toute réparation à faire à l'église et une rente annuelle de 900 livres, dont la commune pourrait se libérer en versant le capital calculé sur le pied de 3 1/2 p. 0/0.

Le seigneur, on le voit, était loin de donner gratuitement la liberté; il en calculait le prix sur ses propres évaluations, touchait ses rentes

Digitized by Google

et mettait en espèces sonnantes le remboursement à un taux qui devait le rendre difficile.

Il en avait été sans aucun doute de même dans la plupart des chartes d'affranchissement du moyen âge. Le seigneur, dans le marché passé avec des serfs, avait tout l'avantage de la position et devait en profiter ; il ne se doutait pas alors que le temps et les altérations de monnaies changeraient les conditions réelles d'un contrat dont la lettre seule était immuable et allégeraient peu à peu la charge de ses censitaires lorsque la redevance aurait été stipulée en argent. De leur côté, les anciens serfs pouvaient trouver lourdes les charges que l'affranchissement faisait peser sur leurs terres, et quelquefois aller, comme les paysans de Pierrefonds, jusqu'à réclamer le bénéfice du servage. Néanmoins de pareils contrats étaient en général utiles aux deux parties ; ils avaient surtout pour les affranchis le grand avantage de simplifier les rapports, par conséquent de laisser moins de place à l'arbitraire, et de faire une part plus grande à la libre disposition de la terre par le cultivateur.

E. Levasseur,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE, A NANCY.

Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine,

Tome VII. — 1862.

Dans les dernières années du dix-septième siècle, dom Mabillon et dom Ruinart entreprirent dans les provinces de l'Ouest, en Lorraine et en Alsace, un voyage scientifique. Ils parcoururent les églises, les monastères, examinant partout les archives, les bibliothèques, notant avec soin les pièces curieuses, les livres rares, les objets d'art qu'ils y rencontraient; ils citent fréquemment des ornements d'église, des vases d'or ou d'argent repoussé, des manuscrits qui remontent à 400 et 600 ans; la plupart de ces œuvres d'art en matière précieuse ont disparu; beaucoup de ces manuscrits n'existent plus. A ce titre, le voyage écrit par dom Ruinart offre un véritable intérêt; mais il est imprimé depuis 1724, et se trouve à la fin du troisième volume des œuvres de dom Ruinart. Le voyage est écrit en latin. La Société d'archéologie lorraine en a publié une traduction française. M. l'abbé Marchal, chanoine honoraire, a traduit la partie qui concerne la Lorraine, et ajouté à la partie de l'Alsace, déjà traduite par M. Matter, quelques extraits curieux du voyage que Martène fit dans les mêmes provinces en 1708. C'est cette traduction, pour la première fois complète, du voyage de dom Ruinart qu'a publiée la Société d'archéologie lorraine. Nous n'avons pas à analyser un document connu; mais nous devons remercier la Société et M. Marchal du zèle avec lequel ils ont mis à à la disposition d'un plus grand nombre de lecteurs le travail intéressant du savant bénédictin.

E. Levasseur.
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Année 1859.

Je dois adresser quelques excuses à la Société impériale d'Angers; mais ce volume pour l'année 1859 n'ayant été divisé qu'en trois cahiers, j'ai pensé qu'il en manquait un quatrième, et j'ai attendu trop longtemps ce cahier. J'ai reconnu enfin que le volume était complet; voilà pourquoi j'en rends compte un peu tardivement.

Du reste, ce volume, des plus minces, ne contient qu'un petit nombre de pages qui soient relatives à l'archéologie proprement dite. Je signalerai en peu de lignes une notice de M. l'abbé Barbier de Montaut sur deux livres d'heures des quatorze et quinzième siècles, dans laquelle l'auteur n'indique aucun détail qui ne soit très-ordinaire à ces sortes de manuscrits, les plus communs, comme chacun le sait, de tous ceux de la même époque parvenus jusqu'à nous, et qui ne méritent de fixer l'attention que par quelques singularités ou par une grande habileté d'exécution. Or rien, dans le texte analysé avec des citations nombreuses par M. l'abbé Barbier de Montaut, n'indique un caractère particulier. Quant à l'iconographie, au sujet de laquelle l'auteur entre dans quelques détails, il faudrait, pour en apprécier la valeur, avoir sous les yeux les manuscrits; aussi je crois plus sage de m'abstenir.

Je passe au dolmen des Mollières près de Beauvau, qui a fourni à M. le docteur Ouvrard le sujet d'un Mémoire tout à fait du ressort de la section d'archéologie. Je dégagerai ce Mémoire de plusieurs réflexions plus ou moins hasardées relatives aux croyances des Celtes, aux opinions et au culte des druides, au sujet desquels le Comité ne saurait trop recommander aux érudits de province la plus grande prudence, tant que la science n'aura pas pénétré plus

Digitized by Google

avant dans cette question importante qui mérite à tous égards d'être éclaircie.

C'est au sein de la forêt de Chambiers, à l'extrémité ouest du coteau de Beavais, que s'élève le dolmen de Mollières, un des plus remarquables du pays. Voici la description qu'en donne M. Ouvrard :

« Le dolmen des Mollières est situé sur un terrain arénacé. C'est un carré long, parallèle à la direction de l'axe de la terre : il a quatre mètres soixante centimètres de longueur. La table qui recouvre ce dolmen a quatre mètres de longueur, deux mètres quarante-deux centimètres de largeur, et un mètre dix centimètres d'épaisseur.

« Cette énorme masse de quartz graniteux est soutenue par sept pierres placées les unes à côté des autres et debout ; à l'orient, deux pierres : la première a un mètre quatre-vingt-deux centimètres de largeur ; la seconde, deux mètres quatre-vingt-deux centimètres ; à l'ouest, également deux pierres : la première, quatre-vingt-deux centimètres de largeur, la deuxième, trois mètres.

« La hauteur de ces quatre pierres est de un mètre vingt centimètres. Au midi, ce dolmen est fermé par une pierre qui a soixante-deux centimètres de largeur, trente-six d'épaisseur, et un mètre cinq centimètres de hauteur et quarante centimètres d'épaisseur ; à droite et à gauche, deux autres pierres de la même hauteur et de la même épaisseur ferment exactement cette ouverture.

« Les sept pierres soutenant la table de ce dolmen sont enfoncées dans le sol à une profondeur de soixante centimètres, équivalente à la pression exercée par le poids de la table à l'instant où elle a été posée sur ces pierres de soutenement.

« La pierre tombale repose sur son plat. Au milieu du dolmen, elle a deux mètres de long, un mètre trente-six centimètres de large, vingt centimères d'épaisseur ; ses bords sont rectilignes.

« De larges pierres, appuyées sur leur plat entre ces bords et les pierres de soutenement, encastrent cette pierre tombale et, par cette disposition, les pierres de soutenement sont inébranlables sur leur base, solidité conquise sans ciment ni mortier, et qui peut braver impunément la dent des animaux carnassiers. La face sidérale de cette pierre est plane, la face terrestre est concave légèrement, pour s'accommoder aux corps arrondis sur lesquels elle se trouve placée.

« Le 26 septembre 1856, nous enlevâmes la pierre fermant le tombeau au nord, à l'aide de leviers et de bras d'hommes. A l'instant

Digitized by Google

où elle s'échappa de dessous la partie nord de la table, il se fit un énorme craquement ; cependant rien ne bougea.

.....

.....

« Nous avons calculé la solidité de la table de grès quartzeux, et nous avons trouvé qu'elle cubait dix mètres cinq centimètres, et qu'elle pesait 21,624 kilogrammes.

« Pour soulever cette masse et l'élever à une hauteur au-dessus du sol de un mètre trente-deux centimètres, point où elle est posée, il ne faudrait pas moins qu'une force combinée de deux cent seize hommes ; mais, comme il est impossible de grouper autour d'elle deux cent seize hommes, il fallait bien que les Gaulois possédassent un moyen mécanique équivalant à cette force vive. Nul ne peut dire quelle était cette force. »

M. le docteur Ouvrard ajoute encore un détail curieux : c'est que, en présence de plusieurs de ses confrères, il est parvenu à déranger la pierre tombale ; il n'a pas fallu moins que la force de six gros bœufs et de deux chevaux. « Nous aperçûmes à l'instant à fleur de terre, sur une légère excavation, quelques ossements humains ; les os des pieds étaient au nord, les têtes au midi. » L'examen de ces ossements a fait reconnaître au docteur Ouvrard qu'ils provenaient d'un homme, d'une femme et d'un enfant. « Nous avons donc affaire à un tombeau de famille, dit l'auteur, qui nous apprend que vers le sud-est il existait au tombeau de Mollières une ouverture en forme de porte qui donnait accès sous ce dolmen et qui devait se fermer par une pierre adroitement rapportée. »

Le Roux de Lincy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest a Poitiers.

Année 1860.

Je n'ai trouvé dans ces bulletins que trois Mémoires qui soient relatifs à l'archéologie ; à vrai dire, un de ces Mémoires est fort étendu et comprend le plus volumineux des trois fascicules dont se composent les bulletins.

Le premier résume en quelques pages un travail de M. l'abbé Baudry sur les substructions et les sépultures gallo-romaines qu'il a découvertes sur la colline de Troussepoil, commune de Bernard, en Vendée. C'est un lieu désert où la charrue mit à découvert en 1858, sur un kilomètre environ d'étendue, des substructions romaines, des fragments de poterie, des tuiles, des monnaies, des ossements et d'autres objets encore que l'auteur du Mémoire ne se contente pas de décrire, mais dont il reproduit les plus remarquables dans une planche lithographiée jointe à l'analyse du Mémoire de M. l'abbé Baudry.

Je n'ai pas à faire une seconde fois cette analyse, ce travail a été apprécié à sa juste valeur par un de nos confrères, M. Jules Quicherat, dans un des précédents volumes de la *Revue* ; je me contenterai d'ajouter, à titre de renseignement, que, depuis l'époque où M. l'abbé Baudry, en a donné connaissance à la Société, de nouvelles fouilles ont été faites au même endroit et ont amené de nouvelles découvertes : la plus remarquable est celle d'un vase en bronze dont la figure est reproduite sur la planche que j'ai signalée précédemment.

Le second Mémoire, celui que j'ai indiqué comme le plus étendu, ne renferme pas moins de cent soixante pages. C'est un essai de répertoire archéologique pour le département de la Vienne rédigé d'après la circulaire envoyée en 1859 aux Sociétés savantes par Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique : plusieurs membres de la Société des antiquaires de l'Ouest, le président, M. de Longuemar, le secrétaire M. Menard, les abbés Auber, Lalanne, Barbier de Montaut, MM. Redet, de Lafontanelle et quelques autres dont j'ai signalé déjà les travaux ont réuni leurs efforts pour donner à cette œuvre toute la perfection qu'elle méritait.

Ce travail est rédigé avec beaucoup de soin et une grande critique ; chaque article est divisé en deux paragraphes, époque romaine, moyen âge, suivant le programme officiel. Ces descriptions de mo-

Digitized by Google

numents m'ont paru quelquefois un peu trop longues, et les indications bibliographiques, qui ont dans un travail de ce genre beaucoup d'importance, trop restreintes aux différents Mémoires publiés par les membres du Comité. Malgré tout, cette œuvre collective sera des plus utiles pour la rédaction définitive du répertoire archéologique de ce département, et c'est avec raison que M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, l'a signalé entre tous les travaux du même genre dans le rapport lu par lui le 25 novembre 1861 à la séance solennelle où Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique a distribué des récompenses aux Sociétés savantes des départements.

Le troisième et dernier Mémoire consiste dans une notice de quelques pages seulement sur les statues du donjon dit de Maubergeon, une des parties les plus intéressantes du palais de justice de Poitiers, ancienne demeure des comtes de ce nom ; édifice remarquable dont les divers bâtiments ont été construits du douzième au quatorzième siècle. M. Pilotelle, conseiller à la cour impériale de Poitiers, auteur de cette notice, démontre facilement l'erreur commise par Scévole et Louis de Sainte-Marthe à propos des quatorze statues encore debout qui décorent le fameux donjon. Comme il arrive trop souvent, l'erreur a été reproduite, par Besly, Thibaudeau, Dufour, la Fontenelle de Vaudoré, dans les différents ouvrages où ils ont parlé de ces statues, si bien que le travail est à refaire. M. Pilotelle a entrepris une monographie complète de l'ancien palais des comtes de Poitou ; il a lu la première partie de cette étude dans la séance du mois de janvier 1861 : on pourra donc bientôt juger de son travail, qui promet d'être aussi neuf que complet (1).

En attendant, je dois dire qu'il termine sa notice par des renseignements curieux sur *Jean Guérart*, maître des œuvres de Jean, duc de Berry, qui fut, comme on sait, comte de Poitiers, et à qui l'on doit, outre la tour de Maubergeon, la façade sud du palais remarquable qui décore la ville de Poitiers.

LE ROUX DE LINCY.
Membre du Comité.

(1) Nous avons le regret d'annoncer la mort prématurée de M. le conseiller Pilotelle, qui s'était consacré, avec un zèle qui ne s'est jamais démenti, à l'œuvre de la restauration du palais de justice de Poitiers et auquel les archéologues sont, par conséquent, en partie, redevables du succès de cette œuvre importante. (*Note de la Commission de rédaction.*)

Digitized by Google

MÉMOIRES DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

Tome cinquième, années 1857, 58, 59 et 60. — Un demi-volume in-4°

Un seul Mémoire est contenu dans cette livraison, la dernière qu'ait publiée la Société dijonnaise; mais c'est un morceau capital. Il a déjà fait son chemin dans le monde savant, et les archéologues l'estiment comme le plus beau recueil d'antiquités germaniques qui ait paru jusqu'ici. Vingt-neuf planches dessinées avec un talent supérieur et exécutées en lithochromie jettent sur le sujet toute la lumière désirable, et se présentent à l'étude avec autant d'avantage que les vitrines d'un musée ; de nombreuses gravures sur bois sont en outre répandues dans le texte. M. Henri Baudot est à la fois l'auteur de ce texte, celui de tous les dessins, et le propriétaire des objets figurés.

Depuis trente ans, cet antiquaire poursuit avec un zèle et une attention qui ne se sont jamais ralentis l'exploration d'un vaste gisement de sépultures qui existe près du confluent de la Saône et du Doubs. Il a eu un mérite qu'on ne saurait trop louer. Lorsqu'on ne soupçonnait pas encore avec quel soin scrupuleux les fouilles d'antiquités ont besoin d'être conduites pour devenir instructives, lorsqu'on ne possédait que des idées vagues quant à l'attribution des objets qui s'offraient à ses yeux, il a compris que rien n'était à négliger, que la valeur archéologique des plus vils fragments était égale à celle des pièces précieuses par la matière ou par le travail, que la position de toute chose trouvée en terre devait être soigneusement consignée. De cette façon, les objets sont venus se classer chez lui en conservant toute leur valeur historique, et, quand la lumière s'est faite et qu'on a su enfin discerner les antiquités germaniques d'avec les antiquités romaines, il a pu dire qu'il possédait de celles-là une collection complète ; il lui a été permis d'exhiber des échantillons de toutes les pièces inventoriées par M. l'abbé Cochet, et quelques-uns même de pièces que ce savant n'avait jamais rencontrées.

Le dépôt qui a fourni tout cela est situé à l'extrémité du dépar-

Digitized by Google

tement de Saône-et-Loire, sur le territoire de la commune de Charnay. Les gens du pays, à cause des sépultures dont leurs travaux leur ont depuis longtemps révélé la présence, croient fermement que le nom de leur village est l'équivalent de charnier ; laissons-leur la satisfaction d'avoir trouvé cette étymologie. Charnay est la même chose que Carnac ; c'est un nom gaulois qui existait des siècles avant que le lieu eût été transformé en cimetière. On dit qu'il doit à une bataille d'avoir reçu cette lugubre destination. D'après les observations consignées dans le Mémoire, les fosses sont disséminées de telle sorte qu'elles paraissent effectivement avoir été creusées à la suite d'un engagement.

Comme la plupart des antiquités recueillies accusent par leur style l'art bourguignon du cinquième ou du sixième siècle, M. Baudot voit dans les sépultures de Charnay le dépôt des morts de l'une des batailles perdues par les Burgondes, lorsque ces barbares furent attaqués par les Francs. Il laisse à choisir entre la défaite que leur infligea Clovis ou celle qui mit fin à leur indépendance sous les fils de Clovis. Ni l'un ni l'autre de ces événements ne me semble devoir être invoqué ici. La victoire de Clovis eut pour théâtre les bords de l'Ouche, et c'est autour d'Autun que les derniers coups furent portés à la puissance bourguignonne ; mais la première bataille des fils de Clovis contre les deux frères Sigismond et Godomar s'accommoderait parfaitement avec la conjecture du savant dijonnais. Grégoire de Tours, sans nous dire où se donna cette bataille, indique cependant qu'après l'avoir perdue, Sigismond s'enfuit dans la direction de la Suisse. C'est bien de ce côté qu'ont dû chercher leur salut les Burgondes mis en déroute par les Francs sur la rive gauche de la Saône.

J'ai dit que des objets qui ne s'étaient point encore rencontrés dans les tombeaux de l'époque barbare ont été produits par M. Baudot. De ce nombre sont :

1° Une lame effilée de 68 centimètres de long qui s'adaptait à une hampe par une douille carrée. C'est le fauchard, l'arme qui devint si redoutable au moyen âge entre les mains des Flamands ;

2° Le fourreau du sabre droit restitué à l'aide de tous ses ferrements ;

3° Des boutons et clous d'ornement qui ajoutent des formes nouvelles à celles que l'on possédait déjà ;

4° Des broches à plaque ronde qui surpassent par leur dimension et par la beauté du travail tout ce qui avait été signalé en ce genre.

Digitized by Google

L'une d'elles est décorée d'un camée, qui nous donne, selon toute apparence, la figure et la coiffure d'une femme barbare ;

5° Un collier de perles en verre soufflé amenées à l'effet des perles naturelles par l'introduction d'une feuille d'argent sous le verre;

6° Des boucles et bouterolles d'orfévrerie dont la rencontre à la hauteur des rotules indique qu'elles servaient d'attaches à des ajustements de jambe ;

7° Une fibule d'argent d'un style à part, sous laquelle sont gravés des caractères runiques. L'inscription a été soumise à la Société des antiquaires du Danemark, qui y a reconnu une forme nouvelle de l'alphabet nordisque et les mots *Dan Kjan ô*, *Danus Maxilla possidet.*

Quoique surpris de rencontrer un objet venu de si loin, M. Baudot s'est expliqué sa présence en supposant qu'il aurait été porté comme trophée par un Franc ou par un Burgonde. Je partage entièrement son avis à ces égard, et j'ajoute que Grégoire de Tours relate un fait qui nous dispense de faire voyager en Scandinavie le guerrier possesseur de ce bijou. Il avait pu le conquérir en Gaule, lors de la descente opérée par les Danois, vers l'an 515, sous la conduite du roi Chrodolaïc.

Quelques observations qui appartiennent en propre à notre auteur méritent d'être signalées, comme complément des notions acquises sur la matière.

Les grosses agrafes de fer ou de bronze avec plaque et contre-plaque, auxquelles on assignait pour place la ceinture du défunt, M. Baudot les fixe à un baudrier porté en écharpe. L'attache se faisait sur le devant du corps, un peu plus haut que la ceinture. Cela n'excluait pas la présence du ceinturon, lequel était fixé, également sur le devant du corps par une autre boucle moins massive.

Les filets d'argent qui décorent les grosses agrafes sont rarement inscrustés dans le métal de manière à former ce que nous appelons de la damasquinure. Le travail a consisté le plus souvent à échopper un plaqué d'argent dont le métal était d'abord revêtu ; par conséquent les filets d'argent sont en relief sur le bijou et constituent une sorte de guipure appliquée.

Les boules de verre ou de terre cuite émaillée percées de part en part, qu'on prenait pour des amulettes, doivent être considérées plutôt comme des coulants employés pour maintenir deux cordons dans une direction inverse.

M. Baudot termine son Mémoire par un résumé des découvertes de sépultures barbares qui ont été signalées en Bourgogne depuis 1705 jus-

Digitized by Google

qu'en 1859. Celles de Brochon et de Sainte-Sabine, qui figurent parmi les plus récentes, lui ont fourni l'occasion d'ajouter à son répertoire quelques pièces intéressantes. Il y a dans le nombre plusieurs fragments d'une inscription romaine qui fut cassée en morceaux pour faire des pierres à mettre sous la tête des morts. C'est dans le cimetière de Sainte-Sabine que ces fragments ont été recueillis. M. Baudot les a figurés avec soin en les rapprochant et en les complétant au moyen d'une restitution proposée par un de ses collègues de la Société dijonnaise. Mais la critique n'approuvera ni la restitution ni l'explication qui l'accompagne, car il en résulterait que la cité des Eduens possédait du temps de l'empereur Constance un flamine sous la direction duquel le sacrifice du taurobole était offert publiquement aux divinités Cybèle, Janus et Grannus en l'honneur des Augustes. Il n'est pas besoin de dire que la lecture d'où sont tirés ces faits n'est nullement justifiée par le peu qui reste de l'inscription, et que, pour obtenir un pareil sens, il a fallu non pas restituer, mais imaginer. Que la responsabilité en retourne à qui de droit ; elle n'atteint pas M. Baudot, qui a eu soin de se mettre à couvert derrière son auteur, et qui, par cette insertion, n'a fait que céder à son louable désir d'éclairer tout ce qui tient de près ou de loin à son sujet.

J. Quicherat,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN DE LA COMMISSION HISTORIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD, A LILLE.

Tome VI, année 1862.

La Commission historique qui siége à Lille s'est presque exclusivement occupée d'archéologie dans le nouveau volume qu'elle vient de publier, et la plupart des articles qu'il renferme présentent un intérêt très-réel. Jes le passerai rapidement en revue avant de signaler les deux notices principales, celles qui sont consacrées à la statistique archéologique des arrondissements de Lille et de Dunkerque.

M. Fretin décrit l'église de Quesnoy-sur-Deule, qui vient d'être très-récemment démolie ; ce monument datait des dernières années du seizième siècle ; mais, dans les travaux exécutés à l'occasion de sa destruction, on a découvert d'assez curieux débris de l'époque romaine, notamment plusieurs inscriptions tumulaires.

Il mentionne l'inscription existant sur une lame de plomb appliquée à l'une des parois du caveau situé devant le chœur et dédiée à la mémoire de *Louis de Mailly, sieur du Quesnoy, décédé le* 25 *mars* 1624.

M. Vincent fait connaître les conclusions de la sous-commission chargée d'examiner le projet d'un monument commémoratif de la bataille de Bouvines, et qui adopte le plan qui a été soumis par l'architecte du département.

M. le chevalier de la Phalecque revient sur une question déjà traitée par lui dans un précédent volume du *Bulletin de la commission historique* sur la gravure du blason à l'époque où l'on a commencé à se servir de certaines hachures pour indiquer la couleur héraldique. Il lui paraît démontré que c'est en Flandre et dans les Pays-Bas que cette invention a pris naissance, et que ce n'est qu'à la longue que l'on adopta successivement tous les signes qui composent ce système et le rendent si simple aujourd'hui. Antérieurement les Allemands et les Italiens employaient tout simplement les initiales des noms de chaque couleur. Spelman, dans son *Aspilogie*, se servit de figures astronomiques. On commença par la désignation des métaux ; l'or

Digitized by Google

fut représenté assez régulièrement par des points depuis les *Généalogies de Corneille Martin*, illustrées par Jean Collaert en 1608. Tous les signes n'étaient pas encore adoptés à Lille, en 1654, par le graveur Antoine Baillet dans sa « Représentation de l'état tant ecclésiastique « que séculier de la province de Lille, Douai et Orchies ; » tableau héraldique où le sable, par exemple, est figuré par des hachures en losange au lieu des hachures carrées. Le graveur Butkens essaya vainement un progrès plus rapidement accentué en 1626 ; ses efforts furent vains. Toujours est-il que c'est bien ce dernier archiviste qui le premier essaya sérieusement cette réglementation dans ses « Annales généalogiques de la maison de Lynden » (in-folio, Anvers 1626), et que le mérite de l'invention n'en revient pas à Vulson de la Colombière (1639), encore moins à Petrasancta (1638).

M. l'abbé Carnel décrit un tableau triptyque du commencement du seizième siècle qui existe dans l'église de Saint-Pierre à Lille et servait de monument funèbre à la mémoire de Hugues le Cocq, seigneur de la Haye et conseiller-secrétaire de l'empereur, qui trépassa le 10 avril 1510. Ce tableau est d'une curieuse composition. Au milieu est Notre-Seigneur sur la croix, et sur les deux volets sont agenouillés, d'un côté le très-noble chevalier Hugues le Cocq et, de l'autre, sa femme, accompagnés de leurs très-nombreux enfants et de leurs deux patrons saint Hugues et sainte Anne. Mais la croix du Sauveur est formée de deux rubans auxquels sont attachés les socles fleuronnés qui supportent de chaque côté de la croix la sainte Vierge et le disciple saint Jean. Au second plan de ce tableau est une résurrection. Notre-Seigneur, vainqueur de la mort, se tient debout sur un sépulcre en forme de croix ; les gardes renversés gisent sur des rubans qui sortent d'une tige enroulée : le bouclier même d'un de ces gardes est formé de rubans. Les autres scènes représentées sur ce triptyque sont : la présentation au temple, la fuite en Egypte, Jésus au milieu des docteurs, le baptême de Notre-Seigneur, la descente de la croix, sainte Véronique avec le suaire et la Mater Dolorosa. Au bas est l'inscription commémorative et les écussons des huit quartiers des enfants du défunt : le Cocq, Lestorré (nom de sa femme), Mammez, Limoge, Lalain, Fiévet, Casée, et encore Limoges. Les statistiques archéologiques des arrondissements de Lille et d'Hazebrouck sont l'œuvre collective d'une commission composée de MM. Le Glay, de Coussemaker, de Melun, de la Phalecque, Van Hende et l'abbé Dernacq, et me semblent rédigées sur un excellent plan. Une courte notice expose sommairement l'état géographique de chaque arrondissement, ses anciennes divisions territoriales, ses juridictions. Une

Digitized by Google

carte l'accompagne : chaque arrondissement est subdivisé en cantons et chaque commune a sa notice se décomposant ainsi : Situation. — Noms anciens. — Armoiries. — Monuments. — Institutions religieuses et civiles. — Faits historiques (très-sommairement relatés) — Personnages remarquables. — Le travail semble très-soigneusement fait.

EDOUARD DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT SUR UNE COMMUNICATION DE M. MORAND
INTITULÉE :

Questions d'histoire littéraire au sujet du DOCTRINALE METRICUM *d'Alexandre de Villedieu, de ses glossateurs, et, particulièrement, de Nicolaus Francisci.*

M. Morand, membre non résidant du Comité à Boulogne-sur-Mer, nous a envoyé, il y a quelques années, un opuscule inédit de Guiard des Moulins, dont la valeur fut constatée par un rapport de notre président M. Victor Le Clerc et qui a été publié dans un des derniers volumes de la *Revue des Sociétés savantes*. La nouvelle communication de M. Morand, que vous avez bien voulu renvoyer à mon examen, n'est pas moins digne d'attention que la précédente. Elle porte sur le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu. Vous savez, Messieurs, que cet ouvrage, écrit en vers, servit de base à l'enseignement de la grammaire dans toutes les écoles depuis le milieu du treizième siècle jusqu'au commencement du seizième. Il n'est donc pas étonnant que les copies en soient fort nombreuses dans nos bibliothèques. Beaucoup des copies qui nous en sont parvenues sont accompagnées de gloses qui pour la plupart sont totalement dépourvues d'intérêt, mais au milieu desquelles un œil exercé, comme celui de M. Morand, sait discerner des détails qu'il importe de recueillir.

Dans un manuscrit de la bibliothèque de Boulogne copié au quinzième siècle, notre confrère a remarqué un commentaire sur le *Doctrinal* qui est intitulé : *Margareta philosophiarum*, et dont l'auteur, maître Jean, paraît avoir enseigné la grammaire à Dijon en 1290. La seconde des deux introductions qui précèdent le commentaire de maître Jean contient sur la vie d'Alexandre de Villedieu plusieurs particularités que Leyser avait déjà fait connaître d'après un manuscrit d'Helmstadt, mais avec des variantes dont M. Morand a fort habilement fait ressortir l'importance. Je n'hésite pas à vous proposer d'imprimer dans la *Revue* l'extrait du *Margareta philosophiarum* que notre confrère nous a envoyé, avec les observations qu'il y a jointes.

M. Morand a encore signalé, d'après un manuscrit de Boulogne, un autre opuscule inspiré par le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu. C'est une grammaire en prose, *Doctrinale prosaicum*, calquée sur le *Doctrinal* en vers, et qui a été écrite vers le milieu du quinzième siècle, du côté de la Flandre, par maître Nicolas François. Toutes

Digitized by Google

ces circonstances sont parfaitement établies par M. Morand, et je ne puis mieux faire que de renvoyer aux pages qu'il a consacrées à apprécier l'ouvrage de Nicolas François. A tous égards, ces pages sont dignes de figurer dans la *Revue*. Vous trouverez également à propos d'y insérer la préface du *Doctrinal* en prose.

Avec le texte de cette préface, M. Morand nous a adressé un petit glossaire renfermant les mots français que Nicolas François, dans le cours du *Doctrinal*, a mis en regard d'un grand nombre de mots latins. L'époque à laquelle appartient ce glossaire est relativement bien moderne, et je doute que le recueil formé par notre savant confrère soit d'une utilité réelle pour l'histoire de la langue française. Toutefois il ne devrait pas être négligé si l'on reprenait le projet, jadis adopté par le Comité, de publier dans un volume de mélanges les glossaires en latin et en français qui sont conservés dans différents manuscrits du treizième, du quatorzième et du quinzième siècle.

Les textes mis en lumière par M. Morand pourront servir à compléter les travaux dont Alexandre de Villedieu a été l'objet, et parmi lesquels doit être citée en première ligne la thèse soutenue par M. Thurot en 1850 (1).

LÉOPOLD DELISLE,
Membre du Comité.

(1) *De Alexandri de Villa Dei doctrinali ejusque fortuna.* Paris, 1850, in-8°.

Digitized by Google

QUESTIONS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

Au sujet du DOCTRINALE METRICUM *d'Alexandre de Villedieu, de ses glossateurs et, particulièrement, de Nicolas Francisci.*

Je voudrais augmenter, et peut-être rectifier par quelques renseignements sur Alexandre de Villedieu ce qui a été dit de ce grammairien dans l'*Histoire littéraire de la France*. Je m'occuperai ensuite d'un ouvrage tout à fait inconnu, je crois, auquel son *Doctrinale*, entre autres gloses qui ont été composées pour l'expliquer, a donné naissance dans le quinzième siècle.

MM. Daunou et Amaury-Duval ont parlé d'Alexandre de Villedieu en deux endroits principaux de l'*Histoire littéraire* (1), d'après une note tirée de la bibliothèque d'Helmstadt, ou plutôt d'après Polycarpe Leiser, qui en a fait usage dans son histoire des poëtes et des poëmes du moyen âge. Ces deux auteurs s'accordent à dire, en suivant cette note, qu'Alexandre de Villedieu et deux autres grammairiens, ses collègues, enseignèrent la grammaire à Paris et se partagèrent les divisions de cet enseignement dans un but commun. Ils nomment les deux collègues d'Alexandre *Yson* et *Rodolphe*, et remarquent que l'un d'eux était Anglais ; mais ils ne sont pas d'accord pour le désigner : c'était Rodolphe selon M. Daunou, et Yson selon M. Duval.

L'association se rompit par la mort d'Yson, et Rodolphe devint évêque. Alexandre, resté le seul maître de l'école, hérita des matériaux de leçons rassemblés par ses collègues. « Il se mit, dit M. Daunou, à versifier tout seul les trois parties de l'ouvrage ; » ou, si on l'aime mieux avec M. Duval, « il imagina de mettre en vers les trois différents cours, d'en faire un seul poëme, auquel il donna le titre de *Doctrinale*. » Ce *Doctrinale* parut en 1209. « Depuis ce temps, ajoute M. Duval, nous ne trouvons plus rien de relatif à la vie de l'auteur. On peut supposer qu'il continua de vivre à Paris.»

Le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu, dès le siècle même où il fut publié, a fait le sujet de beaucoup de gloses qui forment autant d'ouvrages spéciaux. Les catalogues des manuscrits de nos bibliothèques publiques des départements, lorsqu'ils seront tous terminés, permettront d'apprécier le chiffre exact de ce qui se trouve en

(1) *Hist. litt.*, XVI, p. 188. — *Ib.*, XVIII, p. 202-209.

Digitized by Google

France d'exemplaires de *Doctrinale* glosés, et ce chiffre devra être considérable. Il est très-remarquable qu'à Dijon l'ouvrage d'Alexandre exerça plus d'un glossateur, et dans ce même treizième siècle. Je ne puis citer que d'après le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Troyes (1) deux auteurs d'une de ces gloses, maîtres Pierre *Crocus* et Pierre *de Herunco*, qui la récitèrent à Dijon. Mais j'ai entre les mains une autre composition du même genre d'un *vice-docteur* de Dijon appelé *Jean :* c'est ainsi qu'il se nomme et se qualifie en terminant la première des deux introductions placées avant la glose: — « *Explicit Margarita philosophiarum compilata a magistro Johanne vice doctoris Diuionis, anno M° CC° nonagesimo continuata scolaribus ab eodem.* » L'ouvrage nous fait donc connaître un écrivain de la fin du treizième siècle qui reste à classer. La seconde introduction nous offre mieux encore, car on y rapporte les faits relatifs à l'association d'Alexandre de Villedieu et de ses deux collègues; et, comme ce récit diffère sur plusieurs points de la note du manuscrit d'Helmstadt, il y a lieu de se demander s'il ne se trouverait pas plus véridique, à raison de ce qu'il serait moins éloigné du temps auquel il se rattache.

D'abord les noms des deux associés d'Alexandre n'y sont pas les mêmes que ceux donnés par les auteurs qui ont suivi la note d'Helmstadt. Ici ils se nomment, l'un *Yvo*, l'autre *Adelphus* : — Adelphus est Anglais et Yvo Breton. Il y a eu au treizième siècle un Yves Breton (2), ou le Breton, de l'ordre des frères prêcheurs, qui vivait sous saint Louis, et ne peut être confondu avec le collaborateur d'Alexandre, puisque celui-ci mourut avant la publication du *Doctrinale*. Ensuite on ne dit pas dans notre introduction que les trois amis enseignassent la grammaire. Ils étudient, et ne sont qu'auditeurs, mais déjà ils composent des vers sur les règles de Priscien : je pense du moins que c'est en ce sens qu'il faut entendre ce passage, auquel plusieurs abréviations et peut-être une omission de mots ne donnent pas toute clarté : « *Studuerunt Parisius, et tum audierunt regulas Prisciani : componebant per versus* (3). » Alexandre n'aurait donc pas été le seul des trois qui eût eu l'idée de versifier en pareille matière. Yvo meurt, et Adelphus ne devient pas évêque, mais il est appelé par un évêque à une grande dignité. Maintenant, que fait Alexandre après la perte de ses collègues? Il

(1) *Catal. gén. des manusc. des bib. pub. des départ.*, t. II, p. 471, n° 1142.
(2) *Hist. litt.*, t. XVIII, p. 539.
(3) Voir aux *Annexes*, pièce n° 1.

Digitized by Google

a leurs écrits, et reste encore à Paris jusqu'à ce que l'évêque de Dôle l'appelle auprès de lui pour le charger d'instruire ses neveux dans la grammaire. Là il termine chaque leçon, si ce n'est chaque règle, en la résumant en deux vers, et les deux enfants vont redire ces vers à l'évêque. Le prélat, qui y voit une grande utilité, prie Alexandre d'en composer une Somme pour l'instruction de ses neveux. Alexandre defère à sa demande, et l'on a le *Doctrinale*, qui fut ensuite reçu et expliqué à Paris.

L'évêque de Dôle en 1209, année où le *Doctrinale* parut, était Jean V, dit de *Lisanet* ou de *Lisenech* (1), qui gouverna ce diocèse de 1200 à 1223. J'ai trop garde de rien supposer gratuitement pour me demander même si Alexandre continua de rester près de lui, ou s'il retourna à Paris. Mais il ne faut pas renoncer à en savoir quelque chose. Une lecture patiente, comme il convient de toujours la faire, de tous les manuscrits dont son œuvre a fait le fond, peut conduire à quelque découverte sur ce point et sur d'autres relatifs aux travaux d'Alexandre de Villedieu ou à sa personne. Telle est, par exemple, la question de son lieu de naissance, qu'il ne me semble plus trop possible de contester à la Normandie, désignée déjà par le nom de Villedieu, en présence de cette explication de notre glossateur sur le premier vers du *Doctrinale*, où il fait ainsi parler Alexandre: « *Ecce ego, magister Alexander de Villa Dei* IN EUSTRIA, *cum apparatu propono scribere clericulis nouellis quemdam librum de doctrina factum.* » Ailleurs le glossateur dit encore : « *Alio modo assignaturo magistri Alexandri de Villa Dei* IN EUSTRIA *doctrinale.* »

On ne serait pas cependant obligé de lire tous les commentaires de cet ouvrage pour remplir une certaine lacune, qui ne devrait pas se trouver dans une notice spécialement consacrée à l'énumération et à l'analyse de toutes les œuvres de son auteur. Pour peu que l'on connût exactement un ou deux de ces commentaires, on saurait quelle question s'est élevée au sujet de ces trois vers du *Doctrinale*, d'autant plus faciles à rencontrer qu'ils se lisent vers le commencement du poëme :

Post alphabetum minus hec doctrina legetur ;
Inde leget maius mea qui documenta sequitur,
Iste fere totus liber est extractus ab illo.

Que doit-on entendre par ce petit et ce grand alphabet? Sont-ce deux autres compositions d'Alexandre de Villedieu, ou bien faut-il

(1) *Gallia Christ.*, t. XIV, 1052.

Digitized by Google

voir dans le premier soit le traité de Donat *De octo partibus orationis*, soit le petit Priscien, et, dans le second, le grand volume de Priscien ? Les opinions étaient très-diverses du temps même de notre glossateur Jean. Il les expose dans une assez longue glose, et incline à penser que les deux alphabets étaient deux livres d'Alexandre de Villedieu, le petit traitant de la signification des mots dans l'ordre de l'alphabet, et, le grand, de la grammaire. La notice de M. A. Duval, dans l'*Histoire Littéraire*, ne dit rien à cet égard.

Le commentaire de notre vice-docteur, Jean, doit avoir joui d'estime, car le manuscrit où je le lis paraît avoir été exécuté au quinzième siècle. Ce n'est donc qu'une copie qui n'a même pas été achevée. Les nombreuses abréviations dont il est couvert, jointes à des lacunes de mots laissés en blanc, le rendent très-difficile à suivre, et pas toujours aisé à comprendre. Il appartient à la bibliothèque de la ville de Boulogne-sur-Mer.

La même bibliothèque possède un autre ouvrage manuscrit composé au quinzième siècle sur la grammaire d'Alexandre de Villedieu, mais plus original peut-être que tous les autres. On avait fini par ne plus s'accommoder pour l'enseignement des vers du *Doctrinale*. C'était un texte trop resserré. On le mit en prose avec glose. Je ne sais s'il est connu des historiens littéraires : j'en doute un peu, n'ayant jusqu'ici dans mes lectures rien rencontré qui me parût y avoir rapport. On lit plusieurs fois, au cours de cet ouvrage, que je nommerai désormais le *Doctrinale prosaycum*, le nom soit de *Nicolaus Francisci*, soit de *Nicolaus* tout seul, avec l'indication formelle qu'il en est l'auteur. Ainsi, dans une glose du feuillet M. III., je trouve cette déclaration : « *Magister Nicolaus, compositor hujus libri, non vivet supra centum annos* ; » et, vers la fin, l'attribution n'est pas moins explicite : « *Et hic ego Nicolaus Francisci, compositor hujus libri, tempore compositionis eram vetulus. Cum dicitur vetulus, minus dicit quod totus annosus eram : scilicet septuaginta annos habens.* » Je relèverai encore ces autres passages : — « *Ut patet dicendo Doctrinale* Nicolai ; » — « *Magister Nicolaus est autor hujus libri qui sum ego* (1). »

(1) Du Cange, dans la préface de son *Glossaire*, nomme, d'après Sanderus (*), un Nicolas dont les manuscrits de Saint-Martin de Tours renfermaient un *Vocabularius compendiosus*, imprimé à Venise en 1490; et dans son *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Valenciennes*, M. Mangeart cite un *Trac-*

(*) *Bib., manusc. Belg.*, 137.

Digitized by Google

J'ai maintenant à établir que le *Doctrinale prosaycum* est une production du quinzième siècle, et je crois pouvoir le faire sans crainte de contestation en m'appuyant sur la mention d'un duc de Brabant, du nom de Philippe, dans une glose du feuillet *O. i.* : « *Philippus Dei gracia dux Brabancie.* » Or le duché de Brabant n'a point eu de souverain nommé Philippe avant celui qui le gouverna de 1427 à 1430, et à qui Philippe le Bon, duc de Bourgogne, succéda. Ce nom de Brabant revient assez significativement dans les exemples du glossateur, que je vais reproduire : — « *Ducis* BRABANCIE » — *Notandum primo quod minor locus est, ut villa, ciuitas, castrum ; sed major locus est ut* BRABANCIA, *Francia, Hannonia, Flandria.* » — « *Quo vadit rex ? Ad* BRABANCIAM. » — « *Cujas est iste ?..... De* BRABANCIA. » Si ce n'est pas le Brabant ou quelque ville de ce duché, Louvain, par exemple, que notre grammairien nomme, c'est, comme on vient de le voir, et comme on le verrait encore au besoin, une province voisine, le Hainaut, la Flandre : c'est Tournay, l'Escaut, la Meuse, la Moselle, Boulogne. D'où l'on peut présumer que, soit par la naissance, soit par les actes de sa vie, il se rattachait à ces pays. Sa monnaie est le florin : « *Iste liber dignatur trium florenorum.* »

Il écrivait durant les guerres de l'Angleterre contre la France, et il semble en désirer la fin : « *Cur tam diu bellant Anglici contra Franciscos.* »

N'oublions pas qu'il était septuagénaire alors qu'il terminait son livre, et ce sera de toutes ces circonstances que l'on devra tirer les renseignements d'après lesquels sa biographie pourra être essayée, outre ceux qui resteraient à recueillir dans son ouvrage ou ailleurs ; car il doit avoir incontestablement sa place dans l'histoire littéraire du siècle où il vécut.

J'ai déjà fait connaître pour quelle raison il voulut mettre en prose le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu. Il l'a exposée dans une préface (1), en reprochant aux vers de ce poëme de n'être ni assez clairs ni assez développés pour l'intelligence des enfants. Cette raison, quoique suffisante, n'est pas la seule qui l'ait déterminé. Il est aussi d'avis qu'Alexandre de Villedieu a composé deux autres livres que l'on n'a plus, et que ces livres sont ceux-là mêmes

tatus magistri Nicholai de grammatica et omni genere constructionis, qui occupe les feuillets 182 à 205 du manuscrit 380 de cette bibliothèque. Ce manuscrit est du quinzième siècle. Mais quel est le Nicolas de Du Cange? et quel est celui de Valenciennes?

(1) *Annexes*, pièce n° 11.

Digitized by Google

désignés par le grand et le petit alphabet dans les trois vers transcrits plus haut. Pour tenir lieu de ces livres, il a rédigé un traité des huit parties du discours et de la formation des temps dans les verbes, traité qu'on lit comme introduction au *Doctrinale* en prose et aux gloses qui l'expliquent ; ce qui l'a obligé d'avoir recours à des auteurs et à des ouvrages dont il ne nomme que sept dans sa préface, mais qu'on retrouve tous dans le cours de son livre.

Ceux que la préface nomme sont le *Catholicon*, Papias, le *Braxilogus*, Hugutio, (Guillaume le) Breton, Ysidore et le *Marmotrectus* : *Unum librum qui vocatur Marmotrectus, qui exponit diuersa vocabula.*»

Isidore de Séville appartient au septième siècle, Papias au onzième; Hugutio vivait encore dans les premières années du treizième; Jean de Gênes terminait en 1286 son *Catholicon*, et Guillaume le Breton, auteur d'une Somme où les mots difficiles de la Bible sont expliqués, et qu'il faut distinguer, d'après M. Daunou (1), du chantre de Philippe-Auguste, ne vivait, selon ce savant, que dans le quatorzième. Mais, si l'indication du catalogue des manuscrits de l'École de médecine de Montpellier, au n° III (2), est sûre, on aurait dans cette bibliothèque un manuscrit de cette Somme du treizième siècle. En outre, j'en remarque trois du même siècle inscrits dans les inventaires de la Bibliothèque impériale ; et, ce qui prête moins au doute, la glose de notre vice-docteur de Dijon cite la Somme de le Breton — « *Brito in Summa sua.* » Ces points soulèvent au moins une difficulté.

En voici une autre. On attribue le *Marmotrectus* ou *Mammotrectus*, ou encore *Mammothreptus*, à Jean Marchisinus, que Sixte de Sienne (3) fait fleurir vers 1450. Plus tard, Wadding (4), qui passe pour un historien exact, l'a placé au commencement du quatorzième siècle. Mais Fabricius a combattu l'opinion de Wadding pour adopter celle de Sixte, et il s'est même autorisé d'un endroit du *Marmotrectus* pour prétendre que cet ouvrage n'aurait été terminé qu'en 1466. — « *Nam Mammothreptum suum quo imprimis inclaruit* (JOANNES MARCHISIUS) *absolvisse se significat A.* 1466. (5)» Cependant il est incontestable que cet ouvrage, dont au reste l'auteur ne s'est pas nommé,

(1) *Hist. litt.*, XVII, 356,
(2) *Catal. gén. des manusc. des bib. des départ.*, I, 324.
(3) *Biblioth. Sancta*, lib. IV, p. 277. Ed. de 1586.
(4) *Ann. ord. min.*
(5) Fabric., *Bibl. lat. med. et infim. latinit.*, V, p. 11 et 22. Éd. de 1754.

Digitized by Google

a servi à la composition du *Doctrinale* en prose, et l'on n'oubliera pas que Nicolaus Francisci écrivait bien avant 1450, et surtout avant 1466. Ajouterai-je que les manuscrits de *Marmotrectus* qui se trouvent dans l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne (1) sont tous attribués au premier tiers du quinzième siècle? Je ne connais rien du *Braxilogus*, à moins que ce ne fût le *Vocabularius breviloquus*, qui a été imprimé en 1491 à Strasbourg, et dont le titre primitif aurait été transformé du grec en latin.

Dans le cours de son ouvrage, le glossateur Nicolaus cite, bien entendu, Donat, Priscien et leur commentateur Remigius (Remi d'Auxerre). On y trouve aussi des citations de Joannes de Garlandia, Petrus Hispanus « *in suis summulis,* » Petrus de Riga, Petrus Helye et Mychael de Marbosia « *in suis modis significandi.* » Ugutio y est cité « *in suo Rosario.* »

Le nom de Mychael *Marbosia,* tel qu'il est orthographié très-nettement ici, ajoute une variété aux différentes manières dont on l'a écrit, et il présente, en tout cas, une objection aux conjectures du savant M. Victor Le Clerc, qui, dans la supposition que, là où d'autres avaient lu *Hombasio* ou *Marbosio,* c'était *Rombasio* qu'il fallait lire, en a tiré le nom de Michel de *Roubaix* (2).

Je vois encore mentionnés dans le *Doctrinale* en prose un *Grecista*, qui me paraît être le *Grecismus* d'Evrard de Béthune, et un *Florista*, sans doute le même qui a été imprimé sous le double titre de « *Flores grammaticæ, sive Florista, cum commento,* » sans indication de lieu ni d'année (3).

Enfin, il y est parlé d'un Jacques de Paris : « *Glosa vero in hac parte insequitur dicta venerabilis magistri Jacobi Parisiensis magistri qui fundat se maxime in dictis Michaelis.* » Le Michel qui est ici nommé doit être celui dont il vient d'être question sous le nom de *Marbosia*, et qu'on croit être mort vers 1300 (4). Par conséquent Jacques de Paris lui est postérieur, et les termes d'honneur avec lesquels notre glossateur en parle indiqueraient assez sous sa plume un personnage encore vivant.

La lecture du *Doctrinale* prosaïque, eût-elle à donner pour tous fruits les seuls résultats de la présente notice, ne serait pas sans utilité pour l'exactitude de l'histoire. Mais je suis loin d'avoir fait

(1) *Inventaire*. Bruxelles, 1839, in-f°, n°s 1307, 9204, 9205.
(2) *Hist. litt.*, XXI, 268.
(3) Panzer, *Ann. typ.*, IX, 177.
(4) *Hist. litt.*, XXI, 267.

Digitized by Google

connaître dans ce qui précède tout le parti que l'on peut tirer de cette composition, comme de bien d'autres du même genre, où leurs auteurs, au milieu de beaucoup de pages peu attrayantes, laissent toujours à recueillir quelques traits des mœurs et des événements de leur époque. N'est-il pas très-curieux pour nous, par exemple, d'apprendre que, dans une leçon de grammaire écrite pour des enfants au moyen âge, il fût tout naturel de donner des explications semblables à celles-ci : « *Ex umbilico pendet infans in utero ;* » — « *Cipho est vas ad mingendum, vel est sonus quem faciunt mulieres mingendo ?* » Et que dira-t-on de celle-là : « *Arrigere, gallice* DRECHE, *pertinet ad virgam virilem ?* » Et nous avons fini par trouver que l'églogue « *Pastor Corydon* » offrait du danger !

Je noterai comme point historique cette étymologie du nom de la ville de Paris : « *Hec Parisius est quedam ciuitas in Francia a* PARA, *quod est juxta, et* YSIS, *quod est dea ; quia juxta illam deam sita. Illa enim dea adhuc videtur in monasterio Sancti Germani extra portas Parisienses.* » Ainsi, voilà constatées dans un ouvrage de grammaire, plus de cent ans peut-être avant l'historien Jean Lemaire, cité comme le plus ancien qui en eût parlé (1), et l'identité de la statue d'Isis dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés, et l'opinion, paradoxale si l'on veut, que Paris tirait son nom de cette déesse.

Mais l'intérêt le plus marqué qu'offre l'ouvrage pour les études de notre temps consiste dans le nombre de mots latins, avec la traduction en français, qu'on y rencontre épars et en assez grand nombre. C'est par là principalement que cette composition peut être justement considérée comme ayant conservé de l'importance, et qu'elle n'a pas cessé d'être profitable aux lettres. Nous n'aurons jamais trop de documents de cette nature pour nous aider à suivre sûrement d'âge en âge, la marche et les progrès de notre langue dans ses relations avec le latin et dans ses efforts ou ses mouvements pour s'en dégager. Dans cette pensée, je me suis appliqué à extraire textuellement du *Doctrinale prosaycum*, et sans commentaires ni discussions, parce qu'ils ont été l'expression de leur temps, tous les mots latins-français qui s'y trouvent : je les ai ensuite rangés dans l'ordre alphabétique, et j'en offrirai un vocabulaire, pour terminer ce Mémoire.

FRANÇOIS MORAND,
Membre non résidant du Comité.

(1) Félib. et Lobin., *Hist. de la ville de Paris*, t. III, p. 7.

Digitized by Google

ANNEXES.

PIÈCE. N° 1.

(Extrait du *Doctrinale* glosé de Jean, vice-docteur de Dijon.)

« ..... Intelligendum quod tres fuerunt socii Parisius; scilicet Alexander, et quidam qui vocabatur Yuo et erat brito, et nomine Adelphus qui anglicus erat. Studuerunt Parisius, et tum (1) audierunt regulas Prisciani; componebant per versus. Yuo autem decessit; Adelphus vocatus est a quodam episcopo ad magnam dignitatem, et ita Alexander fuit adhuc Parisius et habuit illorum scripta. Post modum vocatus est Alexander ab episcopo Dolensi ut instrueret nepotulos suos in grammatica; et sic, quando dicebat regulam, semper faciebat duos versus ex illa regula. Pueri semper dixerunt episcopo illos versus. Videns episcopus quod esset magna utilitas, rogavit eum ut poneret quamdam summam ad instructionem suorum nepotum. Alexander autem, obtemperans honeste ejus peticioni, incepit, mediauit et finiuit istam summam.....

« ...Opus suum fuit receptum et explicatum Parisius. »

PIÈCE N° II.

(Prohème du *Doctrinale prosaycum.*)

« Quia Alexander de Villa dei docet multa in doctrinali metrico fore reseranda, id est declaranda per doctores siue magistros, et, ut ipse precipit, dicendo: *Atque legens pueris layca* (id est materna) *lingua reserabit*; magister siue lector debet pueris clare et manifeste exponere obscura et inuoluta documenta in libro suo contenta. Idcirco decreui summas eius tradere prosayce, sequendo textum doctrinalis Alexandri de verbo ad verbum, non dimittendo, ymmo addendo aliqua necessaria iuuenibus, scilicet declarationes et significationes vocabulorum in latino et in gallico; et qualiter nomina, pronomina, participia et verba que pro exemplis in hoc libro ponentur declinari debeant; omnium istorum genera annectendo; que omnia ponentur in locis suis secundum exigentiam regularum. Eciam pro declaracione addam quedam metra, que tamen non importabunt obscuritatem. Item alia causa est quare facio istum librum; quia nos non habemus alios duos libros quos Alexander nominat minus alphabetum, et quos precepit legi tanquam pro funda-

(1) Je lis *tum;* mais peut-être devrait-on lire *cum* (lorsque), pour le sens et la construction de la phrase, qui n'est pas claire avec *tum*.

Digitized by Google

mento et declaratione et perfectione sui libri necessarios. Licet aliqui intelligant pro minori alphabeto Donatum, et pro majori Priscianum, tamen credendum est quod ipse fecit alios duos libros quos notauit dicens : *Post alphabetum minus hec doctrina legetur. Inde leget maius mea qui documenta sequetur :* qui tamen duo libri huic operi non erunt necessarii propter lucidam declarationem presentis operis. Et, quia ad inueniendu n significationes octo partium orationis et similiter genera partium declinabilium, que secundum exigentiam textus hujus libri pro exemplis ponentur, quamuis tamen Alexander eas non expresserit, ego volens easdem declarare per me non sum sufficiens ; ideo oportuit me habere Catholicon, Papiam, Braxilogum, Hugutionem, Britonem, Ysidorum, et unum librum qui vocatur Marmotrectus qui exponit diuersa vocabula, et specialiter in capitulo de breuibus et longis sillabis et in capitulo de figuris grammaticalibus. Nec tamen omnes isti libri sufficiebant ad inueniendum exempla de figuris et significationes vocabulorum difficilium quorum multa in capitulo de breuibus et longis sillabis continentur. Ideoque necesse fuit habere multas antiquas expositiones librorum grammaticalium ; in quibus omnibus perscrutandis non modicum laborem habui. Quare supplico omnibus hunc librum visuris, ne iudicent hunc librum, uel meo labori detrahant, sed si quid bene dictum in ipso inuenerint, Deo omnium bonorum largitori attribuant. Si vero quid minus bene dictum repererint, meam ignorantiam habeant excusatam, cum dicat philosophus : *in omnibus bene agere et in nullo deuiare potius est diuinum quam humanum*. Et, ne istud opus censeatur minus utile opere Alexandri, certi sitis quod pueri proficere volentes, plus proficient in hoc opere quam in opere metrico. Quia nulla scientia ita bene potest determinari opere metrico sicut opere prosayco, ut patet per omnes doctores grammatice qui fuerunt ante Alexandrum, qui nunquam tradiderunt scientiam grammatice, neque alias scientias opere metrico. Ideoque nullus, in legendo tantum librum metricum Alexandri, potest esse ita bonus grammaticus, sicut ipsemet fuit, propter obscuritatem, coactionem et breuitatem metrorum. Et, quoniam in hoc libro, ut predixi, ponentur significationes octo partium orationis et accidentia earum, ideoque non inutile esse iudicaui pro iuuenibus introducendis ad cognitionem pleniorem earumdem partium explanare, id est declarare, singularium partium orationis et suorum accidentium diffiniciones, ipsarum sufficienciam premittendo. »

Pour copie conforme :

FR. MORAND.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

CATHERINE DE BOURBON

RÉGENTE DU BÉARN, DE LA BASSE NAVARRE, DE LA SOULE, DU BIGORRE ET DU COMTÉ DE FOIX.

(Suite et fin.)

CHAPITRE X.

Catherine de Bourbon à la cour de France.

Ni l'âge ni les épreuves de sa jeunesse n'avaient pu altérer chez Catherine de Bourbon le caractère enjoué qu'elle tenait avec son frère, sinon de leur mère Jeanne d'Albret, du moins de leur aïeule Marguerite de Valois. Sa vertu était aimable et, pour se concilier autant les respects que les sympathies, elle n'avait pas besoin de s'armer de puritanisme ni de se hérisser de rigidités. Elle donnait même des fêtes brillantes. Par sa conduite exempte de tout reproche, néanmoins, elle était une exception, au sein d'une cour trop pleine encore des souvenirs impurs des Valois. Mais nous aimons à penser que son exemple dut y produire un commencement de restauration. Rivale de son frère par l'esprit, bien que plus réservée dans ses paroles, à raison surtout de son sexe, quelques-uns des mots heureux qui lui échappèrent nous ont été conservés. Elle avait pour cuisinier un nommé la Varenne, qui trouva plus lucratif de devenir le messager du roi auprès de Gabrielle d'Estrées, et ultérieurement auprès d'autres dames favorisées de l'amour de ce prince; ce qui donna lieu à Catherine de dire : « La Varenne, tu as « plus gagné à *porter les poulets* de mon frère *qu'à piquer les miens.* »

Ce mot est gai ; mais elle en eut de mélancoliques ; elle en eut aussi de sanglants.

Lorsque Henri IV lui proposa le duc de Bar pour époux, ainsi que nous ne tarderons pas à le raconter : « Je ne trouve point là mon

Digitized by Google

« *compte* ! » dit-elle, n'ayant pu chasser encore de son cœur le souvenir du *comte* de Soissons.

Plus tard, ce mariage se trouvant consommé, et Henri IV, dans la crainte que le pape ne forçât le mari à la répudier, lui ayant dit que, si elle persistait dans son refus d'abjuration, *elle se trouverait n'avoir été que la concubine du duc de Bar*, — « *et vous*, Sire, *l'entremetteur*, répliqua-t-elle poussée à bout. Mais ce dernier mot paraîtrait bien autrement sanglant, si la pruderie actuelle de la langue française ne nous avait pas empêché de reproduire, dans toute leur crudité, les expressions dont se servirent réciproquement, dans cette occasion, Henri et Catherine de Bourbon.

Telle était la spirituelle princesse qui fit l'ornement de la cour de France, de l'an 1593 à l'an 1598 inclusivement.

Le Journal de l'Etoile rappelle les fêtes et les ballets que Madame sœur unique du roi donna jusqu'à l'époque de son mariage, sans que ces réjouissances lui fissent négliger le culte dont elle faisait profession. Mais on trouve aussi, dans le même livre, le détail des tracasseries que cette profession lui valut, et dont le contre coup se fit ressentir à son frère. Assurément, dans le siècle de tolérance où nous avons le bonheur de vivre, on a peine à comprendre ces persécutions incessantes ; mais nous n'en dénoncerons pas moins, et pour cause, le tableau affligeant, au blâme de nos lecteurs.

Catherine de Bourbon avait fait son entrée dans Paris le mercredi 13 avril 1594, *accompagnée de huit coches et carrosses*, et comme dans l'une de ces voitures se trouvaient divers gentilshommes de sa maison : « Ce sont ses ministres ! » avait dit le peuple, en les regardant passer. Faut-il attribuer à un sentiment hostile cette première observation ? Nous verrons bien !...

Nous passons un mot grossier par lequel les trésoriers du roi voulurent expliquer, en juillet même année, les privations qu'ils faisaient éprouver à cette princesse, et dont ils s'engraissaient en l'absence de leur maître, et nous voyons qu'au mois d'octobre d'après, le cardinal de Gondi, suivi de quelques membres de son clergé, porta plainte au roi contre Madame. Le crime était d'avoir autorisé des prêches dans le Louvre, comme aussi d'avoir souffert que l'on y célébrât le mariage de mademoiselle d'Andelot. Henri IV reçut assez mal ces plaintes qu'il qualifia d'*étranges*, en faisant observer à ce prince de l'Eglise que sa sœur avait, comme le roi de France, sa demeure au Louvre. Il promit néanmoins d'en parler à Madame, tout en feignant d'ignorer le mariage que l'on venait de lui dénoncer.

Digitized by Google

Ces plaintes se renouvelèrent de mois en mois, d'année en année, et, chose déplorable ! Henri IV ne réussit pas toujours à se soustraire lui-même aux reproches des catholiques, en même temps qu'il encourait ceux des religionnaires. C'est que les premiers répétaient, en les envenimant, certaines particularités qui prêtaient au soupçon. « Quand le roi avisoit quelqu'un des ministres de Madame, » rapporte le Journal de l'Etoile, « il l'appeloit toujours, et lui disoit à « l'oreille : » Priez Dieu pour moi et ne m'oubliez pas en vos « prières ! » Un jour, la princesse étant malade, son frère trouva chez elle Vaumenil, qui, *pour la désennuyer*, chantait le psaume LXXIX (*Les gens entrés...*). Aussitôt le roi se joignit au chanteur. Mais madame de Mousseaux lui mit la main sur la bouche, le priant de ne pas continuer. « Voyez-vous ! s'écrièrent alors quelques religion- « naires, voyez-vous cette vilaine, qui veut engarder le roy de « chanter les louanges de Dieu ! »

Ces récits se répandaient au dehors, et les prêtres s'en servaient pour tenir les catholiques en état d'irritation. Aussi, le 18 mars 1595 (moins de trois mois après l'attentat de Jean Châtel), le roi se disposant à partir pour Fontainebleau, le bruit se répandit qu'il n'allait s'éloigner de Paris que *pour faire ses pâques à la huguenote.* A la nouvelle de cette rumeur, Henri IV se récria et dit : « Un peuple « est une bête qui se laisse mener par le nez, principalement les Pari- « siens. Ce ne sont pas eux, mais bien de plus mauvais qu'eux qui leur « font croire de telles choses. » Néanmoins le roi contremanda son voyage ; et, comme les menées du clergé catholique contre sa sœur n'avaient point de cesse, il crut devoir, le lendemain, qui était le dimanche de Pâques fleuries, mettre M. de Château-Vieux, capitaine de ses gardes, à la porte du logis de Madame, avec la consigne de n'y laisser entrer que les officiers de la maison de cette princesse, ainsi que M. de Bouillon, s'il venait à s'y présenter, et ceux qui se seraient montrés auparavant à la messe du roi.

Ces concessions ne calmèrent pas les esprits, ou, pour être plus exact, ne déconcertèrent pas les malveillants. Le mardi 18 janvier 1597, jour de carême-prenant, ils placardèrent sur la porte du Louvre et dans les quartiers voisins l'écrit suivant :

« Les commandements du Roy.
« Hérétique point ne seras, de fait ni de consentement ;
« Ta bonne sœur convertiras par ton exemple doucement ;
« Tous les ministres chasseras, et huguenots pareillement. »

Dans le mois d'août, même année 1597, le parti catholique provoqua une émeute de femmes contre Catherine de Bourbon. Ces

Digitized by Google

dames parcoururent la ville ayant à leur tête l'épouse d'un médecin du nom de Martin, se plaignant des prêches qui se faisaient chez la princesse, ajoutant que l'on y avait distribué de la viande aux pauvres un jour de vendredi, et attribuant à ces prétendues impiétés tous les maux qui pesaient sur la France. Elles se présentèrent ensuite, au nombre de 50 à 60, chez M. le procureur général, ainsi qu'au parquet des gens du roi, qui les renvoyèrent à M. de Paris, leur prélat. M. le premier président du parlement de Paris, à qui elles s'adressèrent en dernier lieu, mit peu de courtoisie dans la réception qu'il leur fit : « Envoyez-moi vos maris, leur dit-il verte-« ment, afin que je puisse leur commander de vous tenir renfermées « et de vous empêcher de courir les rues. »

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire le 9 novembre 1595, le ministre Cayet, jusque-là prédicateur de Madame, et dont nous avons vu la conduite ferme et courageuse, en Béarn, lors de la tentative du comte de Soissons, avait abjuré la religion prétendue réformée et s'était fait ordonner prêtre catholique romain. Que Madame l'eût renvoyé de son service, rien de plus naturel; mais le parti protestant commit la faute de se répandre en injures grossières contre Cayet. On l'accusa notamment de s'être adonné à la magie et d'avoir préconisé les lieux de prostitution. On trouve même dans Bayle (art. *Cayet*), une épigramme contre cet ancien serviteur de Catherine d'une telle licence que nous devons nous abstenir de la reproduire. L'accusation de magie a bien perdu de nos jours de sa gravité ; et, pour ce qui est de l'éloge des lieux de prostitution, il faudrait en apprécier les termes, comme, pour en apprécier l'esprit, il conviendrait de se reporter à ce seizième siècle qui n'avait pas sur toutes choses les mêmes idées que nous. Par exemple, on sait que dans la flotte célèbre (l'*armada)* que Philippe II mit en mer contre l'Angleterre, un navire était spécialement affecté au honteux service que l'on accusa Cayet d'avoir recommandé. Quoi qu'il en soit, celui-ci répondit à ces attaques avec non moins de violence, et le scandale fut porté à son comble.

C'est enfin vers cette époque (et le 23 janvier 1596) que le roi faillit de périr, dans la chambre à coucher de sa sœur. Celle-ci se trouvant malade et alitée, ce prince vint la visiter ; et, comme il s'était avancé dans la ruelle, tête à tête avec Madame, après avoir fait sortir tout le monde, voilà que le plancher s'écroule sous ses pieds, ne laissant en place que le lit même, sur lequel Henri IV se jeta, tenant dans ses bras le petit César, qu'il avait eu de Gabrielle, au mois de juin 1594, légitimé l'année suivante et créé duc de Ven-

Digitized by Google

dôme. Cet accident fit dire à ceux de la Réforme, que *Madame était, comme leur religion, restée debout au milieu des ruines, et que le roi, l'ayant quittée, serait contraint d'y revenir, pour se sauver.*

Le roi ne revint pas aux religionnaires. Mais, au mois d'août 1598, il leur accorda le célèbre édit de Nantes.

Chapitre XI.

Mariage de Catherine de Bourbon.

Cependant la négociation ayant pour but le mariage de Madame, sœur unique du roi, avec le duc de Bar, fils du duc de Lorraine, se trouvait entamée entre ce dernier prince et Henri IV. Nous l'avons déjà dit, Catherine n'arracha qu'avec peine de son cœur l'affection que lui avait inspirée le comte de Soissons, et même elle malmena dans une occasion Rosni, que le roi avait chargé de faire à sa sœur des représentations au sujet de cet amour. On croit néanmoins que les variations politiques et religieuses ainsi que l'ambition démasquée de Charles de Bourbon avaient déjà porté une grave atteinte à ce sentiment de la princesse pour son cousin lorsque le duc de Bar se présenta. Aussi Madame finit par accepter ce dernier prince, à condition qu'il respecterait sa croyance. Elle affecta même de faire opérer le prêche, à *huis ouverts*, au Louvre, le 9 mai 1597, c'est-à-dire le lendemain de la première visite qu'elle reçut du duc de Bar, afin de protester ainsi contre le bruit déjà répandu, qu'en contractant ce mariage, elle allait changer de religion. Pourtant elle ne refusa pas, avec une obstination blâmable, d'écouter les docteurs en Sorbonne qui se faisaient forts de la convertir. Il y eut en sa présence, au mois de janvier 1599, des conférences dans ce but, entre plusieurs de ces docteurs et plusieurs ministres de la religion prétendue réformée. On reprocha aux premiers de *s'être servis d'expressions et de substilités scolastiques dans lesquelles Madame n'avait rien compris.* Ce qui est certain, c'est qu'à l'issue de ces conférences elle persista dans son refus d'abjurer et qu'après deux ans de pourparlers, ce mariage fut conclu, tout en laissant à cette princesse sa liberté de conscience.

Le roi dota sa sœur du duché d'Albret, qu'elle tenait déjà (1),

(1) La maison de Brisac, de Nérac, représentée aujourd'hui par Mme la comtesse de Pompignan et par Mme de Gramont, possède une lettre de cette princesse, demandant l'*état des deniers de son domaine*, à Colin de Brisac, conseiller du roi et auditeur en la chambre des comptes de Navarre, établie à Nérac. Cette lettre, datée de *Nancy ce 20e jour d'aoust* 1602, se termine par ces mots de sa main : « Votre bonne amye, Catherine. » (Biogr. de l'arr. de Nérac.)

Digitized by Google

du comté d'Armagnac, du comté de Rhodez et de la vicomté de Limoges, la jouissance du duché de Bar lui étant de plus assurée à titre de douaire.

Catherine de Bourbon voulant être mariée par un ministre de sa croyance, et le duc de Bar, zélé catholique, par un prélat romain, Henri IV eut à prendre un parti qui satisfît aux désirs du duc, sans obliger sa sœur à se présenter aux autels catholiques. Après avoir échoué auprès de quelques évêques, il s'adressa à Charles, son frère naturel, comme issu d'Antoine de Bourbon et de Mlle Laguiche, l'une des *filles d'honneur* de Catherine de Médicis. Le roi lui avait donné l'archevêché de Rouen. Ce prélat essaya bien aussi de décliner son ministère, et c'est Antoine de Roquelaure, plus tard maréchal de France, que Henri IV chargea de décider Charles à bénir ce mariage. Le récit de cette négociation tel que Rosni le reçut de son maître n'est pas le document le moins curieux de cette étrange époque :

« Le roy envoya aussitôt querir M. de Roquelaure auquel en arrivant il dit : Vous ne savez pas, Roquelaure, votre archevê-
« que (car ce fut vous qui me parlâtes, le premier, de luy bailler
« Rouen) veut faire le prélat et le docteur, me venant alléguer
« les saints canons, où je crois qu'il entend aussi peu que vous et
« moi ; et cependant par ses refus, ma sœur demeure à marier.
« Je vous prie, parlez à luy, comme vous avez accoutumé et le
« faites souvenir du temps passé. »

« — Ha ! pardieu, Sire, cela ne va pas bien, dit M. de Roque-
« laure, car il est temps, au moins selon mon opinion, que notre
« sœur Catelon commence à tâter des douceurs de cette vie, et
« ne crois pas que dorenavant elle en puisse mourir par trop
« grande jeunesse. Mais, Sire, dites-moi un peu, je vous prie, que
« dit ce bel évêque pour ses raisons, car il en est quelquefois
« aussi mal garni que je saurais être ; et m'en vay le trouver, si
« l'avez agréable, pour lui apprendre son devoir.

« Et s'en estant allé de ce pas en son logis, il lui dit en entrant dans sa chambre :

« — Hé quoy ! que veut dire cecy, mon archevêque ? L'on m'a
« dit que vous faites le fat ; mais pardieu ! je ne vous le souffri-
« ray pas, car il y iroit trop de mon honneur, puisque chacun
« dit que je vous gouverne. Ne savez-vous pas bien qu'à votre
« prière je me rendis votre caution vers le roy, lorsque je luy
« parlay pour vous faire avoir l'archevêché de Rouen ? Or, ne me
« faites pas trouver menteur en vous opiniastrant ainsi à faire la

Digitized by Google

« beste ; cela seroit bon entre vous et moy, qui nous sommes « veus quelquefois ensemble aux brêches raisonnables et les dez à « la main ; mais il s'en faut bien garder lorsqu'il y va du service « du maistre et de ses absolus commandements.

« — Hé, vray Dieu ! que voulez-vous que je fasse, dit Mgr de « Rouen, quoy ! que je me fasse moquer de moy et reprocher « par tous les autres prélats une action où chacun dit qu'il y va « grandement de la conscience, n'y ayant eu evesque auquel le « roy n'en ayt parlé, et qui ne l'en aye aussitost refusé.

« — Ho ! mordieu, ne le prenez pas là, dit M. de Roquelaure, « car vous et eux sont choses bien diverses ; car ces gens s'alam- « biquent tellement le cerveau, après le grec et le latin qu'ils en « deviennent fous ; et, puis, vous estes frère du Roy, obligé de « faire tout ce qu'il commandera, sans opposition, ne vous ayant « pas choisi ny fait archevêque pour le sermonner, ny luy appren- « dre ou alléguer les canons, mais pour lui obéir en toutes choses « où il yra de son service ; que si vous faites plus le fat et l'aca- « riastre, je le manderay à Jeanneton de Condom, à Bernard l'Es- « veillé et à maistre Jullien, m'entendez-vous bien ? Et, partant, « ne vous le faites pas dire deux fois, puisque rien ne vous doit « estre si cher que les bonnes grâces du Roy, lesquelles et mes « sollicitations vous ont mieux valu que le latin ny le grec des au- « tres. Pardieu ! c'est bien à vous affaire à parler des saints ca- « nons, où vous n'entendez que le haut allemand.

« — Vous ne serez jamais las de gausser en parlant à moy, dit « Mgr de Rouen ; cela estoit bon en mes jeunes ans, et en des « choses de néant. Mais en choses si sérieuses comme celle-cy, où « il y va de mon salut, il faut parler de sens rassis et sans se mo- « quer, car quoy que j'estime l'honneur des bonnes grâces du Roy « autant que ma vie, si m'est le paradis encore plus cher que l'un « ny l'autre.

« — Comment, mordieu ! paradis ! dit M. de Roquelaure, en êtes « vous si aze que de parler d'un lieu où vous ne fûtes jamais, ne « savez quel il y fait, ny si vous y serez receu, quand vous y vou- « drez aller ?

« — Oui, si j'y seray receu, dit Mgr de Rouen ; n'en doutez nul- « lement.

« — C'est bien discouru à vous, dit M. de Roquelaure, car par- « dieu ! je tiens que paradis a esté aussi peu fait pour vous, que le « Louvre pour moy. Mais laissons un peu là votre paradis, vos « canons et votre conscience à une autre fois, et vous résolvez à

Digitized by Google

« marier Madame, car si vous y manquez je vous osteray trois ou « quatre meschants mots de latin que vous avez à toute heure à la « bouche, et plus n'en sait led. déposant, et puis adieu la crosse « et la mitre, mais qui pis est cette belle maison de Gaillon et dix « mille écus de rente.

« Ils eurent encor d'autres discours trop longs à réciter, lesquels se terminèrent en telle sorte que Mgr de Rouen se résolut de marier Madame. »

Les catholiques ont essayé de mettre en doute cette anecdote. D'après eux ce serait *un conte imaginé par les protestants* ; « en le supposant vrai, ont-ils néanmoins ajouté, on ne peut rien en conclure, si ce n'est que la faveur avait élevé au siége de Rouen un ecclésiastique méprisable. »

« Un dimanche matin, pénultième jour de janvier de l'année 1599, comme le raconte Cheverny en ses Mémoires, le Roy ayant dès le soir précédent averti et fait consentir madame sa sœur à sa volonté, comme aussi ledit sieur de Bar, Sa Majesté alla elle-même querir madame sa sœur, qui estoit dans sa chambre au Louvre encore peu ou point habillée, et l'ammena en son cabinet, où déjà il avoit mandé et fait trouver ledit sieur de Bar, avec M. de Lorraine, son père et principaux de leur suite, y ayant aussi fait venir quelqu'un des principaux princes et autres plus particuliers de sa cour, et là où il avoit aussi mandé Mgr l'archevêque de Rouen, qui estoit son frère naturel et dépendant entièrement de sa volonté, il luy dit tout haut en présence de tous : « Mon frère, je « désire que vous fassiez tout présentement le mariage de ma sœur « et de M. de Bar, par les paroles de présent. » A quoy ledit sieur archevêque fit du commencement quelque difficulté, disant *qu'il y fallait garder les formes et solennités accoutumées* (1). A quoy le Roy répliqua *que sa présence estoit plus que les solemnités ordinaires, et que son cabinet estoit un lieu sacré et lieu assez public pour cela, et partant qu'il le priait et commandoit absolument de passer outre et faire ledit mariage, nonobstant toutes les difficultés qu'il y pourroit apporter, desquelles et de l'évenement d'icelles il demeureroit chargé et garant.* A quoy ledit sieur archevêque ne pouvant plus contester, se résolut à faire ce dit mariage, et en

(1) Ceci n'est pas en contradiction avec le consentement déjà promis à Roquelaure; l'on ne saurait penser que le roi ne s'était pas assuré d'avance de ce consentement. Il est évident, d'ailleurs, que les paroles de ce prélat n'avaient pour motif que l'espèce de clandestinité de ce mariage, ou plutôt le choix du lieu pour le célébrer.

Digitized by Google

mesme temps s'estant revestû de ses ornements pontificaux *que l'on avoit fait apporter et tenir touts prêts*, procéda à ladite bénédiction nuptiale de Madame et du dit sieur de Bar, et y apporta toutes les mesmes formes et cérémonies qu'il eût pu faire en une église, excepté qu'il ne célébra point la messe. Ce qu'estant fait et parachevé, chacun se retira et alla faire ses dévotions, chacun selon sa religion, ledit sieur duc d'un costé et madite dame de l'autre, qui retourna en sa chambre, se para magnifiquement comme mariée, et ledit sieur duc aussi, et le roi et toute la cour ; et chacun remit de se trouver au grand festin royal qui se fit le mesme jour dans la grande salle du Louvre, où tous les officiers servirent avec les pompes et magnificences accoustumées en tels festins ; puis, le grand bal se fit, et, le soir, le Roy reconduisit madite dame en sa chambre, luy laissant toutes les princesses pour la coucher. »

Le mois de février s'étant passé *en rejouissances, ballets et gentillesses de la cour* (ibid.), pour fêter ce mariage, la duchesse de Bar et d'Albret prit congé du roi, son frère, et suivit son mari à la cour du duc de Lorraine, son beau-père. Elle retrouva à Nancy d'autres fêtes trop promptement suivies d'amers chagrins et de sa mort. D'Aubigné nous apprend qu'avant son départ de France *elle aida à composer de grandes plaintes des reformez sur le retranchement de l'édit de Nantes et encor sur les inexécutions de ce qui estoit promis.*

Chapitre XII.

Mort de Catherine de Bourbon.

Si, pour accepter la main du prince de Lorraine, Catherine de Bourbon avait éprouvé quelque regret à le substituer dans ses affections au comte de Soissons, le duc de Bar, de son côté, ne s'était pas décidé sans éprouver quelque répugnance pour ce mariage avec une protestante. Comme l'on ne s'était pas préoccupé jusque-là du soin de demander en cour de Rome des dispenses, tant en raison de cette diversité de religion que de la parenté qui existait entre les deux époux, ce mariage une fois fait et consommé, le pape n'en refusa pas moins sa sanction, dans les premiers temps, aux sollicitations du roi de France, qui avait chargé le cardinal d'Ossat de la demander. On a les lettres de cet ambassadeur, et nous n'y avons pas lu ce qui suit sans surprise :

« Une des plus grandes difficultés qu'il me fit (il s'agit ici de Clé-

Digitized by Google

« ment VIII) fut que lorsque ce mariage se traitait, Madame, sœur « du roi, lui fit dire que si Sa Sainteté faisoit envers le roi qu'elle « fût mariée à M. le comte de Soissons, elle se feroit catholique ; dont « Sa Sainteté dit avoir juste occasion de juger que ce n'est point « la conscience qui la retient en sa secte, mais que c'est une cer- « taine obstination et présomption qu'elle a, que le saint siége et « toutes autres choses se doivent accomoder à ses appétits. Et pour « ce que cette objection était trop pressante, je ne fis que gauchir « et m'en servir à lui montrer que cette princesse en seroit donc « d'autant plus facile à convertir, dont j'avois compté l'espérance « pour une des dix causes de la dispense que nous demandions. »

Il faut convenir que cette démarche de Catherine de Bourbon auprès du saint-père, si elle eut réellement lieu et si ce ne fut point là une intrigue pratiquée à son insu par le comte de Soisson lui-même, ne se trouve guère en rapport avec la réponse que le manuscrit de l'Étoile (rec. nº 1, p. 19) prête à la même princesse, lorsque son frère, pour la décider à faire abjuration, la menaça (c'était en 1601) d'une répudiation de la part du prince de Lorraine, Catherine ayant dit alors, avec plus de réserve qu'elle n'en mit dans le mot déjà cité, p. 57, *que, quand bien même Sa Majesté et son mari la délaisseraient, Dieu ne l'abandonnerait pas, et qu'elle aimait mieux vivre la plus pauvre demoiselle de la terre en servant Dieu, qu'en le déshonorant, être la première reine du monde.* Et pourtant l'on assure qu'à cette dernière époque elle avait conçu pour son mari une affection sincère. « Toutes les fois, affirme de Thou, qu'elle voyait une nouvelle mariée, elle lui souhaitait d'aimer son mari, comme elle aimait elle-même le sien. » Or, nous allons montrer que son refus d'embrasser la religion catholique n'était pas en effet sans quelque danger pour son bonheur domestique et même pour la sûreté de son mariage.

Nous l'avons déjà fait observer, le duc de Bar était fort zélé dans sa religion. Aussi, comme la cour de Rome refusait sa sanction au mariage qu'il venait de contracter avec une princesse hérétique, il paraît qu'à la sollicitation de son confesseur, il s'abstint, au bout de six mois, de ses devoirs conjugaux, et qu'à l'occasion du jubilé de 1600 il s'en alla de sa personne demander au saint-père son absolution pour le passé, ainsi que des dispenses pour l'avenir.

A la vérité des esprits sérieux se sont permis de douter de la sincérité de ces scrupules ; ils ont considéré que Catherine de Bourbon était âgée alors de 42 ans (son mari n'en ayant que 37), et

Digitized by Google

que le dégoût pouvait avoir autant et même plus de part que la conscience dans la conduite du duc de Bar. « Je serais curieux, « s'écrie à ce sujet le docte Bayle, d'apprendre si son mari aurait « été exposé aux mêmes scrupules par rapport à la jouissance « d'une belle concubine, et si son confesseur aurait pu le gouverner « dans l'adultère aussi magistralement qu'il le gouvernait dans le « mariage avec une femme hérétique. » Amelot de la Houssaye, dans ses notes sur la 247e lettre du cardinal d'Ossat, s'exprime sur le même fait avec moins de passion, et par suite avec plus d'autorité. Voici ce qu'il en dit :

« Le duc de Bar couvrait du voile de la religion et de la cons- « cience le dégoût qu'il avait de sa femme qu'il n'aimait point et « dont il n'était point aimé (1) ; et, comme il n'osait la renvoyer de « peur de s'attirer l'indignation du Roi, son beau-frère, il voulait « engager adroitement le pape à lui commander de la répudier, « pour en rejeter toute la haine sur lui et pour avoir la liberté d'é- « pouser une autre princesse, Mais le pape était plus sage et plus « habile que le duc de Bar et que le cordelier, son confesseur, qui, « selon le mot ordinaire de Sa Sainteté, *voulaient prendre le ser-* « *pent par la main d'autrui.* »

Aussi, Clément VIII accorda-t-il au prince de Lorraine, qui ne dut pas lui en dire un grand ou sincère merci, l'absolution et les dispenses sollicitées avec l'espoir secret peut-être de ne point les obtenir..... Lors de la maladie, qui, quelque temps après, mit Catherine de Bourbon au tombeau, il n'est pas inutile néanmoins de noter ici *qu'elle se croyait enceinte.*

De tout ce qui précède il résulte, hélas ! que cette douce victime de la politique de son frère ne fut pas heureuse dans son mariage. La décision du pape ne mit pas un terme aux importunités pour ne pas dire aux persécutions que ne cessa jamais de lui valoir sa constance *à vivre*, comme elle le répétait souvent, *dans la religion de sa mère*, ne trouvant pas même auprès de son frère qu'elle visitait tous les ans les consolations qu'elle avait le droit d'en attendre, pour peu qu'il eût voulu se rappeler le testament de Jeanne d'Albret. Sans s'être dépouillé de toute son ancienne affection envers sa sœur, ce prince nous paraît avoir beaucoup plus écouté des considérations politiques, dans les observations par trop impérieuses qu'il lui adressait, en lui offrant comme exemple à suivre sa propre

(1) Il ne faut pas oublier pourtant que de Thou (et il n'est pas le seul) assure que la duchesse de Bar était, au contraire, pleine d'affection pour son mari.

Digitized by Google

abjuration ; à quoi elle répliquait que *cet exemple lui estoit loi en tout ce qui ne touchoit point l'honneur de Dieu : qu'elle savoit les bornes de l'obéissance, et qu'enfin la loi salique n'avoit pas fait les partages de la constance en leur maison*, touchant en passant l'exemple d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret (d'Aubigné).

Il est juste pourtant de reconnaître qu'à aucune époque la duchesse de Bar et d'Albret ne fut privée, à la cour de Lorraine, du service des ministres de sa religion. Nous pouvons citer M. Mozet, M. Divoy, M. de Mesnillet, ministre à Rouen et père du célèbre Samuel Bochart ; M. Couet, ministre de l'église à Basle (1), M. Des-

(1) On a conservé la déclaration que *Madame* fournit à ce ministre, à l'issue d'une conférence tenue à Nancy :

« Nous, Catherine, sœur unique du roy, princesse de Navarre, duchesse de « Bar, etc. Certifions à tous qu'il appartiendra et notamment aux fidèles que « nous avons un extrême contentement de ce que le sieur Couet, ministre de « la parole de Dieu, ayant reçu nos dernières lettres, nous est venu trouver en « cette ville de Nancy, en même temps que nous étions sollicitée en plusieurs « sortes, de changer notre vraie religion, pour adhérer à celle qu'on appelle « catholique-romaine, et qu'étions à cette occasion grandement affligée en notre « esprit, encor bien que nous fussions résolue de persister constamment en « notre foi et espérance fondée sur la seule et vraie parole de Dieu. Si voulons-« nous partant reconnaître et témoigner à tous par cette présente, que tant par « les prédications du sieur Couet que par ses discours familiers que par les « bonnes et nettes réponses tirées premièrement de la parole de Dieu, et puis « après accompagnées de plusieurs sentences des anciens Pères de l'Eglise pri-« mitive, lesquelles il fit au sieur Comelet, jésuite, en présence de Son Altesse « de Lorraine, notre très-honoré beau-père, de monseigneur notre très-honoré « époux, de monseigneur le cardinal de Lorraine, notre très-honoré et très-aimé « beau-frère, et de bon nombre d'autres personnes de toute qualité, de l'une et « de l'autre religion, nous nous sommes senti grandement consolée et fortifiée « en la droite créance de notre salut, laquelle nous avons eue dès notre jeunesse, « et espérons que Dieu nous faira la grace d'y persévérer constamment jusques « au dernier soupir de notre vie. Nous certifions aussi qu'il n'a point tenu au « dit sieur Couet que la dispute commencée avec le sieur Comelet n'ayt été « continuée. Iceluy ayant protesté qu'il étoit prêt de maintenir devant tous que « notre créance étoit vraiment chrétienne et très-bien fondée en saintes écritures, « et à cette cause n'a point voulu partir de ce lieu que premièrement Son Altesse « ne nous eut dit qu'il s'en pouvoit retourner, quand il voudroit, d'autant que « la conférence qui avoit été commencée ne passeroit pas plus avant.

« Or, parce qu'il s'agit en ce fait de l'honneur de Dieu et de l'édification de « son Église et de tous les fidèles en particulier, nous désirons que les églises « réformées de France et d'ailleurs soyent averties de tout ce que dessus, et que « Dieu nous ayant fait la grace de résister constamment jusques à mainte-« nant à tous les assauts qui se sont présentés, elles le prient continuellement « à ce que nous puissions continuer de même jusques à la fin de notre vie. « Nous les en prions très-affectueusement par ces mêmes présentes et tous ceux « auxquels ces choses seront notifiées. En foi de quoy nous avons voulû signer

Digitized by Google

moulins..... Ce dernier eut l'honneur de l'accompagner, en 1603, aux bains de Plombières. C'est M. Divoy qui la *consola* dans ces derniers moments, pour nous servir de l'expression usitée dans le calvinisme. Durant tout ce temps, soit en Lorraine soit à Paris, où elle reparut en décembre 1601, en février 1602, et en août 1603, il y eut des conférences à son intention et en sa présence entre les docteurs des deux religions opposées, sans que la conviction de Catherine de Bourbon s'en trouvât ébranlée, jusqu'à sa mort.

C'est le 13 février 1604, et à l'âge de 45 ans, que mourut la duchasse de Bar et d'Albret, d'une maladie que l'on avait prise pour une grossesse, et au sujet de laquelle cette princesse refusa tous les remèdes de peur de nuire à l'enfant qu'elle croyait porter dans son sein. Les médecins se méprenant aussi aux symptômes qui l'avaient trompée, laissèrent empirer le mal, et lorsque parut André de Laurens, médecin habile, que lui envoya Henri IV, bien que ce savant praticien protestât contre l'erreur qui la perdait, Catherine de Bourbon persista dans son illusion maternelle. La fièvre survint et Madame expira dans les plus vives douleurs, en affirmant *qu'elle mourrait sans regret si elle était assurée que le gage précieux de son mariage pût lui survivre*. (De Thou.)

Henri IV éprouva la plus vive affliction de cette perte. Lui qui n'avait guère, disait-on, répandu de larmes dans le cours d'une vie éprouvée par tant de malheurs, il pleura sincèrement sa sœur. Tous les ambassadeurs s'empressèrent de lui adresser des consolations. Il n'y eut que le nonce du pape qui apportât quelques restrictions dans les siennes, disant, *que si le roi pleurait avec sa cour la mort d'une sœur, pour lui, il pleurait pour l'âme de la princesse dont le salut était incertain*. Henri IV se montra fort choqué de ces paroles inconvenantes, et il répondit brusquement à celui qui venait de se les permettre, *qu'il n'avait fallu à sa sœur que la grâce de Dieu, en ce dernier moment, pour la mettre en paradis*. La cour ayant pris le deuil, le même nonce s'en dispensa, ce qui décida le roi *à le faire prier de ne point se présenter devant lui, que le temps de ce deuil ne fût expiré*.

Nous ne reproduirons pas ici tout ce qui fut dit sur cette mort,

« ce présent certificat de notre main et iceluy fait signer par l'un de nos conseil-
« lers secrétaires.

Audit Nancy, ce 1er de décembre 1599.

« CATHERINE.

« Et plus bas, MARCELLY. »

(Chronique protestante de J. de Morey.)

Digitized by Google

que les uns attribuèrent à des empiriques, d'autres à des causes pires, époque fatale des accusations les plus hasardées et les plus injustes, les partis s'adressant réciproquement et sans pudeur d'atroces calomnies ! Ce n'est pas dans les impurs réceptacles qui nous les ont conservées que l'on doit rechercher la vérité. Tous les témoignages de quelque valeur constatent au surplus que la cour de Lorraine (le duc et son fils en tête) accompagna d'unanimes regrets la dépouille mortelle de Catherine de Bourbon, lorsqu'elle fut transportée en grande pompe de Nancy à la frontière, où les officiers du roi en ayant reçu la remise, elle fut inhumée à Vendôme, auprès de Jeanne d'Albret, sa mère. « Le ciel l'a voulue avoir, dit Olha-« garay, en rappelant cette mort, comme estant le monde indigne « d'une si remarquable faveur ! »

SAMAZEUILH,
Correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nérac.

Digitized by Google

DE L'ORIGINE DU PEUPLE ESPAGNOL

FORMATION DE SA LANGUE.

Pour bien comprendre le caractère distinctif de la littérature du peuple espagnol et la couleur particulière de sa poésie, il est nécessaire de bien connaître son origine et d'étudier la formation de sa langue.

Le peuple espagnol n'est pas formé, comme le peuple français, d'une grande race prédominante qui a éliminé ou absorbé peu à peu toutes les autres. Sur cette terre d'Espagne la plupart des races orientales sont venues successivement déposer leurs alluvions. Ce sont d'abord les vieux et mystérieux Ibères, venus du Sud, imparfaitement représentés aujourd'hui par les Berbères d'Afrique, plus fidèlement peut-être par les Touaregs du Sahara. Dans l'opinion de M. W. de Humboldt, les Ibères auraient été la race primitive de l'Espagne, l'élément autochthone. Mais peut-être convient-il d'apporter quelque restriction à l'affirmation de ce savant homme, car il reste encore dans l'ancienne géographie de l'Espagne un assez grand nombre d'appellations importantes qui ne s'expliquent pas facilement par l'ibérien ; tels sont, par exemple, les noms mêmes de la Péninsule, *Ispania*, *Iberia*. On ne peut non plus rapporter à cette langue primitive les noms des individus que nous ont transmis les historiens. Mais si la langue ibérienne (le basque d'aujourd'hui) n'est ni la seule ni la première langue primitive de l'Espagne, il n'en est pas moins certain qu'elle a été parlée dans la Péninsule antérieurement à tous les faits primitifs de l'histoire.

Les premiers peuples *advènes* qui ont mis le pied sur le sol de l'Espagne sont les Phéniciens et les Celtes. Probablement leur arrivée a eu lieu vers le même temps au onzième siècle avant notre ère. Mais les uns venant du Nord, les autres du Midi, et tous deux d'un génie différent, ils ne se sont jamais rencontrés. Les Celtes, aussi barbares que la population à laquelle ils se joignirent, n'ont pu exercer sur elle aucune influence qui mérite d'occuper l'histoire. Il n'en est pas de même des colons de Phénicie. Cette nation intel-

Digitized by Google

ligente, voyageuse et mercantile, apporta assurément des éléments nouveaux dans le pays, et modifia par l'action du commerce et des rapports sociaux les éléments de civilisation qui existaient déjà.

La première colonie phénicienne fut jadis située sur la côte occidentale de la Péninsule dans une position qui fait honneur au choix intelligent des premiers colons, puisque, après tant de siècles, Cadix, qui occupe sa place, est encore une des villes les plus commerçantes du monde. Le nom de Gadès, que reproduit presque sans altération celui de la moderne cité, témoigne assez quel peuple l'a fondée ; car le mot de *Gader* se retrouve dans les idiomes sémitiques avec un sens qui s'applique particulièrement à un établissement colonial fondé par un peuple étranger. *Gader* désigne un lieu entouré de palissades, une enceinte fortifiée; quelques-uns y voient une allusion à l'extrême péninsule que la ville couvrait et couvre aujourd'hui tout entière. Dans le rayon de Gadès s'élevèrent *Asindo* (Médina-Sidonia), *Malaga*, dont le radical phénicien *Melech* se retrouve, dit-on, dans *Carteia*, corruption de *Melech Cartha* (la ville royale), dans *Cartama*, *Carmona*, *Carissa*, et dans beaucoup d'autres noms de cités en général peu éloignées de la mer. A l'embouchure du Santi-Pétri, dans la petite île appelée par les Grecs *Heracléum*, par les Arabes le *District de l'idole*, ils élevèrent ce fameux temple d'Hercule surmonté d'une statue de bronze qui, au rapport d'Al-Makkari, tenait entre ses mains la clef du détroit. Quand la mer se retira, lors du tremblement de terre de 1755, on vit encore les fondements de ce temple, dont on retrouve une image curieuse dans un des plus anciens manuscrits de la *Cronica general.* (1)

(1) M. Dozy démontre par le texte des historiens arabes que la statue de bronze en question surmontait, non pas le temple, mais les Colonnes d'Hercule. Ces fameuses Colonnes ne sont pas une fiction de l'antiquité. Elles ont réellement existé et plusieurs historiens et géographes arabes en donnent la description. « C'était, au rapport de Caswîni, plusieurs piliers ronds en pierre très-dure qui se trouvaient dans la mer, l'un sur l'autre. Chacun de ces piliers avait quinze coudées de circonférence et dix en hauteur; ils étaient reliés entre eux avec du fer et du plomb, et l'édifice, dans son entier, avait environ cent coudées de haut. Au-dessus il y avait une statue en bronze, haute de six coudées. Elle représentait un homme à longue barbe, vêtu d'une ceinture et d'un manteau doré qui lui allait jusqu'à mi-jambe. De la main gauche il en serrait les pans contre sa poitrine et de la main droite, qu'il tenait étendue vers le détroit, il avait une clef. » Les mêmes historiens racontent en détail comment les Colonnes d'Hercule furent détruites dans l'année 1145 par l'amiral Ali ibn-Isâ-Ibn-Maimoun.— Voyez Dozy, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne*, tome II, p. 328, LXXXIX et suivantes.

Digitized by Google

Les côtes de l'Est furent occupées par les Carthaginois et les Hellènes. Sur le cap oriental des Pyrénées, *Rhodes* fut fondée par les Rhodiens même avant Marseille. Le nom de la ville moderne *Rosas* en a conservé la signification et l'étymologie. D'autres Grecs venus de Zante fondèrent *Sagonte*, aujourd'hui Murviedro, environ 200 ans avant la guerre de Troie. Ils y élevèrent un temple à la Diane d'Ephèse; les Phocéens de Marseille en érigeaient un de leur côté sur le promontoire de *Dianium*, qui abrite encore *Denia*, l'Αρτέμιον de Strabon, *Alalia*, dans l'île de Corse; *Ampurias*, non loin de *Roses*; *Amposta*, voisine de l'embouchure de l'Ebre, corruption assez légère du Grec ἐμπόριον, eurent aussi une origine phocéenne que l'on retrouve dans le costume et dans l'aspect actuel des habitants.

D'un autre côté, les Carthaginois, déjà établis à Iviça (Pitiusa) 170 ans après la fondation de Rome, essayèrent de compenser la perte de la Sicile et de la Sardaigne par un établissement en Espagne. Un peuple navigateur et commerçant ne peut vivre sans colonies. Asdrubal, gendre d'Hamilcar Barca, jeta les fondements de la nouvelle Carthage en face de l'ancienne, dans une situation admirable, entre Gadès et Barcino. La ville espagnole du même nom conserve encore l'assiette décrite par Polybe; on reconnaît encore les cinq collines qui abritent son superbe port, et le petit îlot, placé comme une barrière contre les vents du large, à l'entrée du golfe au fond duquel s'élève la ville.

Les Celtes, poussant devant eux les Ibères qui s'étaient répandus jusqu'à la Loire et au nord de l'Italie jusqu'à l'Arno, franchirent les Pyrénées et s'établirent définitivement au N. E. dans le bassin de l'Ebre appelé de leur nom *Celtibérie*; — au N. O. dans les contrées montagneuses, nommées ici *Gallaïcie*, d'un affluent du Minho, le *Sil* (Gall-zili), ailleurs *Cantabrie*, du nom qu'ils donnèrent à cette saillie de montagnes dont le pied baigne dans la mer; *Kent-Aber*, le coin de l'onde. Ils peuplèrent aussi la Lusitanie, ce qui explique peut-être certaines analogies du portugais et du galicien, soit entre eux, soit avec notre roman méridional, et l'antipathie de race qui a toujours existé entre les Portugais et les Espagnols.

On ne sait rien du genre d'influence que le peuple celtique exerça sur le peuple ibérien : ce sont deux barbaries juxtaposées qui ne s'expliquent ni l'une ni l'autre. Les Celtes ont laissé sur le sol de la Péninsule un petit nombre de monuments qui sont autant de traces curieuses de leur passage. Le fait a été longtemps nié, mais il est certain. Outre les dolmens de Pomares, Montemor et Arrayolas, dans l'an-

Digitized by Google

cienne Lusitanie, décrits par Mendoza de Pina, M. Amador de los Rios signale deux *tumuli* d'origine celtique, le premier près du pont d'*Alcolea* à deux lieues de Cordoue, le second dans le bourg d'Éguilar, province d'Alava. On peut y ajouter la pierre levée de *finis terræ*, souvent citée dans l'*Histoire de l'art monumental*, et la galerie couverte d'Antequerra, décrite il y a quelques années par l'architecte don Rafael Mitjana. On peut douter toutefois que ces monuments viennent des Celtes. Il est probable qu'ils appartiennent à une humanité plus ancienne. Jamais, fait observer M. Renan, aucune branche de la race indo-européenne n'a bâti de la sorte.

La longue possession des Romains après une pénible conquête, l'empire moins durable des Visigoths, sont des faits trop connus pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Là, comme en Gaule, Rome a laissé sa profonde et puissante empreinte, partout visible dans les débris magnifiques des monuments. Là comme partout, son terrible gouvernement fit disparaître la langue nationale, les dieux indigènes, pour y substituer la langue, les lois, les dieux des Romains. Préparé par la culture grecque à la domination du Capitole, le génie souple des provinces méridionales de l'Espagne se prêta avec la plus grande facilité aux arts, aux mœurs, à la civilisation de l'Italie. Les inscriptions et les monuments funéraires révèlent une foule de noms de sculpteurs, d'architectes, d'artistes inconnus, qui attestent avec quelle activité l'Espagne cultiva les arts pendant la domination romaine.

Dans la révolution qui signale la décadence de la littérature latine, le rôle du génie espagnol est des plus importants, on pourrait même dire décisif. Il introduisit dans le style son emphase naturelle; il le marqua de cet accent étranger déjà ironiquement signalé par Cicéron dans le *pro Archia*. Essentiellement amis de la pompe et de la phrase, les Espagnols ne pouvaient manquer de se distinguer dans les exercices oratoires qui amusèrent la vieillesse de l'empire. M. Porcius Latro était de Cordoue, et, au rapport du rhéteur Sénèque, son compatriote, nul ne posséda comme lui cette éloquence artificielle, qui exigeait pourtant beaucoup de talent et d'étude. Tout néanmoins n'était pas artifice dans cette littérature hispano-latine; les deux Sénèque, Lucain, Martial, Florus, Quintilien, éclairèrent encore d'un éclat glorieux les ténèbres dans lesquelles allait s'abîmer Rome. L'Italie n'avait pas d'égaux à leur opposer, ils sont les derniers génies de la littérature latine, les derniers, dit Fauriel, qui modulent avec une pureté classique la langue du siècle d'Auguste.

Toute cette brillante culture était destinée à périr avec le monde

Digitized by Google

antique sous les coups des hommes du Nord. Dès la grande invasion qui signale le commencement du cinquième siècle la barbarie avait inondé l'Espagne de ses flots destructeurs, et les Suèves, les Vandales, les Alains avaient renversé sous leurs pas tous les monuments de la puissance et des arts de Rome. Quand les Visigoths arrivèrent dans la Péninsule, ils furent obligés de la reconquérir sur les hordes qui se disputaient le pays en le ravageant.

« Les Visigoths étaient moins barbares que les bandes sauvages qu'ils remplaçaient et ils n'avaient pas le farouche instinct de destruction des autres conquérants, les terribles Suèves, par exemple. Ils ne prétendaient qu'à la supériorité politique de la province conquise. Ils ne voulaient lui imposer ni leur langue ni leurs mœurs; ils étaient plutôt disposés à prendre les habitudes et la langue des vaincus qu'à leur donner les leurs. Si la civilisatiou romaine périt sous leur domination, ce ne fut point parce qu'ils l'avaient voulu, mais par l'influence naturelle et involontaire de la barbarie (1). »

Les beaux-arts furent atteints les premiers. On ne connait pas de monuments construits sous les rois visigoths, et l'on peut juger de la profonde décadence des arts du dessin par la grossièreté des images empreintes sur leurs monnaies. Ces médailles reproduisent à peine les traits de la figure humaine. Les caractères graphiques y sont quelquefois si mal formés que les légendes deviennent indéchiffrables. Une image de la Victoire ailée qu'ils avaient essayé de graver au revers de quelques-unes a été longtemps prise pour un scarabée.

La décadence littéraire fut moins complète et moins rapide, parce que le clergé recueillit l'héritage des belles-lettres et des sciences de Rome. En Espagne comme en Gaule, c'est au clergé que l'on doit les souvenirs historiques de ces temps obscurs. Julien, évêque de Tolède, écrit l'*Histoire de l'expédition du roi Wamba* contre Paulus, gouverneur insurgé de la partie méridionale de la Gaule qui était restée soumise aux rois d'Espagne, ouvrage remarquable par l'élégance de la forme, l'intérêt dramatique du récit et le relief des portraits.

Orose, disciple de saint Augustin, applique à l'histoire cette philosophie chrétienne dont saint Augustin a donné l'exemple dans la *Cité de Dieu*, et il essaye avec plus de timidité que son maître de justifier la Providence de l'invasion des barbares.

Dans la révolution opérée par le christianisme les Espagnols

(1) Fauriel, *Cours de littérature espagnole.*

Digitized by Google

prennent l'initiative. Les premiers, ils appliquent la poésie à des sujets religieux.

Juvencus écrit au quatrième siècle *la Vie du Christ* en quatre chants (Historia evangelica) et beaucoup d'autres poésies sacrées que *Prudence* a souvent imitées dans ses hymnes.

Mais l'écrivain le plus important de cette époque est *Isidore de Séville*, grand personnage, historien, savant et théologien tout ensemble, dont les nombreux ouvrages donnent une idée avantageuse et complète de l'état de la littérature et des sciences sous les Goths. Dans le seul livre des *Étymologies*, l'illustre évêque a concentré tout ce que l'on savait encore de son temps concernant la vie morale et la vie matérielle de l'homme, tous les éléments de civilisation que les lumières de l'Église avaient sauvés du grand naufrage de l'antiquité.

Après la conversion de Récarède les chefs visigoths étudient pour être aptes à participer aux bénéfices et aux honneurs des fonctions épiscopales. Nous avons alors des écrivains visigoths, tels que le comte Claude, le comte Bulgarano, gouverneur de la Gaule gothique, et un roi, Sisebut, qui composa en latin plusieurs ouvrages.

Cet empressement des Visigoths pour la littérature latine fait supposer qu'ils attachaient bien peu d'importance à leur langue et qu'ils étaient disposés à l'oublier pour parler l'idiome des vaincus. Ce qui le prouve, c'est la disparition de la Bible d'Ulphilas, le seul monument écrit en langue gothique, et qu'ils auraient assurément gardé, s'ils avaient été tant soit peu jaloux de leur nationalité. On sait que cette traduction, qui remonte au quatrième siècle, est en grande partie perdue aujourd'hui. On en a retrouvé quelques fragments en Italie, et, en 1762, Knettel a découvert sur un palimpseste de l'abbaye de Weissembourg cinq chapitres de l'Épître de saint Paul aux Romains. Mais ce qui doit surprendre, c'est qu'il n'en soit pas resté la moindre partie en Espagne. Un autre indice de la disparition prématurée de la langue des conquérants germains, c'est que de toutes les langues qui ont concouru à former le castillan, le gothique est celle qui a fourni le moins d'éléments. Il y a beaucoup plus de mots basques dans l'espagnol que de mots gothiques.

Quelles ont été les causes qui ont précipité la monarchie des Goths dans une ruine si fatale et si rapide? La conquête arabe faite d'un seul coup, avec peu d'hommes et de moyens resterait un fait inexplicable, si la constitution même du peuple vaincu ne donnait pas la raison de sa facile défaite.

A leur arrivée en Espagne les Goths s'étaient partagé le pays.

Digitized by Google

Ils avaient pris pour eux les deux tiers des terres, laissant un tiers seulement aux vaincus. C'eût été encore un bienfait pour les Espagnols, si la spoliation ne s'était pas prolongée au delà de l'occupation. Mais on revenait tous les jours sur ce partage, on le recommençait toutes les fois qu'il plaisait aux vainqueurs. Les rois donnaient l'exemple de façon que les Espagnols n'étaient pas sûrs un seul instant de leurs propriétés.

Un grand nombre de textes empruntés au code gothique prouvent que les conquérants de l'Espagne n'eurent jamais l'idée véritable de la propriété et que cette base de toute civilisation réelle, le respect de la propriété, manqua jusqu'à la fin à leur établissement social (1).

Les lois de Receswinthe, roi éclairé et réformateur, représentent la *patrie des Goths* comme pleine de troubles et de scandales, bouleversée par les séditions, menacée d'une ruine prochaine. Et cela n'est pas étonnant. Non-seulement l'esclavage subsista après la conquête, non-seulement le clergé chrétien n'eut pas la volonté ou la force de l'abolir, mais, contre l'attente universelle, le sort de tout ce qui n'était pas noble ou clergé, le sort des esclaves, des serfs, des curiales, s'aggrava sous l'empire des nouveaux conquérants. L'esprit de fiscalité avait passé des empereurs aux rois goths avec les anciennes traditions de l'administration romaine, et les disciples ne tardèrent pas à surpasser leurs maîtres.

Une autre circonstance, qui favorisa la conquête arabe, c'est la persécution d'une race alors fort nombreuse en Espagne, des juifs que l'on rendait volontiers solidaires des maux et des désordres de l'État. On voulait les obliger en masse à se faire chrétiens; mais, comprenant sans doute l'impossibilité de convertir par la force une population aussi nombreuse, les Pères du quatrième concile de Tolède se bornèrent à ordonner que leurs enfants leur fussent enlevés pour être élevés dans le christianisme. Poussés à bout, les juifs essayèrent de se révolter en 694, de concert avec leurs coreligionaires de l'autre côté du détroit. La conséquence de ce complot avorté fut de les priver de ce qui leur restait de liberté et de leurs biens.

On se figure dans quelles dispositions tant de cœurs ulcérés durent accueillir l'apparition des bandes musulmanes. « Tous les mécontents, tous les opprimés facilitèrent leur tâche aux envahisseurs. Les serfs ne voulurent point résister de peur de sauver leurs maî-

(1) Fauriel, *loc. cit.*

Digitized by Google

tres; les juifs s'insurgèrent partout et s'allièrent aux musulmans pour venger sur les chrétiens les outrages qu'ils en avaient reçus. Voilà comment une armée de 12,000 hommes suffit pour bouleverser l'empire des Visigoths, et comment, ce qui ne devait être qu'une razzia, finit par devenir une conquête (1).»

Ce n'est point d'ailleurs un Goth, comme on l'a répété si souvent, qui ouvrit l'Espagne aux musulmans; le comte, ou plutôt l'exarque Julien, comme son nom l'indique, n'était pas Germain d'origine. Il commandait au nom de l'empereur de Byzance dans la ville de Ceuta, seul débris de l'empire d'Orient dans la province d'Afrique. Il n'avait de commun avec les Visigoths d'Espagne que la qualité de chrétien. Il est vrai que quand il s'agit de venger le déshonneur de sa fille sur Pélage à la cour duquel elle était élevée, il ouvrit à Mousâ les portes de Ceuta et fournit des vaisseaux à la petite troupe qui, par les ordres du calife Walid, traversa le détroit pour explorer l'Espagne.

Les Arabes connurent d'abord les affaires de ce pays par les Vandales, qui avaient longtemps séjourné dans l'ancienne Bétique, et qu'ils retrouvèrent en Mauritanie. De là vient qu'ils désignèrent d'abord les deux côtés du détroit par le nom de *Belâd al Andalosh* (le territoire du Vandale), qui s'est conservé dans celui d'*Andalousie* (*Vandalisia*, *Andalisia*). Avant 1212 les chroniqueurs du nord de la Péninsule ne connaissent pas ce nom (2). Ils désignent toujours par le nom de *Spania* le pays que possédaient les Sarrasins, ce qui démontre bien l'origine musulmane du premier.

Les Arabes paraissent avoir retrouvé en Espagne une seconde patrie. La plaine d'Elbira (Grenade), baignée par le Xenil et le Darro, constamment rafraîchie par les neiges éternelles de la Sierra-Nevada, leur rappelaient l'oasis de Damas, au pied de l'Anti-Liban, arrosée par l'Oued-Baradi et ses limpides affluents. C'est en effet dans la province d'Elbira que fut établi le *djond* (armée, division) de Damas, après l'arrivée en Espagne des Arabes de Syrie, sous la conduite de Baldj, leur émir. Celui du Jourdain reçut des terres dans la province de Reiya, celui de Palestine dans la province de Sidona, celui d'Émèse dans la province de Séville, celui de Kinnesrîn dans la province de Jaën, et celui d'Egypte en partie dans la province de Béjà, en partie dans la province de Tadmir (Murcie). « Quand

(1) Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*, t. Ier.

(2) Il paraît pour la première fois (*Endalucia*, *Endaluces*) dans la *Chronique lusitanienne*, écrite depuis la bataille de las Navas de Toledo (1212).

Digitized by Google

les Syriens, dit l'historien Ibn-Haiyan, virent que les terres sur lesquelles ils avaient été établis ressemblaient à celles qu'ils avaient occupées dans leur patrie ; ils s'y plurent et bientôt ils y devinrent puissants et riches. »

L'aspect du pays, la fertilité du sol, la grandeur imposante des monuments romains, qu'ils regardaient comme l'œuvre des génies, tout en Espagne contribua à charmer les nouveaux conquérants. Le génie de l'Orient prit racine, et s'y développa comme sur sa terre natale. Bagdad eut bientôt une rivale dans Cordoue, devenue le nouveau sanctuaire de l'islam (Medina-Andalus) sous le dernier rejeton des Ommiades, et partout s'élevèrent des monuments de la puissance, du goût et de l'intelligence des musulmans andalous : ils surprennent encore aujourd'hui les regards du voyageur, malgré des siècles de négligence et d'apathie.

Aussi, l'événement qui domine les origines modernes du peuple espagnol, le fait qui dans la grande famille des races néo-latines a marqué la physionomie de ce peuple d'une empreinte si originale, c'est moins la demi-civilisation chrétienne des Goths que la conquête arabe, l'établissement du khalifat de Cordoue, le séjour pendant l'espace de huit siècles sur le sol espagnol d'un peuple qui, par son voisinage avec les Grecs, avait hérité de toutes les traditions et de toutes les lumières de l'antiquité ; car s'il est certain que les chrétiens réfugiés sous la conduite des princes goths gardèrent pieusement, dans les vallées des Asturies, leurs traditions, leur langue et leur culte, il est également vrai que le reste de la nation se confondit en grande partie avec les Arabes, en adopta les mœurs, le costume et la langue, en un mot, s'unit avec eux autant que pouvait le permettre la différence de religion (1). Une marque évidente de cet état de choses, c'est l'introduction dans l'alphabet castillan des aspirations gutturales de l'arabe (la *j*). Les districts du Nord-Ouest, de bonne heure évacués par les musulmans, moins longtemps soumis à l'ascendant de l'Arabe, n'adoptèrent pas ces aspirations, qui ne se retrouvent en effet ni dans le portugais, ni dans le galicien, ni même dans le castillan primitif.

Cette fusion des deux peuples était déjà telle dans le Midi, au

(1) Eulogius, évêque de Tolède (850), va jusqu'à dire que les Mozarabes vacillants, honteux du nom de chrétiens, se voilaient lâchement la face, en assistant aux cérémonies du culte. Ce mouvement de fusion était d'ailleurs activement servi par la politique des khalifes. Une loi de Hischem, successeur d'Abdel-Rahman, défendit l'usage du latin dans ses Etats, et ordonna de conduire les enfants chrétiens aux écoles musulmanes.

Digitized by Google

neuvième siècle, que, pour maintenir la véritable tradition de l'Eglise, Jean, évêque de Séville, vers 932 (désigné par les historiens arabes sous le titre de *Cayet almatràn*, « le prêtre de la métropole»), fut obligé de traduire ou de commenter la Bible en arabe, la plupart des fidèles n'entendant plus le latin. Paulo Alvaro, le biographe d'Eulogius, dit que c'est ce dernier qui enseigna le premier à faire des vers latins, mais qu'il n'y avait pas un chrétien qui se souciât d'apprendre cet art, tandis qu'il y avait un grand nombre de chrétiens espagnols capables de faire des vers arabes, souvent mieux tournés que ceux des Arabes eux-mêmes. De là l'expression de *mozarabes* (mustarab), par laquelle furent désignés les Espagnols du Centre et du Midi, c'est-a-dire, selon M. de Gayangos, «étrangers, qui parlent la langue et qui portent le costume arabe. » Plus tard, au contraire, à mesure que les rois d'Oviédo, de Léon, de Castille, empiétèrent sur les possessions des musulmans, les Mores qui acceptèrent la suzeraineté des rois chrétiens se nommèrent *mudejares* (mudegelim), terme injurieux par lequel les désignaient leurs coreligionnaires, contre qui ils étaient obligés de servir; *mudegelim*, en effet, est un mot dérivé de *degel*, qui en arabe signifie *antechrist* (1).

Toutefois, les classes inférieures et moyennes des Espagnols mozarabes cédèrent moins complétement que l'aristocratie à l'ascendant de leurs vainqueurs. Pendant que beaucoup de dignitaires espagnols, tels que Servandus, Samuel, Hostegesis (850), séduits à la fois par leur intérêt et par les grâces de la civilisation des Arabes, adoptaient leur littérature, acceptaient des commandements militaires ou des charges importantes à la cour de Cordoue, les classes inférieures, unies au clergé chrétien, conservèrent l'usage du latin dégénéré, devenu leur idiome vulgaire. Elles le cultivèrent, le polirent, et en firent un idiome peu différent de la langue des Espagnols du Nord, si ce n'est qu'il était plus chargé d'arabe.

La langue ainsi formée reçut à son berceau le nom de *romance*, comme fille de la langue romaine. Ainsi les réfugiés chrétiens des Asturies étaient appelés *rom* ou *arromi* par les Arabes, qui les regardaient comme descendants des anciens Romains. Plus tard elle fut nommée *espagnole*, du nom du peuple qui la parlait, et enfin *castillane*, lorsque la Castille eut acquis la prépondérance sur toutes les provinces de la Péninsule, reléguant à l'état de dialecte le galicien,

(1) Amador de los Rios, *Historia critica de la litteratura española*, t. II, p. 169.

Digitized by Google

le catalan, le valencien, qui furent pendant plus ou moins de temps des langues écrites qui eurent leur littérature propre. Quant au gothique, il ne fut jamais en Espagne qu'une langue parlée.

Le P. Sarmiento a calculé que sur 100 mots espagnols, 60 sont latins d'origine, 18 sont grecs, 10 gothiques, 10 arabes; le reste appartient aux langues des Indes orientales et occidentales ou à l'argot des *Gitanos* (bohémiens), qui en Espagne porte le nom de *Calò*. Mais ce calcul doit s'entendre de l'espagnol classique, c'est-à-dire tel que l'a fixé la littérature du seizième siècle. La renaissance des lettres latines eut en effet pour conséquence de ramener la langue espagnole à son type primitif, à l'exclusion d'une foule de termes arabes introduits par les sciences, les arts, l'agriculture, l'industrie, dont les Arabes furent longtemps seuls en possession avec les Juifs. On peut affirmer, d'après le P. Burriel, l'un des philologues les plus judicieux qu'ait produits l'Espagne, que l'arabe entre au moins pour un huitième dans l'espagnol du moyen âge. Sarmiento a d'ailleurs exagéré le nombre des mots d'origine grecque, en négligeant un assez grand nombre d'expressions basques demeurées ou introduites par le contact prolongé des vieux chrétiens avec les montagnards de Biscaye, d Alava et de Guipuscoa.

La masse entière des réfugiés chrétiens prit part à la revendication du sol de la Péninsule sur les sectateurs de l'islam. La conséquence de ce fait, dont la gravité n'échappera à personne, c'est que l'Espagne n'a jamais connu au même degré que nous, si ce n'est peut-être dans l'origine, l'oppression du vaincu par le vainqueur, l'antagonisme de race, et que par conséquent il n'y eut jamais dans ce pays une différence aussi tranchée qu'en France entre les diverses classes de la société. « Resserrés dans ce coin de terre devenu pour eux toute la patrie, Goths et Romains, vainqueurs et vaincus, étrangers et indigènes, maîtres et esclaves, tous, unis dans le même malheur, oublièrent leurs vieilles distinctions ; il n'y eut plus qu'un nom, qu'une loi, qu'un État, qu'un langage : tous furent égaux dans cet exil. » (Aug. Thierry.) De cet état de choses, particulier à l'Espagne, est résulté un idiome qui fut l'œuvre de tous, du roturier et du paysan, comme du grand seigneur et du simple gentilhomme, contrairement à ce qui s'est passé en France, où la langue s'est formée sous la discipline des savants combinée avec l'influence de l'aristocratie et de la cour.

La langue espagnole (je n'entends pas la langue d'aujourd'hui, langue sans originalité et sans caractère, sur laquelle pèse le génie français), la langue de Mendoza, de Cervantès, de Melo, n'est point

Digitized by Google

du tout une gueuse fière, selon l'ingénieuse et originale définition qu'a donnée Nodier de la langue française ; c'est une langue forte et noble, abondante et surtout naïve, comme doit être l'idiome auquel tout un peuple a pris part. Elle n'a guère connu l'ostracisme à son origine, ni l'octroi ou le refus de lettres de noblesse aux vocables qui devaient la composer. On y sent moins l'influence des salons que le parfum des vallées, des plaines, des montagnes, comme il convient à un idiome qui a pour base tant de chants populaires, tant de proverbes dépositaires de la sagesse de la nation. De là je ne sais quoi d'ample dans l'allure, mêlé d'une simplicité et d'une grâce infinies chez tous les grands écrivains antérieurs à la corruption du *cultisme*.

Ce petit noyau de réfugiés chrétiens, soigneusement caractérisés par leurs descendants sous le nom de *montañeses*, titre d'honneur qui rappelle à la fois l'antiquité de la race, la loyauté politique et la fidélité à la religion, c'est-à-dire les éléments mêmes de l'orgueil castillan, ce petit noyau devint le germe, le levain qui, mêlé peu à peu à toute la masse du peuple espagnol, finit par le réduire et le façonner à son image. Mais, bien qu'essentiellement catholique et latin, ce peuple n'en devait pas moins conserver dans l'allure spéciale de son génie le caractère oriental que lui imprima la longue durée de la domination arabe combiné avec un élément hébreu, lequel s'y mêla sûrement, quoique en proportion moindre. Le rôle des juifs est très-peu connu dans le développement de la civilisation espagnole. Ce rôle est obscur, mais il existe, comme le prouvent les belles études de M. Amador de los Rios.

Même après les victoires qui assurèrent l'ascendant des chrétiens, l'influence du génie arabe se prolongea longtemps en Espagne. Les monnaies d'Alphonse VI (1185), d'Alphonse VII (1212), portent des inscriptions arabes. Le privilége accordé aux religieux de Saint-Clément de Tolède par Ferdinand IV, mort en 1312, est écrit en latin, mais les caractères de la signature sont arabes. Il en est de même de certains rituels et d'un grand nombre de documents publics et privés. Il existe enfin en Espagne tout un ordre de monuments dans le style dit *mudejar*, c'est le système d'architecture et d'ornementation arabe devenu chrétien. On en voit à Séville un splendide échantillon du quinzième siècle dans le palais des ducs de Medina-Celi, connu sous le nom de *Casa de Pilatos*.

Lors donc que l'on a à signaler dans les productions de la littérature espagnole le jeu brillant des couleurs, l'emphase, l'exubérance d'images, le mélange d'exaltation et de subtilité auquel se

Digitized by Google

plaît le génie de l'Orient, on sait à quelle origine doivent être rapportés ces attributs spéciaux de nationalité, étrangers au génie latin.

Eugène Baret,
Professeur à la Faculté des lettres de Clermont.

Digitized by Google

DOCUMENTS.

SIX PIÈCES ORIGINALES

RELATIVES AUX ORNEMENTS ET TOMBEAUX DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DU CHATEAU DE THOUARS.

Communication de M. P. Marchegay.

Bâtie par Louis II de La Tremoille et sa première femme, Gabrielle de Bourbon, de 1503 à 1510, elle a été érigée en collégiale par le pape Léon X, janvier 1515. Ce charmant édifice, dont le vaisseau est assez bien conservé, ne possède plus aucun des objets dont l'avaient enrichi ses fondateurs, notamment ceux dont il est question dans les devis ou marchés suivants :

1° 1510 V. S., 26 février, l'horloge faite par un nommé René Pannetier ;

2° 1511 V. S., 1 et 16 mars, des anges et divers objets en cuivre pesant 687 livres, fondus par la veuve Chaboteau et Jean Jallier, d'Orléans ;

3° 1511 V. S., 16 mars et 1512, 18 septembre, la crosse de cuivre à pendre la custode, pareille à celle de la chapelle du château de Blois, fondue par le même Jallier ;

4° 1512, 14 décembre, les images de Notre-Dame et saint Gabriel achetées à un prêtre de Doué, en Anjou, qui en reçut le prix de l'architecte ou *maître maçon de l'ouvraige de ladicte église Nostre-Dame*, nommé *André Amy ;*

5° 1513 V. S. 28 mars. L'aigle à servir de lutrin, pesant 793 livres, fondue par le susdit Jean Jallier ;

6° 1519, les trois tombeaux, savoir celui des deux fondateurs, celui de leur fils unique, Charles, prince de Talmont (1), tué à Marignan,

(1) En bas Poitou.

Digitized by Google

et celui de son oncle, le cardinal Jean de La Tremoille, archevêque d'Auch, mort en 1507.

Ce grand et beau travail, dont il existe des dessins, fut confié au Dauphinois Martin Claustre, dont j'ai communiqué au Comité un autre devis du 6 avril 1521 (tombeau de Charlotte d'Albret, commandé par sa fille Louise de Valentinois, seconde femme de notre Louis II de la Tremoille). Il est imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes*, deuxième série, vol. II, p. 674.

Notre artiste est encore l'auteur du tombeau de Guillaume de Montmorency, que la mort l'empêcha de terminer et qui fut fini par Benoît Bonberault. M. Anatole de Montaiglon a publié le marché-devis de ce monument avec une très-intéressante notice (Bibliothèque de l'école des Chartes, troisième série, vol. II, p. 275). Nous ne pensons pas, en effet, que le *Martin Cloistre de Blois*, dont il est parlé dans le marché de Montmorency, 3 mars 1524, soit un autre personnage que l'artiste grenoblois.

I

Je, Regné Pannetier, confesse avoir receu de Simon de la Ville la somme de dix livres tournois sur l'ouvrage de l'oreloge que je fais pour haulte et puissante dame madame de La Tremoille, à mettre en l'église Nostre-Dame. Et de la dicte somme de X l. t. je me tiens content par ces présentes signées de ma main, le xxvj^e jour de février, l'an mil cinq cens dix.

RENÉ PANNETIER.

Orig. en papier signé.

Le dit Pannetier receut pieça : par Simon, C. s.

Par le receveur de Doué, xx l.

II

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Loys Roillart, licencié en lois, garde de la prevosté d'Orléans, salut. Savoir faisons que par Jehan Yver et Michel Poupeau, fondeurs, demourans a Orléans, ont (en la presence de Phelippe Caperon, notaire juré du roy nostre sire en son chastellet d'Orleans), a la requeste de la vefve feu Jehan Chaboteau, de la parroysse Saint Pere Pulier d'Orleans, et aussi ès présences de maistres Jehan des Roches, chanoine de l'e-

Digitized by Google

glise de Clery, et Jehan de Montigny, chanoine de Saint-Aignan en Berry, ayans charge en ceste partie, ainsi qu'ilz disoient, de Charles de Fresches, escuier, maistre d'hostel de haulte puissante dame et princesse madame de La Trimoille) esté poisées quatre anges avec leur garniture, quatre coronnes, quatre basses, quatre chappiteaulx, quatre escussons armoiez, huit bures, quatre pommeaulx et vingt-quatre feulles, le tout de cuyvre.

Et par ledit poix ont trouvé que les choses dessusdictes poisent ensemble six cens quatre vings sept livres de cuyvre net, au poix d'Orleans. Dont et desquelles choses ladicte vefve a demandé audit notaire lettre et instrument ; qui lui a octroié et baillé ces présentes pour lui servir et valoir en temps et lieu ce que de raison. En tesmoing de ce, nous, au relat dudit notaire juré, avons fait séeller ces dictes presentes du séel aux contractz de ladicte prevosté d'Orleans. Ce fut fait ès présences de Christofle de Montdoré, marchant, et Loys Desroches, bachelier en loix, estudiant à Orléans, tesmoings a ce requis et appellez, le premier jour de mars l'an mil cinq cens et onze.

CAPERON.

Orig. en parchemin. Signé avec paraphe, au-dessous duquel on lit :

Je Jehan Jallier, fondeur, demourant à Orleans, confesse avoir receu de Marquis Vire la somme de six vings sept livres deux solz tournois, pour les pilliers et angelotz de cuivre et leur garniture que j'ay faiz pour l'esglise Nostre Dame on chasteau de Thouars, poisant le tout six cens quatrevings sept livres de cuyvre au poix d'Orleans, comme contenu est au blanc de ces presentes ; qui est a la raison de dix huit livres dix solz pour cent. De la quelle somme de vj^xx^vij l. ij s. t. je me tiens contant par ces presentes, signées de ma main, le xvj^e jour de mars l'an mil cinq cens unze.

JEHAN JALLIER.

Signé avec paraphe.

III

QUICTANCE DE JEHAN JALLIER, fondeur, demourant à Orleans, pour la croce a pendre la custode de l'esglise Nostre-Dame.

Le xvj^e jour de mars mil cinq cens unze, a esté faict marché, par commandement de Madame, entre Charles des Roches Sr de la Morinière, maistre d'ostel de madicte dame, et Jehan Jallier,

Digitized by Google

fondeur, demourant à Aureleans, pour faire par ledit Jallier une croce en cuyvre a mectre au grant autier de l'esglise Nostre Dame on chasteau de Thouars, pour pendre la custode a mectre Corpus Dominy, en la forme et maniere que est la custode de la chappelle Sainct Callays on chasteau de Blays, et de pareille haulteur et grousseur et pareille en tout ouvraige. Ce que ledit Jallier a promys faire et la rendre a ses propres coustz et despens on chasteau de Thouars dedans la feste Sainct Jehan Baptiste prouchain venant; et ce pour le prix et somme de dix-neuf livres dix solz tournois le cent, au poix d'Orléans, que ledit des Roches luy a promis pour madicte dame payer la besoigne parfaicte.

En tesmoings de ce, ledit Jallier a donné ces présentes signées de sa main audit des Roches.

Faict les jours et an que dessus.

JEHAN JALLIER.

Je Jehan Jallier, fondeur, demourant à Orléans, confesse avoir eu et receu de haulte et puissante dame madame Gabrielle de Bourbon dame de La Tremoille, par les mains de Simon de la Ville, la somme de quatrevingts huit livres deux solz dix deniers tournois, qui m'estoient deuz à cause et par raison de la croce a pendre la custode de l'esglise de Nostre Dame on chasteau de Thouars, dont de l'autre part est faicte mention. Laquelle croce et garniture, ainsi qu'elle est faicte, est prinse pour quatre cens cinquante deux livres poix d'Orleans, qui est poix de marc; laquelle l'on a poisée au poix de Thouars et reduicte audit poix de marc. Et pour ce qu'on n'est bien asseuré au vray de la thare dudit poix, et s'il y en a ou plus ou moins audit poix d'Orléans, m'est reservé, si se treuve y en avoir plus que lesdictes IIII ᶜLII lb., de les pouer demander; et si se trouve y en avoir moins, je seray tenu a rendre l'outre plus et en remborcer madicte dame.

De laquelle somme de IIII^{xx}VIII l. II s. X d. t. je me tiens contant et en quicte madicte dame par ces presentes, lesquelles jé signées de ma main, le dix huitiesme jour de septembre, l'an mil cinq cens douze.

JEHAN JALLIER.

Orig. en papier, signé avec paraphe.

Digitized by Google

IV

Je Alexandre Guenyveau, presbtre, demourant à Doué, confesse avoir receu de André Amy, maistre maczon de l'ouvrage de l'esglise Nostre Dame on chasteau de Thouars, la somme de cinquante cinq livres dix solz t^s^, a cause et par raison de la vendicion des ymages d'une Annunciacion, c'est assavoir d'ung ymage Nostre Dame et d'une ymage de saint Gabriel, que j'ay baillez pour mectre en ladicte esglise, qui ont esté marchandez par Madame à ladicte somme. De laquelle somme de LV l. X s. t. je me tiens contant par ces presentes, lesquelles j'ay signées de ma main, le XIIIJ^e^ jour de decembre, l'an mil cinq cens douze.

GUENYVEAU.

Ologr. en papier.

V

LA QUICTANCE DE L'EIGLE DE L'ESGLISE NOSTRE-DAME DE JEHAN JALLIER, fondeur, demourant à Orleans.

Le XXVIIJ^e^ jour de mars avant Pasques, l'an mil cinq cens et treize. En la presence de moy notaire, Savyn Goumant et Michel Poupeau, fondeurs, demourans à Orléans, ont huy, a la requeste et presence de Jehan Jallier, aussy fondeur, demourant audit lieu, poisé ung aigle, une basse, quatre lions, troys ars boutans, la bure, les piez dudit aigle, ung pillier et une couronne, le tout de cuyvre, que ledit Jallier dict avoir faiz pour et a la requeste de madame de La Trimoille. Et par ledit poix ont trouvé que les choses dessusdictes poisent ensemble, au poix d'Orleans, sept cens quatre vingts treize livres de cuyvre.

Avec ce ont poisé, a la requeste et presences que dessus, une haquebute de cuyvre pour ladicte dame, poisant vingt neuf livres audit poix d'Orleans.

Dont ledit Jallier a requis et demandé audit notaire lectre et instrument, qui lui a octroié et baillé ces présentes pour luy servir et valloir ce que de raison. En tesmoing, etc., etc. Es presence de Jehan Poitrine et Depleuret, sergens roiaulx on bailliage d'Orleans, pour tesmoings.

J. CAPERON.

Digitized by Google

Je Jehan Jallier, fondeur, demourant à Orleans, congnoys et confesse avoir eu et receu de haulte et puissante dame, Madame Gabrielle de Bourbon, dame de La Tremoille, par les mains de Simon de la Ville, la somme de sept vings quatorze livres douze solz six deniers pour une aigle a servir de lutrin que j'ay faicte pour l'esglise Nostre-Dame au chasteau de Thouars, poisant ladicte aigle sept cens quatre vings treze livres de cuyvre, qui est a la raison de xix l. x. s. pour cent. De laquelle somme de vij^xx^xiiij l. xij s. vj d. tournois je me tiens contant et en quicte madicte dame par ces presentes, lesquelles j'ay signées de ma main le iij^e^ jour d'avril, l'an mil cinq cens quatorze.

JEHAN JALLIER.

Orig. en papier, signé avec paraphe.

VI

Fut présent personnellement noble homme François d'Availloles, seigneur de Negron, pour et ou nom de messire Loys de La Tremoille, viconte de Thouars, chevalier de l'ordre, conseiller et premier chambellan du roy, d'une part; et maistre Martin Claustre, tailleur d'ymaiges, habitant de Grenoble, d'autre part; lesquels congneurent et [confesserent] avoir fait et font entre eulx les marché, convenances, promesse, obligacion et choses cy après déclairées en la forme et manière qui s'ensuit.

C'est assavoir que ledit Claustre a prins à faire dudit seigneur de Negron, qui luy a baillé ou dit nom, trois sepultures tant de marbre que d'allebastre, les quelles seront par luy mises et assises en l'église Nostre-Dame du chastel dudit Thouars, selon ce qui s'ensuit.

C'est assavoir en la tombe du milleu seront deux grans personnaiges gisans de cinq piedz et demy chascun, homme et femme, à la figure de mondit seigneur de La Tremoille et de madame sa femme, la quelle tombe aura quatre pieds de largeur et sept de longueur et trois de haulteur; les quelz gisans seront d'allebastre. Et au dessoubz desdits personnaiges sera une tombe de marbre noir et l'entour de marbre blanc du Daulphiné, auquel marbre taillera l'on les douze appoustres; et aux piedz des quelz deux personnaiges mectera l'on chiens ou lyons, et soubz les testes à chascun ung carreau d'allebastre et soubassement de dessoubz de marbre noir.

En l'autre, qui est la seconde, sera mis ung cardinal gisant, qui sera d'allebastre de la mesme longueur que dessus, et la tombe de

Digitized by Google

dessoubz sera de marbre noir et tout à l'entour de marbre blanc pareille comme la première, et le dessoubz de marbre noir, laquelle sera de deux pieds et demy de largeur, sept de longueur et trois de haulteur, comme la première ; et à l'entour des plorans.

Et en l'autre tumbe, qui est la tierce, il sera mis monsgr le prince de Talmont armé ; lequel personnage sera d'allebastre, et pareillement la tombe de marbre noir comme les autres, garnye à l'entour de marbre blanc, et mectre à l'entour des petiz anges qui porteront les armes dudit seigneur chascun un baston en la main; et le soubassement semblable de marbre noir comme les autres preceddens, lequel marbre noir sera de Tournay comme les autres, l'allebastre et marbre blanc du Daulphiné.

Et faire ladicte besongne bien deuement et convenablement, au dit des gens en ce cognoissans, dedans un an prochain venant, pour le pris et somme de mil livres tournois, deux pipes de vin et dix septiers de blé mestal, mesure de Thouars ; sur quoi ledit seigneur de Negron fera avancer audit maistre Martin, dedans six jours prochains venant, la somme de cent livres tournois, et le surplus a payer en faisant et au parfait desdits ouvrages. Et oultre sera tenu ledit seigneur faire charroyer les pierres qu'il conviendra avoir pour faire lesdits ouvraiges depuis Sainct Martin de Cande jusques audit lieu de Thouars.

Et lorsque ledit maistre Martin aura fait venir ses tombes et pierres audit Cande, pour les mener audit lieu de Touars, ledit seigneur de Negron sera tenu faire bailler audit maistre Martin deux cens livres tournois pour payer lesdictes pierres et voictures, et le seurplus en faisant et au parfait desdits ouvraiges, comme dit est.

Et a ce faire se sont obligez l'un vers l'autre.

Auquel contract faisant a esté present personnellement noble homme Georges de Guier, seigneur de Pellardière, sommellier ordinaire du roy, lequel a pleigé et caucionné ledit maistre Martin de ladicte somme de faire et parfaire lesdictes ouvraiges dedans le temps et en la maniere dessusdicte, soubz l'obligacion etc., etc. Presens maistre Jehan Moreau, notaire et secretaire du roy nostre sire, et Jehan Perinet tesmoings, le vjme jour de decembre, l'an mil cinq cens et dixneuf.

Signé avec paraphe.

HALLOPE.
Notaire royal à Bloys.

Digitized by Google

Loys, seigneur de La Tremoille, conte de Guynes et de Benon, viconte de Thouars, prince de Talmond, baron de Craon et de Sully, seigneur des isles de Ré et de Marant, conseiller et premier chambellain du roy nostre sire, et son lieutenant general en Bourgoigne, a tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Comme dès pieça nous eussions donné charge a François d'Availlolles, sr de Negron, de marchandez avecques maistre Martin Claustre, tailleur d'ymages, de nous faire trois sepultures de marbre et d'allebastre, pour estre mises et assises par ledit Claustre en l'église Nostre Dame en nostre chasteau de Thouars, et soit ainsi que ledit d'Availlolles ait depuis marchandé avec ledit Claustre pour faire lesdictes choses, ainsi qu'il nous est aparu par le marché sur ce fait cy devant escript en ceste feuille de papier, savoir faisons que nous après avoir veu ledit marché et iceluy oy lire de mot à mot et bien entendu, iceluy marché avons loué, ratiffié, apprové, louons, ratiffions, approvons et avons agreable en tous ses poins et articles, et promectons le tenir et paier, ou faire paier ledit Claustre selon le contenu oudit marché, en faisant par luy le contenu. Et en oultre avons donné charge audit Claustre de eslargir la tombe qui doit estre sur feu nostre filz et la faire aussi large que la nostre, en laquelle tombe sera mis d'un cousté la figure d'une femme gisante (1) ; dont seront tenuz aussi le paier, oultre le contenu oudit marché, bien et raisonnablement audit de deux gens de bien, ce que nous promectons faire. En tesmoing de ce, nous avons signé ces presentes de nostre main, le dix huitiesme jour de decembre l'an mil cinq cens dixneuf.

Original en papier signé : L. DE LA TRÉMOILLE.

Pour copie conforme :

P. MARCHEGAY,
Correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

(1) Représentant Louise de Coëtivy, comtesse de Taillebourg, veuve du prince de Talmont.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGERE.

Société littéraire et scientifique de Chauny. — *Bulletin*; année 1860, in-8° de 154 pages.

— Recherches sur l'origine et l'antiquité de la ville de Chauny, par M. l'abbé *Lambert*. 22 pages.

— Poésies, par M. *Rogier*, *Félix Lepage*, *Neyronis*. 18 pages.

— Etude sur les algues du département de l'Aisne, par MM. *Burgue* et *Lambert*. 45 pages.

— Notice historique sur la mandragore, par M. le Dr *Warmont*. 4 pages.

— Fragment d'une étude littéraire sur Louis Tieck, par M. *Rogier*. 17 pages.

— Histoire d'un nez raccommodé, par M. le Dr *Warmont*. 8 pages.

— Le canal souterrain de Saint-Quentin et son auteur, par M. *Capaumont*. 9 pages.

Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, a Troyes. — *Mémoires*. Tome XXVI de la collection. Deuxième série. Tome XIII. Nos 61 et 62; 1er et 2e trimestre de l'année 1862. In-8° de 272 pages,

— Mémoire sur les voies romaines signalées dans les anciens itinéraires, en tant qu'elles sont comprises dans le département de l'Aube, pour servir à la topographie des Gaules, en conformité des instructions adressées à la Société académique de l'Aube par M. le Ministre de l'instruction publique, par M. *Corrard de Bréban*. 58 pages.

— Etude sur les voies romaines du département de l'Aube non indiquées dans les anciens itinéraires, par M. *Boutiot*, 33 pages.

— Quelques mots sur l'opium du pays et sur la culture du pavot, par M. *Oudart*. 12 pages.

Digitized by Google

— Rapport sur le cèdre du Liban des Fallets et sur le gros peuplier de Saint-Julien, présenté au nom de la section d'agriculture, par M. *Charles Baltet*. 10 pages.

— Des œuvres d'art exécutées à Troyes dans les édifices religieux depuis le congrès archéologique de 1854, par M. l'abbé *Tridon*. 10 pages.

— Etude sur le lieu de la défaite d'Attila dans les plaines de Champagne, par M. *Gustave Lapérouse*. 110 pages.

— De la contribution personnelle et mobilière dans le département de l'Aube, par M. *Vignes* père. 16 pages.

— Essai sur le symbolisme de quelques émaux du trésor de la cathédrale de Troyes, par M. *Le Brun Dalbanne*. 19 pages.

Nos 63 et 64, 3e et 4e trimestre de l'année 1862, in-8° de 217 pages.

— Description d'un ancien instrument de sauvetage conservé au trésor de la cathédrale de Troyes et documents historiques sur divers accidents arrivés par le feu du ciel à la flèche de ladite église de 1526 à 1700, par M. l'abbé *Coffinet*. 50 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société, depuis la séance publique du 13 mai 1859 jusqu'à celle du 6 juin 1862, par M. *Harmand*, secrétaire. 68 pages.

— Etude au point de vue de l'éloquence de la chaire sur quatre des derniers évêques de Troyes, par M. *Amédée Gayot*, 28 pages.

— Poésies, par M. *Richaud*, 8 pages.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE. — CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE. — *Séances générales tenues à Reims, à l'Aigle, à Dives et à Bordeaux, en* 1861, *par la Société française d'archéologie.*

— Discussion sur deux questions relatives aux diverses constructions romaines dont on a constaté l'existence sur le territoire dont Reims était la capitale; — à la destination des édifices gallo-romains dont les plans ont été relevés à Reims depuis plusieurs années et à la topographie de Reims sous la domination romaine. 4 pages.

— Résumé du Mémoire de M. Loriquet en réponse à la question suivante : Donner la description des mosaïques trouvées à Reims à diverses époques. Présenter des dessins de ces mosaïques. 6 pages.

— Réponse de M. Thériot à cette autre question : Quel devrait être le mode de restauration de l'arc romain de la Porte de Mars existant encore à Reims? 3 pages.

— Lettre de M. *du Chatellier*, contenant un Mémoire sur l'utilité, au point de vue de l'histoire et de la science des temps anciens, de l'exploration des monuments celtiques, surtout en Bretagne. 8 pages.

— Mémoire de M. *Duquenelle* sur la question suivante : La mosaïque des promenades de Reims doit-elle être conservée sur le lieu même de sa découverte? Vaut-il mieux l'enlever pour en orner le musée de la ville? 6 pages.

Digitized by Google

— Mémoire de M. *Loriquet* sur la même question.— Vote sur les conclusions des deux Mémoires. 12 pages.

— Mémoire de M. *Savy* en réponse à cette question : Quelles sont les découvertes d'antiquités et de monnaies romaines faites depuis dix ans dans le département de la Marne? 14 pages.

— Mémoire de M. *Duquenelle* sur les antiquités trouvées à Reims : sculptures. 7 pages.

— Communication de M. *de Caumont* sur les grandes et belles arcades gallo-romaines découvertes dans l'épaisseur des remparts de la ville de Bourges. 4 pages.

— Mémoire de M. l'abbé *Tourneur*, en réponse à cette question : Est-il probable qu'il se trouve à Saint-Remy des vitraux qui puissent remonter au neuvième siècle? Discussion. 10 pages.

— Mémoire de M. l'abbé *Bouché* en réponse à cette question : Indiquer rigoureusement à quelles localités actuelles répondent celles dont il est fait mention dans le testament de saint Remi. 23 pages.

— Mémoire de M. l'abbé *Defourny* sur l'église abbatiale de Mouzon, en réponse à la question suivante : Toutes les églises rurales ont-elles été explorées? 6 pages.

— Mémoire de M. l'abbé *Cerf*, en réponse à la question suivante : Quelle date peut-on assigner au bâton dit de Saint-Gibrien, dont un morceau est conservé dans le trésor de la métropole de Reims, et le reste dans le cabinet d'un amateur de cette ville? 12 pages.

— Mémoire de M. *Givelet* sur ce sujet : Comparer les débris du grand candélabre de Saint-Remi, à la bibliothèque de Reims, avec l'arbre de la Vierge de Milan dessiné par M. Victor Petit. 9 pages.

— Mémoire de M. l'abbé *Boitel* sur la commune de Tréfols, ancienne ville de la Brie. 13 pages.

— Visite de la bibliothèque et du musée. Renseignements sur ces deux établissements, par M. *Loriquet*. 15 pages.

— Mémoire de M. l'abbé *Tourneur* en réponse à cette question : L'intérieur de la cathédrale de Reims a-t-il toujours été distribué comme aujourd'hui? Quelles sont les raisons qui ont pu motiver la disposition caractéristique du chœur et du sanctuaire de cette église? 29 pages.

— Note de M. *Prioux* en réponse à cette question : Quels sont, à Reims et dans les évêchés-pairies d'alentour, les prélats qui sont parents ou alliés de la famille royale de France? Quels sont les résultats de ces rapports de parenté ou d'alliance? 6 pages.

— Note de M. l'abbé *Jacquemet* sur la restauration intérieure de la cathédrale de Reims. 13 pages.

— Relation de la visite faite par le congrès archéologique des vieilles maisons de Reims, par M. *Ch. Givelet*. 27 pages.

— Rapport adressé par M. le comte *Pierre d'Allouville* au directeur de la Société française d'archéologie sur Somsois et son église. 27 pages.

Digitized by Google

— Coup d'œil sur les monuments du canton de Cordes (Tarn), par M. *Rossignol*. 6 pages.

Société des Antiquaires de Normandie, a Caen. — *Bulletin*. 2e année. 4e trimestre 1861.

— Notice sur quelques cercueils en pierre découverts à Sainte-Honorine, par M. *Gervais*. 5 pages.

— Sur un ancien cimetière des Ursulines au Havre, par M. l'abbé *Lecomte*. 4 pages.

— Sur la nouvelle fontaine de la Crosse, par M. *E. de la Querière*. 2 pages.

— Nouvelles archéologiques, par MM. *G. Mancel*, l'abbé *Lecomte* et *Osmont*. 10 pages.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — *Mémoires*, tome IX. Année 1861. In-8° de 393 pages.

— Le pape Nicolas Ier et le jeune roi Lothaire, fragment historique, par M. *Frantin*, 85 pages.

— Histoire de Bourgogne : Charles VIII (suite), par M. *Rossignol*. 96 pages.

— Mes adieux à Rome (poésie), par M. *Morelot*. 5 pages.

— Observations sur les ligules, par M. *Brullé*. 20 pages.

— Le gorille des naturalistes et le gorille des archéologues, par *le même*. 14 pages.

— Sur une nouvelle action de la lumière, par M. *Niepce de Saint-Victor*. 26 pages.

— Sur une relation existant entre la couleur de certaines flammes colorées et les images héliographiques colorées par la lumière, par *le même*. 25 pages.

— Bibliographie séismique (2e partie), par M. *A. Perrey*, 106 pages.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — *Mémoires*. — *Séances publiques des* 29 *janvier et* 24 *août* 1861. In-8° de 232 pages.

— Pièce de vers, par M. *Alexandre de Saint-Juan*. 5 pages.

— Une excursion en Bourgogne, par M. le vicomte *Chifflet*. 28 pages.

— La petite Vendée, par M. l'abbé *Besson*. 21 pages.

— Fables et poésies, par M. *Viancin*. 15 pages.

— Rapport de M. *Perennès*, secrétaire perpétuel, sur les travaux de l'année. 19 pages.

— Examen du système de M. Toubin sur les champs sacrés de la Séquanie, par M. le président *Clerc*. 24 pages.

— Les légendes de la Suisse, par M. *X. Marmier*. 31 pages.

Séance du 30 *janvier* 1862, in-8° de 220 pages.

— Les femmes littéraires en Franche-Comté, par M. *Terrier de Loray*. 20 pages.

Digitized by Google

— Montfaucon, légende franc-comtoise, par M. *Auguste Dussillet*. 12 pages.

— Etude sur l'Alesia de Franche-Comté, par M. le vicomte *Chifflet*. 36 pages.

— Planches.

— Un chapitre de la vie de l'abbé Burson, par M. *Besson*. 30 pages.

— Fables, par M. *Viancin*. 8 pages.

— Le champ sacré des Séquanes, par M. *Toubin*. 85 pages.

— Poésies, par M. *Adrien Beuque* 8 pages.

Recueil de l'Académie des jeux Floraux a Toulouse. 1862. In-8° de 371 pages.

— Poésies par MM. *A. Mazure*, *Francis Perrier*, *Gaston de Sirvey*, *Delphis de la Cour*, *Adrien de Séguret*, *Paul Blier*, *Lestourgie*, *de Ville-d'Avray*, *Hinard*, *Barandaguy-Dupont*, *l'abbé Ribolet*; MMmes *Félicie Pasquier*, *vicomtesse du Tertre*, *Natalie Blanchet*, *Fitte*, née *Jaubert*; par MM. *Jules de Rességuier*, *Florentin Ducos*, *Sauvage*, *Gout Desmartres*, mainteneurs.

— « Tracer le tableau historique et critique de la poésie française pendant la première moitié du dix-neuvième siècle ; en caractériser les tendances et en apprécier les résultats ; » discours qui a remporté le prix ; par M. *Jules David*. 43 pages.

— Discours sur le même sujet qui a obtenu une violette réservée, par M. *Achille Janot*. 43 pages.

Société impériale archéologique du midi de la France a Toulouse. Tome VIII.

1re livraison.

— Lampes inédites du midi de la France (5 planches), par M. *Edw. Barry*. 46 pages.

— Notice historique sur la famille de Vic, par M. *de Chanal*. 26 pages.

— Mémoire historique sur les prieurés de Saint-Germain et de Saint-Jacques de Muret, par M. *Victor Fons*. 20 pages.

2e livraison.

— Aperçu général des travaux de la Société archéologique depuis sa fondation, par M. *Caze*, directeur. 14 pages.

— Notice sur l'habitation souterraine récemment découverte à Saint-Germain d'Ordalilles, près de Bellegarde, par M. *Devals* aîné, 6 pages.

— Castelsarrasin (Castrum Cerrucium), par M. l'abbé *M.-B. Carrière*. 21 pages.

— L'hôtel de Mac-Carthy, par M. *Auguste d'Aldéguier*. 32 pages.

3e livraison.

— Les états de Comminges, par M. *Victor Fons*, 46 pages.

Digitized by Google

— Etude sur trois anciens livres toulousains, par M. le vicomte *de Lapasse*. 8 pages.

— Esquisses archéologiques, par M. *L. Bunel*. 10 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS DE LA LOZÈRE, A MENDE. — *Bulletin*.

— Novembre et décembre 1862.

— Observations météorologiques faites à Mende, par M. l'abbé *Bosse* (novembre et décembre). 1 page.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'ANGERS ET DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE. — *Bulletin*. Année IIe de la 3e série. 1861. In-8° de 388 pages.

— Les vignes rouges et les vins en Maine-et-Loire. Le vignoble rouge du Saumurois, par M. *Guilleroy* aîné. 35 pages.

— De l'utilité des paratonnerres dans les constructions modernes, par M. *E. Gripon*. 5 pages.

Rapport analytique sur un volume de lettres inédites de Linné à Boissier de la Croix-de-Sauvages, par M. le docteur *Menière*. 36 pages.

— Analyse physique et chimique des marnes par la méthode de M. le comte de Gasparin, membre de l'Institut, modifiée et complétée par M. *Masure*. 9 pages.

— Documents historiques sur la circulation des vins destinés aux colonies françaises, suivis d'une note sur l'époque des vendanges et le prix des vins en Anjou (1533 à 1621) recueillis par M. *L. Raimbault*. 6 pages.

— Recherches expérimentales propres à établir la théorie de la teinture, par M. *E. Chevreul*. 6 pages.

— Itinéraire historique d'Angers à Niort, par M. *Louis Raimbault*. 9 pages.

— Emploi de chlorure de chaux contre les insectes, les chenilles et les rats. 2 pages.

— XXIIIe année des observations météorologiques faites à Angers, par M. *Aug. Menière*. 12 pages.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE A NANCY. — *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*. 1862. In-8° de 256 pages.

— Voyage de dom Thierry Ruinart en Lorraine et en Alsace. 144 pages.

— Extraits du voyage de dom Martène pour la partie de la Lorraine et de l'Alsace, publiés par M. l'abbé *Marchal*. 80 pages.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE, A SAINT-OMER. — *Bulletin historique*. 41e et 42e livraison, janvier à juin 1862. In-8° de 64 pages.

Digitized by Google

— Note de Béatrix, dame de Beaumanoir, connue par un sceau du treizième siècle, communication de M. *Duchet*. 4 pages.

— Quelques lettres et autres documents concernant Thérouanne et Saint-Omer (1486-1537), communication de M. *Diegerick*. 26 pages.

— Le dernier rituel de Thérouanne, communication de M. *de la Fons, baron de Mélicocq*. 7 pages.

— L'abbaye de Saint-Léonard de Guines, communication de M. *Henri de Laplane*. 5 pages.

— Sigillographie, par *le même*. 3 pages.

— 43e et 44e livraison, juin à décembre 1862. In-8° de 63 pages.

— Les arbalétriers, les arquebusiers et les archers; leurs services à Saint-Omer et aux environs. Correspondance inédite à ce sujet. Quinzième siècle. Communication de M. *Henri de Laplane*. 12 pages.

— Grand denier de Saint-Omer au dixième siècle, par M. *J.-J. Carlier*. 10 pages.

— Charles le Bon, comte de Flandre, et Jean II (de Furnes) 41e abbé de Saint-Bertin (1124-1131), par M. *de la Fons Mélicoq*. 3 pages.

— Découvertes récentes, par M. *Henri de Laplane*. 8 pages.

Société havraise d'études diverses. *Recueil des publications*. 27e et 28e année, 1860-1861. In-8° de 514 pages.

— Résumé analytique des travaux de la 27e année, par M. *S. Bailliard*. 18 pages.

— Résumé analytique des travaux de la 28e année, par M. *A. Mignot*. 28 pages.

— Cours de cosmographie, histoire de la terre, 1re leçon, par M. *Rispal*. 13 pages.

— Rapport sur l'exposition havraise des produits de l'horticulture, par M. *Edouard Duboc*. 62 pages.

— Etude sur la minéralogie, par M. l'abbé *Herval*. 16 pages.

— Note sur un ichthyosaure découvert dans les falaises de la Hève, par M. *Derome*. 12 pages.

— Des cendres végétales, composition et classification, recherche de leurs principes, par M. *Guiller*. 5 pages.

— Le choléra-morbus au Havre en 1832, par M. *A.-A. Lecadre*, 20 pages.

— L'homme de la nature et l'homme de la civilisation, par M. *Maire*. 38 pages.

— Physiologie du travail, par M. *A. Caumont*. 23 pages.

— Notice sur les monnaies royales françaises depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, par M. *A. Villeroy*. 20 pages.

— Etudes littéraires et philosophiques sur la musique ancienne et moderne, par M. *E. Duboc* fils. 69 pages.

— Notice sur la grosse tour du Havre, dite depuis la tour de François Ier, par M. l'abbé *Lecomte*. 28 pages.

Digitized by Google

— Plans et coupes de la tour François Ier, par M. *Marie*. Planche.

— Ossian, son siècle et sa patrie, par M. *A. Dousseau*. 59 pages.

— L'ancien Havre, étude historique (suite). — L'église paroissiale de Saint-Nicolas-de-Leure. Sa dédicace, 22 avril 1268, par M. l'abbé *Lecomte*. 8 pages.

— Pensées philosophiques, par M. le docteur *Falize*, 12 pages.

— Causeries sur un mot, par M. *Béziers*. 8 pages.

— Poésies, par MM. *V. Fleury*, *Millet Saint-Pierre*, *A. Dousseau*, *Picard*. 22 pages.

Société des antiquaires de Picardie a Amiens. — *Bulletin*. 2 vol. in-8° de 140 pages.

Année 1862.

N° 1.

— Le maistre de Bellejamme 2°, intendant de la généralité d'Amiens (suite), par M. *Boyer de Sainte-Suzanne*, 38 pages.

Nos 2, 3, 4.

— Essai de recherches sur Noviodunum Suessionum, Bibrax et la frontière des Rèmes, de Filain à Bichancourt, par M. *Marville* (avec planche). 9 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE DOUAI, CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Renouvellement du bureau pour 1863.

Président : M. Maurice, père.
1er *Vice-président* : M. Cahier.
2e *Vice-président* : M. Martin.
Secrétaire général : M. Offret.
1er *Secrétaire adjoint* : M. Preux fils.
2e *Secrétaire adjoint* : M. Maugin fils.
Econome : M. le comte de Guerne.
Trésorier : M. E. Paix.
Archiviste : M. Brassart.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DU VAR, SÉANT A TOULON.

Composition du bureau pour 1863.

Président : M. Thouron, avocat.
Vice-présidents : M. Courdouan, artiste peintre. M. Billon, juge d'instruction.
Secrétaire général : M. Mouttet, avoué.
Secrétaire : M. Gay, avocat.
Archiviste : M. A. Teissier, receveur municipal, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.
Trésorier : M. Senequier, artiste peintre.

Digitized by Google

Société académique de Maine-et-Loire.

Renouvellement du bureau.

Président : M. Adville.
Directeur : M. le docteur Dumont.
Secrétaire général : M. Beraud, conseiller honoraire à la cour impériale.
Archiviste : M. le docteur Gouin.
Trésorier : M. Jannin, capitaine en retraite.

Société archéologique de Sens.

Renouvellement du bureau.

Président : M. l'abbé Carlier, chanoine.
Vice-président : M. Buzy, professeur au lycée.
Secrétaire : M. Julliot, professeur au lycée.
Vice-secrétaire : M. Philippon, avoué.
Archiviste : M. Daudin.
Vice-archiviste : M. Prou, notaire.
Trésorier : M. Jacquemus.
Tous les membres de l'ancien bureau ont été réélus.

ERRATUM.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. — Dans le renouvellement du bureau de cette Société, inséré dans l'avant dernière livraison (p. 468), il faut lire M. *Eissen* et non M. *Tissen*.

Le programme des prix attribué à la même Société se rapporte à la *Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin*, à Strasbourg.

Digitized by Google

COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS
RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE,

PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONUMENTS ÉCRITS.

Archives administratives et législatives de Reims, par M. Varin; 8 vol. in-4° en 10 tomes.
Captivité de François Ier, par M. Aimé Champollion-Figeac; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, par M. Deloche; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de Notre-Dame de Paris, par M. Guérard; 4 vol. in-4°.
Cartulaire de Saint-Bertin, par M. Guérard; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de Saint-Père de Chartres, par M. Guérard; 2 vol. in-4°.
Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, par M. Guérard; 2 vol. in-4°.
Cartulaires de Sarigny et d'Aisnay, par M. Acg. Bernard; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de Redon, par M. A. de Courson; 1 vol. In-4°.
Chronique de Bertrand Duguesclin, par M. Charrière; 2 vol. in-4°.
Chronique des ducs de Normandie, par M. Francisque Michel; 3 vol. in-4°.
Chronique du religieux de Saint-Denis, par M. Bellaguet; 6 vol. in-4°.
Conférences de Loudun, par M. Bocchitté; 1 vol. in-4°.
Correspondance de Sourdis, par M. Ecorne Sur; 3 vol. in-4°.
Correspondance et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu, par M. Avenel; 3 vol. in-4°.
Croisade contre les Albigeois, par M. Fauriel. 1 vol. in-4°.
Elements de paléographie, par M. Natalis de Wailly; 2 vol. in-4°.
Histoire du tiers état en France, par M. Augustin Thierry; 3 vol. in-4°.
Histoire de la guerre de Navarre, par M. Francisque Michel; 1 vol. in-4°.
Journal des états généraux tenus à Tours en 1484, par M. A. Bernier; 1 vol. in-4°.
Journal d'Olivier d'Ormesson, par M. Chéruel; 2 vol. in-4°.
L'Esclairciesement de la langue françoyse de maistre Jehan Palsgrave, par M. Génin; 1 vol. in-4°.
Lettres de Henri IV, par M. Berger de Xivrey; 7 vol. in-4°.
Lettres des Rois et Reines, par M. Champollion-Figeac; 2 vol. in-4°.
Livre de justice et de plet, par M. Rapetti; 1 vol. in-4°.
Livre de la taille de Paris, par M. Géraud; 1 vol. in-4°.
Mélanges historiques, par M. Champollion-Figeac; 4 vol. in-4°.
Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne, par M. le général Pelet; 11 vol. in-4° avec 10 livraisons d'atlas in-folio.
Mémoires de Claude Haton, par M. Bourquelot; 2 vol. in-4°.
Mémoires de Nicolas Foucault, par M. Baudry; 1 vol. in-4°.
Mistère du siege d'Orleans, par M. Guessard; 1 vol. in-4°.
Négociations de la France dans le Levant, par M. Charrière; 4 vol. in-4°.
Négociations entre la France et l'Autriche, par M. Le Glay. 2 vol. in-4°.
Négociations relatives à la succession d'Espagne, par M. Mignet; 4 vol. in-4°.
Négociations sous François II, par M. Louis Paris; 1 vol. in-4°.
Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane, par M. Abel Desjardins. 2 vol. in-4°.
Olim (Les), par M. Beugnot; 4 vol. in-4°.
Ouvrages inédits d'Abelard, par M. V. Cousin; 1 vol. in-4°.
Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, par M. Weiss; 9 vol. in-4°.
Priviléges accordés par le Saint-Siége à la Couronne de France, par M. Ad. Tardif; 1 vol. in-4°.
Procès des Templiers, par M. Michelet; 2 vol. in-4°.
Procès-verbaux des états généraux de 1593, par M. Acg. Bernard; 1 vol. in-4°.
Procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII, par M. A. Bernier; 1 vol. in-4°.
Quatre livres des Rois (Les), par M. Le Roux de Lincy; 1 vol. in-4°.
Recueil de documents inédits concernant l'histoire de l'administration publique en France pendant le règne de Louis XIV, par M. Depping; 4 vol. in-4°.
Règlements d'Etienne Bolleau, par M. Depping; 1 vol. in-4°.
Relations des ambassadeurs vénitiens, par M. Tommaseo; 2 vol. in-4°.

Rapports au Roi et pièces; 1 vol. in-4°.
Rapports au Ministre; 1 vol. in-4°.

ARCHÉOLOGIE.

Iconographie chrétienne, par M. Didron; 1 vol. in-4°.
Architecture monastique au moyen âge, par M. Albert Lenoir; 2 vol. in-4°.
Monographie de la cathédrale de Chartres, par MM. Lassus, Amaury Duval, Didron; 7 liv. de planches.
Monographie de Notre-Dame de Noyon, par MM. Vitet et Daniel Ramée; 1 vol in-4° avec atlas.
Peinture à fresque de Saint-Savin, par MM. P. Mérimée et Gérard Ségoin; 1 vol. in-fol. avec atlas.
Statistique monumentale de Paris, par M. A. Lenoir; 33 livraisons de l'atlas.
Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon, par M. A. Deville; 1 vol. in-4° avec atlas.

Instructions sur l'architecture antique gallo-romaine, etc., par M. A. Lenoir; 1 cahier in-4°.
Instructions sur l'architecture du moyen âge, par MM. Leprévost et A. Lenoir; 1 cahier in-4°.
Instructions sur l'architecture militaire, par MM. Mérimée et A. Lenoir; 1 cahier in-4°.
Instructions sur la musique, par M. Bottée de Toulmon; 1 cahier in-4°.
Bulletin archéologique, 1834-1848 (Comité d arts); 4 vol. grand in-8°.
Extraits des procès-verbaux du Comité des monuments écrits, depuis son origine jusqu'à sa réorganisation en 1848, par MM. De la Villegille et Taranne; 1 vol. in-8°.
Bulletin des Comités historiques, 1849-1852; 4 vol. in-8°.
Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, 1852-1857; 4 vol. in-8°.

Digitized by Google

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Paraît par livraisons mensuelles le 30 de chaque mois. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. par an pour Paris et les départements.

ON S'ABONNE A PARIS :

Chez M. PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

Dans les départements : chez les principaux libraires.

A L'ÉTRANGER :

AMSTERDAM.	Van Cleff frères.
—	L. van Bakkenès et Cie.
ANVERS....	Max Kornicker.
BERLIN	Asher et Cie.
—	Ernst et Korn.
BONN	Marcus.
BRUXELLES..	Decq.
—	Muquardt.
FLORENCE ..	Vieusseux.
FRANCFORT.	Baër.
LEIPZIG	T.-O. Weigel.
—	Dürr.
LONDRES ...	Hippolyte Baillière.
—	Barthès and Lowell.
MADRID	C. Bailly Baillière.
MALAGA. ...	Francisco de Moya.
MILAN.....	Dumolard frères.
MOSCOU	Urbain.
NAPLES.....	Marghieri.
NEW-YORK..	Hippolyte Baillière.
ROME	Merle.
ST-PÉTERSBOURG....	Glarner.
—	I. Issakoff.
STOCKHOLM.	Bonnier.
TRIESTE....	Münster.
TURIN.....	Bocca frères.
VENISE.....	Münster.
VÉRONE....	Münster.
VIENNE	Sternickel et Sintenis.
—	Gerold et fils.

PARIS, IMPRIMERIE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ 45. (181.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME II.

JUN 1 4 1966
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

AOUT 1863.

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES DE PAUL DUPONT,
45, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ.

1863

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON D'AOUT 1863.

Travaux du Comité.

Séances.

Section d'histoire et de philologie. Séance du 8 juin 1863, par M. Chéruel, p. 105 à 109.
Section d'archéologie. Séance du 15 juin, par M. Chabouillet, p. 110 à 116.

Rapports faits au Comité.

Section d'histoire et de philologie.
Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, par M. Bellaguet, p. 117 à 122.
— Sur les Mémoires de la Société littéraire de Lyon, par M. Patin, p. 123 à 125.
— Sur les Mémoires et les Bulletins de la Société d'archéologie de la Moselle, par M. Huillard-Bréholles, p. 126 à 134.
— Sur le Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, par M. Rathery, p. 135.
— Sur deux documents envoyés par M. Damase-Arbaud, rapport de M. Rathery, p. 136.
— Sur diverses communications, par M. A. de Barthélemy, p. 137 à 145.

Études historiques.

Philologie gauloise. Dieux et déesses, par M. Monin, p. 146 à 185.

Mélanges.

Nouvelles observations sur la lieue gauloise, par M. Quicherat, p. 186 à 191.
Bibliographie provinciale et étrangère, p. 192 à 196.
Chronique des Sociétés savantes, p. 197 à 200.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

TRAVAUX DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 8 juin 1863.

Présidence de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut.

M. le président donne lecture d'un arrêté de M. le Ministre, en date du 4 juin, par lequel M. de Mas-Latrie, membre de la section d'archéologie, est nommé membre de la section d'histoire.

M. le président lit ensuite une lettre que M. le Ministre lui a adressée au sujet de l'exécution de l'arrêté du 13 décembre 1852, qui règle le mode de publication des documents inédits. Son Excellence constate avec regret que les prescriptions de ce règlement n'ont pas été constamment suivies en ce qui concerne les devoirs des éditeurs et le contrôle du Comité. M. le Ministre désire que, pour prévenir les abus de cette nature, la section lui présente un projet de règlement propre à assurer d'une manière efficace la surveillance des publications.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres du Comité, la section charge une commission composée de MM. Victor Foucher, Delisle et Bellaguet de préparer un projet de règlement qui lui sera soumis à la prochaine séance.

M. Dusevel, membre non résidant, envoie un extrait des registres de l'hôtel de ville d'Amiens relatifs à la représentation, dans cette ville, du mystère de la Passion à la fin du quinzième siècle.

Renvoi à M. Patin.

Digitized by Google

M. le baron de Girardot, membre non résidant, transmet la copie d'une lettre de Henri IV, du 16 novembre 1597, adressée à M. de Tessé et ayant pour objet d'obtenir des subsides des états de Bretagne. Cette lettre fait partie de la collection de M. A. Perthuis, de Nantes.

Renvoi à M. Berger de Xivrey.

La section a reçu du même membre cinq pièces relatives aux premiers essais de l'emploi des aérostats en Alsace, en 1784. On y trouve plusieurs arrêtés défendant de lancer des ballons sans autorisation du gouvernement, et la requête de deux mécaniciens de Strasbourg, les sieurs Degabriel et Pierre, qui sollicitent cette autorisation,

Remercîments et dépôt aux archives du Comité.

M. l'abbé André, correspondant, cite un nouveau fait relatif à la communication de M. Ch. Abel sur la fleur desséchée que l'on plaçait la veille de Noël sur un autel de la cathédrale de Metz consacré à la Vierge (1). Un usage analogue existe dans le département de Vaucluse et notamment à Carpentras. A la fin du repas traditionnel qui réunit chaque famille la veille de Noël, on apporte une rose de Jéricho, dont on plonge la tige dans un vase d'eau placé au milieu de la table. Suivant la légende, c'était sur des roses de Jéricho que la sainte Vierge étendait les langes de l'enfant Jésus pour les faire sécher.

Renvoi à M. J. Desnoyers.

M. Barbier de Montault, chanoine d'Anagni, adresse : 1° la deuxième partie de l'inventaire ecclésiologique du diocèse d'Angers comprenant : le catalogue des principales reliques et la copie des authentiques datant de 1214, 1677, etc. ; 2° copie d'une charte de Rainaud de Martigné, évêque d'Angers (1103), relative à la convention passée entre les chanoines de la cathédrale d'Angers et ceux de la collégiale de Saint-Maurille, au sujet de l'assistance de ces derniers à la fête patronale de saint Maurice et d'un engagement réciproque des prières pour les chanoines défunts ; 3° testament politique des capucins, petite pièce satirique de la fin du siècle dernier ; 4° procès-verbal de la visite du doyen d'entre-Sarthe-et-Maine dans l'église de Notre-Dame de Cheffe, le 27 août 1666 ; 5° actes de consécration de deux autels dans l'église de Tiercé (canton de Briollay, arrondissement d'Angers), le 8 novembre 1676, par Henry Arnauld, évêque d'Angers (originaux en parchemin re-

(1) *Revue des Sociétés savantes*, troisième série, t. I, p. 6.

Digitized by Google

trouvés sous ces autels en 1858 lors de la démolition de l'église) ; 6° lettre de saint Vincent de Paul adressée, en 1629, à l'abbé de Vaux, grand vicaire d'Angers.

La section décide que des remercîments seront adressés à M. Barbier de Montault pour ces diverses communications et que les cinq premières pièces seront déposées aux archives. Quant à la lettre de saint Vincent de Paul, elle est renvoyée à M. Huillard-Bréholles, qui voudra bien s'assurer si elle n'a pas déjà été publiée.

Une brochure également offerte par M. Barbier de Montault et intitulée : *Actes de saint Maxentiol, prêtre et confesseur* (1), sera déposée à la bibliothèque du Comité.

M. Mathon père, correspondant, communique deux chartes originales de la famille de Pierrecourt : la première, datée de 1328, est de Simon de Pierrecourt, qui fait remise aux hommes dudit lieu de Pierrecourt (Seine-inférieure) du droit qu'il prétendait avoir de prendre trois sols pour chaque fille qui se mariait. La seconde charte, datée de 1329, est de Jean de Pierrecourt et relative à une contestation de ce seigneur avec les religieux de Foucarmont.

Renvoi à M. Delisle.

M. Désiré Monnier, correspondant, transmet copie d'un arrêt de la cour souveraine de parlement siégeant à Dôle, en date du 7 septembre 1545, qui condamne au bannissement perpétuel, etc., un sieur Guyod de Vauldrey, qui avait tué un vicaire au pied de l'autel où il se préparait à célébrer la grand' messe.

Renvoi à M. Victor Foucher.

M. Combet, correspondant, invité à donner quelques renseignements sur un document relatif à l'historiographe du Haillan, envoie copie de la pièce. C'est un acte notarié, daté du 16 juin 1584, par lequel les habitants de la ville d'Uzerche donnent « charge pouvoir et mandement spécial..... à maistre Jehan Chavaille, procureur au siége royal dudit Uzerche, présent et acceptant, de prometre, assurer et s'obliger à maistre Bernard de Girard du Haillan, conseiller du roy secrétaire de ses finances et historiograffe de France, de la somme de quatre cens escuts, à cause des employs, vaccations, faveurs et peynes que ledit sieur a prinses pour les habitans de ladite ville, sur le restablissement du siége royal en icelle, et arrets qui ont esté depuis donnés au Consèil d'Estat de Sa Majesté en conséquence de son édict du mois de febvrier soixante dix-sept, etc. »

Remercîments et dépôt aux archives du Comité.

(1) In-8° de 50 pages, extrait du *Répertoire archéologique de Maine-et-Loire*.

Digitized by Google

M. de la Fons, baron de Mélicocq, adresse les extraits suivants d'un manuscrit du quinzième siècle, qui appartient à la bibliothèque de Valenciennes et qui a pour titre : *Trésor des histoires* : 1° Comment Hannibal passa les monts pour venir en Ytalie ; 2° Comment Landri, le maistre du pallais du roi Chilpry, fit occire ledit roy Chilpry par l'ennort de la royne Frégon ; 3° Comment Charlemagne délivra la saincte cité de Jherusalem de la main des Sarrasins, et comment l'empereur de Constantinople lui donna de moult belles reliques.

Remercîments et dépôt aux archives du Comité.

M. Nozot, correspondant, fournit les renseignements qui lui avaient été demandés au sujet des coutumes générales des terres et seigneuries de Sedan, Jametz (1), etc. Ces coutumes sont imprimées.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Paul Raymond, correspondant, transmet des copies de neuf lettres de Henri IV écrites de 1579 à 1589.

Renvoi à M. Berger de Xivrey.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, adresse une copie du Paréage ou Pariage entré le Dauphin (plus tard Louis XI), et Jean de Poitiers, archevêque de Vienne, au sujet de la juridiction de Vienne (1er octobre 1459), d'après une copie de la première moitié du dix-huitième siècle, conservée aux archives de la préfecture des Alpes-Maritimes dans les liasses du clergé de Grasse.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. le Ministre ayant été informé par le président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, que M. le docteur Jousset, de Bellême, avait entre les mains plusieurs lettres inédites de Henri IV, il a été écrit à M. Jousset pour l'inviter à en donner communication, ou au moins à en faire connaître les dates et l'objet, ainsi que le nom des personnes auxquelles elles sont adressées.

M. le docteur Jousset répond que ces lettres, dont les originaux appartiennent à M. le Couturier de Sainte-James, propriétaire à Damemarie (Orne), ont été écrites à Pierre de Fontenay, seigneur de la Renière, gouverneur de la ville et du château de Bellême. Il en a été fait deux copies : l'une est entre les mains de M. de la Sicotière, qui fait sur ces lettres un travail historique ; l'autre copie appartient à M. le docteur Jousset qui prépare et a presque achevé un récit qui doit comprendre la totalité de ces lettres. « Pour conclure, dit M. Jousset, vous aurez ces lettres, soit que je vous envoie un

(1) Voy. *Revue des Sociétés savantes*, t. I, p. 5.

Digitized by Google

exemplaire de mon livre, soit que je vous destine les copies qui me servent pour l'exécuter. »

Par la même lettre, M. le docteur Jousset informe M. le Ministre qu'il existe, dans les archives de M. le Couturier de Sainte-James, des lettres de Catherine de Médicis, de la reine Louise, veuve de Henri III, du cardinal de Vendôme et aussi de Louis XIII, de Louis XIV, de Mme de Maintenon et d'autres personnages célèbres.

Enfin M. le docteur Jousset envoie une lettre de Mme de Maintenon imprimée (extrait du *Nogentais*), et un *Estat militaire des villes et chasteaux de Bellesme au seizième et dix-septième siècle* (in-8° de 20 p., imprimé à Nogent-le-Rotrou).

La lettre de M. Jousset sera déposée aux archives du Comité et les pièces imprimées à la bibliothèque du Comité.

M. Rosier-Albert, secrétaire de l'état civil et archiviste à Narbonne, adresse la copie d'une lettre de Charles VII aux habitants de Narbonne, datée du 24 février 1439.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. l'abbé Voisin fait hommage des ouvrages suivants : *Les Cénomans anciens et modernes, histoire du département de la Sarthe depuis les temps les plus reculés ; — le Mans à tous les âges* (1 vol. in-8° de 390 p.) ; — *la Vie de saint Julien, apôtre du Maine, par Sergius le Romain avec commentaire d'un ancien bénédictin* (broch. in-4° de 48 p.).

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Bellaguet, Delisle, Patin, A. de Barthélemy, Levasseur, de Courson, Huillard-Bréholles, Am. Thierry et Desnoyers.

La section entend ensuite les rapports de MM. Delisle, Rathery, Bellaguet, P. Clément et Patin sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* (ann. 1860) ; le *Cartulaire de Saint-Robert,* publié par M. le chanoine Auvergne, au nom de l'Académie delphinale ; les *Travaux de l'Académie impériale de Reims* (6 vol., t. XXIX à XXXIV) ; les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire* (t. XI) ; les *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire;* enfin les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.*

Ces rapports seront publiés successivement dans la *Revue des Sociétés savantes.*

A. Chéruel.
Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 15 juin 1863.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

M. le président annonce qu'un arrêté de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 4 juin, fait passer M. de Mas-Latrie dans la section d'histoire.

M. de la Grange exprime à M. de Mas-Latrie les regrets qu'éprouve la section qui se voit privée de son précieux concours. M. de Mas-Latrie répond qu'il croit pouvoir rendre plus de services au Comité dans la section d'histoire, mais qu'il ne se sépare pas sans regrets de ses collègues de la section d'archéologie ; il ajoute qu'il ne les quittera pas sans avoir fait les divers rapports dont il a été chargé.

M. Anatole de Barthelemy, membre de la section d'histoire, adresse dix-sept dessins qui viennent d'être retrouvés chez un particulier en Bourgogne, et qui paraissent être des originaux de la collection Gaignières. M. de Barthélemy doit cette communication à M. H. Baudot, qui lui a fait savoir en même temps que le propriétaire était disposé à céder ces dessins au gouvernement. Notre collègue désirerait connaître l'opinion de la section d'archéologie au sujet de ces dessins, et demande s'il serait possible d'en recommander l'acquisition par l'Etat. Les membres de la section ainsi que MM. l'abbé Cochet, membre non résidant, et Stanislas Prioux, correspondant, qui assistent à la séance, après examen de ces dessins, déclarent unanimement qu'ils offrent tous les caractères des reproductions de monuments exécutées par les soins de M. de Gaignières; en conséquence il est décidé qu'on renverra cette communication à M. le Ministre d'Etat, qui pourra les acquérir pour les réunir à ceux que possède déjà la Bibliothèque impériale, si toutefois ce ne sont pas des doubles.

Son Exc. M. le Ministre d'Etat répond à une lettre de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, qui priait son collègue d'intervenir auprès de l'administration municipale de Narbonne, à l'occasion d'un projet consistant à faire du cloître de la cathédrale de cette ville un musée destiné à recevoir un grand

Digitized by Google

nombre d'inscriptions et de bas-reliefs antiques aujourd'hui dispersés et exposés à tous les genres de dégradation. Il résulte des renseignements pris par le Ministre d'Etat que le projet a été abandonné, en raison de la dépense considérable à laquelle son exécution aurait donné lieu, mais que la municipalité de Narbonne s'occupe en ce moment de rechercher si dans l'ancien archevêché, occupé actuellement par les services de la mairie, on ne pourrait pas disposer d'un local convenable pour abriter les monuments dont elle reconnaît la première toute l'importance au point de vue de l'art et de l'histoire.

M. Dusevel, membre non résidant, rend compte d'une excursion qu'il a faite à Domart, canton de Doullens (Somme), pour visiter l'emplacement de nombreuses découvertes d'antiquités mérovingiennes au lieu dit le champ d'*Armesse* ou de *Gendarmesse*. Plusieurs sépultures ont été fouillées en présence de M. Dusevel ; les morts y étaient étendus sur le dos, la face regardant l'orient ; leur tête était soutenue par trois pierres, de manière à se trouver presque droite. Cette particularité paraît être commune à toutes les fosses de ce cimetière.

M. Quicherat est prié de faire un rapport sur cette communication.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, adresse des copies de diverses lettres de la fin du siècle dernier, et qui font partie de sa collection particulière : l'une, signée *de Laverdi*, 13 octobre 1787, mentionne des inscriptions et des monuments trouvés au Pont-au-Change et à la fontaine des Innocents; une deuxième, du 14 décembre 1790, signée Guignart, concerne le transport à l'abbaye de Saint-Denis des anges qui supportaient les cœurs des rois Louis XIII et Louis XIV dans l'église de la maison professe des ci-devant Jésuites; les deux dernières, signées Delessart, 26 février et 7 mars 1791, ont pour objet l'inventaire du Trésor et la sainte Chapelle de Paris et la réclamation faite par le roi de divers objets, entre autres, les reliques.

Des remercîments seront adressées à M. de Girardot, dont l'envoi sera déposé aux archives.

M. le baron de Girardot adresse encore, mais seulement en communication, dix-sept feuillets d'anciennes copies d'épitaphes qui paraissent avoir été détachées d'un registre. M. le baron de Guilhermy est prié de rendre compte à la section de cet envoi.

M. Baudot adresse l'estampage qui lui avait été demandé de l'inscription de Vertault (Côte-d'Or). En même temps, M. Baudot donne

Digitized by Google

l'historique complet des fouilles qui ont été exécutées sur le plateau de Vertault, et qui ont amené la découverte de la précieuse inscription qui a révélé à la science le véritable nom antique de cette commune. M. Baudot rend un hommage mérité au zèle de M. Coutant, qui a dirigé ces fouilles et qui, comme on le disait d'ailleurs ici même (1), doit être considéré comme le seul auteur de la découverte de l'inscription. M. Baudot termine en faisant remarquer que l'inscription n'appartient pas au musée de la ville de Dijon, mais bien à celui de la *Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or*.

Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Léon Renier; mais il est bon de dire dès aujourd'hui qu'on avait raison de douter de l'exactitude de la disposition des lignes dans la copie transmise antérieurement, et qui a été publiée dans la *Revue des Sociétés savantes* (2).

M. Combet, correspondant, adresse quelques notes pour le répertoire archéologique de l'arrondissement d'Uzerche (Corrèze). Ces notes seront mises en réserve pour le répertoire archéologique de ce département.

M. Lefebvre, dit Faber, correspondant, envoie la copie d'un document annoncé par lui dès le mois d'octobre 1862. Il s'agit d'une description du tournoi connu dans l'histoire de la Flandre sous le nom de *Pas de messire de Lalaing*, chevalier de la dame au perron, et qui aurait eu lieu en 1463. M. Quicherat est chargé de faire un rapport sur ce document, qui paraît fort important pour l'histoire du costume.

M. le président dépose sur le bureau, de la part de M. Lepage, quelques notes adressées par ce correspondant sur divers artistes des quinzième et seizième siècles. M. P. Lacroix est prié de rendre compte de cette communication.

M. Nozot, correspondant, adresse diverses communications: 1° additions à sa notice sur Mairy, sur Poix-sur-Vence et sur Chéhéry, communes du département des Ardennes, des renseignements sur Haybes et des copies d'inscriptions de cloches. Cet envoi sera examiné par M. de Guilhermy.

M. Prioux remet sur le bureau un rapport sur la découverte faite au terroir de Liné, près la rivière de Vesle, au lieu dit les Sables, du cimetière antique de Pont d'Ancy, canton de Braisne, arrondis-

(1) 3e série, t. I, p. 390.

(2) Ibid., page 390 et 391.

Digitized by Google

sement de Soissons. Le zélé correspondant fait une analyse verbale de son rapport. La section pense que la publication de ce travail serait utile ; en conséquence, elle le renvoie à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Paul Raymond, correspondant, envoie des copies des deux inscriptions de la cathédrale de Lescar, qui seront soumises à l'examen de M. de Guilhermy.

M. l'abbé Robin, correspondant, envoie le croquis d'une petite statue de pierre adhérente à une colonne, trouvée au mois d'avril de cette année dans une cave du bourg de Cuizeaux, arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire). Cette statue paraît provenir d'une chapelle de Notre-Dame des Bordes, ou du Noyer, fondée en 1249 par Jean Ier, comte de Châlon et de Bourgogne, au lieu où une statue de la Vierge avait été trouvée dans un noyer. Vainement on avait voulu transporter la statue miraculeuse dans l'église paroissiale de Cuizeaux ; elle était revenue d'elle-même dans le noyer. On s'était donc décidé à lui construire une chapelle à cet endroit privilégié. Reconstruite au quinzième siècle, après l'invasion de Louis XI qui en avait causé la ruine, cette chapelle fut vendue en 1792 et convertie en maison de ferme. On a voulu dans le pays reconnaître dans la statue de pierre l'image du fondateur de la chapelle ; telle n'est pas l'opinion de notre correspondant, qui déclare que la statue représente certainement une femme. Mais, ajoute-t-il, le millésime MCCL inscrit sur le phylactère que porte cette figure permet de supposer que c'est l'effigie d'Isabelle de Courtenay, deuxième femme de Jean de Châlon, morte en 1257.

Dans le même envoi, M. l'abbé Robin a joint le croquis d'un petit objet en cuivre trouvé dans la rivière de Cousance (Jura), en pratiquant des fouilles pour la construction d'un canal de moulin.

Des remercîments seront adressés à M. l'abbé Robin, dont les communications intéressantes seront classées dans la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. L. Spach, correspondant, fait hommage d'un exemplaire de son travail sur une *Lettre d'indulgence en faveur du chapitre de Strasbourg*, accompagnée d'une planche en chromolithographie reproduisant une partie des ornements qui l'encadrent. Cet ouvrage sera déposé à la bibliothèque des Sociétés savantes, et il en sera rendu compte dans le rapport sur le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments de l'Alsace*, dont est extrait ce travail. Des remercîments seront adressés à l'auteur.

Digitized by Google

M. Anatole de Montaiglon, membre de la Société impériale des antiquaires de France, fait hommage au Comité de sa *Notice biographique sur M. Jules Renouvier*. Cet ouvrage sera déposé à la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront adressés à l'auteur.

La même décision est prise à l'égard de l'envoi fait par M. Cabaret, président de la Société archéologique d'Avesnes, de quatre exemplaires tirés par ses soins au moyen de l'ancienne planche matrice d'une estampe représentant le martyre des vingt-trois religieux béatifiés récemment à Rome, et qui ont souffert au Japon.

M. De Marsy, membre de la Société des antiquaires de Picardie, ancien élève de l'Ecole des Chartes, adresse l'estampage d'une inscription gravée sur une plaque de plomb trouvée à Compiègne en 1860, en démolissant une maison, que cette inscription indique comme ayant été construite en 1563 par Jacques Alart, notaire royal. Dans une seconde lettre, M. De Marsy donne quelques détails sur l'église d'Anvers-sur-Oise, près Pontoise, qui a été classée parmi les monuments historiques, et offre d'envoyer des copies d'épitaphes qu'il a recueillies dans cette église. L'offre de M. De Marsy est acceptée; des remercîments lui seront adressés, et ses deux communications seront examinées par M. le baron de Guilhermy.

M. le président de la section désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. de la Grange, le Roux de Lincy, Quicherat et de la Villegille.

M. de Mas-Latrie donne lecture de deux rapports :

1° Sur les quatrième et cinquième années des *Procès-verbaux des séances de la Société scientifique et littéraire de Castres*;

2° Sur le tome Ier (1856-1860) du *Bulletin de l'Académie delphinale*.

M. Paul Lacroix donne également lecture de deux rapports :

1° Sur le tome XXIVe du *Répertoire de la Société de statistique de Marseille*.

L'analyse donnée par M. Lacroix de ce volume fait connaître à la section que M. l'abbé Magloire Giraud avait communiqué à la Société de statistique de Marseille les documents relatifs au maître-autel de Vence, adressés par lui au Comité en février 1859, et qui même ont été publiés dans la *Revue des Sociétés savantes* (2e série, t. III, p. 389. 401).

La section, sans prétendre interdire à ses correspondants le droit de reproduire ultérieurement les documents ou les Mémoires qu'ils veulent bien lui adresser, croit devoir saisir cette occasion de leur rappeler de nouveau que les communications qui lui sont faites

Digitized by Google

doivent être inédites. C'est ici une question de bonne foi et de convenance que tout le monde comprendra.

Le second rapport de M. P. Lacroix est consacré aux *Mémoires de l'Académie impériale de Caen*, 1863.

M. le baron de Guilhermy lit un rapport sur le tome II du *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch.*

M. Hamille, directeur des cultes, fait au sujet d'un passage de ce rapport une observation dont M. de Guilhermy déclare qu'il tiendra compte en relisant son travail, qui est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*, ainsi que ceux de MM. de Mas-Latrie et Paul Lacroix.

M. Quicherat fait un rapport sur diverses communications de MM. Launay, Emile Décosse et Souliac.

A la suite de cette lecture, une discussion scientifique s'élève entre MM. Quicherat et l'abbé Cochet au sujet des inhumations gauloises.

M. Quicherat affirme que jusqu'à présent le résultat des fouilles de sépultures antérieures à la domination romaine, faites selon les données de la science, ne permettent pas de croire que les Gaulois aient brûlé leurs morts. Dans les tumulus aussi bien que dans les grottes, on trouve constamment des os humains non brûlés, et si des os calcinés s'y mêlent, on peut les considérer comme ceux des esclaves qui étaient brûlés aux funérailles du maître.

M. l'abbé Cochet cite contradictoirement les urnes celtiques remplies d'os brûlés qu'il a mentionnées dans sa *Normandie souterraine.* M. Quicherat objecte que toutes les apparences sont pour attribuer ces sépultures à l'époque romaine. M. l'abbé Cochet, à l'appui de son opinion, parle d'un casque en fer, gaulois suivant lui, qui aurait été employé en guise d'urne et qui contenait des cendres; à côté se trouvait une épée en fer dont la lame était repliée plusieurs fois sur elle-même. Le fourreau était également en fer.

A la demande de M. Quicherat et de plusieurs membres, M. l'abbé Cochet promet de faire prochainement une communication au sujet de cette découverte, qui remonte à deux ou trois ans, et qui n'a jamais été publiée.

La section laisse la question soulevée indécise; elle ne croit pas le moment venu encore de se prononcer entre des opinions aussi divergentes, et qui émanent de deux hommes aussi profondément dévoués à l'étude des antiquités nationales que MM. Cochet et J. Quicherat.

Digitized by Google

Ce dernier propose ensuite le dépôt aux archives d'une communication de M. Francis Martin au sujet d'antiquités celtiques découvertes dans le voisinage de Villeneuve-Saint-Georges.

M. de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur divers envois de MM. Goze, de Baecker, Nozot, l'abbé Cochet, Aubertin, Mantellier, Godard-Faultrier, Leroy à Melun, de Ring et Dumoutet.

Les conclusions des rapports de MM. Quicherat et de Guilhermy sont adoptées ; les rapports sont renvoyés à la Commission de la *Revue des Sociéétés savantes*.

M. de Guilhermy rend sans rapport la communication de M. de la Fons de Melicocq relative à la porte Saint-Bry, à Béthune, attendu que ce document a déjà été publié, comme l'a fait connaître lui-même M. le baron de Melicocq dans les *Annales archéologiques*, tome XIII.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, demande si M. de Guilhermy sait ce qu'il y a de fondé dans la découverte du tombeau de du Guesclin qui a été annoncée par quelques journaux. Notre collègue répond que ce bruit n'est pas exact ; on ne pouvait retrouver le cercueil de du Guesclin, puisque les procès-verbaux des exhumations faites à Saint-Denis constatent qu'il fut ouvert le 20 octobre 1793. Le cercueil qui vient d'être récemment retrouvé à Saint-Denis, et qui ne porte aucune indication, est suivant toute apparence celui du cardinal de Retz.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Année 1860-1861, 1 vol.

Ce volume s'ouvre par deux discours des présidents de la Société, MM. de Longuemar et Gustave Bardy, prononcés dans les séances publiques des 30 décembre 1860 et 29 décembre 1861, et par deux rapports du secrétaire M. Ménard, lus dans les mêmes séances. Le discours de M. de Longuemar passe en revue les musées de Limoges, de Tours, de Niort, de Napoléon-Vendée et d'Angers, fait ressortir ce qui s'y trouve de remarquable, et indique ce qu'il conviendrait de faire, selon lui, pour développer celui de Poitiers. M. Gustave Bardy avait choisi pour sujet de son discours la biographie des marins distingués qu'a produits le Poitou. Se contentant de rappeler les noms des plus renommés, il s'est attaché à donner des détails circonstanciés sur ceux qui lui ont paru mériter d'être plus connus, tels que de l'Audonnière, de la Tousche de la Ravardière, Gilles de la Roche, du Chaffault, Buor, Grimouard. Les rapports de M. Ménard sont des résumés succincts et bien présentés des travaux de la Société pendant les années 1860 et 1861.

N'ayant pas à rendre compte au Comité des recherches de M. le docteur E. de Beaufort sur les monuments des environs de Saint-Benoit-du-Sault (Indre), ni des notes archéologiques d'un voyage à Saint-Pierre-de-Maillé (Vienne) par M. l'abbé Auber, qui sont du ressort de la section d'archéologie, nous n'avons à nous occuper, au point de vue de l'histoire, que d'un seul article intitulé: *Notice sur le présidial de Poitiers*, par M. Ch. de Gennes, conseiller à la cour impériale, travail qui, en raison de son étendue et de son importance, mérite d'être signalé particulièrement.

Le présidial de Poitiers était, avec les présidiaux d'Orléans et d'Angers, un des plus considérables entre ceux qui avaient été institués par l'édit de janvier 1551. Il comprenait dès cette époque, outre

Digitized by Google

la conservation des priviléges de l'Université, les bailliages ou sénéchaussées de Lusignan, Châtellerault, Montmorillon, la basse Marche, le Dorat, Niort, Fontenay-le-Comte, Civray et Saint-Maixent. Son personnel se composait de douze conseillers et d'un greffier *d'appeaux*, et il s'accrut bientôt d'une manière notable ; car, moins de dix ans après l'édit d'érection, on comptait *vingt-deux* magistrats au siége de Poitiers ; plus tard, le tableau de 1660 portait à *trente-neuf* les membres du présidial, et celui de 1714 à *quarante* (1).

M. de Gennes a divisé son travail en trois parties. Dans la première, il recherche les causes et les principes sous l'influence desquels ont été institués les présidiaux en géneral, et spécialement celui de Poitiers. Après nous avoir fait connaître l'organisation de ce présidial, sa compétence civile et criminelle, ses règlements intérieurs, il nous donne des renseignements détaillés sur la collation, la vénalité et l'irrévocabilité des offices, sur les droits et les devoirs des magistrats, sur les garanties qu'on exigeait d'eux, sur la hiérarchie judiciaire, sur les attributions et les fonctions des sénéchaux, des présidents, des lieutenants généraux, des lieutenants particuliers, des conseillers, des membres du parquet et de chacun des officiers. Ces renseignements, en ce qui concerne la constitution d'un présidial, ne sont guères qu'un résumé de ce qu'on trouve dans les ouvrages qui traitent de cette matière. Mais les particularités relatives à l'histoire de Poitiers dont ils sont accompagnés en rehaussent l'intérêt. Ainsi il est à remarquer que le présidial de Poitiers a été un de ceux où les lois de la survivance ont reçu le plus fréquemment leur application. Les *de Brillac*, les *de Rogier*, les *Boynet*, les *de Razes*, les *de Gennes*. les *Irland*, les *Constant*, les *Filleau*, les *Mayaud*, les *Babinet*, etc., sont des noms qui restent inscrits dans les tableaux du personnel pendant des siècles entiers. « Ces familles et bien d'autres, dit M. de Gennes, semblent avoir été des pépinières inépuisables, destinées à alimenter la magistrature poitevine. »

Les lieutenants généraux étaient ordinairement choisis parmi les magistrats les plus recommandables des cours souveraines. Plusieurs des lieutenants généraux de Poitiers sortaient du parlement de Paris : tels étaient Jean Chambon, en 1468 ; François Doineau, seigneur de Sainte-Souline, en 1527 ; Claude Brochard, en 1586 ; Louis de

(1) Poitiers était l'une des six grandes villes (Lyon, Arras, Blois, Clermont-Ferrand et Châlons) où l'édit du 29 avril 1771, qui fut rapporté au mois de novembre 1774, avait établi un *Conseil supérieur*. Le conseil supérieur de Poitiers était composé d'un premier président, deux présidents, vingt conseillers, un avocat général du roi, un procureur général du roi et deux substituts.

Digitized by Google

Sainte-Marthe, en 1593; Claude Tudert, en 1645. Un arrêt du conseil, en date du 25 septembre 1528, avait déterminé les limites de la compétence respective du lieutenant général criminel et du lieutenant général civil, et il n'est fait aucune mention, depuis cette époque, de débats contentieux entre ces deux fonctionnaires jusqu'au moment où ces deux grandes charges furent confondues en une seule (1771). Mais il n'en avait pas été de même entre le lieutenant général criminel et ses subordonnés. En 1612 et en 1622 les lieutenants généraux criminels de Poitiers, Pierre de Brillac et Charles Irland s'étaient vus obligés de défendre leurs droits contre les prétentions de leurs lieutenants particuliers François Dreux et Julien Cerisier. Messieurs les conseillers s'étant mêlés aux débats, il en résulta d'assez violents orages, qui ne furent apaisés que par la haute intervention du conseil royal. Le même conseil dut encore intervenir à l'occasion de divers autres conflits qui s'élevèrent entre le lieutenant général et les commissaires examinateurs et enquêteurs. Deux arrêts, l'un de 1573, l'autre de 1728, proclamèrent les droits de ces derniers. Après l'arrêt de 1573, le lieutenant général osa se refuser à en prononcer la publication et l'enregistrement. Il fallut que la cour des grands jours, séant à Poitiers en 1579, interposât sa suprême autorité en ordonnant par son arrêt du 26 septembre que cette publication et cet enregistrement *auraient lieu dans toutes les juridictions du ressort et dans le délai de huitaine.*

Des incidents plus graves troublèrent à diverses reprises la paix du présidial de Poitiers. L'importance attribuée à cette ville par la création d'une pareille juridiction ne laissait pas que de porter ombrage aux villes voisines. Déjà l'érection de Guéret en présidial avait fait disparaître du ressort de Poitiers le Dorat, Bellac, Champagnac et Rancon. Lors de l'érection d'un nouveau présidial à Château-Gontier, on détacha encore vingt paroisses de celui de Poitiers, pour dédommager le présidial d'Angers. En 1581, l'épuisement des finances avait fait créer un présidial à Niort. Les officiers du siége de Poitiers s'y opposèrent, et ils n'en obtinrent la suppression qu'en payant au roi une somme de dix mille livres pour la finance des cinq offices de conseillers créés à Niort (1).

Mais, en 1639, une nouvelle épreuve était réservée au présidial de Poitiers. La petite ville de Fontenay, fière de son titre de capi-

(1) La ville de Poitiers voulut y contribuer aussi par une cotisation de cinq mille livres.

Digitized by Google

tale du bas-Poitou, qui aspirait depuis longtemps à devenir présidial, obtint enfin ce qu'elle désirait. Poitiers lutta avec force contre cette mesure, et envoya à Paris quatre de ses membres, MM. Porcheron, Richard, Coulard et Filleau pour la faire révoquer. Les efforts de ces magistrats, secondés par le dévouement d'un de leurs compatriotes, le docteur Citois, médecin particulier du cardinal de Richelieu, furent couronnés de succès, et l'édit de création resta à l'état de simple projet. Cependant la ville de Fontenay ne se tint pas pour battue, et deux fois, dans l'espace de cinq années, Poitiers dut faire de nouveaux sacrifices pour triompher de sa rivale. A la date du 2 décembre 1644, un arrêt du Conseil royal supprima pour la troisième fois le présidial de Fontenay, et déclara que, *sous aucun prétexte* et *pour quelque cause que ce soit*, il ne pourrait être établi. Il semblait donc que tout fût terminé. Mais la persévérance du sénéchal de Fontenay, François Brisson, et ses démarches opiniâtres réussirent encore en 1699 à faire doter cette ville d'un présidial. « Cette fois Poitiers, dit M. de Gennes, n'invoqua plus auprès du conseil royal que son bon droit et la haute justice du roi Louis XIV. Le triomphe fut complet et définitif. Les prétentions de la magistrature de Fontenay s'inclinèrent enfin et pour toujours devant cette décision. »

Le récit des diverses vicissitudes de ces luttes et de ces négociations est exposé avec une certaine vivacité inspirée à la fois par le patriotisme local et par l'esprit de corps.

La seconde partie de cette notice est consacrée à l'énumération des bénéfices pécuniaires et honorifiques et des priviléges dont jouissaient le présidial de Poitiers et ses principaux officiers. Au nombre des bénéfices figuraient les *épices*, qui, comme chacun sait, consistaient primitivement en présents gracieux, et qui furent bientôt converties en suppléments de gages. M. de Gennes a fait, sur les registres des greffiers receveurs des épices, et même sur les minutes des sentences, le relevé des épices perçues pendant un certain nombre d'années. Ce relevé, de 1697 à 1734, donne, tant pour les affaires civiles que pour les affaires criminelles, une moyenne d'environ 10,000 livres par an. Parmi les priviléges auxquels le présidial attachait le plus de prix, était l'exemption du logement des gens de guerre, l'une des plus lourdes charges imposées aux sujets du roi. Néanmoins, toutes les fois que les souverains honoraient de leur présence la bonne ville de Poitiers, messieurs les officiers du présidial, ainsi que le fait remarquer M. de Gennes, rejetaient bien loin le droit de profiter de ce privilége, et rivalisaient de zèle et de courtoisie pour offrir leurs hôtels, non-seulement aux gens de guerre ou à tous les

Digitized by Google

hauts personnages qui formaient la suite du roi, mais aux monarques eux-mêmes, qui daignaient accepter un gîte sous le modeste toit de ces honorables magistrats. C'est ainsi qu'en septembre 1616 le lieutenant criminel Brillac de Nouzières eut l'honneur de recevoir à son foyer Sa Majesté Louis XIII, et qu'en août 1659 un autre membre du présidial, le conseiller Charles de Gennes, fut assez heureux pour voir son logis servir de demeure à Louis XIV.

L'échevinat était aussi dans certaines villes une charge publique et gratuite dont les officiers de juridiction étaient affranchis. Mais les magistrats poitevins ont toujours aspiré à cette fonction, qui, selon l'expression de M. de Gennes, les faisait monter par une gradation naturelle sur *la haute chaire mairrale*, attributions qu'ils ne regardaient pas comme incompatibles; car il leur semblait que ceux qui s'exerçaient incessamment aux études juridiques et à leur application étaient doués par avance des aptitudes propres au règlement des conflits entre les exigences de l'intérêt public de la communauté et celles de l'intérêt privé. « Il y a eu, dit M. de Gennes, plus de quatre-vingts maires de Poitiers qui ont appartenu au présidial, de même que près de trois cents échevins étaient en même temps membres de ce siége. »

Les magistrats présidiaux étaient exempts de faire le guet et de monter la garde; mais un arrêt du parlement, en date du 2 mai 1583, avait proclamé qu'en cas de guerre civile, et surtout étrangère, tout magistrat devenait soldat et devait voler au secours de la patrie menacée. Les officiers du présidial de Poitiers se montraient empressés de répondre à cet appel aux armes quand les circonstances l'exigeaient. Poitiers eut beaucoup à souffrir des guerres de religion, et, pendant le siége de cette ville, qui eut lieu en 1569 sous les ordres de l'amiral de Coligny, le lieutenant général Jean de la Haye avait placé à la tête des compagnies chargées de la défense de la place MM. François Brillac de la Biche, lieutenant général; d'Elbène, sieur de Quinsay, et René Mourant, sieur de la Vacquerie, tous les deux assesseurs; James de Lauzon et Palustre, avocats du roi; Chessé et Vidard, procureurs du roi, et plusieurs conseillers, tels que MM. du Château, de Moulins, Regnaut de Traversay et Jacques Porcheron de Saint-James, qui, dans un des assauts, tomba victime de son courage.

Les membres du présidial n'hésitaient pas non plus à descendre dans la rue pour y calmer les émotions populaires. En 1638, une violente sédition avait éclaté à Poitiers au sujet des impôts établis sur les vins. Dans un des carrefours où la foule paraissait le plus

Digitized by Google

menaçante, une femme ayant osé diriger ses vociférations contre le présidial en criant *aux maltôtiers*, un des conseillers s'élança à ce cri, s'empara lui-même de l'émeutière, et, comme un sellier, présent à cette scène, voulait prendre sa défense, l'intrépide conseiller (1) procèda lui-même à son arrestation et le livra à la force publique.

Il est un autre point de l'histoire du présidial de Poitiers que M. de Gennes n'a pas négligé, c'est celui des conflits de cette magistrature avec les autres corps constitués, conflits avec le clergé, avec l'Université, avec les trésoriers généraux, avec les gentilshommes et entre magistrats d'égal rang. Ces luttes de préséance amenèrent plus d'une fois des scènes regrettables. Le 23 juin 1612, une entrée triomphale avait été préparée à monseigneur Louis Chasteigner de la Roche-Posay, évêque de Poitiers. Son cortége était des plus brillants et des plus nombreux. Tout à coup, au moment où l'assemblée sortait de Notre-Dame, un tumulte inexprimable s'élève dans les rangs: c'étaient MM. les trésoriers généraux qui en venaient aux mains avec les magistrats du présidial; et MM. Emery, Regnault de Traversay et Scévole de Sainte-Marthe, qui étaient alors présidents, n'usèrent, dit-on, en cette circonstance de leur ascendant sur leurs collègues que pour mettre de leur côté *la raison du plus fort.*

La troisième et dernière partie de la notice de M. de Gennes n'est autre chose que la liste, par ordre hiérarchique et chronologique, des membres du présidial de Poitiers depuis sa création jusqu'à 1790.

En résumé, le Mémoire de M. de Gennes est un bon et intéressant travail de plus ajouté au recueil déjà très-considérable des publications de la *Société des antiquaires de l'Ouest.*

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

(1) M. Jacques de Gennes.

Digitized by Google

Mémoires de la Société littéraire de Lyon.

Année académique 1860-1861.

Deux rapports sur les travaux de cette *Société*, dans les années académiques 1857-1858, 1858-1859 (1), ont déjà fait connaître au Comité, avec la date de sa première institution, 1807, avec ses diverses révolutions intérieures et les vicissitudes d'activité et de langueur par lesquelles elle a passé et qui ont quelquefois compromis son existence, sa persistance à se maintenir, à amender, à améliorer ses statuts, à rendre ses réunions de plus en plus intéressantes et fécondes. Le présent volume témoigne, plus encore que les précédents, de ce mouvement heureux. Il s'ouvre par un *Compte rendu* du président pour l'année 1860-1861, M. le marquis de Bausset-Roquefort, où sont d'abord exposées un certain nombre de modifications utiles faites par la *Société* à sa constitution, et où l'effet avantageux de ces changements se marque par une revue fort variée, et présentée avec méthode et agrément, de communications, non plus presque exclusivement poétiques, comme par le passé, mais critiques, archéologiques, historiques, tributs divers des membres les plus zélés de la Société.

Plusieurs, d'un intérêt local, relatives à l'histoire de Lyon et à ses transformations successives, où s'efface de plus en plus son ancien aspect, doivent être pour nous l'objet d'une mention particulière. Les analyses et les extraits qu'en donne le *Compte rendu* (p. 47, 53 et suiv.) en font concevoir l'opinion la plus favorable. Elles sont dues, les unes à M. Vingtrinier, directeur de la *Revue du Lyonnais*, les autres à M. Martin d'Aussigny, conservateur des musées de Lyon, et qui justifie ce titre par sa persévérance à poursuivre ses recherches savantes sur les antiquités d'une ville dont il est, en quelque sorte, l'archéologue et l'historien officiel. Ce qui n'est qu'analysé et extrait dans le *Compte rendu* que nous parcourons se lira quelque jour, on doit l'espérer, dans quelque grand ouvrage d'ensemble sur l'antique Lugdunum, l'ancien Lyon, dont ce sera un des meilleurs chapitres.

Une nouveauté dont nous devons nous applaudir, puisque nous en avions exprimé le vœu, c'est l'insertion textuelle dans le recueil an-

(1) Voir dans la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. VI, p. 244, VII, 108.

Digitized by Google

nucl de la *Société* de quelques Mémoires choisis parmi ceux qui l'ont surtout intéressée.

Le plus considérable ouvrage du président, comme le *Compte rendu*, n'est pas lui-même étranger aux annales primitives de Lyon. M. de Beausset-Roquefort y a traité avec érudition et élégance de la tradition qui rattache l'histoire des églises du midi de la France aux premiers apôtres, aux premiers disciples du Christ, aux saintes femmes de l'Évangile. S'il n'a pas établi, ce qui était difficile, avec une entière évidence, la vérité de cette tradition, il en a du moins fort bien montré l'ancienneté et la constance, et les objections ont trouvé en lui un savant et pressant contradicteur.

Un membre de la *Société* qui lui fait souvent applaudir des vers ingénieux, M. Saint-Olive, a détaché d'un travail général sur les anciennes murailles de Rome quelques pages attachantes sur le long siége que Bélisaire soutint derrière ces murailles contre Vitigès. Il s'arrête en passant à la *Porta Belisaria* à qui, selon lui, a valu ce nom sa reconstruction par le vainqueur des Vandales et des Goths, et où il se refuse à placer la scène du *Date obolum Belisario*, laquelle lui paraît elle-même, et il en donne de fort bonnes raisons, appartenir à la légende plus qu'à l'histoire.

Un *Essai sur les vases murrhins*, où M. Saint-Olive a plutôt rassemblé et apprécié les opinions diverses émises sur la composition de ces vases fameux qu'il ne l'a lui-même expliquée, atteste dans ce volume sa coopération multiple aux occupations de sa compagnie. Ce Mémoire, de sujet archéologique, touche par certains détails, certaines citations, aux mœurs de l'antiquité, et a par là quelque chose d'historique qui nous excuse de le comprendre par une courte mention dans ce rapport.

C'est à l'histoire littéraire et à l'histoire des arts qu'appartiennent les autres Mémoires : ceux où M. Pericaud aîné, qui s'est montré si souvent un explorateur curieux du passé de Lyon, s'occupe d'un sonnet de Pétrarque, d'une traduction inédite de Pétrone, et, sous le titre *Réhabilitation*, disculpe un auteur grave, Chorier, de l'accusation d'avoir écrit le trop célèbre ouvrage connu sous le titre d'*Aloysia*, donnant sur les opinions relatives à l'auteur ignoré de cette scandaleuse production et sur les publications diverses qui en ont été faites d'intéressants détails; ceux où M. Chastel retrace d'après une notice de Heeren la vie de Politien; où M. Tuja d'Olivier montre *Humboldt à Berlin ;* enfin où M. Martin-d'Aussigny décrit et explique le Campo santo de Pise.

Ces différents morceaux échappent par leur caractère littéraire ou

Digitized by Google

artistique à notre compétence, mais non à notre intérêt, et je les mentionne en finissant comme propres à donner une idée de la variété des sujets entre lesquels dans l'année 1860-1861 la *Société littéraire de Lyon* a partagé son attention.

PATIN,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.

Mémoires, 1861. — Bulletin, troisième année, 1860.

Le bulletin de 1860, comme celui de l'année précédente, est plus particulièrement consacré à l'enregistrement et à la constatation des découvertes archéologiques faites dans le département de la Moselle. C'est donc surtout à la section d'archéologie du Comité qu'il appartient d'apprécier l'importance et la nouveauté de ces découvertes, ainsi que la valeur des nombreuses notices qui, dans ce recueil, ont pour objet la description des monuments de l'architecture et des arts. Cependant, l'histoire proprement dite y trouve çà et là à revendiquer sa part, notamment dans les renseignements fournis par M. Hallez-d'Arros sur le village de Longeville, près Metz, ainsi que dans les récits succincts qui accompagnent la description de certains édifices, par exemple l'abbaye du Petit-Clairvaux, qui eut saint Bernard pour fondateur, où Bossuet prononça en 1656 sa première oraison funèbre (1), et l'abbaye de Sturzelbronn, dont les abbés, depuis 1154, sont inscrits dans une liste empruntée à Bernard Hertzog, mais complétée et annotée par M. Thilloy. La géographie doit à ce dernier savant un dictionnaire de l'arrondissement de Sarreguemines, qui, après avoir été soumis à l'examen de la commission du *Dictionnaire topographique de la France*, vient d'être imprimé aux frais de la Société. Nous apprenons de plus par l'organe de M. de Bouteiller que ce même arrondissemeut avait été déjà l'objet des études de M. Denis dans un travail manuscrit qui remonte à 1839. Quoique ce travail paraisse plutôt être consacré à la statistique qu'à l'énumération des noms de lieux et de leurs transformations successives, M. Thilloy en a lui-même signalé l'utilité en vue de ses propres recherches. La philologie, à son tour, est représentée dans ce bulletin par un article de M. Daras sur la prononciation du *chi* grec X, laquelle, à son avis, est restée appliquée à certains noms propres et mots usuels du patois messin où la lettre *x* se prononce à la manière espagnole (comme dans Xerès), ou plutôt comme le *ch* allemand (pach pour paix, dich pour dix, par exemple). Cependant M. Daras ne croit pas à l'influence allemande, et il préfère remonter jusqu'aux Grecs dont l'alphabet aurait été adopté et la prononciation conservée par les Gaulois, même dans les mots formés plus tard du latin. En

(1) Celle de l'abbesse Yolande de Montarby.

Digitized by Google

conséquence, il propose un caractère nouveau pour rendre la valeur phonétique du X grec, dans ces cas particuliers, et aussi un autre caractère pour rendre la valeur du *w*, là où cette lettre s'exprime dans notre langue par le son *ou*. Je ne suivrai pas M. Daras sur le terrain hasardeux où il me paraît s'être engagé. En pareille matière, avant de remonter à des origines très-incertaines, il faudrait d'abord faire un glossaire des patois avec la notation des prononciations diverses d'un même mot suivant les époques et avec l'indication de la forme orthographique correspondante (1). C'est là une entreprise devant laquelle les plus courageux ont jusqu'ici reculé.

Je trouve aussi à glaner dans le *Bulletin* de la Société de la Moselle un certain nombre de documents inédits qui ne sont pas très-importants, mais qu'il convient pourtant de signaler. Je suis l'ordre des dates : c'est d'abord un mandement du duc de Lorraine Antoine, en date du 24 octobre 1537, pour faire délivrer un muids de sel à François Oudet, peintre-enlumineur, demeurant à Metz, « pour les agréables services qu'il nous a fait, tant enluminant nos heures que faisant aultres ouvraiges de son art. » A la suite de ce mandement se trouve la quittance du peintre avec son monogramme et son paraphe. M. Lepage est peut-être le premier qui ait tiré de l'oubli le nom de cet artiste messin. Vient ensuite un tableau de l'ordre des avocats au parlement de Metz en 1634 et 1635, liste que M. Charles Abel a dressée en compulsant les archives du barreau de Metz, et qui est comme le point de départ de plus d'une famille parlementaire du pays. Un autre document, qui se rattache à la même époque et par conséquent aux débuts du parlement de Metz, installé le 27 août 1633, est un ancien factum retrouvé par M. Cailly, et dont les conclusions avaient pour but de saisir le nouveau parlement d'une sorte d'appel formé contre un jugement rendu antérieurement par le présidial. Il s'agissait de faire décider ce point de droit, à savoir si suivant la coutume locale d'Urville il y avait eu communauté d'acquêts entre Nicolas Houillon et sa femme, acquéreurs de la terre d'Urville, quoique cette communauté n'eût pas été stipulée dans leur contrat de mariage. Le procès, commencé le 21 novembre 1622 en-

(1) Prenons pour exemple le nom d'un village voisin de Lunéville qui s'écrit aujourd'hui Maixe et se prononce Mâche. A l'aide de l'excellent *Dictionnaire de la Meurthe* par M. Lepage, nous voyons que ce lieu, du douzième siècle à la fin du quinzième, se disait *Marches*, *Marchae*, *Marchiae*, *Merches*, *Marches*, dont la forme *Maxe*, qui paraît seulement en 1622, n'est que la contraction. Par conséquent, l'origine germanique de ce nom paraît indubitable, sans qu'il soit nécessaire de recourir au grec.

Digitized by Google

tre les héritiers de la femme et le légataire du mari, se termina par un arrêt du 5 janvier 1635, qui mit les parties hors de cour sans dépens. Je rencontre enfin deux lettres, l'une du 17, l'autre du 27 septembre 1644, adressées aux magistrats de Metz par Louis XIV enfant et par le gouverneur Schomberg pour faire chanter le *Te Deum* en l'honneur de la prise de Philipsbourg, fait d'armes qui ouvrait aux troupes françaises le passage du Rhin jusqu'à Mayence. Ces deux lettres, extraites des archives du département, paraissent avoir été communiquées aussi par M. Abel, quoique je ne trouve pas mention expresse de son nom.

Si l'histoire nous fait quelque peu défaut dans le *Bulletin*, en revanche le volume des *Mémoires* qu'il nous reste à analyser est presque entièrement rempli par des sujets purement historiques, qui, à l'exception de deux seulement, ne sortent pas du champ habituel des recherches de la Société, je veux dire l'étude du pays Messin. Encore même ces deux exceptions, qui portent, l'une sur un épisode de la vie de Bernard d'Arros, lieutenant général de Henri IV en Béarn, l'autre sur l'aventureuse carrière du baron de Neuhof (le roi Théodore), peuvent-elles s'expliquer, puisqu'une branche de la famille d'Arros est venue s'établir à Metz au commencement du dix-huitième siècle et y subsiste encore, et que l'éphémère souverain de la Corse était originaire de la même ville. On peut donc dire que ces deux excursions de la Société messine ont pour résultat de la faire rentrer dans une partie de son patrimoine historique.

C'est par un respect peut-être excessif pour la mémoire de l'un de ses ancêtres que la famille d'Arros avait différé jusqu'en 1860 la publication d'une lettre adressée par le Béarnais le 8 juin 1573 à son lieutenant général. Cette lettre, renfermant un blâme sévère de la conduite de d'Arros, pouvait en effet donner lieu à quelque interprétation fâcheuse si elle n'eût pas été accompagnée d'un commentaire qui expliquât pour quel fait particulier et dans quelles circonstances elle avait été écrite. Ce commentaire, M. Cailly s'est chargé de le donner : il montre très-bien comment Bernard d'Arros, issu d'une race qui s'était signalée par son dévouement à la maison d'Albret et investi de toute la confiance de la reine Jeanne, avait reçu de Henri IV, aussitôt après la mort de sa mère, la mission de tenir la main à l'exécution des ordonnances civiles et religieuses de la feue reine. A la suite du massacre de la Saint-Barthélemy, les Béarnais virent tout à coup paraître l'édit du 16 octobre 1572 qui rétablissait partout la religion catholique, et le comte de Grammont fut chargé de l'exécuter à main armée dans le Béarn. Mais d'Arros, ardent cal-

Digitized by Google

viniste, envoya son fils avec une troupe déterminée à Hagetmau où résidait Grammont, et celui-ci, après avoir couru risque d'être massacré, fut fait prisonnier et retenu dans une étroite détention malgré les ordres du roi de Navarre qui se trouvait alors à la cour de France.

Dans sa lettre du 8 juin, plus impérative que les précédentes, Henri ordonne à son lieutenant de mettre Grammont en liberté, et, après lui avoir reproché cet acte de violence, il lui dit entre autres choses: « Si me voulez persuader et faire croire combien vous désirez conserver et maintenir mon estat et mes subjects et *que le chemin qu'avez pris ne tendoit à autre but*, mettant toutes choses passées dessous le pied et perdant l'opinion qu'on auroit qu'elles dussent estre entreprinses à la dévotion d'ung party tant seulement, il est besoin que vous traittiez bien chacun également, les remettant à leurs biens, afin que tous soient contents et d'une mesme volonté aspirent à m'obéir comme à leur premier maître légitime, sans qu'aucun se puisse plaindre de n'estre conservé par ma justice en ce qu'il lui appartient; estant bien raisonnable aussi que ceux qui sont catholiques ayent l'usage et exercice ordinaire de leur religion. A quoi je veulx, M. Darros, *puisque j'en fais profession et qu'en sainte conscience je ne les en puisse priver*, que vous y pourvoyez de sorte qu'ils n'en soient empêchez ny molestez en icelle, etc. » Rien ne prouve mieux, ce nous semble, que non-seulement le roi de Navarre n'avait point autorisé l'arrestation de Grammont, comme on l'en a faussement accusé, mais aussi qu'il considérait cet acte de son lieutenant comme une atteinte à sa dignité souveraine. De même la sincérité des sentiments de tolérance dont sa lettre témoigne ne saurait être suspectée, quoiqu'il fût resté protestant au fond du cœur et que depuis son adjuration il se vît l'objet d'une surveillance incessante qui eût pu l'obliger à la feinte. En effet, il était dans le tempérament de Henri IV, même au début de sa carrière, de mettre les principes d'une politique sage et conciliante au-dessus des exagérations du fanatisme. Mais de son côté d'Arros, sachant son maître prisonnier, ou du moins presque gardé à vue, pouvait se méprendre sur ses intentions véritables et croire qu'il remplissait le devoir d'un sujet fidèle en continuant les traditions du gouvernement de Jeanne d'Albret. Ce qui est certain, c'est que par cet acte énergique il conserva à Henri son royaume, et ce prince semble bien l'avoir ainsi compris en faisant entendre à d'Arros, par les paroles significatives que nous avons soulignées plus haut, que c'était la meilleure excuse qu'il pût donner de sa conduite. La même pensée se retrouve plus nettement

Digitized by Google

encore dans les lettres patentes que Henri expédia le 10 mai 1575 pour relever d'Arros, à cause de son grand âge, de ses fonctions de lieutenant général, lettres où il déclare que toutes les actions de celui-ci ont eu pour but « la tuission et défense du pays de Béarn et la conservation de son État. » Il ajoute : « Nous certifions amplement de tous les actes et comportemens dudit sieur d'Arros et de toutes les exécutions et assemblées en nos dits pays et ailleurs soit en forme d'estats généraux et particuliers, *en armes* ou en telle façon quelconque que aurait advisé, employant pour ce fait tant nos subjects que autres ses amis *et que le tout a esté fait pour le bien de notre service.* » Rien n'est plus explicite, et l'allusion à l'affaire d'Hagetmau est très-claire. En définitive, les documents que M. Cailly a été autorisé à publier sont intéressants et ajoutent comme un trait de plus à la figure si sympathique de Henri IV.

M. Lang, auteur de la notice historique sur Théodore de Pungelscheid, baron de Neuhof, indique rapidement la jeunesse et les premières aventures de son héros, né à Metz, en 1690, d'un père westphalien, et successivement page lorrain, lieutenant français, capitaine suédois, colonel espagnol, agioteur malheureux, représentant en Toscane de l'empereur Charles VI, et finissant par mettre sur sa tête, à force d'intrigues et d'activité, la couronne de l'île de Corse, qu'il disputa hardiment aux Génois. Proclamé roi le 15 avril 1736 par le parti national, il tint en échec pendant quelques années, non-seulement les anciens dominateurs de l'île, mais même les armées françaises, jusqu'à ce que, n'ayant plus ni troupes ni argent, il dut céder devant une nouvelle armée que commandait le maréchal de Maillebois. Réfugié en Angleterre et longtemps retenu en prison par ses nombreux créanciers, Théodore ne recouvra la liberté que pour tomber dans un complet dénûment. Une souscription organisée par le ministre Walpole lui assura du pain, et il mourut obscurément à Londres le 20 septembre 1755. « La postérité, dit M. Lang, a si peu conservé le souvenir de cette singulière existence qu'on se demande aujourd'hui si son règne n'est pas un roman inventé à plaisir. » Cependant, au dire de son biographe, ce souverain improvisé ne manquait ni de talent ni de bravoure ; c'était un roi constitutionnel à une époque où les constitutions n'étaient pas encore à la mode ; sa cour et son armée étaient sagement organisées, et, pendant son règne éphémère, il prit des mesures qui auraient pu développer les ressources naturelles de son pays d'adoption, si le temps et la fortune ne lui eussent manqué.

L'ouvrage assez rare ; connu sous le nom d'*Itinerarium*

Digitized by Google

Galliæ (la 1re édition est de 1616, à Lyon, et la 2e de 1655, à Amsterdam), et dont l'auteur Josse Zinzerling se déguise sous la forme latine *Jodocus Sincerus*, a fourni à M. de Bouteiller l'occasion d'en extraire un passage assez intéressant, que Jodocus avait du reste emprunté à Pierre *Divaeus*, ou van Dieven, et que Paul Merula a également reproduit dans sa *Cosmographie générale* (1). Il s'agit d'une description de la ville de Metz telle qu'elle était en 1591, date présumée du voyage que le savant magistrat de Louvain fit en Lorraine pour y réunir des actes publics relatifs à sa ville natale. Cette description, écrite en latin, et dont M. Bouteiller donne une traduction française, est assez brève; elle offre cependant cette particularité, que le voyageur paraît s'être préoccupé surtout de noter les choses curieuses qu'il avait vues à l'église cathédrale de Saint-Etienne et d'insister, en véritable archéologue, sur le curieux aqueduc romain vulgairement appelé les *Arches de Jouy*.

C'est aussi un extrait, mais tiré cette fois d'un manuscrit inédit, que donne M. Dufrêne. Il s'agit des Mémoires composés par l'avocat Jean Dupasquier, sur l'ancienne constitution civile et religieuse de Metz et sur les faits les plus remarquables qui se sont passés à Toul de 1618 à 1658. Vers cette dernière époque et pendant le séjour temporaire du parlement de Metz à Toul, Dupasquier inséra dans ses Mémoires un petit traité des juridictions ecclésiastiques de la ville et du diocèse de Toul, divisé en deux chapîtres : 1° de l'évêque et de son conseil ecclésiastique ; 2° de l'official. C'est ce petit traité qui a été choisi pour être imprimé dans le volume des Mémoires de la Société, où il ne remplit guère plus de cinq pages. Mais il suffit pour montrer la profonde décadence des cours ecclésiastiques vers la moitié du dix-septième siècle : elles n'avaient plus guère gardé, du moins en ce qui touchait les personnes laïques, que la connaissance des promesses de mariage et la dispense des bans; encore même n'est-il pas rare de voir leurs sentences réformées sur l'appel comme d'abus aux parlements. Il y avait loin de là à l'extension que le clergé avait jadis espéré donner à sa juridiction, quand, au treizième siècle, il avait tenté de concentrer dans les officialités, non-seulement la plupart des causes civiles, mais même l'enregistrement et l'authentication des actes de l'autorité publique.

Les notices sur Louvigny et sur Cheminot, par M. Maguin, ne sont pas sans intérêt pour l'histoire locale. L'auteur a pu réunir

(1) *Cosmographiae generalis libri tres, item geographiae particularis libri quatuor*, Amsterdam, 1605, in-4°.

Digitized by Google

sur les possesseurs du château fort de Louvigny (appelé aussi Loveney), et sur les siéges que cette place eut à subir, des renseignements qui, à partir du quatorzième siècle jusqu'à l'époque de la Révolution, donnent la série des faits et la succession des seigneurs. La position de Louvigny, entre le pays Messin et le duché de Lorraine, l'exposait à des attaques continuelles, soit du côté des Messins, soit du côté des Lorrains. On ne savait même plus à la fin du quinzième siècle à qui les habitants devaient payer l'impôt. Cette situation équivoque dura jusqu'au traité de Nomeny, en 1604, qui attribua définitivement Louvigny, au territoire messin. Démoli en partie par les Suédois en 1633 et converti plus tard en maison de plaisance, le château, dont les tours sont aujourd'hui dérasées presqu'au niveau des courtines, ne témoigne plus guère de son ancienne importance que par l'aspect sévère de sa masse.

En ce qui concerne Cheminot, M. Maguin a pu remonter jusqu'aux origines de ce village, qui fut donné par Charlemagne, en 783, et peut-être même antérieurement par la reine Hildegarde à l'abbaye de Saint-Arnould. Mais les documents semblent lui avoir fait défaut pour retracer une histoire suivie de cette localité, et il s'est surtout attaché à donner une description de l'église, dont l'abside et le transept remontent au premier quart du treizième siècle. Cette église devait avoir au moyen âge un système de fortifications qui en faisait un de ces lieux de refuge connus dans le pays sous le nom de *moutiers*. L'histoire a conservé le souvenir de la résistance que les habitants, retirés dans l'église, opposèrent plusieurs fois aux bandes armées, qui, ne pouvant s'emparer de la tour, essayaient de la détruire par le feu : il parait certain que la nef a été brûlée et reconstruite au moins trois fois, aussi bien que le village.

A propos de la découverte d'anciennes substructions faite dans dans la rue Nexirue, à Metz, M. Abel a pensé que c'était probablement là l'emplacement d'un édifice religieux, nommé la chapelle Sainte-Reinette, dont l'histoire n'est pas bien connue. En s'aidant des textes imprimés et de diverses pièces d'archives, il a essayé de préciser la date de la fondation, qui paraît être due à un chanoine de la cathédrale nommé Nemmeri Baudoche, et remonter à l'année 1354. Cette chapelle, dépendant de l'hôpital des clercs de Saint-Nicolas, tombait déjà en ruine en 1488, époque où elle fut restaurée par un aumônier du chapitre; mais, quoique les treize confrères prébendiers possédassent des rentes sur des maisons de Metz et prétendissent avoir droit de lever des dîmes sur divers villages voisins, leur existence n'était ni indépendante ni assurée,

Digitized by Google

si l'on en juge par les interminables procès qu'ils soutinrent contre le châpitre, et dans lesquels ils eurent presque toujours le dessous. Ils allèrent même jusqu'à accuser leurs adversaires d'avoir fait disparaître leurs titres pour s'emparer de leurs prébendes : « Ce qui expliquerait jusqu'à un certain point, dit M. Abel, l'absence de tout document certain sur l'origine de cette fondation. »

Je finirai ce compte rendu par l'analyse d'un Mémoire important, le mieux étudié de tous ceux qui composent ce volume ; il a pour titre : *les Maîtres bombardiers, canonniers et couleuvriniers de la cité de Metz*, et pour auteur M. Lorédan Larchey, dont l'érudition s'exerce toujours avec succès sur des sujets souvent fort divers. « Metz, dit l'auteur, est la plus importante des places que possède le service de notre artillerie..... Un rôle aussi spécial n'est point nouveau pour cette ville ; elle fut en son temps vraiment remarquable par la manière dont elle en comprit l'importance. » En effet en parcourant ce travail, on est étonné des prodiges de civisme, de ténacité, de prévoyance, que les Messins accomplirent « pour ne pas laisser déchoir une force qui était la seule sauvegarde de leurs libertés. » Le fait important que M. Larchey met d'abord en lumière est celui qui recule de vingt-deux ans, à l'honneur de la cité de Metz, le premier usage de l'artillerie en campagne. Car si l'on a pu constater l'existence des bouches à feu à Florence dès 1326, à Rouen et à Cambray dès 1338 et 1339, il fallait toujours en revenir à la bataille de Crécy, en 1346, comme point de départ de l'artillerie employée autrement que dans un siége. Or les documents consultés et vérifiés par l'auteur autorisent à croire que, dès 1324, la république messine et le sire de Bitche, son allié, possédaient quelques pièces d'un calibre fort léger, dont ils se servirent avec succès pour mettre en fuite les troupes du roi de Bohême. Dès ce moment une commission de sept membres appelés les *Sept de la guerre* fut chargée de veiller, dans l'intérêt de la ville, à tout ce qui pouvait améliorer ce nouveau et puissant moyen de défense.

Après ce coup d'œil sur les origines de l'artillerie messine, M. Larchey expose l'histoire de ses développements, les services rendus par elle, soit en rase campagne, soit dans l'attaque et la défense des places, les services rendus aussi par les armes portatives, ainsi que le rôle de l'artillerie dans les solennités. L'entrée de Charles-Quint à Metz, en 1540, offre cette particularité piquante, que, pendant que des salves inoffensives partent de tous côtés en son honneur, les canonniers sur les remparts, et les bombardiers cachés dans leurs granges (arsenaux), se tiennent prêts à faire feu à côté

Digitized by Google

de leurs pièces chargées. La fière cité consent à fêter son suzerain, mais à la condition de prendre toutes les mesures de précaution dont on use envers un ennemi.

Le troisième chapitre de la dissertation de M. Larchey traite du personnel, c'est-à-dire des deux maîtres gouverneurs de l'artillerie, dont l'initiative paraît avoir été fort restreinte ; des maîtres bombardiers, hommes pratiques, chargés de former des élèves, et tenus de consacrer sans réserve au bien du service leurs talents spéciaux ; des bombardiers de métiers, qu'on peut considérer comme une sorte d'artilleurs bourgeois ; des maîtres ouvriers en fer et en bois ; enfin des coulevriniers, comprenant, outre une compagnie régulière, tous les hommes bien *enbastonnés*, c'est-à-dire possédant des armes portatives en état de faire feu. Puis vient le quatrième chapitre, consacré au matériel, et qui n'est pas le moins intéressant. L'auteur y explique les noms très-divers qu'ont portés à Metz les bouches à feu et les armes à main. A défaut de renseignements précis sur les opérations de la fonte au moyen âge, il décrit avec soin deux moyennes bombardes en fer forgé conservées au musée de l'Ecole d'application et une demi-serpentine, aussi en fer, qui se trouve dans le château de Mardigny ; il indique les noms et les devises rimées gravées sur diverses pièces ; il passe en revue les affûts et voitures, les boulets de pierre, de plomb, de fer, les boulets incendiaires, les premiers essais de fusées. Fabrication des poudres et artifices, système d'agrès et d'armements, arsenaux ou granges, approvisionnements, rien de ce qui concerne le matériel de l'artillerie messine n'a été négligé par l'auteur. Sur ce dernier point, la question des approvisionnements ou ressources disponibles, la prévoyance des magistrats de Metz avait été telle qu'en 1552 le roi Henri II, annonçant l'occupation de la ville à son ambassadeur à Venise, pouvait affirmer dans un document officiel qu'il se trouvait à Metz plus de cent grosses pièces d'artillerie, plus de neuf cents *hacquebuttes* et assez d'autres munitions pour que le roi ne fût jamais en danger de perdre cette place.

La Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle doit des remercîments à M. Larchey pour son importante communication. Ce travail, dans sa spécialité, nous semble fait avec beaucoup de soin et avec une érudition de bon aloi ; il ajoute même un chapitre particulier à cette *Histoire générale du passé et de l'avenir de l'artillerie* qui, après avoir été l'objet des plus augustes méditations, se continue avec des recherches si vastes et si approfondies.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre du Comité

Digitized by Google

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

Tome XVe, 1860, in-8°.

Je dois renouveler l'expression d'un regret que j'ai déjà manifesté à l'occasion du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons* : c'est qu'il semble destiné à tenir au courant des travaux intérieurs de la Société ceux qui les suivent et les connaissent, mais qu'il ne les communique au public que d'une manière morcelée, ou même par voie de simple indication. Il en résulte, par exemple, que le volume dont j'ai à vous entretenir, en dehors des procès-verbaux des séances, ne contient pas un seul article de quelque étendue qui puisse donner lieu à une appréciation, du moins en ce qui concerne notre section d'histoire et de philologie, car on y trouve quelques pages intéressantes *Sur la démolition de l'ancienne église de Saint-Jean-des-Vignes* et sur le *Répertoire archéologique du canton de Soissons*, préparé par le président de la Société, M. de la Prairie, pour répondre à l'appel de M. le Ministre de l'instruction publique.

Quelques pièces historiques, telles que : *Une Abjuration en* 1686, par M. Pillois ; — des *Rôles de monstres ou revues au seizième siècle* communiquées par M. Stanislas Prioux ; — des détails fournis par le même *Sur le meurtre du marquis d'Albret par le comte de Lameth, au château de Pinon, en* 1678 ; — enfin quelques renseignements sur des personnages du pays célèbres à divers titres, tels que l'évêque Languet de Gergy et le révolutionnaire Saint-Just : voilà tout ce qu'il nous est possible de signaler dans le volume soumis à notre examen. Le seul travail conçu dans des proportions qui comportent une analyse est une *Notice*, de M. Choron, *sur la vie et les ouvrages du jurisconsulte et canoniste Louis de Héricourt*. Mais, pour vous parler de cette intéressante biographie, nous devons attendre que le volume suivant nous en donne la suite et le complément.

Nous le répétons en terminant, les travaux aussi variés qu'intéressants de la Société du Soissonnais, et le Bulletin même en témoigne, mériteraient d'être communiqués au public avec plus de suite et d'étendue. Nous serions heureux si ces observations, où il faut voir l'expression d'un regret et non une critique, la décidaient à donner un peu plus de développement à ses utiles publications.

E.-J.-B. RATHERY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT SUR DEUX DOCUMENTS ENVOYÉS PAR M. DAMASE-ARBAUD.

Dans un rapport inséré au tome de l'année 1862 de la *Revue des Sociétés savantes*, j'avais parlé de manuscrits espagnols écrits en caractères arabes par des juifs algériens : M. Damase-Arbaud, correspondant, élargissant un peu les termes de la question, en a pris occasion de transmettre au Comité deux pièces qui, dans sa pensée, prouveraient l'usage chez les juifs d'écrire en caractères hébraïques des mots appartenant à une autre langue.

Or, il faut le dire, quelle que soit la portée des exemples signalés par M. Damase-Arbaud et par mon rapport, ce fait, au dire des hébraïsants qne j'ai dû consulter, est attesté par un grand nombre de documents, tels qu'un glossaire de mots hébraïques traduits en provençal et écrits en caractères rabbiniques qui se trouve à la Bibliothèque impériale, par des lettres de change écrites de même, et conçues en caractères provençaux, qui se rencontrent très-fréquemment dans le midi de la France, et probablement aussi en Italie et en Espagne, où les juifs avaient presque au moyen âge le monopole du commerce en général et de celui des bestiaux en particulier.

Ceci établi, si nous examinons en eux-mêmes les deux documents envoyés par M. Damase-Arbaud, voici ce que nous trouvons :

1° Le premier qui, ainsi que nous l'apprend la lettre de ce correspondant, était joint au registre d'un notaire de Carpentras portant la date de 1417, est une note en caractères rabbiniques de sommes prêtées à diverses personnes, parmi lesquelles on distingue les noms d'Antony Gherbat, de Vilgo, de Crous, etc. ;

2° Le second, que notre collègue M. Léopold Delisle a bien voulu m'aider à déchiffrer, est un acte en latin daté du 6 mai 1405 contenant vente par un juif de Manosque nommé Alvisius ou Aloisius à Bernard Ruffi de Relanis d'un âne à poil brun tel quel, mangeant mal et buvant mal (*male comedentem et malè bibentem*) dont il lui a fait la tradition par l'oreille droite (*per auriculam dexteram*), sans garantie pour tous vices ou maladies.

Au dos est écrit deux fois en caractères rabbiniques le prix de vente et le nom de l'acheteur.

Je propose le dépôt aux archives des deux pièces envoyées par M. Damase-Arbaud.

E. J.-B. RATHERY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sur diverses communications.

Communications de MM. Foulquier-Lavergne, Lagrèze-Fossat, Marchegay, le comte de Gourgues et Stanislas Prioux.

La « notice statistique et historique du canton de Saint-Sernin » (Aveyron), rédigée par M. Foulquier-Lavergne, juge de paix, est une compilation : elle révèle chez l'auteur une bonne volonté et une patience qui ne peuvent guère être soutenues que par l'amour du pays natal; ce sentiment donne un charme particulier aux moindres détails qui touchent au passé des lieux où on a passé la vie.

Le canton de Saint-Sernin comprend onze communes, outre le chef-lieu ; ce sont : Balagnier, Brasc, Combret, Coupiac, le Val-Roquecezière, Martrin, Montfranc, Montclar, Plaisance, Pousthomy et Saint-Ivery. Après un aperçu général sur la statistique de son canton, M. Foulquier-Lavergne consacre un chapitre particulier à chacune des communes ci-dessus énumérées, et y réunit tout ce qu'il a pu recueillir. Généralement les matériaux de la *notice* sont empruntés aux traditions locales et à des ouvrages déjà publiés : il est à regretter que l'auteur, si curieux de tout ce qui se rattache à son pays, n'ait pas demandé aux archives des documents originaux et des pièces inédites. Il est à regretter aussi, qu'il ait pris trop au sérieux certaines étymologies hasardées, telles que Pousthomy, venant du nom de Posthumus, l'un des empereurs gallo-romains dans la seconde moitié du troisième siècle ; Roquecezière, venant de *rupes Cæsarea*.

Je propose au Comité d'adresser des remercîments à M. Foulquier-Lavergne : son travail pourra être utilement consulté lorsque l'on s'occupera des dictionnaires topographique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Affrique et du département de l'Aveyron.

M. Lagrèze-Fossat, correspondant à Moissac, a transmis du 25 avril au 15 juillet 1862 des renseignements sur une forme d'abréviation par lui remarquée dans le registre de l'hôtel de ville de Moissac rédigé au quinzième siècle : ce signe se trouve aussi dans le livre des comptes de la communauté de la même ville pendant le seizième

Digitized by Google

siècle, et M. Devals, archiviste du département de Tarn-et-Garonne l'a également relevé dans un registre de l'hôtel de ville de Montauban.

Ce signe abréviatif est un petit triangle, quelquefois suivi du mot *daur* au quinzième siècle; au seizième il est tantôt surmonté d'un T, tantôt accompagné d'un second triangle. Notre correspondant établit très-judicieusement, d'abord que le triangle simple indique l'écu d'or de une livre sept sous six deniers tournois, ensuite que les deux autres formes indiquées plus haut indiquent l'écu d'or de trois livres.

A ses arguments, qui sont solidement établis, j'ajouterai une observation qui m'est suggérée par l'étude des ordonnances monétaires contemporaines. Du 20 janvier 1447 au 4 janvier 1471, la seule monnaie d'or de France fut *l'écu à la couronne*, qui avait cours pour vingt-sept sous six deniers tournois, c'est-à-dire pour une livre sept sous six deniers : il n'y eut qu'une exception, en Normandie, dans l'émission du 7 juin 1456, faite exclusivement dans cette province, où l'écu d'or avait cours pour trente sous. — Au seizième siècle, la monnaie royale d'or était, du 31 mai 1577 au 2 août 1589, l'écu au soleil, qui avait cours pour trois livres, ou soixante sous.—Les textes copiés par M. Lagrèze-Fossat prouvent qu'au seizième siècle on désignait vulgairement sous la dénomination de *petits écus* les anciens écus *à la couronne*, pour les distinguer des écus *au soleil*.

Notre correspondant ajoute que cette forme triangulaire, destinée à représenter le mot *écu*, ne venait pas de ce que l'écusson portait les armes de France, mais bien de la forme triangulaire des anciens boucliers. Il me semble que personne n'a jamais supposé que les signes héraldiques fussent pour quelque chose dans le sens du mot numismatique *écu*. On se servit d'abord de l'expression *denier d'or à l'escu*, de même qu'en Bretagne on appellait *blancs à la targe* ceux qui représentaient une autre forme de bouclier : plus tard on dit simplement *écus* et *targes*.

Dans une note, M. Lagrèze-Fossat annonce une nouvelle communication au sujet de *la double*, qui aurait représenté aux quinzième et seizième siècles une monnaie d'une valeur de dix deniers tournois : je crois que *la double* est tout à fait différente *du double*. En compulsant les ordonnances de 1450 à 1550, on reconnaît que les seules monnaies qui eurent cours pour dix deniers dans cet intervalle furent les *grands-blancs*, et que la dernière émission à ce taux eut lieu en juillet 1519. Je ne pense pas que l'on puisse attribuer au *double tournois* une valeur supérieure à deux deniers : *la double* doit

Digitized by Google

donc être autre chose, et nous attendons avec curiosité le résultat des recherches de notre correspondant.

M. Lagrèze-Fossat a aussi envoyé la copie d'une transaction passée en février 1241 entre le recteur, ou curé de Lauzerte, au diocèse de Cahors, et les consuls et habitants de cette localité (1); ce document règle le casuel du curé. Celui-ci prétendait à la onzième charge de la récolte des vignes de la paroisse et à la onzième gerbe des blés. Pour la sépulture des enfants de un à quatorze ans, il réclamait douze deniers aux pauvres, et trois sous aux personnes aisées; pour les mariages, il demandait de trois à six sous, soit qu'ils eussent lieu dans sa paroisse, soit que l'un des conjoints allât se marier dans une paroisse voisine.

Les consuls de Lauzerte, sans contester les droits du curé, discutaient les chiffres : ils croyaient qu'il ne lui était dû que la treizième charge de raisin, la treizième gerbe de blé, de douze deniers à deux sous pour les sépultures, de deux à quatre sous pour les mariages.

On eut recours à un arbitrage, et les ecclésiastiques qui le firent établirent une sorte de moyenne en fixant ainsi les redevances dues au curé de Lauzerte : la douzième charge de raisin, la douzième gerbe de blé, douze deniers à trois sous pour les enterrements, trois à cinq pour les mariages (2). Nous devons cependant mentionner quelques détails qui sont des conditions aggravantes à la charge du curé : notons que cet arbitrage semble être le premier acte écrit qui fixe les redevances dues au prêtre chargé de la paroisse de Lauzerte (3).

Ainsi chaque propriétaire de vigne avait à prévenir le recteur du moment où ce dernier devait venir prendre sa dîme, sans l'attendre s'il tardait : dans ce dernier cas, la portion de raisin représentant la redevance de l'église était laissée sur le terrain, aux risques et périls du recteur. Sur une récolte de onze à quatorze charges, le

(1) Bien que la date indiquée soit 1241, le document pourrait être de la fin du quatorzième siècle.

(2) Les évaluations sont faites en monnaies de Cahors; or on peut approximativement évaluer la valeur intrinsèque du denier de Cahors à quatre centimes et demi : il ne faut pas oublier qu'en 1421 ces quatre centimes et demi représentaient une somme plus considérable que de nos jours.

(3) Les arbitres, en effet, ne parlent pas de titres antérieurs : ils discutent les motifs invoqués par les deux parties et recherchent leurs intentions. Ces dispositions, que j'emprunte textuellement au document, paraissent indiquer que, jusqu'en 1241, la perception des redevances ecclésiastiques s'était faite par suite d'anciens usages.

Digitized by Google

recteur n'en pouvait prélever qu'une ; au-dessous de onze charges, le recteur ne recevait qu'une part proportionnelle, appréciée sur la déclaration du propriétaire.

Il en était de même pour la dîme du blé, quant au moment où le recteur devait être prévenu et à la non-responsabilité du propriétaire relativement à la part laissée sur le champ ; la dîme se prélevait sur le blé en gerbe, et non plus en grain, comme précédemment : on devait défalquer du total de la récolte à dîmer la onzième gerbe, qui appartenait aux moissonneurs comme salaire de leur travail.

Les revenus sur les enterrements des enfants de un à quatorze ans étaient fixés, parce qu'au delà de cet âge le recteur n'avait plus droit qu'aux sommes fixées dans les testaments ou dans les actes de dernière volonté.

Cet arbitrage fut agréé par le curé de Lauzerte, qui déclarait à la fin que la position de son église est ainsi rendue meilleure. On est étonné de cet aveu lorsque, quelques pages plus haut, on voit le même personnage, art. 7, dire que la nouvelle obligation qui lui est imposée de faire récolter lui-même le raisin lui cause un grand préjudice : il renouvelait la même plainte, art. 8, au sujet de la substitution de la dîme en gerbe à la dîme en grains.

M. Marchegay a retrouvé dans le chartrier de Thouars un compte sommaire signé par Jean Bureau et présenté au roi Charles VII : notre savant correspondant rapporte ce document officiel, mais non daté, à la fin de l'année 1441, et je crois que son appréciation est solidement établie. Les pièces qui touchent à l'histoire de l'artillerie ainsi qu'à l'administration de Jean Bureau sont d'un grand intérêt ; aussi je crois devoir insister sur les particularités qui me frappent dans la communication de M. Marchegay.

Jean Bureau, financier, mathématicien, ingénieur, diplomate et même général d'armée, fut un des hommes les plus remarquables du règne de Charles VII, épisode si glorieux de notre histoire nationale. Ce bourgeois fut contraint de se trouver des ancêtres et de se forger une généalogie, reconnue ensuite par lettres patentes du roi, pour faire taire les jalousies mesquines des courtisans. Cette noblesse, du reste, était fondée sur des bases si peu solides qu'on voulut plus tard y trouver une preuve en faveur de la prétendue noblesse utérine de Champagne, bien que les lettres du roi données en octobre 1447 n'en fassent aucune mention.

Ce fut Jean Bureau qui, secondé par Gaspard, son frère, mit l'artillerie française sur un tel pied «que de mémoire d'homme, on n'en « avait vu une aussi bien fournie à un roi chrétien : » on disait

Digitized by Google

qu'il avait mandé près de lui un Juif habile pour constituer ce moyen de guerre, qui permit au roi de chasser les Anglais. — On cite le siége de Meaux, en 1440, comme étant la première occasion qui fournit à Jean Bureau de s'occuper de l'artillerie française; c'est vers cette époque aussi que Charles VII le nomma « maistre des comptes et trésorier de France. »

Le compte transmis par M. Marchegay établit que Jean Bureau avait dépensé 8,400 livres pour les siéges de Creil et de Pontoise, qui eurent lieu tous deux en 1441 : cette somme, comme valeur monétaire, représenterait aujourd'hui 63,000 francs environ. Creil fut investi le 18 mai et pris d'assaut le 25; Pontoise fut emporté après une vigoureuse défense le 16 septembre. On conserve aux archives municipales de Saint-Quentin une lettre du roi datée de Senlis, le 28 mai, par laquelle Charles VII annonce aux principales villes de Picardie la prise de Creil ainsi que son projet d'aller assiéger Pontoise; il demande à cet effet « 150 arcs, 150 trousses, 20 arbales-« triers garniz d'arbalestres et traits, 10 couleviniers garniz de cou-« leuvrines, de pouldre et de pierres pour en tirer, poiez pour un « mois. »

Le Mémoire de Jean Bureau porte aussi sur l'artillerie « à faire de « nouvel avant la nouvelle saison » pour une somme de 5,600 livres, qui, d'après les bases que j'ai employées plus haut, représentent une somme de 42,000 francs. A la vérité, le roi, après le siége de Pontoise, vint à Paris, puis, en novembre et décembre, en Touraine, à Amboise et à Saumur, et, aussitôt l'hiver passé, se remit en campagne dans le Midi, laissant à ses lieutenants le soin de défendre l'Ile de France et la Normandie.

Je remarque plusieurs noms propres qui sont donnés à des pièces d'artillerie : *Robin-Clément*, *Breban*, qui avait peut-être emprunté sa dénomination à Clignet de Breban, amiral de France mort en 1428; *Flavy*, qui fait naturellement penser à Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne en 1430; *Montargis* et *Verdun*, qui rappelaient deux villes retombées au pouvoir du roi en 1441. — Les pièces d'artillerie mentionnées sont des *bombardes*, des *ribaudequins*, des *veuglaires*, des *serpentins* et des *coulevrines* : des personnes dont le nom fait autorité dans la science en ce qui touche à l'histoire de l'artillerie ont pensé que les serpentins se chargeaient par la bouche, et ne paraissaient pas dans les textes avant 1450 au plus tôt. Le compte de Jean Bureau établit que, dès 1441, il y avait des serpentins qui avaient des chambres ou boîtes mobiles : « 20 lon-« gues serpentines de fer gectans grosses plommées qui aient assez

Digitized by Google

« bonnes chambres, plus longues et meilleures que celles dernière-« ment menées à Conflans. »

La dépense totale est payée par le roi au moyen de 1,000 livres sur la recette de Me Adam Houdon, dont 412 qui étaient entre les mains de Nicol Chambre ; plus 3,000 livres sur la taille du pays situé au nord de la Loire, plus 10,000 livres sur les « aydes du pays d'outre-Loire. » — Nicol Chambre est encore un personnage qui tient une place, plus modeste il est vrai que celle de Jean Bureau, dans l'histoire du quinzième siècle : c'était ce capitaine de la garde écossaise de Charles VII qui fut quelques années seigneur de la Guerche, en Touraine; parfois il servait d'interprète au roi dans des circonstances assez délicates pour laisser deviner qu'il dut être en grande faveur. Dans un des recueils de la collection Baluze (Fr. 4054), j'ai remarqué une lettre datée de Caen, la veille de Marie-Madeleine 1441, adressée au chancelier d'Angleterre par le roi d'armes Jarretière. L'original de cette lettre était naturellement rédigé en anglais; aussi la copie conservée dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale se termine par ces mots : « Collationné à l'original des lettres escriptes « en anglois par Nicolas Chambre en la présence de moy Adam Ro-« lant. » Ce document établit qu'à la date susmentionnée, le duc d'Alençon cherchait à se mettre dans les bonnes grâces du roi d'Angleterre, et le tenait au courant des places qui étaient sur le point de tomber au pouvoir du roi de France par suite de négociations secrètes.

Je propose à la section de remercier M. Marchegay de son intéressante communication et de transmettre le compte de Jean Bureau à M. le colonel Favé, qui l'utilisera certainement dans ses recherches sur l'histoire de l'artillerie.

M. le vicomte Alexis de Gourgues donne quelques détails sur un manuscrit du commencement du treizième siècle comprenant 26 feuillets, et qui relate les rentes dues aux seigneurs de Cozens et de Taillefer. Il a retrouvé dans les archives de M. le comte de Taillefer ce document, dont la première indication lui avait été fournie, à la Bibliothèque impériale, par le volume LXIII de la *collection Lépine.*

Le registre en question, qui peut fournir de précieux renseignements sur les noms de lieux anciens d'une partie du Périgord, a fourni en outre à M. de Gourgues le sujet de deux observations qu'il a soumises au Comité le 10 avril dernier. La première observation porte sur la formule « l'espler del senhor a sa voluntat, » répétée plusieurs fois; M. de Gourgues se demande si on ne doit pas voir là

Digitized by Google

le bon plaisir du seigneur à sa volonté. Subsidiairement, notre correspondant s'étonne de trouver le *régime du bon plaisir* dans un pays où il existait des libertés communales révelées par les expressions *mairiu de la parosia;* il s'étonne aussi de voir, sans que l'on connaisse des chartes communales, de très-minimes paroisses avoir un gouvernement civil indépendant du seigneur et reconnu par lui.

La première difficulté me paraît facile à résoudre si on fixe bien la valeur du mot *espler*, en latin *expletum ;* je ne crois pas que ce soit *le bon plaisir* du seigneur pas plus que *l'hommage* : *l'espler* est plutôt la corvée, le devoir personnel de vassal dû au seigneur. L'un des textes cités par M. de Gourgues est ainsi conçu : *P. de la Landa de la parosia de Sen Leon, II solid. de questa a Nadal, e l'espler del senher a sa voluntat.* Cette phrase ne signifierait-elle pas : P. de la Lande, de la paroisse de Saint-Léon, doit deux sous de *questa* a Noël, et la corvée (ou le devoir de vassal), à la volonté du seigneur, c'est-à-dire lorsqu'il en est requis par celui-ci?

Quant à l'existence de libertés communales, sans que l'on connaisse des chartes de concession, je crois que les études modernes tendent à établir que ce fait est assez général : on peut citer un bon nombre de petites paroisses de Champagne, de Normandie et de Picardie, qui jouissaient de priviléges communaux consacrés par des usages, des us et des coutumes qui plus tard furent recueillis, et le plus souvent restreints dans des chartes royales ou seigneuriales où l'on a trop souvent cru voir des concessions. Ces libertés communales existaient en Bretagne, où cependant il n'y avait pas des communes jurées proprement dites.

Il serait très-utile que M. le vicomte de Gourgues s'occupât de cette question importante en ce qui concerne le Périgord : on ne saurait trop encourager les savants de province à réunir tout ce qui touche à cette partie de notre histoire civile. Je ferais le même vœu pour ce qui concerne les établissements charitables fondés en dehors des abbayes et des maisons conventuelles; M. de Gourgues rendrait un service véritable en faisant connaître au Comité ce qu'il annonce avoir trouvé à cet égard.

M. S. Prioux, correspondant du Comité à Limé, près Braine (Aisne), a transmis la copie de trois monstres militaires dont il a remis les originaux aux archives du département où il réside. Ces pièces appartiennent à une série de documents qui, dans chaque province, offrent un intérêt véritable pour l'histoire du pays et des familles : il est à regretter que M. Prioux n'ait pas accompagné son envoi de

Digitized by Google

quelques notes historiques, que, mieux que personne, il eût été à même de donner.

La plus ancienne de ces *monstres* donne la composition de la compagnie des ordonnances, qui était sous les ordres du duc de Vendôme en septembre 1535 ; c'était un de ces corps réguliers formés depuis le règne de Charles VII : il comprenait 80 hommes d'armes et 120 archers. Le total de la solde, pendant trois mois, s'élevait à la somme de 7,097 livres 5 sous tournois, acquittée en testons, douzains et liards.

Vient ensuite la revue passée le 3 janvier 1550, à Saint-Quentin : cette fois il s'agissait du payement de 2,386 livres tournois, formant pendant un mois la solde de 274 hommes de guerre à pied : c'étaient des aventuriers français et gascons qui, sous la conduite du sieur Favas, leur capitaine particulier, tenaient, pour le service du roi, garnison à Saint-Quentin. Ces compagnies d'aventuriers étaient les débris des grandes compagnies qui, peu d'années auparavant, désolaient la France et se payaient sur le plat pays, voire même sur les villes mal défendues, de l'absence de solde qui les affamait pendant la paix ou pendant les trêves. En 1520, Saint-Quentin avait été au pouvoir d'une bande d'aventuriers qui exploitaient à main armée les bords de la Marne ; le roi alors avait dû permettre aux gentilshommes du pays de leur courir sus : le chef de cette bande fut écartelé à Paris en compagnie de son maréchal des logis. — Il n'en était plus de même en 1550 : la bande d'aventuriers gascons et français dont j'ai la liste sous les yeux faisait partie du corps d'armée de l'amiral de Coligny, alors gouverneur de Picardie. Or, si nous ajoutons foi au témoignage de Brantôme, l'amiral, alors colonel général de l'infanterie française, fut celui qui réussit le mieux, par ses « belles ordonnances, » à régulariser les anciennes bandes; à force de sévérité, il parvint à discipliner ces aventuriers. Le capitaine Favas, qui commandait cette bande, porte un nom qui se trouve presque à chaque page de l'histoire de nos guerres civiles du seizième et du dix-septième siècle. Personnellement j'ai eu occasion, dans la « Bibliothèque de l'Ecole des chartes, » de retracer les faits et gestes de cette maison de Favas, ou Fabas, originaire de Saint-Macaire en Bordelais. Celui qui commandait les « adventuriers » à Saint-Quentin fut fait prisonnier dans cette ville en 1557, d'après François de Rabutin, qui lui donne le titre de gentilhomme de l'amiral de Coligny : il se pourrait que ce fût le même personnage qui mourut maréchal de camp en 1614, et en faveur de qui Henri IV érigea la terre de Castets en vicomté.

Digitized by Google

La dernière monstre, datée du 17 avril 1589, donne le détail des 150 hommes de guerre à pied tenant garnison à Soissons sous les ordres de André de Huyard, sieur Despreaux, pour le service de l'Union catholique. André de Huyard était lieutenant du sieur de Mainsville, gouverneur de Soissons et capitaine d'une compagnie particulière de 150 hommes de guerre à pied : la solde était acquittée par Guillaume Olivier, trésorier de la garnison et cavalerie, artillerie et garnisons des villes et places de l'Union au nom du duc de Mayenne, « lieutenant général de l'Estat royal et couronne de France. »

Il n'y a rien d'étonnant à trouver l'organisation militaire de la Ligue établie à Soissons, ville qui appartenait au duc de Guise, et qui ne se soumit que dans les derniers moments de la lutte. C'est ici que M. Prioux aurait pu fournir des indications précieuses sur les individus mentionnés dans cette longue liste, et qui, de son aveu, portent des noms qui ne sont pas encore éteints dans le Soissonnais. Il pourrait probablement trouver pour un travail de ce genre des renseignements assez curieux dans la liste des placets présentés au duc de Mayenne pendant son gouvernement. Le manuscrit original est à la Bibliothèque impériale.

Je propose de déposer aux archives les documents dont je viens d'avoir l'honneur d'entretenir la section.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

PHILOLOGIE GAULOISE [1].

DIEUX ET DÉESSES.

On a soutenu encore de nos jours que les Gaulois et les Germains parlaient la même langue (2). Ils parlaient deux langues de la même famille, peut-être aussi sœurs que la française et l'italienne, la polonaise et la russe, et on nous rirait au nez si nous disions le franco-italien et le polono-russe. Après le peuple inconnu, arien si l'on veut, père des langues indo-européennes, la linguistique (3) nous donne certainement, et la mythologie (4) probablement, les égalités suivantes :

Celte = Sanskrit. *Tudesque = Zend.*
Gaulois = Hindous des Védas. *Germains = Iraniens sauf Zoroastre.*

Donc les Gaulois doivent venir des Hindous, et les Germains des Iraniens, quand les habitants de l'Imaüs et des plateaux à l'occident de l'Indus étaient déjà deux peuples distincts. Il ne faut pas tenir compte plus qu'il n'est raisonnable de la ressemblance de beaucoup de mots entre le néo-celtique et le tudesque. Ces mots isolés prou-

(1) La *Revue des Sociétés savantes* accepte avec empressement les travaux que lui envoie la province et où l'on trouve des recherches sérieuses ; mais elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses opinions, surtout lorsqu'il s'agit de matières aussi controversées que la philologie celtique. (*Note de la rédaction de la* Revue.)

(2) M. le conseiller Holtzmann. M. Chr.-W. Glück le maltraite souvent dans son *Explication des mots celtiques employés par Jules César* (en allemand). M. Glück est, dit-on, le meilleur disciple de Zeuss, le seul qui ait bien compris ses leçons ; et en effet je lui trouve une vraie supériorité en grammaire comparative sur tous les *celtistes* vivants.

(3) Bopp, *Grammaire comparée* et *Langues celtiques* (en allemand).

(4) J. Grimm, *Mythologie allemande*, 3e éd.

Digitized by Google

vent seulement qu'une langue ennemie s'est mêlée à l'élément indo-européen, très-probablement la finnoise. « La grammaire est tout ; la grammaire c'est la langue, » nous répétait sans cesse E. Burnouf.

Le but de ce travail est de réunir en un seul groupe les indications que peuvent donner la linguistique et l'archéologie sur les principaux dieux et déesses gaulois. M. Glück a déjà donné un bel exemple d'un tel travail sur les noms d'hommes et de lieux. Je me croirai suffisamment récompensé de mes recherches si je puis faire aussi clairement pour la mythologie que ce savant pour l'histoire de nos premiers ancêtres.

Dans le livre intitulé : *Monuments des anciens idiomes gaulois*, on a peut-être fait abus de l'explication des médailles par la mythologie. Pourtant Arrien nous apprend formellement que de son temps les chasseurs gaulois payaient tribut à leur Diane pour chaque pièce de gibier qu'ils gagnaient (1) ; Strabon, qu'ils consacraient à leurs dieux des lingots d'or et d'argent en les jetant dans les abîmes des lacs sacrés (2).

J'ose même expliquer d'une manière analogue le texte de Marcellus Empiricus de Bordeaux (quatrième siècle, fin), où il dit que pour nouer l'aiguillette il faut placer sous le lit du mari une PIXTILOS couronnée. Mais on peut traduire, on le doit d'après l'imprimé, « un pilon couronné. » Nous en laissons le choix au lecteur (3).

Ce n'est pas chose légère à démolir qu'une portion même minime

(1) *Cynegetic.*, fin.: « Il y a des Gaulois qui ont une loi (avec des sacrifices annuels à Diane) par laquelle ils constituent un trésor à la déesse, etc. » Rapprochez ce curieux passage du récit que fait M. Th. Mommsen de plusieurs découvertes de médailles ou monnaies celtiques, et j'ose croire que vous, lecteur, vous déciderez volontiers et aisément que LITAVICOS n'y est pas un nom d'homme, mais qu'il signifie comme le nom d'homme : « *Litavique*, c'est-à-dire *consacré à Diane Litavè.* » (III, *Nord-Etruskischen alphabeten* d. Collection des *Mémoires des Antiquaires de Zurich*, où se trouvent beaucoup d'écrits en français.)

(2) Liv. IV, p. 188 : « Le récit de Posidonius est..... que les 15,000 talents trouvés à Toulouse dans les enceintes (σηκοῖς) et lacs sacrés étaient tous en lingots d'or et d'argent..... Le pays étant riche en métaux précieux, les habitants, superstitieux et peu dépensiers, pouvaient en faire de grands amas. Les lacs surtout leur promettant l'inviolabilité, ils lançaient dedans des masses d'or et d'argent. » Tout le monde sait que la même coutume fut trouvée par les Espagnols à la Nouvelle-Grenade, à Quito et au Pérou.

(3) *Medici principes*, t. II, p. 396 (*éd.* H. Stephan.) : *Si quem volcs cum femina coire non posse*, pistillum coronatum (*l.* pistillum coronatam) *sub lecto illius pone.* Toutes les pièces PIXTILOS ont, à ma connaissance, pour type au droit une Vénus diadémée, et il y en a de plusieurs fabriques.

Digitized by Google

d'une science acceptée mais fausse; ce qui m'encourage, c'est que Th. Mommsen se rit quelque part des lectures arbitraires de tous les numismatistes : (« Mais passons aux numismatistes leurs *leçons* incroyables, comme aux dames leurs fantaisies de toilette »): donc leurs explications ne sont peut-être pas irréfragables. Et, parce qu'un PISTILLVS inconnu se trouve sur une épitaphe, faut-il pour cela croire à un chef imaginaire qui aurait fait frapper dix ou douze pièces où l'on trouve toujours une Vénus qui n'a point la même coiffure, la même robe ni les mêmes traits ? Mais arrivons au roi des dieux, qui, chez les Gaulois, n'était pas un Jupiter.

1. Pluton-père = DEIVIS (dieu) ou DEIVIN (dieu unique) = DUBIS (noir) DUBITATOS (le plus noir) = DUBNOCOOS ? (aux Dubnes-commun (1) = la trimourti hindoue et dieu à trois têtes gaulois. = Doueu-anaff (dieu-inconnu des bardes (2).

= HÊSOUS (hideux) ? *avatar* ou incarnation de Deivin, divin chef des Gaulois dans leur migration d'Asie en Europe = NERS (seigneur) = Heûz (horreur) Hû-Gadarn (hideux-puissant) ou Hû-ar-bras (h.-le-grand) des bardes. Emblèmes: sanglier gaulois SOURBOUR ; saumon ÊSOX.

Il y a un chant gallois ou cambrien à langage assez moderne,

(1) 1° *Dubis* ou *doubis* forme l'ethnique DVBNO au radical et au vocatif singulier qui se lit sur la pièce (en latin ?) DVBNO ANORBO (*Rev. numism.*, 1860). 2° Le préfixe gaulois et néo-celtique CO (*con, com, gen, ge*), identique au latin pour le sens et le son, paraît avoir formé l'adjectif COO, ou COIO au radical, d'où le nom d'homme COIOS sur des pièces helvètes. Cf. *Coius*, nom d'un potier helvète dans Mommsen, *I. H.*

La composition des deux éléments produit DVBNOCOV (lecture certaine p. *Durnocou*), légende d'une foule de pièces gauloises, surtout des DVBNORIX, DVBNOREIX (?), DVBNOREX (des Dubnes-roi). Cf. *Dubnotalus* (Dubne-front), d'une inscription latine. Outre la légende DVBNOCOV, on lit au Puy (Haute-Loire), sur une pierre de l'église Saint-Jean : DVBNOCOVE.... Je traduis *Dubnocoou* par « *Diti-patri*, à Pluton. » (On ne pense point que COIOS = *Gaius*.) On préfère la traduction des indianistes : *Ubi tu gaius ego gaia*, c'est-à-dire : « Où toi taureau, moi génisse. » Nous savons par Pline que la vache, en gaulois, se nommait CEVA ou KEVÉ.)

(2) A tous ces noms ajoutez SOLLOS (tout) (de Duchalais, *Méd. Gaul.*, 248-9, et ΣΟΛΟΣ ou COAOS des plombs d'Amélie-les-Bains, *Rev. arch.*, t. IV, pl. 81). Les druides comme les brahmanes tendaient au panthéisme, non philosophique, mais religieux, deux caractères qu'on devrait bien distinguer. Et même il ne faudrait pas confondre en philosophie les panthéistes qui voient Dieu partout et ceux qui ne le voient nulle part. N'oublions pas TOANADOS ni ANORBOS, bien que je n'en aie pas encore trouvé la traduction même la plus conjecturale.

Digitized by Google

mais à idées fort anciennes, simple comme est partout la véritable antiquité, et comme ne sont jamais les bardes de la fin du moyen âge. Cette pièce on peut l'intituler *Chant de mort du prisonnier* ; elle a ses analogues en iroquois.

« Noir-Hideux, ô toi dont les ailes fendent l'air ! ô toi dont le fils fut protecteur des grandes lois nationales, le héraut bardique, le surintendant ! ô père de l'abîme !

« Ma langue dira le chant de mort au milieu du cercle de pierre, ceinture du monde. Soutien de la Bretagne, Hideux dont le front rayonne, tiens moi droit ! régulateur du ciel, ne rejète pas ma prière. C'est la fête aujourd'hui autour du double lac ; un cercle m'environne et environne le lac ; le cercle entoure un autre cercle fermé d'épaisses palissades. Une belle grotte est devant, de grands rochers surplombent. Le *serpent* s'avance en rampant autour du sacrificateur, du sacrificateur aux cornes d'or. Les cornes d'or dans sa main, sa main sur le couteau, le couteau sur ma tête.

« Gloire à toi, victorieux soleil, fils du Père du peuple, qui défends la liberté de l'île de miel de Soleil ! »

Ce beau chant aurait besoin d'un commentaire archéologique. J'indiquerai seulement deux points. D'abord Hêsous = *Heuz* est indiqué comme père du législateur-ministre-poëte *Teutatès* (Mercure gaulois) = *Manogan;* peut-être comme aïeul du soleil = *Béli* = BILINOS = *Belenus*. En second lieu, les dragons et couleuvres géantes de nos vieilles légendes ne sont peut-être pas aussi symboliques qu'on le croit. Elles le sont devenues avec le temps dans les écrivains légendaires ; mais, dans les biographes, c'est toujours une pauvre bête bien confiante, bien douce, qui gardait et ornait le sanctuaire païen et se laisse tuer sans résistance. Il est impossible de ne pas y reconnaître une grosse couleuvre apprivoisée. La tradition y a ajouté les ailes, les flammes, etc.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'archéologie distingue sur les monuments figurés un prêtre gaulois à ce fait, qu'il tient les cornes de la lune en main, c'est-à-dire le croissant au septième jour.

Discutons les mots où je trouve le nom du *Dispiter* de César.

DEIVIS, DEIVIN (ou, si l'on veut, pour ceux qui auraient quelque scrupule de lecture, DEIWIS, DEIWIN).

a. La belle médaille de M. Hucher DEIOVIGIAGOC R DEIVTAG... (je lis deivi ia ôs). L'explication Dîvigiagos = *Divitiacus* est, je crois, généralement admise. J'ose néanmoins la combattre avec une profonde conviction, qui restera inébranlable jusqu'à ce que l'erreur m'ait été démontrée.

Digitized by Google

Le signe *g* est tout simplement, comme *i* de la pierre gravée (voy. *infra*) pour indiquer la séparation des mots. Reste :

DEIVI, vocat. de DEIVIS = singularissime DEIVIN.

IA, affirmation bas bretonne, allemande et finlandaise, etc. = gaulois, germain, finnois. — (Exemple jusqu'à présent unique.)

OS, particule séparable souvent suffixe (Cf. ΩΣ, OVTOS, KÊKOS, VIVOS, d. *m. des anc. id. Gaulois*, p. 80, 84, etc.) sign : loin ! d'où je tire bien autre chose que *Divitiac* « Deivis (Pluton), oui, loin ! »

Voici la suite d'idées qui m'a amené à cette traduction : à la vue de la médaille, j'ai conjecturé une amulette analogue à Marcellus E. p. 307 :

Εἶδον τριμερῆ χρύσεον Τοάναδον
καὶ ταρταρούχου Τουσάναδον.
σῶσόν με, σέμνε, νερτέρων ὑπέρτατε.

Le *g* et *ôs* m'ont semblé s'expliquer d'eux-mêmes. J'en ai induit *ia*. « Oui loin ! » ne m'a paru pouvoir mieux se dire qu'au roi des enfers. Ce qui m'a fait comprendre une légende dont j'avais désespéré.

b. ΔΕΙΟΥΙΝ ꝶ DEIV.... ne peut plus s'entendre *Divona*, Cahors. J'avais déjà les singularissimes σκοβιήν, et γελασονέν de Dioscoride, *titumen*, *betilolen* (*betidolén* de Zeuss), *hæmatiten* (var : *hæmatites*) d'Apulée le médecin, *Isocen*, d'Isidore de Séville pour Esox (saumon). BRIGINN, VIRINN de l'inscription d'Anduse (si elle est en arécomique), ΙΔΕΝ = IDEN (voy. *infra*), et enfin NEIN que je venais de décomposer en singularissime.

Inondé d'une lumière (qui ne me parut pas trompeuse), je courus au manuscrit de mon dictionnaire gaulois.

1° J'y relus de Grüter, p. 29, n. 9, à Reyswiller, (Luxembourg) dans les ruines d'un temple fort élevé, sous une statue équestre :

CROELONIA
SACRVM. MA
TRI. DEV. CARAN
TINVS. VEX
ILLVS. FILIVS
SERISVE. QVEN

2° D'Orelli *I. S.* 21443 ; cette inscription est au musée de Leyden :

Loco peregre Dev. debes rogare ut possis salvus sanus reverti Αριφιλος.

Digitized by Google

3° De Henzen *I. S.* 6823, trouvée à Mayence, de l'an 234 de notre ère :

In h(onorem) d(omus) d(ivinæ) genio Devii T. Quinctius Peppo, etc. (1).

On s'est souvenu de l'ancienne capitale des Nantais, et on en a induit la forme CONDEIVIN, qui n'a été qu'en partie confirmée par mon vieux texte du géographe Ptolémée : Κονδιούικνον = *Condevincum*, j'avais dans l'esprit : Κονδιούιγκνον = *Condivincnum*.

On a pour se défatiguer traduit ΔΕΙ'Ο ΤΑΡΟΣ = *Deiotarus* « de Deivis-taureau, » et on s'est assuré que le mot était imprimé ainsi dans Strabon et dans Cicéron.

Le plus ennuyeux a été de relever tous les mots ou se trouve ce traître de radical. Aussi on y a en partie renoncé.

DÊVAS, rivière et ville de Bretagne, *the Dee*. Dans le Calvados, nous avons la Dive, et ailleurs :

DÊVANA, Aberdeen, en Calédonie.

DÊVNANA, ville de Bretagne.

DEVILLIA, nom de femme à Die ; elle était *Flaminica* de *Héra* (Junon).

DÊVONA, bourg de la Germanie intérieure. — Voy. *Divona*.

DEVSO, Deutz, sur le Rhin (*Chronique* de Cassiodore).

DEVSVS, DEVSA, nom d'homme et de femme (*Inscr. lat*).

DIBIONENSES, les Dijonnais (Orelli, *I. S.* 4083).

DIVICO, nom d'Helvète dans César = *Deico*, Cisalpin dans Orelli.

DIVITIACVS, nom d'un druide eduen bien connu par César, dont Cicéron parle aussi, et d'un roi suession, conquérant en Bretagne dans César.

DIVITIESES, surnom des soldats de la deuxième légion (Italique sur une inscription latine de Mayence).

DIVODOURON, Metz.

DIVONA, Cahors dans César, et fontaine de Bordeaux dans Ausone :

Divona ! *Celtarum lingua* fons *addite* divis (2).

(1) Ajoutez un fragment de Scarponne : DE....IO
.....SIN
VS

(2) Les gloses gadaliques de Wurtzburg et de Saint-Gall donnent à Zeuss : Dia = *Dieu* ; Dêe = *de Dieu* ; dê = *dieux* ; dêib = *aux dieux*, et l'adjectif diade = *divin*. — *Gr. celt.*, p. 67. Zeuss reconnaît expressément *Divitiacus* dans *diade*.

Digitized by Google

DUBIS, c'est le nom de notre rivière ΔΟΥΒΙΣ = DVBIS dans Ptolémée et César. Je crois avec Zeuss que le mot est un adjectif signifiant *noir* au propre (1). Ce n'est point que le Doubs soit noir ; il a au contraire cette belle teinte glauque de toutes les rivières alpines, vosgiennes et jurassiennés. Seulement, sous les sapins et surtout aux bassins du saut du Doubs (lac Chaillexon), entre ces rochers à changements à vue, comme ceux du lac des quatre cantons, où tout est disposé par la nature pour bien figurer un voyage aux enfers, l'eau en effet semble toute noire.

Il y a deux noms propres gaulois qui ne me paraissent plus venir de *dubitare* latin : DUBITATIVS, DVBITATIA, d'où l'on peut induire le superlatif DVBITATOS identique au grec. La plupart des noms d'hommes, chez les Gaulois, sont des noms de dieux ou dérivés d'iceux, et je ne serais pas étonné que Doubitatos fût préféré à Doubis pour signifier Deivin.

DUBNOCOOS, ce mot composé me semble expliqué surtout par le fragment du Puy. D'après les auteurs, ce sont des lettres monumentales. J'en répète ici l'analyse. 1. DUBIS produit DUBNOS, nom de tous les peuples gaulois ; 2. co, préfixe, produit l'adjectif coos (commun). C'est peut-être un nom féminin, car le type de toutes ces médailles est une déesse.

HÊSOUS. Ce mot ne manque point d'intérêt philologique. Prononçait-on Hêsous ou Êsous Les manuscrits donnent tous un *h* ; quelques-uns un *æ* ; mais la fameuse inscription gauloise des nautes parisiaques, antérieure à la passion, n'a jamais été autre qu'ESVS. Si Zeuss a eu un motif sérieux de prononcer que les idiomes gaulois n'avaient aucun genre d'aspiration, ni H, ni TH, ni DH, ni CH, peut-être F, son expérience et son flair auraient décidé la question. Mais, comme sa discussion porte uniquement sur l'écriture des mots gaulois conservés par les anciens, c'est comme s'il disait : « Primitivement

(1) Zeuss, p. 17, s'appuie sur *dub* = encre, des gloses de Wurtzburg (qui peut se prononcer *doub*, mais non moins *dub*, les Irlandais ayant les deux sons). Cf. *dubh* = noir, en gaélique, irlandais et écossais, se prononçant comme le bas breton *dû* = noir, qui est identique en Cambrie et Dumnonie. Remarquons que le gaulois DUBIS peut d'autant mieux avoir ce sens qu'il semble tenir de très-près au préfixe DOU = mal, parfaitement déterminé par Zeuss, tant dans le moyen âge que dans l'antiquité gauloise ; grec : δυς. Il se trouve comme ως = *loin*, séparé dans une inscription d'Alzey datée du 22 novembre 223 :

In h. d. d. Du nymphis vicani Alliaienses, etc. (*I. S.* 180.)

Il ne faut pas confondre le bas breton *doué* = cambrien *doueu* (*dwi* ou *dwy*) avec *dûv-heuz* (noir-hideux) = *dw-euz*, etc.

Digitized by Google

l'hébreu était sans voyelles, puisqu'elles ne s'écrivaient pas. » Il y a deux raisons qui font qu'en écrivant on supprime les aspirations ; c'est parce qu'il y en a trop, c'est parce qu'il n'y en a point (1).

Nous ferons donc toujours bien d'imprimer dans la pharsale :

Horrensque feris altaribus Hesus.

Il ne faut pas de plus attribuer à la race germanique toutes les aspirations qui se trouvent prodiguées dans les inscriptions latines des provinces qu'elle habitait, à la race vasconne (Euske) celles des pays volces. Ajoutons que les Celtes de César qui écrivaient ESUS, EDUIS, *Elvii*, *Elvetii*, etc., parlaient peut-être, puisque Zeuss le veut, comme ils écrivaient. Mais nul de nous n'a la prétention de prononcer le gaulois correctement, comme le druide de Lucien prononçait la langue de Marseille.

NERS. Le radical et vocatif NEP=NÉR se trouve dans un distique gaulois, ou autre que M. de Hammer aurait pris incontestablement pour une incantation gnostique. Mais il était permis à un Autrichien de mieux savoir le turc que le gaulois. Je n'ai eu qu'à ajouter un *s* au radical suivant la règle des mots féminins et masculins qui ne souffre jusqu'ici qu'une exception (OU=ONS). Il doit paraître très-vraisemblable, une fois la langue de l'inscription admise, que ce mot signifie *seigneur*, comme NÈR dans tous les dialectes bretons (2). On

(1) Ce n'est point le lieu d'engager une telle discussion. Bornons-nous à rappeler le D barré des inscriptions latines de Bernay que, depuis Duchalais, on regarde généralement comme un *th* doux. J'avoue que les injures obscures de Cicéron, de saint Isidore, de Sidoine Apollinaire, de Pacatus, ont toujours l'air de faire du gaulois une langue fortement aspirée. Ajoutons que si *Hésous* signifiait *horreur* comme *heûz* en cambrien et en bas breton, si c'est là l'étymologie de la *Hyde* qui a passé devant les yeux de l'héroïque Vivien au moment de sa mort aux Aliscamps, on devrait peut-être écrire ÊDHOUS en français. *Hyde* est un mot d'autant plus important qu'on le trouve bien avant *hideux* ; il est au moins du douzième siècle.

(2) M. Chabouillet, *Catalogue*, etc. n° 2227 : « ..... Mots cabalistiques au-dessous d'une étoile :

ΙΔΕΝ
ΗΔΙΡΕΝ
ΔΝΗΥΝΗCΙ
ΑΑΡΙΙΚΙΙΑ
ΕΥΕΑΙΙΡΙ
ΚΙΡΑΑΙΔΟ
ΝΩΥΔΝΕΝ (*sic*)
ΕΡΙΔΒΝ
ΕΑΙ

Digitized by Google

induit l'adjectif NERTO au radical et vocatif singulier de plusieurs noms d'hommes et de femmes.

On trouve aussi au mont Marte, près d'Avallon, un dieu NERC? (oos) (Le *c* se distingue mal, la fin de l'inscription est tout usée.)

DEO NERC?
au dieu suprême? commun?
EX. STIPIBV?
au moyen de quêtes
V I I V I
(an Va L L V N aci??)

Le clan d'Avallon. (V. *infra* ANVALLONACV.) Le monument ayant été élevé *ex stipibus*, il faut absolument trouver *Ædui* ou Avallon.

M. Mérimée, notes d'un voyage dans le midi de la France, page 51 : « On m'a montré quelques statues et un grand nombre de fragments antiques provenant des fouilles faites au mont Marte. C'est en 1822 que ces fouilles furent commencées. On découvrit les substructions d'une enceinte carrée, d'environ 50 pieds de côté, dans laquelle est inscrite une autre enceinte, mais beaucoup plus petite... C'était selon toute apparence un temple entouré d'une galerie couverte, conjecture qui se trouve fortifiée par sa position sur le bord de la voie romaine qui mène d'Avallon à Auxerre... Il est certain qu'un grand nombre de statues étaient réunies dans le temple, car outre plusieurs statues entières, on a trouvé une multitude de fragments qui nese rapportent point les uns aux autres. Plusieurs sont d'un beau marbre à cristallisation saccharoïde, tel que le marbre grec ou celui des Pyrénées. — Une statue en pierre de 7 pieds de haut, revêtue d'une longue draperie... Une belle tête de vieillard et une autre statue de dieu ou de héros, également en pierre; une troisième moins grande en marbre, et représentant une femme casquée, qui peut

« Agathe chevée..... » Soupçonnant toujours que c'est du gaulois d'après les mots IDEN et RIKI, et surtout d'après la facilité à trouver mes affixes dans ce grimoire, je lis et traduis :

ΙΔΕΝ ΗΔ
les dieux c'est. m. à m. Idé-unique est :
PENAN ΗΥΝΗΣΙΑΑΡΙ ΚΗΛΕΥΕΛΙ
de par les 2 reines Eûnêshilaré, Kêleuvélé :
PIKI PAAIΔΟΝΩ ΥΟ-ΝΕ NER ΑΒΝΕΛΙ
de par le Roi Rhalidonos, loin de nous, sire, vole.

N. B. — Ces deux vers finissent par un dactyle et ne paraissent pas avoir beaucoup de longues. Cela est douteux, comme ma traduction. Mais ce qui est certain, c'est qu'ils sont rimés.

Digitized by Google

être une Minerve, une Bellone, ou plutôt la déesse Rome : voilà les morceaux que j'ai le plus remarqués dans cette collection. » M. Mérimée ajoute pour la statue de 7 pieds, qui est probablement Nercoos, « que les parties supérieures n'étaient pour ainsi dire qu'ébauchées à l'effet, comme si cette statue avait été faite pour être vue de loin dans une niche élevée. Au contraire, les jambes sont étudiées et rendues avec beaucoup de finesse. »

Je pense que le Nerc... de l'inscription devait se rapporter à cette statue, et je ne crois point que ce soit une conjecture bien audacieuse. D'après le nom du lieu, Montmarte, le temple devait être consacré au Mars gaulois.

Mais la statue du vieillard doit être l'Hésus ou Esus de Paris, qui, en qualité de général de toutes les hordes gauloises a dû être aussi, comme Camoulos, un dieu de la guerre. La déesse casquée serait Andéé ou Andarté, déesse de la victoire. M. Mérimée continue : « Parmi des débris d'amphores, de corniches en marbre, des clous, etc., on a trouvé une de ces pierres dures tranchantes et taillées en forme de coin, qu'on appelle vulgairement des *haches celtiques*. Sa présence dans un temple romain m'a fort surpris... » (On en a trouvé une dans un tombeau (*tumulus*) de Bretagne qui renfermait aussi une médaille de Constantin.) « Dans les fouilles on a trouvé des médailles en assez grand nombre, dont la plus ancienne est de Trajan et la plus moderne de Valentinien I. Il paraît que la destruction de ce temple a été soudaine, car la plupart des statues portent des traces de mutilations faites à dessein. »

Un mot mythologique de la même famille est celui de la déesse des eaux de Néris, au pied du Puy-de-Dôme ; c'est bien une déesse fontaine. La statue dessinée par Edmond Tudot, *Etude sur Néris* (Soc. d'ém. de l'Allier), ne peut laisser aucun doute raisonnable. Mais les formes données par les inscriptions et les livres sembleront bizarres à ceux qui ne sont pas familiarisés avec les déclinaisons gauloises.

C'est à Néris, NERI, NERIO, NERIOMAGENSES ;
A Alichamp, le milliaire, AQVAE NERAE ;
Carte de Peutinger, *Aquis Neri ;*
Greg. Tur. *Vit. patr.* 9, *Vicus Nereensis.*

Comme c'était une déesse, les Romains devaient dire *Nériâ* plutôt que *Nérius*, mais en gaulois comme en grec NÉRIOS est autant féminin que masculin. Je laisse à mes petits-enfants à décider si cette Nérios

Digitized by Google

est ici la femme d'Hêsous. Mais il y a probablement un rapport étroit entre les trois mots NÉR, NÉRC..., et NÉRIOS (1).

Ce qui me fait penser que DEIVIN et Hêsous sont le même dieu, c'est que les bardes, savants mythologues, quoique très-obscurs, comme Properce, les identifient les deux sous le nom de *Duv-Heuz*. On sait que Diane chez les Grecs et les Romains est tantôt représentée sous la forme d'une jeune chasseresse, sous celle d'une momie animée à nombre indéfini de mamelles, enfin comme un monstre à trois corps (triple Hécate). C'est de même que le chef des dieux gaulois est tantôt représenté comme un vieux roi à trois têtes (à Sainte-Pazanne sous la table d'un dolmen; à Amiens en ronde-bosse, à Reims sur toutes les monnaies et sur un bas-relief; à Beaune, autre bas-relief; à la Bibliothèque impériale, sur une intaille de jaspe rouge n° 2164), tantôt comme un jeune héros, qui, la serpe à la main, cueille le gui du chêne, ou plutôt fraye un passage à ses Gaulois à travers la forêt primitive de l'Europe du Nord (bas-reliefs à Paris, à Poitiers, à Strasbourg).

En ajoutant la conjecture que Hêsous est un *avatar* de Deivin, je ne crois pas être bien hardi, tant il y a de ressemblance certaine entre la mythologie primitive des Indous et celle des Gaulois même sous les Césars. C'est de plus indiqué par les bardes quand ils disent que *Hû-az-bras* (Hêsous le grand) était le représentant de *Doueu Di-anaff* (Deivin inconnu) sur la terre. Il est vrai que Hû est un roi, grand conquérant par la magie, nullement un dieu.

Quoi de plus simple que cette couleur évhémériste donnée par la tradition à une fable très-ancienne ? n'est-ce pas celle que les épicuriens ont léguée aux *Pères* grecs et latins, qui l'ont tous docilement acceptée ? Le plus grand des penseurs, Saint-Augustin, est lui-même en mythologie un simple copiste d'Evhémère (2). Pourquoi en serait-il autrement des bardes et des druides modernes ?

Nous venons de voir une trimourti, pourquoi les Gaulois n'au-

(1) On peut rapprocher non-seulement le sabin *Nero* et le grec ἄνης, mais encore le zend *nara*, et sanskrit aussi d'après la prononciation de Wilson (ou écrit *nr*). Ce n'est pas seulement chez les Sabins que ce mot signifie *fortis* et *strenuus* (Suéton, *Tiber.*, I). Dans Papias, le mot *neris* est traduit par *viribus* (*Gloss.* de Duc.) ; on ne peut guère tirer ce latin que des Gaulois. En langue d'oc les préfixes d'honneur *en*, *na* (sire, dame), sont peut-être un dernier débris de NERS, qui est encore usité en breton, *nèr* = seigneur.

(2) Nous connaissons Evhèmère indirectement, mais sûrement par les six premiers livres de Diodore de Sicile; le sixième, extrait par Eusèbe, *Préparation év.*

Digitized by Google

raient-ils pas eu un avatar ? Les Indous en ont eu des millions (1).

2. Mercure. = *Teutatès*. = *Tewtawf Manogan* en cambrien ancien. = *Teuz* en bas-breton. = TOOUTIATIRS ? (du peuple-père) (2). = NAMASTAS (céleste) (3). = CAMBOT ? RS (échan-

(1) Voyez dans Tacite, H. II, 61, la curieuse histoire du Boïen Mariccos, *adsertor Galliarum et deus... : mox feris objectus quia non laniabatur, stolidum vulgus inviolabilem credebat.*

(2) Quand j'ai vu le nom de Teutatès écrit en gaulois dans TOOUTIOUS de l'inscription de Vaison, je ne connaissais pas la traduction de M. de la Saussaye, bien préférable à la mienne :

CEΓOMAPOC
Ségomaros,
OYIAAONEOC
Villonéos,
TOOYTIOYC
Tooutious,
NAMAYCATIC
Nîmois (c'est-à-dire citoyens romains)
EIΩPOYBHAH
ont fait à Bélè-
CAMICOCIN
samé ce
NEMHTON
temple. (Histoire littéraire de Lyon, 1re lecture à l'Acad. de cette ville.)

Sur la plainte que je faisais dans mon livre de n'avoir pas pu me procurer *la Numismatique de la Gaule narbonnaise*, M. de la Saussaye, renouvelant une connaissance datant de trente ans et que je croyais bien oubliée de lui, me fit présent sur-le-champ de la plupart de ses excellents travaux, et entre autres de l'ouvrage capital où j'ai pu (d'après cet excellent *autoptès*) corriger le texte de Mommsen. Qu'il veuille bien accepter ici l'hommage sincère de ma reconnaissance extrême.

(3) Lame d'argent de Poitiers, mots non séparés. Voici comme j'ai lu et traduit en trois tercets (forme inventée à l'honneur, je pense, de Deivin) ; Namasta, vocatif, se trouve au dernier vers :

BIS	GONTAVRION	ANALAB	IS
(ainsi) soit	[2]) Gontavrios	par souffles	[1]) chasse.
	BIS		
	(ainsi) soit,		
GONTAVRIO	SVCE	ANALAB	IS
de Gontavrios	(les) chômages	par souffles	chasse.

Digitized by Google

geur) (1). = Les idoles, etc., de Mercure dans la moitié de l'Europe. Emblème : le bouc, Βῶκος.

Mercure infernal. = Dia-oulos (2). Emblème : la pomme de pin.

Au nombre des images figurées des dieux gaulois, il y en avait une qui ressemblait prodigieusement au satan de Milton.

BIS	GONTAVRIOS	CATALASES *	
(ainsi) soit	Gontavrios	disparaît.	
VIM	CANIMA	VIM	SPATER
loin de moi	chant (mauvais),	loin de moi	souffrance!
NAMASTA	MADARS	SET	VTATE
céleste,	[2]) mères	[1]) et	allez-vous-en.

Namasta, vocat. est *Teutatès*. Gontavrios est peut-être le trépas, formé de GON, engendre. TAV, silence, *dérivé* Tavrios, silencieux. (Cf. TAV de la fameuse épigr. des Catalecta de Virgile. Et TAIY'ON, ville galate, temple de Jupiter dans Strabon.) Il est possible encore que ce soit un syn. de *Deivin*. On ne sait si les V de ce texte sont consonnes ou voyelles. Je lis, en attendant, SOUKÉ, OU'IM et OUTATÉ, dont on verra peut-être le sing. et radical VTA plus loin à Castor.

Ces deux tercets ont chacun une assonance finale, le 1er en I et le 2e en É; une assonance antépénultième commune en A, excepté, bien entendu, le vers monosyllabique.

Tous les grands vers me paraissent aussi finir par un dactyle.

A Namastas ajoutez MATOS qui s'induit : 1. de MATVGENOS (Duchalais, *méd.* gaul., 456 : MATVCHNOS, comme CARMANO ANDOB, lisez : GARMANO ANDOB (le signe H pour E est bien connu, cf. la m. Duchalais, 5. CICHDV. BI.); et d'ARITHMATOS (haut-matos) :

In lamina argentea scribes et dices : ARITHMATO *aufer dolorem stomachi*, etc. (Marcellus Emp., p. 273). Le féminin peut s'induire de MATIS-COU = MATISCO=MATÍΣΚΩΝ (Mâcon). Le sens propre est peut-être « nourricier, nourrice. »

(1) Médaille Biturige-Cube (D. *m. g.* 11), CAMBOTRE, dat. gaul. de la dernière déclinaison.

(2) Duchalais, *méd. gaul.*, 359-60 : DIAVLOS. Il serait curieux que le nom du diable en vannetais *Diôl*, dans les autres dial. bret. *Diaoul*, vînt du gaulois plutôt que du greco-latin *Diabol*. Certes, cette langue ne permute guère les consonnes en voyelles.

* S affixe de la 3e pers. sing. se trouve aussi dans :

BVSCILLA SOSIO	LEGAS	ITIN	ALIXIE	MAGALV
Bouskilla (femme) de Sosios	place	nourriture	à Alexis	(son) nourrisson.

(*Rev. archéol.*, t. VI, p. 555.) M. A. de Longpérier trouve du latin dans ce texte. Il me semble que cet habile celtiste aurait dû être averti par la provenance berrichonne et fort peu aristocratique du monument.

Digitized by Google

En voici la description par un témoin oculaire (1) : « L'un des monuments les plus intéressants que j'aie vus dans le Maine est la Chaire-au-Diable, commune de Humbert, département de la Mayenne. En allant du bourg de Humbert au bourg de Jublains (ancienne capitale des Aulerci-Diablintes), le chemin passe sur la croupe nord du tertre de la Saulaye; à cinquante mètres environ au sud du chemin, peu au-dessous du sommet oriental du tertre, se trouvait la Chaire-au-Diable, autel druidique composé de gros blocs de granit posés sur côté; ils portaient une table de granit d'environ cinq mètres de longueur, quatre mètres de largeur, soixante centimètres d'épaisseur inclinée vers l'est. Cette table brute était gravée en creux sur son milieu. Pour vous rendre la gravure d'une manière sensible, je vais supposer la pierre dans l'état de mollesse d'une tuile fabriquée depuis quatre jours avant sa cuisson, qu'un homme d'au moins deux mètres de hauteur, fortement musclé, armé de griffes aux extrémités de tous les doigts des pieds et des mains, complétement nu, soit venu s'asseoir sur le milieu de la pierre, et ait profité de son inclinaison pour s'en servir comme d'un fauteuil; que par son poids il soit entré d'un diamètre au plus profond dans la pierre, qu'en sortant il ait laissé son empreinte moulée, qu'ensuite la pierre se soit durcie et ait conservé l'empreinte. On y voyait les plantes des pieds, les griffes au bout des doigts, les jambes, les mollets très-prononcés, les cuisses, les bourses, les deux fesses très-prononcées, le dos jusqu'à la naissance des omoplates, les vertèbres au milieu du dos, les deux bras écartés et fortement appuyés surtout aux coudes, les gras des bras, les mains ouvertes, les doigts écartés avec leurs griffes au bout appuyées sur leur plat. Le tout était assez grossièrement fait, mais rien n'y était méconnaissable. Autour du monument, le sommet d'une dizaine de pierres de granit formant l'ossature du tertre, paraissant au-dessus du sol, présentent des plats creusés en rond; on pourrait penser qu'ils étaient destinés à recevoir des offrandes. J'ai demeuré les deux étés de 1785 et 1786 à la terre de Bourneux, commune de Jublains, à trois kilomètres au plus de distance du monument; je l'ai visité plusieurs fois avec beaucoup d'attention et toujours avec plus de regret de n'avoir pas acquis plus de connaissances sur de semblables objets. Dans le printemps de 1815, je me suis transporté sur les lieux pour le visiter de nouveau; je reconnus très-bien la place qu'il occupait, je reconnus les plats qui existent encore. Surpris de ne plus trouver

(1) Dugué, dans *Mém. des Ant. de Fr.*, t. VIII, p. 256.

Digitized by Google

l'autel, je m'informai à des hommes qui labouraient un champ voisin de ce que pouvait être devenue la Chaire-au-Diable. Ils me répondirent qu'il y avait quelques années, un maçon était venu débiter les pierres qui la composaient, pour en tailler l'entourage des portes et fenêtres d'une maison qu'il avait construite au bourg de Humbert. Lorsque l'abbé Lebœuf, dans sa dissertation sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris, Ier volume, p. 180, dit : « Je lis « dans un Mémoire qui m'est venu d'un savant de Mayenne, qu'aux « environs de Jublains serait un bloc de pierre élevé sur un petit « tertre dans une commune plantée de vieux hêtres, et que le vul- « gaire y appelle encore cette pierre la Chaire-au-Diable, » je ne puis m'empêcher de reconnaître le tertre de la Saulaye et le monument dont je viens de vous entretenir. Ce que l'abbé Lebœuf écrit ensuite des dimensions, des bras, du marche-pied de ce fauteuil ne s'accorde point avec ce que j'ai vu. »

3. Apollon = BILINOS (en forme de bille ou galet?) (1) = MATOUGHÉNOS (fils d'Arith-matos) = TOOUTIORIX (du peuple-roi.) (2) = Cambr. : *Beli.* = Maubelin, Belin. = JOUNIS (jeune). = CANTORIX? (des chanteurs-roi) (3). Emblème : une lyre. Herbe de Bilinos : la jusquiame, BILINOUNTIA (Dioscoride, Apulée le Médecin) en dalmate *Hélenion* ou *Bélenion* (Gallien), en dace *Pélinou* (Diosc.), en albanais *Pelini* (Diefenbach), en allemand *Bilse*, en espagnol *Beleño*, en cambr. *Bela.* Dans toute la Bretagne « herbe de Sainte-Apolline » qui succède à Apollon comme éponyme de la jusquiame.

On a sur ce dieu gaulois un curieux distique, gravé sur une inscription de Tivoli :

Antinoo et Beleno par ætas formaque par est.
Cur non Antinous sit quoque qui Belenus?
(Q. Siculus.)

(1) D. *méd. gaul.* BIIINOC. (M. Hucher propose de lire BRENNOC, et cite le beau fragment de Bordeaux, ou il y a *BRENNVS.*)

(2) MATVGIINOS des méd. gaul. — Inscr. lat. de Wiesbaden..... I. S. 2059 : *APOLLINI TOVTIORIGI*.....

(3) Médaille des Turons : TVRONOS. ℞. CANTORIX (D. 437.) Médaille du centre de la Gaule, rare : IVNIS, tête d'Apollon. Il y a encore le SVTICOS ou SVTICCOS (bien-logé) des m. de Rouen RATVMAGOS (du-port-cultures). En général, toutes les fois qu'un nom gaulois n'est pas suivi d'un patronymique (ou de la lettre F. en latin), j'y vois un nom de Dieu.

Digitized by Google

Il est heureux pour l'honneur gaulois que cette signature n'ait rien de celtique.

Voici un hymne à Bilinos conservé dans les poésies cambriennes, et attribué au fils de Taliésin (1) :

« Il s'élance impétueusement, le feu aux flammes, au galop dévorant. Nous l'adorons plus que la terre. Le feu! le feu! comme il monte d'un vol farouche! Comme il est au-dessus des chants du barde! comme il est supérieur à tous les autres éléments! Il est plus fort que le roi des dieux lui-même. Dans les guerres, il n'est point lent.

« Ici, dans ton cercle vénéré, ta violence est celle de l'Océan! Tu t'élèves, les ombres s'enfuient! Aux équinoxes, aux solstices, aux quatre saisons de l'année, je te chanterai, juge de feu, guerrier du ciel, à la colère redoutable. (2) »

Il est souvent question de la mort de Béli dans les anciens bardes gallois. « Depuis la mort de Béli, plus de bonheur pour la Bretagne, » vers à chaque instant répété ou auquel il est fait allusion Je crois que c'est une figure qui signifie partout le triomphe du christianisme, et nullement un mythe identique à la mort du Balder scandinave. En effet, les bardes forment un parti païen, de conviction en premier, puis de convention, à la manière de notre Boileau, et il y en a des traces jusque dans les chansons populaires des bas Bretons.

4. Hercule = OGMIOS = Irlandais : *Ogha*, inventeur de l'*Ogham*, ou lettres primitives. = Ogre = MORITASGOS? (de mer-provisions) (3), soit qu'Ogmios provienne de la mer, ce qui peut l'identifier avec Melkart, l'Hercule punique, soit qu'il ait fait la mer de son urine. = MAGOUSANOS (4) (nourrisseur) = l'Hercule qui

(1) V. *Hist. de la Villemarqué, Chants pop. de la Bretagne*, t. I, p. 20.

(2) *Taliesin* (front brillant), est un barde, c'est aussi le dieu *Béli* lui-même, ou peut-être son avatar. On peut s'en assurer dans M. J. Michelet, *Hist. de France*, t. I, p. 454 de la 1re édit. Voy. aussi vers la fin de cet article.

(3) Inscr. latine d'Alise, *I. S.*, 2028.

En très-ancien gadaliq., l'Océan se nomme *Oighean*. Il serait curieux que le fleuve Ὠκεανός d'Homère fût un mot d'origine celtique. Il peut, en effet, avoir été apporté aux Grecs par les Gaulois primitifs. Une médaille de Constantin le Grand et Constance a pour légende *Bononia Oceanen*. — Est-ce du latin? On dirait un singularissime cambrien et bas breton.

(4) *Magusanus* des médailles et inscriptions. Le *Saxsanus* pourrait bien être ligure; l'origine de ce surnom paraît de plus toute latine. V. Æschyle cité par Strabon, t. IV, p. 183, et fr. du *Prom. délivré*.

Digitized by Google

tient une corne d'abondance, ou qui a des colliers s'échappant de sa bouche.

Emblèmes : ceux de l'Hercule grec et italien, en plus des colliers d'or et d'ambre sortant de sa langue.

Il faut lire avec attention le petit traité de Lucien intitulé *Hercule* ou *Prolalia*. C'est l'exorde d'une déclamation prononcée peut-être à Marseille, à Lyon, ou à Autun.

« Hercule est appelé Ogmios par les Gaulois dans leur langue nationale, mais c'est sous une forme bien différente de nous qu'ils le dépeignent. Un vieillard décrépit, chauve, avec quelques rares cheveux blancs, la peau dure et brûlée jusqu'au noir le plus sombre, comme *nos vieux matelots*, tel est Ogmios ; en un mot, un Charon ou un Japetus, de ceux qui sont ensevelis au-dessous du Tartare, bien plutôt qu'un Hercule. Il n'en a pas moins tout l'extérieur de notre Alcide, la peau de lion sur les épaules, la massue à la main droite, le carquois sur le dos, l'arc à la gauche, c'est-à-dire le vêtement et les armes. Je pensais que c'était pour insulter aux dieux grecs que les Gaulois l'avaient ainsi travesti, et que cette caricature était une vengeance des pillages qu'Hercule commit en leur pays, lorsque, allant chercher les bœufs de Gérion, il visita la plupart des nations occidentales. Cependant je n'ai pas encore dit ce qu'il y a de plus étrange dans son portrait : c'est que ce vieil Hercule traîne après lui une multitude innombrable enchaînée par les oreilles. Les liens sont de minces chaînes d'or et d'ambre semblables aux plus beaux colliers de femme. Bien que des fils sans force les conduisent, on voit qu'ils ne méditent point de s'échapper, ne tirent point en sens contraire, ne s'arc-boutent pas avec leurs pieds, mais tout reluisant de joie et chantant les louanges de leur conducteur, ils se hâtent tous jusqu'à faire traîner leur chaîne à terre, et ils seraient désespérés qu'on les déliât. Mais ce qui me parut le plus extraordinaire, c'est que le peintre, n'ayant pas donné à Ogmios une seule main libre pour tenir tous ces liens, puisque la droite a sa massue, et l'autre son arc, a troué la langue du dieu pour les y attacher, et, retournant la tête, il sourit à ses captifs. Je restai là bien longtemps à regarder, à m'étonner, ne pas comprendre et m'indigner. Un Gaulois s'approchant, qui n'était pas étranger à notre littérature, m'aborde en grec avec une prononciation exacte (un de leurs philosophes nationaux, je crois), et il me dit : « Etranger, moi je vais t'expliquer cette énigme, car tu sembles planté là tout stupéfait auprès de ce tableau. Le *verbe*, pour nous autres Gaulois, ce n'est point, comme pour les Grecs, Mercure, il nous

Digitized by Google

semble que c'est Hercule, car il est bien plus vigoureux ; s'il est bien vieux, n'en sois pas supris. Le verbe a coutume, dans la vieillesse, d'arriver à la perfection, si du moins vos poëtes disent la vérité :

Aux jeunes les esprits voltigent dans les airs.

Mais la vieillesse

Bien mieux que les enfants a quelque chose à dire.

Aussi votre Nestor laisse couler le miel de ses lèvres, et les barbons de Troie ont une voix *liliacée*, mot qui, s'il m'en souvient bien, dérive de la belle fleur du lys. Et, si les oreilles de ces gens-là sont enchaînées à la langue du vieux, si Hercule, le verbe, les tire après lui, ne t'en étonne pas; tu sais qu'il y a mariage ou proche alliance entre la langue et les oreilles. Ce n'est pas par violence qu'on lui a percé le bout de la langue. Je me rappelle (me dit encore mon druide) ces vers du comique :

Au bout la langue, par malheur,
Est percée à tout beau parleur.

En un mot, c'est par la parole qu'Hercule lui-même vient à bout de tout ce qu'il entreprend ; nous le croyons. Devenu sage, la persuasion est à peu son seul déploiement de forces. Ses flèches, ce sont ses discours, flèches aiguës qui frappent bien le but, flèches rapides et puissantes qui entrent jusqu'au fond des âmes; parole ailée, n'est-ce pas aussi votre mot? Et mon Gaulois se tut.

5. Mars = CATOUS? (1) (batailleur) ou CATOURIX (des ba-

(1) Pour CATOUS ou CATOS, CATTOS, le plus ancien par exemple, que je ne compte pas, car je crois toujours que le sens au commun est « chat, » est celui de la fameuse monnaie de Lisieux :

CISIAMBOS CATTOS VERGOBRETO R SIMISSOS PUBLICOS LIXOVIO
Kisiambos, Cattos, 2 vergobrets (duumvirs?) demi-as public des Léxoviens.

Mars est appelé *Cath* dans une très-ancienne glose irlandaise.

Mais on a deux inscriptions où il est appelé en latin CATOURIX, forme également gauloise (des batailles-roi) :

I. O. M. ET MARTI CATVRIGI GENIO LOCI, etc., à Beckingen, *I. S.* 1980.

MARTI CATVR. SACR., etc., à Choûgny, près Genève. Mommsen, *I. H.*, 70.

Digitized by Google

tailles-roi) = CANMOS ou CAMOULOS (fort) (1) = DOULOVIS (2) = ARIVOS ? (3) (celui qui est devant). = SEGOMOU (poursuiveur ?) (4) = Le dieu à la lance et souvent à tête de chien, QUEN, qui n'est

(1) CAMMV, *Autun archéologiq.*, p. 209.

ANDECAMVLOS TOVTISSICNOS IEVRV.
Andecamoulos de Tooutissis fils a fait.

Inscription gauloise de Nevers, figurée en cinq lignes dont AN DE et LOSTOVTI. Traduction infiniment probable, pour ne pas dire certaine.

Entre autres inscriptions latines à Mars Camoulos, on a trouvé à Clermont-Ferrand en très-grands caractères, sur le tympan d'un fronton :

CAMVLO VIROMANDVO
à Mars véridique-bon.
(*Rev. archéol.*, t. I., p. 253.)

(2) Spon, dans ses *Autels des dieux inconnus* (Gronovius *Thés. antiq.*, t. VII, p. 253), donne la description d'un autel antique du dieu DOULOVIS (qu'il nomme à tort *Dullovius*), adoré à Vaison, c'est-à-dire chez les Voconces. De face est le bas-relief d'une divinité mâle, entourée de palmes triomphales. Derrière l'inscription est latine :

DVLLOVI
M. LICINIVS
GOA*S*
V. S. L. M.

Les deux côtés me semblent deux vers gaulois assonnés, dont je hasarde la traduction en grande partie douteuse :

INO DVLOVI VIVOS
de nous, Doulovis, vis loin.
DVLOVIO
Doulovis, ô !

(3) D. 29 : ARIVOS ℞ SANTONO. Le type est un Mars. Remarquez la ressemblance d'*Arivos* et du grec *Arés*.

(4) Je dis SEGOMOU et non *Ségomon*, parce que ces sortes de noms semblent être en OU au nominatif d'après l'inscription du menhir du vieux Poitiers. M. Ménard, des antiquaires de l'Ouest, a eu la complaisance de m'avertir que ma lecture que je croyais certaine était douteuse, mais les doutes ne portent point sur ce point :

RATIN BRIVATIOM
en faveur des Brivates,
FRONTV TARBELLCNOS
Fronton de Tarbellos fils
IEVRV
a fait.

Digitized by Google

plus Anubis, dès qu'il n'a point ses insignes égyptiens = Gadaliq : *Cath.* Emblème : le coq, CALOCAS (1).

6. Vulcain = VOLKANOUS? de l'autel des nautes parisiaques = TANOS (*Tân*, flamme en néo-celtique) = GOBEDBIOS, GOBANITIOU ? (2) (forgeron) = le dieu au marteau de pierre-écrite, près Autun Alsace, de Poitiers etc.

Emblèmes : marteau et tablier.

7. L'éclair = TARANIS = Néo-celtique : *Tarann*, éclair.

(1) J'induis *Calocas* de *Calocatanus* (coquelicot) de Marcellus E. comparé au néo-celtique, et *quen* (chien) du dernier mot de l'inscription latine de *Croelonia*. — *Voy.* l'art. *Proserpine.*

(2) On ose tenir plus que jamais à l'explication qu'on a déjà donnée de l'inscription gauloise d'Alise :

MARTIALIS DANNOTALI
Martial à Dannotalé
IEVRV VCVETE SOSIN
a fait. Elle eut ce
CELICNON ETIC
cercle (temple) chez
GOBEDBI DVGIIONTIIO
Gobedbios. Vingt
VCVETIN
l'eurent (avant elle)
IN ALISIIA
en Aliséa.

Il est possible que cette ville soit ALÉSIA (ALISIIA = ALIISIA). Le nom, mal écrit sur la pierre, s'explique si bien par une permutation fréquente dans le peu qu'on a de cette langue, qu'on n'a pas besoin d'y voir une faute de lapicides. On sait pourtant assez, pour peu qu'on ait pratiqué l'épigraphie, qu'ils n'étaient pas forts sur l'orthographe ou l'exactitude de copistes.

Cf. *Alisanou* de l'inscription gauloise des environs de Dijon :

DOIROS SEGOMARI IEVRV ALISANV
Les esclaves de Ségomaros ont fait à l'alisien (Ogmios).

Les autres noms du Vulcain gaulois sont douteux. VOLCANOUS peut être latin ? on écrit aussi souvent *Volcanus* que *Vulcanus*.

TANOΣ en lettres retournées se trouve dans Gusseme, qui voit là une médaille d'Itanos en Crète. Les figures sont selon lui une tête de Minos, roi de Crète, avec barbe et diadème. R/ homme debout tenant dans sa main droite une tête de taureau.

On lit *Gobannitio*, nom d'homme, dans César, = *forgeron*, = *faber*, *fabricius*, comme Glück, le meilleur disciple de Zeuss, l'a expliqué dans ses *Noms gaulois tirés de César*.

Digitized by Google

8. Le tonnerre = TARANOUCNOS (de Taranis fils) (1).

9. Jupiter en tant que dieu de l'air comme, *Djaous* dans les Védas = JOVIS? (2) de l'autel des nautes parisiaques.

10. Vertumne, dieu des fruits = ANVALONNACOS (pommerain) (3). Emblèmes : une oie et une grappe de raisin.

10bis. Bacchus = BÉMILOUCJOVIS = génie de la vigne, enfant joufflu.

BEMILVCIOVI, d'Ampilly-lès-Bordes (Saône-et-Loire) sur un Bacchus enfant tenant d'une main une grappe de raisin, et de l'autre le cou d'une oie qui cherche à se jeter sur le fruit. Outre ce bas-relief fameux on a deux bronzes, l'un fort beau, l'autre très-médiocre sans inscription. Le premier est de Châlon, le second de Périgueux.

11. La neige = le dieu ERX (4) = *erch*, neige en breton.

(1) Le père ne se trouve que dans Lucain (l. V., 446) : *Taranis non mitior ara* ; le fils dans plusieurs inscriptions latines (*L. S.* 2055-7), où *Taranucus* est inadmissible dans l'une des trois.

(2) Je ne verrais rien d'extraordinaire à ce que cette forme insolite au nominatif fût gauloise. Elle pourrait se lire DJOOUIS. Une légende que je crois illyrienne (Duchalais, supplément 103) porte :

COVIOIJAVYIII
au commun *Jaouvis?*

III, *lisez* IÈ, = dat. gaulois de la dernière déclinaison.

(3) Ou le dieu éponyme d'Avallon, peut-être féminin :

LICNOS	CONTEXTOS	IEVRV	ANVALLONACV	CANECO	SEDLON.
Licnos	?	a fait	à Anvallonacos	de (son) butin	chapelle.

Inscription gauloise du forum d'Autun, autrement disposée, autrement divisée.

(4) ERGE, *dat. sing.* en gaulois sur deux inscriptions latines du Comminges (*Rev. archéol.*, t. XVI, p. 487) :

ERGE DEO	TEMPI.... (templum ?)
SORI	ERGE....
ANN	HANN....

On doit rapprocher le nom helvète peut-être, sûrement gaulois, d'*Ergatinus*, que Mommsen a lu avec certitude sur une indéchiffrable inscription d'Olten, canton de Soleure.

Les vents étaient adorés aussi en Gaule, mais ici leurs noms sont tellement identiques en néo-celtique, en tudesque et en latin, qu'il faudrait une inscription purement gauloise pour distinguer si c'est un rit national ou étranger. Remarquez, quoi qu'il en soit, un assez beau bas-relief de Nîmes représentant une femme à genoux devant *Volcanus*. Cette femme n'est pas Vénus implorant le

Digitized by Google

12. Castor = CASTOR ? des autels des nautes parisiaques = OUBIOS (celui à l'œuf), d'une médaille crue ubienne. = EPÊNOS (cavalier) = EPOMANDOUOS ? (au chevaux-bon). Le nom de Pollux n'est pas encore trouvé. Castor et Pollux = KOMA ? = ISPORO ?.

Je ne crois pas bien sûr que Castor soit un mot gaulois et grec, bien qu'on trouve dans les textes gaulois beaucoup de mots grecs ou presque grecs. (STRATOS, au ℞ d'une Aphrodite, etc.)

Mais il nous semble à peu près certain que la médaille VBIOS ne peut s'expliquer par *Ubii*. Je ne puis me figurer qu'à Cologne on se soit permis plus qu'à Lyon des légendes gauloises sur les L coins coloniaux.

Je trouve au contraire entre le type de cette pièce le sens probable d'OUBIOS, et les célestes Gémeaux nés de deux œufs une concordance qui ne laisse rien à désirer. De plus nous avons deux mots gaulois peut-être de la même famille OUBAIK de Marcellus E. et OUVEILOM de l'inscription SENANIEWEILOM (autels des nautes parisiaques.) Je me borne à reproduire la description que le regrettable Duchalais (1) a donnée de la médaille : « Tête barbare, dont le cou est orné d'un collier perlé, tournée à gauche ; vis-à-vis un symbole indistinct. ℞ VBIOS. Cheval dont on ne voit que la partie postérieure... M. Mionnet n'a lu sur cette médaille que BIOS. Mais le second jambage du V est bien distinct ; il faut dont y lire VBIOS. »

A défaut des monuments, Diodore de Sicile et Tacite nous apprenaient déjà que le culte de Castor et Pollux était très-populaire chez les Gaulois, vers les côtes de l'Océan et sur le Danube.

EPENOS = ΕΠΗΝΟC est bien connu par les monnaies de Meaux ; mais je me refuse à y voir l'IATINON de Ptolémée.

Epomandouos se tire de l'épitaphe d'un certain *Epomanduus*, et du nom ancien de Mandeurre, *Epamantadurum* de l'Itinéraire d'Antonin = Epomanduo de Peutinger = EPOMANDOUODOURON (d'Epomandouos-fort). On a trouvé dans les ruines de ce village, voisin de Montbelliard, l'estampille *Mandura*, que possédait le savant Duvernoy ; mais je crois plutôt à un nom de potier qu'à un nom de ville sur ce fragment de poterie.

pardon d'un de ses adultères ; c'est une simple mortelle, celle sans doute qui a voué ce monument. Le titre est : *SEVERA NIGRI F. VOLCANO ET VENTI* (sic) *V. S. L. M.*

Venti peut être mal écrit pour *Ventis* ; mal lu pour *Vener* ; c'est aussi un dat. de la déclinaison féminine en É, mais je n'ose, sur un exemple unique, créer une déesse VENTÉ, épouse de TANOS.

(1) N° 553.

Digitized by Google

COMA gravé COMΔ, d'où le nom propre COMMIOS, ℞ d'une médaille BRIGGA OU BRICCA (1). Le rapport inconnu de *Brigga* et de *Comâ* est peut être encore sur une médaille gauloise de M. Racine à Besançon, métal très-dur, blanc, en forme de bouton bombé. Au droit : les Dioscures gaulois, l'un nu-tête, l'autre casqué, sur un seul cou. Marque Y (*Trifolium?*) A l'avers : concave V TA en deux lignes dans la grande porte d'un arc de triomphe qui semble fait de rameaux et de feuilles. IƆ? à l'exergue.

ISPORON, inscription d'une statuette de femme allaitant deux jumeaux, bien connu par Montfaulcon, dom Martin, etc.

13. Silvain = KERNOUNNOS (cornu) des nautes pariaques = le dieu à cornes d'élan des bas-reliefs. = KIGOELWIS? ou KINGOELVIS? = TÈTEOS?? (2).

Emblème : un lévrier, CRIKIROU (3) (l'étrangleur).

(1) D. nº 646. — On peut croire, sur de nombreuses statuettes fictiles représentant une déesse sur un trône d'osier allaitant deux enfants, que la mère des deux COMA était adorée en Gaule. On peut aussi y voir Latone. En effet, on ne sait pas jusqu'à quel point la mythologie hellénique avait pu pénétrer chez les Gallo-Romains. On peut rapprocher le NID qui se lit deux fois à Cassel près Mayence (Henzen, *I. S.* 5242), et la fameuse médaille des Allobroges :

NIDE ℞ ALABbOΔIIOS
Nidé les Allobroges.

(2) Mot très-douteux dépendant de l'interprétation par *lascif* = *têth* en gaélic de l'inscription repoussée par Mommsen comme une mauvaise plaisanterie :

Silvano Teteo Serus fitagiti ex voto r(eddidit)
à Silvain Lascif, Serus tribut de chasse par vœu a rendu.

On peut faire aussi de *figitati* le maître ou le patron de Sérus. Et comme il y a des variantes sur ces disques en terre cuite, on peut traduire encore de cinq ou six autres façons. Mais c'est trop s'arrêter à ce qui est peut-être une pure mystification.

(3) C'est le nom d'un potier d'Augst, *Augusta Rauricorum* (Mommsen, *I. H.* 352 : *CRICIRO FIICI*). A Langres on a trouvé une statuette de lévrier excessivement allongé (sujet souvent trouvé anépigraphe) avec le titre CRICVRO. Une inscription de Langres porte, selon Duchalais, 453 :

CRICIRI *LIBEO* ANV
VICTOR DOMI P. C.

que je traduis : « A Crikirien (Kernounnos, Kigoelwis), Libéon vainqueur a fait placer chez lui. » D'où j'induis que les médailles :

CRICIRO N. D. = CRICIRV

sont des Lingons et portent les noms latin et gaulois du chien de Kernounnos, *l'étrangleur*, dérivé de CRICON ou CRICOS = gaélic : *Craig*.

Digitized by Google

Il y a deux inscriptions éduennes MARTI CIGOELVI (1). Il peut paraître hardi de l'identifier au sylvain gaulois, si adoré dans les deux Gaules et la Grande-Bretagne, surtout quand on ne s'appuie encore que sur les considérations étymologiques et quelques comparaisons de monuments figurés. Mais ici l'étymologie me paraît si tentante que je ne puis y résister. Ce mot me paraît signifier chasseur, plus littéralement, « de gibier, chasseur. »

Zeuss a déjà remarqué que les noms de peuple *Helvii*, *Helvetii* se rapportent naturellement d'après la comparaison du celtique moderne, au sens de chasseurs (2). Un bien moindre celtiste a remarqué combien le vieux mot breton *Kig* se retrouvait visiblement dans le nom propre ATEKINX (lat : Atecinx) = re-chair, Re-né ; d'où il a induit que le mot gaulois répondant à *Kig* devait être KINX, qui se trouve aussi dans KINGETORIX et VER-KINGETO-RIX. Quant à l'adoucissement du radical KING... en KIG M. A. de Longpérier l'a expliqué parfaitement par la difficulté d'écrire en latin notre nasale N (qu'il appelle du nom sanskrit, je pense, d'*anousvara*).

14. Cupidon = RALIDONOS ? voy. l'inscription où il est associé à *Kéleulé*, Vénus.

Toutes les déesses gauloises ont la rose pour emblème général.

1. Proserpine et Cybèle = CROELONIA (3) ? (mère de Deivin ?) = BRIGA, BRICCA (puissante). Briga est aussi une des trois Parques,

(1) *Voy.* plus loin l'art. *Diane*.

(2) *Gramm. celt.*, p. 56.

(3) Gruter, p. 29, n° 9 : « In Luxemburgensi ditione Reyswiller, in ruinis altis simæ ædis sacræ, sub statua equitis :

CROELONIA
à Croelonia
SACRVM. MA
consacré mè-
TRI. DEV. CARAN
re de Deivin, Caran-
TINUS. VEX
tinos de Vex-
ILLVS. FILIVS
illous... fils
SERISVE. QVEN
2) hardi 1) ou chien.

SERIS = gadalique : *sér*, hardi. Breton : *hér*, hardi, fier, intrépide. Tudesque : *herr*, seigneur. Latin : *herus*, maître. Grec : ἥρως, héros.

QVEN = gadalique : *cun*, chien. Breton : *kwn*, chiens. Tudesque : *hund*, chien. Latin : *canis*, chien. Grec : κύων, chien.

A chercher la suite en lithuanien, slavon, sanskrit et zend.

Digitized by Google

trimourti femelle de tous les peuples Indo-européens (1). = TXSIA ? = ATEOULA (redestructrice).

(1) Entre autres des Hellènes, des Italiques et des Germains (les Scandinaves au moins). *Voluspa*, v. 41 :

unz *p*riar komo *p*ursa meyiar
Alors trois vinrent Thurses vierges

âmâttkar miök ôr iötunheiman
puissantes grandement, des géants pays.

ask veit-ök standa heit-ir yg*gd*rasill...
(un) frêne sais-je être debout. Se nomme-t-il Ygdhrasill.

*p*adan komo meyiar margs vitandi
de là vinrent vierges de grande science

*p*riar or *p*eim sac ër und *p*olli stendr
trois de ce lac qui est sous (sa) tige.

ur*d* hêtu eina a*d*ra Vër*d*andi
Ourdh se nommait une, autre Verdhandi,

skâru â ski*d*i skuld ëna *p*ri*d*iu
(gravèrent des planchettes). Skould était (la) troisième.

*p*oer lög lögdu *p*oer lif kuru
Elles légiférèrent, elles jetèrent (des) sorts.

alda börnöm örlög at-segia.
(ces) vieilles des nés éternelle loi proclamèrent.

(*p* = θ = th *dur*. — *d* = dh = th *doux*).

Je lis l'*amphigouri* qui suit dans Marcellus Empiricus de Bordeaux, p. 339, pour guérir les pâles couleurs attribuées à un KOR = *nain*. (Cf. *Corréus* dans César, *corinei* dans Isidore de Séville.) Dans ce fatras il y a quelque chose d'intéressant sur les NIMPAI :

Ad CORCVM, carmen in lamella stagnea scribes, et ad collum sus-
Contre maladie-du-nain, charme en lame d'étain écriras, et au cou sus-
pendes hæc; ante vero etiam cane:
pendras ces (mots) avant néanmoins de plus chante :

CORcu *nec megito cantorem.* UTOS, UTOS, UTOS
Nain va et n'insufle pas ton chanteur. Sors ! sors ! sors !

Lisez peut-être :

COR, XI, NAG MEGHI TO.... CANTO...
OUT-OS ! OUT-OS ! OUT-OS !

Cf. Marcellus, *Emp.*, p. 309, ce quatrain à assonances croisées :

XI EX V CRICON
va hors de gorge

EX V CRIGRION AISVS
hors de gosier, vomitif.

SCRIS V MI OVELOR
glisse de moi arête,

EX V RIGCON EX V GRILAV
hors de gorge, hors de boyaux.

Maintenant on suspend le charme écrit : *Præparabo tibi vinum leve* (*lene*),

Digitized by Google

Les Parques = NIMPAI : NEIN (non-unique ?) BRIGA (puissante), JANOUARIA (?) ou DOUIKE (mauvaise) (1).

libidinem discede anonnita (lis.(?) : à NONNITA = de la demoiselle). *In nomine Dei Jacob, in nomine Dei Sabaoth.*

Item ad id aliud carmen :

COR *ce*, COR *cedo*, *stagne*.
Nain, va ! nain, va ! à l'étain.

(Lisez peut-être : COR, XI, COR, XI, DO STANNON ! Je vois dans *STANNVM*, après M. Pictet, un mot pur gaulois). Charme écrit :

Pastores te invenerunt, sine manibus collegerunt, sine foco coxerunt,
Des bergers t'ont trouvé, sans mains t'ont cueilli, sans feu t'ont cuit,
sine dentibus comederunt.
sans dents t'ont mangé.

Tres virgines in medio mari mensam marmoream positam habebant, duæ
Trois vierges au milieu de la mer table de marbre posée avaient : deux
torquebant, et una retorquebat, quomodo hoc nunquam factum est, sic
tordaient (les fils) et une détordait, de même que cela jamais ne s'est fait, ainsi
nunquam sciat illa GAIOSELA CORCI dolorem. (La racine de *GAIOSELA*,
jamais ne sache la demoiselle du Corcus douleur.
Gaioseia du texte, est *GAESVS* (brave) de Servius.

Cf. M. Chabouillet, *Camées et pierres gravées*, 2239 :

CTEPKOVC ℞ IAΩ CABAΩΘ A
IAAPA ΔONHIH KAI
MEMΦI (à l'exergue) : ΘAAACCA K
AI TOV TAPT
APOV CKOTIN

Je lis : Στέργω σ'Ἱλάρά. Μέμφι (pour μέμφου) Ἰαὼ, Σαβαὼθ, Αδωνήιν, καὶ θαλασσαν,
Je t'aime, Hilara abjure Jehova, Sabaoth, Adonaï et *la mer*
καὶ τοῦ Ταρτάρου σκοτιαν.
et du Tartare ténèbres.

Quant à COR, voyez la curieuse pièce D. 445 :

CORIAIC..... ILICIV

Ou exemplaire de Lelewel :

CORIAICCOC..... COV
℞ A. HIR. IMP. (*Aulus Hirtius imperator*).

Je crois qu'on attend toujours un texte plus complet. Un exemplaire de M. Racine, à Besançon, porte très-distinctement ILICIV.

(1) *I. S.* 2037 :

DEAI NIMPAI NEIN BRIGAXET IANVARIAXET IBINUS
les déesses Nimpai Non-unique 2) Forte 1) et 2) Portière ? 1) et (ces) ils

MVIOSONIRVM
de leur voix-dominent.

Je soupçonne fort une proche parenté entre NER que nous avons vu à Pluton et le verbe NIRVN.

Ma traduction BRIGA = *forte* se fonde sur un hagiographe irlandais à peu près contemporain des fils de Clovis. — Cette inscription, qui m'a fait découvrir le

Digitized by Google

= Les trois cercles de l'existence = les trois anneaux ou les trois lignes des médailles gaul.

= Les *Meyars Thurses* de la Voluspa. = les trois μοῖραι des Grecs.

Emblème : le gobelet.

On peut facilement s'expliquer pourquoi il n'y a que deux Parques

sens de l'enclitique XET = SET, provient de Rookby, district de Richemont, comté d'York (Brigantes).

L'inscription latine qui suit (*I. S.* 1989), de Greatna-Bridge, tout près de Rookby :

Deæ Numeriæ, numini Brig. et Jan.

Celle de Bradley est encore du comté d'York :

Duici. Brig. et Num. Augg. Fl. Aur. Aurelianus d. d. pro se et suis m. a. g. s. — Antoni. III et Geta cos.

D'où la concordance :

NEIN = *NVMERIA*
BRIGA (3 fois ; la *Brica* sur l'inscription G.; *Bricca* sur une médaille, D. 646).
JANVARIA = DVICE

Mais on a BRIGA = *Proserpine* dans l'inscription latine de la grande piscine de Mérida (Delaborde, *Voyage pitt. en Esp.*, t. II, p. 1, p. 125) :

DEA ATÆGINA. TVIR
BRIG. PROSERPINA
PERPETVAM MAIESTATEM
TE ROGO ORO OBSECRO, etc.

ATÊ-GINA paraît signifier *ré-engendreuse*. Il faut comparer le premier élément au préfixe gaulois ATÊ = *aith*, *at* = *re* :

ATE-GNATA, re-née. *ATAE-VORTVS*, re-tourné. *ATE-VLA*, re-destructrice AT-ΕΠΟ-ΡΕΙΞ, des re-chevaux-roi (haras)

ΑΤ-ΕΠΟ-ΜΑΡΟΣ.
en re-chevaux-grand.
(haras)

Voy. Zeuss, p. 838-7.

Le second à l'inscription latine trouvée près de Cologne (*I. S.* 1729) : *Dis Ginibus sacrum Sex. Comminius Sacratus et Cassia Vera ex imp(erio) ips(orum)*. Et à tous les noms pr. gaulois en GENOS (*CAMVLOGENVS* et autres).

TOU-IR, conserve-hommes. On a : premier élément, la médaille séquane, SEQVANOTVOS (des Séquanes-conservateur) ; — peut-être l'épitaphe de TYE, femme-médecin à Rome ;

Pour le second, DO-IROS, mal-hommes, esclaves, dans l'inscription gauloise trouvée près de Dijon ; = gadalique *doir*, esclave.

Gadalique *SO-IR*, bien-homme, homme-libre, le tout provenant par aphérèse du *V*, de BHP, Suidas au mot BHPOUNON ; BHP = gadalique *fér*, = *vir* latin.

Digitized by Google

sur une multitude de bas-reliefs, c'est que la Parque de la mort terrestre est absente. Un petit catéchisme de philosophie bardique traduit par M. Pictet nous donne une idée de la doctrine druidique. Nous sommes d'abord chenilles, puis ensuite chrysalides, puis enfin papillons. C'est le mot du Dante, sauf le second cercle de l'existence païenne :

Non v'accorgete voimque noi siam veri
Nati a formar l'angelica farfalla
Que siempre vola al ciel senza s'chermi.

2. Maia, mère de Mercure = RO-S-MERTE (trop-in-traitable) femme de Teutatès (1).

La décomposition du mot est de Zeuss ; on a le simple ΣMEPTAI, peuple breton, dans Ptolémée; L. SMERTVS, dans Gruter, p. 742 n° 1 (lu SMERIVS). Le nom latin de la déesse se lit sur plusieurs inscriptions des Gaules. Quant aux préfixes gaulois formés d'une seule consonne ; on en a trois exemple SDEB SDAS et PΔAAN aux non-bons non-bon, *masc.* trop-bon, *neutre sing.* En néo-celtique ils sont innombrables. Le dernier, j'ai cru et je crois toujours le voir sur un cachet d'oculiste de la bibliothèque de Besançon; le premier est tiré lettre pour lettre de Henzen (I. s. 6861).

3. Astrée = SEIRONA (astrée ?) femme de Bilinos = DEIRONA ? (même mot ?) (2).

Embième : une étoile ?

4. Je ne connais point de femme à l'Hercule gallois.

5. Minerve et Bellone = BÊLÊSAMÉ (de guerre-dame ?) (3) =

(1) Zeuss, p. 829 :
« DEO MERCVRIO ET ROSMERTAE CARANVS. — *Rosmerta ergò uxor Teutatis ?* Cf. *Smertulitanus Namnes.* Orell., 188, Smertus.... Σμίρται.... » intraitable-forestier.

(2) *Voy.* M., *Monum. des anciens id. gaul.* Ce serait une preuve de l'ancienneté de la règle des mutes, que S = DH, mais rien n'est plus incertain que l'identité des deux déesses.

(3) Bêlêsamé nous est donné par l'inscr. de Vaison (v. plus haut à Mercure), et par une inscr. lat. qu'on a montré devoir être lui : *Minervæ Belisamæ sacrum Q. Valerius Montanus.* (*I. S.* 1431 = 1965).

La décomposition du mot est en partie facile : le radical *bel* = *bell* est commun en latin et aux id. néo-celtiq. pour signifier « guerre »; *samé* est plus difficile.

Je lis ΣAMΣ sur un autel de Tarragone gravé dans le voyage pittoresque en Espagne de M. Delaborde :

ΣRMΣ
BO<IO

Or, d'après Polybe, ce pays était celtibère, et Strabon nous apprend que deux

Digitized by Google

SOULÉ = SOLIMARA (1).

Emblème : la lance (on ne lui trouve nulle part les attributs des beaux-arts ; c'est plutôt une Bellone qu'une Athênê).

6. Vénus = PIXTILOS ou PISTILOS = ROSAMOS ? (donneuse ?) = KELEVELÉ ? (associatrice). Emblème : miroir.

On trouve par milliers des statuettes et figurines de la Vénus gauloise, quelques-unes avec inscriptions :

ISTILLV, qui serait le datif gaulois. (De Martin, *Religion des Gaulois*, t. I, p. 270.)

PISTILLVS, qui peut être le datif gaulois suivi de l'abrév. S, qui signifie, en gaulois comme en latin « consacré. » Cf. CONA d'une médaille.

Les médailles PIXTILOS sont innombrables ; le type est uniforme, une Aphrodite couronnée.

nations celtibères parlaient le gaulois ; et BOKIO est un génitif de BOCOS, et même de ΒΩΚΙΟΣ. (Cf. ΓΟΝΤΑΥΡΙΟΣ ΓΟΝΤΑΥΡΙΟ.) On peut rapprocher cette inscription de

NAMA SABAZIO

qui se lit sur un taureau mithriaque d'Italie, et qui (si elle est gauloise) doit vouloir dire (objet) céleste de Sabazius. Sabazius est d'origine phrygienne. Mais les Gallo-Romains n'ont jamais repoussé les dieux asiatiques ; la nouveauté a toujours été chez nous la mère de la mode.

SAMS a bien l'air d'être le masculin de SAMÉ. Il s'agit de trouver un sens qui convienne aux deux inscriptions. Il me serait facile de recourir au sanscrit, que j'ignore. Mais j'ai peur de faire ressembler notre vieille langue gauloise aux cendres d'une veuve du Malabar. Je me borne au gadalique, ou vieil irl., où Zeuss m'indique, p. 564, le radical *samal* = lat. *simul*, *similis*. Mais *samal* n'est pas SAMÉ, qui signifiait peut-être « dame, propriétaire, » et SAMS « propriété. »

(1) Chabouillet, *Camées*, etc., 2245 :

ΙΑΩ ΓΑΒΑΩΘ ΑΔΩΝΕ ΕΛΕΟΥΕ
℞ ΟΥΡΙΗΑ
ΟΥΡΙΗΑ
ΓΟΥΡΙΗΑ
ΚΑΝΘΕ
ΓΟΥΛΕ (plus 2 lignes non déchiffrées.)

Le datif se trouve à Bath, au moins une fois :

I. S., 5914 : *Deæ Suli Minervæ Sulinus Maturi fil(ius) v(otum) s(olvit) l(ubens) m(erito)* 2054 : *C(aius) Protacius deæ Suli s(olvit) m(erito)*.

Duchalais, *M. gaul.* 551 : SOLIMA. ℞ COAIMA. A Bourges, *I. S.*, 2050 : *Solimaræ sacrum*, etc.

Solimàra ? Σολιμαρα

Digitized by Google

ROSAMOS nous est donnée par un des textes gaulois les plus faciles :

HNNAMA PΩCAMI OYHRNAME PΩC
je suis de la céleste Rôsanos per- céleste don.

Il devrait y avoir OYEP-VÉR. On trouve encore plusieurs fois ce nom, et en latin *ROSAMVS* sur les lames de plomb d'Amélie-les-Bains. Pour Kéleuélé, v. à Pluton l'inscr. IDEN ÊD...

9. Diane = CASSÉ (chasse) = LITAVÉ (lointaine, par conséquent habitante des forêts) (1) = LOVKIOS (lumineuse). Emblèmes : le cerf, les cornes, c'est-à-dire le croissant de la lune au septième jour.

Les datifs CASSI et LITAVI sont inscrits : le 1er sur une lampe antique du savant Schœplin (2). Ici ce n'est pas le nom du potier Cassius. Le croissant de la lune et la rose gauloise imprimés sur l'objet prouvent assez que c'est une lampe votive.

Le second sur quelques médailles gauloises (mais plus souvent le dérivé LITAVICOS) (3) et sur une inscription latine d'Aignay-le-Duc qui a paru dans les Mémoires de l'Académie de Dijon (1830. I, p. 50) :

AVG. SAC.
DEO MARTI CI
GOELVI ET LITAVI, etc. (4)

Il semble donc que la Diane gauloise est mariée à Cigoelvis.

LVCIOS au type de Diane est très-complet et très-lisible sur un manuscrit du trésor de Chantenay. M. de Saulcy, *Revue num.*, 1862, p. 25.

Plusieure pièces du curieux trésor de Jonquières (Provence) portent en lettres étrusques-cisalpines IANKOUESI, d'après la lecture de M. Mommsen, *Alphabets nord-étrusques*, ch. II. Il se pourrait que ce fût encore un nom de Cassé-Litavé-Loukios. Ces trois mots se retrouvent dans tous les dialectes néo-celtiques ; le dernier commun au latin.

(1) On y retrouve E LITON, « au large, au loin » de la formule HEILEN, *Monum. des anc. id. G.*, p. 87.

(2) *Alsat. illustr.* (trad. Ravenez), t. III, p. 39, pl. VIII, 4-5.

(3) Voy. p. 147.

(4) Le texte porte CICOLLVI, que j'ai corrigé d'après une autre inscription bourguignonne d. le savant appendice au rapport sur la colonne de Cussy, par M. H. Baudot (*Mém. de la comm. des ant. de la Côte-d'Or*, t. III.) *IN Honorem Domus Divinæ DEO MARTI CIGOELVI PVDENS PVDENTIANI FIL*ius.

Digitized by Google

La lecture ARDOINNE de Gruter (p. XL, n. 9) sur les quatre bas-reliefs du Vatican est au moins douteuse. Où d'abord on a lu ARDOINNE, CAMVLO, etc., et vu une Diane et son carquois, Fabretti, Kellermann, Henzen, ont lu *SATVRNO. M. CAMVLO*, etc., et vu le Temps avec sa faux. L'autre *Arduinna* vient de Ligorius, c'est-à-dire est plus que suspecte. On dit qu'il y a en Auvergne des inscriptions *Arduinnæ ;* je n'en ai point retrouvé la plus petite trace. Les bas-reliefs sont l'offrande d'un *Sabinus Remus*, c'est-à-dire, selon nous, d'un Rême. Mais ce peut être aussi un surnom de famille; pour ôter toute amphilogie, il faudrait *nat. Remus.*

10. Fortuna = DEXSIVIA (propice) (1).

11. La déesse des chevaux ÉPONA, qui a donné son nom à la célèbre *Éponine*, épouse de Sabinus, est proclamée gauloise par Zeuss (2), contre l'autorité de Plutarque (3), qui en fait une belle fille qu'un homme à nom tout italique eut de sa jument, dont il était tombé éperdument amoureux. Rien n'indique dans Tertullien (*Apolog.* 16), Apulée (*Met.* III), Juvénal (*Sat.* VIII, v. 146), si ce n'est indirectement, qu'Épona fut une déesse barbare. Mais pourquoi le satirique reprocherait-il à un consul de ne jurer que par Épona, si c'était une déesse nationale?

...Finitum tempus honoris
Quum fuerit, clara Lateranus luce flagellum
Sumet, et occursum numquam trepidabit amici
Jam senis, ac virga prior annuet, atque maniplos
Solvet, et infundet jumentis hordea lassis.
Interea dum *lanatas robum*que juvencum
More Numæ cædit Jovis ante altaria, jurat
Solam EPONAM et facies olida ad præsepia pictas.

Pourquoi ces deux monuments, bas-relief et statuette, viennent-ils du Luxembourg et de la Franche-Comté? La statuette de Boissia (Jura) reproduit exactement le bas-relief des environs de Trèves (4). Pourquoi les inscriptions d'Épona sont-elles presque toutes de pays gaulois?

11. La Victoire = ANDÉÉ = ANDARTÉ (en avant; Avançarde). Zeuss a démontré pour tous les esprits non prévenus le sens du préfixe *ANDÉ*.

(1) V. Zeuss, p. 58 et 147.
(2) P. 11, 83, 99.
(3) Parallèles gr. et rom., 29.
(4) La première est au Louvre, le second est figuré grossièrement, mais il me semble exactement dans Ortélius, *Itinerarium*, p. 4.

Digitized by Google

Ces deux sont révélés par trois inscriptions latines. La première est de Caumont (Ariége); on peut la voir au musée de Foix. Voici la lecture de MM. Pagès et Dumège :

DEAE ANDEI
LAE TINVS
LAETI F
V. S. L. M (*Rev. archéol.*, t. V, p. 162).

Les autres sont de Die (Isère), probablement une dittographe (Gruter, p. 88) :

DE. AVG.	*DE. AVG.*
ANDARTAE	*ANDARTAE*
M. IVL. ANTO	*M. IVLIVS*
MINVS	*THEODORVS*

C'est d'après *Andartæ* qu'il faut presque certainement corriger l'ἀνδάτη et l'ἀνδράστη de Dion Cassius.

Xiphilin, dans ses extraits, nous dit que BOOUDICCA, reine bretonne, ayant surpris deux colonies romaines, soumit tous les prisonniers à des supplices, disait-elle elle-même, inénarrables. Ce qu'il y eut de plus terrible et de plus féroce, ce fut la manière dont les femmes furent traitées : les plus nobles et les plus belles furent pendues nues; on leur coupa les seins, et on les fit entrer dans leurs bouches, de sorte qu'elles paraissaient se dévorer elles-mêmes. Ensuite on les fit rôtir embrochées, et, les ayant sacrifiées, ils les mangèrent dans leurs sanctuaires, et surtout dans les bois d'ANDARTÉ. C'est ainsi qu'ils nomment la Victoire, leur principale déesse. Il y eut soixante-dix mille victimes, tant Romains que Bretons soumis (1).

12. Nymphes locales : *a*. Des peuples, des champs, des cultures, des chemins = MADARS (mères) = FATAI (parleuses, prophétesses) = irland : *mathir*, mères et fées. = Fées = italien, l. d'Oc, portugais : *Fada* = castill. : *Hada*. = irland. : *faith*, prophète.

(1) Cf. l'inscr. gaul. très-douteuse de Scarpone, où on lit encore (*Soc. des Ant. de Fr.*, t. VIII, p. 207) :

NAMANDEI
à céleste-Victoire
DENTEEL A
sculpture A-
RIVIIA.....
rivéa.....

Digitized by Google

Il y a Metz un bas-relief célèbre par lequel on peut voir que ces fées gauloises ou déesses mères sont au nombre de trois et filent comme les Parques. Les fées du moyen âge vont souvent trois par trois et sont des fileuses éternelles. L'inscription la plus ancienne est celle de Nîmes, peut-être un distique volc-arecomique :

· IAPTAI...ΛΛΑΝΟΙΤΑΚΟΣΔΕΔΕ
Iartais de...llanoit... a donné

MATPEBONAMAYΣIKABOBPATOYΔE
aux Mères nîmoises agrandissement

Dans Gruter, p. 1017, n° 1, il y a une inscr. lat. de Binchester qui commence par DEAB MATRIB, formes gauloises. Les inscriptions latines *MATRAB*, *MATRABVS*, *MATRIBVS*, sont innombrables (1). On n'a plus retrouvé ce que Schœpflin avait cru lire et défendu vigoureusement comme *autoptès* contre Spon sur la fameuse pierre de Metz *MAIRABVS*. Il devient chaque jour plus certain que les *Mairæ* gauloises ne doivent leur existence qu'à une faute de lecture, ou plutôt à un T changé par le temps en I. Si cette forme existait, elle aurait la chance d'être presque identique aux *Meyiars* scandinaves, et les déesses de Metz monteraient en grade; au lieu de fées, ce seraient des *Moirai* grecques et des Parques latines.

Les FATAI (que je devrais peut-être écrire par PH) (*) ne se fondent au contraire que sur une seule inscription latine cisalpine; on les induit d'une foule d'inscriptions qu'on ne peut croire dédiées aux Destins (2). Ces déesses sont tantôt celles d'un grand peuple, comme les Trévères, tantôt celles d'une localité, comme Ivours, près de Lyon,

a. Nymphes des bois, dryades, hamadryades = SOULEVIAI (fo-

(1) Inscr. lat. publiée par A. Castan, *notice sur Crusinia*, que j'ai vue souvent à la bibliothèque de Besançon :

MATRA
BVS. SACR
VM. OXIA
MESSORI
FILIA. V. S. L.
M.

(*) Voy. Quintillien, *Inst. or.* XII, 10, § 29.

(2) On lit *FATAB* sur cette inscription de *DEICO* = *DIVICO* de César. *FATIS FATA*.... sur une autre du même pays. *I. S.*, supplément de Henzen, 5799.

Digitized by Google

restières?) (1) = DERVONOS ou DERVONÉS (chêniennes, des chênes-fontaines) = les silvaines velues de la Gaule.

Le texte classique est celui de Mommsen en *I. H.*, 134 :

BANIRA. ET. DONINDA. I
à Banira et Doninda .....

DAEDALVS. ET. TATO. ICARI. FIL
Dédale et Tatou d'Icare fils

I. SVLEIS SVIS QVI CVRAM
au Soulev. leurs qui soin

VESTRA AGVNT IDEN
vôtre ont, Iden.

CAPPO ICARI L
(Cappou d'Icare affranchi)

c. Nymphes des eaux = MATRONÉS (1) (enfante-sources) = DIVONES (2) (des dieux-sources).

(1) On trouve à Nîmes le singulier dans l'inscription d'Orelli, 2054 :

SVLIVIAE
IDENNICAE
MINERVAE
VOTVM

(1) En Italie gauloise, *Matronæ* semble synonyme de *Junones*, Orelli, 1322-6. Il semble que ce soit la même chose à Nîmes, *id.* 1327, et à Cologne, *id.* 2083-4.

On reconnaît quelquefois les localités modernes, à Wachlendorf, *MATRONIS VACALLINEHIS*, etc.; à Rumenheim, *M. RVMANEHABVS*, etc.

Il est certain que les plus petits noms de lieux sont souvent moitié plus anciens que ceux des grandes villes.

(2) *DIVONA* (divine-source) d'Ausone est plus exactement en gaulois DIV-ONÉ, comme le prouvent plusieurs indices, et surtout l'inscription gauloise de la source intermittente près de Volnay (Côte-d'Or). Voici cette inscription, heureusement complète, d'après le témoignage imposant d'un habile épigraphiste, M. le général du génie Creuly. Par extraordinaire, l'estampage, qui a été envoyé à M. L. Renier, diminue de valeur, par ce fait qu'il y a des lettres jusque sur les angles :

ICCAVOS. OP
Iccavos d'Op-
PIANICNOS IE V
pianos fils a
RV BRIGINDONI
fait à montante-fontaine
CANTALON
petit cercle (ou sanctuaire).

(*Revue archéologiq.*, 1862, janvier.) M. Pictet explique le mot CANTALON par

Digitized by Google

Le nom de la Marne, *MATRONA* est très-certainement un mot gaulois. Il doit en être ainsi des innombrables inscriptions *MATRONIS*, bien qu'on ne l'ait jamais trouvé en gaulois ni en latin sous la forme MATRONEB.

Le Taureau à trois grues, TARVOS TRIGARANOUS, d'un autel des nautes Parisiaques = le taureau à trois cornes des statuettes, peut être le grand taureau d'airain que les Cimbres, d'après Plutarque (*Vie de Marius*), traînaient toujours avec eux. = OVLATOS? des monnaies ou médailles ATEULA (1) = BIBRAX.

Lorsqu'on découvrit ce bas-relief sous le chevet de N.-D. de Paris, tous les antiquaires crurent voir trois oiseaux perchés sur le taureau. Depuis plus de trente ans, j'ai bien souvent cherché à les apercevoir sans pouvoir y parvenir. Mais je sais lire sur les pierres et les métaux à peu près comme l'âne savant sait distinguer la personne la plus généreuse de la société. Sans doute on aurait appris à lire sur d'autres matières que le papier et le parchemin; mais on a toujours été absorbé par des travaux historiques et philologiques. On s'abstiendra donc de soutenir sur le témoignage de ses

cercle. Il trouve que le gaël-irland. *catal* chant convient beaucoup moins, et que le breton (cambr. bas bret.) va ici beaucoup mieux.

Je proteste ici que je ne crois pas savoir aussi bien l'irlandais que M. Pictet. Il y a pourtant longues années que je l'étudie. Je tâcherai de m'y perfectionner. On peut aller loin avec des maîtres tels que lui.

Quant à Oppianicnos, c'est bien un patronymique. Il y a même une preuve directe, l'inscription bilingue de Todi, qui n'est claire que sur ce seul point.

....OISIS DRVTI. F	...IS DRVTEI F
KO.... XDVXIKNOS	KOISIS XDVXIKNOS
(ko) (trutiknos)	(coisis trutiknos)

Cet alphabet demi-étrusque est particulier aux Gaulois cisalpins et aux Venètes d'Italie. Il n'a ni *d* ni *b*. Il possède un *ou* et un *v*, ce qui le rendra important pour la prononciation de beaucoup de mots. — V. Mommsen, *Die nordetruskischen alphabeten*, dans les Mém. des antiquaires de Zurich. J'ai copié mon texte dans une lithographie de M. Becker, de Francfort, ajoutée à une dissertation allemande sur *les Restes épigraphiques de la langue celtique*, à laquelle ce savant professeur travaillait pendant que je faisais imprimer mon livre, et qui a paru dans la *Revue de linguistique comparée* (en allem.) de Kuhn et Schleicher, t. III.

(1) Ces pièces sont en si grand nombre et de tant de fabriques qu'il ne faut pas songer à une reine et à un chef. — VLATOS est, suivant Duchalais, accompagné du taureau, mais M. de Saulcy y voit encore un cheval dans la *Rev. num.* de 1862. Quoi qu'il soit de ce nom, il me semble venir du radical OULOS que nous avons vu dans DIA-OULOS, et produit les dérivés *Ulattius* nom d'homme, *Tri-Ulatti* nom de peuple.

Digitized by Google

yeux que Tarvos n'est point chevauché par trois grues. Seulement il semblera étonnant que les bardes cambriens, si riches en allusions mythologiques, n'en aient point (ou bien peu) sur les trois grues.

Le bœuf était l'animal sacré des Indous dès le temps des Vêdas. Qu'y aurait-il d'étonnant qu'il l'ait été aussi de toutes les nations gauloises (Celtes, Britones, Hiverniens, Taurisques, Scordisques, Belges, Kimmériens et Cimbres)? Mais on a sur ce point des renseignements plus clairs et plus détaillés qu'une conjecture très-probable.

L'olympe gaulois possédait un couple, Taureau et Génisse, participant à la nature divine par sa force et sa beauté (1), lorsque Avagdû (aquatique-noir) hideux enfant de Keridgwen, épouse de *Hu-gadarn*, un monstrueux castor, s'avisa de percer la digue qui retenait les eaux du grand lac (l'Océan). *Hu-gadarn* aussitôt attelle ses deux bêtes de labour à la terre pour la tirer du fond des eaux. Tous deux périssent dans l'effort; les yeux de l'une sortent de leur orbite, l'autre refuse de manger et se laisse mourir. Je crois voir les traces de l'antiquité de cette fable bardique. Pour comprendre la suite, il faut savoir : 1° que le nom du castor est presque le latin *Biber* dans tous les idiomes néo-celtiques et germaniques; 2° que, d'après un Gaulois, Pline l'Ancien, le radical AC signifie en gaulois « tirer. » (2) Il y a incontestablement ces deux radicaux dans BIBRAX (César), BI'BPAKTE (Strabon)? Ne peuvent-ils pas se traduire « du castor-tireur, et tireuse? » Beaucoup de noms de villes et peuples et hommes sont en même temps des noms de dieux, comme chez nous tous nos prénoms sont des noms de saints,

J'ai longtemps tenu entre mes mains le joli taureau à trois cornes d'Autun, et, ce qui m'a le plus étonné, je me suis rencontré avec tous les éditeurs pour la lecture de l'inscr. : *Aug(usto) sacrum Boiiorix dæ sua pecunia.* Ce qui signifie, je crois : « Au taureau divin, objet consacré, Boïorix de son argent. » Les trois cornes s'expliquent, comme les trois grues, par la trimourti DEIVIN.

Dans la mythologie bardique *Hu-gadarn* est le représentant sur la terre de *Dianaf* (in-connu), dieu suprême. On retrouve le nom DEIVIN dans *Douy* = *Doué* (Dieu), dans *Douy-man* et *Douy-merc'h* (de Doué-homme, de Doué-fille), qui seuls échappent au déluge causé par le castor-noir, sauvés dans un vaisseau sans voile, avec

(1) C'étaient de plus les constellations boréales.

(2) *Centaurion, nostri fel terræ vocant propter amaritudinem summam, Galli* EXACON, *quoniam omnia mala medicamenta* exigat *per alvum*, XXV, 6.

Digitized by Google

un couple de chaque espèce d'animaux, détail qui semble emprunté directement à la Genèse.

L'affreux castor était le favori de sa mère, puissante magicienne ; elle avait deux autres enfants *Mor-vran* (de la mer-corbeau), et la belle *Creiz-viou* (centre de l'œuf), mais ils n'étaient rien pour elle auprès de son *Avag-dû*. Pour avancer son bien-aimé (était-ce après ou avant le déluge?) elle voulut lui faire boire l'eau de poésie et de science selon les rites mystérieux du livre de *Pherylt*. Dans cette vue, elle se rendit à la terre du repos, cité du juste. L'aveugle *Mor-da* (grand-bon) fut chargé d'entretenir le feu sous le chaudron. Sacrifice pendant un an et un jour. Le petit *Gwion*, sacristain du temple, surveilla la cuisson de la poésie et de la science. Pendant ce temps, *Keridgwen* étudiait ses almanachs et observait les astres. L'année finissait lorsque de l'eau en ébullition s'échappèrent trois gouttes qui tombèrent sur les doigts de *Gwion*, et il porta la main à sa bouche par un mouvement instinctif. Dès ce moment, il lut dans l'avenir, et y vit que *Keridgwen* lui en voudrait mortellement. Dans sa peur, il heurta le vase magique, qui se renversa et se brisa. Il eut la révélation que tout le contenu, à l'exception des trois gouttes, était un poison. Ici se placent des détails qu'on peut lire presque identiques dans les *Mille et une Nuits*. L'enchanteresse accourt furieuse ; *Gwion* se change en lièvre et s'enfuit. *Keridgwen* devient levrette et le poursuit vivement jusqu'au bord d'une rivière. Il prend la forme d'un poisson; elle prend celle d'une loutre, et le serre de si près qu'il est obligé de se faire oiseau, et de s'enfuir à tire-d'aile. Mais *Keridgwen* planait déjà au-dessus de sa tête sous la forme d'un épervier. Enfin l'oiseau se laisse tomber à demi mort sur un tas de froment, où il devient un grain. Changée en poule noire, elle avale tous les grains de froment et avec eux le pauvre *Gwion*.

Aussitôt elle fut enceinte; et *Hu-ar-bras*, son époux, jura de mettre à mort l'enfant qui naîtrait de cette grossesse. Mais ce fut un garçon si beau qu'elle ne put se résoudre à sa mort. Elle le mit dans un berceau bien couvert et l'abandonna aux flots de la mer, 29 avril, on ne dit pas l'année.

En ce temps, le chef *Gwidno* avait près du rivage un étang ou parc qui donnait chaque année, le soir du 1er mai, la valeur de cent livres d'or de poisson, et un fils nommé *Elfin*, à qui rien n'avait jamais réussi. Son père le croyait ensorcelé. On lui conseilla de confier à ce garçon la pêche annuelle qui n'avait jamais manqué.

Digitized by Google

Elfin épuise l'étang salé; pas un seul poisson. Il s'en revenait tristement, lorsqu'il aperçut, arrêté sur l'écluse, un berceau couvert d'une peau. Un des gardes-pêche souleva l'enveloppe, et s'écria : O front radieux! (*Thal-iesin !*) Elfin déclara que ce nom lui resterait. *Elfin* portant *Thaliesin* trottait vers la maison de son père. L'enfant de deux jours chanta : il chanta les louanges et la gloire future de son sauveur. *Gwidno*, témoin du miracle, demande si c'est un petit enfant ou un esprit immatériel. *Thaliesin* répond obscurément qu'il a vécu éternellement, et qu'il est la même chose que le soleil. Le père, de plus en plus confondu, demande encore une chanson, et le petit poupon chanta :

C'est l'eau qui donne le bonheur (ἄριστον μὲν ὕδωρ).
Il faut songer à son Dieu;
Il faut bien prier son Dieu....
Je suis né trois fois...
Je sais tout ce qui a été,
Et tout ce qui doit arriver...
Mon nom (*Druide*) vient du chêne dans toutes les langues...

Elfin aimait désespérément la fille du roi, mais il était si connu pour son guignon qu'il n'osait pas se déclarer. Il confia ses peines à *Thaliesin*, qui lui donna bon courage, et se chargea de demander la belle princesse en mariage.

Quand l'enfant porté sur les bras d'*Elfin* fit en vers la demande en mariage, toute la cour faillit mourir de rire à ce spectacle singulier. Le roi, très en colère malgré sa joie, les mit à la porte comme des intrus. *Thaliesin* se fâcha tout rouge et provoqua au concours poétique tous les bardes présents, qui passaient pour les plus inspirés et les plus savants de toute l'île de miel de *Béli*. Sur-le-champ il prononça un chant des plus merveilleux, dit-on ; mais il est sans doute gâté par les interpolations que lui ont fait subir plusieurs générations de bardes mal inspirés et trop savants. Tous nos poëtes de cour restaient là bouche béante.

Le bon roi prend une gaule et en caresse les côtes du plus habile d'entre eux pour le forcer à chanter. Mais cet infortuné se trouve pris d'une complète extinction de voix. Aucun son ne put sortir de sa bouche. Même aventure arrive à tous, les uns après les autres. Seulement *Thaliesin* les fit danser, ainsi que le roi et la reine. Et cette danse frénétique, qui les menait tout droit au cercueil, ne s'arrêta que quand le roi eut enfin donné à *Elfin* la main de sa fille unique.

On demande pardon au lecteur de s'être laissé aller à lui conter

Digitized by Google

toutes ces histoires, qui n'ont peut-être rien de commun avec la mythologie gauloise. Les bardes ont eu un instant de vogue en Angleterre, mais depuis ils l'ont payée cher. Les Anglais sont revenus bien vite aux idées du sagace Pinkerton, qui avoue tout au plus qu'au milieu de braves Tudesques, il a existé dans l'Europe occidentale quelques hordes de mendiants vagabonds qui se glorifiaient peut-être du nom ridicule de Celtes, comme ces vils et effrontés Gallois, Irlandais et montagnards écossais qui osent s'estimer plus haut que la race saxonne.

L'Olympe gaulois = IDEN (1) (Idé-unique) = *Domus divina* (2) des inscriptions latines = bronzes antiques, dits mains votives, portant presque toutes des reptiles, un cône de pin et des divinités jusqu'ici crues phrygiennes d'après une inscription SABAZIO (3);

(1) Cf. à Vénus, l'i. gaul. IΔEN; à nymphes des bois, l'inscr. lat. *BANIRA*, l'inscr. lat. *SVLIVIAE*.

On a encore Grüter, p. 1009, n. 10 · *IDEA IOVIS* de Milan, et deux marques de Potiers périgourdins : IDVEVIS IDNAI. Tout cela peut servir à prouver l'authenticité d'une inscription contestée, parce que : 1° elle vient d'Espagne; 2° on n'y comprend pas *IDVARIA DVO. I. S.* 4053 : *L. Val. L. fil(io) Gal. Faventino duumvirali qui annona frumentaria empta plebem adjuvit et ob alia merita ejus collegia kalendarrium et iduaria duo civi gratissimo posuerunt.* D'Exona en Catalogne.

(2) Quelquefois *IN H. D. D.* paraît pouvoir se traduire par « famille impériale; » mais ce n'est pas l'ordinaire, et nos contrées offrent tant d'exemples de cette formule, les pays non gaulois en offrent si peu, que je préfère « demeure des dieux nationaux. »

(3) La main SABAZIO, etc., est en Angleterre, voy. Sam. Birch. (d. *Gazette archéol.* de Gerhardt, an 1854, n. 63). La main de Tournai, possédée d'abord par Peiresc, est mal expliquée par Pignoria (d. Gronov. *Ant. gr.*, t. VII, p. 503). La main d'Avenche, que j'ai longtemps tenue, m'a semblé une énigme indéchiffrable. J'y avais seulement remarqué la pomme de pin de tant de tombeaux celtes, belges, bretons et cisalpins. Depuis j'y ai cru avoir vu Hésous, *Teutatès*, Bilinos, Croelonia, la tortue sépulcrale; en quoi je puis bien me tromper Cette main a été déterrée dans les ruines d'*Aventicum*, en janvier 1845; elle est, selon moi, le plus bel ornement du musée pratiqué dans l'amphithéâtre romain de cette ville déjà ruinée du temps d'Ammien Marcellin. — Voy. *Journal de la Soc. vaudoise d'utilité publiq.*, t. XIV, p. 154; et H. Meyer, *la Main votive*, où je vois que de Loges, qui a écrit en 1789 des *Essais historiq. sur le manusc. S. Bernard*, cite une main qui n'existe plus à Avenche, où elle fut trouvée, et une autre qui est peut-être la même existant au musée des moines. La plus curieuse (d'où l'on pourrait induire que ces mains ne sont pas gauloises, car elle est de Rome, si on n'y trouvait le triple marbre des Vierges d'Empiricus) est celle que Tomasini explique tout de travers (d. Gronovius, *Ant. gr.*, t. X, p. 601). — Sur les Gémeaux gaulois, v. Albert Jahn, *le Canton de Berne*, p. 255. On a trouvé à

Digitized by Google

mais on a aussi la main nue de Caylus (t. V, pl. 55, n. 4) avec l'inscription grecque :

ΣΥΜΒΟΛΟΝ
ΠΡΟΣ
ΟΥΕΛΛΟΝΙΟΥΣ

que j'ose traduire : « Symbole pour druides » (1), car je ne puis croire qu'il s'agisse là des *Vellauni*.

La montagne Ida est le séjour passager des dieux dans l'*Iliade*, le berceau de Jupiter (celle de Crète) dans tous les mythographes; par une singularité qui peut étonner, c'est aussi *Idhi*, leur demeure ordinaire dans la Voluspa scandinave (2).

Comme on a pu le remarquer, ce travail commence à DEIVIN et finit à IDEN, deux formes singularissimes. Il serait trop aisé d'en conclure en faveur des théories de dom Martin que les Gaulois croyaient au monothéisme, si quelques scrupules n'arrêtaient encore. Comment se fait-il que César, qui les connaissait, en fasse si explicitement des polythéistes?

Ils pouvaient avoir une idée confuse de la vérité, une tradition presque effacée de la tradition primitive qui se trouve beaucoup plus forte et plus précise dans les Vêdas. Mais de là à n'avoir qu'un Dieu seul il y a loin : on est obligé d'en convenir. Les inconséquences et les superstitions coûtent si peu à l'homme dans la manifestation de ses croyances pour peu que la passion s'y mêle. Où Ramahum-Roy a vu le pur théisme, tous les autres brahmes, depuis des milliers d'années, ont vu une idolâtrie plus riche en personnages que celle des Occidentaux; et il y a déjà dans Hésiode deux myriades de dieux immortels rapportant sans cesse à Jupiter ce qui se fait sur la terre.

H. Monin,
Professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

Almendingenen, 1824, deux têtes bouclées de jeunes hommes coiffés du bonnet phrygien, ce qui prouve pour nous que le bonnet phrygien est aussi un bonnet celte.

(1) Ουελλονιος = druides ou prêtres, traduction arbitraire (il y a pourtant le nom *Béléien*, prêtres, très-ancien, antérieur au christianisme, mais je le soupçonne fort de venir de BILINOS). Cf. *VERCASSIVELLAVNVS* (grand-de-Cassé prêtre), *CASSIVELLAVNVS* (de Cassé-prêtre) = Cambr. *Casswallawn*, *SEGOVELAVNI* (d'Andéé-prêtres); et enfin *VILLONIVS* des inscr. latines = ΟΥΙΛΛΟΝΕΟΟ de Vaison, Nîmois.

(2) V. 27; Hittoz Æsir à Idavelli.

Digitized by Google

MÉLANGES

NOUVELLES OBSERVATIONS SUR LA LIEUE GAULOISE.

Dans le rapport général de M. le marquis de la Grange sur les progrès que les Sociétés savantes des départements ont fait faire depuis dix ans à l'étude de nos antiquités, à la suite d'un paragraphe relatif aux recherches qui ont lieu sur tous les points de la France pour en reconstituer la carte ancienne, on lit ces mots : « Un fait capital a été démontré par M. Pistollet de Saint-Ferjeux, « président de la Société de Langres, c'est que le pas, unité de la « mesure itinéraire, n'a point été partout de la même dimen- « sion (1). »

M. Alexandre Bertrand, secrétaire de la commission de la carte des Gaules, a cru devoir protester contre cette phrase dans un article dont les éléments lui ont été fournis, dit-il, par les travaux encore inédits de la même commission (2).

Comme l'éloge de M. Pistollet de Saint-Ferjeux a été motivé par un rapport de moi imprimé l'année dernière dans la *Revue des Sociétes savantes* (3), il est de mon devoir de démontrer que je n'ai pas induit en erreur notre honorable président, mais que c'est au contraire la protestation de M. Bertrand qui est erronée.

Je rappellerai d'abord pourquoi et comment j'exprimai mon jugement dans la question dont il s'agit.

(1) Compte-rendu de la séance solennelle de la Sorbonne du 11 avril 1863 : Discours de M. le marquis de la Grange, sénateur, membre de l'Institut. (Voyez *Moniteur universel*, n° du 15 avril 1863.)

(2) *Revue archéologique*, mai 1863 : Un mot sur les mesures itinéraires en Gaule à l'époque gallo romaine.

(3) Année 1862 (tome VII), p. 350.

Digitized by Google

M'étant prononcé incidemment et sur la foi d'autrui contre la doctrine de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, je fus amené par une réclamation de ce savant à faire après coup ce par quoi j'aurais dû commencer. Je pris connaissance de son Mémoire. Le fait principal qui ressortait de l'argumentation était celui-ci :

Essayant d'appliquer aux voies antiques du pays Lingon les mesures de l'Itinéraire d'Antonin ou de la carte Théodosienne, M. Pistollet de Saint-Ferjeux avait trouvé que les distances réelles excédaient toujours les mesures indiquées. Après avoir recommencé plusieurs fois l'épreuve, il acquit la certitude que l'excédant était en raison directe de la longueur des distances. La mesure dont il s'était servi étant la lieue gauloise formée de quinze cents pas romains, c'est-à-dire de 2,220 mètres, il lui sembla que, si cette mesure devenait un peu plus longue, l'anomalie cesserait. Alors il divisa l'une des distances dont les deux extrémités lui étaient connues en autant de parties que les anciens documents exprimaient de lieues, puis il porta la mesure qu'il avait obtenue par ce moyen sur les autres sections de la voie, et il tomba juste avec les indications données. La mesure dégagée de la sorte par M. Pistollet de Saint-Ferjeux représentait une lieue de 2,415 mètres. Il constata qu'elle s'appliquait avec la plus grande précision à trois des voies de son pays, puis à d'autres voies ou sections de voies dans le nord, le centre et l'ouest de la Gaule ; et ainsi il parvint à justifier pour un grand nombre de distances les chiffres marqués sur la carte ou dans l'Itinéraire, lesquels ne sont point exacts si l'on donne à la lieue la contenance de 2,220 mètres.

Je contrôlai sur ce point l'assertion de M. Pistollet de Saint-Ferjeux en recommençant sur la carte de l'état-major une partie des opérations auxquelles il s'était livré. Je pris au hasard et sur des voies de toutes les contrées des distances que je mesurai à la lieue de 2,415 mètres. J'arrivai aux mêmes résultats que lui un assez grand nombre de fois pour être assuré qu'il n'y avait point d'illusion de sa part : l'existence de la lieue de 2,415 mètres devint pour moi un fait hors de doute.

J'admis le fait ; je ne jugeai pas prudent d'admettre l'explication qu'en donnait M. Pistollet de Saint-Ferjeux. Dans cette lieue de 2,415 mètres il voyait une lieue coutumière qui aurait subsisté à côté de la lieue légale, et, à cause de cela, il l'avait appelée la lieue gauloise par excellence, comme si elle nous représentait la mesure itinéraire employée lorsque la Gaule était indépendante. Il ne me sembla pas que l'administration romaine aurait toléré

Digitized by Google

cela. Je présumai que la différence était de pratique plutôt que de principe, qu'elle procédait, non pas de ce qu'il y avait eu plusieurs mesures établies, mais de ce que la mesure établie n'avait pas été prise d'une manière uniforme. Aussi bien M. Pistollet de Saint-Ferjeux avait signalé des irrégularités dont on n'avait raison ni par la lieue de 2,415 ni par celle de 2,220 mètres: ne parviendrait-on pas à tout expliquer en supposant que les distances avaient été souvent mesurées à la marche ?

Je m'assurai de la contenance du pas de marche. Je constatai que, si l'on prenait pour le pas le mouvement qui porte le corps deux fois en avant, on obtiendrait fréquemment, suivant la taille du marcheur, des milles de 1,480 ou de 1,610 mètres, par conséquent des lieues de 2,220 ou de 2,415. J'opposai cette remarque à la conjecture de M. Pistollet de Saint-Ferjeux. Mais cela n'ôtait rien au mérite de sa découverte. Je fis ressortir l'avantage de celle-ci, tout en évitant de m'associer aux déductions présentées par l'auteur. Mes éloges contenus dans cette mesure revenaient à dire que M. Pistollet de Saint-Ferjeux avait démontré pour les mesures itinéraires de la Gaule l'emploi d'un pas dont la contenance n'était pas toujours la même. C'est ce que M. le marquis de la Grange, résumant mes conclusions, a exprimé dans son rapport.

C'est aussi ce que conteste M. Bertrand. Ce jeune savant s'inscrit en faux contre les résultats annoncés par M. Pistollet de Saint-Ferjeux. Il affirme que la mesure itinéraire est partout la même, que toutes les distances en lieues se mesurent par la lieue de 2,220 mètres. Voyons comment il s'y prend pour le prouver.

Il choisit d'abord cent dix-neuf distances, en éloignant autant que possible celles que M. Pistollet de Saint-Ferjeux déclare avoir mesurées sur la carte de l'état-major, si bien que huit seulement de ces dernières apparaissent parmi les noms dont M. Bertrand se prépare à faire usage. Et il faut que le lecteur devine cela ; il faut aussi qu'il cherche ce que sont cent dix-neuf sections de voies par rapport à la totalité de celles qui ont été mesurées en lieues. Or je demande si c'est procéder rigoureusement que de commencer de la sorte par un triage arbitraire quand il s'agit d'établir une thèse générale ? Si la mesure a toujours été la même, c'est que toutes les distances y répondent; si le dire de M. Pistollet de Saint-Ferjeux ne mérite aucune considération, c'est que tous les résultats qu'il a allégués sont faux.

Ainsi le point de départ n'est pas acceptable. La conduite de la démonstration l'est-elle davantage? On va en juger.

Digitized by Google

M. Bertrand annonce comme un résultat décisif que, sur les cent-dix-neuf distances qu'il a choisies, « *soixante-quinze* sont scrupuleusement exactes en prenant pour unité la lieue de 2,220 mètres. » Là-dessus il cite par leurs noms les soixante-quinze distances ; il en cite même soixante dix-huit. Puis, quand il a fini son énumération, il ajoute : « Restent trente-quatre distances plus ou moins inexactes, » et il a soin d'écrire *trente-quatre* en toutes lettres, afin qu'il soit bien visible qu'il n'y a pas de faute d'impression dans le chiffre, insignifiant selon lui, qu'il accuse. Je mets, moi, quarante-quatre en toutes lettres aussi, pour qu'il soit bien visible que son opération est fausse, car, lorsqu'on retranche soixante-quinze de cent dix-neuf, le reste de la soustraction est quarante-quatre, et non pas trente-quatre.

Laissons à M. Bertrand ses 34, sauf à reprendre tout à l'heure nos 44.

Sur les 34, il fait une élimination, puis deux.

La première élimination est fondée sur des erreurs supposables dans les chiffres que donnent les manuscrits. Quelques-unes de ces erreurs sont évidentes en effet, d'autres ne le sont pas du tout ; j'accorde néanmoins à M. Bertrand les huit nouvelles distances qu'il se propose de mettre hors de compte par ce moyen.

Il en fait partir cinq autres par la considération que les bornes initiales des voies d'embranchement prenaient leur nom de la station la plus voisine, cette station fût-elle éloignée de plusieurs milles. Il affirme que c'est là un fait *presque indubitable* qui résulte des travaux de la commission. S'il en est ainsi, c'est un fait étrange, et il était à propos de donner au lecteur le moyen de l'apprécier en rapportant, pour chacune des distances qui sont dans ce cas, le double chiffre de la mesure réelle et de la mesure de convention. Quoique cela n'ait pas été fait, j'accepte encore l'exclusion de ces cinq, qui, ajoutées aux huit de la catégorie précédente, font treize.

Treize et soixante-quinze font quatre-vingt-huit. M. Bertrand nous dit que cela fait quatre-vingt-dix-huit, et qu'ainsi des cent dix-neuf distances, il n'en reste plus que vingt et une. Son addition est de la même espèce que sa soustraction de tout à l'heure.

Je comprends parfaitement que, si 119 moins 75 moins 13 faisait 21, et que si 75 plus 13 faisait 98, cela conviendrait mieux à M. Bertrand, qui a commencé par déclarer que toutes les distances se mesuraient rigoureusement à la lieue de 2,220 mètres, qui a choisi ses exemples pour avoir raison, et qui, en fin de compte, est obligé d'avouer des exceptions en grand nombre. Ces exceptions, avec les chiffres 98 et 21, seraient dans la proportion d'à peu près un sixième.

Digitized by Google

Mais ce n'est ni 98 ni 21 qu'il faut dire, c'est 88 d'une part et 31 de l'autre ; de sorte que les exceptions sont dans la proportion d'un peu plus du quart : en d'autres termes, sur quatre distances, il y en a une et quelquefois même deux qui ne répondent pas à la mesure de 2,220 mètres. Voilà ce qui résulte implicitement des aveux de M. Bertrand. Il n'en faut pas davantage pour justifier les paroles de M. le marquis de la Grange, qui a dit que le pas, unité de la mesure itinéraire, avait été démontré n'avoir pas eu partout la même dimension.

Arrivons au cas si fréquent, parmi les exceptions, de l'emploi d'une lieue représentant 2,415 mètres.

M. Bertrand, à la fin de tous ses calculs, veut bien convenir que trois ou quatre des distances qu'il a citées s'expliqueraient par cette lieue de 2,415 mètres. Il s'empresse d'ajouter, il est vrai, qu'il ne faut voir dans cette coïncidence qu'un simple jeu du hasard. Mais un autre jeu de hasard fait que, des cent dix-neuf distances annoncées d'abord, cent douze seulement ont été nommées. Au profit de qui compter les sept qui manquent? Au profit de M. Bertrand ou de M. Pistollet de Saint-Ferjeux? Si c'est au profit de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, cela commencerait à donner à ce savant plus de dix fois raison contre son contradicteur.

Mais je ne m'en tiens pas là. Je reviens à présent sur la série des soixante-quinze distances qu'on nous a données tout d'abord comme scrupuleusement exactes si l'on prend pour unité la lieue de 2,220 mètres.

J'en mesure une, celle d'Harfleur à Lillebonne, marquée 10 dans l'Itinéraire d'Antonin, et je trouve qu'entre Harfleur et Lillebonne il y a dix fois, non pas 2,220, mais 2,415 mètres, de sorte que celle-ci est à reporter au compte de M. de Saint-Ferjeux.

J'en mesure une seconde, entre Seveux et Besançon, que la carte Théodosienne exprime par le chiffre 18, et de Seveux à Besançon, en suivant la voie romaine, je trouve encore 18 fois 2,415 mètres.

Il en est de même pour la distance de Toul à Naix, pour celle de Naix à Bar-le-Duc, distances marquées 16 et 9 dans l'Itinéraire.

Il en est de même pour les deux premières sections de la voie de Verdun à Metz, dont l'une, celle de Verdun à *Fines*, admettrait la lieue de 2,220 mètres, si l'on pouvait souscrire à l'hypothèse qui place *Fines* à Fresnes-en-Woèvre, c'est-à-dire hors de la voie romaine, lorsque la voie romaine existe encore ; mais cette erreur, dans laquelle on n'est tombé que pour avoir voulu à toute force appliquer la mesure régulière, cette erreur n'a pas préservé celui qui

Digitized by Google

l'a commise de la nécessité de faire la distance suivante, celle de *Fines* à *Ibliodurum*, trop grande pour la lieue de 2,220 mètres, exacte à la lieue de 2,415, si bien qu'il vaut mieux, à l'exemple de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, chercher les deux sections sur le parcours de l'ancienne voie, et proposer comme lui deux distances en lieues de 2,415 mètres.

Bref, de toutes les vérifications que j'ai faites, il n'y en a pas une qui ne tourne contre M. Bertrand. C'est avoir le droit de refuser toute confiance aux opérations consignées dans son article. La série des soixante-quinze distances certifiées régulières est à revoir dans son entier aussi bien que la série des quarante-quatre qu'on avoue exceptionnelles, ou plutôt il est nécessaire d'opérer d'ensemble et à frais nouveaux, non pas seulement sur 119 distances arbitrairement choisies, mais sur 260 ou 270, représentant le nombre des sections qui sont à mesurer en lieues dans les anciens itinéraires. Que M. Bertrand lui-même se livre à ce contrôle avec le soin que les travaux d'érudition requièrent, je réponds du résultat : il sera ce qu'ont déjà reconnu M. Auguste Bernard, mesurant les voies antiques du Forez, et la Société des Antiquaires de l'Ouest, mesurant celles du Poitou ; il sera ce que j'ai dit, à mon tour, après vérification, et ce que M. le marquis de la Grange a consacré en accordant une distinction méritée aux travaux de M. Pistollet de Saint-Ferjeux.

J. Quicherat,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGERE.

Société d'émulation de la Vendée, a Napoléon-Vendée. — *Annuaire*. Année 1860. In-8° de 320 pages.

— Rapport annuel sur les travaux de la Société, par M. d'*Asis-Gaillissans*, secrétaire général. 20 pages.

— De quelques poésies d'une jeune institutrice vendéenne, par M. *Constant Herland*. 12 pages.

— Fragments du poëme de la Vendée, par M. *B. Moreau* père. 8 pages.

— L'art chrétien du moyen âge et le bon sens français, par M. *Grimouard de Saint-Laurent*. 12 pages.

— L'île de Riez. — Expédition de Louis XIII contre Soubise, par M. *Mourain de Sourdeval*. 37 pages.

— Antiquités celtiques du Bernard (Vendée), par M. l'abbé *Ferd. Baudry*. 24 pages.

— La fontaine de la Gilardière, par M. *Ch. Mourain de Sourdeval*. 4 pages.

— Fouilles archéologiques du Bernard, par M. l'abbé *Ferd-Baudry*. 13 pages.

— La Garnache en 1621, documents inédits communiqués par M. *Mourain de Sourdeval*. 5 pages.

— Le souterrain refuge de Réaumur, par M. *Léon Audé*. 12 pages.

— L'élection de Fontenay en 1730, document inédit communiqué par M. *Filaudeau*. 23 pages.

— Livres de comptes de Réné Grignon, seigneur de la Pélissionnière, par M. *Léon Audé*. 37 pages.

— La Vendée au concours hippique de Paris de juin 1860, par M. *Dalton*. 6 pages.

Digitized by Google

Société d'études d'Avallon. — *Bulletin.* 1re, 2e et 3e années 1859-1861, 3 vol. in-8°.

1re année.

— Quelques mots sur l'Avallonnais à l'époque celtique et dans les premiers temps de la domination, par M. *Baudoin.* 10 pages.

— Note sur les principales sources des environs d'Avallon, par M. *Moreau.* 6 pages.

— L'ancienne église de Saint-Julien, par M. l'abbé *Michel Gally.* 16 pages.

— Le médaillier d'Avallon, par M. *Bardin.* 5 pages.

— Notice sur L.-A. Bocquillet, chanoine de l'église royale et collégiale de Notre-Dame et Saint-Lazare d'Avallon, par M. *Gabriel Jordan.* 16 pages.

— Rapport de la commission chargée de visiter les ruines gallo-romaines au bois des Chaniats, sur le territoire de Saint-Germain-des-Champs. 10 pages.

— Recherches historiques sur les épidémies qui ont sévi pendant le seizième et le dix-septième siècle dans l'Avallonnais et dans une partie de la Bourgogne, par M. *Baudoin.* 11 pages.

— Compte rendu des acquisitions faites par le médaillier d'Avallon en 1859, par M. *Bardin.* 10 pages.

— 4 planches.

2e année.

— Les maréchaux de France de l'Avallonnais, par M. *Raudot.* 44 pages.

— Vauban, éloge historique, par M. *Ad. Bidault.* 5 pages.

Un document inédit sur Vauban. 7 pages.

— Notice sur les tombeaux de Quarré-les-Tombes, par M. *Henry.* 20 pages.

— Lutte municipale entre Charles le Téméraire et les Avallonnais, par M. *Baudoin.* 12 pages.

— Notice sur quelques médailles romaines trouvées principalement à Avallon ou dans les environs pendant le cours de l'année 1860, par M. *Bardin.* 10 pages.

— Note sur l'ancienne route d'Avallon à Chastellux, par M. *F. Moreau.* 7 pages.

3e année.

— Charles Letars de Crécy, par M. *Raudot.* 21 pages.

— Découverte de deux statues et d'un calice dans l'église de Saint-Lazare d'Avallon, par M. *Michel Gally.* 8 pages.

Pièces trouvées dans les fouilles de Saint-Lazare d'Avallon, par M. *Bardin.* 11 pages.

— Sur le graphite de Villarnoux, par M. *F. Moreau.* 5 pages.

— Etablissement des capucins à Avallon (1650-1654), par M. *Michel Gally.* 16 pages.

— De l'état des Juifs en Bourgogne lors de leur expulsion du duché, en l'an 1306, par M. *Louis Degouvenain.* 12 pages.

Digitized by Google

— Mouvement du médaillier pendant l'année 1861, par M. *Bardin*. 9 pages.

— Population comparée de l'Avallonnais sous Louis XVI et Napoléon III, par M. *Raudot*. 18 pages.

— Vie de saint Eptade, par M. l'abbé *Henry*. 12 pages.

— Les carreaux émaillés découverts à Précy-le-Sec, par M. *Michel Gally*. 4 pages. 13 planches.

— De l'organisation municipale de la ville d'Avallon aux seizième et dix-septième siècles, par M. *Gabriel Jordan*. 55 pages.

Société archéologique et historique du Limousin, a Limoges.— *Bulletin*. Tome XI. 1861. In-8° de 295 pages.

— Emailleurs limousins : Jehan Court, dit Vigier, Susanne Court, Jehan de Court, par M. *Maurice Ardant*. 18 pages.

— La chartreuse de Mortemar, par M. l'abbé *Roy Pierrefitte*. 13 pages.

— Notice sur la carte de la Haute-Vienne gauloise et romaine, par M. *P. Bonat*. 4 pages.

— Notice historique sur l'église paroissiale du Dorat (Haute-Vienne), par M. l'abbé *Rougerie*. 8 pages.

— Palleué, émailleur limousin, par M. *Maurice Ardant*. 6 pages.

— Abbaye de Bonnesaigne, par M. l'abbé *Roy-Pierrefitte*. 19 pages.

— Un épisode de l'histoire du Limousin : assemblée provinciale de la généralité de Limoges, par M. *Maurice Ardant*. 23 pages.

— L'abbé Texier, notice biographique, par M. *Félix de Verneilh*. 15 pages.

— Emaux de la collection de Mme de la Layette, de Poitiers, par M. *Maurice Ardant*. 8 pages.

— M. Achille Leymarie, notice biographique, par M. *Ed. Buisson de Masvergnier*. 10 pages.

— Notice sur la vie et l'épiscopat de Raynaud de la Porte, évêque de Limoges, archevêque de Bourges, cardinal romain, par M. *Armand de la Porte*. 53 pages.

— Courte dissertation sur le siége de Limoges par le Prince Noir, par M. *H. Ducourtieux*. 9 pages.

— Biographie limousine, par M. *Pierre Poyet*. 60 pages.

— Statuette gallo-romaine, par M. *Maurice Ardant*. 5 pages.

— Nouvelles scientifiques. 63 pages.

— Médailles, débris de poterie, boucles, clefs et autres objets antiques recueillis au tunnel du chemin de fer. 74 pages.

— Société impériale de médecine de Marseille. — *Bulletin des travaux*. 6e année, n° 2. Avril 1862. In-8° de 55 pages.

— Quelques considérations sur le traitement du croup, par le Dr *Augustin Fabre*. 22 pages.

Digitized by Google

— Phlegmon du ligament large gauche, issue du pus à travers l'utérus, observation recueillie par M. *Reynaud*, communiquée à la Société par M. *Seux*. 5 pages.

SOCIÉTÉ CENTRALE DE MÉDECINE DU DÉPARTEMENT DU NORD, A LILLE. — *Bulletin médical du nord de la France*. 1861. In-8°.

— Quatre observations de céphalotripsie, par M. le Dr *Dehous*. 20 pages.

— Du pemphigus syphilitique des nouveau-nés, par M. le Dr *Vanverts*. 16 pages.

— Myéloplaxome de la mâchoire inférieure, résection de la moitié droite du corps de cette mâchoire sans incision de la face et avec conservation du périoste, par M. le Dr *Testelin*. 10 pages.

— De l'hermaphrodisme masculin, par M. le Dr *Olivier*. 12 pages.

— De l'hématurie dans les fractures de la colonne vertébrale, par M. le Dr *Arrachart*. 18 pages.

— De l'origine épididymaire des tumeurs dites encéphaloïdes ou kystiques du testicule, par M. le Dr *Arrachart*. 8 pages.

— Inversion complète de l'utérus après l'accouchement, réduction immédiate, guérison, par M. le Dr *Dassonville*. 7 pages.

— De l'intoxication urineuse et de l'urémie, par M. le Dr *Wannebroucq*. 11 pages.

— Observation de doigt à ressort, par M. le Dr *Arrachart*. 8 pages.

— Tératologie et médecine légale. Réflexions tératologiques et médico-légales sur un hermaphrodite sans excès, de l'ordre des hermaphrodites neutres, présentant plusieurs arrêts de développement, par M. le Dr *Houzé de l'Aulnoit*. 7 pages.

— Version céphalique par des manœuvres extérieures dans les présentations vicieuses du fœtus, par M. le Dr *Binaut*. 5 pages.

— Observations d'étranglement interne par torsion de l'S iliaque et d'engouement intestinal présentant les phénomènes symptomatiques de l'étranglement interne, par M. le Dr *Joire*. 17 pages.

— Inflammation du sinus maxillaire, ponction sous-cutanée, par M. le Dr *Petit*. 5 pages.

— Tumeur éléphantiasique de la vulve, ou tumeur hypertrophique circonscrite du derme, par M. le Dr *Vanverts*. 11 pages.

— De la gangrène du moignon et de l'emphysème traumatique, par M. le Dr *Arrachart*. 18 pages.

— Conjonction diphthérique de l'œil droit, par M. le Dr *Rey*. 5 pages.

— De l'acide nitrique dans le traitement des arthrites, par M. le Dr *Masurel*. 18 pages.

— Des différents signes stéthoscopiques du rétrécissement de l'orifice articulo-neutriculaire gauche du cœur, par M. le Dr *Wannebroucq*. 27 pages.

— Accouchement prématuré provoqué au huitième mois de la grossesse, par M. le Dr *Prévost*. 6 pages.

Digitized by Google

— Observations d'anévrisme de l'aorte abdominale, par M. le Dr *Joire*. 10 pages.

— Luxation sous-glénoïdienne de l'humérus récente ; dissection, déchirure incomplète du nerf et de l'artère circonflexes, par M. le Dr *Parize*. 8 pages.

Société d'histoire naturelle de Colmar. — *Bulletin*. 1861. In-8° de 172 pages.

— Rapport sur la situation et les travaux de la Société pendant l'exercice 1861, par M. *Faudel*. 16 pages.

— Catalogue des lépidoptères d'Alsace, 1re partie, par M. *Henri de Peyerimhoff*. 121 pages.

Société médicale d'Amiens, formant le Comité central de vaccine du département de la Somme.

Séance publique de 1859.

— Travaux de 1858.

— Rapport sur la vaccine et la petite vérole pendant l'année 1858, par M. le Dr *H. Herbet*. 15 pages.

Séance publique de 1860.

— Travaux de 1859.

— Rapport sur la vaccine et la petite vérole pendant l'année 1857, par *le même*. 6 pages.

— Travaux de 1860.

— Rapport sur la vaccine et la petite vérole pendant l'année 1860, par M. le Dr *A. Thuillier*. 14 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE.

Sujets de prix pour les années 1864, 1865 et 1866.

L'Académie n'a point décerné le prix de 1863, dont le sujet était la question suivante :

« Etudier, au point de vue de leur application et de leur théorie, « les roues hydrauliques à axe vertical appelées turbines. »

L'Académie tiendra un grand compte des améliorations qui seront proposées dans le vannage, le distributeur, le système d'aubes, l'établissement des arbres ds ces moteurs. Les concurrents sont invités à étudier les divers systèmes de turbines en usage, et à déduire de cet examen comparatif des règles utiles dans la pratique.

En conséquence, et conformément à l'article 32 des règlements, un prix extraordinaire de 500 fr. sera accordé à l'auteur d'un Mémoire, qui sera adressé à l'Académie sur ce sujet avant le 1er janvier 1864.

L'Académie propose pour sujets de prix des années 1864, 1865 et 1866 les questions suivantes, savoir :

Année 1864.

« Faire connaître les caractères physiques et la composition chi- « mique des principales espèces de terres soumises à la culture « dans le département de la Haute-Garonne. »

Année 1865.

« Retracer l'histoire des institutions municipales de la ville de « Toulouse, depuis l'établissement du pouvoir des comtes jusqu'à « la révolution française. »

Les concurrents devront surtout s'attacher à apprécier les caractères du capitoulat, et à déterminer les restrictions et les accroissements qu'a subis cette magistrature sous différents règnes.

Année 1866.

« Faire l'énumération des insectes nuisibles à l'agriculture dans le « département de la Haute-Garonne ou dans tout autre départe-

Digitized by Google

« ment de la région sous-pyrénéenne. Donner le caractère distinctif « des espèces, ainsi qu'un aperçu de leurs mœurs, et indiquer les « meilleurs moyens de s'opposer à leurs ravages. »

L'Académie verrait avec plaisir les concurrents porter plus spécialement leur attention sur les insectes qui attaquent un ou plusieurs groupes de plantes, tels que les fourrages, les céréales, les vignes, les légumineuses, les arbres de nos promenades, etc.

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

Les savants de tous les pays sont invités à travailler sur les sujets proposés. Les membres résidants de l'Académie sont seuls exclus du concours.

L'Académie décernera aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement : 1° aux personnes qui lui signaleront et lui adresseront des objets d'antiquité (*monnaies*, *médailles*, *sculptures*, *vases*, *armes*, *etc.*), et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux*, *fossiles d'animaux*, *de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettront des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adresseront quelque dissertation, ou observation, ou Mémoire, importants et inédits, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettront à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie, et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consisteront en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance scientifique des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie seront rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir.

4° Indépendamment de ces médailles, dont le nombre est illimité, il pourra être décerné chaque année, et alternativement pour les sciences et pour les lettres, une médaille d'or de la valeur de 120 fr. à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance entre les communications faites à l'Académie, aura paru le plus digne de cette distinction.

Les travaux imprimés seront admis à concourir pour cette médaille, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années, et qu'ils n'aient pas déjà été récompensés par une Société savante.

L'auteur de la découverte ou du travail qui aura mérité la médaille d'or recevra de droit le titre de correspondant.

Dispositions générales.

I. Les Mémoires concernant le prix ordinaire, consistant en une médaille d'or de 500 fr., ne seront reçus que jusqu'au 1er janvier de l'année pour laquelle le concours est ouvert. Ce terme est de rigueur.

Digitized by Google

II. Les communications concourant pour les médailles d'encouragement, y compris la médaille d'or de 120 fr., devront être relatives aux sujets scientifiques et littéraires dont s'occupe l'Académie, et être déposées, au plus tard, le 1er avril de chaque année.

III. Tous les envois seront adressés *franco* au secrétariat de l'Académie, rue Louis-Napoléon, 12, ou à M. Urbain Vitry, secrétaire perpétuel, allée Louis-Napoléon, 3.

IV. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin et d'une *écriture bien lisible*.

V. Les auteurs des Mémoires *pour les prix ordinaires* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée dans un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure : ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction.

VI. Les Mémoires concourant pour les prix ordinaires, et dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie, ne pourront être admis au concours.

VII. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique le premier dimanche après la Pentecôte.

VIII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, M. le Docteur Larrey, trésorier perpétuel, délivrera les prix aux porteurs d'un reçu de leur part.

IX. L'Académie, qui ne prescrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter tous les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Même Académie.

Prix distribués dans la séance publique du 31 *mai* 1863.

MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT.

MÉDAILLE D'OR DE 120 FRANCS.

M. Mahul, à Villardonnel, Aude (*Cartulaire des communes de l'ancien diocèse de Carcassonne, tome III*).

Classe des Sciences.

MÉDAILLES DE VERMEIL.

M. Armieux, D.-M. à Toulouse (*Dégénérescence fibro-osseuse de la rate*).

M. Cardailhac, à Toulouse, avec éloges (*Machine à laver et à sécher instantanément les blés*).

M. Fourcade, à Bagnères de Luchon (*Fossiles*).

M. Privat, à Toulouse (*Chaudière à vapeur à double retour de flamme*).

M. Troy, à Foix (*Haches celtiques et fossiles*).

MÉDAILLES D'ARGENT.

M. Alba, à Toulouse (*Appareil pour traiter les sables aurifères*).

M. Gaillard, à Mauléon, B. Pyrénées (*Fossiles*).

M. Trutat, à Toulouse (*Fossiles des cavernes de Bruniquel*).

Digitized by Google

MÉDAILLES DE BRONZE.

Mlle Bousquet, à Toulouse (*Graines indigènes de vers à soie et cocons*).

M. Munié, à Ussat (*Fossiles, Collections d'insectes, Guide aux eaux*).

MENTIONS HONORABLES.

M. Lambert, à Toulouse (*Découverte de la dreissene fluviatile dans les eaux du canal du Midi*).

M. Michol, à Perpignan (*Nouvelle notation musicale*).

M. le comte de Sambucy, à Toulouse (*Crânes humains de la caverne de l'Aveyron*).

Classe des inscriptions et belles-lettres.

MÉDAILLES DE VERMEIL.

M. Théron de Montaugé, à Périole, avec éloges (*Essai sur l'état de l'Agriculture dans le Toulousain au dix-huitième siècle*).

M. Buzairies, à Limoux, rappel de médaille (*Recherches historiques sur le Kercorbez et le pays de Sault, Aude*).

MÉDAILLES D'ARGENT.

M. Delamont, à Bordeaux (*Abbaye royale du royal monastère de Saint-Michel de Cuiza*).

M. Mareys, à Grazac, canton de Rabastens (*Fresques de l'église de Rabastens, Tarn*).

M. Taupiac, à Castelsarrasin (*Mémoire sur Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne*).

MÉDAILLES DE BRONZE.

M. Caucal, à Montgiscard (*Vase antique*).

M. Lavagne, à Blagnac, avec éloges (*Monnaies antiques*).

MENTIONS HONORABLES.

M. Izard, à Villefranche. rappel de mention honorable (*Monnaies antiques*).

M. Roquebert (l'abbé), à Toulouse (*Urne cinéraire*).

MÊME ACADÉMIE.

Renouvellement du bureau pour 1864.

Président : M. Gatien-Arnoult.
Directeur : M. Barry.
Secrétaire adjoint : M. Clos.

Comité d'impression.

MM. Brassinne, Lavocat, Hamel.

Comité économique.

MM. de Planet, Timbal-Lagrave et Astre.
Bibliothécaire, M. Desbarreaux-Bernard.

Digitized by Google

COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS
RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE,

PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES DU MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONUMENTS ÉCRITS.

Archives administratives et législatives de Reims, par M. Varin; 8 vol. in-4° en 10 tomes.
Captivité de François Ier, par M. Aimé Champollion-Figeac; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, par M. Deloche; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de Notre-Dame de Paris, par M. Guérard; 4 vol. in-4°.
Cartulaire de Saint-Bertin, par M. Guérard; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de Saint-Père de Chartres, par M. Guérard; 2 vol. in-4°.
Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, par M. Guérard; 2 vol. in-4°.
Cartulaires de Sarigny et d'Aimay, par M. Aug. Bernard; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de Redon, par M. A. de Courson; 1 vol. In-4°.
Chronique de Bertrand Duguesclin, par M. Charrière; 2 vol. in-4°.
Chronique des ducs de Normandie, par M. Francisque Michel; 3 vol. in-4°.
Chronique du religieux de Saint-Denis, par M. Bellaguet; 6 vol. in-4°.
Conférences de Loudun, par M. Bocchitté; 1 vol. in-4°.
Correspondance de Sourdis, par M. Ecorne Sur; 3 vol. in-4°.
Correspondance et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu, par M. Avenel; 3 vol. in-4°.
Croisade contre les Albigeois, par M. Fauriel. 1 vol. in-4°.
Eléments de paléographie, par M. Natalis de Wailly; 2 vol. in-4°.
Histoire du tiers état en France, par M. Augustin Thierry; 3 vol. in-4°.
Histoire de la guerre de Navarre, par M. Francisque Michel; 1 vol. in-4°.
Journal des états généraux tenus à Tours en 1484, par M. A. Bernier; 1 vol. in-4°.
Journal d'Olivier d'Ormesson, par M. Chéruel; 2 vol. in-4°.
L'Esclairciessement de la langue françoyse de maistre Jehan Palsgrave, par M. Génin; 1 vol. in-4°.
Lettres de Henri IV, par M. Berger de Xivrey; 7 vol. in-4°.
Lettres des Rois et Reines, par M. Champollion-Figeac; 2 vol. in-4°.
Livre de justice et de plet, par M. Rapetti; 1 vol. in-4°.
Livre de la taille de Paris, par M. Géraud; 1 vol. in-4°.
Mélanges historiques, par M. Champollion-Figeac; 4 vol. in-4°.
Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne, par M. le général Pelet; 11 vol. in-4° avec 10 livraisons d'atlas in-folio.
Mémoires de Claude Haton, par M. Bourquelot; 2 vol. in-4°.
Mémoires de Nicolas Foucault, par M. Baudry; 1 vol. in-4°.
Mistère du siege d'Orleans, par M. Guessard; 1 vol. in-4°.
Négociations de la France dans le Levant, par M. Charrière; 4 vol. in-4°.
Négociations entre la France et l'Autriche, par M. Le Glay. 2 vol. in-4°.
Négociations relatives à la succession d'Espagne, par M. Mignet; 4 vol. in-4°.
Négociations sous François II, par M. Louis Paris; 1 vol. in-4°.
Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane, par M. Abel Desjardins. 2 vol. in-4°.
Olim (Les), par M. Beugnot; 4 vol. in-4°.
Ouvrages inédits d'Abelard, par M. V. Cousin; 1 vol. in-4°.
Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, par M. Weiss; 9 vol. in-4°.
Priviléges accordés par le Saint-Siége à la Couronne de France, par M. Ad. Tardif; 1 vol. in-4°.
Procès des Templiers, par M. Michelet; 2 vol. in-4°.
Procès-verbaux des états généraux de 1593, par M. Aug. Bernard; 1 vol. in-4°.
Procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII, par M. A. Bernier; 1 vol. in-4°.
Quatre livres des Rois (Les), par M. Le Roux de Lincy; 1 vol. in-4°.
Recueil de documents inédits concernant l'histoire de l'administration publique en France pendant le règne de Louis XIV, par M. Depping; 4 vol. in-4°.
Réglements d'Etienne Boileau, par M. Depping; 1 vol. in-4°.
Relations des ambassadeurs vénitiens, par M. Tommaseo; 2 vol. in-4°.

Rapports au Roi et pièces; 1 vol. in-4°.
Rapports au Ministre; 1 vol. in-4°.

ARCHÉOLOGIE.

Iconographie chrétienne, par M. Didron; 1 vol. in-4°.
Architecture monastique au moyen âge, par M. Albert Lenoir; 2 vol. in-4°.
Monographie de la cathédrale de Chartres, par MM. Lassus, Amaury Duval, Didron; 7 liv. de planches.
Monographie de Notre-Dame de Noyon, par MM. Vitet et Daniel Ramée; 1 vol in-4° avec atlas.
Peinture à fresque de Saint-Savin, par MM. P. Mérimée et Gérard Ségoin; 1 vol. in-fol. avec atlas.
Statistique monumentale de Paris, par M. A. Lenoir; 33 livraisons de l'atlas.
Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon, par M. A. Deville; 1 vol. in-1° avec atlas.

Instructions sur l'architecture antique gallo-romaine, etc., par M. A. Lenoir; 1 cahier in-4°.
Instructions sur l'architecture du moyen âge, par MM. Leprévost et A. Lenoir; 1 cahier in-4°.
Instructions sur l'architecture militaire, par MM. Mérimée et A. Lenoir; 1 cahier in-4°.
Instructions sur la musique, par M. Boyve de Toulmon; 1 cahier in-4°.
Bulletin archéologique, 1831-1848 (Comité d arts); 4 vol. grand in-8°.
Extraits des procès-verbaux du Comité des monuments écrits, depuis son origine jusqu'à sa réorganisation en 1848, par MM. De la Villegille et Taranne; 1 vol. in-8°.
Bulletin des Comités historiques, 1849-1852; 4 vol. in-8°.
Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, 1852-1857; 4 vol. in-8°.

Digitized by Google

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Paraît par livraisons mensuelles le 30 de chaque mois. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. par an pour Paris et les départements.

ON S'ABONNE A PARIS :

Chez M. PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

Dans les départements : chez les principaux libraires.

A L'ÉTRANGER :

AMSTERDAM.	Van Cleff frères.
—	L. van Bakkenès et Cie.
ANVERS....	Max Kornicker.
BERLIN....	Asher et Cie.
—	Ernst et Korn.
BONN.....	Marcus.
BRUXELLES..	Decq.
—	Muquardt.
FLORENCE..	Vieusseux.
FRANCFORT.	Baër.
LEIPZIG....	T.-O. Weigel.
—	Dürr.
LONDRES...	Hippolyte Baillière.
—	Barthès and Lowell.
MADRID....	C. Bailly Baillière.
MALAGA....	Francisco de Moya.
MILAN.....	Dumolard frères.
MOSCOU....	Urbain.
NAPLES.....	Marghieri.
NEW-YORK..	Hippolyte Baillière.
ROME.....	Merle.
ST-PÉTERSBOURG....	Glarner.
—	I. Issakoff.
STOCKHOLM.	Bonnier.
TRIESTE....	Münster.
TURIN.....	Bocca frères.
VENISE.....	Münster.
VÉRONE....	Münster.
VIENNE....	Sternickel et Sintenis.
—	Gerold et fils.

PARIS, IMPRIMERIE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ 45. (213)

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME II.

SEPTEMBRE 1863.

JUN 14 1966

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES DE PAUL DUPONT,
45, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ.

1863

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1863.

ACTES OFFICIELS.

Arrêtés ministériels :

Règlement pour la publication des ouvrages de la collection des documents inédits de l'histoire nationale, p. 201 à 204.

Prix proposés aux Sociétés savantes pour les travaux d'histoire et d'archéologie présentés au concours de 1864 et de 1865, p. 204 et 285.

TRAVAUX DU COMITÉ.

Séances.

Section d'histoire et de philologie. — Séance du 13 juillet 1863, par M. Chéruel, p. 206 à 211.

Section d'archéologie. — Séance du 6 juillet, par M. Chabouillet, p. 212 à 218.

Rapports faits au Comité.

Section d'histoire et de philologie.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société académique de Brest, p. 219 à 223.

— Par M. P. Clément, sur la Société d'études d'Avallon, p. 224 à 230.

— — Sur le Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 231 et 232.

— Par M. Jourdain, sur les Mémoires de l'Académie d'Arras, p. 233 à 237.

— — Sur les Mémoires de l'Académie des sciences de Dijon, p. 238 à 240.

— — Sur les Annales de la Société académique du Puy, p. 241.

Section d'archéologie.

Rapport, par M. Chabouillet, sur les Annales du Comité flamand de France, p. 242 à 248.

— Par M. P. Lacroix, sur les travaux de la Société de statistique de Marseille, p. 249 à 253.

— — Sur les Mémoires de la Commission archéologique de la Haute-Saône, p. 254 à 256.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Rapport de M. P. Lacroix sur les documents envoyés par M. Dusevel, p. 257 à 263.

ETUDES HISTORIQUES.

Première campagne de Jules César, par M. Ch. Aubertin, p. 264 à 287.

BIBLIOGRAPHIE : Liste des ouvrages offerts au Comité depuis le 15 août 1862 jusqu'au 15 août 1863, p. 288 à 301.

CHRONIQUE : p. 302 à 304.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES
SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACTES OFFICIELS.

RÈGLEMENT
POUR LA PUBLICATION DES OUVRAGES DE LA COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS DE L'HISTOIRE NATIONALE.

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

Vu les arrêtés du 13 décembre 1852, du 26 janvier 1857, et les délibérations répétées du Comité ;

Considérant que le but du Comité est essentiellement de publier des textes originaux inédits, en y joignant seulement des notes et introductions nécessaires pour en faciliter l'intelligence ;

Qu'il importe d'aviser à ce que les ouvrages faisant partie de la collection des documents historiques soient publiés désormais d'une manière plus conforme à ce principe, sous la surveillance active du Comité,

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

Tout projet de publication qui aura été renvoyé par le Ministre au Comité sera examiné par une Commission de trois membres. La Commission donnera son avis sur l'utilité et l'importance de la publication ; elle indiquera le nombre de volumes que la publication devra comprendre.

Digitized by Google

Les conclusions du rapport de la Commission seront discutées par le Comité, qui soumettra ensuite une proposition au Ministre. Le vote du Comité aura lieu au scrutin secret.

En cas d'avis favorable, l'adoption en principe n'engage pas l'administration vis-à-vis de l'éditeur, et laisse entière la décision définitive à intervenir avant la publication de chaque volume, conformément à l'article 2 ci-après.

ART. 2.

Aucun volume ne pourra être livré à l'impression qu'après le dépôt préalable de la totalité du manuscrit de ce volume (texte, annotations, introduction ou préface).

Ce manuscrit sera renvoyé à l'examen d'une Commission de trois membres, qui s'assurera que le texte, les notes, l'introduction ou préface sont dignes d'une publication faite aux frais de l'État, et que les éditeurs se sont bornés à présenter un résumé de ce que renferment les volumes et à apprécier l'authenticité, le caractère et la valeur des textes.

La Commission fera un rapport écrit et signé de ses membres, qui sera lu et discuté dans le Comité avant d'être transmis au Ministre. Ce rapport devra contenir l'avis de la Commission sur le nombre approximatif de feuilles que formera le volume.

ART. 3.

En cas d'adoption par le Ministre, et après que l'imprimerie aura également été appelée de son côté à donner son avis sur l'étendue approximative du volume, chacun des feuillets du manuscrit sera paginé et estampillé avant d'être livré à l'impression. Les éditeurs ne pourront ensuite, sous aucun prétexte, y apporter aucune modification sans l'avis du Comité.

Il est interdit à l'imprimerie de composer aucune page de copie qui ne porterait pas l'estampille du ministère, comme il lui est également interdit de faire aucun carton sans autorisation spéciale de l'administration.

ART. 4.

Lorsque l'impression d'un volume aura été décidée, un commissaire responsable nommé par le Ministre, sur l'avis du Comité sera chargé de suivre le travail de l'éditeur. Ce commissaire maintiendra l'éditeur dans la stricte observation des conditions qui lui auront été

Digitized by Google

imposées, et s'assurera qu'il n'est fait aux ouvrages aucun changement de nature à en modifier le caractère ou à en augmenter les frais.

La surveillance du commissaire s'exercera indépendamment du contrôle matériel de l'administration.

ART. 5.

Les épreuves des ouvrages de la Collection des documents inédits, au nombre de trois exemplaires pour chaque feuille, seront envoyées directement de l'imprimerie au ministère de l'instruction publique, pour être transmises par celui-ci, savoir, deux exemplaires à l'éditeur, et un au commissaire. Le retour des épreuves à l'imprimerie aura lieu également par l'intermédiaire du ministère.

En règle générale, et sauf avis du commissaire responsable, il ne sera accordé que trois épreuves au plus. Les éditeurs devront donner leur bon à tirer, sinon sur la première ou la deuxième, au moins sur la troisième épreuve.

Le tirage ne pourra avoir lieu qu'après le visa du commissaire responsable et celui de l'administration. Le manuscrit de chaque volume sera déposé au ministère après la publication.

ART. 6.

Toute indemnité mensuelle pour les travaux de la Collection des documents inédits demeure supprimée.

ART. 7.

Les éditeurs des ouvrages de la Collection des documents inédits recevront, à titre d'indemnité, une somme dont le maximum ne pourra dépasser 4,000 francs par volume, et dont une partie seulement pourra être payée d'avance, après adoption du manuscrit par le Comité et par le Ministre.

ART. 8.

En sus de l'indemnité fixée par le Ministre, aucune réclamation ne pourra être faite pour les frais de recherches, copie ou collation de texte que les éditeurs pourraient faire exécuter en vue de la publication dont ils sont chargés.

ART. 9.

Il ne sera dû aucune indemnité pour les ouvrages dont les projets n'auront été adoptés qu'en principe.

Digitized by Google

ART. 10.

Les prescriptions du présent arrêté sont applicables, soit pour les ouvrages à exécuter, soit pour ceux qui sont en cours d'exécution, à tous les éditeurs sans exception, qu'ils soient ou non membres du Comité.

ART. 11.

Le secrétaire général du ministère de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 septembre 1863.

V. DURUY.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique,

Sur la proposition de la section d'histoire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes;

Vu l'article 16 de l'arrêté d'organisation du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, en date du 28 février 1858, ainsi conçu : « *Trois prix annuels de* 1,500 *francs chacun pourront, à partir de* 1859, *être accordés aux Sociétés savantes qui présenteront les meilleurs Mémoires, imprimés ou manuscrits, sur des questions proposées par le Comité sous l'approbation du Ministre. Il sera décerné deux médailles pour chacun des prix : l'une, de* 300 *francs, à la Société qui aura présenté le Mémoire couronné; et une autre, de* 1,200 *francs, à l'auteur ou aux auteurs de ce Mémoire,* »

Arrête :

Un prix de 1,500 francs sera décerné en 1865, pour le concours de 1864, à la Société savante des départements qui aura présenté *le meilleur travail ayant pour but, soit de rectifier ou de compléter un ou plusieurs des catalogues historiques relatifs à la France contenus dans l'*Art de vérifier les dates, *soit d'établir la chronologie de grands feudataires francais dont il n'est pas question dans cet ouvrage.*

Les Mémoires manuscrits ou imprimés devront être déposés au

Digitized by Google

ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1864, terme de rigueur.

Sont exclus du concours les travaux publiés antérieurement au 1er juillet 1863.

Paris, le 21 septembre 1863.

V. DURUY.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique,

Sur le rapport de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes;

Vu l'article 16 de l'arrêté d'organisation du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétes savantes ainsi conçu : « *Trois prix annuels de* 1,500 *francs chacun pourront, à partir de* 1859, *être accordés aux Sociétés savantes qui présenteront les meilleurs Mémoires, imprimés ou manuscrits, sur des questions proposées par le Comité sous l'approbation du Ministre. Il sera décerné deux médailles pour chacun des prix : l'une, de* 300 *francs, à la Société qui aura présenté le Mémoire couronné; et une autre, de* 1,200 *francs, à l'auteur ou aux auteurs de ce Mémoire,* »

Arrête :

Un prix de 1,500 francs sera décerné en 1865, pour le concours de 1864, à la Société savante des départements ou de l'Algérie qui aura présenté le meilleur travail soit manuscrit, soit imprimé, *sur un sujet quelconque d'archéologie nationale.*

Les Mémoires manuscrits ou imprimés devront être déposés au ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1864, terme de rigueur.

Sont exclus du concours les travaux publiés antérieurement au 1er juillet 1863.

Paris, le 21 septembre 1863.

V. DURUY.

Digitized by Google

TRAVAUX DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 13 juillet 1863.

Présidence de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut.

M. l'abbé André, correspondant, adresse copie d'une charte tirée du cartulaire des Célestins d'Avignon, et portant la date du 29 janvier 1476. Par cette charte, René d'Anjou, comte de Provence, et Jeanne, sa femme, donnent aux Célestins d'Avignon une croix d'or dans laquelle est enchâssé un morceau du bois de la vraie croix long de sept pouces et demi. Cette croix, qui faisait partie de la chapelle particulière du comte de Provence, provenait de l'église cathédrale de Sainte-Marie Majeure de Marseille, et le fragment de la vraie croix qu'elle contenait avait été apporté, d'après la tradition, en Provence par saint Lazare et ses sœurs sainte Marie Madeleine et sainte Marthe.

Remercîments et dépôt aux archives du Comité.

M. L. de Baecker, correspondant, auquel on doit déjà l'indication d'une abbesse de Beaupré sur la Lys non mentionnée dans le *Gallia christiana* (1), signale une autre abbesse du même monastère dont le nom a été également omis par les bénédictins. Elle est citée dans un acte du 12 mai 1454 par lequel Vaudran de Mailly, seigneur de Cambeligneul et du fief de Liève, fait don à l'abbaye de Beaupré de « quatre mesures de terre... dont l'une d'icelles fu japiecha ac- « questée par deffuncte dame Isabel Verdier, a son temps abbesse « dudit Beaupré, etc. »

La section décide que des remercîments seront adressés à M. L. de Baecker pour cette communication, et qu'il en sera fait mention au procès-verbal.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, transmet une copie du testament et du codicille de Jacques de Goyon de Matignon, évêque de Condom, abbé de Saint-Victor de Marseille et, en cette dernière

(1) Elle se nommait Chrétienne Smits, morte en 1508 (*Revue des Sociétés savantes*, 2me série, t. IV, p. 410, et t. VI, p. 43.)

Digitized by Google

qualité, seigneur spirituel et temporel de La Cadière. Le testament et le codicille portent la date du 14 et du 15 mars 1727.

M. P. Clément est prié d'examiner ce document.

M. l'abbé Grimot, correspondant, envoie une notice sur Pierre Danes, ou Danès, qui fut nommé par François Ier, en 1530, à la chaire de langue grecque établie au Collége Royal (1), et devint plus tard évêque de Lavaur.

A la notice de M. l'abbé Grimot est jointe une photographie de Pierre Danès d'après un portrait du seizième siècle. Le correspondant fait observer que Danès mériterait d'occuper une place dans les galeries historiques de Versailles. M. l'abbé Grimot croit, si l'on donnait suite à cette pensée, qu'il obtiendrait du possesseur du portrait de Danès l'autorisation d'en faire prendre une copie.

Renvoi à M. Jourdain.

M. H. Lepage, correspondant, communique des documents relatifs à Arnauld de Cervolle, dit l'Archiprêtre, qui joua un rôle important, comme chef de routiers, dans l'histoire du quatorzième siècle. Ces pièces établissent, contrairement à l'assertion de D. Calmet, que ce fut en 1363, et non en 1365, qu'eut lieu la guerre entre le duc de Bar et Henri, sire de Joinville, comte de Vaudemont, guerre dans laquelle Arnauld de Cervolle et ses routiers prirent parti pour le comte de Vaudemont. La date de cette guerre était du reste fixée par le traité de paix, entre les deux princes, cité dans les *Preuves* de l'histoire de Lorraine du savant bénédictin. Un autre fait qui ressort des documents transmis par M. Lepage, c'est que les chefs d'aventuriers traitaient d'égal à égal avec les princes qui avaient besoin de leur secours.

Renvoi à M. Rathery.

M. Th. Lacroix, correspondant, adresse une copie d'un pouillé du diocèse de Mâcon dressé en 1515 par un sieur Peyvert. Ce pouillé, que M. Lacroix croit inédit, diffère essentiellement de celui qui a été publié sans nom d'auteur en 1648, et qui fait partie du Pouillé général « *contenant les bénéfices de l'archevesché de Lyon et des diocèses d'Autun, Challon-sur-Saône et Mascon.* »

Renvoi à M. Delisle.

M. le comte de Mellet, correspondant, écrit que M. Brochart, instituteur à Chaltrait, a entre les mains des lettres des deux Buache,

(1) Ce collége venait d'être fondé par lettres patentes en date du 24 mars 1529 (1530). C'est aujourd'hui le Collége impérial de France. Cet établissement fut, dès l'origine, indépendant de l'Université de Paris.

Digitized by Google

géographes du roi et membres de l'Académie des sciences (1). Ces lettres ne traitent pour la plupart que d'intérêts privés. Il en est une cependant où l'on trouve quelques détails sur les fêtes que la cour de France donna, en 1769, au roi de Danemark. M. le comte de Mellet pense que ce document pourrait, malgré sa brièveté, présenter quelque intérêt, et il en adresse une copie.

La section, après avoir entendu la lecture du passage indiqué, décide qu'il sera renvoyé à la commission de la *Revue*, et que des remercîments seront adressés à M. le comte de Mellet pour cette communication.

M. Nozot, correspondant, envoie copie d'un règlement du 13 mars 1604 concernant les hôteliers et taverniers de la principauté de Sedan. Par cet acte il est défendu à tous juges et officiers de recevoir les réclamations desdits hôteliers pour la dépense qu'on aura faite chez eux.

Renvoi à M. Bellaguet.

La section a reçu de M. Prioux, correspondant, des *Notes concernant Henri de Saureulx, le château de Pierrefonds et les principales villes de la Picardie*. M. Prioux avait communiqué l'an dernier à la Société historique et archéologique de Soissons une notice sur Henri de Saureulx, ancien chanoine régulier de Saint-Jean des Vignes de Soissons, qui sortit deux fois de son couvent pour combattre les hérétiques, soutint deux siéges à Pierrefonds et se signala dans plusieurs autres rencontres, à Noyon, à Chauny, etc. M. Prioux savait qu'il existait à Madrid, tant aux archives de l'ambassade de France que dans celles de l'hôpital Saint-Louis des Français, plusieurs Mémoires curieux et inédits sur ce personnage. Il a obtenu, grâce à la bienveillante intervention de M. Drouyn de Lhuys, l'autorisation de faire prendre une analyse de ces documents, et c'est ce travail qu'il présente au Comité.

Les notes de M. Prioux sont renvoyées à M. A. de Barthélemy, ainsi qu'un Mémoire du même correspondant sur le *Chemin de la Barbarie*, ancienne voie qui traversait la *Civitas Remorum* du nord-ouest au sud-est.

M. Simonnet, correspondant, adresse des copies de trois pièces inédites relatives à la réunion de la Lorraine à la France. Ces pièces lui ont paru présenter un intérêt réel pour l'histoire des négociations qui ont précédé le traité d'Utrecht; elles se composent d'instructions

(1) Philippe Buache, mort en 1773, et son neveu Jean-Nicolas Buache, mort en 1825.

Digitized by Google

et de Mémoires adressés par Léopold, duc de Lorraine, au marquis Lunati (1711), dans le but de s'assurer la protection de l'archiduc Charles, frère et héritier de l'empereur Joseph Ier. C'est un complément des nombreux documents publiés par M. le comte d'Haussonville dans son intéressante *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France.*

Les trois pièces transmises par M. Simonnet faisaient partie de documents relatifs au Bassigny-Barrois qu'avait recueillis M. Henrys-Marcilli, ancien député de la Haute-Marne au conseil des Cinq-Cents, décédé le 4 janvier 1856, à Dijon, où il était conseiller de la cour impériale.

Renvoi à M. Rathery.

M. Teissier, correspondant, communique un extrait du *Livre majeur* de la commune de Toulon, formant un recueil de criées publiques à la fin du quatorzième siècle et comprenant quatre-vingt-quatorze articles. C'est une collection à peu près complète des ordonnances de police en vigueur à Toulon pendant cette époque.

Renvoi à M. Clément.

M. Cottard, recteur honoraire d'Académie, transmet de nouveaux extraits du recueil manuscrit qui avait appartenu à l'ancien censeur royal Marin, et d'où était tirée la chanson satirique sur la mort de Louis XIV que M. Cottard avait communiquée précédemment au Comité (1).

Renvoi à M. Ravenel.

M. G. Leroy, à Melun, adresse des copies de pièces justificatives relatives aux comptes de la maison du duc d'Orléans pour les années 1396-1398 et à ceux de son descendant Louis d'Orléans, qui devint plus tard Louis XII. Les originaux de ces pièces sont conservées aux archives de la ville de Melun.

Renvoi à M. Levasseur.

La section a encore reçu de M. G. Leroy une copie du testament de l'abbé de Voisenon, et d'actes relatifs à la naissance et au décès de cet abbé. Ces pièces ont paru intéressantes à M. G. Leroy, parce qu'elles constatent les relations de l'abbé de Voisenon avec plusieurs personnes de son temps, et notamment avec M. et Mme Favart.

Renvoi à M. de la Villegille.

M. Melleville communique des lettres patentes en date du 15 décembre 1674 qui accordent à Mme de Maintenon un privilége pour

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 3me série, t. I, p. 386.

Digitized by Google

l'exploitation d'un procédé de chauffage économique des fours, etc.

M. de la Villegille fait observer que ces lettres patentes ne sont point inédites, comme le suppose M. Melleville. M. Depping avait déjà signalé dans son introduction au tome III de la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, page LIII, le fait du privilége accordé à Mme de Maintenon, et il avait donné en note un extrait de lettres patentes antérieures en date du 30 septembre 1674 relatives à ce privilége. Quant aux lettres patentes du 15 décembre 1674 qui font l'objet de la communication de M. Melleville, elles ont été publiées dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, année 1854, page 11.

Remercîments et dépôt de la pièce aux archives.

M. Saint-Joanny adresse des copies de documents relatifs, pour la plupart, à la ville de Thiers. Il a extrait des archives des notaires les pièces suivantes :

1° Procès-verbal contenant l'estat auquel est le faulbourg de la Porte-Neuve (à Thiers), etc., 13 mai 1603 ; 2° Un *Enterrement par devant notaire* (acte instrumentaire par les administrateurs de l'hospice général de Thiers, en date du 22 mai 1681 : on y voit qu'un différend s'était élevé entre l'administration de l'hôpital et le chapitre de l'église de Saint-Genès pour savoir à qui seraient imputés les frais d'enterrement des pauvres) ; 3° Acte d'assemblée des habitants de Saint-Remy-sur-Thiers (Basse-Auvergne, aujourd'hui département du Puy-de-Dôme), en date du 7 février 1694, pour pourvoir au soulagement des pauvres. Cet acte fait savoir « que la misère et la « pauvreté de la paroisse sont extrêmes ; que, depuis deux mois, il « est mort, de pure faim, des habitants de la dite paroisse, soit dans « icelle ou dans le voisinage, plus de soixante personnes, sans com- « prendre ceux qui sont morts d'autre maladie, etc. » ; 4° Rôle de la taille royale, capitation et autres impositions de la ville de Thiers pour l'année 1748.

Renvoi à M. Jourdain.

M. A. de Barthélemy fait hommage d'un tirage à part de l'article qu'il vient de publier dans la *Revue archéologique* sur le *cartulaire de l'abbaye de Redon, en Bretagne.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux commissions, la première chargée : 1° de former une liste des membres non résidants et des correspondants du Comité qu'il pourrait y avoir lieu de signaler à Son Excellence comme s'étant fait remarquer, dans le cours de l'année 1862-1863, par le nombre et l'importance de leurs com-

Digitized by Google

munications; 2° de proposer les Sociétés savantes auxquelles pourraient être accordées des subventions.

M. le président nomme pour composer la première commission MM. Bellaguet, Delisle et Jourdain, auxquels sont adjoints de droit les membres du bureau.

La seconde commission a pour objet de faire choix d'un sujet de prix pour le concours des Sociétés savantes en 1864. Elle se compose de MM. Patin, Huillard-Bréholles, Bellaguet, Delisle, Jourdain et des membres du bureau.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. Delisle, de Mas-Latrie, Patin, Rathery, Levasseur, Clément et Bellaguet.

La section s'occupe ensuite du projet de règlement pour la publication des documents inédits qui a été préparé par la commission nommée dans la séance du 8 juin. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Jourdain, Delisle, Bellaguet, Victor Foucher, Levasseur, de Mas-Latrie et Rathery, il est décidé que le vote sur les articles du projet sera renvoyé à la prochaine séance, qui est fixée au 27 juillet (1).

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

(1) Voy. ce règlement en tête du présent numéro.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 6 juillet 1863.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

M. Albert Lenoir fait une observation à l'occasion d'une communication de M. le baron de Girardot mentionnée dans le compte rendu de la séance précédente. Il s'agissait d'une pièce relative au transport à Saint-Denis des quatre anges en argent qui supportaient les cœurs de Louis XIII et de Louis XIV dans l'église de la maison professe des jésuites, aujourd'hui paroisse Saint-Louis et Saint-Paul à Paris.

M. Albert Lenoir fait connaître à l'assemblée que ce transport n'eut pas lieu. Alexandre Lenoir, son père, auquel, comme chacun le sait, on doit tant de gratitude, pour la part importante qu'il prit à la fondation du musée des monuments français dit des Petits-Augustins, avait recueilli ces statues d'anges dans cet établissement; mais, en raison de leur valeur intrinsèque, il n'avait pas cru devoir les placer en évidence, et il les conserva dans un lieu caché jusqu'en 1804, époque à laquelle ces statues lui furent demandées par Denon, qui les destinait à la décoration de la chapelle disposée pour le pape dans le palais des Tuileries à l'époque du sacre de Napoléon Ier. M. Albert Lenoir possède encore le reçu du secrétaire de Denon, constatant la remise de ces statues entre les mains du directeur général des musées impériaux.

A cette occasion, M. Hamille, directeur des cultes, signale l'existence aux Archives de l'Empire d'un volumineux dossier dans lequel sont consignés dans le plus grand détail tous les faits qui se rapportent au séjour du pape à Paris. Il serait peut-être possible, à l'aide de ces documents, de savoir ce que sont devenues ces statues d'anges.

M. A. Lenoir promet à la section d'apporter, à une prochaine réunion du Comité le reçu en question en même temps qu'un dessin représentant les deux arcades ou chapelles de l'église des jésuites où étaient placés les précieux monuments dont il vient d'être parlé.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse l'estampage d'un fragment d'inscription numidique gravée sur une stèle trouvée récemment près de la porte septentrionale de Philippeville (Rusicade), et en même temps une note sur dix inscriptions trouvées à Cons-

Digitized by Google

tantine et dans les ruines qui avoisinent cette ville. Notre savant collègue fait aussi connaître à la section qu'il croit pouvoir identifier avec l'arc de triomphe signalé par Peyssonnel (*Voyage dans les régences de Tunis et d'Alger*, 1838), comme existant encore de son temps vis-à-vis du pont à trois étages qui traverse le ravin où coule le Roumel, le monument dont les riches matériaux ont été récemment mis au jour par les travaux de déblayement d'El-Kantara, sur la rive droite du Roumel. Les deux communications de M. Cherbonneau sont renvoyées à l'examen de M. L. Renier.

M. Dumoutet, membre non résidant, adresse des copies ou des estampages de trente-six inscriptions de l'ancien diocèse de Bourges, ainsi que des épreuves en plâtre de cinq fers à hosties provenant de diverses communes de l'Allier, du Cher et de l'Indre.

La section exprime le vœu que ces moulages et tous ceux de même nature dont M. Dumoutet a doté le Comité soient mis à la disposition du directeur du musée de Cluny, où ils seraient placés plus avantageusement pour les intérêts du public que dans les archives du ministère.

M. Dumoutet adresse en même temps, mais seulement pour être placés sous les yeux des membres du Comité, quatre dessins exécutés d'après une mosaïque trouvée récemment dans le bourg de Lunery, arrondissement de Bourges. Cette mosaïque devant être publiée prochainement par les soins de la commission historique du Cher, il est inutile d'en donner ici une description ; il suffira de noter que si ce monument est remarquable au point de vue de l'exécution, ce que démontrent les beaux dessins de notre collègue, il n'a véritablement d'importance qu'au point de vue de l'art, puisqu'on n'y distingue d'autres sujets que des ornements entremêlés de représentations d'oiseaux et de fleurs. M. de Guilhermy se charge de rendre compte des inscriptions adressées par M. Dumoutet.

M. Dusevel, membre non résidant, fait un cinquième et dernier envoi de ses notes sur les antiquités et objets curieux qu'on voit ou qui ont été trouvés dans les communes du département de la Somme qu'il a parcourues l'an dernier. La section renvoie les diverses communications de M. Dusevel à M. de Guilhermy.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, fait hommage au Comité de divers ouvrages qui seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes. Des remercîments seront adressés à M. de Girardot.

M. Morand, membre non résidant, adresse un travail qui a pour titre : *Des chronogrammes. — Recueil de ceux qui ont été composés*

Digitized by Google

dans la ville d'Aire, avec des éclaircissements historiques sur chacun d'eux.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, adresse la troisième partie de son inventaire ecclésiologique du diocèse d'Angers, comprenant l'orfévrerie, la bronzerie et la ferronnerie. Quatorze photographies exécutées par M. de Livonnière accompagnent cet inventaire, dont elles reproduisent les objets les plus importants.

Le même correspondant fait en même temps hommage d'un album de broderies qu'il a rapporté de Rome. Cet exemplaire n'a pas de titre, mais il ne semble pas différer d'un ouvrage sur le même sujet catalogué au musée de Cluny sous le titre : *Traité de broderie et de point coupé par P. P. Torri de Rome. Padoue*, 1604. Ces deux communications sont renvoyées à M. du Sommerard. M. Chabouillet demande que le Comité fasse don de l'album de broderies à la Bibliothèque impériale qui possède déjà plusieurs ouvrages analogues, aussitôt que M. du Sommerard aura pu l'examiner. La Section acquiesce à ce vœu.

M. A. de Jussieu, correspondant, adresse un Mémoire accompagné d'une empreinte, sur un sceau du treizième siècle du doyen de Saint-André (Savoie), découvert en 1854 dans les fondations du pont Morens, à Annecy. M. J. Quicherat rendra compte de ce Mémoire.

M. Révoil, correspondant, adresse deux estampages d'un cippe en forme d'hermès trouvé le 3 juin 1863 derrière une des larges dalles du podium de l'amphithéâtre de Nîmes, et qui porte une inscription inédite. M. Renier se charge de l'examen de cette communication.

M. l'abbé Barranger signale de nouvelles découvertes faites dans le voisinage de Villeneuve-le-Roi.

M. Décosse adresse la suite de son *Journal archéologique sur les antiquités celtiques gauloises et gallo-romaines de Soisy-sur-Ecole.* Ces deux communications sont renvoyées à M. J. Quicherat.

M. de Marsy, ancien élève de l'Ecole des chartes, transmet l'estampage d'une inscription funéraire fixée à la partie intérieure du pied de la tour de l'église Saint-Pierre de Compiègne. Cette inscription est aujourd'hui soustraite aux regards par suite de travaux exécutés dans cet édifice. En même temps, M. de Marsy adresse l'empreinte d'un sceau trouvé en 1862 près de Compiègne.

M. de Guilhermy est prié d'examiner la première de ces deux communications; la seconde est renvoyée à M. Quicherat.

M. Gomart, correspondant, adresse pour la bibliothèque des So-

Digitized by Google

cétés savantes et pour les membres de la section vingt-cinq exemplaires d'un plan de la ville de Péronne qu'il vient de publier. Des remercîments seront adressés à M. Gomart.

La *Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle*, qui s'occupe des moyens de consolider les restes de l'aqueduc romain de Jouy (Jouy-aux-Arches), arrondissement de Metz (Moselle), mais qui aurait besoin d'être secondée dans cette entreprise, prie Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique d'intervenir auprès de son collègue le Ministre d'Etat pour qu'il veuille bien prendre en sérieuse considération la demande de cette savante Compagnie.

La section, après avoir entendu les explications données par plusieurs membres sur l'importance exceptionnelle de ce monument, émet le vœu que M. le Ministre de l'instruction publique veuille bien accéder au désir exprimé par la Société de la Moselle, et écrire en conséquence au Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, dans les attributions duquel est placée aujourd'hui la commission des monuments historiques.

M. le marquis de la Grange dépose sur le bureau une lettre qui lui a été adressée par M. Lecointre-Dupont, correspondant honoraire du ministère, dans laquelle le savant numismatiste expose les détails de la découverte faite dans les caves de sa maison, à Poitiers, d'une mosaïque antique dont il donne une description en même temps que la représentation lithographiée.

Ainsi que celle dont il a été parlé plus haut, cette mosaïque n'est pas décorée de sujets; on n'y voit que des ornements; mais par la grandeur, la conservation, et surtout par la correction du dessin, elle l'emporte sur tous les autres fragments de ce genre découverts à Poitiers. Des remercîments seront adressés à M. Lecointre-Dupont dont la communication sera déposée dans la bibliothèque des Sociétés savantes.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission qui sera chargée du choix d'un sujet de prix pour le concours des Sociétés savantes de l'année 1864.

M. le président désigne pour cette commission MM. Léon Renier, de Guilhermy, Quicherat, Lenoir et P. Lacroix, auxquels se réunissent de droit MM. le marquis de la Grange et Chabouillet, président et secrétaire de la section; M. de la Villegille, secrétaire du Comité, et M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes.

M. le président désigne ensuite la commission chargée: 1° de préparer la liste des Sociétés savantes qui devront être proposées à M. le

Digitized by Google

Ministre de l'instruction publique pour participer aux subventions accordées par l'Etat à celles de ces Compagnies qui méritent cette faveur par l'importance de leurs publications ; 2° de préparer une liste des membres non résidants du Comité et des correspondants du ministère que l'importance et le nombre de leurs communications doivent désigner à la bienveillance de Son Excellence. Cette commission, à laquelle s'adjoindront, comme à la précédente, tous les membres du bureau, se composera de MM. L. Renier, de Guilhermy, Le Roux de Lincy et Quicherat.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. L. Renier, marquis de la Grange, Beulé, Quicherat, Hamille et Chabouillet.

La section passe ensuite à l'audition des rapports.

M. Quicherat, en déposant le volume contenant les vingt-huitième et vingt-neuvième années du *Bulletin de la Société des sciences et belles-lettres* séant à Toulon, déclare qu'il n'y a rien trouvé qui fût de sa compétence, mais qu'un Mémoire sur le Puget pourrait être utilement examiné par M. Paul Lacroix. En conséquence ce volume sera confié à M. Lacroix.

M. de la Villegille donne lecture d'un rapport sur le tome IV de la nouvelle série des *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand.*

A l'occasion de cette lecture, M. Léon Renier présente quelques observations sur l'emploi abusif que l'on fait généralement du terme *gallo-romain*, auquel on semble vouloir attacher l'idée d'un art particulier en l'appliquant à tous les monuments construits dans la Gaule pendant la domination romaine.

M. de Mas-Latrie donne lecture d'un rapport sur les tomes XI et XII du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.*

M. P. Lacroix lit un rapport sur trois fascicules du *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1861-1862.

M. le marquis de la Grange donne lecture d'un rapport sur le troisième *Bulletin des travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne* (*Savoie*).

M. Hamille, directeur des cultes, offre de prendre des renseignements au sujet de l'église de Baudens, dont M. de la Grange parle dans son rapport, en exprimant des regrets sur ce que l'auteur d'un article intéressant consacré à cet antique édifice n'est pas entré dans des détails plus circonstanciés, particulièrement sur l'état actuel des parties encore subsistantes de ce monument, qui remonte au treizième siècle.

Digitized by Google

Les rapports de MM. de la Villegille, de Mas-Latrie, P. Lacroix et marquis de la Grange sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. de Guilhermy rend compte verbalement de diverses communications.

Notre collègue remercie M. de Longuemar, qui a bien voulu adresser des estampages d'inscriptions du département de la Vienne, dont on ne possédait que des copies dont la section ne croyait pas pouvoir se contenter. C'est un nouveau et très-important service rendu par le zélé correspondant à la science et au Comité.

M. de Guilhermy demande en même temps le dépôt aux archives de diverses notices sur des communes du département des Ardennes adressées par M. Nozot, correspondant. Ces notices, au milieu desquelles le rapporteur signale particulièrement le travail sur Yvois-Carignan, seront de la plus grande utilité pour le Répertoire archéologique du département exploré par M. Nozot.

M. Mathon fils, correspondant, a complété une très-ancienne communication par l'envoi d'un estampage et d'une copie figurée qui ne laissent pas de doute sur l'exactitude de la lecture de cette inscription, qu'on peut voir *Bulletin du Comité*, tome III, page 98, dans un rapport lu par M. L. Renier, le 30 avril 1855.

M. de Baecker, correspondant, a envoyé le texte d'une inscription de l'église de Cassel (Nord). M. de Guilhermy demande qu'il soit écrit à M. de Baecker, afin de lui faire savoir que, comme le disait déjà le rapporteur lui-même dans un travail écrit lu le 15 juin dernier, les communications du zélé correspondant acquerraient beaucoup plus d'importance si les copies d'inscriptions, à défaut d'estampages, étaient exécutées avec une exactitude plus scrupuleuse, si elles indiquaient la forme et les dimensions des caractères employés, enfin s'il voulait bien y joindre quelques mots d'explication.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, a fourni les renseignements qui lui avaient été demandés sur une inscription de l'église d'Anglesqueville-le-Bras-Long, dont une copie douteuse avait été envoyée par M. Leroy, à Cany.

Enfin M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant, a fait un dernier envoi d'inscriptions françaises recueillies par lui à Rome.

M. de Guilhermy termine en demandant que des remercîments soient adressés à ces divers correspondants pour leurs communications qui seront déposées aux archives.

M. A. Dauvergne, membre non résidant, qui assiste à la séance, communique à ses collègues la série complète de dessins qu'il leur

Digitized by Google

avait déjà présentés à la Sorbonne a la séance du 9 avril 1863. Ces dessins, exécutés avec le talent et l'exactitude que la section est habituée à reconnaître dans tous les envois de M. Dauvergne, représentent des peintures murales du château de Saint-Floret, en Auvergne, ainsi que toutes les inscriptions explicatives qui les accompagnent.

M. Dauvergne ne donne pas de nouveau lecture de la notice qu'il a lue à la réunion des Sociétés savantes, mais il y ajoute quelques explications verbales en réponse aux observations que suggère à divers membres l'examen attentif de cette importante communication.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société académique de Brest.

T. II. 1861-1862.

La Société académique de Brest justifie le titre qui lui a été donné lors de sa fondation : dans le deuxième volume de ses publications, on trouve des poésies de MM. Clerec, Ol. de la Faye, A. Guichon de Grand-Pont et de Mme Aug. Penquer. MM. Denis Lagarde, Guichon de Grand-Pont et A. Constantin ont donné des notices qui sont du ressort des sections d'archéologie et des sciences. J'ai à vous parler des travaux de MM. Duseigneur, Guillou Penanros, Levot et Fleury.

M. Duseigneur s'est proposé de résumer les divers systèmes qui, depuis que l'on s'occupe de l'histoire de la Bretagne, ont été soutenus au sujet de l'établissement des Bretons insulaires dans le pays d'Armorique. Ces systèmes se réduisent à trois, car il n'y a pas lieu de s'arrêter aux romans historiques qui se cachent sous des apparences de livres sérieux.

Les uns soutiennent que Magnus Maximus, lorsqu'il aborda dans les Gaules après s'être fait proclamer empereur en Grande-Bretagne, avait confié, vers l'an 483, au breton Conan Mériadek, l'un de ses lieutenants, le gouvernement des 2e et 3e Lyonnaises et des deux Aquitaines : c'était le « tractus armoricanus. » A la mort de Magnus Maximus, Cinan se serait déclaré indépendant ; de lui procéderait l'ancienne constitution bretonne : ses soldats auraient donné à l'Armorique le nom de Bretagne ; cette opinion, jadis soutenue avec une ardeur qui n'était pas désintéressée, à l'instigation d'une famille princière, compte aujourd'hui de très-rares partisans. L'existence de Conan Mériadek est fort douteuse ; le récit de son établissement en Armorique est devenu une légende apocryphe. J'ai lieu de croire que

Digitized by Google

MM. de Rohan ne tiennent plus aujourd'hui à descendre de Conan Mériadek, pas plus que MM. de Cossé Brissac de Cocceius Nerva.

D'autres érudits veulent que l'Armorique, ruinée par la fiscalité romaine, puis dévastée par les légions impériales, qui en traitaient les peuples en rebelles, et par les barbares, soit devenue assez déserte pour laisser de vastes territoires à la disposition du premier occupant : le témoignage de Procope vient à l'appui de cette hypothèse. C'est alors, de 465 à 500, que de nombreux émigrés, chassés de la Bretagne insulaire par les invasions des Saxons, vinrent peupler ces solitudes. Ici il n'est plus question de conquêtes, comme dans le système de Conan Mériadek : c'est un établissement pacifique qui commence par le littoral, loin des cités gallo-romaines. C'était l'opinion de Le Gallois, reprise maintenant, et savamment élucidée et établie par une école d'historiens dont la Bretagne s'honore.

Le principal défenseur du troisième système n'est plus : c'était M. Bizeul ; sans chercher à expliquer le changement de la dénomination même de l'*Armorique* en *Bretagne*, M. Bizeul, se souciant peu de Conan Mériadek, et ne faisant aucun cas des documents hagiographiques, soutenait que l'Armorique n'avait pas cessé d'être habitée par une nombreuse population gallo-romaine ; les migrations insulaires de la Bretagne sont insignifiantes ; pour lui tout était gallo-romain : les mottes féodales, les camps établis pendant les démêlés de Jean de Montfort et de Charles de Blois, ceux des ligueurs et des royaux, le château de Durestal, dont les cartulaires encore inédits révèlent l'histoire, etc.

M. Duseigneur essaye de formuler une opinion qui emprunte un peu de ces deux derniers systèmes : il pense que la péninsule armoricaine était moins dépeuplée que ne le dit Procope; selon lui, l'élément gaulois et le druidisme avaient rendu aux Armoricains, en dehors des cités gallo-romaines, une certaine énergie : ceux-ci accueillirent sans froissement les émigrés bretons, qui avaient avec eux une origine commune, qui parlaient le même idiome. Plus civilisées que les Armoricains, les bandes de fugitifs bretons, trop peu nombreuses pour dominer par le nombre, triomphèrent par leur supériorité intellectuelle : il y eut conquête morale, et insensiblement les Armoricains, farouches et païens, furent transformés en Bretons chrétiens. — On peut considérer le travail de M. Duseigneur comme le sommaire d'une thèse qui reste à établir sur des faits et des preuves solides.

Jusqu'en 1861, le port de Brest était sillonné par des bateaux privilégiés qui, moyennant rétribution, transportaient de la ville dans

Digitized by Google

son faubourg de Recouvrance les voyageurs, les détachements de soldats, les bestiaux, les marchandises et les denrées. A cette date, des particuliers établirent un pont flottant à travées mobiles pour relier les deux rivages; l'an dernier, le 23 juin, on inaugurait le magnifique « Pont impérial » véritable monument de solidité et d'élégance. Cette solennité a donné à M. Levot, l'érudit éditeur de la « Biographie bretonne », l'occasion de faire l'historique du passage de Brest à Recouvrance depuis les temps les plus anciens.

Brest, il y a 232 ans, était une bourgade dépendant de la paroisse de Lambezellec, n'ayant d'importance que par son vieux château fort, qui, depuis le treizième siècle, appartenait aux ducs de Bretagne. Recouvrance dépendait alors de la paroisse Saint-Pierre Quilibigon; la possession féodale en était aux du Chastel, elle passa ensuite aux Brissac, aux Gontaut de Biron, puis enfin aux Rohan de Guéméné. Comme je le disais plus haut, entre ces deux villages, qui devaient, grâce à Richelieu, se confondre pour former une des plus grandes villes maritimes de l'Europe, il y avait un passage de bateaux très-suivi dont le revenu appartenait aux seigneurs qui tenaient Recouvrance, mais qui s'en dessaisirent en faveur de tierces personnes dès le quinzième siècle : au dix-septième, le détenteur en faisait hommage au roi. Ce revenu, vendu 2,700 livres en 1687, était affermé alors 127 livres 10 s., 189 livres en 1691, 2,100 livres peu à près, 19,000 livres en 1790. Cette progression, étonnante au premier abord, s'explique tout naturellement quand on pense au rapide accroissement de Brest et au mouvement énorme de troupes, de marchandises et de fardeaux de toute sorte entre la ville et son faubourg. — En 1790 le directoire du département voulait racheter ce monopole moyennant 4,000 livres, mais l'année suivante un certain article de la loi qui supprimait les péages des « citoyens seigneurs » fit perdre aux propriétaires du « passage de Brest » tout droit à une indemnité quelconque. Vainement leurs héritiers demandèrent-ils à tous les gouvernements qui se sont succédé en France une réparation au préjudice qu'ils supposaient leur avoir été porté : il y a peu d'années, ils renouvelaient encore leurs plaintes sans plus de succès. — Je m'aperçois que je viens de commettre une grosse erreur : j'ai dit, m'en référant aux termes de l'article 7 de la loi du 25 août 1792, que le péage de Brest avait été *aboli*, il avait seulement été « sacrifié à la chose publique » ; peu avant 1861 ce même péage rapportait 35,000 francs par an au domaine.

Dans son Mémoire, auquel je ferai le seul reproche de manquer un peu d'ordre dans la forme, M. Levot donne des renseignements

Digitized by Google

curieux sur l'ancien voyer, ou sergent féodé de Brest : c'était un office ducal que les du Chastel exercèrent d'abord, mais qu'ils inféodèrent à la famille de Cornouaille lorsqu'ils ne se soucièrent plus de l'exercer eux-mêmes; le sergent féodé faisait des exploits de justice, recueillait les rentes, gardait les malfaiteurs, les faisait exécuter même parfois, le tout pour son seigneur supérieur. La charge de voyer de Brest resta dans la même famille jusqu'à la fin du dix-huitième siècle; à cette époque, chacun cherchait le prétexte de trancher du grand seigneur, et en 1765, le voyer de Brest prétendit au titre de *seigneur voyeur* et à toutes les prééminences qui étaient alors attachées à la qualité de haut-justicier. Il réclamait entre autres un privilége singulier, celui de faire sauter à la mer, le jour de l'installation du maire, les nouveaux mariés de l'année et ceux qui depuis trois années étaient venus s'établir à Brest ou y avaient bâti maison : or cette cérémonie était consacrée par un droit appartenant au maire de Brest; le gouverneur de la province l'avait officiellement reconnu en 1618. Je me hâte d'ajouter qu'on pouvait s'abstenir de ce bain forcé en donnant 3 livres à l'hôpital.

A cet égard, M. Levot rappelle, sans cependant y attacher une grande importance, une tradition locale : les quelques pêcheurs qui habitaient jadis le petit village de Brest n'avaient voulu recevoir parmi eux des étrangers qu'à la condition de donner une preuve d'aptitude nautique : c'était de plonger à trois reprises dans la mer et de rapporter chaque fois une poignée de goëmon. Je crois que le savant auteur préférerait voir dans cet usage une condition imposée par suite de l'octroi du droit de cité. Peut-être faudrait-il y reconnaître simplement un ancien privilége attaché à la forteresse féodale de Brest : le saut des mariés dans l'eau existait dans plusieurs hautes-justices bretonnes.

Ce compte rendu est déjà si long que je suis forcé de ne consacrer que quelques lignes à deux autres Mémoires qui méritent également d'être signalés. M. E. le Guillou Penanros, inspiré par l'ouvrage de M. du Châtellier, *Brest et le Finistère sous la Terreur*, a donné une étude intéressante sur cet épisode curieux de l'histoire de la Révolution. Dans le Finistère, la *terreur* ne commença guère que le 7 février 1794, alors que la Montagne avait à se venger, non pas des chouans, mais de l'appui énergique donné aux Girondins. Les apôtres de la guillotine envoyés à Brest comptaient y faire tomber 300 têtes; leur règne trop court, grâce à thermidor, ne leur permit d'en abattre que 70.

M. E. Fleury a retracé l'histoire de la communauté du Sacré-

Digitized by Google

Cœur de Jésus de l'Union chrétienne : ce couvent, fondé en 1694, par Catherine Rénée le Douget de Penfeunteun, avait pour but de recevoir des pensionnaires privées de fortune et d'élever gratuitement les petites filles pauvres. Il était établi sur ce vaste ilot qui es aujourd'hui partagé entre le lycée, le génie militaire et l'état-major de la place de Brest ; l'ensemble de ce bâtiment est encore désigné sous le nom de *Petit-Couvent*. La communauté du Sacré-Cœur fut fermée le 9 janvier 1792, alors que toutes les religieuses, moins une, refusèrent de prêter le serment imposé par la loi du 17 prairial 1791 à toutes les personnes chargées de l'éducation publique.

Anatole DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'études d'Avallon.

1859—1860—1861.

C'est avec un vif plaisir que je signale au Comité la création dans une modeste ville de l'ancienne Bourgogne, Avallon, d'une nouvelle Compagnie qui, à peine fondée, a prouvé par la publication de ses premiers Bulletins qu'elle était de celles dont on pouvait beaucoup attendre. C'est encore là, on n'en saurait douter, un des résultats du bienveillant encouragement accordé depuis quelques années aux Sociétés savantes de la province et de l'attention méritée que le gouvernement donne à leurs travaux. Peu à peu l'émulation gagne de proche en proche, se généralise, et l'on peut déjà prévoir le moment où chaque groupe de population un peu important aura sa petite Académie. Dans le discours d'inauguration de celle d'Avallon, M. l'abbé Gally son président, a sagement circonscrit le champ qu'elle doit explorer de préférence. « En prenant, dit-il, l'Avallonnais pour l'objet spécial de nos travaux, nous trouverons assurément une mine assez féconde pour n'être pas de sitôt obligés de franchir les limites de notre programme. » Et, après avoir rappelé que le pays abonde en antiquités romaines ou gallo-romaines, qu'on y a fréquemment découvert des médailles de diverses époques, que la biographie d'un certain nombre d'hommes de la contrée reste à compléter, que, d'un autre côté, la géologie et la minéralogie locales sont encore à décrire, M. l'abbé Gally ajoute : « La carte de la France à diverses époques, mise à l'étude par l'Empereur, sera un puissant encouragement pour ceux qui aiment les recherches archéologiques : le *Pagus Avalensis* est tout entier à faire. » Les sujets ne manqueront donc pas à la Société d'études d'Avallon, et nous ne saurions trop féliciter M. l'abbé Gally d'avoir aussi bien compris la mission principale des Académies de province. Sans doute aucun sujet ne leur est interdit, et, si des personnalités brillantes se produisent sur quelques points, leurs travaux seront accueillis avec bonheur, quel qu'en soit l'objet ; mais c'est surtout l'histoire et la description de la province que ces Sociétés doivent avoir en vue, en s'éclairant d'ailleurs, comme cela est presque toujours nécessaire, des documents originaux que renferment les grands dépôts historiques de Paris.

Le premier numéro du Bulletin de la Société d'études d'Avallon

Digitized by Google

a un caractère principalement archéologique, et échappe par suite à notre appréciation. On y remarque pourtant la biographie d'un chanoine avallonnais, Lazare-André Bocquillot, qui, après une vie d'abord très-dissipée, s'était fixé dans sa ville natale et s'y était fait, par des travaux incessants, une réputation littéraire qui l'avait mis en relation avec Nicole, Arnauld, Lenain de Tillemont, Mabillon. Plusieurs des lettres qu'ils lui écrivirent ont été publiées en 1745, et ne se trouvent peut-être pas dans la collection de leurs œuvres. L'auteur de la biographie dont je parle, M. Gabriel Jordan, dit à ce sujet : « Bocquillot, qui les avait connus à Port-Royal, fut une grande partie de sa vie en rapport avec eux et les suivit dans leurs tristes erreurs. Pourquoi faut-il qu'il n'ait pas mieux employé sa haute intelligence, et qu'au contraire il se soit signalé par une audacieuse opiniâtreté ?.... Ce fut la tache de sa vie, du reste si régulière et si digne d'éloges. » Je crains bien, à dire vrai, que M. Gabriel Jordan n'ait apprécié un peu sévèrement ce qu'il appelle l'*hérésie* du bon chanoine dont il a esquissé la vie, et qui, « né pauvre, ayant vécu pauvre, voulut mourir en pauvre et être enterré comme un pauvre, avec des cierges jaunes, sous quatre pavés, afin qu'on ne pût y inscrire que son nom, si ses confrères voulaient le conserver. » On est plus tolérant aujourd'hui pour les hommes de bien qui n'ont eu d'autre faiblesse, si c'en est une, que d'avoir discuté la convenance et l'opportunité de la bulle *Unigenitus*.

S'il est un homme vraiment digne d'admiration et dont le nom ait droit aux hommages de tous, c'est Vauban. Quel noble caractère ! Quelle patriotique ardeur quand il s'agit de faire face aux ennemis de la France ! Quel dévouement à l'aspect de la misère des peuples, et comme il se sacrifie au désir de la soulager ! Il m'a toujours semblé que cette grande figure, une des plus graves et des plus pures de nos annales, attendait encore son historien. Si je ne me trompe, un de ses compatriotes, membre distingué de la Société d'études d'Avallon, M. Raudot, a les qualités nécessaires pour entreprendre cette biographie, à laquelle un succès populaire est réservé. M. Raudot aime l'ancienne France, et il a écrit plusieurs ouvrages sur la situation administrative et sociale du royaume avant 1789 ; il s'intéresse aux questions économiques, et c'est surtout à ce point de vue, c'est à raison du bien rêvé par Vauban et de ses pacifiques projets de réformes qu'il faudrait maintenant l'apprécier. Nous connaissons suffisamment aujourd'hui, d'après les travaux de maints ingénieurs, Vauban preneur et constructeur de places fortes; il nous reste à connaître, d'après ses œuvres économiques étudiées à fond,

Digitized by Google

comme aussi d'après sa correspondance éparse dans les cartons de la guerre, un Vauban à peine entrevu encore, celui que les fureurs de la réaction religieuse touchaient au cœur, que les abus de la taille et les exactions des fermiers indignaient, et auquel les misères de la France vers la fin du dix-septième siècle, misères, hélas ! bien dépassées au commencement du siècle suivant, arrachèrent des accents qui sont restés la punition de Louis XIV et de Louvois.

En attendant, M. Raudot a écrit quelques pages animées sur Vauban, dans un travail intitulé : *Les maréchaux de France de l'Avallonnais*. Ces maréchaux, au nombre de trois, que l'arrondissement d'Avallon a vus naître, sont Claude de Chastellux, qui vécut sous Charles VI et Charles VII, dans les temps les plus agités de notre histoire, Vauban, et, plus près de nous, l'un des plus brillants lieutenants de l'Empereur, à l'époque où il était entouré de Ney, de Masséna, de Murat, je veux parler de Louis-Nicolas Davoust, né le 10 mai 1770 dans le village d'Annoux, près d'Avallon.

La notice que M. Raudot consacre à Davoust contient plusieurs lettres inédites adressées au directoire du département de l'Yonne, et conservées dans les archives locales. Si l'on ne connaissait déjà l'exaltation des esprits dans les premiers temps de la période révolutionnaire, ces lettres de Davoust en donneraient une juste et triste idée. Issu d'une famille militaire, fils de gentilhomme, le jeune Davoust écrivait de Cambrai au directoire de l'Yonne, après l'anéantissement des Girondins et le sanglant triomphe des Montagnards : « Déployez toute votre énergie, elle est plus que jamais nécessaire. Surveillez tous ces tartufes modérés, ces hommes suspects ; surveillez-les de si près qu'ils perdent dès ce moment l'espoir de mettre à exécution leurs infâmes projets. Livrez sans pitié à la vengeance nationale tous ces lâches Français qui demandent un roi pour nous mettre de nouveau dans les fers (les fers forgés par Louis XVI !), et la République survivra à toutes les trahisons et aux attaques des despotes coalisés pour la détruire. »

Heureusement, les fougueuses excitations de ce farouche républicain de vingt-deux ans ne trouvèrent pas d'écho dans l'Yonne. Le directoire local ne livra personne à la vengeance nationale ; il aurait eu trop à faire sans doute, et le département eut, à la fin de la crise révolutionnaire, le rare bonheur de n'avoir eu aucun massacre à enregistrer. Est-il besoin d'ajouter que Davoust fit bientôt oublier ces funestes entraînements des premières années ? A peu de temps de là, en effet, il sauvait aux dépens de sa vie l'évêque de Mende et ses compagnons d'infortune, qu'une populace en délire voulait

Digitized by Google

exterminer. L'histoire du maréchal Davoust est aujourd'hui écrite dans l'histoire de France; mais M. Raudot raconte d'après des témoins oculaires quelques anecdotes qui ajoutent encore à l'admiration que son courage méritait bien d'inspirer. Voici entre autres un épisode de la bataille de la Moskowa, la plus terrible des temps modernes. C'est un assistant qui parle :

«... Nous étions dans une redoute prise et reprise trois fois ; les Russes se retiraient faisant un feu d'enfer contre notre pauvre régiment, déjà bien diminué. Davoust arrive, nous fait coucher tous derrière cette redoute, qui ne protégeait les hommes debout que jusqu'à la ceinture : lui seul reste sur son grand cheval rouge, les plumes blanches de son chapeau flottant au vent. Mes pieds touchaient les pieds de son cheval, et je me disais en le regardant : Ils vont tirer sur lui comme à la cible. Les balles sifflaient autour de sa tête ; il était là comme à la parade, prenant dans les sacoches de sa selle de petits morceaux de pain qu'il grignotait tranquillement.. Par miracle, les boulets le respectèrent. Quel homme ! Les autres généraux et même le beau Murat, dont on parle tant, avec ses grands coups de sabre et ses fanfreluches, ne lui venaient pas à la ceinture. »

Faites la part de l'enthousiasme d'un vieux soldat, d'un compatriote racontant les prouesses de son maréchal, et vous avez encore là un émouvant épisode de ces luttes gigantesques qui ébranlaient l'Europe.

Un autre membre de la Société d'études d'Avallon, M. Baudouin, a tracé un tableau d'un genre différent en racontant une *Lutte municipale entre Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et les Avallonnais*, lutte curieuse, instructive, où le droit vainquit la force, et qui méritait d'être rappelée. Le capitaine de la ville d'Avallon étant mort, les habitants, s'appuyant sur leurs priviléges et sur les coutumes, lui donnèrent un remplaçant. Charles le Téméraire, ne l'ayant pas trouvé à son gré, désigna un autre capitaine. L'affaire fut soumise par les échevins de la commune au parlement de Bourgogne, qui, avant de rendre un arrêt conforme à la requête des habitants d'Avallon, fit prévenir le duc. Le principe étant sauf, ceux-ci remplacèrent le capitaine qui lui avait déplu. « Ainsi se termina, à l'honneur de notre ville, dit M. Baudouin; cette action entamée contre le puissant duc de Bourgogne. Elle prouve l'esprit d'indépendance de nos pères et leur fermeté à soutenir leurs droits... »

Je n'ai pu qu'indiquer dans les deux premiers Bulletins de la Société d'études d'Avallon les Mémoires se rattachant directement aux

Digitized by Google

travaux de la section. Le troisième Bulletin contient, outre une très-attachante notice de M. Raudot sur un simple capitaine d'état-major, M. Charles de Crécy, mort en héros, criblé de blessures, dans un hôpital de Sébastopol, divers Mémoires portant le cachet d'une érudition sûre, puisée aux sources. Je citerai d'abord celui de M. Gally sur l'établissement des capucins à Avallon, établissement qui donna lieu à de longs démêlés auxquels le chapitre de la ville, les minimes et les cordeliers, tous opposés à l'ordre de Saint-François, prirent une part active. Après quatre ans de lutte, et à la suite d'une longue maladie épidemique pendant laquelle ils s'étaient faits les infirmiers de la population, les capucins purent enfin s'installer à Avallon; mais je le répète, ce ne fut pas sans de grandes difficultés. J'ajoute que parmi les opposants on comptait un échevin, le lieutenant du bailliage, et la reine-mère elle-même, Anne d'Autriche, qui avait écrit le 3 juin 1652 aux échevins de la ville une lettre citée par M. Gally, dans laquelle, se fondant sur ce que la population pouvait à peine nourrir les religieux des deux couvents de cordeliers et d'un couvent de minimes, elle exprimait le désir qu'on attendît des temps meilleurs. La majorité des habitants ayant insisté, les capucins, que protégeait le duc d'Epernon, gouverneur de la province, eurent enfin gain de cause. Mais n'était-ce pas vraiment excès de richesse, alors que la commune possédait déjà trois autres couvents d'hommes?

L'état des Juifs en Bourgogne, lors de leur expulsion du duché, en l'an 1306, par M. Louis Degouvenain, archiviste paléographe, est une excellente étude de laquelle résulte une fois de plus la preuve des services que rendaient les juifs au moyen âge. En Bourgogne surtout, leur influence était d'autant plus bienfaisante que, mêlés aux populations, propriétaires, vivant sous le même toit que les chrétiens, ils étaient plus souvent appelés à venir en aide à ceux que le défaut de capital empêchait, par le fait des funestes lois sur le prêt, d'utiliser leur activité. Heureusement le prêt à intérêt, sévèrement interdit aux chrétiens, était permis aux juifs. «Ceux de Chalon, dit M. Degouvenain, faisaient des affaires au loin; lors de leur expulsion, ils avaient des débiteurs à Troyes, Dijon, Châtillon, Montbard... Baigneux, bourg du Châtillonnais, était très-commerçant au moyen âge, et, attirés par son commerce, les juifs y affluaient en 1306 plus qu'en aucun autre pays de la Bourgogne... » On sait que Philippe le Bel expulsa les juifs pour s'emparer de leurs créances et de leurs biens. Comment apprécier le mal qu'il fit de la sorte à l'industrie, au commerce! Bientôt après, il est vrai, Louis X, son fils, les rappela, cédant, dit l'ordonnance « à la commune clameur du

Digitized by Google

peuple. » Mais à combien de vicissitudes nous les voyons encore exposés depuis !

En comparant la population de l'Avallonnais sous Louis XVI, de 1775 à 1789, à celle de la même circonscription pendant une égale période de quinze années, de 1846 à 1860, M. Raudot a trouvé que la seconde période, malgré un accroissement de 717 mariages, présentait dans les naissances une diminution de 4,275 âmes, et triste, soucieux de ce résultat inattendu, il s'est demandé avec un grain de pessimisme si son pays était véritablement en progrès. Je ferai à ce sujet de courtes observations. D'abord, les méthodes de constatation n'étant pas parfaitement identiques, M. Raudot le reconnaît lui-même, il peut s'ensuivre des différences de calcul notables. En second lieu, ce qui importe avant tout, ce n'est pas le chiffre de la population, si d'ailleurs elle est en rapport avec l'étendue du territoire, c'est son bien-être. M. Raudot constate qu'après la Turquie, la France est le pays où la population augmente le moins. Il aurait pu ajouter que c'est en Angleterre qu'elle augmente le plus. Lui envie-t-il la condition de ses populations ouvrières ? Qu'il regarde autour de lui, et il verra si le bien-être de ses concitoyens n'a pas doublé et triplé depuis 1789. Or, il y a une réflexion d'un illustre économiste que je ne saurais pour mon compte trop répéter, et que je signale aux méditations de M. Raudot. « Capital de plus en plus croissant et population stationnaire, ou ne suivant le mouvement du capital qu'à pas très-lents et de loin, a dit M. Rossi, là est l'avenir, l'espérance des classes pauvres, le principe de l'élévation graduelle de la société. Hors de là il n'y a que vices, souffrances, crimes. » Je signalerai encore à M. Raudot divers passages du voyage d'Arthur Young en France, où cet esprit éminemment sagace et observateur constate par des faits multipliés que la population y était beaucoup trop nombreuse avant 1789 relativement aux moyens de subsistance, à la rareté du travail et du capital social. Dieu merci ! il n'en est plus de même aujourd'hui, et, en admettant que les chiffres de M. Raudot soient à l'abri de toute erreur, ils ne prouvent absolument rien contre l'état actuel.

Je terminerai ce rapport par quelques mots sur un travail de M. Gabriel Jordan, intitulé : *De l'organisation municipale de la ville d'Avallon aux seizième et dix-septième siècles*. Les recherches de M. Jordan sur les conditions électorales et sur le mode d'élection aux charges municipales, sur les attributions du capitaine, ou gouverneur de la ville et de son lieutenant, des échevins, du mayeur, du procureur-syndic etc., sont des plus instructives, et la liste des échevins

Digitized by Google

et autres officiers municipaux de la cité les complète utilement.

Le Comité demeurera convaincu, j'en suis sûr, d'après ce qui précède (et je n'ai parlé que des travaux ressortissant à notre section), que la création de la Société d'études d'Avallon est un fait très-heureux, que son programme est aussi bien conçu qu'exécuté, et que ses travaux présentent un véritable intérêt.

Pierre CLÉMENT,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie.

Année 1861-1862.

Les livraisons 41 à 44 de ce Bulletin, dont j'ai été chargé de rendre compte au Comité, renferment :

1° L'analyse des séances de la Société du mois de juin 1861 au mois de juin 1862 ;

2° Une curieuse notice de M. Henri de Laplane sur les arbalétriers, les arquebusiers et les archers, leurs services à Saint-Omer et les environs, avec plusieurs lettres inédites à ce sujet ;

3° Des lettres originales et inédites également concernant l'histoire de Thérouanne et de Saint-Omer, de 1486 à 1537, communiquées par M. Diegerick ;

4° De curieux extraits du dernier Rituel de Thérouanne donnés par M. le baron de la Fons de Mélicocq, qui a aussi fourni au bulletin une courte notice sur Charles le Bon, comte de Flandre et Jean II, de Furnes, 41e abbé de Saint-Bertin.

Imprimé en 1557 sous le titre de *Manuale sacerdotum secundum usum venerabilis ecclesiæ Moriniensium*, ce Rituel fait une description naïve et souvent touchante des cérémonies fondamentales de l'Église catholique : le baptême, les fiançailles, le mariage, le viatique, l'exhortation à la mort. Je transcris ici un extrait de la formule sacramentelle du *Rituel*, en ce qui concerne le mariage : « ....*Tunc sacerdos dicat, verbis gallicis* : Levez la main aux Saintz. — Vous jurez Dieu, vostre père Créateur, par la foy que luy devez, par vostre part de Paradis, sur le cresme et baptesme que vous avez rapporté des saintz fons, sur le corps de Nostre Seigneur, qui céans repose, sur les saintz Évangiles, et sur tout ce que vous tenez de Dieu et de sainte Église, que N..... que vecy, présentement prenderez à femme et espouse, et luy ferez bonne part et portion de vostre corps et biens, et ne la changerez pour nulle autre, pour plus belle ou plus layde, pour plus povre ou plus riche. .....*Sponsus respondeat :* Ouy — *Deinde sacerdos talia et eadem jurare faciat mulierem.* » Un manuscrit de la Bibliothèque impériale cité par M. de la Fons de Mélicocq, d'après M. Paulin Paris, complète cette description, à partir de la fin de la messe. « La messe célébrée, y est-il dit, l'espous et l'espousée s'en aillent, et eus estant devant l'uis de leur maison, le pain et le vin présens, soient béneis du prestre, disant : *Sire, béneis ceste créature*, etc. Lors l'espous morde au pain et après

Digitized by Google

l'espouse. *Item*, bénéiçon sur le vin. Lors l'espous boit, et après l'espouse. Laquelle chose faite, les maine par la main en la maison, disant : *In nomine Patris, etc.* — *Item*, la bénéiçon de la chambre. Lors, il doit encensier la chambre, et puis doit béneir l'espous et l'espousée séans ou gesans en leur lit, en disant : *Sire, béneis ces jouvenciaulx, si comme tu béneis Thobie et Sarra, fille de Raguel, si que ils vivent et envieillissent en ton nom et soient moutepliés en longueur de jours.* »

Plusieurs notices de M. Henri de Laplane, secrétaire général de la Société des antiquaires de la Morinie, dont le zèle est aussi infatigable que son érudition est étendue et variée, figurent encore dans ces Bulletins qui contiennent en outre divers travaux intéressant spécialement la section d'archéologie.

Pierre Clément,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS.

T. XXXIV, Arras, 1862, in-8°.

Le volume des Mémoires de l'Académie d'Arras que nous avons sous les yeux se distingue par une grande variété de travaux, qui attestent un mouvement d'études très-actif dans le sein de cette savante Compagnie. Sans parler des sciences proprement dites, qui ne sont pas de notre domaine, l'histoire se trouve représentée dans ce volume par un fragment de M. l'abbé Proyart sur le séjour de Louis XI à Arras, en 1463, et par un Mémoire de M. Gustave de Sède sur les francs fiefs et l'anoblissement ; l'économie politique, par quelques pages de M. Billet sur la petite propriété ; la statistique, par les remarques de M. Watelet sur la population de la France; et par l'étude de M. Auguste Parenty sur le dénombrement de la population du Pas-de-Calais en 1861. A ces différents Mémoires il faut joindre le rapport de M. Parenty sur les travaux de l'Académie d'Arras pendant l'année 1860-1861 ; celui de M. de Sède sur le concours de poésie ; un poëme de M. de Sède en l'honneur de Jeanne d'Arc; enfin les discours prononcés à la réception de M. l'abbé Vandrival et à celle de M. Edouard Sens.

Deux ans s'étaient écoulés depuis l'avénement de Louis XI au trône de France, lorsque ce prince, jugeant nécessaire de se montrer aux populations de la France et de l'Artois, qui reconnaissaient à peine sa suzeraineté, se mit en route pour la ville d'Arras, où il fit son entrée dans les derniers jours du mois de janvier 1463. Il y passa environ six semaines, non sans faire quelques excursions dans les cités voisines, notamment à Lille et à Tournai. C'est le récit de ce séjour de Louis XI dans la capitale de l'Artois que M. l'abbé Proyart a retracé en quelques pages qui résument les détails les plus curieux épars dans les chroniques contemporaines. Le trait le plus saillant de la politique de Louis XI à ce moment de son règne, c'est l'entente cordiale qu'il affecte de conserver avec le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, comme si aucune convoitise ne s'était encore élevée dans son âme à la vue des magnifiques Etats possédés par son vassal. Comme les échevins d'Arras lui présentaient les clefs de la ville, il ne consentit pas à les recevoir : « Vous êtes à bel oncle de Bourgogne, leur dit-il, l'homme du monde en qui j'ai la plus grande confiance, et à qui je suis le plus tenu. » Cependant il confirma les antiques priviléges de la cité : « Je me fie bien en

Digitized by Google

votre garde, dit-il aux échevins, et veux maintenir en tout vos priviléges, usages et coutumes anciennes, comme ont fait mes prédécesseurs. » Certains habitants, entre autres quelques archers qui avaient été bannis pour homicides, sollicitaient leur grâce. « Il ne se peut faire, répondit le roi, ce n'est pas la coutume; » et, sur de nouvelles instances : « Je ne veux point, ajouta-t-il, rompre les priviléges de notre bel oncle de Bourgogne. » La politique tortueuse de Louis XI ne devait pas se laisser enchaîner longtemps par ce respect hypocrite pour les droits de ses vassaux et pour les franchises municipales.

Le second Mémoire historique inséré dans le présent volume est l'étude de M. Gustave de Sède sur les francs fiefs et l'anoblissement, matière difficile, souvent controversée, que l'auteur a résumée avec clarté en quelques chapitres substantiels. On entendait par francs fiefs les héritages nobles possédés par des hommes francs, c'est-à-dire affranchis par la noblesse de leur race ou par leur anoblissement personnel des droits de tailles, aides, subsides, etc., imposés aux roturiers. Malgré les lois qui défendaient à ces derniers de posséder des fiefs nobles, ils en avaient, par la force des choses, acquis un assez grand nombre, que le pouvoir royal n'avait aucun intérêt à revendiquer contre eux. Toutefois, ils étaient astreints, pour prix de cette possession irrégulière, à payer certaines redevances dont les propriétaires nobles étaient affranchis. On conçoit dès lors l'intérêt que la bourgeoisie avait à obtenir la noblesse ou à l'usurper, afin d'affranchir de l'impôt ses fiefs seigneuriaux. Mais l'Etat, de son côté, n'était pas moins intéressé, surtout quand le trésor royal était vide, à rendre plus productif le droit des francs fiefs, en l'exigeant d'un plus grand nombre de propriétaires. De là des questions litigieuses et d'interminables procès suscités par les prétentions des familles qui se disaient nobles, sans l'être véritablement ou sans pouvoir en fournir la preuve. Certaines professions, comme la magistrature et l'enseignement du droit, tant civil que canonique, anoblissaient ceux qui les exerçaient : mais cette noblesse, brillant apanage d'une fonction publique, n'était pas toujours héréditaire, et n'entrainait pas nécessairement l'exemption du droit des francs fiefs. Nous signalons en courant quelques-uns des points de vue du vaste sujet que M. de Sède a traité dans son remarquable Mémoire. L'auteur y a joint un appendice qui renferme quelques détails particuliers à la noblesse de l'Artois, avec un extrait des instructions de la régie sur les francs fiefs.

L'histoire est la principale branche que cultive l'Académie d'Ar-

Digitized by Google

ras; mais elle n'est pas la seule, comme le prouve l'intéressant rapport de M. Auguste Wicquot sur le livre d'Abd-el-Kader, intitulé : *Rappel à l'intelligent. Avis à l'indifférent*, dont nous devons une élégante traduction à M. Gustave Dugat, membre de la Société asiatique. Pour tous ceux, et c'était le plus grand nombre d'entre nous, qui ne connaissaient le célèbre émir que par sa lutte opiniâtre et quelquefois heureuse contre la domination française en Algérie, ce ne fut pas un médiocre sujet d'étonnement que l'apparition du traité de philosophie qu'il venait d'achever durant les loisirs de la captivité et de l'exil. L'ouvrage, pris en détail, est dépourvu d'originalité, en ce sens que, sur l'homme et sur Dieu, sur les devoirs de la vie présente et sur nos destinées futures, il ne contient pas d'aperçus qu'on ne retrouve ailleurs; mais il se distingue par cette mâle précision, par cette fermeté judicieuse de pensée et de style, qui est le privilége des écrivains longtemps mêlés au maniement des affaires humaines, surtout quand ils échangent le sceptre ou l'épée contre la plume. L'analyse de ce curieux traité, qui a été lu devant l'Académie d'Arras par M. Wicquot, renferme des rapprochements ingénieux entre la philosophie d'Abd-el-Kader et quelques-unes des pensées les plus célèbres de Pascal. Nous ferons remarquer toutefois qu'elle laisse tout à fait dans l'ombre la seconde partie de l'ouvrage comprenant les chapitres sur l'écriture, l'histoire et l'ethnographie.

Nous arrivons au Mémoire de M. Billet sur la petite propriété, réponse énergique d'un esprit généreux et convaincu aux adversaires, plus nombreux aujourd'hui qu'on ne le suppose, des lois issues de la Révolution, qui, en consacrant l'égalité des partages entre les membres d'une même famille, ont favorisé le morcellement du sol. M. Billet fait observer d'abord que ce morcellement date de plus haut que 1789, qu'il tient à des causes plus profondes que la législation inaugurée par l'Assemblée constituante, qu'il procède du génie même de la nation et des évolutions successives de son état social. En second lieu, est-il vrai que la division des héritages aille sans cesse en croissant, et qu'on puisse déjà prévoir avec une triste certitude le jour prochain où, suivant l'expression de Malthus, le sol étant pulvérisé, notre pays sera aussi remarquable par son extrême indigence que par l'extrême égalité des propriétés ? M. Billet combat énergiquement ces prévisions désespérantes; armé de la statistique, il s'efforce de prouver que le nombre des parcelles de terre n'a pas augmenté dans les campagnes; que, loin de là, on peut y observer une tendance à l'agglomération. Enfin, en supposant le

Digitized by Google

mal plus grand qu'il n'est dans la réalité, M. Billet croit qu'il peut être combattu d'une manière victorieuse par la formation de sociétés anonymes, lesquelles, disposant de larges capitaux, seraient autorisées par le législateur à exproprier, moyennant une indemnité préalable, les propriétaires de parcelles divisées, de manière à créer un domaine unique, une grande propriété productive, habilement exploitée au profit de tous. « Le principe de l'association, dit M. Billet, a créé d'incalculables richesses : il a déjà changé la face de notre patrie; il a élevé le travail national à un degré de puissance inconnu jusqu'ici; il a plus fait en un quart de siècle pour le développement du crédit de l'Etat et du crédit privé, pour l'amélioration du sort des classes laborieuses, que n'avaient pu faire en une longue série de siècles les pouvoirs publics. C'est ce principe nouveau qui a permis aux compagnies de chemins de fer de se constituer et d'entreprendre la construction du magnifique réseau qui unit aujourd'hui les extrémités de notre territoire, et relie à la capitale nos grands centres manufacturiers aussi bien que nos ports de mer. C'est lui qui a fondé nos grandes institutions de crédit, qui a organisé nos grandes lignes de navigation, qui a multiplié nos usines, qui a entrepris l'aménagement et la distribution des eaux; c'est lui, en un mot, qui, s'appliquant à tous les besoins de la vie sociale, les satisfait avec une rapidité et une perfection que l'on eût en vain demandées à l'initiative privée. Les miracles que le principe de l'association des petits capitaux a réalisés dans l'industrie, les forces qu'il a agglomérées, ne sont rien auprès de ce qu'il est appelé à faire le jour où il recherchera dans l'industrie agricole des applications nouvelles... »

A Dieu ne plaise que nous découragions la généreuse confiance de M. Billet dans les ressources de l'association; cependant, nous l'avouerons, non-seulement avec une entière franchise, mais avec la certitude d'exprimer un sentiment partagé par tous les membres de la section d'histoire et de philologie, le moyen par lequel M. Billet propose de remédier au morcellement indéfini du sol nous paraît pire que le mal lui-même. Que les petits propriétaires de parcelles de champs unissent leurs patrimoines et leurs efforts, qu'ils cultivent en commun ces mêmes héritages, qui autrement ne se prêteraient pas à une bonne culture, qui de nous n'applaudirait à leur entreprise, surtout si elle était poursuivie avec la persévérance et l'honnêteté qui seules pourraient en assurer le succès? Mais gardons-nous de confondre des associations volontaires, qui respectent la propriété et la liberté du père de famille, avec cette concentra-

Digitized by Google

tion obligée du sol aux mains d'une société officiellement constituée à qui les pouvoirs publics auraient accordé le privilége exorbitant de déposséder les propriétaires. Il est trop manifeste qu'un semblable résultat ne pourrait pas être atteint sans blesser des intérêts, des sentiments et des droits qu'il n'est pas permis au législateur de méconnaître, fût-il armé de la toute-puissance. La société en serait agitée jusque dans ses fondements, et cette perturbation entraînerait pour les particuliers et pour l'Etat des conséquences bien autrement désastreuses que les inconvénients attachés au morcellement du sol.

Le Mémoire, assez court d'ailleurs, de M. Billet touche à des questions si graves que quelques développements devenaient nécessaires pour permettre d'apprécier les conclusions de l'auteur. Nous ne ferons au contraire que mentionner les *Remarques statistiques sur la population de la France et de ses* 89 *départements*, par M. Watelet, et l'*Etude* de M. Parenty *sur le dénombrement de la population du Pas-de-Calais en* 1861. Il est assez difficile en effet de résumer des statistiques quand elles ne font elles-mêmes qu'en résumer d'autres plus étendues et plus détaillées. Nous nous contenterons d'émettre le vœu que les travaux de M. Parenty et de M. Watelet soient éclairés et complétés par la comparaison des faits actuels avec les résultats des recensements antérieurs de la population. Il y a quelques années, M. Fayet, inspecteur de l'Académie de Douai, en résidence à Arras, a publié un *Essai sur la statistique de la population du Pas-de-Calais*, qui embrassait la première moitié du siècle et se terminait par des conclusions aussi graves qu'inattendues; c'était : 1° que, depuis 1801, l'accroissement de la population était beaucoup moindre qu'on ne le supposait; 2° que la mortalité de l'enfance et de la jeunesse allait en croissant dans une proportion assez rapide; 3° que la taille de l'homme s'était abaissée d'environ 20 millimètres. Comme on devait s'y attendre, ces conclusions assez tristes trouvèrent des contradicteurs. Il serait intéressant de rechercher si les faits nouveaux survenus depuis dix ans et consignés dans les documents officiels les ont confirmées ou les ont ébranlées. C'est un point d'histoire et de statistique sociale que nous prenons la liberté de signaler à l'attention de MM. les membres de l'Académie d'Arras.

C. Jourdain,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Deuxième série, tome IX, année 1861, in-8°.

Ce nouveau volume des Mémoires de l'Académie de Dijon témoigne comme les précédents de l'activité qui règne dans cette savante Compagnie et de l'importance qu'elle continue d'attacher aux études historiques. Nous y trouvons d'abord un fragment ayant pour titre : *Le pape Nicolas Ier et le jeune roi Lothaire*, détaché par M. Frantin de ses intéressants travaux sur le moyen âge. Elevé en 858, pour ainsi dire malgré lui, au trône pontifical, Nicolas Ier inaugure la suite glorieuse de ces papes intrépides auxquels le sacerdoce chrétien devra quelque chose de plus précieux encore que la suprématie dans l'ordre temporel, je veux dire le rétablissement de la discipline ecclésiastique et l'ascendant moral qui est le prix des nobles vertus. Une des grandes affaires de son règne fut l'agitation produite dans l'Eglise par le divorce du roi de Lorraine, Lothaire, et de la reine Theutberge. Cette princesse, avant de partager la couche royale, avait-elle entretenu un commerce incestueux avec son propre frère, comme le bruit public en courait ? Deux fois, devant les évêques réunis à Aix-la-Chapelle, on l'entendit faire l'aveu de sa faute et déclarer qu'elle se reconnaissait indigne des liens du mariage. Mais, à peine fut-elle en liberté, elle protesta de son innocence, et courut en Italie implorer l'appui du Saint-Siége. Le pape ne refusa pas de prêter l'oreille à ses plaintes : il envoya en France deux légats, puis il convoqua un concile à Rome ; et, ayant reconnu que la folle passion de Lothaire pour une autre femme, Valtrade, était le seul motif de sa dureté envers la reine, il le condamna à reprendre avec lui la malheureuse Theutberge. Un légat vint dans les Etats de Lothaire lui signifier la décision du pontife et l'ordre de s'y soumettre, sous peine d'excommunication. Au milieu de ces douloureux débats, on voit se dessiner la forte figure de l'archevêque de Reims, Hincmar, que la nouvelle attitude du Saint-Siége non-seulement à l'égard des rois, mais à l'égard des évêques, étonne et inquiète, et qui se sent disposé à la résistance au nom de la dignité épiscopale. Plus d'un genre d'intérêt ne manque donc pas au sujet

Digitized by Google

traité par M. Frantin. Le savant annaliste du moyen âge y a porté son érudition ordinaire et cette élégante clarté d'exposition qui contribue à l'intérêt du récit.

Le fragment sur le pape Nicolas Ier est suivi, dans le volume que nous examinons, d'un autre fragment historique qui est dû à la plume de M. Rossignol, et qui comprend l'histoire de la Bourgogne depuis la tentative d'invasion de cette province par l'empereur Maximilien, en 1489, jusqu'à la mort de Charles VIII. Les projets de Maximilien sur la Bretagne en même temps que sur la Bourgogne déjoués par la sagesse de madame de Beaujeu ; le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, et le renvoi de Marguerite de Flandre en Autriche; les efforts du roi des Romains pour venger le double affront fait à sa famille et le coup porté à ses vues ambitieuses; la sanglante bataille de Dournon, perdue par les troupes françaises ; la paix de Senlis; la campagne d'Italie ; la part que les Bourguignons, en la personne de plus d'un vaillant capitaine, prirent à la conquête du royaume de Naples et à la victoire de Fornoue : tous ces événements se pressent sous la plume de l'historien, qui réussit néanmoins à les exposer sans confusion. Nous craindrions justement de ne pas avoir le même succès si nous nous efforcions de les résumer en quelques lignes; aussi ne l'essayerons-nous pas. Nous nous contenterons de signaler le chapitre qui termine le travail de M. Rossignol; il présente un curieux tableau des mœurs de la Bourgogne, de son agriculture et de son commerce, de la valeur des monnaies et des représentations théâtrales qui avaient lieu dans plusieurs villes vers la fin du quatorzième siècle. Ainsi au mois de mai 1496, André de la Vigne, le poëte favori du roi, étant venu se fixer dans la petite ville de Seurre, sur les bords de la Loire, les habitants passèrent marché avec lui pour la composition d'une belle pièce, « couchée en personnages, dont le sujet seroit tiré de la vie de saint Martin, un des patrons de la ville, et que le peuple pourroit voir et entendre. » La représentation, ajournée par diverses circonstances, n'eut lieu que le 10 octobre suivant; elle se continua le lendemain de sept heures du matin à midi et de une heure à six; elle ne finit que le surlendemain, à six heures du soir : « si tryomphalement, si aulthentiquement et si magnifiquement, qu'il n'est point à la possibilité d'homme vivant sur la terre le scavoyr si bien rédiger par escript qu'il fut exécuté par effect. » Ainsi s'exprime un contemporain, dans l'élan de son enthousiasme : sans doute ce mystère en trois journées, dans lequel figuraient plus de deux cents acteurs, et qui fut joué par des artisans et des bourgeois, n'est pas un des monu-

Digitized by Google

ments les moins précieux de la littérature dramatique de la fin du quinzième siècle. Nous ne pouvons que nous associer au vœu exprimé par M. Rossignol, qu'il soit un jour publié dans toute son étendue.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Digitized by Google

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY.

T. XXII, Le Puy, 1862.

La section d'histoire et de philologie a daigné me charger de lui rendre compte du tome XXIII des *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*. J'ai parcouru avec attention ce volume, comme c'était mon devoir ; j'y ai retrouvé la trace de cette activité intelligente et de ce mouvement généreux vers les plus nobles études que nous apercevons avec joie chez un grand nombre de Sociétés littéraires des départements ; j'ai été particulièrement touché du grand nombre d'ouvrages que, dans le cours de l'année 1860, la Société du Puy a reçus de quelques particuliers et de plusieurs Sociétés de la France et de l'étranger ; ces envois multipliés sont le témoignage irrécusable des rapports de confraternité qui de jour en jour s'établissent, le plus souvent sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique, entre nos Académies de provice, et qui contribueront, n'en doutons pas, au succès de leurs travaux. Mais le volume que j'ai sous les yeux est un simple recueil de procès-verbaux ; nous n'y apprenons rien de plus que ce qui s'est passé dans chaque séance de la Société du Puy ; il ne renferme aucun Mémoire, aucun document original. De pareils volumes ne se prêtent pas à l'analyse : il suffit d'en indiquer sommairement le plan et le caractère. Je demande donc au Comité la permission de ne pas prolonger davantage le compte rendu qui m'avait été demandé et qui me paraît sans objet.

C. JOURDAIN,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

ANNALES DU COMITÉ FLAMAND DE FRANCE.

Tome V, 1859-1860. — Tome VI, 1861-1862.

Le *Comité flamand de France*, qui compte un grand nombre de savants distingués, et entre autres MM. E. de Coussemacker, de Baecker et Deschamps de Pas, tous trois unis à la section d'archéologie par des liens très-étroits, s'occupe, malheureusement pour nous, beaucoup plus des documents écrits que des monuments proprement dits. Les statuts de cette importante Compagnie sont même tellement explicites à cet égard, qu'on ne doit pas être surpris de ne trouver qu'un seul Mémoire qui appartienne à notre domaine dans le premier des deux volumes dont je suis chargé de rendre compte. Ce travail, dû à notre collègue M. E. de Coussemacker, est intitulé : *Vitraux peints et incolores des églises de la Flandre maritime*. L'auteur, qui a visité les monuments de cette région avec l'œil exercé d'un antiquaire consommé, constate qu'il n'y existe pas une seule église dans laquelle soient conservés des vitraux peints antérieurs au seizième siècle, et il ajoute que « celles où se voient des débris de cet « art si éminemment catholique sont rares. Sur plus de cent commu- « nes dont se compose la Flandre maritime, comprenant les deux « arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, on peut à peine « compter quatre églises qui renferment quelques verrières complè- « tes. Les autres, en petit nombre, n'offrent que des fragments ou « des débris. » (V. p. 104.)

M. de Coussemacker, après ce préambule peu encourageant, passe en revue ces paroisses, et signale parmi celles qui ont conservé les plus intéressants et les moins incomplets vestiges de leurs anciennes verrières les églises de Flètre, de West-Cappel et de Ledringhem; puis, parmi celles qui montrent encore quelques vitraux isolés, celles de Steenwoorde, Winnezeele, Steen, Neuf-Berquin et quelques autres. M. de Coussemacker a reproduit aussi dans son Mémoire un document publié pour la première fois par M. Pinchart, chef de section aux archives du royaume de Belgique, dans

Digitized by Google

lequel sont décrites les verrières, détruites, à ce que l'on croit, en 1646, d'une église qui serait celle du village de Staple près de Cassel selon notre collègue, et non pas Etaples, près de Boulogne, comme l'avait cru le savant archiviste belge. Le Mémoire de M. de Coussemacker se termine par des observations sur les vitraux incolores, et dont toute l'ornementation consiste en figures géométriques régulièrement disposées. Ces vitraux, employés, dit-il, dans les églises romanes primitives, ont été détrônés dans le douzième siècle par les vitraux peints, qu'ils devaient remplacer plus tard, c'est-à-dire vers la fin du dix-septième siècle, au moment où commence pour l'art du peintre verrier cette décadence qui le fit presque oublier jusqu'à nos jours, où de courageux et habiles artistes s'efforcent, non sans succès, de le faire revivre.

Le tome VI ne contient que quatre Mémoires qui touchent à l'archéologie. L'un, de M. Deschamps de Pas, est intitulé : *Ce que c'était qu'un overdrach.* Je confesse d'abord que je suis trop étranger à l'art des ingénieurs pour vous bien renseigner sur cette machine hydraulique, que je nommerais écluse si M. Deschamps de Pas, qui l'assimile à un système de barrage encore usité sur les canaux en Chine, ne m'interdisait cette appellation vulgaire. En effet, l'auteur n'a pas manqué d'avertir les profanes qu'il ne faudrait pas confondre l'*overdrach* avec nos écluses; et, pour rendre plus claire sa démonstration, qui n'est obscure que pour mon ignorance, il a joint à son Mémoire un *fac-simile* d'un curieux dessin conservé aux archives de la ville d'Ypres, et qui représente les *overdrach* d'Ypres à Nieuport. La section des sciences trouverait facilement parmi ses membres quelque rapporteur beaucoup plus compétent que moi pour vous renseigner sur ce sujet, d'ailleurs fort intéressant, d'archéologie hydraulique. Je propose donc à la section de recommander l'envoi du tome VI des Mémoires du Comité flamand à nos savants collègues.

Je serai plus à l'aise pour parler de la *Notice historique sur les armoiries, scels et bannières de la ville de Cassel,* due à M. le docteur P.-J.-E. de Smyttère. C'est un bon chapitre détaché d'un ouvrage sur la ville de Cassel et sur ses seigneurs et dames, que le savant docteur se propose de publier. Je ne puis entrer dans les mille détails curieusement étudiés par M. de Smyttère; je me décide donc, pour donner une idée de tout ce que l'on trouvera dans cette notice, à donner le titre des paragraphes dont elle se compose :

1° Bannière de Cassel au lion ;

2° Premières armoiries de Cassel : d'après M. de Smyttère, la ville

Digitized by Google

de Cassel avait d'abord pour blason une seule clef de sable, mais plus tard elle adopta deux clefs de sable en pal sur champ d'or ;

3° Les anciennes monnaies de Cassel ;

4° Scels de Cassel et de sa cour (c'est le magistrat) ;

5° Armoiries et scels des justices et vierschaeres dépendantes autrefois de Cassel ;

6° Seigneuries et paroisses du ressort de la châtelenie de Cassel et leurs blasons ;

7° Armoiries et scels des seigneurs de Cassel et de ses souverains ;

8° Sceaux des chapitres et des congrégations religieuses de la ville de Cassel.

On me permettra de m'arrêter quelques instants sur le § 3, consacré aux anciennes monnaies de Cassel. J'y trouve d'abord la description du denier carolingien, attribué à Charles le Chauve, et qui porte d'un côté, autour du mot KAROLVS disposé en monogramme cruciforme, la légende : + GRATIA DI REX, et au revers, autour de la croix la légende : + CASSEL. LOAV. Ce denier fort rare est cité par M. de Smyttère comme appartenant à la collection de la Bibliothèque impériale. Ce denier figure en effet dans notre riche médaillier, et bien qu'il n'ait pas un rapport direct avec le sujet du Mémoire sur les armoiries de Cassel, je ne puis reprocher au savant docteur de l'avoir reproduit. Cependant, c'est avec de plus sérieux motifs qu'il donne sur l'une de ses planches une jolie maille anépigraphe attribuée à la ville de Cassel par M. J. Piot, dans un Mémoire publié par ce savant en 1848 dans la *Revue de la numismatique belge*, (t. IV, p. 1, pl. IV, n°s 12 et 13), et que cite notre auteur. Dans ce Mémoire intitulé : *De l'imitation des sceaux des communes sur les monnaies des provinces méridionales des Pays-Bas*, M. J. Piot, se fondant sur la ressemblance frappante qu'il signale entre le sceau de Cassel publié par feu Ch. Lenormant et moi dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* (1), proposa d'attribuer cette maille à la ville de Cassel, et, en raison du type du revers, fixe sa date au commencement du treizième siècle et au règne de la comtesse Jeanne de Flandres (1206-1244).

M. de Smyttère rend toute justice au savant belge et confirme son attribution, que celui-ci n'avait présentée qu'avec réserve, en faisant connaître un autre sceau de Cassel, sur lequel la ressemblance entre les châteaux représentés sur ces divers monuments est encore

(1) Voyez : *Sceaux des communes, communautés, etc.*, pl. V., n° 10.

Digitized by Google

plus frappante. On peut voir le dessin de cette maille planche III, figure 3, et les deux sceaux planche II, figures 1 et 2 du Mémoire de M. de Symttère ; c'est une démonstration décisive. Du reste, il est juste d'ajouter, comme l'a fait avec toute loyauté M. de Smyttère, qu'un autre numismatiste belge, enlevé prématurément à la science, M. Victor Gaillard, de Gand, avait adopté l'opinion de M. Piot, dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*. (V. pl. XIII et p. 74.)

Le travail de M. de Smyttère témoigne d'une véritable érudition et d'un amour ardent pour son pays natal ; il se termine par la citation de la devise du Comité flamand, : *Langue maternelle et patrie, Moedertael en Vaderland*, dont je citerai une remarquable paraphrase, dont je m'empare, bien qu'elle se trouve dans un Mémoire dont je n'ai pas à vous rendre compte.

« Nous avons en flamand, messieurs, un seul mot pour dire ces « deux mots la *langue maternelle*.

« Messieurs, nos pères nous ont donné l'exemple, à Dunkerque, du « dévouement à la patrie française, dans le mémorable siége soutenu « en 1793 contre les Anglais ; et c'est pour l'amour de nos mères « que nous étudions chez nous, avec amour, la langue flamande. »

C'est là une noble façon de comprendre le rôle des provinces, qui toutes sont aussi fières qu'heureuses de former la grande et glorieuse unité française. Malheureusement on verra plus loin que dans la célèbre Compagnie à laquelle appartient M. Carlier qui a écrit ces lignes patriotiques, il est au moins un savant qui semble regretter cette fusion des grands fiefs de la couronne dont s'est formée la nationalité la plus compacte et la plus homogène de l'Europe.

Un autre travail que je dois mentionner avec éloges, c'est celui que M. Victor Derode a publié sous le titre de : *Rôles des dépenses de la maison de Bourgogne*.

Comme dans tous les documents de ce genre, les travailleurs y recueilleront de précieuses notions, surtout pour l'histoire des arts et des mœurs. J'ai eu occasion dernièrement de citer dans un rapport sur un Mémoire de M. Mantellier (1) le menu d'un repas servi à l'hôtel de ville d'Orléans à un gentilhomme de passage dans cette cité. On trouvera dans les rôles publiés par M. Derode la carte à payer de Charles-Quint pour son dîner, son souper et son gîte, dans

(1) Ce Mémoire a été inséré dans le tome V des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.

Digitized by Google

une de ses tournées en Espagne. Le total se monte à 465# 9 sols 11 deniers (la livre à 40 gros, monnaie de Flandre). L'auteur, en sa qualité de bon Flamand, n'a pas manqué de faire une remarque, qui avait d'ailleurs été déjà faite avant lui, mais que confirment les documents inédits dont on lui doit la connaissance : c'est que Charles-Quint n'oublia jamais qu'il était né à Gand, et qu'il donnait la préférence aux Flamands dans le choix des gens de sa maison. Ainsi, de 50 noms cités dans ses rôles, 48, dit M. Derode, semblent appartenir à la Flandre.

Il ne me reste plus à parler que d'un fort important travail dont M. A. Bonvarlet, de Dunkerque, a été chargé par le Comité flamand et qui est intitulé : *Epigraphie des Flamands de Flandre.* Dans la préface, M. Bonvarlet constate presque à regret qu'en France on s'occupe *aussi* en beaucoup d'endroits de recherches analogues à celles dont il va publier le résultat, et rappelle que le *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes* a plus d'une fois signalé aux savants et aux archéologues tout l'intérêt que présentent ces inscriptions tumulaires, votives ou commémoratives. L'auteur annonce ensuite qu'il a classé ses matériaux en quatre catégories : 1° les inscriptions tumulaires; 2° les inscriptions votives; 3° les légendes des cloches; 4° les autres textes qui ne figurent pas dans les trois premières catégories.

Le Mémoire publié dans le T. VI est consacré à des inscriptions de la première catégorie; il est accompagné de six planches fort bien exécutées représentant des dalles funéraires dont la plus ancienne est de l'année 1502, et qui sont dues à M. Alfred Dezitter, membre correspondant du Comité flamand, qui a aidé M. Bonvarlet dans sa récolte d'épitaphes.

Une introduction fort bien faite et dans laquelle j'ai lu avec fruit une explication claire et instructive des formules qui se répètent sur les monuments, précède la reproduction d'environ 60 inscriptions flamandes, latines ou françaises, recueillies dans les communes d'Arembouts-Capel, Bierne, Quaedypre, Rexpoede et West-Cappel.

« Nous regrettons, s'écrie M. Bonvarlet (p. 313), que les progrès « faits chez nous par la langue française aient assez nui au *moeder-* « *tael* pour nous forcer à joindre une traduction à nos textes fla- « mands. »

Bien que je ne puisse partager ce regret, je n'aurais que des éloges à faire de cette première partie du *Corpus inscriptionum landrensium* si l'auteur ne l'avait grossie sans utilité en y admettant

Digitized by Google

des inscriptions trop récentes. En effet, il y en a beaucoup du dix-huitième siècle, et j'en ai remarqué une de l'année 1849.

Cet excès d'amour pour les inscriptions qui va jusqu'à rechercher celles d'hier, qui serait bien difficile à justifier aujourd'hui que l'on possède le bienfait de registres de l'état civil parfaitement tenus, n'est pas particulier à M. Bonvarlet. C'est un péché mignon dans les Flandres et que l'on porte encore plus loin chez nos voisins les Flamands Belges, car l'auteur d'un *Recueil des inscriptions de la Flandre occidentale*, M. J. Gailliard, de Bruges, « est tout près de se demander avec quelques amis peut-être un peu trop zélés de leur pays, nous dit M. Bonvarlet, si les inscriptions modernes n'offrent pas un intérêt supérieur à celui des inscriptions anciennes. » Voilà une doctrine contre laquelle je protesterais si M. Bonvarlet ne la réprouvait pas lui-même tout le premier.

J'aurais aussi une question à faire à M. Bonvarlet. Il a classé les inscriptions qu'il rapporte dans l'ordre alphabétique des localités ; mais si j'ai bien lu son travail, il a omis d'apprendre nettement au lecteur si ce qu'il donne aujourd'hui est tout ou partie de sa moisson, si c'est tout ou partie d'un arrondissement ou d'un canton, et même de quel département il s'agit. Evidemment il ne s'agit ici que d'une portion du département du Nord, ce que je n'ai appris du reste qu'en consultant un dictionnaire géographique, car l'auteur n'indique nulle part la situation des localités dont il publie des inscriptions. Malgré cet oubli, facile à réparer, le travail de M. Bonvarlet mérite de sérieux éloges ; il témoigne d'une connaissance approfondie de l'histoire et des généalogies de la Flandre, et, bien que fier à bon droit d'être né dans la Flandre, qu'on nommait jadis Flamingante parce qu'on y parlait flamand, M. Bonvarlet écrit le français avec une parfaite élégance. Pourquoi suis-je contraint de finir par une critique le compte rendu d'un Mémoire qui a droit à tant d'éloges ? Je louais tout à l'heure les paroles patriotiques d'un confrère de M. Bonvarlet, M. Carlier, lequel sait être à la fois bon Français et bon Flamand. M. Bonvarlet, lui, dans l'ardeur de son zèle pour la petite patrie, semble parfois oublier l'affection que nous devons tous à la grande, où que nous soyons nés. Qu'un écrivain flamand dise : « Les lois de la guerre et les traités qui ont agrégé notre contrée « à la grande nation française ne doivent pas nous faire oublier notre « origine, » passe ; mais que plus loin il fasse cette étrange allusion à la sanglante bataille de Courtrai : « Si les vaincus du *Groeninghe-« Velt* sont aujourd'hui les maîtres de notre pays, » n'est-ce pas alors un devoir que de lui rappeler qu'il n'y a pas en France de

Digitized by Google

races maîtresses d'autres races, que les citoyens de tous les départements de l'empire jouissent des mêmes droits, et que chez nous la loi seule est partout maîtresse ?

Vraiment, ne pourrait-on pas demander à M. Bonvarlet dans quel département il place les maîtres de celui où il est né et qu'il habite ? D'ailleurs, qu'est-ce que la bataille de Courtrai, si ce n'est une véritable guerre civile, puisque après tout je n'apprendrai pas à un archéologue que la Flandre a toujours été un des grands fiefs de la couronne de France et que son comte était un des douze pairs du royaume ? Est-ce donc là une guerre de races, comme paraît le croire M. Bonvarlet, si l'on en juge par l'amertume avec laquelle il glorifie les vainqueurs de Courtrai ou du Groeninghe-Velt, comme il nomme cette sanglante affaire. Et, après tout, qui donc commandait les vainqueurs à Courtrai ? était-ce un Flamand ? pas du tout : c'était un Allemand, un prince de la maison de Nassau. En voilà assez, trop peut être, sur ce sujet qui m'a entraîné en dehors de l'archéologie.

J'espère que M. Bonvarlet me pardonnera cette critique, que je me suis cru autorisé à lui opposer, parce que je suis certain que le savant épigraphiste est au demeurant meilleur Français qu'il ne s'est voulu montrer dans le passage que j'ai pris la liberté de citer, et surtout parce qu'avec des hommes de son mérite, il y a toujours plaisir et profit à discuter. En finissant, je rappellerai à M. Bonvarlet l'interprétation de la belle et courte devise du Comité flamand de France, *Moedertael en Vaterland*, que je citais plus haut et que j'empruntais à M. Carlier, membre honoraire du Comité flamand de France.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

Tome XXII (deuxième de la 6e série). 1859, in-8° de 600 pages.

Ce gros volume, dont la publication remonte à une date déjà éloignée, ne renferme qu'un seul Mémoire dont la section d'archéologie ait à s'occuper. Ce Mémoire, rédigé avec beaucoup de soin par M. Mortreuil, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, mérite de nous arrêter quelques instants, d'autant plus qu'il offre des particularités tout à fait nouvelles sur un sujet qui doit intéresser un grand nombre de collectionneurs. Il s'agit des faïences, verres, émaux et porcelaines des anciennes fabriques marseillaises. MM. Albert Jacquemart et Edmond Le Blanc, dans leur belle *Histoire artistique, industrielle et commerciale de la porcelaine* (Paris, Techener, 1861, in 4°), et M. Demnin, dans son utile et précieux *Guide de l'amateur de faïences et porcelaines* (Paris, Renouard, 1861, in-12°), ont profité sans doute des intéressantes recherches de M. Mortreuil, mais ils ont dû laisser dans cette monographie le plus grand nombre des renseignements historiques et descriptifs qui la composent. Nous jugeons à propos de l'analyser, d'autant plus que les produits des faïenceries marseillaises sont à peu près inconnus hors de Marseille et que le grand musée céramique de Sèvres n'en possédait pas encore d'échantillon en 1859.

Il y avait des verreries à Marseille et aux environs, probablement dès la plus haute antiquité, puisque les anciens connaissaient la fabrication du verre. Cependant la première verrerie dont l'existence soit constatée aurait été établie à la Joliette, en 1699, par un nommé Joseph Colomb; un Guillaume Agrene est qualifié de *veirerius* dans un acte de 1321, et l'on sait, par plusieurs actes du quatorzième siècle, que les cruches et coupes de verre (*amphoræ et cupæ vitreæ*) se vendaient dans la rue Negrel. Cette rue était même désignée sous le nom de *Carreria veyrariæ antiquæ*. Quant aux émailleurs, M. Mortreuil ne les trouve nulle part, malgré la désignation d'une autre rue, *Carreria de la Peyra de l'esmaie*, en 1306. Suivant M. Mortreuil, *l'esmaie* ou *l'esmer* doit s'entendre d'un établissement communal dirigé par un maître essayeur, qui déterminait le titre du métal qu'on lui présentait en payant 6 deniers par marc.

Digitized by Google

Le commerce considérable dont Marseille fut le centre à toutes les époques y avait amené certainement des poteries vernissées de l'Arménie et de la Perse, dès que ces poteries commencèrent à être en usage, dans le cours du douzième siècle. On y vit arriver également, vers cette époque reculée, des faïences arabes ou espagnoles, et surtout ces majoliques qui passèrent de l'île de Majorque en Italie, et qui y créèrent une industrie indigène au commencement du quinzième siècle. Mais la ville de Marseille n'eut réellement des manufactures de faïence qu'à la fin du dix-septième siècle. Antérieurement, si l'on s'en rapporte au témoignage de l'historien Mézeray, la faïencerie italienne aurait été transportée de Faenza au petit village de Fayence, près de Fréjus ; ce village, où le connétable de Lesdiguières était entré avec ses troupes, en 1592, est caractérisé en ces termes dans la grande *Histoire de France* : « Fayence, plus renommée par les vaisselles de terre qui s'y font que par sa grandeur. » M. Mortreuil, néanmoins, sans s'arrêter à cette origine, qui n'est peut-être qu'une interprétation erronée du nom même de Fayence, pense que la fabrication des faïences marseillaises est due à des ouvriers venus de Rouen, car il a reconnu dans les marques de ces faïences un monogramme (la lettre L que traverse un petit O) qu'on rencontre aussi sur les vieilles faïences rouennaises. « Les faïences trouvées à Marseille et portant la marque de Rouen, dit-il, ont un tout autre caractère que celles provenant directement des fabriques rouennaises ; elles ne présentent ni le même émail ni le même genre de décoration. » Sans avoir les objets de comparaison devant les yeux, nous sommes plus disposé à croire que la faïence de Rouen donnait lieu alors à un grand commerce d'exportation, et arrivait jusqu'en Provence par le moyen du cabotage, surtout après que le canal du Languedoc eut réuni l'Océan à la Méditerannée.

Ce fut seulement à la fin du dix-septième siècle, comme nous l'avons dit plus haut, que la ville de Marseille eut des fabriques de faïence; et un document, postérieur de quelques années à l'établissement de ces fabriques, nous apprend que deux barques venues de l'étranger, sans désignation spéciale de provenance, importèrent dans cette ville 8,000 douzaines de pièces de vaisselle en faïence. Deux célèbres ouvrages en faïence qui existaient bien avant ce temps-là, les armoiries d'Honoré de Savoie, comte de Tende, entourées d'une guirlande de fruits et de feuilles *en terre cuite peinte au naturel*, et placées sur la porte de l'ancienne église de l'Observance, et le grand crucifix dit le *San-Blu*, que le peuple allait adorer dans une chapelle de l'église des Accoules jusqu'à la Révolution, ces deux

Digitized by Google

morceaux, mentionnés par les historiens de Marseille, provenaient inévitablement de quelque fabrique italienne, et peut-être de celle de Lu cadella Robia.

Les plus anciens faïenciers marseillais sont Jean Delaresse, qui travaillait en 1709, Antoine Bonnefoi, Joseph Gaspard, Robert et Honoré Savy, qui s'établirent après lui et qui se distinguèrent par la belle qualité de leur fabrication. M. Mortreuil est parvenu à retrouver plusieurs ouvrages incontestables de ces trois derniers fabricants, qui signaient de leurs initiales les principales pièces sorties de leurs ateliers. Au milieu du dix-huitième siècle, la faïencerie marseillaise avait acquis une telle réputation que le roi de Portugal établit dans ses Etats une manufacture royale de faïence *façon de Marseille*. On comptait alors douze fabriques importantes dans cette ville. Quand l'Académie de peinture y fut fondée, en 1756, ces fabriques, ayant à discrétion, moyennant un modique salaire, des dessinateurs et des peintres habiles, atteignirent bientôt un nouveau degré de perfection.

Les ouvrages de Bonnefoi sont des plats ronds et ovales, des assiettes et d'autres pièces de table, ornés de bouquets de fleurs et même de paysages de fantaisie, remarquables par l'éclat, la blancheur, la pureté et la résistance de l'émail. Les produits de la fabrique de Robert sont beaucoup plus variés ; ils se distinguent par la légèreté et la ténuité de la faïence, comme par la correction du dessin et l'éclat des peintures. On attribue à ce fabricant des plats, des assiettes, des statuettes, des aiguières, des fontaines et des vases. M. Mortreuil décrit non-seulement deux services de table qui représentent une brillante série d'insectes et de poissons, mais encore de grandes pièces décorées de sujets de genre dans le goût d'Essen et de Moreau. Les objets fabriqués dans l'atelier d'Honoré Savy ont une supériorité incontestable : « La pâte a plus de finesse et de blancheur, l'émail plus de résistance et d'uniformité quoique avec un peu moins d'éclat, les décors décèlent un pinceau tenu par une main exercée ; ce sont preque toujours de petits sujets traités avec esprit et délicatesse dans le genre si connu de Callot. » M. Mortreuil se plaît à décrire minutieusement quelques-unes des plus belles pièces d'Honoré Savy. Au reste, ce fabricant avait acquis une telle renommée, que le comté de Provence, dans le voyage qu'il fit à Marseille, en 1777, visita la manufacture du fameux faïencier marseillais et loua la perfection de ses travaux.

La Révolution entraîna la décadence de cette industrie, quoique les faïenciers eussent obtenu la qualification d'*artistes* dans les as-

Digitized by Google

semblées du tiers état. Les exportations de la faïence marseillaise pour le Levant et la Barbarie diminuèrent successivement, et le nombre des fabriques ne tarda pas à être réduit à six, à quatre et à trois. En 1809, il n'en existait plus qu'une seule, qui n'employait que dix ouvriers. Mais, en revanche, les manufactures de porcelaine s'étaient multipliées, et elles pouvaient rivaliser avantageusement avec les meilleures fabriques de France. Dès l'année 1756, Honoré Savy avait demandé au gouvernement un privilége exclusif pour la fabrication de la porcelaine : il n'obtint pas ce privilége, et cependant il commença dès lors à fabriquer de la porcelaine, concurremment avec la veuve Perrin, Abellard et Gaspard Robert. Cette industrie nouvelle était limitée par certaines restrictions ; ainsi la manufacture royale de Sèvres conservait seule le privilége de la dorure et des reliefs. Les faïenciers marseillais se lassèrent bientôt, à l'exception de Robert, d'exercer à titre onéreux une industrie qui manquait même de la matière première, et qui rencontrait de nouvelles entraves à chaque effort qu'elle faisait pour s'en affranchir. Robert avait persévéré seul dans son entreprise, et sa fabrique de porcelaine fut en pleine prospérité jusqu'en 1790.

Le voyage de Monsieur à Marseille, en 1777, fut l'occasion de la vogue qu'obtint la porcelaine marseillaise pendant plus de quinze années, en concurrence avec la porcelaine de Sèvres. Le prince avait entendu parler de la manufacture de Robert ; il voulut la visiter. « Cet habile artiste n'avait point été prévenu, raconte la relation originale du séjour de Monsieur à Marseille, mais son habileté et son zèle suppléèrent à tout. Le prince vit d'abord dans un salon un grand vase de porcelaine dont la forme, le dessin et la sculpture fixèrent ses regards : «Ceci mérite d'être vu !» dit-il aux seigneurs de sa suite. Il examina diverses autres pièces qui se trouvaient à côté de ce vase et qui toutes attirèrent au sieur Robert les éloges les plus flatteurs.» M. Mortreuil nous fait connaître plusieurs magnifiques pièces d'apparat fabriquées par ce Robert, qui, à l'aide de ses seules ressources, rivalisait avec une manufacture royale largement subventionnée; et fabriquait des ouvrages comparables à ceux de Sèvres. C'est là, comme le fait remarquer l'historien de la faïence et de la porcelaine marseillaises, un fait unique dans les annales de l'industrie. Mais la manufacture de Robert fut désorganisée et bientôt anéantie par la Révolution. Sous le Directoire et sous l'Empire, Marseille vit renaître et se développer la fabrication de la porcelaine peinte et dorée, alors que la fabrication de la faïence était presque abandonnée, comme si ces deux industries, homogènes et presque similaires, fussent anti-

Digitized by Google

pathiques l'une à l'autre et incapables de prospérer ensemble dans la même ville.

M. Mortreuil nous promet de donner une suite à cette étude si neuve et si attachante sur la céramique marseillaise.

Paul Lacroix,

Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE ET DES SCIENCES HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE, A VESOUL.

Tome III, 1862, in-8° de 215 pages, avec 26 planches lithographiées.

Ce volume est consacré presque tout entier à rendre compte des fouilles qui ont été exécutées en 1860 sur le territoire de Beaulieu, au moyen d'une faible allocation de 200 francs accordée par la commune et destinée à continuer les investigations des cimetières antiques découverts l'année précédente. Ces fouilles, faites avec le soin le plus minutieux sous la direction de la commission d'archéologie, ont produit des résultats qu'on peut considérer comme très-importants au point de vue de l'histoire locale, car on a constaté de la manière la plus certaine l'existence de sépultures celtiques et gallo-romaines dans le même emplacement, dont l'attribution funéraire semble même avoir persisté jusqu'au sixième ou septième siècle de l'ère chrétienne. Les différences de ces sépultures auraient pu être signalées par M. V. Halley, d'après les principes archéologiques que M. l'abbé Cochet a établis en quelque sorte sur des preuves matérielles dans ses savants ouvrages ; mais ces différences sont suffisamment marquées par les antiquités et surtout par les médailles trouvées dans ce sol formé de tombes superposées pendant plusieurs siècles.

Ainsi, l'époque celtique la plus reculée est représentée non-seulement par des haches, des couteaux et des pointes de flèches en silex, mais encore par des cornes de cerfs ou d'urus et par des débris animaux. Puis viennent les boucles de ceinturons, les agrafes de vêtements, les épingles, les plaques et les armes en métal, les vases en terre noire, rouge ou grise : c'est la première civilisation gauloise. Ensuite on voit paraître des objets mieux travaillés, plus élégants de forme, en or, en argent et en bronze : des fibules, des stylets, des broches, des anneaux, des bagues, des sonnettes, des clefs, etc. Voici des poteries d'une pâte plus fine et couvertes d'enduits colorés, souvent moulés en relief et offrant des scènes de chasse, avec des ornements d'un bon style : c'est la société gallo-romaine qui s'accuse par des œuvres d'art et d'industrie. Enfin d'autres indices non moins sûrs annoncent l'invasion du christianisme qui succède aux cultes païens.

Mais les témoignages les plus incontestables résultent de la pré-

Digitized by Google

sence des médailles et monnaies qui remontent aux premiers âges de la Gaule et qui arrivent successivement jusqu'au règne d'Honorius. M. A. Gevrey, avocat, s'est chargé de décrire les quatre cents pièces découvertes dans ces fouilles, et il a fait cette description avec beaucoup d'exactitude. Son travail apportera quelques nouveaux éléments dans l'étude de la numismatique gauloise, quoiqu'il n'ait désigné qu'une pièce inédite, sans aucun type, portant d'un côté *Toci* écrit en travers du champ et de l'autre *Tociri* en légende circulaire (1). Il s'est appliqué autant que possible à bien caractériser les monnaies incertaines et anépigraphiques : « Les circonstances dans lesquelles les médailles de Beaujeu ont été découvertes, dit-il, sont très-importantes pour les attributions des médailles muettes. Un dépôt unique ne prouve rien, car on n'en connaît pas l'auteur, tandis qu'ici nous surprenons le secret de l'antiquité et nous pouvons dire, en comparant les pièces gauloises de chaque espèce, que celles dont on trouvera non-seulement le nombre le plus considérable, mais le plus de variétés accusant des espèces différentes, représenteront vraisemblablement la monnaie propre à la contrée, quand d'ailleurs les types ne contrediront pas cette assertion. »

On a lieu de regretter davantage que les lithographies qui représentent les monnaies et les antiquités en donnent une idée si imparfaite. Nous ne saurions donc trop recommander aux Sociétés savantes de s'attacher à la reproduction fidèle des objets qu'elles font dessiner pour leurs Mémoires. Un bon dessin vaut une longue description ; un mauvais dessin ne sert qu'à dérouter et à tromper l'archéologue.

Nous ne devons pas oublier, dans le Recueil de la commission d'archéologie de la Haute-Saône, la revue épigraphique de ce département par M. Ch. Longchamps. Les inscriptions en tout genre, même les moins intéressantes, sont révélées dans cette Revue, mais non toujours expliquées. Un travail de cette espèce serait bien précieux pour tous les départements de la France. Mais nous sommes fondé à supposer que M. Ch. Longchamps n'a pas épuisé son sujet pour le département de la Haute-Saône. Il est fâcheux qu'il ait commencé son excursion épigraphique par une malencontreuse protestation en faveur de l'authenticité de la prétendue inscription de Labiénus restituant les thermes de Luxeuil. Lorsque l'archéologie a rendu un arrêt en dernier ressort, il faut s'incliner devant l'opinion

(1) On connait des médailles gauloises qui portent des deux côtés la légende TOGIRIX, et quelquefois Q. IVLIVS TOGIRIX ou DOCI. (Voyez Duchalais, *Description des medailles gauloises de la Bibliothèque royale*, 1846. Cf., numéros 568 et suivants.)

Digitized by Google

unanime des juges compétents. Il n'y a pas d'appel possible, quand les maîtres de la science ont prononcé.

M. E. de Beauséjour, dans une note sigillographique, a fait connaître les sceaux de plusieurs communes des départements : la plupart de ces sceaux n'avaient pas encore été décrits ; un d'eux était totalement inconnu. L'importance de la sigillographie du moyen âge est désormais établie et proclamée par la magnifique publication que M. le directeur des Archives de l'Empire a confiée au savant M. Douet d'Arcq, et surtout par le beau travail qui sert de préface à cet ouvrage.

M. Ch. Longchamps a décrit une petite statuette trouvée sur la montagne de la Motte, au pied de laquelle s'étend la ville de Vesoul. Cette statuette assez fruste représente selon lui, dit-il, une femme vêtue d'une tunique drapée avec beaucoup d'élégance. M. Longchamps la croit antique, mais la lithographie qui la représente en a tellement dénaturé le caractère, qu'on pourrait y voir une figure de vierge du seizième ou dix-septième siècle, enveloppée de draperies lourdes et grossières. Ce fait seul vient à l'appui du regret que nous exprimions plus haut de rencontrer des dessins si imparfaits dans les Mémoires des Sociétés savantes.

PAUL LACROIX,
Membre du Comité.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS DIVERSES.

RAPPORT

SUR DES DOCUMENTS ENVOYÉS PAR MM. DUSEVEL, L'ABBÉ GIRAUD, BARON DE GIRARDOT, BAUDOT, SAINT-JOANNY ET PORT.

Je vais rendre compte à la section de plusieurs communications fort intéressantes relatives aux beaux-arts à différentes époques. Ces communications, dont les premières remontent à une date déjà éloignée, prouvent à la section que ses correspondants la considèrent toujours comme ayant hérité des attributions de l'ancien Comité des arts et monuments et ne voulant rien abandonner de ces attributions, qui l'autorisent à rassembler des matériaux inédits pour l'histoire des arts et des artistes français. Je suis heureux d'avoir à constater que la section, qui donne, il est vrai, plus de développement à ses travaux archéologiques, croit se conformer aux intentions libérales et intelligentes de Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique, en accordant le même intérêt et les mêmes sympathies à tout ce qui se rapporte aux œuvres d'art en tout genre et à la vie si peu connue jusqu'à présent des innombrables artistes de l'ancienne France.

M. Duseve!, de l'Académie de Picardie, a fait un envoi qui appelle au plus haut degré notre attention et qui pourrait donner lieu à des discussions prolongées. Ce sont quelques extraits des registres aux comptes de la terre et seigneurie de Lucheux, comprise aujourd'hui dans le département de la Somme. Ces extraits contiennent les noms de divers artistes des quinzième et seizième siècles et la description de leurs ouvrages. La plupart de ces noms sont tout à fait nouveaux, et doivent être à ce titre inscrits dans nos répertoires onomastiques. Il y a quatre peintres verriers : Huchon Mousquet, d'Arras, en 1456 ; Hue Mousquet, en 1468 ; Jacques Mauduit, également d'Arras, en 1541 ; Martin de Camnos, demeurant à Doullens, en 1560 : ces trois peintres avaient exécuté pour l'église et le château de

Digitized by Google

Lucheux des verrières représentant des figures de saints avec les devises de la maison de Luxembourg ; il y a, en outre, un *armoier*, ou armurier, Colart Lesage, en 1431 ; un *huchier*, ou sculpteur en bois, en 1432, Guillaume Buissole; un orfévre, en 1456, Jean Devilliers, de Doullens ; un charpentier, en 1464, et cinq architectes : André Bullant et Jean Laloier, en 1457 ; Willaume Bullant et Henri Desfontaines, en 1467; et Jean Bullant, *maistre machon demeurant à Amiens*, en 1526.

C'est ce dernier nom qui pourrait être le point de départ d'un débat approfondi. S'agit-il, en effet, du célèbre Jean Bullant, architecte ordinaire du connétable de Montmorency et constructeur de l'admirable château d'Ecouen et du château des Tuileries ? M. Dusevel avait déjà soulevé ce débat en citant deux textes qui concernent un Jean Bullant, maître maçon de la ville d'Amiens en 1574 et 1575, dans son savant et curieux opuscule intitulé : *Recherches historiques sur les ouvrages exécutés dans la ville d'Amiens par des maîtres de l'œuvre, maçons, entailleurs de pierres, peintres, verriers, brodeurs, orfévres et fondeurs, pendant le quatorzième, quinzième et dix-septième siècle* (Amiens, 1858, in-4°). De plus, M. Dusevel nous avait appris que la tradition (et l'on ne saurait recueillir avec trop de soin les traditions locales qui se rattachent aux origines des monuments) attribuait au grand architecte de la maison de Montmorency la construction de l'église de l'abbaye Saint-Jean d'Amiens, laquelle, bâtie en 1541 et détruite en 1597, n'a laissé malheureusement que le souvenir de sa belle architecture. Cependant M. Dusevel ne s'était pas prononcé dans une question si délicate ; il n'a pas osé davantage revendiquer pour la ville d'Amiens l'illustre *architecteur* du roi et de la reine-mère, en exposant de nouveaux faits qui nous paraissent de nature à trancher la question et à faire de notre Jean Bullant un maître maçon originaire de Picardie, *machon de la grande église* ou cathédrale d'Amiens en 1532 et architecte ingénieur de cette ville en 1574.

M. Berty, dans un ouvrage très-estimable et très-remarqué, les *Grands Architectes français de la Renaissance* (Paris, Aubry, 1860, in-16), a essayé de discuter les premiers textes découverts par M. Dusevel ; mais il n'avait point eu connaissance des derniers, communiqués depuis à la section. Il veut bien admettre que le Bullant, Picard, était de la même famille que le Bullant d'Écouen ; mais il ne veut pas que l'un puisse être confondu avec l'autre, car il trouve invraisemblable que « le contrôleur des bâtiments du roi et de la reine-mère , dit-il, certainement très-occupé à Paris et aux environs vers

Digitized by Google

1574, ait eu la faculté de remplir alors les fonctions de maître maçon d'une ville située à 30 lieues de la capitale. » L'examen attentif des documents nous amènerait à une conclusion toute différente. Il est à peu près hors de doute que le connétable de Montmorency avait fait venir, pour l'attacher spécialement à son service, Jean Bullant, originaire de Picardie et maître maçon de la cathédrale d'Amiens, descendant d'une famille d'architectes picards qui travaillaient pour la maison de Saint-Pol depuis un demi-siècle. La famille de Montmorency possédait de grands biens en Picardie et avait de nombreuses alliances ave la noblesse de cette province. Le connétable Anne de Montmorency n'était-il pas seigneur d'Attichy et de Chantilly ? Sa mère n'était-elle pas fille de Guy Pot, comte de Saint-Pol, bailli de Vermandois ? Son frère, François de la Rochepot, n'était-il pas lieutenant général du roi en Picardie ? Sa sœur Louise n'avait-elle pas épousé en premières noces Feri de Mailli, baron de Conti ? Or, le château de Conti était peu éloigné de ce château de Lucheux où Jean Bullant, maître maçon demeurant à Amiens, conduisait en 1525 l'ouvrage de maçonnerie de la Tour-le-Comte et autres lieux dudit château.

Je propose à la section de publier dans la *Revue des Sociétés savantes* les extraits des comptes envoyés par M. Dusevel, et j'ai la certitude qu'à l'aide de ces précieux extraits on parviendra sans peine à établir que l'architecte de la cathédrale d'Amiens et du château de Lucheux en 1525 et 1532, n'est autre que l'architecte du château d'Écouen, et que le connétable de Montmorency l'avait choisi pour son architecte ordinaire peu de temps après son mariage (1526) avec Madeleine de Savoie, qui hérita d'une partie des biens de sa tante Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, et qui eut peut-être en partage le château de Lucheux. Quant au Jean Bullant, maître maçon de la ville d'Amiens en 1574, menacé d'un procès pour avoir « faict fort mal son debvoir d'entendre aux ouvraiges de maçonnerie du Beffroy où il est employé, » ce serait plutôt le fils aîné du célèbre architecte, si ce fils aîné, appelé Jean comme son père, et né à Écouen au mois de juin 1556, avait pu être nommé maître maçon à l'âge de 18 ans.

M. l'abbé Magloire Giraud, de Saint-Cyr (Var), adresse à la section une nouvelle pièce relative à Bernard Toro, statuaire et peintre de Toulon et pouvant servir à compléter celles qui ont paru dans la *Revue des Sociétés savantes* (deuxième série, t. IV, p. 693). Cette pièce, en effet, nous fait connaître le denoûment de la contestation existant depuis plusieurs années entre le pauvre artiste et

Digitized by Google

le président François de Boyer, seigneur de Bandol. C'est une quittance définitive, délivrée, à la recommandation du président, par le sieur Jacques Gautier, greffier en l'amirauté de Saint-Nazaire, moyennant une somme de 277 livres 13 sols 6 deniers que Bernard *Thoro*, « metre sculteur, entreteneur dans l'arsenal du Roy de la ville de Toulon, » fait payer par les mains de son gendre Gaspard Barbeziou, ci-devant commis au greffe criminel du parlement de Provence, à la date du 25 avril 1626. En raison dudit payement, Bernard Toro reste propriétaire de la bastide dite la *Melone*, que le président de Bandol lui avait cédée pour la somme de 599 livres, en faisant abandon de ses droits seigneuriaux. Il nous suffit de savoir que l'honnête sculpteur aura un petit patrimoine pour s'y reposer de ses longs et pénibles travaux, dans une humble obscurité, et nous renverrons aux archives des Comités historiques l'acte authentique qui constate ses droits de propriétaire foncier et de seigneur campagnard.

M. le baron de Girardot, qui a déjà fait tant de découvertes importantes dans les archives du département du Cher, a envoyé depuis plus d'un an un gros cahier in-folio autographié avec six planches lithographiques au trait, qui porte ce titre : *Les Artistes de la ville et de la cathédrale de Bourges* (Nantes, des presses autographiques d'O. Merson, 1861, in-f°). Il est à regretter que cet immense travail, tout rempli de noms, de dates et de renseignements curieux, n'ait pas reçu par la voie de l'impression la publicité qu'il mérite, au lieu d'être assez mal autographié à quelques exemplaires difficiles à conserver et à consulter. Nous n'hésiterions pas à proposer son insertion dans la *Revue des Sociétés savantes*, si l'éditeur des *Archives de l'art français* ne s'était pas emparé de ces recherches si neuves et si intéressantes, pour les reproduire *in extenso* (nous le croyons du moins) dans cet utile recueil. On ne saurait trop louer la persévérance et le zèle de M. le baron de Girardot, qui n'a pas craint d'entreprendre une pareille tâche, c'est-à-dire de dépouiller attentivement, la plume à la main, les archives municipales et religieuses de la ville de Bourges : il a dû feuilleter 614 registres et un grand nombre de liasses qui forment une suite non interrompue de documents sur les dépenses de la ville depuis 1486 jusqu'en 1792 ! Aussi, quelle abondance, quelle richesse de faits historiques concernant les œuvres d'art exécutées pendant plus de huit siècles dans cette vieille cité, qui renfermait tant de monuments remarquables, outre sa merveilleuse cathédrale, et qui entretenait à grands frais une école d'artistes, la plupart originaires du Berry, architectes,

Digitized by Google

peintres, sculpteurs, verriers, etc., dont quelques-uns seulement, comme le statuaire Lafrimpe et le peintre Boucher, avaient eu la chance d'être mentionnés d'une manière vague et même fautive dans les ouvrages trop imparfaits que nous possédons sur les beaux-arts en France! Les patientes recherches de M. le baron Girardot auront du moins servi à établir que presque tous les artistes qui ont travaillé dans nos provinces étaient Français d'origine aussi bien que d'école.

Je demande donc le dépôt de ces documents à la bibliothèque des Sociétés savantes, et je rappellerai, en passant, que M. le baron de Girardot a dessiné et sans doute calqué lui-même trois des miniatures du cartulaire de Notre-Dame de Salles à Bourges, brûlé dans l'incendie de 1859. Je fais ici allusion aux pertes irréparables que cet incendie a fait éprouver à la science, pour inviter les savants qui posséderaient des copies de pièces ou de manuscrits que les flammes ont détruits à réparer autant que possible ce désastre, en déposant lesdites copies aux archives du Cher. Je dirai, à cette occasion, qu'un savant magistrat, M. le président Hiver de Beauvoir, a copié plusieurs des pièces les plus importantes qui n'existent plus en original.

M. Henri Baudot, président de la commission archéologique de la Côte-d'Or, a envoyé un bon rapport sur des peintures murales du quatorzième ou quinzième siècle découvertes dans l'église de Bagnot (Côte-d'Or). Ces peintures, comme toutes celles qu'on remet en lumière, avaient été sans doute, au seizième siècle, recouvertes de badigeon. C'est M. le curé de cette paroisse qui a enlevé, lui-même avec un soin et une patience qu'on ne saurait trop louer l'enduit sous lequel les peintures étaient cachées depuis près de trois siècles. Elles représentent le Christ dans sa gloire, la salutation angélique, le crucifiement et deux scènes singulières du jugement dernier : ici le Père éternel faisant le triage des âmes, au-dessus des tombes qui s'ouvrent ; là un démon colossal surveillant une chaudière ardente remplie de petites têtes qui figurent des réprouvés, tandis que des diables hideux et grotesques conduisent un chariot tout chargé de têtes ou d'âmes qu'ils mènent à l'abîme. Nous n'avions jamais vu les damnés en voiture, et nous remarquerons que dans ces compositions naïves et bizarres les élus vont à pied en montant au ciel. Ces fresques, assez bien conservées, attendent une restauration qui en fera revivre les couleurs et qui assurera encore une longue durée à ce curieux spécimen de la peinture décorative des édifices religieux du moyen âge.

Digitized by Google

M. Saint-Joanny, de Thiers, nous a fait parvenir un document intéressant pour l'histoire technique des arts en Auvergne, quoiqu'il soit d'une date assez rapprochée. C'est un marché conclu en 1685, par-devant notaire, entre plusieurs habitants de Thiers, jurés de la corporation des couteliers et un maître sculpteur nommé Gilles Buchot, pour l exécution d'un rétable en bois de noyer, destiné à l'ornement de la chapelle de Saint-Éloi dans l'église de Saint-Genis à Thiers. Ce bail ou marché renferme une description complète du meuble qui probablement a disparu et dont le plan annexé autrefois à l'acte notarié ne subsiste pas davantage. Je demanderai donc l'impression de ce rare et curieux document dans la *Revue des Sociétés savantes.*

J'ai eu plus plus d'une fois l'occasion d'insister sur le petit nombre de documents inédits que les recherches de nos correspondants ont fournis jusqu'à présent à la biographie des artistes français : les documents de cette espèce, en effet, sont extrêmement rares dans tous les dépôts d'archives, et les efforts réunis de cette jeune école d'érudits qui travaillent avec ardeur à rassembler les matériaux d'une nouvelle histoire de l'art n'ont abouti, après douze années d'investigations persévérantes, qu'à former sept volumes de la précieuse collection des *Archives de l'art français.* Ce recueil eût accueilli, comme une riche trouvaille, le dossier de pièces que M. Célestin Port, notre savant correspondant du département de Maine-et-Loire, a retrouvé dans le fonds des oratoriens aux archives de l'hôpital de Saumur.

Ces pièces, au nombre de 10, concernent le sculpteur Pierre Biardeau, originaire d'Anjou, dont la réputation était restée comme enfouie dans la province où ses œuvres semblaient avoir toute disparu, avant que M. Marchegay eût découvert un document qui lui restitue l'honneur d'avoir seul exécuté l'admirable ouvrage de sculpture connu sous le nom des *Saints de la Barre* et revendiqué injustement depuis longtemps en faveur d'artistes italiens anonymes qui se sont évanouis devant cette incontestable preuve des droits de l'artiste français. M. Célestin Port a complété la découverte de M. Marchegay, en réunissant dans un excellent Mémoire une quantité de faits nouveaux relatifs à Pierre Biardeau, à ses travaux d'architecte et de sculpteur, à ses tribulations d'artiste. Grâce à lui, nous saurons maintenant que cet habile statuaire, qui résidait ordinairement à Angers, avait passé marché avec les carmes de cette ville en 1638, pour construire un autel et le tombeau de M. Charnacé dans leur église ; qu'il eut de longs différends avec les oratoriens de Saumur pour

Digitized by Google

la construction de Notre-Dame des Ardillers ; qu'il se ruina dans cette malheureuse entreprise ; que les oratoriens firent saisir son atelier et tout ce qui s'y trouvait ; que le pauvre artiste mourut, peut-être de chagrin, dans les premiers jours d'octobre 1671, et que ses œuvres inachevées furent continuées après lui par deux sculpteurs de Tours, Antoine Charpentier et René Cheron.

Ces indications sommaires ne remplacent pas le Mémoire de M. Célestin Port, que nous voudrions voir publié dans la *Revue des Sociétés savantes* avec les pièces originales, lettres, marchés et actes judiciaires, qu'il a trop succinctement analysées pour que nous renoncions à connaître tous les détails curieux qu'elles renferment. La publication de ces pièces si neuves et si importantes à tant d'égards rappellera, en outre, à nos correspondants que la section d'archéologie ne s'intéresse pas moins que l'ancien Comité des arts et monuments à l'histoire de l'art et des artistes français. Espérons qu'un jour ou l'autre les nombreux matériaux que l'ancien Comité avait accumulés pour servir de base à cette histoire pourront être mis en ordre et imprimés en tout ou en partie sous les auspices de Son Excellence M. le Ministre, qui a donné au Comité et aux Sociétés savantes tant de témoignages de sa bienveillante sollicitude pour toutes les branches de la science historique.

Paul Lacroix,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

PREMIÈRE CAMPAGNE DE JULES CÉSAR.

ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE SUR L'EXPÉDITION DE CÉSAR CONTRE LES HELVÈTES ET SUR L'ENDROIT PRÉSUMÉ DE LEUR DÉFAITE, AUX ENVIRONS DE COUCHES (SAÔNE-ET-LOIRE), ET DE NOLAY (CÔTE-D'OR) (1).

« Je ne suis qu'un soldat et je n'ai que du zèle. »
RACINE (*Athalie*).

§ I.

Varron a dit quelque part dans ses *Sentences* : « La vérité, tout en brillant par elle-même, n'apparaît qu'à celui qui la recherche avec une persévérance infatigable. » Cette pensée d'un ancien à jamais illustre, pensée qui se réduit à un axiome dont les hommes studieux ont pu faire en tous les temps l'expérience et la preuve, vient encore de trouver sa confirmation dans un fait d'une haute portée historique : la découverte à peu près certaine de l'endroit du passage de la Saône par les Helvètes et les troupes de Jules César. Mais une question plus difficile et plus controversable se relie à la première, c'est la détermination de la région du pays éduen où l'ennemi éprouva la défaite qui le força à se réfugier aux frontières des Lingons.

En essayant d'attirer l'attention du *Comité impérial des Sociétés savantes* sur ce point de l'ancienne géographie des Gaules, si obscur, si discutable, mais pourtant pas insoluble, mon but unique a été de

(1) La *Revue*, en publiant les travaux que lui adressent les membres des Sociétés savantes, croit devoir rappeler qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses opinions, surtout dans des questions aussi délicates que celles que soulèvent les Commentaires de César. (*Note de la rédaction.*)

Digitized by Google

faire faire, si possible, au prix d'efforts communs, un seul pas, quelque faible qu'il soit, à l'éclaircissement d'une question qui devait prendre et a pris en réalité pour nos régions éduennes, pour notre ancien *Pagus Arebrignus* une importance presque égale à celle d'Alésia pour la Bourgogne : *Quantùm parva licet componere magnis.* En effet, pour un pays où rayonnent encore, malgré un intervalle de dix-neuf siècles écoulés, le souvenir, le nom du plus grand guerrier des temps anciens, où un splendide monument de la domination romaine s'offre encore à l'admiration curieuse du monde savant (1), quelle étude aussi palpitante d'intérêt que la recherche du théâtre d'un fait d'armes d'autant plus mémorable, qu'il sert de prologue à cette série de luttes héroïques dont l'asservissement des deux Gaules devint cinq ans après, par la prise d'Alésia, le dénouement et la fin ! Si j'ai osé affronter les hasards d'une pareille tâche, c'est que le zèle de la science m'a guidé, que des encouragements émanés de la source la plus illustre sont venus m'atteindre dans ma retraite si modeste, et qu'il me semblait aussi avoir pris mes licences par quelques services rendus peut-être avec plus de fruit que d'éclat à la cause des antiquités nationales. Je m'étais aussi préparé à cette campagne par des explorations sans nombre, par l'examen de la carte de l'état-major et ses plans du cadastre, sans négliger les anciens itinéraires, et en première ligne, par l'étude incessante et réfléchie du texte des *Commentaires.*

Ce mot de *Commentaires* une fois prononcé, il est juste de commencer par rendre à César ce qui appartient à César.

De nos jours, plus on marche en avant dans l'étude et l'examen de cette prose latine, plus certains critiques de l'école moderne s'ingénient, semblerait-il, à vouloir discréditer, sinon renier le temps où César a pu passer pour un auteur facile à comprendre et à traduire. A les en croire, ce ne serait pas de *lacunes* et de *réticences* que fourmillerait le texte du général romain ; ce texte serait insaisissable, dans toute l'acception du mot. A l'appui de ces dires, on évoque à grand bruit quelques lignes isolées, écrites en annotations de la main de Napoléon Ier, sur une édition de la *Guerre des Gaules* qu'il relisait à Sainte-Hélène : « *Les mois et les temps que durent les événements ne sont pas mis..... Les lieux ne sont pas nommés..... ni les noms des rivières.....* et enfin : *il ne décrit pas les Gaules.....* (2) » Eh bien, c'est de ce jugement si sévère qu'il faut partir pour établir que César, s'il n'a rien dit de trop dans son récit, n'y a non plus

(1) La colonne de Cussy.
(2) Voir *Alesia*, par M. Ernest Desjardins.

Digitized by Google

rien omis d'essentiel et qu'il n'a ni pu ni voulu être plus explicite, tout en exposant ce qu'il dit d'une manière frappante et lumineuse (1).

Les *Commentaires*, à ne prendre ce mot que dans son sens rigoureusement étymologique, ne constituent que des Mémoires. Personne n'admettra que ce livre ait été écrit par le conquérant des Gaules au milieu de ses opérations diplomatiques et militaires; la saine critique n'y peut voir qu'une œuvre de souvenirs soigneusement et savamment élaborée. Les réticences dont on se plaint, — et qui ne portent que sur des noms de lieux, — sont les conséquences inévitables des conditions dans lesquelles l'auteur s'est trouvé placé, quand il conçut le dessein d'écrire plus tard la narration des faits de guerre : *Quorum pars tanta fuit.* Ces conditions, les voici : arrivant pour la première fois (2) dans des contrées assez éloignées de Rome et presque, sinon totalement inconnues sous le rapport topographique, son attention s'est d'abord portée sur les points principaux qui étaient les noms de villes, de tribus, les fleuves et rivières, indiqués par les géographes du temps (3). Ces noms il les connaissait, de même que les lettrés d'Italie, avant de pénétrer en Gaule. Or, rien ne se grave mieux dans l'esprit qu'une chose apprise d'abord *de auditu* et plus tard *de visu*; telle est la raison qui explique comment ces noms seuls de villes et de rivières reviennent en petit nombre comme des points de repère sous sa plume, quand il fait appel à sa mémoire. Qui n'admirera pas, au sujet de la description de la Saône, le génie d'observation de l'écrivain que Tacite nommait « le Premier d'entre tous : *Summus auctorum*, » génie auquel rien n'échappe, quand il s'agit d'un fait digne d'être

(1) Sans remonter jusqu'à Tacite, on peut lire dans les ouvrages de Turpin de Crissé et de Montaigne l'opinion qu'avaient ces auteurs de l'ordre et de la clarté des *Commentaires*. (Citations de M. Rossignol dans la *Question d'Alise*.)

(2) Il est inutile de parler du premier voyage de César dans le midi de la Gaule, qu'il traversa pour se rendre à son prétorat d'Espagne.

(3) Pour parler de nos contrées, les uniques villes, ou bourgades, ou places fortes un peu importantes du pays éduen après Bibracte, sa capitale, étaient celles de *Cabillonum*, Châlon-sur-Saône ; *Matisco*, Mâcon ; *Decetia*, Decise ; *Noviodunum*, Nevers. Si Tournus, le *Pons Ternutium* de la carte Théodosienne, ou le *Tinurtium* de l'itinéraire d'Antonin ; si Belleville, qu'on croit être *Lunna* ; Anse, *Assa Paulini* ; Charlieu, *Carilocus* ; Feurs, *Forum. Segusiavorum* ; Roanne, *Rodumna* ; Bourbon-Lancy, *Aqua Nisineii* ; Toulon, *Telonum*, avaient déjà le rang de ville, leur existence ne nous est révélée que plus tard. Une preuve encore que César ne parle que des lieux signalés par un fait militaire, que des points qu'il occupa, c'est qu'il ne cite pas une seule fois *Lugdunum*. (*Note extraite d'un travail de M. Monnier, de Saône-et-Loire.*)

Digitized by Google

apprécié et signalé? César venait de voir le Rhône, l'un des fleuves les plus rapides de la Gaule. La lenteur du cours de la Saône, comparée à la vélocité du fleuve qui reçoit ses eaux, l'a assez frappé pour qu'il en parle en plusieurs lignes. Et puis, avons-nous dit, les *Commentaires* n'ont dû vraisemblablement être mis en ordre et redigés que plusieurs années après l'accomplissement des faits qu'ils relatent, et les souvenirs du héros n'ont pu se reporter que sur les points principaux du théâtre de la guerre et les péripéties les plus saisissantes des combats livrés. Enfin, les *Commentaires* n'ont été écrits que pour Rome, et, en ce cas, des descriptions géographiques détaillées eussent été aussi inutiles à ceux qui n'avaient pas vu le pays qu'à ceux qui avaient fait la guerre. Le grand général aura tenu à composer seul, et sans recourir à la mémoire de ceux qui avaient partagé sa gloire et ses périls, cette œuvre, qu'il considérait sans doute comme l'un des monuments les plus importants de sa vie de guerrier et d'homme d'Etat, heureux et fier qu'il pouvait être d'unir à ces deux titres celui d'historien, de même que Bonaparte, premier consul, s'honorait de joindre à la suprême magistrature de la République française la dignité de membre de l'Institut. Encore une raison, — et celle-ci purement grammaticale et philologique, — qui prouve comme quoi ce livre est le fruit du travail d'un seul homme qui l'aura dicté sans désemparer à des scribes : « César répète les mêmes mots à peu d'intervalle; pas de variété dans ses formes; transitions essentiellement monotones; les ablatifs se construisent en général sans préposition et parfois d'une manière obscure, sous la dépendance les uns des autres. Il est tel chapitre où les incidences se multiplient tellement qu'on a peine à suivre la construction et que la ponctuation devient impossible. En un mot, dit un des maîtres de la critique (1), ce qui fait le mérite de César dans ses *Commentaires*, la rapidité et la simplicité, amène aussi naturellement quelques défauts de détail. On voit qu'on a sous les yeux une *Note rédigée à la hâte* (2), et que l'auteur se préoccupe plutôt d'y faire entrer ce qu'il croit d'important que de le présenter avec beaucoup d'harmonie. »

Résumons-nous : ces principes posés, il est impossible que les obscurités que l'on reproche au livre des *Commentaires* ne s'y multiplient pas surtout dans l'exposé de la première expédition. En

(1) M. Croiset.

(2) Cette idée, je la repousse. Moi je dirais : Un *memorandum* complet et substantiel.

Digitized by Google

effet, c'est peu de temps après avoir obtenu pour cinq années le gouvernement des deux Gaules, que César débute par ce coup de tonnerre. Lancé à la poursuite de l'ennemi, il traverse pour la première fois des contrées peu connues et sans renom jusqu'à ce qu'il livre une bataille décisive à environ huit milles de Bibracte, dans les montagnes éduennes. Bibracte, l'une des villes les plus célèbres de la Gaule; Bibracte, *Soror et æmula Romæ*, voilà le point culminant de ses opérations stratégiques, de même que Solférino l'était naguère dans une bataille mémorable, quoique le champ du combat couvrît un espace d'environ cinq lieues. Le passage de la Saône est le point de départ du théâtre de la guerre. Telle est la cause pour laquelle l'Arar et Bibracte, le commencementet la fin, figurent seuls en nom dans le récit de la première campagne de J. César.

§ II.

Opinions sur l'endroit du passage de la Saône.

Deux questions dominent dans le récit de cette expédition, savoir, en première ligne, celle du lieu de la défaite des ennemis par les Romains, et, en seconde, celle de l'endroit du passage de la Saône et du massacre des Tigures. Bien que cette dernière question ait été l'objet d'une solution récente qui ne laisse guère à désirer, il ne sera pas sans intérêt d'y revenir, à raison de sa corrélation intime avec la thèse principale. De plus, l'endroit du passage de cette rivière doit être considéré comme une question préjudicielle de nature à fournir des arguments sérieux dans le débat qui s'ouvre : c'est la question de point de départ, la question *Undè*, qui nous guidera dans l'itinéraire à suivre jusqu'aux montagnes éduennes.

Quelques érudits placent le passage de l'eau entre Seurre et Verdun, à Charnay-lès-Chalon. Cette opinion a joui pendant longtemps dans nos localités d'une faveur marquée. De prime abord et sans mûr examen, le nom de Charnay, qui reproduit d'une manière saisissante, — à l'égal d'une onomatopée, — l'idée d'un immense carnage, était de nature à l'accréditer. De plus, ce n'étaient pas quelques traces isolées d'un combat, mais bien des monceaux d'antiquités et d'ossements qui avaient été extraits de ce sol ; les fouilles y ont duré dix ans. Mais l'étude de l'archéologie du pays viendrait déjà fournir des conclusions en sens contraire, à supposer que l'on ne tînt pas compte de la topographie. Hormis quelques monnaies gauloises et romaines, toutes les antiquités de Charnay appartiennent

Digitized by Google

à l'époque franque et proviennent des combats qui se livrèrent sur le littoral de la Saône, entre Clovis et les fils de Gondebaud. Quand on a placé à Charnay le lieu de la défaite des Tigures, l'archéologie mérovingienne n'avait pas pris rang dans la science et tous les objets de cette époque étaient attribués aux Gaulois.

Maintenant, en envisageant la question sous le rapport topographique, d'autres arguments aussi spécieux, s'il est possible, que ceux tirés de la découverte d'antiquités franco-burgondes, se présentent à l'examen. Si les deux armées eussent passé la Saône à Charnay, il leur eût fallu aussi traverser le Doubs qui, à peu de distance de son embouchure, est aussi large que la Saône ; et César, lui qui est si lumineux, si explicite dans le récit de la défaite des Tigures, qui parle des vingt jours employés par l'ennemi à franchir une rivière aux eaux paisibles, eût-il omis de relater le passage des deux forts cours d'eau ?

Enfin, en admettant qu'Helvètes et Romains eussent effectué ce passage à Charnay, il devient matériellement impossible pour quiconque connaît la topographie des environs de Beaune d'expliquer l'intervalle des quinze jours écoulés entre cet événement et la dernière bataille. Quatre ou cinq jours eussent grandement suffi pour opérer un trajet d'à peu près 50 kilomètres, surtout dans un pays très-peu accidenté, dans un pays de plaine, même en tenant le plus large compte de tous les embarras qui pouvaient retarder la marche de la horde émigrante.

Cette opinion est d'ailleurs abandonnée aujourd'hui, et, si elle trouve place ici, c'est seulement pour mémoire et afin de n'avoir plus à y revenir.

Les Helvètes et les Romains ont donc dû passer l'eau plus bas que Châlon ; reste à savoir en quel endroit. M. de Saulcy fixe le lieu de ce passage à peu de distance de Mâcon ; plusieurs savants partagent l'opinion de l'éminent académicien en s'appuyant, comme lui, sur des découvertes d'antiquités faites dans le voisinage. Mais, avant tout, ces antiquités doivent être l'objet d'un examen approfondi, en ce sens qu'il s'agit d'en déterminer aussi exactement que possible l'origine, la nature, et de savoir en quelles circonstances, en quels milieux elles ont été trouvées. On a parlé de la collection de M. Lacroix, de Mâcon, composée de silex taillés en forme de fers de dards, de flèches, etc., etc., et tous recueillis dans la Saône *au-dessous de Mâcon.* D'abord c'est *au-dessous* et non *au-dessus* de la ville que la drague a tiré du sable ces dépôts, et on n'a pas oublié qu'ils étaient mélangés de débris de lampes, de poteries et de tuiles à rebords. D'a-

Digitized by Google

près ces indices, pas de discussion. On cite encore le cabinet de M. Bouchage, qui consistait en haches de bronze, colliers, bracelets gaulois, armes et enseignes romaines, trouvées, selon la tradition, dans le lit de la Saône. Sans doute si cette quantité d'objets si significatifs provenaient d'un seul et même endroit assez peu étendu du lit de la rivière, ou plutôt si M. Bouchage était encore vivant pour fournir des éclaircissements sur l'historique de ces découvertes, la question aurait des chances d'être élucidée dans un sens ou dans un autre. Mais, malheureusement pour le succès de l'enquête à établir, M. Bouchage est mort depuis plusieurs années et ses collections ont été dispersées. Les contemporains de cet amateur disent qu'il avait formé son cabinet d'objets trouvés non-seulement à Mâcon, mais bien dans toute l'étendue du département de Saône-et-Loire et autres lieux circonvoisins. Inutile de dire qu'à Pontailler, à Seurre, à Verdun, à Châlon, la drague tire journellement du sable de la Saône des antiquités romaines de plus ou moins de valeur.

Un fait digne de remarque, c'est que dans tout ce débat personne n'ait dit un seul mot de la numismatique. De deux choses l'une : ou l'on n'a pas trouvé de monnaies, ou, s'il en existe, elles sont d'une époque qui ne concorde pas avec celle des autres débris archéologiques, et c'est pour ce motif qu'elles sont mises hors de cause comme celles de Charnay. Personne n'a parlé non plus des traces de la défaite des Tigures, c'est-à-dire des *tumuli*. Je n'évoquerais pas cette source de renseignements, si elle ne devait pas reparaître plus loin comme un élément de preuves sérieuses.

Les choses en étaient là, quand les savants travaux de MM. Valentin Smith, conseiller à la cour impériale de Lyon, et Martin Daussigny, conservateur des musées archéologiques de la même ville, sont venus faire luire un jour nouveau sur cette question si douteuse. Au moins MM. Smith et Daussigny confirment leurs allégations par des faits ; des fouilles dirigées sur l'emplacement présumé de la défaite des Tigures, ont établi par des résultats positifs la vérité des indications qu'ils ont fournies, après des recherches trop patientes pour n'être pas suivies de succès. M. Martin Daussigny a désigné le lieu de l'engagement et fourni les moyens de prouver l'exactitude de ses données et le travail sur la marche des Helvètes et des Romains appartient à M. Valentin Smith. La précieuse bienveillance de ce savant magistrat m'autorise à reproduire le résultat des investigations qu'il dirige sur ce sujet depuis plus de trente années. D'après lui le massacre des Tigures aurait eu lieu près de Trévoux, dans la plaine de Saint-Bernard. Le grand point en

Digitized by Google

cette question lui paraît être de bien établir la position qu'occupaient les Ségusiaves *trans Rhodanum*, au nord du Rhône et sur la rive gauche de la Saône.

Si le camp de César était chez les Ségusiaves, *trans Rhodanum*, comme cela semble ressortir du texte des *Commentaires*, et si, comme il est probable, les *Ségusiaves* ne dépassaient pas Neuville, ayant à peu près pour limites celles actuelles du département du Rhône, n'en résulterait-il pas que César, sortant de son camp à la troisième veille, c'est-à-dire entre minuit et trois heures du matin, et surprenant les Tigures en désordre, n'a dû avoir à parcourir qu'une étape ordinaire pour atteindre l'ennemi, ce qui nous reporte précisément à Saint-Bernard, si on met le camp des Romains entre Lyon et Neuville, à Sathonay, par exemple.

Dans sa lumineuse dissertation, M. Smith tire judicieusement parti de l'argument suivant : « Si l'on place, dit-il, la défaite des Tigures au-dessus de Mâcon, quelles limites assigne-t-on aux Ségusiaves et sur quoi se base-t-on pour arriver à la détermination de leur territoire ? Puis, dans ce cas, ajoute-t-il, la distance de ce point au lieu où les Helvètes ont subi leur dernier échec à dix-huit milles de Bibracte n'est-elle pas trop courte pour les quinze jours de marche des deux armées (1) ? » Enfin après les plaidoyers, voici les pièces à conviction, dont la découverte est due aux indications de M. Daussigny : des fouilles, pratiquées sur divers points de la vaste plaine de Saint-Bernard, ont ouvert des *tumuli*, des sépultures, dans lesquelles on a trouvé ici des objets gaulois, ailleurs des objets d'un caractère romain.

Ce dernier fait une fois acquis, n'est-on pas fondé à conclure que la plaine de Saint-Bernard a été le théâtre de la défaite des Tigures ? En tout cas, il faut bien admettre, à moins de négation systématique, que les probabilités les plus sérieuses penchent en faveur de cette localité du littoral de la Saône. M. de Saulcy a émis le vœu d'un draguage de la rivière près de Mâcon ; il serait à désirer que cette opération se continuât aussi dans le voisinage de Trévoux.

§ III.

Résumé des opinions sur la marche des deux armées et sur le lieu présumé de la bataille.

Les avis les plus divers ont été exprimés sur ce point. Comme tous sont le résultat de travaux estimables, nous leur accorderons les honneurs d'une analyse raisonnée.

(1) *Revue du Lyonnais*, mai 1862.

Digitized by Google

L'assertion la plus ancienne, émise par un savant illustre, par Saumaise, indique la défaite des Helvètes à Cussy-la-Colonne.

Quelques auteurs modernes ont adopté cette opinion, sans trop l'approfondir. Saumaise pensait que la colonne avait été élevée en mémoire de ce grand fait d'armes.

Je conviens que Cussy n'est pas tout à fait contraire aux données topographiques de César. En effet, cette localité est à dix-huit milles d'Autun. Il est aussi vrai de reconnaître que des sépultures gauloises et gallo-romaines y ont été découvertes en grand nombre, soit dans le bois du Deffend, soit aux chaumes d'Auvenay; mais il ne faut pas perdre de vue que les Bagaudes y ont été massacrés en masse et que les sépultures doivent être préférablement rapportées à ce fait constaté.

L'abbé Gandelot, qui a conquis dans nos contrées une juste popularité par la publication de son *Histoire de Beaune*, place le champ de bataille dans le voisinage de Cussy, sur la foi de Saumaise. Comme lui, il voit dans la colonne un monument commémoratif de la victoire de J. César.

Un archéologue éduen, aussi laborieux qu'instruit, M. César Lavirotte, ancien officier d'état-major, a publié une dissertation étendue (1), où il suppose que les Helvètes ont passé la Saône dans le voisinage de Verdun, gagné les montagnes par les voies qui aboutissent aux environs de Beaune et enfin subi leur défaite près de Champignolles, dans le canton d'Arnay-le-Duc, au lieu dit *Mormont*. En faisant traverser la Saône aux deux armées près de Verdun, cet itinéraire est rationnel, quoiqu'il soit difficile d'expliquer l'intervalle des quinze journées de marche ; mais en ce qui concerne le champ du combat, les données de César relatives à la topographie ne se retrouvent pas avec exactitude, et M. Lavirotte a tort de tirer de la découverte de quelques armes et de quelques ossements une induction trop spéciale à sa thèse. Incontestablement ce nom de Mormont rappelle l'idée d'un massacre ; ce n'est pas non plus une dénomination d'hier, puisqu'un titre du quatorzième siècle cite en toutes lettres *Nemus mortuorum* : mais les armes, à quelle époque appartiennent-elles ? L'auteur du Mémoire ne les connaît pas *de visu*, puisqu'il en parle comme de trouvailles déjà anciennes au moment où il écrivait. On invoque encore la concordance des distances avec Bibracte, c'est encore vrai ; mais en traçant une circonférence dans le rayon de 25 à 26 kilomètres d'Autun, la pointe du compas

(1) *Mémoires de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or*, 1838.

Digitized by Google

rencontrera plusieurs localités où des débris anciens ont apparu et où l'on pourra retrouver, avec un peu de bonne volonté, quelque analogie avec la configuration décrite par César.

Quelques érudits mettent le lieu de l'action à Bar-le-Régulier dans le canton de Liernais et prétendent que la montagne de Bar est signalée par la bévue de Considius ; d'autres penchent pour Voudenay et Magnien, à quelque distance d'Arnay-le-Duc, sous le prétexte qu'on y a trouvé des débris d'armes. Je dirai en toute sincérité que la description topographique des *Commentaires* peut s'appliquer jusqu'à un certain point à ces régions, surtout au voisinage de Magnien, bien que l'espace s'y présente dans des proportions extrêmement réduites. Ces localités, je les ai explorées avec le soin le plus scrupuleux, dans l'intérêt d'une solution quelconque. J'ai demandé au sein de la terre les indices que sa surface ne me révélait pas, et, au lieu des traces d'une lutte, je n'y ai découvert que des restes certains, trop certains d'établissements qui annoncent une population assise, des antiquités gallo-romaines en un mot. De toutes les monnaies recueillies et qui sont nombreuses, *cent contre dix* appartiennent au Bas-Empire. A Magnien j'ai bien cru un instant approcher de la vérité, en voyant la fouille mettre à découvert un amas de cendres et d'ossements calcinés avec quelques débris en fer ; mais l'illusion devait être de courte durée : des monnaies grand bronze d'Antonin le Pieux venaient assigner une date. A Bar-le-Régulier, pas de traces d'ossements et encore bien moins d'antiquités ; personne n'en possède ni n'en a même vu (1).

M. P. Guillemot, ancien président de l'Académie de Dijon, analyse les systèmes des divers auteurs dans un résumé aussi clair que substantiel. Bien que cet érudit s'abstienne de rien conclure, je crois son opinion favorable à la localité de Thury, à 10 kilomètres de Nolay et à peu de distance de Champignolles. M. de Saulcy place le champ de bataille sur les chaumes d'Auvenay, et voilà juste le point où j'ai le regret de ne pouvoir partager l'opinion de l'éminent président de la *Commission de la Carte des Gaules*.

Dans une question d'une pareille importance aucune source de renseignements ne doit être négligée. Il faut aussi prendre garde d'éluder aucune objection, parce que souvent une objection mal prévue et mal combinée tourne au détriment d'un contradicteur. Or, à propos de « la bataille des chaumes d'Auvenay, » comme on dit chez nous, où l'impulsion est donnée, grâce à Dieu, aux études

(1) Lettre de M. le curé de Bar-le Régulier, juillet 1862.

Digitized by Google

archéologiques, les partisans de ce système invoquent l'autorité d'une tradition constante. « Les Suisses ont passé par là » répète-t-on à son de trompe, depuis Gandelot et Pasumot, ces deux vénérables et doctes patriarches de l'archéologie locale.

A cette allégation, la réponse est prête : je suis le premier à croire et à dire que les Helvètes sont passés par les chaumes d'Auvenay. J'irai même plus loin dans mon aveu : c'est qu'en prenant pour point de départ l'emplacement présumé du champ de bataille, qu'il me reste à déterminer tout à l'heure, les débris des hordes helvétiques n'ont pas pu s'engager, pour gagner les frontières des Lingons, dans un chemin autre que celui qui venait d'Autun, traversait les chaumes et aboutissait par Bécoup et Détain au mont Affrique près de Dijon. Mais, à propos du champ de bataille sur ce plateau, toujours et plus que jamais *nego majorem*.

Cependant, dira-t-on, la configuration topographique des chaumes d'Auvenay répond à la description de César. Tout à l'heure vous demandiez à la terre des armes et des ossements ; les chaumes d'Auvenay en fournissent des monceaux et vous récusez de pareilles preuves ? En réalité, c'est refuser d'ouvrir les yeux à la lumière.

Non, ce n'est pas nier l'évidence que d'épiloguer sur des faits pour les réduire à leur valeur vraie. D'abord la configuration topographique de ces chaumes répond-elle aux données des *Commentaires* ? Pas tout à fait, car ce terrain est un plateau environné au nord de monticules et de forêts et au sud d'une ceinture de rochers à pic d'une forte hauteur. Or César, dans sa relation de la bataille, relation si fidèle qu'on croirait y lire le bulletin officiel d'un des faits d'armes accomplis de nos jours en Crimée ou en Italie, ne parle pas d'un plateau, mais d'un espace étroit, resserré, enfin d'une étendue de terrain assez peu vaste pour que les Romains, étagés sur le coteau, sur le versant d'une montagne, aient pu foudroyer sous une grêle de traits l'ennemi s'avançant en colonnes serrées. Et, à cette époque, les armes à longue portée n'existaient pas. Et puis, quand les Romains, ayant pris l'offensive, renversèrent, culbutèrent l'ennemi, comment expliquer qu'ils n'aient pas, au milieu de cette débâcle, précipité un grand nombre de fuyards du haut des rochers dans l'abîme qui s'ouvre bord à bord du plateau, à ras du sol ? Et César eût-il omis de décrire cet incident, qui n'eût pas été la moindre péripétie d'un combat dont pas un détail ne passe inaperçu ? Enfin, à supposer que l'engagement décisif ait eu lieu à Auvenay, pourquoi ne cite-t-on pas l'endroit où la veille, à quelques kilomètres de là, Considius commit l'erreur qui causa tant

Digitized by Google

d'inquiétude au général en chef? Trouve-t-on d'ailleurs dans ces régions la montagne « infranchissable sans un détour » et que César tenait à voir occupée, coûte que coûte, par Labiénus?

Quant à l'argument tiré de la découverte de sépultures, qui ne sont pas rares à Auvenay, je le considère comme infiniment douteux. Ces tombes, formées pour la plupart de laves ou pierres plates du pays, ne peuvent pas appartenir à des guerriers, tombés dans un engagement; mieux vaut les attribuer à des indigènes. On objectera qu'il s'est trouvé à côté de quelques squelettes des fragments de poterie et que cette poterie est évidemment gauloise. Mais personne ne songe à nier la haute antiquité des sépultures d'Auvenay. Ces débris céramiques, je les connais, j'en possède (1), et je commence par dire que non-seulement ils sont gaulois, mais qu'ils ressemblent même beaucoup à ceux qu'on a tirés de l'eau, mêlés aux ruines des habitations lacustres de la Suisse et de la Savoie. Eh bien, ce sont ces vases grossiers qui sortent de terre pour témoigner d'une manière plus énergique en faveur d'une population établie en ces lieux!

Voici maintenant une objection qui, au premier aspect, semblera décisive. La tradition d'une bataille, livrée sur le plateau d'Auvenay, est très-vivace dans nos localités, et, s'il y a dans cet endroit des tombes en pierre, il y a aussi des *tumuli*. Une fouille dirigée par M. de Saulcy a amené la découverte d'une très-belle épée gauloise. Mais à côté de l'hypothèse de la déroute des Helvètes, opposons un fait historiquement reconnu. On sait que vers la fin du troisième siècle les Bagaudes assiégèrent Autun, qu'ils furent taillés en pièces dans nos montagnes où ils s'étaient retranchés, sur la route d'Autun à Beaune (2). Ces *monstres* déchaînés furent abattus par Maximien *Hercule* et par Dioclétien, *fils de Jupiter*, qui crurent plus que jamais avoir mérité leur surnom après l'anéantissement des rebelles (3).

(1) L'obligeance de M. L. Revon, directeur du musée d'Annecy, m'a été des plus utiles dans cette circonstance.

(2) Sur les routes qui aboutissaient de Beaune à Autun on trouve des sépultures nombreuses en pleine terre, dont la plupart ont déjà été fouillées. Ainsi, près de Bouze, à huit kilomètres de Beaune, j'ai vu des ossements nombreux sur les bords d'une route très-ancienne, dans une forêt, dans la direction d'Auvenay.

(3) Une opinion, basée sur des autorités respectables, subsiste dans nos contrées: c'est qu'on éleva, en commémoration de cette victoire, une colonne dont on voit encore aujourd'hui, près de Cussy, des restes précieux; monument isolé, trop peu connu, qui, tout en annonçant par son style la décadence de l'Empire, n'en constate pas moins l'inutilité des efforts des Bagaudes pour briser la puissance de Rome.

Digitized by Google

L'erreur de l'engagement des Helvètes et des Romains aux chaumes d'Auvenay n'est d'ailleurs pas une découverte. Cette opinion avait cours au siècle dernier à la suite d'une étude de Bénigne Germain, chanoine de la cathédrale d'Autun, qui mourut en 1751. Seulement cet écrivain fait plus que ses prédécesseurs et successeurs, en ce sens qu'il cherche à déterminer la montagne que Considius signala par sa fausse manœuvre. Il croit que cette montagne est celle d'Aubigny-la-Ronce, à peu de distance d'Auvenay.

En définitive et pour clore cette discussion déjà trop longue, peu ou pas de concordance avec la topographie des *Commentaires*, et certitude historique sur la défaite des Bagaudes, en ce qui concerne les *tumuli*, voilà l'état de la question à l'endroit des chaumes d'Auvenay.

§ IV.

Considérations sur la marche des deux armées après le passage de la Saône.

Le but de mes études et de mes excursions archéologiques depuis plus d'une année était donc la recherche d'une région des montagnes éduennes de la Côte-d'Or ou de Saône-et-Loire, qui satisfît par sa configuration aux données des *Commentaires* et fournît une interprétation aussi rationnelle et aussi complète que possible de cette grande narration. J'ai lieu de croire qu'heureusement les conjectures que m'avait suggérées le texte de César n'étaient pas trompeuses, et je vais en exposer les résultats, basés sur un fait que j'espère voir se confirmer plus tard par d'autres de même nature : je veux parler de découverte d'ossements.

Les Tigures battus sur les bords de la Saône, le gros de l'armée helvète marche pendant quinze jours, et à si peu de distance de César, que l'arrière-garde ennemie ne précédait que de cinq ou six milles l'avant-garde romaine.

Cette marche de quinze jours peut sembler, de prime abord, extrêmement lente. Comment expliquer l'emploi d'un temps aussi long pour franchir un espace d'environ 150 ou 160 kilomètres ?

Sans doute, si l'on compare la marche des masses helvétiques à celle d'une armée régulière voyageant par étapes sur des routes parfaitement entretenues, comme nos routes impériales, par exemple, cette objection serait très-spécieuse. Mais le texte vient ici à notre aide. César nous montre l'ennemi, depuis l'échec qu'il a fait subir à la cavalerie romaine, faisant volte-face plus hardiment : *Au-*

Digitized by Google

daciùs consistere, escarmoucher avec son avant-garde et commettre des dévastations et des pillages que lui-même avait assez affaire de réprimer, sans permettre à son armée d'en venir aux mains. L'inspection topographique des lieux parcourus a aussi une importance décisive dans la cause. Le littoral de la Saône est semé de montagnes, d'escarpements et de ravins et traversé de quelques cours d'eaux, tels que la Mouge, la Grône, qui, en formant des marécages, multipliaient les embarras de la marche. De plus cette horde d'émigrants traînait à sa suite une foule de femmes, de vieillards, d'enfants et de bagages, portés sur des chariots. Le texte dit : « Environ quinze jours ; » si nous déduisons les jours de repos, de campement, d'escarmouches, il ne reste plus guère que huit à dix jours de marche effective et 12 à 13 kilomètres par étape. Les immenses voitures de roulage, qui n'en font pas plus de 25 à 30, du lever au coucher du soleil, sur nos routes impériales, auraient-elles fait le même trajet que les chariots des Helvètes sur des voies aussi peu frayées qu'elles l'étaient dans ce temps-là, si on songe que les Gaulois, dans le tracé de leurs routes, ne tenaient guère compte des lignes orographiques ?

Mais, dira-t-on, les Helvètes n'ont-ils pas pu se diriger dans leur itinéraire du côté du pays des Santons par les voies du Charollais ou du Bourbonnais? Il est vrai que c'eût été la marche en droite ligne pour aller en Saintonge; mais qui dit que les Helvètes n'aient pas, durant le trajet, renoncé à gagner cette contrée? Du reste, l'objection du passage par le Charollais ou le Bourbonnais était prévue et c'est là le cas de recourir au texte pour la réduire à néant. « César faisait voiturer ses cargaisons de blé en bateau sur la Saône, et il ne pouvait s'en servir, par la raison que les ennemis, qu'il ne voulait pas quitter, s'étaient éloignés de la rivière. » Qu'on ne perde pas de vue qu'ils avaient déjà marché pendant une quinzaine de jours avant de quitter le bord de l'eau et que cet éloignement du littoral est le premier acte des opérations qui ont précédé l'engagement décisif dans les montagnes éduennes.

Voici l'entrée dans ces régions formellement définie par ces lignes du chapitre XXI : *Le même jour César est averti par les éclaireurs que l'ennemi était campé à huit milles de lui, à l'abri d'une montagne.* A partir de ce moment les péripéties du drame se succèdent avec une rapidité vraiment scénique.

Où devait être campé César quand lui arrivent ces renseignements très-exacts sur la position des ennemis ? On peut croire avec raison qu'il avait planté ses tentes tout près de Châlon, dans les

Digitized by Google

plaines de la Thalie. En effet, comment supposer que le général romain, fatigué des réponses dilatoires des Eduens au sujet des fournitures de blé, et près de manquer de subsistances pour son armée, ne se soit pas arrêté dans le voisinage d'un centre qui avait des relations de commerce journalières avec Bibracte et se reliait à cette dernière ville par une voie connue et facile (1)? La disette allait se faire sentir pour ses troupes et il n'avait plus la ressource de ses blés qu'il faisait charrier en bateau sur la Saône, parce que les Helvètes s'éloignaient du bord et qu'il tenait à les suivre, coûte que coûte. En examinant le cours de la Saône au-dessus de Châlon, on remarque qu'elle décrit une courbe sensible à l'est; de son côté, l'ennemi, qui s'est engagé dans les montagnes éduennes, ne peut se diriger qu'à l'ouest: voilà donc les communications de César avec la Saône interrompues par un intervalle de plus de 12 kilomètres. Le général romain a une conférence décisive avec Divitiacus et Liscus, et trois ou quatre jours s'écoulent pour ces négociations, dont le récit occupe la large part de cinq chapitres des *Commentaires*. Pour que César ne soit pas parti pour Bibracte, il faut qu'il soit guidé par le plus grave intérêt à ne pas perdre de vue les mouvements de l'ennemi; son camp de Châlon est un poste d'observation, parfaitement desservi par des espions de guerre.

Pendant ce temps les Helvètes étaient bivouaqués à l'abri d'une montagne, à huit milles de là. Il la fait reconnaître, et sur la réponse qui lui est faite, qu'on peut la tourner, il charge de cette mission Labiénus, un de ses lieutenants.

Je place le poste à occuper par Labiénus sur le plateau de Varot, vis-à-vis de Rully; et, pour établir que telle est en effet la direction qu'ont dû suivre les deux armées, il reste une épreuve à tenter: c'est d'examiner sur les lieux mêmes la possibilité des divers incidents retracés par César. Cette épreuve, je n'hésite pas à le dire, semblera peut-être concluante.

La description de *Varot* et des lieux voisins devient indispensable. Le plateau de Varot est le point culminant d'une chaîne qui s'étend comme une muraille continue depuis Chagny à la distance d'au moins 5 kilomètres. La chaîne, qui porte au nord le nom de mont Remenot et au sud celui de mont Palais, s'interrompt brusquement au hameau d'Agneux par une trouée, que les habitants nomment la Barre ou la Grande Gueule. Des rochers à pic d'une forte

(1) Cette voie passait par Dennevy, Dracy, Conches, Saint-Emiland, la Creuse d'Auxy. Une route départementale en suit aujourd'hui à peu près le tracé.

Digitized by Google

hauteur dominent ce passage des deux côtés. De la plate-forme escarpée de Varot, qui défend ce défilé, on plonge sur les vallées voisines et une faible troupe écraserait une armée entière. Du côté d'Agneux la montée du plateau est aussi environnée d'une ceinture de rochers qui forment un rempart inexpugnable. Vis-à-vis le mont Palais rampe une petite chaîne de montagnes sur le versant de laquelle s'élève le village de Rully, en regard de la Gueule d'Agneux. Enfin, derrière cette chaîne, se déroulent des plaines avec quelques hauteurs isolées, des ondulations de terrain couvertes de broussailles, de bois et de vignes. Il est facile de voir que ces forêts ne sont pas anciennes et qu'à une époque reculée il ne devait y avoir là que des chaumes. C'est derrière le mont Varot qu'on rencontre le plateau de Chassey avec d'autres monticules. J'insiste sur cette particularité pour le motif que voici : la carte de l'état-major, qui reproduit si exactement en mètres l'élévation des montagnes au-dessus du niveau de la mer, indique pour le mont de Chassey et autres points circonvoisins le même nombre de mètres, à peu de chose près, que pour les monts Varot et Remenot, et cette concordance de chiffres peut jeter des doutes dans l'esprit de ceux qui n'ont étudié la question que sur les cartes ; mais il est un fait que personne n'ignore : que le papier ne reproduira jamais la pente, l'inclinaison, les divers accidents d'un terrain. L'examen des lieux montre ce qui ne peut être rendu par les lignes noires de la carte, à savoir que les monts Varot et Remenot dominent et couvrent les hauteurs voisines et qu'ainsi l'expression de César : *Sub monte* « à l'abri d'une montagne » peut parfaitement s'appliquer à ces localités.

Qu'on me permette d'insister ici sur l'utilité des plans en relief. Pareille chose a été faite pour Alise et Alaise; je réclamerais le même travail pour tout le théâtre de la défaite des Helvètes en nos contrées.

C'est donc, sauf meilleur avis, derrière cette chaîne de montagnes, dans ces steppes et sur ces monticules, toujours dominés par la chaîne principale, que les Helvètes ont dû établir je ne dirai pas leur camp, mais leur bivouac. Qu'on remarque bien d'abord que les huit milles qui les séparent du camp de César concordent bien avec la distance de 12 à 13 kilomètres au delà de Chalon. L'ennemi est tranquille et ne craint pas de surprise, sachant que, pour arriver jusqu'à lui, il faut franchir la gueule d'Agneux et que les sentinelles qu'il y a nécessairement placées donneront à temps l'alarme lors de l'arrivée des Romains. De plus, il n'a vu que les rochers qui dominent le défilé, l'escarpement et les fortifications na-

Digitized by Google

turelles du lieu qui s'étendent à une certaine distance du côté de Chagny, et il a pu induire de là que l'ascension est impossible sur tout le parcours de la chaîne. Que les Romains essayent de tenter l'assaut du mont Palais qui n'offre pas les mêmes difficultés, la résistance est facile. César, de son côté est muni de renseignements très-circonstanciés, puisés *de visu*, sur la configuration du mont, ainsi qu'il est aisé de le comprendre si on examine qu'aussitôt qu'il sait que l'ennemi bivouaque « derrière la montagne à huit milles de distance, » il se préoccupe immédiatement de savoir si l'ascension de cette montagne est possible au moyen d'un détour, d'une courbe. L' « IN CIRCUITU » joue ici un rôle plus important que « QUALIS ESSET NATURA MONTIS, » bien qu'il n'en soit que la conséquence. Le général reçoit les rapports de ses espions de guerre et dresse rapidement le plan de ses opérations. Labiénus avec deux légions s'emparera par surprise du plateau, et lui-même avec le reste de ses troupes entrera par la trouée pour tomber sur l'ennemi avec Labiénus, qui joindra ses forces aux siennes. Dès qu'il sait qu'on peut tourner le plateau qui surmonte le défilé, il envoie Labiénus avec deux légions et les éclaireurs qui avaient exploré le terrain, pour opérer ce hardi coup de main. Lui-même, vers deux heures du matin, se met en route avec son corps d'armée et envoie en avant toute sa cavalerie, précédée encore de Considius avec les éclaireurs. Le texte dit : « Eodem itinere quo hostes ierant : » c'est par le vallon entre le mont Palais et la colline de Rully.

Avant jour Labiénus était maître du sommet de la montagne et César n'était plus qu'à quinze cents pas du camp des ennemis, sans que ceux-ci eussent connaissance de son arrivée et de celle de Labiénus. Cette ignorance semble de prime abord difficile à expliquer; mais le rapprochement du texte avec les données topographiques la rend bien aisée à comprendre. D'abord en ce qui concerne l'arrivée de Labiénus, nous retrouvons le *circuitus in ascensu* qui indique un détour, au moins deux kilomètres. En effet, à cette distance de la Gueule d'Agneux, la pente du mont n'est plus inaccessible pour aucunes troupes ; des cavaliers même auraient à peine besoin pour la gravir de tenir leurs montures par la bride. Bivouaqué derrière cette montagne, dans des lieux qui sont loin d'être dépourvus d'accidents et qui devaient être masqués par des bouquets de bois, l'ennemi ne peut rien voir d'une marche qui s'opère dans le plus grand silence, d'après les instructions de César. Les Romains, guidés par des éclaireurs sûrs, tournent le mont, gagnent

Digitized by Google

pas à pas la plate-forme de Varot, égorgent sans bruit les sentinelles, comme les Gaulois à l'assaut du Capitole, et occupent le point inexpugnable. Le général, de son côté, dirige sa marche dans le vallon en prenant les mêmes précautions. Les Helvètes, derrière leur montagne, ne pouvaient donc rien voir; peut-être eussent-ils entendu les pas des hommes et des chevaux, si la force de leur position ne les eût pas garantis de la crainte d'une surprise et fait négliger les mesures usitées pour la garde des camps. Enfin, la preuve la plus certaine du profond mystère qui enveloppe les opérations, c'est que Labiénus, une fois maître du plateau, se garde bien de donner à César, ou plutôt à l'avant-garde romaine, qui s'avance dans la même direction, le moindre signe de sa présence, soit par des cris, soit par des feux allumés.

Au risque de trop insister sur une question incidente, nous trouvons encore un moyen d'expliquer le manque de vigilance des Helvètes, qui laissent approcher si près d'eux Labiénus et ses légions sans s'en apercevoir. Il est à croire que le plateau était garni de sentinelles; mais, en voyant Labiénus passer outre, ne pas essayer de franchir le défilé, les Helvètes n'ont-ils pas dû supposer que ce parti de l'armée de César n'était qu'un corps d'éclaireurs qui marchait en droite ligne sans soupçonner même l'existence de leur bivouac?

Revenons à l'examen des lieux pour faire voir comment ces masses ont pu y camper. En franchissant la Gueule d'Agneux on ne trouve pas de vastes plaines derrière Varot et Mont-Palais, mais il s'y déroule un espace suffisant dans lequel on peut, je ne dirai pas établir un camp régulier, mais au moins faire une halte plus ou moins longue. A l'abri des deux montagnes, il y a un vallon d'au moins 4 kilomètres, sur la pente duquel des masses trouveraient à se placer. On parlera de la difficulté de traîner des chariots dans des endroits aussi abrupts; mais aujourd'hui les voitures de toute sorte y passent : ces lieux sont sillonnés de chemins praticables, et leur situation n'a pas changé tellement de face qu'on n'y puisse pas reconnaître l'état ancien, primitif. Une seule question serait encore de nature à embarrasser : y a-t-il de l'eau? On connaît des sources pérennes, abondantes, non loin de la barre d'Agneux. Je sais qu'Agneux est du côté opposé aux plaines où bivouaquaient les Helvètes; mais à Nion, à Chamilly et autres hameaux qui se trouvent dans ces régions, l'eau n'est pas rare.

J'attends encore une objection qui a été déjà vingt fois soulevée. Il n'existe pas d'antiquités dans l'emplacement présumé de ce

Digitized by Google

camp, ou s'il en existe, elles sont d'une époque bien postérieure. Je sais qu'on a trouvé des monnaies romaines des règnes de Gallien et de ses successeurs et que cela prouve que la stratégie romaine a tiré bon parti de points aussi importants que Varot et Mont-Palais ; on voit à Varot des traces de castramétation en pierre. Mais des fouilles ont-elles jamais été dirigées avec intelligence dans ces parages, et, si l'on en a fait, soupçonnait-on que les Helvètes y aient séjourné ? — L'étude du premier livre des *Commentaires* passait bien inaperçue en ces circonstances ! — D'ailleurs les antiquités de toutes les époques, pour peu qu'on les recherche, fourmillent à Rully, et surtout à Chassey, à peu de distance de là ; seulement on a pu recueillir des objets antiques, sans nulle attention pour leur origine, leur époque, leur destination, etc., etc. Toutefois, il est une découverte à laquelle je serais tenté d'attacher plus d'importance qu'aux autres et que je relierais sans nul doute à ma thèse, si mes renseignements étaient plus précis à cet égard. On rencontre, dit-on, à Aubigny, près de Rully, des sépultures antiques analogues à celles d'Auvenay, des tombes en laves d'un caractère gaulois. En supposant que ces sépultures soignées appartiennent à des Helvètes morts pendant le séjour de cette peuplade dans les lieux qui nous occupent, je crois agir sans témérité. Mais, malheureusement, ici, je n'avance rien *de visu*.

Après cette digression revenons à César. « Au point du jour Considius vient lui annoncer *que les ennemis occupent le plateau ; qu'ils les a reconnus à leurs enseignes et à leurs armes.* » Cette nouvelle lui cause un profond découragement ; il voit s'écrouler par cet événement le succès d'opérations si savamment combinées, et il a même à craindre que les masses helvétiques, débouchant tout à coup par le défilé, ne viennent à prendre l'offensive. Mais, d'un coup d'œil, le grand capitaine a dominé cette situation si critique ; à sa droite est un petit mont parallèle à la Gueule d'Agneux, à plus d'un kilomètre de là. Il fait donc replier ses troupes, *subducit*, le long de la colline *in proximum collem* et s'y prépare à une résistance énergique. On sait quel parti César tire des hauteurs.

Je ne vois que la montagne de Rully qui ait pu être le théâtre de cette opération stratégique. Mais là, sans carte ni plan, la démonstration n'est pas extrêmement aisée pour ceux qui ne connaissent point les localités.

Le même chapitre renferme la révélation de la bévue de Considius. Le point capital est la fuite des ennemis, qui jugeant leur position désespérée par la manœuvre hardie de Labiénus, se sont hâtés de décamper. César les suit à la même distance que de coutume et va camper à trois milles d'eux.

Digitized by Google

§ V.

Itinéraire des deux armées. — Lieu présumé de la bataille décisive.

M. de Saulcy fait passer les Helvètes par la vallée de la Dheune. Je ne vois pas d'autre itinéraire possible, à l'examen de la carte.

Mais, dira-t-on, si les Helvètes voulaient gagner le voisinage d'Autun, pourquoi ne prenaient-ils pas la route qui y tendait par Couches, Dracy, Saint-Emiland et la Creuse d'Auxy ?

D'abord je n'admets pas aisément que les Helvètes aient eu l'intention de gagner Autun. J'irai même jusqu'à dire qu'ils avaient dû abandonner l'idée de gagner le pays des Santons. En effet l'itinéraire par Autun, la route qu'ils suivaient, depuis la défaite des Tigures, n'indique guère qu'ils aient voulu se rendre en Saintonge, à supposer que cette province corresponde exactement à l'ancienne division territoriale des Santons, division dont la place est assez mal définie par César, qui la met dans le voisinage des Tolosates? Et puis dans le cours du récit de l'expédition, il n'est plus une seule fois question de leur projet d'aller dans ce pays. Enfin, eussent-ils voulu aller à Autun par Couches, les Romains leur laissaient-ils les moyens de prendre toutes leurs dispositions, et n'étaient-ils pas là pour leur barrer le voisinage de la voie ? Frappés de terreur quand ils avaient vu les légions de César maîtresses des hauteurs aux monts Varot et Palais, les ennemis s'étaient hâtés de fuir et avaient marché en droite ligne dans le premier chemin praticable qu'ils avaient trouvé devant eux, dans la vallée de la Dheune.

César, avons-nous dit d'après le texte, les suit à sa distance accoutumée et campe à trois milles d'eux. Prenons une carte et procédons à l'examen minutieux des distances kilométriques. Du point où les Helvètes ont été débusqués à la vallée de la Dheune, 4 kilomètres; à supposer qu'ils aient marché toute la journée et soient arrivés à la chute du jour près des hauteurs de Santenay, 5 kilomètres en plus, voici juste la mesure du chemin qu'ils faisaient dans une journée de marche, 9 à 10 kilomètres. César campe à trois milles d'eux ; l'endroit de ce campement se retrouve sans peine, et la tradition nous vient ici en aide : c'est sur le mont de Chassey à 4,500 mètres environ des hauteurs de Santenay, qu'il se repose. Le mont de Chassey a conservé le nom de Camp de César. Sans doute, cette dénomination s'applique à bien des stations romaines à diverses époques: ce n'est, au dire général, qu'une hypothèse jointe à d'autres hypothèses. J'en conviendrais si ce nom de Camp de Cé-

Digitized by Google

sar était isolé, perdu au milieu d'une foule d'autres sans signification, ni sans valeur historique ; mais qu'on prenne la peine de remarquer, comme toute cette petite région, ce modeste théâtre d'une grande lutte, semble encore proclamer haut la mémoire de l'illustre capitaine, qui y a marqué son passage par une éclatante victoire ! Des cinq montagnes qui l'avoisinent, deux se nomment mont de *Rome* et mont de *Réme*, l'autre mont *Juliar*, et l'autre Chantaillon, *Castellum*. Enfin, sur le mont de Chassey, le *Camp de César*.

§ VI.

Endroit présumé de la bataille.

On a vu, d'après les exposés qui précèdent, que je pencherais à placer, sauf meilleur avis, le lieu de la bataille décisive dans le vallon de Sampigny. Ainsi que j'ai pu le dire, je ne ferai dépendre la solution de ce problème historique que de l'étude des lieux, réunie à celle des traditions, et du texte de César.

Commençons par la description du champ de bataille. Le vallon de Sampigny est formé à l'est par une ligne de hauteurs à l'extrémité sud de laquelle s'élève le village de Santenay. Cette ligne de hauteurs est surmontée de trois tertres principaux dont le premier s'appelle *mont de Senne* et les deux autres *Juliar* et *Chantaillon*. A l'ouest on voit les monts de *Rome-Château* et de *Réme*, entre lesquels est situé le village de Créot. La longueur du vallon est d'environ 5 kilomètres et de tout au plus 2 dans sa plus grande largeur. On y rencontre les villages de Cheilly, Paris-l'Hôpital, Decize et Change. L'une des *branches de la voie qui tendait de la Saône à Bibracte passait par ce vallon* ; les vestiges en sont encore connus. C'était une bifurcation de la voie passant par Dennevy, Couches, Dracy, etc., et dont il a été parlé dans le cours de ce travail.

Il ne reste plus maintenant qu'à tenter une épreuve, la comparaison du texte avec les données topographiques. Nous voyons César se diriger du côté d'Autun, en abandonnant la poursuite des ennemis, et les Helvètes avertis de cette marche par des déserteurs. Le général romain quitte la vallée de la Dheune pour gagner Bibracte par la route du val de Sampigny ; les Helvètes, qui sont à quelque distance en avant, n'ont, pour atteindre les Romains, qu'à rebrousser chemin, et c'est ce mouvement qui est bien rendu par *converso itinere*, en français « faire demi-tour. »

Digitized by Google

César n'a pas loin à aller pour chercher un refuge contre l'ennemi; il se trouve dans un lieu encaissé de montagnes à peu près inaccessibles et faciles à défendre. C'est là qu'il étage ses troupes et se prépare à une résistance désespérée.

Le texte latin est trop clair pour que nous reproduisions les différentes péripéties de ce combat, si exactement décrit. Mieux vaut chercher à fixer dans quelles parties du vallon de Sampigny les divers incidents se sont déroulés d'une manière plus particulière. Quelques critiques distingués veulent que cet espace soit trop vaste : je conviens avec eux que l'action ne se développa pas sur une étendue de 5 kilomètres en longueur; mais je soutiens avec énergie qu'une telle bataille commença à l'extrémité du vallon, puisque César parle des escarmouches qui la précédèrent quand l'ennemi commença à poursuivre son arrière-garde. Je ne puis dire sur laquelle des cinq montagnes les Helvètes se réfugièrent; César parle d'une hauteur éloignée d'environ mille pas : il s'en trouve plusieurs. Je pencherais cependant pour la montagne de la Rochepot, qui est bien à cette distance du vallon de Sampigny. J'y crois d'autant plus que le texte dit « que les Romains, lors de l'attaque des Boïens et des Tulingiens, furent obligés de combattre à découvert avec ceux-ci en flanc et les Helvètes qui s'étaient réfugiés sur la montagne voisine. » Sans doute ils combattirent à découvert, en abandonnant leur position des hauteurs du val de Sampigny pour débusquer les Helvètes qui étaient retranchés sur la montagne de la Rochepot, à près d'une demi-lieue de là; et il y a une plaine à traverser.

Pour ne pas insister plus longtemps sur ce point que des stratégistes éclairciraient à l'inspection des lieux, je passe à l'itinéraire que durent suivre les ennemis en fuite pour gagner le pays des Lingons. Ceci demande moins de peine : ils n'eurent qu'à prendre le chemin des chaumes d'Auvenay, qui ne sont pas éloignés de plus de 7 kilomètres du champ de bataille, et trouvèrent là le chemin qui conduisait de Bibracte à Dijon, par Bécoup, Detain et le mont Affrique.

« Mais, dira-t-on, donnez-nous des preuves de l'existence d'un champ de bataille dans les régions que vous décrivez; y trouvera-t-on la moindre trace de cette lutte, où plus de 150,000 hommes furent en présence ?

Je répondrai à ceci :

1° Un système de fouilles a-t-il jamais été organisé dans ces régions, et a-t-on tenu le moins du monde à conserver les ob-

Digitized by Google

jets archéologiques dont la découverte est due au simple hasard?

2° Quand des trouvailles ont été opérées, a-t-on pris soin de les séparer d'avec des antiquités d'une époque bien différente qui s'y sont rencontrées aussi, et surtout attachait-on la moindre importance à ces antiquités, quand nul ne soupçonnait que la bataille décisive, qui ouvre les campagnes de César en Gaule, ait pu être livrée en ces lieux?

Non, jamais il n'y a eu de fouilles dans ces parages, et cependant les trouvailles qui y ont été faites sont de nature à jeter quelque lumière dans la question qui nous occupe. Ces trouvailles, dis-je, appellent des fouilles dont les résultats pourraient n'être pas stériles. Je vais en donner la preuve par ce que j'ai *vu* et ce que j'ai *appris*.

Sur le territoire des communes de Decize, Paris-l'Hôpital, Sampigny, Cheilly, dans le vallon dit de Sampigny, on exhume des squelettes. Il ne s'agit pas ici de squelettes renfermés dans des tombes en laves ou en maçonnerie, mais enfouis en *pleine terre*.

A Sampigny on a trouvé, en creusant une tranchée de 3 mètres de long sur 0,60 de large, cinq ou six cadavres aussi en pleine terre.

A Decize on a trouvé, il y a quelques années, les ossements entassés d'environ quatre-vingts chevaux. Ce point est très-significatif. Ne serait-ce pas l'endroit où la cavalerie romaine, qui devait soutenir le choc de l'ennemi pendant que César prendrait ses dispositions pour étager ses troupes sur la hauteur voisine, où la cavalerie romaine, dis-je, fut culbutée et écrasée par les masses helvétiques?

A Flagny, non loin de la Rochepot, dans le vallon qui sépare les hauteurs de Juliar et de Chantaillon de celle de la Rochepot qui en est éloignée d'environ *mille* pas, ce ne sont pas quelques squelettes, mais bien des *monceaux d'ossements* que j'ai vu extraire du sol, en avril 1862. Le manque de fonds a empêché de poursuivre cette fouille, qui promettait cependant d'être fructueuse. Quelques objets d'un caractère romain sont venus assigner une date à ces sépultures : c'étaient un fer de cheval, une garde d'épée, deux cuillers et quelques fibules et agrafes. Les ossements étaient entassés, et le fait le plus caractéristique c'est que plusieurs crânes étaient fracturés, non par l'effet du tassement des terres, puisque des squelettes placés à côté et même au-dessus, se trouvaient dans un état de conservation parfaite. Mais, encore une fois, cette fouille s'est étendue sur le plus petit rayon possible, vu le manque de fonds.

Près des monts de Rome et de Rême, j'ai entendu dire qu'on avait

Digitized by Google

trouvé des fers de chevaux et des débris de glaives et d'armes. Je consigne ce fait sous toutes réserves.

Sans doute le nombre d'ossements qu'on rencontre dans l'espace désigné sous le nom de Val de Sampigny ne répond pas à l'importance numérique des combattants qui prirent part à cette lutte immense. Mais il faut remarquer que César a pu livrer aux flammes des bûchers une grande quantité de morts et que l'absence des autres dépend d'une cause aisée à expliquer dans ces régions ; le sol y est granitique, très-mouvant et très-accidenté : il n'y aurait rien d'impossible qu'une quantité de cadavres ait été jetée dans des ravins, où les siècles auraient amoncelé des terres enlevées aux flancs des montagnes. On ne trouve presque pas d'armes? Mais on sait que César resta trois jours sur le champ de bataille pour soigner ses blessés et enterrer ses morts, et il aura dû enlever toutes les armes qu'il aura pu, comme cela se pratique encore de nos jours. Et puis, les gens du pays ont pu aussi s'emparer, de temps immémorial, de tout ce que ces sépultures renfermaient d'objets en fer ; il n'y a pas bien longtemps encore que des fers de chevaux anciens étaient achetés par les forgerons de Nolay pour servir de nouveau.

Les dénominations citées plus haut sont significatives en première ligne, et, à côté des noms de mont de Rome, Rême, etc., ne connaît-on pas le nom de Bouhy donné à un tout petit village? Des étymologistes sérieux prétendent, et je suis de leur avis, que ce nom n'a pu venir que d'une colonie boïenne internée en ces lieux. L'un d'eux va plus loin, en disant que les Romains, après la conquête, avaient cantonné ces étrangers dans l'endroit voisin du champ de bataille où ils avaient déployé tant de courage. Cette idée, si elle n'est pas vraie est au moins ingénieuse. A Decize on indique le *Pré romain*, le *Prélois* (*Prælium ?*), un peu plus loin les *Gallets* ; je n'en conclus rien : c'est seulement une série d'inductions, dont d'autres plus forts que moi pourront peut-être tirer parti.

Charles Aubertin,

Conservateur du Musée de la ville
de Beaune (Côte-d'Or).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ DU 15 AOÛT 1862 AU 15 AOUT 1863 (1).

Catalogue méthodique de la bibliothèque communale de la ville d'Amiens. — Histoire des religions, par M. Garnier. Amiens, 1862; in-8°, VII et 623 pages.

Monographie du bourg et de la terre de Maiche, suivie de notices historiques sur les anciennes seigneuries de la Franche-Montagne : Trévillers, Franquemont, Saint-Julien, Réaumont, Vennes, Chatelneuf-en-Vennes et Chatillon-sous-Maiche, par M. l'abbé Richard, curé de Dambelin. Besançon, 1862 ; in-8°, 74 pages.

Essai sur les navires à rangs de rames des anciens, par M. P. Glotin. Bordeaux, 1862 ; in 8°, 69 pages, avec une planche.

Guide populaire du visiteur et de l'étranger dans la cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi, par l'auteur de la monographie de ce monument (M. Hipp Crozes). Tou'ouse, Albi, 1862 ; in-12, 34 pages.

Etude sur le mouvement de la population en France depuis le commencement du dix-neuvième siècle, par M. le marquis de Beausset-Roquefort. Marseille, 1862 ; in-8°, 93 pages.

Etude historique sur la première prédication de l'Evangile en France, par *le même*. Lyon, 1862 ; in-8°, 111 pages.

Saint-Gervais-sur-Arve, Haute-Savoie. — Vallée de Mont Joie. — Les bains, le Mont-Joly, le pavillon de Belle-Vue, glaciers, cascades, excursions, légendes, etc., par M. A. C. (au profit des pauvres). Bonneville, 1862 ; in-8°, 12 pages.

Rapport sur les pierres tombales trouvées en 1860 *dans l'ancien couvent des Carmes, maintenant occupé par les dames Ursulines*, par MM. le comte Achmet d'Héricourt et A. Godin. Arras, 1862 ; grand in-8°, 8 pages.

Description d'un ancien instrument de sauvetage conservé au trésor de la cathédrale de Troyes, etc., par M. l'abbé Coffinet. Troyes, 1862 ; in-8°, 55 pages, avec une planche.

Trésor de Saint-Etienne, insigne et royale église collégiale de Troyes, par *le même*. Paris, 1860 ; in-4°, 38 pages, avec deux planches. (Extrait des *Annales archéologiques.*)

Etude sur quelques poëtes alsaciens du moyen âge, du seizième et du dix-septième siècle, par M. L. Spach. Strasbourg, 1862 ; in-12, 169 pages.

(1) Voir tome VIII, 2e série, de la *Revue des Sociétés savantes*, p. 336 à 347.

Digitized by Google

Documents relatifs à la construction de la cathédrale de Troyes, recueillis et publiés par M. H. d'Arbois de Jubainville. Troyes. 1862; in-8°, 64 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*)

Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790, publié par ordre de Son Exc. M. le comte de Persigny, Ministre de l'intérieur. — Département de l'Aube. — Archiviste : M. D'Arbois de Jubainville. 1re livraison. Troyes, 1862 : in-4°. 72 pages.

Examen de la question sur la route d'Espagne, par M. Ferdinand Cassassolles Auch, 1862 ; in-8°, 16 pages.

Monographie du couvent de Boulauc. dans le canton de Saramon (Gers), par *le même*. Auch, 1859; in-8°, IX et 145 pages, avec gravure sur bois (ouvrage couronné par l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.)

Inventaire des archives du doyenné de Doudeville, par le doyen (M. Simon). — 1re *partie, Doudeville ;* — 2e *partie, renfermant : Canville, Reuville, Viquemare, Bénesville, Gonzeville, Fultot, Harcanville, Hautot-Saint-Sulpice et Boudeville.* Rouen, 1857 et 1861; in-8°, un vol. de 601 pages en deux tomes.

Fouilles de Neuvy-sur-Baranjon. — Réponse à M. Léon Renier, par M. H. Boyer. Bourges, Paris, 1862 : in-8°, 16 pages.

Etudes historiques sur Moissac, par M. A. Lagrèze-Fossat. *Etude deuxième.* Toulouse ; in-8°, 26 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Toulouse*, 5e série, tome VI.)

Histoire de la ville de Négrepelisse, par M. Devals aîné. Toulouse, 1862 ; in-8°, 47 pages.

L'abbaye de Neubourg au moyen âge et la navigation du Rhin, par M. Louis Spach. Strasbourg ; grand in-8°, 19 pages.

L'archéologue Jérémie-Jacques Oberlin, par *le même*. Strasbourg, 1862 ; grand in-8°, 15 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.*)

Un voyage de Marguerite de Flandre dans le Jura (1385), par M. le docteur E.-L. Bertherand. Poligny, 1862 ; in-8°, 8 pages.

Catalogue descriptif et analytique de la 2e série des manuscrits de la bibliothèque communale de Cambrai (nos 1047 à 1156), avec un aperçu des principaux incunables que possède cet établissement, par M. Ch.-A. Lefebvre (J.-P. Faber). Cambrai ; in-8°, 88 pages, avec deux planches lithographiées.

Projet d'un programme d'études pour la monographie de la Flandre maritime, par M. Victor Derode. Lille, 1862 ; in-8°, 72 pages. (Extrait des *Annales du Comité flamand de France*, tome VI.)

Rôles des dépenses de la maison de Bourgogne, par *le même*. Lille, 1862 ; in-8°, 22 pages. (Extrait des *Annales du Comité flamand de France*, tome VI.)

Messire J.-B. de Clieu, curé du Havre (1629-1729). — *Le capitaine de Clieu* ou *Le premier pied de café aux Antilles* (1687-1774), par M. l'abbé Lecomte. Dieppe, 1862 ; in-8°, 23 pages.

Le grand archevêque Eudes Rigaut au prieuré de Graville, à l'abbaye de Montivilliers et à Saint-Nicolas-de-Leure (1248-1269). —

Digitized by Google

Détails intimes, épisodes curieux de la vie monastique en Normandie au temps de saint Louis, par *le même*. Havre, 1862; in-8°, 11, 15 et 7 pages (33 p.).

Notice sur l'abbaye Ravensberg, par M. A. de Coussemaker. Lille, 1862 ; in-8°, 71 pages. (Extrait des *Annales du Comité flamand de France*, tome VI.)

Epigraphie des Flamands de France, par M. A. Bonvarlet, 1er fascicule. Lille, 1862; in-8°, 86 pages, avec six planches. (Extrait des *Annales du Comité flamand de France*, tiré à 100 exemplaires.)

Vocabulaire de la langue des Bohémiens habitant les pays Basques français, par M. A. Baudrimont. Bordeaux, 1862 ; grand in-8°, 40 pages. (Extrait des *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.*)

Du suicide en France, par M. Hippolyte Blanc. Strasbourg, 1862 ; grand in 8°, 11 pages, (Extrait du *Journal de la Société de statistique de Paris*, n° de juillet 1862.

Notice nécrologique sur la vie et les travaux de M. Jules Teissier, membre non résidant de l'Académie du Gard, par M. Nicot. Nîmes, 1862 ; in-8°, 12 pages.

Eloge de M. Ignon, par *le même*. Nîmes, 1862 ; in-8°, 12 pages.

Compte rendu des travaux de l'Académie du Gard (30 août 1862), par *le même*. Nîmes, 1862 ; in-8°, 16 pages.

Notice sur la grosse tour du Havre, dite depuis la tour de François Ier, par M. l'abbé Lecomte. Havre, 1862; grand in-8°, 34 pages, avec une planche.

La basilique de Notre-Dame et les embellissements de Paris, par M. A. Portret. Paris, 1862 ; in-4°, 8 pages, avec un plan.

Chronique lorientaise. — Origine de la ville de Lorient, son histoire et son avenir, par M. E. Mancel. Lorient, 1861 ; in-8°, 176 pages.

Découvreurs et pionniers Normands. — Pierre Blain d'Esnambuc. — Inauguration et bénédiction, par Mgr l'évêque de la Guadeloupe, de l'inscription commémorative placée dans l'église d'Allouville, etc. — Rapport, relation, discours. Havre, 1862 ; in-12, 47 pages.

Analectes archéologiques, par M. Alexandre Schaepkens. Anvers, 1860 ; in-8°, 20 pages. (Extrait des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.*)

Annales de la ville de Maestricht depuis 1632 *jusqu'à* 1708, par *le même*. Maestricht, 1857 ; in-8°, 46 pages, avec frontispice gravé.

Annales de la ville de Maestricht, par *le même*. Anvers, 1860 ; in-8°, 15 pages. (Extrait des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.*)

Notre-Dame de Pringy, son culte et sa légende, par M. G. Leroy. Paris, 1862; in-8°, 11 pages.

Etude ethnologique sur les origines des populations lorraines, par M. D.-A. Godron. Nancy, 1862 ; in-8°, 43 pages.

Normandie scandinave ou *Glossaire des éléments scandinaves du patois normand* (*avec une introduction sur la Hague*), par

Digitized by Google

M. Edouard le Héricher. Avranches, 1861 ; in-12, 117 pages.

Fouilles du mont Saint-Michel en Carnac, faites en septembre 1862, par M. René Galles. Vannes, 1862 ; in-8°, 12 pages.

Evêchés de la Basse-Armorique, Basse-Bretagne, du cinquième au neuvième siècle, suite aux évêchés gallo romains du cinquième siècle, par M. E. Halléguen. Paris, 1862 ; in-8°, 11 pages. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

Essai sur la langue de La Fontaine, par M. Ch. Marty Laveaux. Paris, 1853 ; grand in-8°, 56 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*)

Chants populaires du pays Castrais, par M. Anacharsis Combes. Castres, 1862 ; in-8°, 148 pages.

Quatre âges de la civilisation en Ecosse, par M. E. Levasseur. Grand in-8°, 17 pages.

Mémoire sur les voies romaines du département de l'Aube consignées dans les anciens itinéraires, par M. Corrard de Bréban. Troyes, 1862 ; in-8°, 62 pages, avec une carte. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, tome XXVI.)

Rapports sur les archives départementales, communales et hospitalières de Loir-et-Cher pour l'année 1862, *à M. le préfet*, par l'archiviste du département, M. A. de Martonne. Blois; in-8°, 68 pages.

Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu jusqu'en 1789, par M. F.-C. Louandre. Abbeville, 1844 et 1845 ; in-8°, 2 vol.; 1er vol. 477 p., 2e 553 pages.

Messe du treizième siècle, traduite en notation moderne et précédée d'une introduction, par M. E. de Coussemaker. Tournai, 1861 ; in-4°, 8 pages, avec *fac-simile*, et 33 pages de musique lithographiée.

Orfévrerie du treizième siècle. — Châsse et croix de Bousbèque, par *le même*. Lille, 1861 ; in-4°, 21 pages.

Chanson du quinzième siècle. In-8°, 2 pages, avec une planche de musique (Lettre de M. *de Coussemaker* à M. J.-B.

Mélanges de logique d'Emm. Kant, par M. J. Tissot. Paris, 1862 ; in-8°, 474 pages.

L'indicateur dinannais, 1848, *almanach spécial de l'arrondissement de Dinan*. (2e année), in-16, 160 pages. *Le même*, 1849 ; (3e année), 136 pages. *Le même*, 1850 ; (4e année), 142 pages. *Le même*, 1851; (5e année), 176 pages. *Le même*, 1852 ; (6e année), *avec une notice historique sur Dinan*, par M. Mahéo, *suivie de la biographie de M. Charles Néel de Lavigne*, par M. J. Bazouge. *Le même*, 1853 (7e année). *Ephémérides dinannaises. — Fragments historiques, poésies, etc.*, par MM. Mahéo et J. Bazouge, 180 pages. — *Annuaire dinannais pour* 1860, *etc., suivi du guide du touriste à Dinan*, ou *Promenade à travers la ville et ses environs*, 200 pages. (Volumes offerts par M. Mahéo.)

Notice descriptive et historique sur la commune de Trèves, canton de Condrieu, arrondissement de Lyon, par M. l'abbé J.-Ch. Rive-de-Gier, 1862 : in-16, 32 pages, avec un carte.

Digitized by Google

La Toscane, album pittoresque et archéologique publié d'après les dessins recueillis sous la direction de Son Exc. le prince Anatole Demidoff en 1852, par M André Durand, etc. — 1re livraison. — *Ile d'Elbe.* Paris, 1862 ; 18 planches, in-folio.

Histoire religieuse, civile et politique du Vivarais, par M. l'abbé Rouchier, tome 1er. Paris, 1861 ; in-8°. XXXII et 621 pages.

L'année liturgique à Rome, ou *Renseignements sur les saints, les reliques, les fêtes, les églises, les dévotions populaires, les traditions pieuses de la Ville éternelle et les fonctions de la semaine sainte*, par M. le chanoine X. Barbier de Montault. — 2e édition, revue et considérablement augmentée. Rome, 1862 ; petit in-8°, 334 pages.

Relation des miracles opérés par les reliques conservées à Brie-comte-Robert au quinzième siècle, par M. G. Leroy. Melun, 1862 ; in 8°, 11 pages, avec armoiries gravées sur bois.

Les sources ferrugineuses de Luxeuil, notice sur les fouilles faites en 1857 *et* 1858, par M. Emile Delacroix. Besançon, 1862 ; in-8°, 15 pages.

Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes de France sur l'histoire et l'état des lettres en Belgique et dans les Pays-Bas, par M. Louis de Baecker. 1re partie, *langue néerlandaise.* Paris, 1862 ; in-8°, 29 pages.

Statistique monumentale de l'arrondissement de Pont-L'évêque, par M. de Caumont. Caen, Paris, 1859 ; un volume, in-8°, 465 pages, avec de nombreuses gravures sur bois dans le texte. (Extrait du 4e volume de la *Statistique monumentale du Calvados.*)

Inauguration de la liste des compagnons de Guillaume à la conquête de l'Angleterre en 1066, *le* 17 *août* 1862. (Société française d'archéologie.) — Caen ; in-folio, 4 pages, avec gravures sur bois dans le texte.

Relation des siéges et du blocus de la Mothe (1634-1642-1645), *par Du Boys de Riocour, lieutenant général au bailliage de Bassigny, conseiller d'Etat du duc de Lorraine, suivie des relations officielles des trois siéges publiées dans le Mercure et la Gazette de France, édition entièrement revue, etc., et augmentée d'une introduction à l'histoire de la Mothe, etc.*, par M. J. Simonnet. Chaumont 1861 ; grand in-8°, XII et 468 pages, avec plusieurs planches.

Marseille. — Union des arts. — Création d'un centre intellectuel, exposition permanente de peinture, sculpture, objets d'art et de science. Exposé par M. Léon Vidal. Marseille, 1862 ; in 8°, 68 pages.

La Ligue en Normandie, 1588-1594, *avec de nombreux documents inédits*, par M. le vicomte Robert d'Estaintot. Paris, Rouen, Caen, 1862 ; in-8°, III et 356 pages. (Extrait des *Publications de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, années* 1860 *à* 1862.)

Le trésor de Notre-Dame-de-Liesse, ses richesses et ses inventaires de 1655 *a* 1790, par M. Ed. Fleury. Paris, Liesse, 1854 ; petit in-8°, 29 pages.

Inventaire du trésor de la cathédrale de Laon en 1253, *avec une introduction*, par *le même.* Paris, 1855 ; in-4°, 47 pages.

Digitized by Google

Fouilles archéologiques du Bernard (Vendée). — Cimetière chrétien, par M. l'abbé Ferd. Baudry. Napoléon-Vendée 1862 ; in-8°, 23 pages, avec planches. Extrait de l'*Annuaire de la Société de la Vendée*, 8e *année*.)

Antiquités celtiques de la Vendée. — Canton de Talmond. — Deuxième Mémoire, par *le même*. Napoléon-Vendée, 1862 ; in-8°, 26 pages avec planche. (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 8e *année*.)

Les tapis et les tapisseries de l'exposition universelle de 1862, par M. W. Chocqueel. Paris, 1862 ; in-8°, 27 pages.

Les faïences d'Oiron, lettre à M. Riocreux, conservateur du musée de Sèvres, par M. Benjamin Fillon. Fontenay (Vendée), 1862 ; in-8°, 8 pages.

Le château de Pau. — Souvenirs historiques. — Son histoire et sa description, par M. G. Bascle de Lagrèze. 4e édition, revue et augmentée. Paris, 1862 ; in-12, 352 pages, avec gravure sur bois.

Notice sur les silex taillés des temps anté-historiques, par M. J. Garnier. Amiens, 1862 ; in-8°, 77 pages.

Biographie de M. François-César Louandre, par M. E. Prarond. Amiens ; in-8°, 31 pages.

Note sur des pièces de monnaies en argent trouvées à Authon (Loir-et-Cher), par M. Jules Chautard. Vendôme ; in-8°, 8 pages, avec deux planches. (Extrait du 4e *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*.)

Géographie de diplômes mérovingiens, par M. Alfred Jacobs. Paris, 1862 ; grand in-8°, 47 pages.

Lettres, instructions et mémoires de Colbert publiés d'après les ordres de l'Empereur et sur la proposition de M. Magne, Ministre secrétaire d'Etat des finances, par Pierre Clément. Tome 1er, 1650-1661. Paris, 1861 ; in-8°, CLIV et 587 pages.

Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration, par M. Ed. Fleury. 1re *partie, treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles*. Laon, 1863 ; in-4°, 119 pages, avec de nombreuses planches.

Voyage chez les Celtes, ou *De Paris au mont Saint-Michel, par Carnac, suivi d'une notice sur les monuments celtiques des environs de Paris, avec de nombreux dessins lithographiés*, par M. A. Carro. Paris, etc., 1857 : in-8°, 191 pages.

Notices sur le château de Meaux et sur le cabinet de Bossuet, par *le même*. Paris, 1853 ; in-12, VIII et 79 pages, avec plusieurs planches.

Mémoire sur la topographie primitive de la ville et du territoire de Meaux, par *le même*. Paris ; in-8°, 32 pages, avec deux plans (Extrait du tome XXV des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*.)

Annuaire administratif et historique du département de la Savoie, publié sous les auspices de M. Dieu, préfet de la Savoie, par M. A. de Jussieu. Chambery, 1863 ; grand in-8°, VIII et 426 pages.

Digitized by Google

Etude archéologique sur le lac du Bourget (Haute-Loire), suivie d'une note sur le culte des pierres chez les Gaulois d'après les monuments observés dans le département de la Haute-Loire, par M. Aymard. Le Puy, 1862; in-8°, 28 pages. (Extrait des *Annales de la Société académique du Puy*, tome XXIV.)

Vie de saint Julien, apôtre du Maine, par Sergius le Romain, avec commentaires d'un ancien bénédictin. Le Mans, 1863 ; in-4°, 48 pages. (Offert par M. l'abbé Auguste Voisin.)

Notice sur la tribu des Aït Fraoucen, par M. le baron Henri Aucapitaine. Alger; in-8°, 14 pages. (Extrait du n° 24 de la *Revue africaine.*)

Emailleurs limousins. — Pierre Ier et II, Martial, Jean, Joseph et Gabriel Reymond, par M. Maurice Ardant. Limoges; in-8°, 42 pages.

Anciens inventaires inédits des établissements nationaux de Saint-Louis des Français et de Saint-Sauveur in Thermis, à Rome, par M. l'abbé X. Barbier de Montault. Paris, 1861 ; in-8°, 32 pages.

Officium proprium translationis S. Florentii, presbyteri et confessoris, ab illustrissimo et reverendissimo D. Xav. Barberio de Monte Alto, sacrosanctæ basilicæ Anagninæ canonico, exaratum et a S. Rituum congregatione approbatum. Andegavi, 1862 ; in-18, 12 pages.

Description de la décoration de Saint-Pierre et des cérémonies de la canonisation, par M. le chanoine X. Barbier de Montault. Rome, 1862 ; in-16, 58 pages.

Les douze vertus de noblesse, extrait du registre secret du sire de Boffles, seigneur de Souchez (Artois), au seizième siècle, par M. le comte Achmet d'Héricourt. Paris, 1863 ; in-8°, 16 p.

Des antiquités, et principalement de la poterie romaine, trouvées à Montans, près Gaillac (Tarn), par M. Elie-A. Rossignol. Caen, 1862 ; in-8°, 22 pages. (Extrait du *Bulletin monumental*, 1862, n° 8.)

Notice sur la découverte de ruines gallo-romaines à Gien-le-Vieux, par M. Bréan. Gien, 1863 ; in-8°, 14 pages.

Pie IX, le Fils aîné de l'Eglise et l'Avoué de l'Eglise, scène nocturne, instinct prophétique de l'avenir, par M. l'abbé J.-F. André, curé de Vaucluse. Paris, 1862 ; in-8°, 32 pages.

Etudes de symbolique chrétienne, par M. le comte Auguste de Bastard, articles de M. l'abbé André, curé de Vaucluse (extrait du journal l'*Union* des 4 et 7 janvier 1863). Paris, 1863 ; in 8°, 14 pages.

Etudes saint-quentinoises, par M. Ch. Gomart, *tome* 2e, 1852-1861, *avec plusieurs plans et de nombreuses gravures sur bois.* Saint-Quentin, Paris, 1862 ; in-8°, 452 pages.

Examen critique des fouilles d'Alise-Sainte-Reine, par M. Léon Fallue. Paris, 1863 ; grand in-8°, 7 pages. (Extrait de la *Revue française* du 1er janvier 1863.)

*Catalogue de la bibliothèque de M. le chevalier B***. — Deuxième partie. — Beaux-arts-archéologie-bibliographie.* Paris, 1863 ; in-8°, 235 pages. (Offert par M. Franck.)

Digitized by Google

Excursions historiques et archéologiques au pays de Bierre, par M. G. Leroy. Melun, 1862; in-8°, 46 pages, avec planche gravée sur bois.

Annuaire statistique, historique et administratif du département du Morbihan, par M. Alfred Lallemand. Vannes, 1863; in-18, 107 pages.

Note sur divers travaux de M. le baron Thénard, par M. A. Chevalier. Paris, 1863; in-8°, 12 pages.

Chronique de Provence. — Histoire civile et religieuse de la cité de Nice et du département des Alpes-Maritimes, par M. l'abbé E. Tisserand. Nice, 1862; 2 vol. in-8°: 1er vol. VII et 316 pages; 2e vol., 320 pages.

Hôtel d'Artois à Paris, par M. le comte Achmet d'Héricourt. Arras, 1863; in-4°, 8 pages. (Extrait de la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais.*)

Monographie de la cathédrale d'Albi, par M. Hippolyte Crozes. — 3e *édition avec suppléments inédits.* Toulouse, Albi, Paris, 1861; in-12, VIII et 310 pages.

Dictionnaire gascon-français, dialecte du département du Gers, suivi d'un abrégé de grammaire gasconne, par M. Cenac Moncaut. Paris, 1863; in-8°, VII et 143 pages.

Etudes historiques sur le pays Castrais, par M. Anacharsis Combes. Castres, 1860; in-12, VIII, 300 et 52 pages.

Lettres inédites du général Dumouriez et du capitaine de vaisseau la Couldre de la Bretonnière, au sujet du port de Cherbourg, publiées par M. C. Hippeau. Caen, Paris, 1863; in-8°. 78 pages.

Notice sur l'église et la paroisse de Saint-Gilles à Beauvais, par M. l'abbé Barraud. Beauvais, 1863; in-8°, 56 pages, avec 3 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Oise.*)

Note sur un tronc en cuivre du seizième siècle et sur un réchaud en fer de la même époque qui appartiennent à la cathédrale de Beauvais, par *le même*. Beauvais, 1863; in-8°, 16 pages, avec deux planches. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Oise.*)

Description de l'ancienne église collégiale de Saint-Barthélemy de Beauvais, par *le même*. Beauvais, 1862; in-8°, 16 pages, avec six planches. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Oise.*)

Trois inscriptions viennoises traduites et annotées, par M. Alfred de Terrebasse. Vienne, 1863; in-8°, 35 pages.

Mémoire sur le calendrier musulman et sur le calendrier hébraïque, par M. Martin (Re. é), d'Angers. 1re partie. Paris, 1857; in-8°, 150 pages de texte et 12 tableaux. — *Supplément de* 1860 *au Mémoire sur le calendrier musulman de* 1857. Angers; in-8°, 13 pages.

Recherches statistiques sur le mouvement de la population de la ville de Lille pendant l'année 1860, par M. le docteur *Chrestien*. Lille; in-8°, 33 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, 2e série, 9e vol., année 1862.)

Amadas et Ydoine, poëme d'aventures, publié pour la première

Digitized by Google

fois et précédé d'une introduction, par M. C. Hippeau. Paris, 1863, petit in-8°, XXIV et 276 pages. (Tiré à 350 exemplaires.)

Revue de la presse spéciale sur le projet de bibliothèque et de musée de la ville de Grenoble, par M. C. Perrin. Grenoble, mars, 1863 ; in-8°, XII et 44 pages, avec un plan.

Simples notes adressées à M. le maire de la ville de Grenoble, à l'appui de deux projets de construction de bibliothèque et de musée, (par M. H. Gariel). Grenoble, 1862 ; in-8°, 16 pages, avec deux plans.

Extinction immédiate du paupérisme par la suppression des chômages, par M. Fracheboud. Paris, 1863 ; in-12, 71 pages.

Atticus éditeur de Cicéron, par M. Gaston Boissier. Paris, 1863 ; grand in-8°, 12 pages. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

Notice sur une médaille hébraïque trouvée à Bousse, par M. Eliézer Lambert. Metz ; grand in 8°, 7 pages, avec une planche. (Extrait du *Bulletin* mensuel *de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, n° de janvier 1863.)

Etude sur l'histoire de Toulon, par M. Octave Teissier. Marseille, 1863 ; grand in-8°, 15 pages, avec *fac-simile* d'une inscription.

Réponse de M. Auguste Pelet *à la lettre de M. Revoil insérée au Courrier du Gard du* 31 *mars*. Nîmes, 1863 ; in-8°, 15 pages.

Documents statistiques et administratifs concernant l'épidémie de choléra de 1854, *comparée aux précédentes épidémies cholériques qui ont sévi en France*, publiés par ordre et sous les auspices de Son Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Paris, 1862 ; grand in-4°, VIII et 317 pages.

Essai biographique. — Claude Gellée, dit le Lorrain (1600-1682), par M. Charles Héquet. Nancy, 1863 ; in-8°, 16 pages. (Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, janvier 1863.)

Notice nécrologique sur le docteur F. Bonfils, par *le même*. Vitry, 1862 ; in-8°, 16 pages.

Le trésor sacré de la cathédrale d'Arras, histoire et description des reliques insignes conservées et vénérées dans la basilique de Notre-Dame et de Saint-Vaast d'Arras, par M l'abbé E. Van Drival. Arras, 1860 ; grand in-8°, pages 1 à 144 (à suivre), avec planches.

La croix d'Oisy et autres croix anciennes. — Etudes sur les règles traditionnelles concernant les crucifix et les croix, par *le même*. Paris, 1859 ; in-8° ; 42 pages, avec planche et gravures sur bois dans le texte. Extrait de la *Revue de l'art chrétien*.)

Histoire du chef de saint Jacques le Majeur, relique insigne conservée dans l'église cathédrale d'Arras, avec explication d'une peinture murale sur le même sujet conservée dans l'église de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys, par *le même*. Arras, 1860 ; in-8°, 27 pages, avec planche. (Extrait du *Bulletin des monuments historiques du Pas-de-Calais*.)

Rapport sur la visite faite par les membres du Congrès à l'église de Saint-Eloi de Dunkerque, par *le même*. Caen, 1861 ; in-8°, 12 pages. (Extrait du *Compte rendu des séances archéologiques tenues à Dunkerque en* 1860.)

Digitized by Google

Grammaire comparée des langues bibliques, application des découvertes de Champollion et des philologues modernes à l'étude des langues dans lesquelles ont été écrits les livres saints, par *le même*. — 1re partie, *Histoire et analyse des alphabets sémitiques et européens*. Paris, 1853 ; in-8°, IV et 56 pages, accompagnée de 22 planches d'alphabets comparés avec le texte explicatif. — *Idem*, 3e partie, *Glossologie comparée*, 1861, pages 1 à 48.

Description des médailles, jetons, monnaies, du règne de S. M. l'Empereur Napoléon III, précédée des pièces de la représentation et de la Présidence, par M. C. Verly, 1re partie, pages 1 à 218. Lille, 1858, in-8°, 218 pages, avec planches.

Rapport sur les ouvrages de numismatique de M. E. Van Hende, par *le même*, (M. C. Verly). Lille; in-8°, 5 pages, avec 3 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.*)

Catalogue des livres composant la bibliothèque de la ville de Niort. — Sciences et arts. Niort, 1863 ; grand in-8°, XX, et 564 pages.

Forêt royale de Ligurio mentionnée dans le Capitulaire de Chiersy, par M. le vicomte Alexis de Gourgues. Bordeaux ; in-8°, 18 pages.

Les grands baillis du Cotentin de 1204 à 1789, par M. Léopold Quenault. Caen, 1863 ; in-4°, 32 pages. (Extrait du XXVe volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.*)

Poésies narbonnaises en français ou en patois, suivies d'entretiens sur l'histoire, les traditions, les légendes, les mœurs, etc., du pays Narbonnais, par M. H. Birat. Narbonne, 1860 ; in-8°, 2 volumes 1re vol., XLVIII et 707 pages ; 2e vol., 829 pages.

Recherches historiques sur l'art musical religieux dans la province ecclésiastique d'Auch, par M. Aloys Kunc, (3e article). Auch, 1863 ; in-8°, 28 pages de texte et 12 pages de musique notée. (Extrait du *Bulletin d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch.*)

Les inscriptions assyriennes des Sargonides et les fastes de Ninive, par M. Jules Oppert. Versailles, 1862 ; in-8°, 60 pages. (Extrait du tome VI (5e série) des *Annales de philosophie chrétienne.*)

Histoire de l'Université de Valence et des autres établissements d'instruction de cette ville depuis leur fondation jusqu'à nos jours, suivie de nombreuses pièces justificatives, par M. l'abbé Nadal. Valence, 1861 ; grand in-8°, 432 pages, avec plan et portrait.

Procès-verbal de convocation du ban et de l'arrière-ban du bailliage de la Montagne ou de Châtillon-sur-Seine en 1568, avec une introduction historique sur l'arrière-ban et des notes sur les principaux fiefs du Châtillonnais, par M. Jules d'Arbaumont. Paris, 1863 ; grand in-8°, 47 pages.

Catalogue du musée archéologique et numismatique de la ville de Lille, par M. C. Verly, 1860 ; in-8°, VI et 637 pages.

Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer, par MM. Hermand et Deschamps de Pas. Paris, 1841 ; in-4°, 158 pages, avec 45 planches gravées. (Publiée par la *Société des antiquaires de la Morinie.*)

Digitized by Google

Alésia, par M. G.-M. de Bouriane. Toulouse, 1863 ; in-8°, 28 pages. (Extrait de la revue *la France littéraire.*)

Etudes historiques et archéologiques sur la ville de Coulommiers, par M. Anatole Dauvergne. — *Biographie :* — *Pierre Bourdon et Théodore Feuillet, graveurs.* — *Histoire :* — *Destruction des signes de féodalité et de royauté dans l'église paroissiale et dans la ville en* 1793. Coulommiers, février 1863 ; in-8°, 39 pages.

Dimostrazioni sopra alcune antiche terrette dipinte dalla propria mano di Apelle e del Sanzio, scritte da Giuseppe Hilbrat, *intorno la risoluzione pronunciata dall'insigne Academia romana di S. Luca nel giorno* 26 *luglio* 1844. Roma, 1847 ; in-8°, 71 pages. (Offert par l'auteur, M. l'abbé X. Barbier de Montault.)

Etude sur Genabum, par M. Brean. Paris, Orléans, Gien, 1863, in-8°, 47 pages.

Notes pour servir à la biographie des hommes utiles ou célèbres de la ville de Bordeaux et du département de la Gironde, par L. (M. L. de Lamothe). Paris, 1863 ; in-8°, 72 pages.

L'île de Riez. — *Expédition de Louis XIII contre Soubise, en avril* 1622, par Ch. Mourain de Sourdeval. Napoléon-Vendée, 1861 ; in-8°, 36 pages. (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée.*)

Notice sur les châteaux et seigneuries de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer et sur le Perrier (*Vendée*), par *le même.* Nantes, 1854 ; grand in-8°, 84 pages, avec plans. (Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest.*)

Notice sur Joseph Péaud, par M. E. Mulsant. Lyon; grand in-8°, 14 pages, avec portrait lithographié.

La bataille de Vesontio et ses vestiges, rapport fait à la Société d'émulation du Doubs, au nom de la commission chargée de diriger les fouilles de Bois-Néron, par M. Auguste Castan, Caen, 1863 ; in-8°, 15 pages, avec gravures sur bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

Les Cénomans anciens et modernes, histoire du département de la Sarthe depuis les temps les plus reculés. — *Le Mans à tous ses âges*, par M. l'abbé Auguste Voisin. Le Mans, 1862 ; in-8°, 4 et 390 pages.

Vie de saint Julien, apôtre du Maine, par Sergius le Romain, avec commentaires d'un ancien bénédictin, par *le même :* — I. *Origine des Cénomans*, 8 pages. — II. *Mission de saint Julien* (*document inédit*), 8 pages. — III. *Gestes* (*officiels*) *de saint Julien*, 8 pages. — IV. *Les églises de Saint-Julien*, 8 pages. — V. *Miracles de saint Julien*, 8 pages. — VI. *Cathédrale de Saint-Julien*, 8 pages. — Le Mans, 1863 ; in-4° 48 pages.

Le trésor des pièces Angoumoisines inédites ou rares, publié par la *Société archéologique et historique de la Charente*, tome 1er. Paris; in-18, 404 pages.

Actes de saint Maxentiol, prêtre et confesseur, par M. X. chanoine Barbier de Montault. Angers ; in-8°, 50 pages. (Extrait du *Répertoire archéologique de Maine-et-Loire*, 1863.)

Digitized by Google

Estat militaire des villes et chasteau de Bellesme aux seizième et dix-septième siècles, par M. le docteur Jousset. Nogent-le-Rotrou ; in-8°, 20 pages.

Lettre de Mme de Maintenon, par *le même*. Nogent-le-Rotrou ; in-8°, 3 pages.

Notice sur les archives communales de la ville de Toulon, par M. Octave Teissier. Toulon, 1863 ; grand in-8°, 267 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Var, séant à Toulon.*) Tiré à 207 exemplaires.

Murviel. — Ruines d'un oppidum des Volces arécomiques, par M. A. de Montgravier et M. Ad. Ricard. Paris, 1863 ; grand in-8°, 23 pages, avec quatre planches. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

Recherches historiques sur les anciennes tapisseries d'Arras, par M. l'abbé Proyart. Arras, 1863 ; in-8°, 31 pages. (Extrait du tome XXXV des *Mémoires de l'Académie d'Arras.*)

Rapport fait au nom du Conseil municipal d'Albi, au nom de la commission chargée de proposer des noms pour diverses rues et places de la ville, etc., par M. Hippolyte Crozes. Albi, 1863 ; in-8°, 32 pages.

Monuments des ancien idiomes gaulois, par M. H. Monin. — Textes. — Linguistique, par M. E. Hucher. Paris, 1863 ; grand in-8°, 27 pages. (Extrait de la *Revue numismatique*, nouvelle série, tome VIII.)

Des Gaulois et de leurs médailles, par *le même*. Le Mans, 1863 ; grand in-8°, 12 pages.

Des anneaux et des rouelles, antique monnaie des Gaulois. Notice par M. le comte Hippolyte de Widranges etc., et note sur la médaille à la légende ΚΑΑΕΤΕΔΟΥ, par *le même*. Paris, 1862 ; grand in-8°, 11 pages. (Extrait de la *Revue numismatique*, nouvelle série, tome VII.)

Collection de sceaux des archives de l'Empire décrite par M. Douët d'Arcq (M. le comte de la Borde, directeur général), compte rendu, par *le même*. Le Mans, 1863 ; in-8°, 16 pages.

Les camps, les tombelles et les villa du pourtour d'Alaise, cinquième rapport fait à la Société d'émulation du Doubs, au nom de la commission des fouilles, par M. Auguste Castan. Besançon, 1863 ; in-8°, 27 pages, avec cinq planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*)

Familles nobles résidentes à Vallognes en 1698. — *Manuscrit inédit de Pierre Mangon du Houquet, vicomte de Valognes*, publié par M. Arthur de Marsy. Paris, 1863 ; grand in-8°, 36 pages. (Extrait de la *Revue nobiliaire*, février 1863.)

Notice sur l'ancien régiment d'infanterie de Thiérache, 1692-1714, par *le même*. Vervins ; grand in-8°, 4 pages.

Notice sur l'ancien régiment d'infanterie de Vervins, 1632-1658, par *le même*. Vervins ; grand in-8°, 3 pages.

Note sur des indices matériels de la coexistence de l'homme avec l'Elephas meridionalis dans un terrain des environs de Chartres,

Digitized by Google

plus ancien que les terrains de transport quaternaires des vallées de la Somme et de la Seine, par M. J. Desnoyers. Paris, 1863 ; in-4°, 12 pages. (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, tome LVI.)

Quelques réflexions sur d'anciennes monnaies bretonnes (d'après la mythologie des druides bretons de Davies), par M. le docteur Faux. Amiens, 1863 ; grand in-8°, 52 pages avec planche. (Tiré à 100 exemplaires.)

La cathédrale d'Albi et le congrès, étude lue en séance publique le 13 juin 1863, par M. Hippolyte Crozes. Albi, 1863 ; in-8°, 34 pages.

Cartulaire de l'abbaye de Redon, en Bretagne, compte rendu par M. Anatole de Barthélemy. Paris, 1863 ; grand in-8°, 11 pages. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

La Bibliothèque impériale et les Archives de l'Empire. — Réponse au rapport de M. Ravaisson, par M. Natalis de Wailly. Paris, 1863 ; grand in-8°, 40 pages.

Notice sur l'art de la tapisserie dans ses raports avec la peinture et sur les moyens d'exécution dont peut disposer l'artiste tapissier dans les manufactures des Gobelins et de Beauvais, par M. L. Deyrolle. In-4°, 17 pages autographiées.

Wolfram von Eschenbach, par M. Louis Spach. Strasbourg, 1863 ; in-8°, 62 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*.)

Cours de dessin professé à l'école de la Martinière, par M. Louis Dupasquier, 2e édition. Lyon, 1852 ; grand in-8°, VIII et 283 pages, avec un atlas de même format de 40 planches.

Quelques opinions de M. Antonin Monmartin sur l'école de la Martinière, réfutées par M. Louis Dupasquier. Lyon, 1863 ; grand in-8°, 38 pages, avec neuf planches.

Histoire de la ville et du canton d'Uzerche, suivie de documents en partie inédits touchant le département de la Corrèze, par M. Combet ; suite de la IVe livraison. Limoges, 1863 ; in-8°, 3e partie, pages 231 à 248. — *La même ; Appendice*, ou *Recueil de documents en partie inédits, etc.*, VIe feuille d'impression. Tulle, 1863 ; in-8°, pages 81 à 96.

De l'autorité de Grégoire de Tours, étude critique sur le texte de l'histoire des Francs, par M. A. Lecoy de la Marche. Paris, 1861 ; in-8°, VII et 131 pages.

De l'autorité de Grégoire de Tours, réponse à M. Bordier, par *le même*. Paris, 1862 ; in-8°, 19 pages. (Extrait de la *Correspondance littéraire*.)

Histoire de l'histoire, par *le même*. Annecy, 1862 ; in-8°, 50 pages.

La légende de Marcellaz, par *le même*. Annecy ; in-8°, 8 pages. (Extrait de la *Revue savoisienne*.)

Notice historique sur Ripaille, en Chablais, ornée d'une vue lithographiée, et suivie de documents inédits, par *le même*. Paris, Annecy, 1863 ; in-8°, 136 pages.

Digitized by Google

Voyage à Méroé, au fleuve Blanc, au delà de Fâzoql, dans le midi du royaume de Sennâr, à Syouah et dans cinq autres oasis, fait dans les années 1819, 1820, 1821 *et* 1822, par M. Frédéric Caillaud, de Nantes, *accompagné de cartes géographiques, de plans, etc. Dédié au roi.* Paris, 1826 et 1827; in-8°, 4 volumes. — 1er volume, xv et 429 pages; 2e volume, 442 pages; 3e volume, 431 pages; 4e volume, 416 pages. (Offert par M. le baron de Girardot.)

Bulletin de la Société d'antiquités, d'histoire et de statistique du département du Cher. 1er volume. 1re livraison (seule livraison parue), Bourges, 1836; grand in-8°, xvi et 44 pages avec deux planches. (Offert par *le même.*)

Peut-on croire à la mission providentielle de Napoléon. Nantes, 1857; in-12. 46 pages. (Offert par *le même.*)

Discours prononcé par Sa Majesté l'Empereur au banquet breton à Rennes le 20 *août* 1858 (avec la traduction en bas-breton). Rennes, in-12; 2 pages. (Offert par *le même.*)

Lettre d'indulgence en faveur du chapitre de Surbourg, par M. Louis Spach. Strasbourg, 1863; grand in-8°, 8 pages, avec une planche en chromo-lithographie. (Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques.*)

Notice biographique sur M. Jules Renouvier, suivie d'une liste bibliographique et chronologique de ses ouvrages et opuscules, par M. Anatole de Montaiglon. Paris, avril 1863; grand in-8°, 24 pages. (Extrait du volume : *Histoire de l'art pendant la Révolution*, ouvrage posthume de M. Jules Renouvier.) Tirage à part à 200 exemplaires.

Etude sur les expéditions de J. César dans les Carnutes, par M. de Monvel. Orléans, 1863; grand in-8, 104 pages, avec plusieurs plans lithographiés. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, tome VII.)

Recherches historiques sur le tabellionage royal, principalement en Normandie, et sur les divers modes de contracter à l'époque du moyen âge d'après de nombreuses pièces manuscrites, et sigillographie normande en XXIV planches (183 *sceaux*), *avec fac-simile d'une belle charte ducale du onzième siècle commentée par dom Tassin en* 1758, *en deux lettres inédites*, par M. A. Barabé. Rouen, 1863; un volume in-8° de viii et 578 p. (Offert par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.)

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES-LETTRES
DE TARN-ET-GARONNE, A MONTAUBAN.

Programme des concours de 1864.

Concours de poésie.

La Société décernera une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur proverbe, en un acte et en vers, qui lui sera adressé avant le 31 mars 1864.

Ce n'est pas un sujet dans le sens propre du mot. La Société se borne à déterminer le genre du poëme sans en indiquer d'avance la matière, et elle s'écarte pour cette fois des usages académiques. Mais il lui a paru que ce serait ouvrir une plus large carrière aux concurrents. L'obligation de traiter un sujet spécial peut éloigner de la lice les poëtes qui aiment la spontanéité et la liberté. Ici point d'autres entraves que celles du bon sens et du bon goût. La Société espère que cette voie nouvelle sera féconde, et elle s'applaudira de servir, dans la sphère modeste qui lui est assignée, les intérêts de la littérature, qui n'a cessé d'être une des gloires du pays. La langue de la France est devenue celle de toutes les nations civilisées : il faut que ceux qui l'écrivent s'en souviennent, et qu'ils s'efforcent de mettre leurs talents au niveau de l'admirable instrument qui leur est confié.

Concours d'agriculture.

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire sur cette question d'économie rurale :

« Quelles sont les plantes industrielles dont la culture serait le « plus profitable aux intérêts des agriculteurs dans le département « de Tarn-et-Garonne et dans les départements circonvoisins ? »

Digitized by Google

Dans les intentions de la Société, ces plantes, diverses selon la nature des terrains, doivent appartenir à la subdivision des végétaux qui peuvent entrer dans la rotation plus ou moins prolongée d'un assolement, mais qui ne demandent pas, comme la vigne, qu'on leur consacre le terrain d'une manière permanente.

La question, ainsi restreinte, est encore assez vaste pour mériter la sérieuse attention des agronomes, et la solution en sera éminemment utile si les concurrents appuient leurs opinions sur des expériences et des observations exactes et personnelles plutôt que sur des extraits d'ouvrages que tout le monde peut compulser.

Conditions générales.

Les ouvrages destinés aux concours devront être envoyés, francs de port, au secrétaire de la Société, à Montauban, avant le 31 mars 1864. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages couronnés.

Les prix seront décernés dans la séance publique de 1864.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Concours de l'année 1864.

L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon met au concours les sujets suivants :

I.

Eloge d'Ampère; analyse de ses découvertes sur l'électro-magnétisme; indication des conséquences de ces découvertes, et en particulier, étude théorique et pratique de la télégraphie sous-marine. Histoire de l'installation des principales lignes maritimes. Causes de l'insuccès de quelques-unes de ces entreprises. Indiquer les meilleures voies à suivre pour établir les communications entre l'ancien et le nouveau continent.

Les Mémoires devront être envoyés à l'Académie avant le 1er novembre 1864.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 1,000 fr.

II.

Histoire de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure à Lyon, depuis la renaissance des arts jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

Rappeler les noms des artistes célèbres dont Lyon a été le berceau ou qui, par leur séjour dans cette ville et les œuvres qu'ils y ont laissées, y ont pris droit de cité. Donner un précis de la vie de ces artistes, énumérer et décrire sommairement leurs œuvres à Lyon.

Indiquer à grands traits les principaux caractères qui ont distingué à Lyon la peinture, la sculpture et l'architecture, sous Henri II, sous Louis XIV, sous Louis XV et sous le premier Empire ; quel en est le caractère à l'époque actuelle ; à quelle cause on peut l'attribuer.

Les Mémoires devront être envoyés à l'Académie avant le 1er novembre 1864.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 1,500 fr.

Conditions générales.

Les concurrents ne peuvent se faire connaître ni directement ni indirectement avant le jugement de l'Académie, à peine d'exclusion; leurs Mémoires doivent être envoyés *franco* à M. le docteur Fraisse, secrétaire général de la classe des lettres, au palais des Arts. Chaque ouvrage doit porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans un billet cacheté, contenant le nom de l'auteur, sa demeure et sa qualité.

A moins d'un consentement formel de sa part, ce billet ne peut être ouvert que lorsque l'auteur a obtenu le prix du concours. (Art. 73 du Règlement de l'Académie.) Dans tous les cas, le Mémoire ne peut être retiré sous aucun prétexte par l'auteur, qui reste libre d'en faire prendre copie.

Chacun des prix proposés sera décerné dans la séance publique de l'Académie qui suivra l'époque de la clôture du concours.

Digitized by Google

COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS
RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE,
PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONUMENTS ÉCRITS.

Archives administratives et législatives de Reims, par M. Varin; 8 vol. in-4° en 10 tomes.
Captivité de François Ier, par M. Aimé Champollion-Figeac; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, par M. Deloche; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de Notre-Dame de Paris, par M. Guérard; 4 vol. in-4°.
Cartulaire de Saint-Bertin, par M. Guérard; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de Saint-Père de Chartres, par M. Guérard; 2 vol. in-4°.
Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, par M. Guérard; 2 vol. in-4°.
Cartulaires de Savigny et d'Aisnay, par M. Aug. Bernard; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de Redon, par M. A. de Courson; 1 vol. In-4°.
Chronique de Bertrand Duguesclin, par M. Charrière; 2 vol. in-4°.
Chronique des ducs de Normandie, par M. Francisque Michel; 3 vol. in-4°.
Chronique du religieux de Saint-Denis, par M. Bellaguet; 6 vol. in-4°.
Conférences de Loudun, par M. Bouchitté; 1 vol. in-4°.
Correspondance de Sourdis, par M. Eugène Sue; 3 vol. in-4°.
Correspondance et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu, par M. Avenel; 5 vol. in-4°.
Croisade contre les Albigeois, par M. Fauriel. 1 vol. in-4°.
Eléments de paléographie, par M. Natalis de Wailly; 2 vol. in-4°.
Histoire du tiers état en France, par M. Augustin Thierry; 3 vol. in-4°.
Histoire de la guerre de Navarre, par M. Francisque Michel; 1 vol. in-4°.
Journal des états généraux tenus à Tours en 1484, par M. A. Bernier; 1 vol. in-4°.
Journal d'Olivier d'Ormesson, par M. Chéruel; 2 vol. in-4°.
L'Esclaircissement de la langue françoyse de maistre Jehan Palsgrave, par M. Génin; 1 vol. in-4°.
Lettres de Henri IV, par M. Berger de Xivrey; 7 vol. in-4°.
Lettres des Rois et Reines, par M. Champollion-Figeac; 2 vol. in-4°.
Livre de justice et de plet, par M. Rapetti; 1 vol. in-4°.
Livre de la taille de Paris, par M. Géraud; 1 vol. in-4°.
Mélanges historiques, par M. Champollion-Figeac; 4 vol. in-4°.
Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne, par M. le général Pelet; 11 vol. in-4° avec 10 livraisons d'atlas in-folio.
Mémoires de Claude Haton, par M. Bourquelot; 2 vol. in-4°.
Mémoires de Nicolas Foucault, par M. Baudry; 1 vol. in-4°.
Mistère du siege d'Orleans, par M. Guessard; 1 vol. in-4°.
Négociations de la France dans le Levant, par M. Charrière; 4 vol. in-4°.
Négociations entre la France et l'Autriche, par M. Le Glay; 2 vol in-4°.
Négociations relatives à la succession d'Espagne, par M. Mignet; 4 vol. in-4°.

MONUMENTS ÉCRITS. (Suite.)

Négociations sous François II, par M. Louis Paris; 1 vol. in-4°.
Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane, par M. Abel Desjardins. 2 vol. in-4°.
Olim (Les), par M. Beugnot; 4 vol. in-4°.
Ouvrages inédits d'Abelard, par M. V. Cousin; 1 vol. in-4°.
Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, par M. Weiss; 9 vol. in-4°.
Priviléges accordés par le Saint-Siége à la Couronne de France, par M. Ad. Tardif; 1 vol. in-4°.
Procès des Templiers, par M. Michelet; 2 vol. in-4°.
Procès-verbaux des états généraux de 1593, par M. Aug. Bernard; 1 vol. in-4°.
Procès-verbaux du conseil de regence de Charles VIII, par M. A. Bernier, 1 vol. in-4°.
Quatre livres des Rois (Les), par M. Le Roux de Lincy; 1 vol. in-4°.
Recueil de documents inédits concernant l'histoire de l'administration publique en France pendant le règne de Louis XIV, par M. Depping; 4 vol. in-4°.
Règlements d'Etienne Boileau, par M. Depping; 1 vol. in-4°.
Relations des ambassadeurs vénitiens, par M. Tommaseo; 2 vol. in-4°.
Trésor de Brunetto Latini, par M. Chabaille; 1 vol. in-4°.

Rapports au Roi et pièces; 1 vol. in-4°.
Rapports au Ministre; 1 vol. in-4°.

ARCHÉOLOGIE.

Iconographie chrétienne, par M. Didron; 1 vol. in-4°.
Architecture monastique au moyen âge, par M. Albert Lenoir; 2 vol. in-4°.
Monographie de la cathédrale de Chartres, par MM. Lassus, Amaury Duval, Didron; 7 liv. de planches.
Monographie de Notre-Dame de Noyon, par MM. Vitet et Daniel Ramée; 1 vol in-4° avec atlas.
Peinture à fresque de Saint-Savin, par MM. P. Mérimée et Gérard Séguin; 1 vol. in-fol. avec atlas.
Statistique monumentale de Paris, par M. A. Lenoir; 33 livraisons de l'atlas.
Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon, par M. A. Deville; 1 vol. in-4° avec atlas.

Instructions sur l'architecture antique gallo-romaine, etc., par M. A. Lenoir; 1 cahier in-4°.
Instructions sur l'architecture du moyen âge, par MM. Leprévost et A. Lenoir; 1 cahier in-4°.
Instructions sur l'architecture militaire, par MM. Mérimée et A. Lenoir; 1 cahier in-4°.
Instructions sur la musique, par M. Bottée de Toulmon; 1 cahier in-4°.

Digitized by Google

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Paraît par livraisons mensuelles le 30 de chaque mois. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. par an pour Paris et les départements.

ON S'ABONNE A PARIS :

Chez M. PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

Dans les départements : chez les principaux libraires.

A L'ÉTRANGER :

AMSTERDAM.	Van Cleff frères.
—	L. van Bakkenès et Cie.
ANVERS....	Max Kornicker.
BERLIN....	Asher et Cie.
—	Ernst et Korn.
BONN.....	Marcus.
BRUXELLES..	Decq.
—	Muquardt
FLORENCE..	Vieusseux.
FRANCFORT.	Baër.
LEIPZIG....	T.-O. Weigel
—	Dürr.
LONDRES...	Hippolyte Baillière.
—	Barthès and Lowell.
MADRID....	C. Bailly Baillière.
MALAGA....	Francisco de Mova.
MILAN.....	Dumolard frères.
MOSCOU....	Urbain.
NAPLES.....	Marghieri.
NEW-YORK..	Hippolyte Baillière.
ROME.....	Merle.
ST-PÉTERSBOURG....	Glarner.
—	I. Issakoff.
STOCKHOLM.	Bonnier.
TRIESTE....	Münster.
TURIN.....	Bocca frères.
VENISE.....	Münster.
VÉRONE....	Münster.
VIENNE....	Sternickel et Sintenis.
—	Gerold et fils.

PARIS, IMPRIMERIE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ 45. (213)

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

TROISIÈME SÉRIE.

—

TOME II.

JUN 14 1966
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

OCTOBRE 1863.

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES DE PAUL DUPONT,
45, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ.

1863

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON D'OCTOBRE 1863.

Travaux du Comité.

Séances.

Section d'histoire et de philologie. — Séance du 27 juillet 1863, par M. Chéruel, p. 305 à 309.
— Séance du 3 août, par M. Chéruel, p. 310 et 311.
Section d'archéologie. — Séance du 20 juillet, par M. Chabouillet, p. 312 à 316.

Rapports faits au Comité.

Section d'histoire et de philologie.
Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur les Annales du Comité flamand de France, p. 317 à 319.
— — Sur l'ouvrage intitulé : Saint-Symphorien, par M. l'abbé Dinet, publié par la Société éduenne, p. 320 et 321.
— Par M. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, p. 322 et 323.
— — Sur les Annales de la Société éduenne, p. 324 à 331.
— Par M. Jourdain, sur les Mémoires de la Société d'agriculture, etc., de Douai, p. 332 à 335.
— — Sur les travaux de la Société littéraire et scientifique de Castres, p. 336 et 337.
— Par M. Patin, sur les travaux de la Société académique de Saint-Quentin, p. 338.
Section d'archéologie.
Rapport, par M. Le Roux de Lincy, sur les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, p. 339 à 343.
— Par M. E. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, p. 344.
— — Sur les Mémoires de l'Académie impériale de Metz, p. 345 à 348.
Rapport, par M. E. de Barthélemy, sur une Communication de M. Hucher, p. 349.
— Par M. Jourdain, sur une Communication de M. Matton, p. 350 et 351.
— — Sur diverses Communications de M. Saint-Joanny, p. 352 à 356.
— — Sur une Communication de M. d'Arbaumont, p. 357.
Texte de la Communication de M. d'Arbaumont : Chartes du Prieuré de Saint-Martin de Langres, p. 357 à 360.
— Par M. Quicherat, sur les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, p. 361 à 363.
— — Sur la Société d'émulation de la Vendée, p. 364 à 367.
— Par M. de la Villegille, sur le Bulletin de la Société académique de Brest, p. 368 à 373.
— — Sur le Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Lozère, p. 374 à 376.
— Par M. Chabouillet, sur les Mémoires de la Société d'histoire, etc., de Châlon-sur-Saône, p. 377 à 380.
— — Sur les publications de la Société havraise d'études diverses, p. 381 et 382.
— Par M. Paul Lacroix, sur les Annales de la Société académique du Puy, p. 383 à 386.
— Par M. E. de Barthélemy, sur les Mémoires de l'Académie de la Somme, p. 387 à 389.
— Par M. de La Villemarqué, sur une carte archéologique du Morbihan, communiquée par M. Rosenzweig, p. 390 et 391.
— — Sur une Communication de M. de Martonne, p. 392 à 394.
— — Sur une Communication de M. Hédin, p. 395 et 396.
Bibliographie provinciale et étrangère, p. 397 à 410.
Chronique des Sociétés savantes, p. 411 et 412.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

TRAVAUX DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 27 juillet 1863.

Présidence de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, envoie copie de deux lettres relatives aux preuves de noblesse exigées des officiers des gardes du corps. La première, datée du 23 avril 1777 et signée Pontécoulant, rappelle que, sur la demande des capitaines des gardes, les preuves de deux cents ans de noblesse, prescrites par l'ordonnance du 13 décembre 1775, ont été portées à trois cents ans. — La seconde pièce, du mois de mars 1783, est un projet de lettre à adresser aux capitaines des gardes. Le roi recommande de ne pas lui présenter de sujets qui ne rempliraient pas la condition de trois cents ans exigés ; mais en même temps il autorise la présentation de ceux qui ne pourraient produire leurs titres, s'il est notoire qu'ils sont d'ancienne et noble extraction.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Barbier de Montault, correspondant, signale un recueil manuscrit de lettres du cardinal Mazarin appartenant à la bibliothèque Sciarra à Rome et formant un fort volume in-4°.

Remercîments et renvoi à M. Chéruel.

Digitized by Google

Le même correspondant offre au Comité un volume in-folio manuscrit qu'il a découvert dans un grenier aux environs de Loudun. Ce volume, écrit presque en entier de la main de l'auteur, ou du moins annoté et corrigé par lui, contient l'*Histoire généalogique de la maison du Bellay* par Trincant. On trouve sur ce généalogiste quelques renseignements dans les *Essais sur l'histoire de la ville de Loudun* par Dumoustier (Paris, 1778, 2 vol. in-8°) :

« Louis Trincant, dit Dumoustier, naquit à Loudun en 1571; il fut procureur du roi au bailliage de Loudun sur la résignation que son père lui fit de cette charge.... Ses histoires généalogiques sur la maison de Bellai et de Savonnières ont beaucoup d'exactitude et beaucoup d'ordre.

« On a de lui des Mémoires manuscrits qui sont cités par plusieurs auteurs; ceux qui regardent la ville de Loudun ne sont que des traits historiques de son temps assez mal ordonnés, mais pleins d'exactitude (1). »

M. Barbier de Montault ajoute que, si le Comité jugeait à propos de déposer le manuscrit de Trincant à la Bibliothèque impériale, comme il l'a déjà fait pour plusieurs ouvrages qu'il avait envoyés précédemment, il n'y ferait aucune opposition.

La section décide que des remercîments tout particuliers seront adressés à M. Barbier de Montault pour ce don et que l'ouvrage sera renvoyé à l'examen de M. de Mas-Latrie.

M. Desplanques, correspondant, adresse une première série de documents extraits des archives de la chambre des comptes de Lille et concernant les relations de la France avec la Toscane et le Milanais à la fin du quatorzième siècle (1391-1394). Il désirerait que le Comité voulût bien désigner un rapporteur pour constater si ces pièces sont inédites. Le correspondant joint à cet envoi l'indication d'autres documents de même nature.

Comme les pièces transmises par M. Desplanques sont analogues à celles que publie M. Desjardins dans le recueil des *Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane*, la section en renvoie l'examen à M. Rathery, commissaire responsable pour cette publication.

M. Nozot, correspondant, communique trois ordonnances d'Élisabeth de Nassau (1623-1624) relatives à la valeur des monnaies dans la souveraineté de Sedan.

(1) L'*Histoire généalogique de la maison du Bellay* par Trincant est aussi mentionnée dans la *Bibliothèque historique de la France* sous le n° 41,244. Celle de la maison de Savonnières est supprimée. Voyez *Bibliothèque héraldique de la France*, par Guigard, n° 4608.

Digitized by Google

Renvoi à M. Levasseur.

La section a reçu du même correspondant :

1° Un extrait d'un ouvrage provenant de l'ancienne abbaye d'Orval;

2° La copie d'une prose pour le jour de saint Nicolas ;

3° Une antienne à la Vierge pour le temps de peste, de guerre, etc.;

4° L'Oraison dominicale en langue théotisque.

Renvoi de ces diverses pièces à M. Bellaguet.

L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen présente pour le concours ouvert en 1863 entre les Sociétés savantes des départements un ouvrage composé par M. A. Barabé, l'un de ses membres, et qui a pour titre : *Recherches historiques sur le tabellionage royal principalement en Normandie*, etc. (in-8° de près de 600 pages avec 24 planches de sigillographie normande et un *fac-simile* d'une charte ducale du onzième siècle).

Cet ouvrage est réservé pour l'époque où l'on s'occupera de l'examen des travaux adressés en vue du concours.

M. Alph. Feillet, professeur d'histoire, communique une note sur le blé fourni par Henri IV à l'Hôtel-Dieu de Paris pendant le siége de cette ville, en 1590. Ces détails, extraits des archives de l'assistance publique, expliquent, suivant M. Feillet, l'origine de la tradition qui représente Henri IV nourrissant les Parisiens pendant le siége. Ce roi aurait seulement laissé passer les convois de vivres destinés à l'Hôtel-Dieu, dont les approvisionnements avaient été enlevés par ordre des Seize, et dont les malades étaient en danger de mourir de faim. M. Feillet est à la recherche d'un sauf-conduit accordé par Henri IV pour l'introduction de ce blé dans Paris. La communication qu'il fait actuellement a seulement pour objet de prendre date ; il se réserve de revenir plus complétement sur cette question au mois d'octobre.

Remerciments et dépôt aux archives.

M. Feillet adresse en outre une lettre de Mme Legras (Louise de Marillac) au chancelier Séguier au sujet de la misère des enfants trouvés (vers 1649), et il complète cette lettre par une note sur Mme Legras, qui jouissait alors d'une considération particulière.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Huillard-Bréholles rappelle à cette occasion que la section a soumis à son examen une lettre adressée en 1629 par saint Vincent de Paul à un grand vicaire d'Angers, lettre où il est fait mention de Mme Legras et des sœurs de la Charité, dont elle avait été la fondatrice. M. Huillard-Bréholles pense qu'il serait à propos de réunir cette lettre à la pièce communiquée par M. Feillet et de ren-

Digitized by Google

voyer les deux documents à M. Levasseur. Cette proposition est adoptée.

Une troisième communication de M. Feillet est relative à une lettre écrite au chancelier Séguier par l'abbé de Rancé, le réformateur de la Trappe, au sujet d'un de ses religieux coupable d'homicide volontaire. M. Feillet profite de cette occasion pour exprimer de nouveau son regret de ne pas voir publier la correspondance du chancelier Séguier.

Remercîments et dépôt de cette lettre aux archives.

Enfin un dernier envoi de M. Feillet comprend trois lettres adressées par le duc et la duchesse de Richelieu à Mazarin après leur mariage et l'occupation du Havre (1650), événements qui ne furent pas sans influence sur l'arrestation des princes et sur la seconde Fronde.

Renvoi à M. Chéruel.

M. G. Leroy, archiviste de la ville de Melun, adresse copie d'un titre original du douzième siècle conservé aux archives de l'hôtel-de-ville de Melun; il contient l'excommunication prononcée par Hugues, archevêque de Sens, à la prière de Guillaume, abbé de Saint-Père de Melun, contre ceux qui se feront enterrer dans le cimetière de la Léproserie, dépendant de l'abbaye.

Renvoi à M. Delisle.

M. de Monvel, directeur de l'école normale primaire d'Orléans, fait hommage de son *Étude sur les expéditions de Jules César dans le pays des Carnutes*. Ce travail complète les recherches sur les ruines celtiques et gallo-romaines de Triguères qu'il a adressées en manuscrit au Comité (1).

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. Jourdain, de la Villegille, de Barthélemy et Levasseur.

L'ordre du jour appelle le choix d'un sujet de prix à mettre au concours des Sociétés savantes des départements pour 1864. Sur le rapport de M. Delisle et après une discussion à laquelle prennent part MM. Huillard-Bréholles, Bellaguet, Amédée Thierry et Jourdain, la section décide qu'elle accordera le prix au meilleur travail ayant pour but soit de rectifier et de compléter un ou plusieurs catalogues relatifs à la France contenus dans l'*Art de vérifier les dates*, soit

(1) Ce travail a été renvoyé à la section d'archéologie.

Digitized by Google

d'établir la chronologie de grands feudataires français dont il n'est pas question dans cet ouvrage.

Cette décision sera soumise à l'approbation de M. le Ministre.

La section entend ensuite le rapport des commissions chargées 1° de dresser une liste des membres non résidants et des correpondants du Comité qu'il y a lieu de signaler à M. le Ministre comme s'étant distingués par le nombre et l'importance de leurs communications ; 2° d'indiquer les Sociétés savantes qui pourront recevoir des subventions.

Les propositions des commissions sont adoptées avec quelques modifications réclamées par des membres du Comité.

La section passe à la discussion du projet de règlement pour la publication des documents inédits. Comme de nombreux changements ont été proposés et ne peuvent être immédiatement discutés, M. le président propose de les renvoyer à la commission, afin qu'elle puisse apporter une rédaction définitive à la prochaine séance. Cette proposition est adoptée.

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire
et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 3 août 1863.

Présidence de M. Am. Thierry, sénateur, membre de l'Institut.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse copie d'une lettre écrite par Louis XI aux habitants d'Amiens (octobre 1463) pour leur annoncer qu'il vient de racheter les villes de Picardie engagées au duc de Bourgogne par le traité d'Arras, et pour les inviter à se faire représenter à l'assemblée « des gens des Etats d'icelles terres et pays », qu'il a convoquée à Abbeville pour le 15 novembre.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. Mathon fils, correspondant à Beauvais, signale, à titre de document intéressant l'industrie métallurgique dans le Beauvaisis au quinzième siècle, un bail à cens fait, en 1454, par l'abbaye de Saint-Paul à Guillaume de la Folie du moulin à fer du Becquet avec autorisation d'en changer la destination et d'en faire un moulin à blé, « attendu que le moulin à fer devient inutile, le bois manquant pour la fonte. »

La section demande qu'il soit écrit au correspondant pour réclamer de lui quelques explications au sujet de cette communication. M. Mathon n'a-t-il trouvé dans les archives de l'abbaye Saint-Paul de Beauvais que la note qu'il vient d'adresser au Comité, ou bien les baux qu'il mentionne existent-ils dans ces archives? Dans ce dernier cas, M. Mathon sera invité à transmettre la copie textuelle des baux.

La note de M. Mathon est renvoyée à M. Levasseur, auquel on communiquera également la réponse du correspondant.

M. Mathon fils adresse en outre un compte des revenus attachés, en 1463, au titre de chapelain de l'abbaye de Saint-Paul-lès-Beauvais, d'après les archives de cette abbaye.

Renvoi à M. Levasseur, qui pourra comparer ce document à d'autres pièces de même nature, et examinera s'il y a lieu de l'insérer dans la *Revue des Sociétés savantes*.

La section a reçu de M. Matton, correspondant à Laon, deux actes relatifs à la famille de Condorcet et extraits des registres des causes du roi au bailliage de Ribemont (arrondissement de Saint-Quentin). La première pièce est un acte du 3 décembre 1743 par lequel la mère de Condorcet obtient la garde-noble de son fils. La seconde contient l'entérinement des lettres de bénéfice d'âge accordées à

Digitized by Google

Condorcet le 17 novembre 1757. D'après l'acte de baptême de Condorcet mentionné dans ce dernier document, il était né le 17 septembre 1743.

Renvoi à la commission de la *Revue.*

M. Demarsy transmet la copie d'une lettre de Henri III du 11 juin 1586 dont l'original se trouve à la bibliothèque de Fontainebleau et qui porte pour suscription : « A M. de Saint-Goart, chevalier de mes ordres, conseiller en mon conseil privé, cappitaine de cinquante hommes d'armes et *mon ambassadeur à Rome.* » Par cette Lettre le roi charge l'ambassadeur d'obtenir du pape qu'il accepte la résignation que Me Thierry Moet, prieur de Bazay, au diocèse de Meaux, veut faire de son prieuré en faveur de Me Pierre Serval, son neveu, diacre et chanoine de l'église de Reims, etc.

M. de la Villegille fait remarquer que cette lettre cite un ambassadeur de France près de la cour de Rome qui n'est pas mentionné dans la liste des ambassadeurs de France à Rome publiée dans l'*Annuaire de la Société d'histoire de France pour l'année* 1848.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. de Mas-Latrie, Delisle et Chéruel.

La section s'occupe ensuite de la discussion du projet de règlement relatif à la surveillance de la publication des documente inédits. Après des observations présentées par plusieurs membres, la section adopte une rédaction définitive, qui sera soumise à l'approbation du Ministre (1).

MM. Desnoyers et Huillard-Bréholles donnent lecture de rapports sur des publications de Sociétés savantes. Ces rapports seront pu bliés dans la *Revue.*

M. Delisle rend compte de communications manuscrites de MM. le baron de Girardot, l'abbé Barbier de Montault, L. de Baecker, l'abbé André, Mathon (de Neufchâtel), Th. Lacroix, Octave Teissier, Abel Leroy de Cany et Florencio Joner.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

(1) Ce règlement a été approuvé par M. le Ministre de l'instruction publique et publié en tête du no de septembre, p. 201.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 20 juillet 1863.

Présidence de M. Léon Renier, membre de l'Institut.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Genteur, secrétaire général du ministère, qui exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

M. Cherbonneau a adressé successivement six communications : la première est relative à 18 inscriptions inédites trouvées dans le courant de l'année à Philippeville (*Rusicada*) et à Stora. M. Cherbonneau entre à cette occasion dans quelques détails sur le musée qui vient d'être fondé à Philippeville, et dont la conservation est confiée à M. Joseph Roger, architecte.

M. Léon Renier donne sur le musée de Philippeville des détails qui complètent l'intéressante communication de M. Cherbonneau ; le savant académicien fait ressortir l'importance de la création d'un musée dans un port de mer comme Philippeville, d'où les monuments découverts dans les environs pouvaient être si facilement emportés à l'étranger. M. Renier termine en demandant que M. le Ministre de l'instruction publique soit prié, au nom de la section, de vouloir bien faire écrire à M. Roger une lettre de félicitations sur le zèle dont il a fait preuve dans l'organisation du nouvel établissement et en même temps lui faire donner au nom de S. Exc. des encouragements pour l'avenir.

La motion de M. Léon Renier est adoptée.

La deuxième communication de M. Cherbonneau traite des fouilles du cirque de la porte de Septime-Sévère, du palais du légat et du grenier d'abondance à Lambèse ; l'auteur y a joint une série de vingt-deux inscriptions.

La troisième communication de notre zélé collègue comprend les estampages de deux inscriptions inédites provenant de la Tunisie, et dont il doit la connaissance à un savant voyageur anglais, M. Ginsburg. M. Cherbonneau exprime dans sa lettre quelques doutes au sujet de l'un de ces monuments qui a été regardé à Tunis comme d'origine carthaginoise ; l'autre, une inscription latine, aurait été trouvé dans la maison d'un Juif à Gafra.

Vingt-sept inscriptions inédites de la province de Constantine

Digitized by Google

forment le contingent du quatrième envoi. M. Cherbonneau appelle particulièrement l'attention du Comité sur le milliaire exhumé au centre de la ville de Théveste.

La cinquième communication comprend huit inscriptions inédites de la subdivision de Bone, qui sont d'autant plus précieuses que jusqu'à présent cette contrée n'avait fourni qu'une très-maigre moisson épigraphique.

Enfin, la sixième communication de M. Cherbonneau est relative à vingt inscriptions latines recueillies dans un pagus du Chettâba. M. Martin Daussigny, correspondant, adresse la copie d'une inscription antique découverte dans les souterrains de l'église de Saint-Irénée à Lyon.

Les communications de MM. Cherbonneau et Martin Daussigny sont renvoyées à M. Léon Renier.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, adresse la communication des copies d'épitaphes du dix-huitième siècle qui paraissent avoir été détachées d'un volume in-4°. En remerciant M. de Girardot de cet envoi, on le priera de fournir les indications nécessaires sur la provenance de ces copies.

M. Godard-Faultrier, correspondant, adresse la copie de l'inscription gravée sur une plaque de poteau de justice trouvée récemment à Clef, commune de l'arrondissement de Beaugé (Maine-et-Loire), et aujourd'hui déposée au musée de la ville d'Angers. Cette plaque est en cuivre et paraît avoir été gravée au dix-septième siècle. En même temps M. Godard-Faultrier fait connaître qu'en restaurant l'église de Saint-Pierre de Chemillé, arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire) on a découvert dans l'intrados des voûtes du chœur des peintures murales du onzième siècle, dont le sujet est tiré de l'Apocalypse. La section apprend avec plaisir que la conservation de ces rares et précieux vestiges de l'art du moyen âge est assurée, grâce aux soins de la *Commission archéologique de Maine-et-Loire*. Des remercîments seront adressés à l'auteur de cette importante communication, qui sera conservée dans la bibliothèque des Sociétés savantes. Ces deux communications sont renvoyées à l'examen de M. le baron de Guilhermy.

M. Demarsy adresse quatre copies d'épitaphes recueillies par lui dans l'église de Saint-Leu d'Esserent, canton de Creil (Oise), et annonce l'envoi prochain d'estampages de toutes les pierres tumulaires de cette église. M. de Guilhermy se charge encore de l'examen de cet envoi.

M. Combet, correspondant, adresse le dessin d'une hachette en

Digitized by Google

pierre trouvée dans le territoire de la commune d'Eyburie, canton d'Uzerche. Des remercîments sont adressés à l'auteur de cet envoi.

M. Nozot, correspondant, adresse des *Notes* sur Malmy, commune de l'arrondissement de Mézières et un complément à une notice par lui précédemment envoyée sur Vireux-Molhain, commune du département des Ardennes.

M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. Chabouillet, au nom de M. le colonel de Morlet, correspondant, dépose sur le bureau et offre à l'examen de ses collègues une feuille de dessins d'objets antiques découverts en 1863 à Gerstheim, canton d'Erstein (Bas-Rhin), et sur lesquels a été fait par M. de Morlet un rapport à la *Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*. Cette reproduction est exécutée avec une grande habileté par M. Goetz, agent voyer, pour lequel M. Chabouillet réclame l'appui de la section. Il sera écrit à ce sujet à M. de Morlet.

Sur la motion de M. Chabouillet, la section décide que le compte rendu de la séance fera mention des regrets qu'a excités dans son sein la nouvelle de la mort de M. E. Delécluze, qui a si utilement participé aux travaux du Comité depuis sa création jusqu'en 1848 et qui y a laissé les plus honorables souvenirs.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. P. Lacroix, A. Lenoir, Le Roux de Lincy et marquis de la Grange.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de la commission chargée de proposer un sujet à mettre au concours entre les Sociétés savantes pour être décerné en 1865. Dans le but de laisser le plus libre essor à l'initiative des savants des départements, la commission propose de décerner le prix à la Société savante des départements ou de l'Algerie qui aura présenté le meilleur travail soit manuscrit, soit imprimé, sur un sujet quelconque d'archéologie nationale.

Après délibération, les conclusions de la commission sont adoptées ; nous ne publierons le texte du programme que s'il obtient l'approbation de Son Excellence le Ministre de l'instruction publique (1).

La section entend ensuite le rapport de la commission chargée de dresser :

(1) Un arrêté de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, en date du 27 septembre 1863, a approuvé le projet de la section d'archéologie. Le texte de cet arrêté sera publié dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Digitized by Google

1° La liste des membres non résidants et correspondants qui se sont fait remarquer par l'importance et le nombre de leurs communications.

2° La liste des Sociétés savantes qui paraissent devoir être signalées à Son Excellence comme méritant les subventions de l'Etat.

La commission a demandé des récompenses honorifiques ou des témoignages de satisfaction pour trois membres non résidants du Comité et huit corrrespondants ; quant aux Sociétés savantes, elle a fait trois catégories des 45 Sociétés qu'elle croit devoir recommander à Son Excellence. La première catégorie comprend 8 Sociétés, la deuxième 13 et la troisième 24.

Après délibération, les conclusions de la commission sont adoptées par la section.

La section passe ensuite à l'audition de rapports sur des communications manuscrites.

M. Paul Lacroix fait un rapport sur des notes relatives à divers artistes de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième siècle adressées par M. Lepage, correspondant. Ce travail, qui se compose d'actes concernant des artistes lorrains ou ayant travaillé en Lorraine, est d'un grand intérêt et le rapporteur en aurait proposé l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes*, s'il n'avait pas lieu de croire qu'il a déjà été publié.

M. Chabouillet lit un rapport sur une communication de M. Devals aîné, relative à la découverte d'une monnaie gauloise en bronze, dont ce correspondant a envoyé le dessin. Si cette pièce a été exactement lue et représentée ce serait un précieux monument, car elle serait nouvelle ; mais avant d'essayer de la classer, il paraît prudent au rapporteur d'en demander une empreinte. On pourra même prier M. Devals d'envoyer la pièce elle-même en communication.

Les rapports de MM. Lacroix et Chabouillet sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue*.

L'ordre du jour étant épuisé, M. P. Lacroix appele l'attention de la section sur l'utilité qu'il y aurait à voir entreprendre dans tout l'Empire des inventaires des objets d'art qui existent dans les divers édifices publics. Un travail de ce genre a déjà été fait en Belgique. Non-seulement, dit M. Lacroix, ces inventaires auraient l'avantage de constater l'existence de beaucoup d'objets d'art que l'on croit perdus, mais encore ils auraient celui d'empêcher les ventes illicites faites par ceux qui ont la garde de ces objets et qui se croient trop souvent le droit de les aliéner. M. Lacroix pense que les correspondants pourraient être engagés par une circulaire minis-

Digitized by Google

térielle à se livrer à cet utile travail. On pourrait, ajoute-t-il, réserver dans la *Revue des Sociétés savantes* une place pour ces intéressants documents ; enfin, notre collègue, M. le directeur des cultes, consentirait sans doute à faciliter, en ce qui le concerne, l'exécution de la mesure proposée.

M. Hamille, directeur des cultes, déclare qu'il partage l'opinion de M. Lacroix sur l'utilité des inventaires dont il s'agit : mais il ne se dissimule pas les difficultés de l'entreprise. L'administration des cultes s'oppose de tout son pouvoir à l'aliénation par les fabriques du mobilier des églises ; mais elle ne réussit pas toujours à empêcher cet abus, qui malheureusement est quelquefois secondé par les offres des directeurs des grandes collections d'antiquités de Paris. Néanmoins, M. Hamille est tout disposé à unir ses efforts à ceux de l'administration de l'instruction publique. On pourrait utilement adresser sur cette importante question une circulaire ministérielle à NN. SS. les archevêques et évêques.

M. Léon Renier, qui occupe le fauteuil de la présidence en l'absence de M. le marquis de la Grange, adhère pleinement à la proposition de M. P. Lacroix, et, au nom de la section, qui s'associe unanimement aux idées développées par notre collègue, le prie de vouloir bien rédiger une note qui serait remise à Son Excellence le Ministre de l'instruction publique et servirait de base au projet de circulaire. M. Renier approuve également l'idée de publier les inventaires dans la *Revue des Sociétés savantes*. Cette publication serait d'un excellent effet et stimulerait le zèle des correspondants. En outre ces inventaires suppléeraient en partie au *Répertoire archéologique* pour les départements où l'on ne trouve pas de collaborateurs pour cette grande entreprise.

M. Paul Lacroix promet de remettre prochainement la note qui lui est demandée.

Avant la séparation d'usage à cette époque de l'année, il est décidé que M. le Ministre sera prié de vouloir bien combler les vides qui se sont faits dans la section d'archéologie.

CHABOUILLET,
Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Annales du Comité flamand de France.

Tome VI. — 1861-1862.

Nous remarquons dans ce volume un excellent projet de programme d'études pour une monographie de la Flandre maritime qui comprend les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouch : dans ce travail, qui est un catalogue méthodique, et d'une lecture intéressante, de toutes les questions à élucider par les membres du *Comité flamand de France*, M. V. Derode indique le plan d'un bel ouvrage qui s'élaborera peu à peu.

M. J.-J. Carlier a fourni une note que l'on regrette de ne pas trouver plus détaillée sur l'origine des foires et des marchés publics en Flandre. Etablissant une distinction entre les foires ou marchés qui se tenaient à certains jours de l'année et les marchés hebdomadaires établis dans les centres de population pour en assurer l'alimentation, M. Carlier pose en principe que l'origine des foires peut aujourd'hui se rattacher à un ordre d'idées jusqu'ici méconnu. Suivant lui, on a eu tort d'attribuer l'existence première de ces réunions de commerçants et d'acheteurs à des actes de l'autorité : les rois et les comtes n'ont fait, par des chartes postérieures, que constater et réglementer un ordre de choses existant par lui-même auparavant. Bien entendu que cette théorie ne s'applique qu'aux foires dont l'origine remonte à des temps reculés, à des dates inconnues : elle ne s'applique pas à celles dont l'existence est nettement fixée par des dates relativement modernes.

M. Carlier remarque que les foires coïncident généralement avec des pèlerinages et des kermesses : il pense que le clergé favorisa et développa ces réunions produites par le concours volontaire des nombreux étrangers réunis périodiquement dans une localité ; l'autorité aurait ensuite réglementé ces assemblées devenues im-

Digitized by Google

portantes par suite du développement de l'activité industrielle, et trop souvent on aurait pris ces actes de l'autorité pour des chartes de fondation. — Ce système, on le voit, tend à donner aux foires une origine analogue à celle que des savants attribuent maintenant aux communes : des institutions existant d'elles-mêmes longtemps avant qu'interviennent les actes officiels.

Il est curieux de rapprocher de certaines théories modernes l'établissement spontané des foires. Dans ces réunions, les transactions se faisaient simplement par l'échange : la monnaie était rare ; au milieu du onzième siècle on avait deux poules pour une oie, deux oies pour un cochon de lait, trois agneaux pour un mouton, etc. Et remarquez qu'ici je ne fais pas un paradoxe ; je m'appuie sur l'épitaphe même du comte Baudouin III, gravée sur son tombeau à Saint-Bertin ; on y lisait, suivant l'auteur des « *Chroniques et annales de Flandre* : »

> Instituitque suos mercarier hic sine nummis,
> Mutans pro rebus res alias aliis.

M. de Coussemaker s'est occupé de l'abbaye de Ravensberg, de l'ordre de Cîteaux, fondée à la fin du douzième siècle par Christine, dame de Ravensberg, et dont aujourd'hui il ne reste plus une pierre. Après une esquisse historique, et une liste des abbesses qui complètent et rectifient ce qui a déjà été publié sur ce monastère, M. de Coussemaker donne l'analyse de cent treize actes dont soixante-dix-neuf des douzième et treizième siècles, qu'il a recueillis à la Bibliothèque impériale, à la chambre des comptes de Lille et aux archives communales de Bergues. Peut-être les diplomatistes trouveront-ils que M. de Coussemaker a été un peu trop sobre en ne donnant pas *in extenso* plusieurs de ces chartes. Les analyses suffisent le plus souvent pour les actes postérieurs au quatorzième siècle ; mais on aime à connaître d'une manière plus complète les textes du douzième et de la première moitié du treizième siècle. Je suis convaincu que les volumes du Comité flamand seront encore plus recherchés par les érudits, lorsque ceux-ci y trouveront des collections de textes comme celle que pourrait fournir l'abbaye de Ravensberg.

M. Courtois a cherché l'origine de la dénomination de *Ruthen* appliquée au littoral de la Flandre et du Calaisis : c'était une des nombreuses questions signalées par M. Derode dans le programme de monographie de la Flandre maritime dont je parlais plus haut. Il pense que par ce mot les matelots de la Grande-Bretagne désignaient la conformation topographique du rivage : le *Ruthen* de

Digitized by Google

Flandre aurait été le *bas* ou *plat rivage*, par opposition aux falaises élevées du Boulonnais. Cette explication, par sa simplicité même, semble bien préférable aux conjectures qui rapprochent du *Ruthen* flamand les *Rutenes* du Rouergue et le *Ruthen* de Russie.

M. Van der Straten a consacré une notice biographique à Liévin Vander Cruyce, instituteur flamand au seizième siècle, et auteur d'une anthologie littéraire et morale, rédigée en flamand, en français et en latin, et d'un traité sur le culte des saints. — M. l'abbé D. Carnel a publié, avec *fac-simile*, un long fragment de la fin du treizième siècle du « *Spiegel Historiael* » retrouvé sur une feuille de garde d'un manuscrit de la bibliothèque de Douai par son conservateur M. Estabel. — Enfin, M. Derode a fourni une note sur les résidences des ducs de Bourgogne, de 1404 à 1552, ainsi que sur les dépenses de la maison de Charles-Quint, panneterie, échansonnerie, fruiterie, écurie et fourrière à différentes époques. Ces détails précieux proviennent d'un lot de douze cents titres environ du quatorzième au dix-septième siècle qu'il a acquis, d'accord avec M. Bonvarlet, à une vente provoquée par l'administration de l'artillerie de Dunkerque : félicitons-nous que ces vieux parchemins aient encombré les magasins de l'artillerie, puisqu'ils sont tombés en bonnes mains.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ ÉDUENNE, A AUTUN.

SAINT SYMPHORIEN ET SON CULTE, AVEC TOUS LES SOUVENIRS HISTORIQUES QUI S'Y RATTACHENT.

Ouvrage publié, d'après le désir et sous les auspices de monseigneur l'évêque d'Autun, par l'abbé Ch. Dinet, chanoine, membre de la Société éduenne. Autun, M. Dejussieu, 1861, 2 vol. in-8°.

En 1859, M. l'abbé Bougaut publiait une étude complète sur l'apôtre de la Bourgogne, saint Bénigne; comme chanoine de la cathédrale d'Autun et membre de la Société éduenne, M. Ch. Dinet a ajouté, en s'occupant de saint Symphorien, un nouveau chapitre à l'histoire des premiers chrétiens qui portèrent et établirent la foi dans l'est des Gaules. M. Dinet avait encore un autre titre à traiter ce sujet : pendant quelque temps il fut chargé de l'administration de la paroisse à laquelle se rattachent les souvenirs du martyre de saint Symphorien.

On connaît plusieurs manières d'écrire la vie d'un saint. Les actes les plus anciens, presque contemporains du personnage, sont très-brefs ; un peu plus tard, ces actes se transforment en légendes ; ils contiennent alors des détails qui ne sont pas toujours surabondants : on y trouve des miracles et des traditions anciennes. Plus tard encore les légendes des saints prennent encore plus de développements: renchérissant sur leurs devanciers, les hagiographes postérieurs au seizième siècle multiplient les descriptions, les discours, et sur l'ancien canevas brodent une histoire complète, très-édifiante sans doute, mais qui, pour l'histoire, n'offre plus qu'un travail personnel, une étude en un mot.

C'est cette dernière méthode que M. l'abbé Dinet a adoptée : non content de réunir patiemment tout ce qui peut, de loin ou de près, se rattacher à l'histoire de saint Symphorien, M. Dinet a fait l'histoire des abbayes de Saint-Martin et de Saint-Symphorien d'Autun ; celle des évêques et des saints bourguignons. Il ne passe pas un grand nom sous sa plume sans qu'il épuise son sujet par de longues digressions, qui souvent l'entraînent bien loin de l'ancienne Bibracte : saint Martin de Tours, saint Germain d'Auxerre, saint Grégoire de Langres, saint Germain de Paris, saint Grégoire de Tours, etc., occupent une large place dans ce livre, qui eût certes été beaucoup plus concis si l'auteur avait voulu se limiter au cadre indiqué par le titre.

Symphorien, fils de Faustin et d'Augusta, personnages considérables d'Autun, fut, après saint Bénigne, l'un des premiers martyrs de la Bourgogne : si on admet le système savamment établi par

Digitized by Google

M. l'abbé Bougaut, il fut martyrisé en sa ville natale dans la seconde moitié du deuxième siècle de l'ère chrétienne. La diffusion de son culte dès l'époque mérovingienne est un indice certain de l'antiquité de son supplice, et aussi de l'importance de l'Eglise d'Autun dans les Gaules : les textes les plus précis rattachent le saint éduen aux SS. Bénigne, Andoche et Thyrse et à leur mission dans les cités d'Autun et de Langres. Vers le milieu du cinquième siècle, d'après Grégoire de Tours, le prêtre Euphrone, qui devint évêque d'Autun, construisit une abbaye sur le lieu où était alors l'humble oratoire qui contenait les reliques de saint Symphorien : ce monastère parmi ses abbés compta saint Germain, évêque de Paris, et saint Virgile, archevêque d'Arles.

Il est impossible, en ce qui nous concerne, de ne pas faire des réserves sur la date du martyre de saint Symphorien, et par conséquent de celui de saint Bénigne : les raisonnements de M. l'abbé Bougaut non plus que les recherches de M. l'abbé Dinet ne peuvent nous convaincre que dans l'*Aurelianus* mentionné dans la plus ancienne légende il faille voir Marc-Aurèle. Comme Grégoire de Tours, nous tenons pour Aurélien. Notre hésitation, il est vrai, a pour résultat de ne pas considérer saint Bénigne comme disciple immédiat de saint Polycarpe, lui-même disciple de saint Jean ; mais il nous semble qu'on présence des textes eux-mêmes, il est permis de douter. Saint Grégoire de Tours dit positivement que les premières murailles de Dijon furent construites par Aurélien : or la plus ancienne légende de saint Bénigne place le martyre de ce saint alors qu'*Aurélien* venait examiner les murailles nouvellement élevées autour de Dijon.

Outre les chapitres relatifs à la vie et au martyre de saint Symphorien, nous avons remarqué ceux où il est question de son culte à différentes époques, de ses reliques, de son iconographie et de sa liturgie. — S'il nous est permis de faire une critique sur l'ensemble de l'ouvrage, nous dirons, tout en rendant justice à l'érudition et à l'infatigable patience de l'auteur, qu'il est à regretter qu'il n'ait pas eu le courage de rester maître de son sujet. Au lieu de se laisser entraîner dans l'histoire générale par des digressions qui font trop souvent oublier saint Symphorien, il aurait rendu peut-être la lecture de son livre plus attachante en le complétant par des textes relatifs au fils de Faustin d'abord, puis à la ville d'Autun et à l'abbaye de Saint-Symphorien. Il n'aurait pas publié deux volumes compactes, c'est possible, mais il en aurait élaboré un qui eût été encore plus précieux pour les savants.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.

Seconde série, — IIIe volume, 1861.

Nous trouvons en tête de ce volume le texte du décret impérial portant reconnaissance de la Société d'archéologie lorraine comme établissement d'utilité publique, les statuts et le règlement intérieur de cette Société. Nous n'avons à rendre qu'un compte très-succinct des matières qu'il renferme ; car, à part quelques notices archéologiques, qui sont de la compétence d'une autre section du Comité, et un Mémoire de M. Louis Benoît sur le Westrich, le seul dont nous devions nous occuper, ce volume est presque entièrement rempli par la dernière partie du dictionnaire géographique de la Meurthe de M. Henri Lepage, qui a obtenu en 1862, au concours des Sociétés savantes, le prix décerné par le ministère de l'instruction publique.

Le Mémoire sur le Westrich fait partie d'un travail entrepris par M. Louis Benoît sous le titre de : *Notes sur la Lorraine allemande.*

« Les anciens historiens, dit M. Louis Benoît, s'accordent à reconnaître que l'Austrasie, au temps de Charlemagne, comprenait la Lorraine, le Westrich, l'Alsace, le Brabant et la Hollande. Cependant quelques géographes et quelques érudits modernes, trompés par une fausse similitude de noms, ont confondu l'Austrasie tout entière avec le Westrich, et le Westrich avec le Sareland et le Sargau. D'autres ont prétendu que le Westrich était ce royaume fantastique qui n'avait existé que dans l'imagination du duc Charles IV quand il voulut en doter son fils, le prince de Vaudémont, en 1675.

« Malgré les transformations qu'il eut à subir, le nom de *Westerreich*, *West-Reych*, *Westrasia*, *Vastum regnum*, *Westruck*, *Wastriche*, *Wansterich*, *Westrich*, se maintint jusqu'au dix-huitième siècle, et servit à désigner un pays partagé, il est vrai, entre une foule de petites dynasties, mais qui, au milieu d'éléments hétérogènes, sut conserver un caractère assez tranché non-seulement pour fixer l'attention des personnes livrées aux recherches spéculatives, mais aussi pour frapper l'esprit des gens du peuple, qui ne le confondirent ni avec l'Alsace, ni avec le Palatinat, ni avec la Lorraine, ni avec les autres pays environnants. »

Telle est la thèse que M. Louis Benoît a essayé de soutenir en relevant les erreurs et les inexactitudes des historiens et des chroniqueurs sur ce sujet, et en s'appuyant sur des textes et des monu-

Digitized by Google

ments, qu'il considère comme des sources plus authentiques et plus sûres. Ce travail, dans lequel on pourrait désirer une exposition de faits plus méthodique et une déduction de preuves plus rigoureuse, n'en dénote pas moins des connaissances très-étendues sur l'histoire, l'archéologie et la géographie de l'ancienne Lorraine.

L. Bellaguet,
Membre du Comité

Digitized by Google

Annales de la Société éduenne, a Autun.

1860 à 1862.

Ce volume s'ouvre par deux notices biographiques dont le rapprochement a dû causer une impression triste et pénible aux membres de la Société éduenne. La première est consacrée à M. J.-B.-C. Lavirotte, doyen des fondateurs de cette Société, mort octogénaire en 1859, et a été lue dans la séance du 4 septembre de la même année par le président, M. de Fontenay. La seconde, lue dans la séance du 4 mars 1860, par M. Bulliot, a pour sujet M. de Fontenay lui-même, dont la voix s'était fait entendre pour la dernière fois peu de mois auparavant et qui venait d'être enlevé dans sa quarante-neuvième année à l'affection de ses confrères.

On doit à M. Lavirotte les *Annales de la ville d'Arnay-le-Duc* et plusieurs Mémoires qui font partie des publications de la Société éduenne, entre autres : une *Notice sur Robert de Martimpuys, dit le Diable, bailly d'Autun et de Montcenis au quatorzième siècle*; un article sur *Odette de Champdivers ou la petite reine à Dijon*; une *Étude statistique sur les etablissements des templiers et des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bourgogne*; et un opuscule intitulé : *Notice historique sur Épinac, jadis Monestoy, en Bourgogne, et ses anciens seigneurs.*

M. de Fontenay, après avoir quitté jeune encore la carrière militaire, s'était livré à l'étude de la numismatique et particulièrement à celle des monnaies du moyen âge et de toutes les pièces locales qui étaient encore sans classification. Il avait publié, en 1844, ses *Premiers fragments d'histoire métallique*, travail qui fut alors apprécié et loué par un de nos collègues dans la *Revue numismatique* (1). La seconde partie de ces *fragments* lui valut une mention honorable au concours de l'Institut en 1846, et quelques années plus tard, il fit paraître successivement des publications relatives à l'étude des *jetons*, dans lesquelles il s'est attaché à démontrer que ces pièces si dédaignées renfermaient toute une histoire locale, anecdotique, satirique, touchant aux églises, aux grandes familles, aux grands offices, aux corporations, aux événements politiques. M. de Fontenay avait pris aussi une part active avec M. Devoucoux à la publication d'*Autun archéologique.*

(1) M. A. de Barthélemy.

Digitized by Google

Quelques pages du même volume ont été réservées au récit des circonstances relatives à la présentation d'une épée d'honneur offerte au camp de Châlons, le 19 juillet 1860, au maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, par ses compatriotes de la ville et de l'arrondissement d'Autun. Nous n'avons à parler ici ni du discours prononcé à cette occasion par le maire d'Autun, ni de la description de l'épée, œuvre d'un artiste distingué, M. Schœnewerke, ni même des souvenirs et impressions de M. Alexis Bérolle, membre de la Société, sur le camp de Châlons. Mais nous citerons, comme rentrant plus particulièrement dans le domaine de la section d'histoire une étude publiée sous le titre de : *Excursion au camp d'Attila*, par M. Bulliot, qui avait profité de son voyage pour parcourir les plaines catalauniques et visiter le champ de bataille où succombèrent, en 451, les hordes du conquérant barbare. A la mention de plusieurs particularités déjà connues de cette bataille célèbre et empruntées pour la plupart à l'historien Jornandès, M. Bulliot a joint quelques observations qui lui sont propres sur les résultats de son exploration.

Les autres matières dont nous avons à entretenir la section sont :

1° *Une notice de M. A. de Charmasse sur les anciens hôpitaux d'Autun* ;

2° *Notes relatives à l'histoire de Montjeu*, par M. Ch. Maron ;

3° *Une notice sur François Serpillon, lieutenant général criminel et conseiller aux bailliage, chancellerie et siége présidial d'Autun* ;

4° *Lettres sur les antiquités d'Autun, par l'abbé Bénigne Germain, né en* 1689, *mort en* 1751.

I.

Notice sur les anciens hôpitaux d'Autun.

Les archives conservées à l'hôpital d'Autun renferment les titres des anciens hôpitaux du Saint-Esprit, de Saint-Nicolas de Marchaux, de Dracy-Saint-Loup et de la léproserie de Fleury, qui furent tous supprimés à différentes époques et dont les biens furent réunis à un établissement de fondation plus récente, l'hôpital de Saint-Gabriel, qui seul subsiste aujourd'hui. Il existe deux inventaires de tous ces titres : le premier rédigé en 1736 par dom Dézir, religieux bénédictin du monastère de Saint-Martin d'Autun ; le second, en 1786, par C. Nicolas Fragnière, secrétaire de l'hôpital de Saint-Gabriel.

C'est à l'aide de ces documents que M. de Charmasse, malgré les

Digitized by Google

lacunes qu'il a eu à y regretter, a pu nous fournir des renseignements intéressants sur l'organisation intérieure et le régime administratif de ces institutions charitables et sur diverses circonstances particulières à chacune d'elles. Aucune de ces institutions ne paraît remonter au delà du treizième siècle ; du moins, M. de Charmasse n'a trouvé aucun acte qui les concerne antérieur à cette époque. Mais il ne met pas en doute que la charité ne fût déjà depuis longtemps naturalisée à Autun, et il en cite pour preuve l'établissement créé par Saint-Léger, évêque d'Autun, dans les dépendances de la basilique de Saint-Nazaire, d'un bureau de charité auquel il laissa des biens assez considérables pour distribuer chaque jour à quarante pauvres tout ce dont ils pouvaient avoir besoin. Il fait remarquer, en outre, que le plus ancien monastère d'Autun, celui de Saint-Andoche, fut, dans le principe, un hospice et qu'il conserva toujours le souvenir de sa première origine (1).

L'histoire de l'hôpital du Saint-Esprit ou Maison-Dieu du chastel d'Autun est presque tout entière contenue dans un cartulaire où se trouvent réunis tous les titres de cet établissement et qui comprend cinquante-six pièces, dont la première est du mois de mars 1269 et la dernière du mois de juin 1433. On y trouve peu d'éclaircissements sur la fondation de cet hôpital. On voit seulement, par une charte de 1274, qu'à cette époque il venait d'être nouvellement reconstruit. Il était administré par un recteur dont la nomination appartenait au doyen du chapitre, révocable au gré du collateur et comptable de sa gestion. Il avait droit personnellement à la jouissance d'un tiers des revenus. Parmi les charges qui lui étaient imposées on remarque les suivantes : « assavoir, de faire la lessive « tout le long de l'année, fournir toute la paille nécessaire pour la « garniture des lits qui se doibt changer quatre fois l'an, à la Saint- « Ladre, à la Nativité de N. S., à Pâques et à la feste Panthecoste ; « aussi de fournir toute autre paille extraordinaire qu'est pour recep- « voir les pauvres ; fournir de bois pour cuyre les courées que l'on « doibt chacune semaine ; fournir du sel, tant pour lesdites courées « que pour potaige de caresme ; faire célébrer une messe chacun « dymanche; satisfaire aux frais pour recouvrer les rentes et autres

(1) En 858, l'évêque Jonas recommandait à l'abbesse que le nombre des religieuses n'excédât jamais soixante, afin que les pauvres et les voyageurs pussent être plus libéralement secourus : *Sexagenarius Deo sacratarum monialium numerus non transgrediatur, ut hac discretione hospites ac pauperes suscipere supervenientes necessaria quæque possint. — Gall. chr.* IV. *Inst. eccl. æduen.*, 13.

Digitized by Google

« choses dehues audit hospital ; fournir du bois en yvert, principa-
« lement aux grandes froidures pour chauffer les petits enfants ;
« faire du potaige en caresme et à cest effet d'achepter des légumes. »
Dans l'acte d'institution de Jehan Destrandes, comme recteur, en 1429, Johannette, sa femme, figure comme coresponsable et associée de son mari. Le doyen du chapitre commettait quelquefois des délégués pour visiter l'hôpital et s'assurer de sa situation. Le 15 mai 1431, Pierre le Léal, bachelier en droit, maître ès arts, prêtre, et Huguenin Varot, notaire, se présentèrent à l'hôpital au nom du doyen pour procéder à une inspection. Ils furent reçus par le recteur et sa femme. Deux ans plus tard, la veille de la Saint-Martin d'été 1433, les mêmes mandataires procédèrent de nouveau à la visite de l'hôpital, et dans les deux cas ils rendirent un compte satisfaisant du résultat de leur inspection.

En 1624, le sort de l'hôpital du Saint-Esprit fut sensiblement amélioré par suite d'un legs dû à la libéralité du président Jeannin; et quelques années plus tard, à la persuasion du chanoine André Guijon, théologal du chapitre, dix jeunes filles des familles les plus considérables d'Autun, à la tête desquelles se trouvait Cécile Rolet, ayant formé une communauté sous le nom de *Religion de charité*, se consacrèrent au soulagement des pauvres et aux soins des malades de l'hôpital (1). En 1662, Étienne Nuguet, de Paris, légua par son testament une somme de 4,000 livres pour la fondation et la dotation d'un nombre indéterminé de lits pour les malades et une somme de 400 livres pour la fondation d'une procession annuelle à perpétuité.

L'emplacement où avait été construit l'hôpital du Saint-Esprit est maintenant occupé par la chapelle du grand séminaire et par la maison située rue Saint-Antoine qui porte le n° 23.

L'hôpital de Saint-Nicolas et de Saint-Eloy de Marchaud, qui était situé dans la rue Saint-Jean et dont on retrouve quelques traces dans les maisons qui portent les n°s 18, 20 et 22, est mentionné pour la première fois dans une charte de 1218 sous cette dénomination : *Domus Dei in Marcio*. M. de Charmasse a tiré des registres des comptes une partie des renseignements qu'il a présentés sur

(1) Cette communauté eut une existence de cent quarante-huit ans. Elle fut supprimée par un décret de M. de Marbeuf, évêque d'Autun, le 30 mars 1782. Au moment de cette suppression, il y avait encore cinq religieuses : Marie Laguille, Jeanne d'Arlay, Charlotte Delagoutte du Vivier, Thérèse Bourgogne et Claudine Lhoste ; chacune d'elles reçut une pension proportionnée à la dot qu'elle avait apportée.

Digitized by Google

cet hôpital. Il nous fait connaître certains abus existant à cette époque dans quelques-uns de ces établissements, abus provenant surtout du mode d'administration qui y était adopté et qui exposait trop souvent les recteurs à vivre et à s'enrichir de tout ce qu'ils retranchaient aux pauvres et aux malades.

La léproserie de Fleury ou maladière de Saint-Jacques et Saint-Philippe de Fleury-lès-Ostun était située à l'ouest de la cité, à la distance d'environ deux kilomètres, dans l'espace compris entre le mont Saint-Sébastien et la rivière d'Arroux. Il existait dans le même endroit, antérieurement à la fondation de la léproserie, une chapelle dédiée à saint Flocel. La situation isolée de cette chapelle la désigna naturellement pour servir à l'usage des lépreux, conformément aux prescriptions du concile de Latran (1). La léproserie fut supprimée en 1614, et la chapelle sert aujourd'hui d'habitation au fermier qui cultive le domaine de Fleury, propriété de l'hôpital de Saint-Gabriel.

L'hôpital rural de Dracy-Saint-Loup fut fondé en 1449 par Jean de la Trémoille ; et sa veuve Jacqueline d'Amboise, depuis religieuse à Nantes, compléta la fondation de son mari en assurant au nouvel hôpital cent livres de rente sur les seigneuries de Missery et de Saiserey. Il était particulièrement destiné aux voyageurs et aux pèlerins, qui ne devaient y séjourner qu'une seule nuit. Les comptes étaient rendus chaque année devant l'official d'Autun et le prieur de Saint-Symphorien. La nomination du recteur était attachée à la possession de la baronnie de Dracy et devait être agréée par l'évêque d'Autun. Sous le rectorat de Pierre Camuzat, qui dura de 1667 à 1698, plusieurs édits rendus à l'occasion de l'abus des pèlerinages faillirent compromettre l'existence de l'hôpital de Dracy. Mais Pierre Camuzat soutint énergiquement ses droits, et aidé de la puissante influence de Nicolas Jeannin de Castille, qui était alors baron de Dracy-Saint-Loup, il parvint à obtenir le maintien de l'hôpital. Ce ne fut qu'en 1770 que cet hôpital, à la sollicitation depuis longtemps réitérée des administrateurs de l'hôpital de Saint-Gabriel, fut réuni à celui d'Autun.

A l'historique de ces quatre établissements M. de Charmasse a oint la liste, par ordre chronologique, des recteurs et des supérieurs qui s'y sont succédé, et un exposé sommaire des origines de l'hôpital actuel fondé en 1567 et placé sous l'invocation de saint Gabriel

(1) « Ut leprosi, si excluderentur a cohabitatione hominum, oratorium habeant et proprium sacerdotem. » Con. 12, 1179.

Digitized by Google

en souvenir de la part très-active prise à cette création par Gabriel de Roquette, alors évêque d'Autun.

II.

NOTES RELATIVES A L'HISTOIRE DE MONTJEU.

Ces notes, rédigées par M. Ch. Maron, ont principalement pour but de relever quelques assertions inexactes ou erronées du duc de Saint-Simon (1) relativement à la famille de Mlle de Montjeu à l'occasion de son mariage avec le comte d'Harcourt, qui eut lieu à Sceaux par l'entremise de la duchesse du Maine. Voici en quels termes s'exprime Saint-Simon : « Il s'était fourré sur le pied de petite complaisante chez Mme du Maine, à qui toute compagnie était bonne, pourvu qu'on fût abandonné à ses fêtes, à ses nuits blanches, à ses comédies et à toutes ses fantaisies, une demoiselle de Montjeu, jeune, noire, laide en perfection, de l'esprit comme un diable, du tempérament comme vingt, dont elle usa bien dans la suite, et riche en héritière de financier. Son père s'appelait Castille, et son grand-père, qui était aussi dans les finances, avait pris le nom de Jeannin pour décorer le sien en l'y joignant de sa mère, fille du célèbre M. Jeannin, le ministre d'Etat au dehors et au dedans si connu sous Henri IV..... Le père de notre épousée avait pris le nom de Montjeu d'une belle terre qu'il avait achetée. Il avait ajouté beaucoup aux richesses de son père dans le même métier, etc. » M. Ch. Maron fait remarquer que, malgré tout le dédain qu'affecte le duc de Saint-Simon pour le récent marquis Jeannin de Castille et pour Mlle de Montjeu, la famille de Guise aurait pu trouver plus mal en cherchant à *fumer ses terres*, comme on le disait alors des grandes maisons ruinées relevant leurs affaires par une mésalliance. La terre de Montjeu, qui fut érigée en marquisat en 1655, n'avait pas été acquise par le gendre du président Jeannin, mais par le président lui-même, à qui l'on doit la reconstruction du château. L'arrière-petite-fille de ce grand homme, dont le dévouement avait contribué si puissamment à diriger les destinées de la France et de l'Europe, n'avait donc pas à rougir de son extraction. D'un autre côté, en étudiant les circonstances qui mirent en rapport Mlle de Montjeu avec les Guises on voit qu'elle avait pu arriver très-naturellement chez Mme la duchesse du Maine sans *s'y être fourrée sur le pied de petite complaisante*, en raison de ses liens de parenté

(1) *Mémoires*, t. IV, p. 355.

Digitized by Google

avec le surintendant Fouquet et de ses relations avec les familles importantes et les principaux personnages de la province de Bourgogne, dont le prince de Condé, père de la duchesse, était gouverneur, et surtout peut-être par l'influence de M. de Roquette, évêque d'Autun, qui fréquentait à Paris l'hôtel de Guise. Les deux filles qui naquirent de l'union du comte d'Harcourt avec Mlle de Montjeu furent mariées, l'une à Louis-François-Armand Duplessis, duc de Richelieu, l'autre à Emmanuel-Théodore, duc de Bouillon, neveu de Turenne.

III.

NOTICE SUR FRANÇOIS SERPILLON.

Cette notice, dont l'auteur ne s'est pas nommé, a été extraite du journal l'*Éduen*. François Serpillon, qui est loin d'avoir dans la magistrature la même célébrité que ses compatriotes Jeannin et Barthélemy de Chasseneux, a néanmoins laissé dans le pays Autunois des souvenirs d'autant plus précieux qu'ils sont exclusivement locaux. Il avait rempli avec distinction, de 1725 à 1765, les fonctions de lieutenant général criminel et conseiller honoraire aux bailliage, chancellerie et siége présidial d'Autun, et mourut en 1772 à l'âge de 76 ans. On lui doit quelques ouvrages de jurisprudence et de procédure, dont le principal fut son *Code criminel* ou *Commentaires sur l'ordonnance de* 1670, qui avait surtout pour objet de régler les formes de l'instruction criminelle. L'auteur de cette notice, en analysant sommairement ces ouvrages, en a tiré quelques documents instructifs sur l'histoire du bailliage d'Autun. Nous y avons trouvé aussi quelques détails curieux sur la manière dont la *question* ou *torture* était alors appliquée à Autun. La vie de François Serpillon a été celle d'un magistrat intègre et laborieux, occupant les loisirs que pouvaient lui laisser ses importantes fonctions à consigner dans des écrits rendus publics le fruit de ses études et de son expérience judiciaire.

IV.

LETTRES SUR LES ANTIQUITÉS D'AUTUN, PAR L'ABBÉ GERMAIN.

L'auteur de ce Mémoire inédit en forme de lettres, l'abbé Pierre-Bénigne Germain, né à Autun en 1689 et mort en 1751, était chanoine théologal de la cathédrale de Saint-Lazare. Il avait fait dans

Digitized by Google

sa jeunesse de fortes études à Paris et s'y était lié avec quelques savants, tels que les pères Lempereur et Oudin, jésuites. L'ingénieur Thomassin ayant été envoyé par le régent en Bourgogne pour y préparer le projet du canal, l'abbé Germain l'accompagna, et ils se mirent tous deux à étudier les anciens monuments d'Autun. Telle est l'origine du Mémoire que la Société éduenne a inséré dans ce volume de ses *Annales* d'après une copie qui paraît être la seule qu'on ait conservée. Il était accompagné dans l'original de dessins, qui ont été perdus. Quelque contestables que soient les opinions de l'abbé Germain sur différents points de l'histoire d'Autun, son Mémoire n'en offre pas moins un intérêt tout particulier, en ce qu'il constate l'état de plusieurs des monuments de cette ville, que François Ier avait appelée la *Rome française*, à une époque où ils n'avaient pas subi les dégradations qui les ont altérés depuis.

La Société éduenne a fait réimprimer, à la suite de ce Mémoire, un écrit du même auteur intitulé : *Discours contenant un jugement sur les historiens d'Autun*, qui a été déjà publié de son vivant dans le *Mercure de France*, février 1746. Ce discours, ainsi que le Mémoire dont nous venons de parler, se rattachait au plan d'une histoire de la ville d'Autun sous la domination des Gaulois et sous celle des Romains jusqu'à l'arrivée des Bourguignons, qui avait été composée par l'abbé Germain et dont le manuscrit allait être mis sous presse, lorsque la mort vint en arrêter l'impression. Les feuilles s'en sont dispersées et n'ont pu être retrouvées. Cette perte est regrettable, à en juger par les trop courts fragments qui nous sont restés des travaux de l'abbé Germain. Nous lisons dans l'avant-propos qui précède ces fragments que la vie de cet abbé, mêlée aux discussions du jansénisme dans la province et à des questions touchant à l'organisation du chapitre de la cathédrale, pourrait donner lieu, si elle était retracée avec soin, à des renseignements curieux sur les mœurs ecclésiastiques du dix-huitième siècle. S'il en est ainsi, il serait fort à désirer que la Société éduenne, qui compte dans son sein tant de membres instruits et laborieux, voulût bien charger l'un d'entre eux de recueillir et de mettre en lumière les éléments d'une biographie qui paraît devoir offrir un véritable intérêt historique.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, DE SCIENCES ET D'ARTS, SÉANT A DOUAI.

(2e série, tome VI, 1859-1861. Douai, in-8°.)

Ce volume des Mémoires de la Société impériale de Douai doit être signalé à l'attention de toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de nos antiquités nationales. Outre une éloquente étude sur Augustin Thierry, par M. Abel Desjardins, elles y trouveront un savant et curieux Mémoire de M. Tailliar sur l'origine et la formation des villages du nord de la France : travail considérable qui, par la nouveauté et la précision des résultats autant que par l'importance du sujet, nous paraît mériter que nous le fassions connaître avec quelque détail.

Le sol de la France a été foulé tour à tour par un grand nombre de populations d'origine différente ; mais ces couches humaines successives peuvent se diviser en trois principales : les Celtes, les Romains et les Germains. Rechercher le rôle de chacune de ces races dans l'établissement des villages ; recueillir les vestiges de leur passage et de leur influence, vestiges qui subsistent encore, principalement dans les noms que les localités portent ; faire la part de quelques autres éléments, tels que l'élément religieux et l'élément féodal, qui ont également contribué à agglomérer les populations autour de certains centres, devenus plus tard des bourgs et des cités : voilà la tâche difficile que M. Tailliar s'est proposée, et qu'il a remplie avec érudition, méthode et clarté.

A l'horizon le plus reculé de l'histoire apparaissent les villages des Celtes, qui reçoivent des noms divers, selon le site qu'ils occupent, près d'un cours d'eau ou d'une fontaine, au milieu des marais, au bord de la mer, près d'un bois, au sein d'une forêt, sur une hauteur, sur le penchant d'une colline, dans une vallée ou un bas-fond, dans une plaine ou une prairie. Ainsi le mot celtique *achad* ou *meath*, qui veut dire prairie, se retrouve dans les noms d'Acheux, d'Achiet, de Méaulte, de Maulde. Le mot *bray*, marais, a fourni ceux de Bray-en-Laonnais, Bray-en-Thiérache, Bray-sur-Somme. De *al*, hauteur, *ail*, rocher, *carn*, tertre ou colline, sont venus Auchy, Auxè, Ailly, Alloy, Carnières, Carnin, etc. Toutes les étymologies que M. Tailliar propose sont-elles également incontestables ? Nous n'oserions l'affirmer ; il faut y reconnaître du moins l'effort souvent heureux d'une érudition étendue et ingénieuse.

Digitized by Google

Sous la domination romaine se forment de nouveaux groupes d'habitations, depuis la somptueuse villa que possède une famille patricienne, jusqu'aux rustiques demeures que remplissent les colons et les serfs. Parmi tous ces villages qui portent des noms latins, plusieurs révèlent une origine religieuse, comme Jeumont, *Jovis mons*; Famars, *Fanum Martis*, Templemars, *Templum Martis*. D'autres procèdent de l'élément militaire, comme Castre, Cassel, Catteau, Châtet, Castillon, Ferté. Ceux-ci sont des créations du commerce ou de l'industrie; ils s'élèvent, soit dans le voisinage des carrières, soit au confluent de deux rivières, à l'embranchement de deux routes, au point extrême d'un territoire. Ainsi Fismes (*Fines*), Estrées (*Strata*), Estréelles (*Stratella*), la Cauchie (*Calceia*). Enfin ceux-là prennent naissance au milieu des bois, des prairies ou sur les plages maritimes; ils tirent leurs noms des accidents du sol et de la végétation, tantôt d'un cours d'eau, d'un puits, d'une fontaine, tantôt d'une essence d'arbre : comme le Quesnoy, la Chesnaye, Fontequerre, de *quercus*; ou comme Fayt, Clerfays, Ferfays, Rougefays, de *fagus*, hêtre.

Outre les villages celtes ou latins, la Gaule posséda, même sous la domination romaine, un grand nombre de bourgades, ou fondées ou peuplées par les Nerviens, les Ménapiens et les autres tribus germaniques que César trouva établies sur les bords de la Lys et de l'Escaut, et que la conquête renferma dans l'enceinte des municipes. Sans parler de Bavai, de Tournai, de Werwick et de Courtrai, M. Tailliar cite plusieurs bourgades des environs de Gand dont l'origine ménapienne paraît avérée. Les invasions barbares ne cessèrent pas durant trois siècles de superposer sur le sol de la Gaule de nouvelles couches de populations, d'où sortirent peu à peu des cités nouvelles. C'est ainsi qu'à partir du cinquième siècle on voit s'élever les villages mérovingiens, formés autour des trois principaux centres des tribus franques, Tournai, Cambrai et Thérouanne. « Devenus cultivateurs, dit M. Tailliar, ces combattants de la veille défrichent le sol, et en accroissent les produits sur les alleux qui leur sont échus; ces vieux guerriers créent des exploitations, pendant que d'autres bandes vont subjuguer le centre et le midi de la Gaule. » Un grand nombre de villages révèlent aujourd'hui encore par leur dénomination une origine franque : tels sont aux environs du Quesnoi les villages de Souvignies, Ghissignies, Boudignies, non loin de Bavai; Mecquignies, Audignies; sur le Hon, Hon-Hergnies, Bellignies, Cartignies; du côté du sud-est, sur les bords de la Sambre ou dans le rayon d'alentour, Landrecies, Obrechies, Ostergnies, Becquignies.

Digitized by Google

Dans les siècles suivants, des causes multiples, habilement analysées par M. Tailliar, contribuèrent à former sur plusieurs points du sol des groupes d'habitants qui devinrent aisément des bourgades. Ainsi plus d'un village, comme Lambres, Onnaing, Corbie, Solesmes, a dû naissance à ces agglomérations de colons et de serfs désignés dans les anciens actes sous les noms de *fiscalini*, de *servi fiscales*, de *servi regii*, qui vivaient autour des nombreux domaines que s'étaient attribués les rois francs. Au huitième siècle, lorsque Charles Martel et ses compagnons d'armes se furent partagé les biens du clergé et les terres enlevées aux Neustriens, on vit de même se former en divers lieux de grandes exploitations rurales, qui devinrent le premier noyau d'autant de villages. Ces villages, très-nombreux dans le nord de la France, se reconnaissent à la désinence *court*, de *cors* ou *cortis*, qui s'ajoute en général au nom de leur propriétaire primitif, Abancourt, Bethencourt, Fresmicourt, Robertcourt, Walincourt, etc.

Il y a une autre classe de villages dont les origines sont étudiées avec un soin particulier par M. Tailliar : ce sont les villages du clergé. « Sous les rois gallo-francs, les chefs du clergé, dit M. Tailliar en se résumant, les grands établissements religieux deviennent de grands propriétaires. Sous la tutelle et sous la direction de l'Eglise, beaucoup de villages se forment et se développent, grâce à l'égide sacrée qui les couvre. Dans le clergé séculier, sur ces immenses terrains si libéralement accordés par les rois, par les princes et les grands, aux évêques, aux cathédrales, aux collégiales, les prélats admettent ou transfèrent des colons, des hôtes, des paysans, dont les habitations agglomérées composent des bourgades. Dans les campagnes, le clergé séculier déploie une activité plus féconde et plus productive encore: les moines, par des travaux opiniâtres et continus de désséchement, de défrichement, de mise en culture, transforment chaque endroit où ils s'installent, et en font pour ainsi dire une terre de seconde création. Autour des grandes abbayes surgissent des localités plus ou moins importantes. Les prévôtés, les prieurés, les celles (*cellæ*) ou autres établissements secondaires, forment presque toujours autant de colonies qui prospèrent et grandissent sous l'œil de la maison mère. Les exploitations agricoles régies par les religieux ou par leurs préposés ne contribuent pas moins à peupler les campagnes. Les différentes congrégations monastiques, l'ordre de Saint-Benoît et celui de Cîteaux, les ordres de Saint-Augustin, des Prémontrés, des Chartreux, les abbayes de femmes elles-mêmes participent dans des proportions diverses à la formation et au développement des villages. »

Digitized by Google

Ce qui donne un véritable prix au travail de M. Tailliar, c'est que l'auteur ne se borne pas à énoncer des considérations générales, mais qu'il apporte constamment des faits à l'appui de ses assertions. Ainsi, à mesure qu'il décrit l'influence du clergé dans la création des villages, il en énumère un assez grand nombre qui ont dû à cette influence ou leur agrandissement ou leur fondation. Nous nous contenterons de citer les villes de Maubeuge et de Saint-Amand, les communes de Maroilles, d'Hasnon et de Phalempin.

La féodalité, comme la royauté et comme l'Eglise, a fortement agi sur le mouvement des populations du moyen âge. « Autour du principal manoir, dit M. Tailliar, sous l'aile du château, sous la protection du donjon féodal se groupent et s'alignent des habitations de vassaux et de roturiers, des chaumières de paysans aux populeuses familles, dont l'ensemble forme une communauté rurale. Les produits du fief et les extensions qu'il reçoit s'augmentent par des sous-inféodations qui, en divisant la propriété, concourent aux progrès de l'agriculture et à l'augmentation des bourgades. Des seigneurs à qui sont échus de vastes domaines y font construire des châteaux qu'ils habitent. Pour l'exploitation des terres d'alentour, ils font venir près d'eux des cultivateurs, des campagnards, pour lesquels ils construisent des logements ou des demeures dont la réunion compose une paroisse. De nombreuses localités ont pour fondateurs ou pour maîtres des pairs de Flandre et de Hainaut, de hauts barons et des feudataires grands justiciers, des châtelains et des vicomtes, des seigneurs bannerets, des seigneurs fonciers et d'autres possesseurs de fiefs.

L'analyse rapide que nous venons de donner du Mémoire de M. Tailliar suffira, nous l'espérons, pour en faire comprendre l'importance. Ces savantes recherches sur un sujet difficile et peu connu sont destinées à prendre place parmi les travaux de ce genre qui seront consultés avec le plus de fruit par les futurs historiens des provinces du nord de la France.

Charles JOURDAIN,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Société scientifique et littéraire de Castres.

Procès-verbaux des séances. — 5e année. — Castres, 1862.

La Société scientifique et littéraire de Castres poursuit le cours de ses travaux avec une régularité qui fait honneur au zèle de ses membres. Durant dix mois mensuellement, du 15 novembre au 10 août, la Société se réunit deux fois ; chaque séance est remplie par la lecture de plusieurs rapports ou mémoires, qui sont ensuite analysés avec détail dans le procès-verbal de la séance. A la fin de l'année, la réunion de tous ces procès-verbaux forme un volume assez considérable, qui se distingue surtout par la variété des matières qu'on y trouve, je ne dirai pas traitées, mais indiquées. C'est un volume de ce genre que nous avons sous les yeux, et dont nous sommes chargé de rendre compte à la section d'histoire et de philologie. Mais que peut être le compte rendu d'un procès-verbal, et comment analyser ces pages nombreuses qui ne sont elles-mêmes qu'une simple analyse ? Nous devons nous borner à la simple mention de quelques-uns des travaux qui ont occupé pendant le cours de l'année 1861 la Société littéraire de Castres. Signalons d'abord un assez grand nombre de rapports sur les publications des Sociétés savantes de plusieurs départements, entre autres la Société archéologique de Béziers, la Société archéologique du Limousin, la Société agricole des Pyrénées-Orientales, les Sociétés de l'Aube, d'Eure-et-Loir, de la Lozère et des Vosges, les Académies de la Somme et d'Arras, la Société des antiquaires de Picardie, etc. Ces rapports, lus devant une Société, sur les travaux d'une Société voisine, nous paraissent un usage très-utile : ils contribuent à resserrer entre les Compagnies savantes de l'Empire les liens de cette confraternité que Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique encourage, et qui ne peut que contribuer à l'avancement des sciences et des lettres. Parmi les Mémoires originaux dus aux membres mêmes de la Société littéraire de Castres, nous citerons : le Mémoire de M. Roux, principal du collége de cette ville, sur l'enseignement professionnel ; celui de M. Valette sur l'enseignement du dessin ; celui de M. Serville, procureur impérial, sur les tours d'enfants trouvés et sur les effets de la suppression du tour de l'hospice de Castres ; l'histoire du prieuré, de la seigneurie et de la communauté de Labruguière, par M. Combes ; le Mémoire de M. Cumenges sur le séjour des Romains aux environs de Castres. Mais, de tous les mem-

Digitized by Google

bres de la Société, le plus infatigable est sans contredit son secrétaire, M. V. Canet, professeur au collége communal. Outre la rédaction des procès-verbaux et plusieurs comptes rendus, on doit à M. Canet un grand nombre de notices sur divers points d'histoire locale, entre autres sur le monastère d'Ardorel ; sur les reliques de saint Vincent le Lévite ; sur les concessions faites à la vicomté de Lautrec ; sur l'annexe de Saint-Julien de Burens ; sur les harangues de Mgr de Beaujeu, évêque de Castres ; sur le siége et la prise du château de Montvert en 1617, etc. Comme on le voit, ce n'est ni la variété ni l'intérêt qui manque aux travaux de la Société littéraire de Castres. Nous avons eu déjà l'occasion d'exprimer et nous renouvelons le vœu que la forme des publications de cette laborieuse Société soit améliorée, et qu'au lieu d'arides procès-verbaux elle fasse paraître le texte intégral de quelques-uns des Mémoires dont elle a entendu la lecture.

Charles Jourdain,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES ET AGRICULTURE DE SAINT-QUENTIN (AISNE).

Troisième série, tome III.

Cette Société, fondée en 1825, après s'être à peu près bornée pendant quelques années, de 1826 à 1839, à publier un *Compte rendu annuel de ses séances publiques*; après avoir fait paraître, de 1830 à 1842, outre quatre volumes de *Mémoires*, des *Annales agricoles du département de l'Aisne*, a donné, à dater de 1843, une suite déjà considérable de volumes consacrés à rappeler et à reproduire annuellement les travaux de ses membres. La collection est arrivée à une troisième série, dont le troisième tome, objet de ce rapport, fait connaître soit par indication succincte, soit par insertion textuelle, les communications variées qui ont occupé la Société pendant les années 1860 et 1861.

Le plus grand nombre est de nature à intéresser spécialement les sections du Comité desquelles ressortent les questions de science, d'industrie et d'art. La littérature proprement dite occupe aussi beaucoup de place dans le recueil: on y peut lire, par exemple, de judicieuses considérations de M. Daudville sur l'*Imitation*, de M. Monnier sur le *Réalisme en littérature*, à l'occasion d'un concours ouvert sur ce sujet d'un intérêt actuel; on y remarque, parmi des pièces de vers de divers genres qui sont généralement d'un goût pur et d'un tour élégant, de nombreuses imitations d'Horace où n'ont pas lutté sans talent contre le difficile et même inaccessible original M. Carré, et surtout M. Héré. Ce dernier, comme membre titulaire et président de la Société, a d'ailleurs largement payé son tribut par de bons morceaux de prose, et particulièrement par son active coopération aux discussions sur la fondation à Saint-Quentin de cités ouvrières rivales de celles de Mulhouse. Mais le volume échapperait complétement à la compétence de la section d'histoire s'il ne s'y rencontrait une notice biographique de M. Henri Souplet sur un membre illustre de trois Académies de l'Institut que la Société académique de Saint-Quentin avait l'avantage de compter au nombre de ses membres honoraires, M. Biot.

PATIN,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Tome XXXVII, 2e partie, 1862.

Plusieurs notices relatives à des travaux d'archéologie comprises dans ce volume ne renferment les unes et les autres qu'un très-petit nombre de pages ; mais on y trouve des renseignements qui presque tous présentent beaucoup d'intérêt.

La première notice, due à M. Bruyelle, se rapporte à deux médailles d'or gauloises découvertes aux environs de Cambrai dans des localités différentes. L'une a été trouvée sur le territoire de Viesly, au lieu dit *les Tombeaux*, dans un endroit fécond en richesses de cette nature. « Cette médaille, dit M. Bruyelle porte 15 millimètres de diamètre et pèse 5 grammes 85 centigrammes. Dans le côté concave on voit un cheval d'un dessin grossier, et galopant à droite. La crinière et la tête manquent par un accident de monnayage ; le côté bombé offre un signe pareil à une de nos lettres actuelles, un G majuscule renversé, un épi, deux portions de cercles accolées et divers traits sans inscription. » La seconde médaille en or a été recueillie au territoire de Saulzoir, village traversé par la voie romaine de Cambrai à Bavai ; elle a 16 millimètres de diamètre, et pèse 6 grammes 10 centigrammes. Elle présente aussi dans son côté concave le type du cheval galopant à droite; le côté bombé est brute, sans aucun signe ni inscription.

C'est encore à M. Bruyelle qu'est due la seconde notice ; elle contient sur l'ancienne église de Ligny en Cambrésis quelques détails qui ne sont pas sans intérêt. Cette église, orientée de l'occident à l'orient, a la forme d'une croix latine. L'examen minutieux qu'a fait de toutes les parties de l'édifice M. Bruyelle, aidé de M. Durieux et de M. de Baralle, l'a conduit à reconnaître que la majeure partie remonte à l'époque de transition entre le onzième et le douzième siècle. Malheureusement l'édifice tombe en ruine, et une église nouvelle va s'élever. M. Bruyelle et ses collègues sont venus bien à temps pour arracher quelques débris à la pioche des démolisseurs ; le petit por-

Digitized by Google

che qui formait l'unique entrée de l'église offre un cintre composé de 27 claveaux avec archivolte ornée de points perlés. Ce cintre est supporté par deux colonnettes dont les chapiteaux portaient le linteau avec son tympan ; les uns et les autres ont disparu, mais on en voit encore des traces. Cette porte mesure 2 mètres entre les tableaux sur 3 mètres de hauteur sous le cintre. M. Durieux s'est empressé de prendre un dessin de cette porte et de le joindre à la notice de M. Bruyelle.

Entre les débris de l'église de Ligny l'auteur de la notice signale une peinture murale à trois teintes, jaune, rouge et noir, composée de trois panneaux séparés par des flammes qui forment encadrement ; le champ est semé d'une sorte d'écu avec une croix surmontée d'une couronne. Le premier panneau représente saint Jean l'Evangéliste ; le second, saint Michel à cheval, lance en main, terrassant le dragon ; le troisième, saint Matthieu tenant un livre ouvert ; devant se trouve un ange en adoration. M. Bruyelle pense que ces peintures murales remontent au treizième siècle : il appuie son opinion sur ce que ces peintures ont fait partie nécessairement de l'ornementation primitive de la chapelle oú on en retrouve les traces. L'auteur, dans une note additionnelle, signale encore deux pavés en terre cuite émaillée, un calice en étain, une patène et une burette du même métal, trouvés sous le sol de l'église démolie, et que le maire de Ligny lui a fait remettre par les soins de M. de Baralle. Le premier de ces carreaux, de douze centimètres de côté, offre quatre portions de cercles émaillés en vert sur fond rouge, décoration dont on connaît déjà plusieurs exemples et que M. Amé a reproduit dans les planches XI et XII de son ouvrage sur les carrelages émaillés du moyen âge et de la renaissance.

Le second carreau, de même dimension que le premier, présente huit fleurs de lis, d'un dessin grêle, en forme de lance, en émail rouge, sur fond jaune. Ces fragments de carrelage émaillé ont été reproduits par M. Dussieux dans la planche jointe au Mémoire, ainsi que le calice en étain, la patène et la burette, qui datent du seizième siècle au plus, et n'ont rien de remarquable.

MM. Bruyelle et Durieux rendent compte dans les termes suivants d'une excursion archéologique qu'ils ont faite au mois d'avril 1861 dans le souterrain de Gaudry :

« Un escalier couvert, étroit et raide, de construction récente, formé d'une quinzaine de marches environ, fait pénétrer dans le souterrain, ou mieux dans la *Muche de Caudry*, comme disent les habitants. Un conduit à pente rapide mène à une galerie principale

Digitized by Google

creusée dans la pierre blanche assez friable, et à 13 mètres de profondeur. Cette galerie offre à droite et à gauche quatorze petites chambres ou cellules, dont plusieurs accouplées. Dans le ciel on trouve les ouvertures de deux puits d'extraction.

« La crypte présente un développement de 90 mètres environ dans sa partie explorable. Une autre galerie mène à une cavité totalement remblayée qui, suivant la tradition, conduisait à de vastes souterrains établis sous la place publique, et dans lesquels, au moyen âge, on cachait les bestiaux pour les soustraire aux rapines des hommes de guerre.

« La tradition rapporte encore qu'un souterrain s'ouvrit miraculeusement dans l'église de Caudry, pour sauver une première fois sainte Maxellande, qui s'y était réfugiée, des obsessions criminelles du jeune Harduin, fils du seigneur de Solesmes (670). Cette vierge, guidée par un ange dans le chemin mystérieux, vint aborder au hameau d'Aulicourt.

« Appelé naguère à explorer la crypte de la ferme de ce nom, et connue dans le pays sous le nom de Souterrain de sainte Maxellande de Caudry, on nous montra vers le sommet de la voûte un conduit étroit, carré, présentant à peine 30 centimètres d'ouverture, et fermé par une grille de fer. Ce petit souterrain menait, dit-on, jusqu'à l'église de Caudry, distant d'Aulincourt de 3 kilomètres environ, et c'était le chemin suivi par la vierge martyre.

« Nous regrettons de le dire, et pour la tradition et pour la légende, mais nous pûmes constater que cette voie couverte aboutissait tout bonnement à l'une des parois intérieures du puits établi dans la cour. C'était un conduit d'aérage pour le souterrain; le grillage devait empêcher les animaux rongeurs d'y pénétrer. »

Un rapport de M. Wilbert renferme des détails curieux sur une pierre sculptée que M. le curé de Beauvois a découverte dans son église, derrière le maître-autel. Cette pierre, dont on ignorait l'existence, était recouverte par plusieurs planches faisant corps avec la boiserie du chœur. Les plus anciens habitants de la commune ne se rappellent pas avoir vu cette pierre, et il est à peu prés impossible de savoir pour quels motifs elle a été ainsi cachée à tous les regards.

M. Wilbert décrit cette pierre, qui se développe sur une longueur de 2 mètres 12 centimètres, et sur deux hauteurs, dont la plus grande a 1 mètre 69 centimètres, et la plus petite 1 mètre 69.

On compte sur cette pierre quinze personnages, en y comprenant Jésus crucifié, qui occupe le milieu du tableau; à droite se tient debout la Vierge, derrière laquelle sont aussi debout six apôtres; à

Digitized by Google

gauche on voit un homme encore jeune couvert d'un manteau parsemé d'or, suivi de six apôtres debout et dans des attitudes différentes. Dans cet homme, encore jeune, M. Wilbert croit reconnaître Joseph d'Arimathie, qui figure, suivant lui, dans des compositions du même genre qu'il indique afin de fortifier son opinion : chacun des apôtres est facile à reconnaître ; les uns et les autres portent soit leur symbole, soit l'instrument de leur supplice. Les vêtements de tous ces personnages portent généralement des traces de la peinture qui les recouvrait autrefois. A la description détaillée donnée par l'auteur de la notice je n'ai à faire qu'une seule observation : c'est qu'on peut révoquer en doute que le personnage placé à gauche du Christ soit Joseph d'Arimathie. Les deux exemples cités par M. Wilbert ne sont pas très-concluants, puisque l'un et l'autre ont rapport à deux tableaux qui représentent l'ensevelissement du Christ. En examinant avec attention la lithographie jointe au rapport, on reconnaît que le personnage vu de profil est placé un peu en arrière de la Vierge et des douze apôtres ; il tient des deux mains, devant lui, une sorte de bonnet ou de toque, et paraît saluer le Fils de Dieu crucifié, vers lequel sa tête est levée : ne faudrait-il pas voir dans ce personnage celui qui a fait sculpter cette pierre qui décorait sans doute le maître-autel de l'ancienne église de Beauvois. La date assignée par M. Wilbert est assez vague, *le style flamboyant de la dernière époque ogivale* : je crois cette sculpture des premières années du seizième siècle.

A cette lithographie est jointe celle d'une pierre assez fruste qui représente les fonts baptismaux de l'ancienne église de Beauvois (celle qui est debout maintenant date de 1696) ; M. Wilbert, en y reconnaissant le style roman du onzième siècle, n'exagère-t-il pas un peu l'époque reculée de cette pierre ?

M. Wilbert est encore l'auteur d'une note très-intéressante sur un agnus trouvé en 1861 dans la tour du clocher de l'église Saint-Martin de Cambrai. C'est à la face antérieure du clocher de Saint-Martin que cet agnus a été découvert par M. de Baralle, architecte de la ville et membre de la Société d'émulation de Cambrai. Il était renfermé dans une petite boîte d'étain ronde et haute de 3 centimètres, de 7 centimètres de diamètre extérieur, dont les bords avaient 4 millimètres d'épaisseur. Au milieu d'une poussière dans laquelle M. de Baralle a vu le reste d'une petite pièce de soie qui a dû leur servir d'enveloppe, se trouvaient aussi des fragments de parchemin un peu racornis et un sceau de cire brune représentant un agnus. Ce sceau porte l'empreinte d'un agneau traversé par la hampe d'un étendard qui reparaît

Digitized by Google

sous le ventre, et se trouve terminée à sa partie supérieure par une croix grecque. Il a pour inscription : *Urbanus PP. VI.* et pour légende : *Qui crimina tollis Agne Dei miserere mei ;* une des deux assises entre lesquelles était renfermée cette boîte fait saillie à la face antérieure du clocher, et présente en ronde-bosse un agneau dont le caractère ne diffère du précédent qu'en ceci seulement, c'est que sa poitrine est tournée vers la droite et que la hampe qui le traverse est surmontée d'une croix latine.

M. Wilbert démontre que l'inscription de cet agnus se rapporte à Urbain VI, qui fut pape à Rome de 1378 à 1389, tandis que Clément VII siégeait dans Avignon ; que cet agnus avait été placé dans le clocher de Saint-Martin pour en détourner la foudre ou d'autres causes de dommage et de destruction. On connaît quelques agnus du même genre, mais la représentation en est très-rare ; aussi doit-on savoir gré à M. Wilbert d'avoir reproduit par la lithographie celui du clocher de Saint-Martin.

Je ne terminerai pas ce rapport sans signaler quelques pages de M. Bruyelle sur la restauration faite par M. Berger de divers tableaux anciens déposés au musée de Cambrai. L'un de ces tableaux représente le Christ mis au tombeau ; il est signé de Henri de Clerck, né à Anvers en 1570, mort en 1629 ; l'autre est une copie ancienne d'une sainte Famille de Rubens.

Le Roux de Lincy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Année 1862.

Ce bulletin n'est pas un recueil des Mémoires, mais le recueil des procès-verbaux des séances de la Société des antiquaires de Picardie, une des meilleures assurément que possède notre pays : il serait à souhaiter que toutes les Compagnies savantes, outre leurs Mémoires, publiassent un bulletin dans lequel entrassent les communications qui ne sauraient trouver place ailleurs et présentent cependant un véritable intérêt. En Picardie, par exemple, les trouvailles archéologiques sont fréquentes et il est assez important d'en voir ainsi fixer le souvenir et le détail. Quelques courtes notices sont également publiées par la Société des Antiquaires de Picardie, dans des cahiers qui paraissent trimestriellement. La principale est un essai de M. Marville sur Noviodunum Suessionum, Bibrax et la frontière des Rêmes, entre Filain et Bichancourt, d'après le résultat des fouilles de Mauchamp. Je ne prétends pas discuter ici la thèse de M. Marville, mais seulement en reproduire les points principaux, savoir : — La Belgique a d'abord été envahie et habitée par les Germains qui n'avaient pas de villes : or les Suessions étant Belges ne devaient pas avoir de villes. — Noviodunum n'était pas plus une ville que Bratuspantium. — Noviodunum était placé sur une montagne : la désinence *dunum* ne laisse aucun doute à ce sujet. — Rien ne dit d'ailleurs que Noviodunum fût la capitale des Suessions.—Au douzième siècle, Nogent était encore dénommé *Noviandum*, et à un kilomètre à peine se trouve Plain-Châtel, montagne isolée et escarpée, voisine également de la voie de la barbarie, et sur laquelle se reconnaissent d'incontestables vestiges de fortifications.—César ayant envoyé un corps d'armée entre la Marne et l'Aisne, pour une diversion contre les Bellovaques, il semble que les Belges aient dû, après l'échec de Maucamp, se retirer sur la droite de l'Aisne : d'où il résulte que Noviodunum doit se trouver entre l'Aisne et la rivière des Lêtes, comme est précisément Plain-Châtel.

Dans tous les cas Plain-Châtel est certainement un lieu très-ancien et qui a dû jouer un rôle considérable dans les luttes dont ce pays a été le théâtre.

Edouard de Barthélemy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie impériale de Metz.

43e année, 1861-1862, 1 vol. in-8o.

Ce nouveau volume des Mémoires de l'Académie de Metz n'est pas moins intéressant que ceux qui l'ont précédé. Nous y voyons : une notice curieuse sur une pierre tombale du douzième siècle, découverte près de la chapelle des Templiers, et représentant un membre de cet ordre fameux, dont l'auteur de la note, M. de Salis, a très-bien déchiffré la légende ; — une autre de M. Chabert au sujet des médailles et des jetons frappés en souvenir de la réunion de Thionville à la France à la suite de la bataille de Rocroi et pour prix de la capitulation accordée aux Espagnols par le duc d'Enghien ; —un travail considérable de M. Thilloy, procureur impérial à Sarreguemines, intitulé : les *Ruines du comté de Bitche*. L'auteur, ayant remarqué, en étudiant la carte de l'arrondissement de Sarreguemines, un large espace de terrain inhabité, au milieu duquel s'élèvent seulement deux chapelles isolées, dont l'une se nomme *Alt-Kirch* (la vieille église) et l'autre *Weyer-Kirch*, voulut s'expliquer la cause de cette singularité. M. Thilloy trouva quelque temps après une liste des villages composant la seigneurie de Bitche, et parmi bien des noms aujourd'hui oubliés il remarqua celui de *Wigere*, dont l'analogie avec *Weyer-Kirch* le frappa : il se demanda si la chapelle qui existe actuellement n'était pas l'église d'un village détruit et il arriva, en poursuivant ses recherches, à étudier la topographie de cinquante-huit localités jadis habitées, et qui n'existent plus.

Ce travail important, et assurément original, se divise en trois parties : les villages, les couvents et les châteaux.

Les villages sont au nombre de vingt-neuf : la tradition en attribue la destruction aux Suédois, qui ravageaient cruellement en effet toute l'Alsace ; mais les recherches de M. Thilloy l'ont amené à innocenter les Suédois de ce terrible méfait. L'histoire de ces parages n'enregistre malheureusement que trop de guerres désastreuses : sans remonter aux luttes privées du moyen âge, le passage des grandes compagnies au quatorzième siècle, l'invasion des Anglais et celle des Armagnacs au quinzième, suffiraient déjà pour expliquer ces destructions. D'autres catastrophes locales ont plus particulièrement frappé ce malheureux pays, et M. Thilloy notamment cite la guerre que le duc de Deux-Ponts et le comte de Nassau-Saarbruk se firent en 1461, et celle des anabaptistes au siècle suivant. Le choix est vaste, comme

Digitized by Google

on voit, pour ces lamentables épisodes, dont les campagnes étaient toujours les victimes.

M. Thilloy décrit ensuite sept couvents et vingt-quatre châteaux. A l'égard des premiers, on peut en rapporter la destruction pour la plus grande partie aux anabaptistes. Pour les seconds, les causes sont plus diverses. De ces châteaux, en effet, les uns, vieilles forteresses féodales, ont été abandonnés quand leurs habitants n'ont plus eu à se défendre et ont préféré des demeures plus confortables : tel dut être le sort de Lotthringen et du Vieux-Bitche; d'autres ont péri violemment par fait de guerre, comme Ramstein et Rothenburg; d'autres ont certainement été renversés, lorsqu'en 1356, comme nous l'apprend le doyen de Saint-Thibaut dans sa *Chronique* : « fust le grand crollement à Metz et à Baisle et cheurent bien sep- « tante et huit forteresses au long du Rin. » D'autres se sont écroulés par suite de la disparition de leurs propriétaires, comme ceux de Hohe-Weyenberg, Monterhausen, Philipsbourg, Walschbronn. Les derniers, Schœneck, Falkenstein, les châteaux des Vosges et de la basse Alsace, résistèrent encore aux assauts des troupes de Gustave-Adolphe, puis de Louis XIV, et s'écroulèrent ensuite de gré ou de force.

Je crois inutile d'insister davantage sur la valeur de ce travail à la fois historique et archéologique, et qui a pour but de fixer des vestiges de monuments qui auraient certainement complétement disparu dans un petit nombre d'années.

M. de Bouteillier consacre une étude soigneusement composée à l'histoire et à la description de l'église des Célestins de Metz, qu'on vient d'être obligé de démolir pour satisfaire à d'importantes exigences des services militaires. Il lui a semblé avec raison qu'il y avait une sorte d'obligation d'en conserver une description exacte aux générations qui suivront, pour les aider à se faire, au moins par quelques images, une idée de ce qu'étaient les monuments du vieux Metz, qui, comme cela arrive dans presque toutes les villes aujourd'hui, disparaît, si vite et, malheureusement pour l'historien et l'archéologue, sans retour. L'église fut fondée avec le monastère dans le dernier tiers du quatorzième siècle, à l'aide de libéralités locales, et une chronique manuscrite, que M. de Bouteillier fait connaître presque pour la première fois, donne des indications précises sur le commencement de la construction; les travaux durèrent depuis 1370 jusqu'en 1437. Cette chronique renferme de nombreux détails sur la nature des matériaux employés, les noms des artistes sculpteurs, peintres; on y rencontre une curieuse inscription de

Digitized by Google

l'autel sous la date des années 1413 et 1417 et de la colombe qui contenait les saintes espèces. A la date de 1432, on y trouve constatée une disposition acoustique singulière : c'est une garniture de pots de terre mise tout à l'entour du chœur pour lui donner une plus grande sonorité ; Rousselot est le fabricant des verrières, Jean Visaige, de l'armoire des reliques, Hoselin Gueste, des stalles sculptées, Andreu (de Strasbourg), du tableau du saint sépulcre, Cowlin, du tableau de Bertrand le Hungre, principal bienfaiteur du monastère, Matthieu et Jean de Soruz et Viry, sculpteurs en pierres et en bois, du portail de la rue; Henry et Jacomin Camay peignirent « la belle remembrance de la passion de Nostre Seigneur » dans la salle capitulaire. L'église cependant avait été élevée sur un plan qui devait faire peu d'honneur à l'architecte : il existait une différence des plus choquantes entre l'axe du chœur et celui de la nef : « l'église était tortue, » dit naïvement l'auteur de la chronique. Le pauvre architecte du reste en fut cruellement puni : quand il vit cette faute il ne put se consoler des railleries qu'il provoqua, et mourut « de tristesse de la desplaisance qu'il en eut. »

D'après une description faite vers 1760, peu de temps avant la suppression du couvent qui servait alors d'hôpital militaire, l'église des Célestins était fort humide et fort obscure; quatre gros piliers carrés, arrondis sur les angles, soutenaient la nef ; les voûtes, égales dans le chœur et la nef, ne s'élevaient pas à plus de 25 pieds au-dessus du dallage ; une fenêtre ogivale aiguë s'ouvrait dans les bas-côtés entre chaque travée ; chaque travée du chœur était séparée par un faisceau de colonnettes qui, vers le milieu de leur hauteur, rencontraient un cordon à moulure saillante, régnant le long du mur sur lequel devait reposer la base des fenêtres, et rejoignaient les nervures de la voûte : des tores simples remplaçaient partout les chapiteaux. Quelques clefs de voûte d'un travail exquis ont pu être conservées; elles représentent la sainte Vierge triomphante, la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, le mariage de la sainte Vierge, sainte Catherine et sainte Barbe.

M. de Bouteillier publie d'assez nombreux et très-intéressants extraits de la chronique du monastère des Célestins. Je n'insisterai pas davantage sur ces importants documents, qui sont avant tout historiques ; mais j'y signalerai cependant quelques croquis de plans du quinzième siècle relatifs aux dispositions intérieures du monastère et qui sont assez curieux.

M. de Bouteillier décrit ensuite une bombarde en fer récemment trouvée dans la cour de la caserne du génie à Metz, et qui contenait

Digitized by Google

encore son boulet. Elle est formée d'une culasse d'un seul morceau de fer, d'un tube de 14 millimètres d'épaisseur, composé de plusieurs lames de fer juxtaposées avec une remarquable précision, et renforcé par des cercles jointifs : le calibre de la bombarbe est celui d'une pièce de 36. Outre l'intérêt archéologique qui s'attache à ce débris de la vieille artillerie, M. de Bouteillier lui en prête très-judicieusement un autre : pour lui, c'est un des glorieux témoins de la grande canonnade dont la porte Serpenoise fut le théâtre lors du siége par Charles Quint : la pièce, frappée sans doute d'un boulet alors qu on se préparait à la tirer, fut séparée de son affût, enfoncée dans le sol et abandonnée là, où le temps se chargea de l'enterrer tout à fait.

EDOUARD DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Armoiries des Comtes du Maine.

Communication de M. Hucher.

M. Hucher, correspondant au Mans, nous a adressé une communication assez curieuse relativement aux armoiries des comtes du Maine.

M. Hucher fait remarquer que ces armes ont toujours été blasonnées : semé de France au lion d'argent, mis en franc quartier, à la bordure de gueules. Simplicien les décrit ainsi, et pareillement Hübner, le père Anselme et tous les généalogistes. Or, dans son *Histoire du jeton*, l'honorable correspondant a publié un jeton de la fin du quinzième siècle, et qu'il a attribué à Charles III, comte du Maine. L'écusson du champ porte trois fleurs de lis entourées d'une bordure sur laquelle, dans l'angle dextre supérieur, est un lion. Une récente découverte faite par M. Hucher lui a permis de ne plus douter de l'exactitude de cette attribution, et en même temps de fixer définitivement les armoiries des comtes du Maine. En effet, la statue placée sur le tombeau de Charles III, comte du Maine, dans la cathédrale du Mans, représente le défunt couché sur le dos, la couronne en tête et vêtu d'une cotte d'armes reproduisant le même dessin héraldique que le jeton précité. M. Hucher ajoute que Charles III, ayant été le premier prince de la maison d'Anjou qui n'ait pas été duc de cette province en même temps que comte du Maine, est donc aussi le premier qui ait eu à porter les armes affectées à ce comté, tandis que tous ses prédécesseurs se servaient de celles d'Anjou, écartelées de celles de Jérusalem.

Cette petite découverte de M. Hucher a une certaine importance historique, puisqu'elle servira désormais à fixer avec certitude la date à laquelle peuvent remonter les plus anciens monuments blasonnés aux armes du Maine.

Le comte Charles III est mort le 10 avril 1472.

Je propose de déposer cette note aux archives du Comité, en adressant des remerciments à M. Hucher.

Edouard de Barthélemy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Exemption de la taille réclamée par un maître d'école.

Communication de M. Matton.

M. Matton, correspondant du ministère de l'instruction publique, a retrouvé dans les archives de la ville de Laon et a transmis au comité des travaux historiques un certificat délivré le 5 mai 1385 par le prévôt de la ville, Jehan de Moy, à un maître d'école nommé Jehan Féron, qui, selon toute apparence, comptait faire usage de ce certificat pour obtenir d'être exempté de la taille. Jehan Féron avait été naguère poursuivi pour n'avoir pas voulu contribuer aux taxes qui étaient imposées aux habitans de la ville ; mais, malgré les rigueurs déployées contre lui, il n'avait pas perdu courage ; il s'était enquis des précédents, et il avait réussi à se procurer la preuve que ses prédécesseurs n'avaient pas été soumis à la taille, et que ses collègues, les maîtres d'école des environs, en étaient toujours restés exempts. Muni de ces informations, il s'était pourvu de nouveau devant le gouverneur et les échevins de la ville, et, plus heureux cette fois que la première, il était enfin parvenu à obtenir cette décision favorable que dorénavant, comme tous ceux de sa profession, il serait affranchi des taxes qui viendraient à être levées. Pour la tranquillité à venir de Jehan Féron, il n'était pas indifférent que tous ces faits fussent consignés dans une attestation authentique ; tel fut l'objet du certificat qu'il sollicita de sire Jehan de Moy, et que M. Matton a heureusement retrouvé.

Cette pièce est un nouvel exemple des immunités que les ordonnances de nos rois avaient anciennement accordées à tous ceux qui, même dans les rangs les plus humbles et de la manière la plus indirecte, participaient à l'enseignement public. Un recueil bien connu, publié au dix-septième siècle, nous offre la suite des priviléges que l'Université de Paris avait obtenus dès les temps les plus anciens, et qu'elle avait soin de faire confirmer à l'avénement de chaque nouveau roi. Ces priviléges s'étendent à toutes les taxes qui étaient levées sur les bourgeois, à toutes les obligations qui leur étaient imposées. Des immunités semblables furent accordées successivement aux autres Universités du royaume ; on n'en citerait pas une qui ait été instituée sans que la charte de fondation portât que ses maîtres, écoliers et suppôts jouiraient des mêmes franchises, priviléges et libertés que ceux de l'Université de Paris. Toutefois, ce n'était pas en vertu des immunités académiques, que les maîtres

Digitized by Google

d'école réclamaient et obtenaient l'exemption de la taille et des autres taxes. En effet, ils ne faisaient pas partie des Universités et n'étaient pas inscrits au nombre de leurs suppôts; ils relevaient, non du recteur, mais de l'autorité ecclésiastique, représentée au siége de la plupart des diocèses par le chantre de l'église cathédrale. C'est donc comme gens d'Eglise qu'ils étaient exempts, bien plutôt qu'à tout autre titre ; mais, quelle que fût la source des immunités dont ils jouissaient, le résultat pratique était le même pour eux : ils échappaient aux charges qui pesaient sur les autres habitants des campagnes et des villes. La pièce transmise au Comité par M. Matton prouve, il est vrai, que le pauvre maître d'école était quelquefois troublé dans la possession de ses franchises, et que les collecteurs des impôts réclamaient de lui des taxes qu'il ne devait pas. Ces contestations avec le fisc étaient la destinée habituelle de tous les privilégiés ; combien n'en trouve-t-on pas d'exemples dans l'histoire de l'Université de Paris ! Les poursuites dirigées à Laon contre Jehan Féron se terminèrent par une décision des autorités locales qui reconnut son bon droit ; à Paris, de pareils incidents donnaient lieu à de longs procès tantôt devant le parlement, tantôt devant le conservateur des priviléges royaux de l'Université. Mais ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur les immunités académiques, ni d'en raconter l'histoire assez confuse ; qu'il nous suffise d'avoir signalé en peu de mots l'intérêt que peut offrir sous ce rapport la pièce que M. Matton a retrouvée dans les archives de la ville de Laon.

C. Jourdain,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT SUR DIVERSES COMMUNICATIONS DE M. SAINT-JOANNY, AVOCA: A THIERS.

Dans le courant de l'année 1862, M. Gustave Saint-Joanny, avoca à Thiers, a transmis au Comité des travaux historiques un gran nombre de pièces recueillies dans les archives de la ville de Thiers et relatives à son histoire. En voici la liste, que nous avons cru de voir dresser en suivant l'acte chronologique des documents, san nous arrêter à l'époque des envois.

1° Enquête faite en 1594, à la requête des consuls de la ville d Thiers, concernant le service que de toute ancienneté ils ont rend au roi et la fidélité qu'ils lui ont toujours témoignée.

2° Acte passé, le 29 avril 1627, par devant Michel de Beauvais e François Ogier, notaires, par lequel messire Antoine de Pissebœuf conseiller du roi, fait donation d'une somme de cent cinquante livres, afin que tous les dimanches la jeunesse de la ville de Thier soit instruite en la foi catholique par la lecture et instruction d catéchisme.

3° Bail à ferme de la marguillerie de Saint-Genès, du 15 avri 1665, moyennant une somme annuelle de 221 livres, indépendamment des autres charges, telles que la fourniture des cierges.

4° Lettres patentes de janvier 1668 pour l'établissement de l'hospice général de Thiers.

5° Acte dressé le 17 novembre 1669, à la requête des luminiers de la paroisse du Moutiers, dans l'un des faubourgs de Thiers, contre le curé de la paroisse, qui, au lieu d'une grand'messe chantée a grand autel, avait dit une simple messe basse à l'hôtel de Notre-Dame.

6° Règlement de police de la ville de Thiers de l'année 1675.

7° Acte par lequel Messieurs du chapitre de Saint-Genès de Thiers afferment pour six années, du 1er janvier 1682 au 1er janvier 1688, moyennant une somme annuelle de 935 livres, les rentes, revenus et autres droits appartenant au chapitre.

8° Sentence du 26 novembre 1695, rendue par le juge de la baronnie de Thiers, en faveur des chanoines de Saint-Genès contre Pierre Raynaud, fermier général de la baronnie.

9° Arrêt du conseil d'Etat du 11 septembre 1696, par lequel le duc de Lauzun, baron de Thiers, et ses officiers sont maintenus en possession du droit d'exercer la police dans la ville de Thiers.

Digitized by Google

10° Transaction du 24 novembre 1710 entre messire Germain de la Chataigneraye, seigneur abbé commendataire de l'abbaye de Thiers, et les dames religieuses du prieuré de Couspières, à quatre lieues de Thiers, au sujet de cinq setiers de blé, que l'abbé réclamait à titre de supérieur et de patron du couvent.

11° Acte dressé à la requête des chanoines de Saint-Genès de Thiers, par lequel il est constaté que, s'étant rendus à Aigueperse, le 11 août 1711, ils furent reçus sous le vestibule de l'église paroissiale, y célébrèrent l'office divin toute une journée, occupèrent la première place au chœur, et reçurent 41 livres pour leurs frais de voyage.

12° Acte de la vente de la seigneurie de Thiers, cédée, le 5 février 1714, par le duc de Lauzun à messire Antoine Crozat, marquis de Mouy, moyennant 200,000 livres.

13° Sentence rendue le 2 janvier 1725 par l'intendant d'Auvergne, dans le procès pendant entre la baronnie de Thiers et les échevins de la ville, au sujet des droits de justice et de police réclamés par la baronnie.

14° Assemblées générales des habitants de la ville de Thiers, du 29 août et du 26 décembre 1725, pour l'exécution du jugement précédent.

15° Procès-verbal d'une visite pastorale faite, en avril 1739, par l'évêque de Clermont, Massillon, dans la paroisse de Saint-Genès, à Thiers.

16° Mandement du maire et des échevins de la ville de Thiers, en date du 28 décembre 1754, par lequel il est ordonné qu'un corps de troupes bourgeoises de cent cinquante hommes se réunira au premier signal, en cas de nouvelles attaques des contrebandiers commandés par Mandrin.

17° Très-humbles et très-respectueuses remontrances que font au roi, à monseigneur le chancelier et à nos seigneurs du conseil les juges et consuls de la ville de Thiers contre la déclaration du 7 avril 1759, limitant la juridiction consulaire.

18° Acte du 27 avril 1762, par lequel les droits de leyde des grains de toute nature, le droit d'aunage des draps, les droits de leyde des verres, et autres droits appartenant à la seigneurie de Thiers, sont affermés pour trois années, à partir du 15 mai 1762, moyennant une somme annuelle de 2,800 livres.

19° Extrait des délibérations de l'assemblée des notables et du corps municipal de la ville de Thiers du 16 juillet 1771 au 7 septembre 1785, touchant les vexations exercées contre les habitants

Digitized by Google

par le sieur Théodore Bellin, receveur de la seigneurie de Thiers, et touchant le procès qui s'en est suivi.

20° Extrait des délibérations du même conseil, en date du 17 décembre 1772 et du 13 mai 1773, sur l'établissement d'un bureau de charité dans la ville de Thiers.

21° Etat de la recette et de la dépense faite pour madame la comtesse de Béthune, baronne de Thiers, par son receveur, pendant le mois de mars 1772.

22° Lettre de M. Vincellet des Guays, maire de la paroisse Saint-Sylvestre, à la municipalité de Thiers, en date du 17 mai 1790, pour avertir ladite municipalité que cent cinquante quarterons de blé qu'on transportait à Thiers ont été enlevés par les habitants de Saint-Sylvestre, et procès-verbal de la conduite tenue par le détachement de la garde nationale qui fut envoyé à la recherche des blés pillés.

23° Déclaration adressée en 1790 à MM. les administrateurs du district de Thiers par les prêtres de la congrégation du Saint-Sacrement, faisant connaître les propriétés et revenus du collége et du séminaire, dont la congrégation avait la charge, avec un état sommaire des titres de fondation.

24° Déclaration semblable par le prieuré de Grandmont, certifiée par l'abbé Raymond, dernier possesseur de ce prieuré.

25° et 26° Même déclaration par le couvent des Ursulines et par celui des dames de la Visitation-Sainte-Marie.

27° Procès-verbal de la visite des bâtiments du prieuré de Grandmont faite le 23 juin 1790 par les maires et officiers municipaux de la ville de Thiers.

28° Plaidoyer pour le procureur de la commune de Lezoux devant le tribunal du district de Thiers, sur l'appel d'une sentence de a justice de paix de Lezoux, condamnant le sieur Romeuf, ex-curé, à cinquante livres d'amende, pour avoir outragé un culte. A Clermont-Ferrand, de l'imprimerie de la veuve Delcros et fils, imprimeurs du département du Puy-de-Dôme, 1792.

29° Discours prononcé le IX thermidor par Cl.-J. Brugière Barante, procureur-syndic du district de Thiers. Imprimé par ordre du conseil général de la commune de Thiers, à Thiers, chez Michel Bernard, imprimeur-libraire, place du Pérou, 1795. In-8° de 37 pages.

Pour compléter la liste des envois de M. Saint-Joanny, il nous reste à mentionner la copie d'une charte contenant les priviléges accordés par Louis de Thiers, seigneur de Vollac, aux habitants de cette dernière commune. La copie que nous avons sous les yeux a

Digitized by Google

été faite non sur l'original, mais sur une feuille imprimée qui ne paraît pas remonter au delà du dix-huitième siècle. Les dernières lignes manquent, et on ne connaît la date du document que par le titre, qui en fixe la rédaction au 18 décembre de l'année 1312. Nous devons ajouter que cette date nous paraît assez probable, car elle se rapporte exactement à l'époque où la seigneurie de Vollac était possédée par Louis de Thiers, second fils de Guy VIII, comte de Thiers.

Les communications nombreuses, variées, étendues, de M. Saint-Joanny témoignent le zèle le plus louable à recueillir tous les documents qui contribuent à éclairer l'histoire de nos anciennes provinces. Nous ne pouvons qu'applaudir à ces généreux efforts et nous féliciter des résultats abondants qu'ils ont produits. Parmi les pièces laborieusement transmises par M. Saint-Joanny, il s'en rencontre plusieurs que consulteront avec intérêt et profit les futurs historiens de l'Auvergne. Telle est l'enquête qui eut lieu, en 1594, par les habitants de la ville de Thiers, jaloux de fournir la preuve authentique de la persévérance de leur dévouement pour le roi ; tels sont les lettres patentes pour l'établissement de l'hospice général ; le règlement de police de 1675 ; l'arrêt du conseil d'Etat de 1696 ; la sentence de l'intendant d'Auvergne du 2 janvier 1725 ; je dirai même le mandement du maire et des échevins de la ville de Thiers du 28 décembre 1754, pour prémunir le pays contre les terribles excursions de la bande de Mandrin. A côté de ces curieux documents, nous en trouvons, il est vrai, quelques autres qui n'ont qu'une importance médiocre, et qui pouvaient être omis sans inconvénient. Nous regrettons pour notre part le temps et le travail qu'a coûtés à M. Saint-Joanny la copie de ce long réquisitoire contre un prêtre réfractaire, qu'il a pris la peine de transcrire intégralement. Nous croyons aussi que les extraits des délibérations de l'assemblée des notables et du corps municipal de Thiers auraient pu être moins nombreux et moins étendus. Le procès-verbal de la visite pastorale faite par Massillon dans la paroisse de Saint-Genès concerne exclusivement le matériel de cette église, et n'a d'intérêt que par le nom de l'illustre évêque dont il porte la signature. Nous ne parlons pas du discours prononcé lors de la fête anniversaire du 9 thermido par M. Brugière Barante, le père de l'historien des ducs de Bourgogne ; c'est un exemplaire imprimé, et non une copie faite à la main, que M. Saint-Joanny a transmis au Comité. Mais il serait superflu d'insister sur ces observations. La surabondance que nous venons de signaler dans les envois de M. Saint-Joanny ne détruit pas la curieuse valeur de

Digitized by Google

plusieurs d'entre eux ; tout au plus attesterait-elle chez l'auteur une crainte excessive de laisser rien échapper d'important : en tout cas elle est plus facile à éviter dans les recherches d'érudition que l'excès contraire.

Nous émettons le vœu qu'il soit fait un choix parmi les pièces de M. Saint-Joanny et que quelques-unes au moins soient publiées dans la *Revue des Sociétés savantes*.

CHARLES JOURDAIN,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Chartes concernant le prieuré de Saint-Martin de Langres.

Communication de M. J. d'Arbaumont.

En l'année 1110, l'église de Saint-Martin, située dans un des faubourgs de Langres, fut donnée par le duc de Bourgogne, Hugues, à l'abbaye de Saint-Seine, qui avait alors à sa tête un abbé du nom de Henri, lequel a laissé peu de souvenirs; car le seul événement dans lequel nous le voyions figurer, c'est la visite du pape Pascal II au monastère de Bèze, en 1107. La donation qui était due à la pieuse libéralité du duc de Bourgogne s'effectua en présence et par l'entremise de l'évêque de Langres, Robert, mort peu de mois après ; elle fut ratifiée par le second successeur de ce prélat, l'évêque Guilence, qui occupa le siége de Langres de 1125 à 1136. L'abbaye de Saint-Seine était alors sous la direction d'un nouvel abbé, qui se nommait Garnier; celui-ci, se défiant peut-être de la versatilité et de la mauvaise foi des hommes, avait voulu que l'acte de munificence fait envers son couvent fût confirmé avec solennité, et il était venu, accompagné d'une partie des moines de l'abbaye, solliciter la ratification de l'évêque. Tels sont les faits qui résultent de trois documents tirés du cartulaire de Saint-Seine et transmis par M. Jules d'Arbaumont, dont la section d'histoire a déjà reçu plusieurs communications intéressantes. Ces documents mettent en lumière des faits à peine connus; ils établissent d'une manière certaine la date de la donation du prieuré de Saint-Martin à l'abbaye de Saint-Seine, donation que les historiens de Langres faisaient remonter jusqu'à l'année 1085; ils nous apprennent que le véritable donateur ne fut pas, comme on le croit généralement, l'évêque Robert, mais son neveu, le duc de Bourgogne. A tous ces titres, les trois chartes dont il s'agit méritaient assurément d'être recueillies, et nous ne pouvons que remercier M. Jules d'Arbaumont de nous les avoir fait connaître.

Charles Jourdain,
Membre du Comité.

Voici la lettre adressée par M. Jules d'Arbaumont à M. le président de la section d'histoire et de philologie :

M. le président,

J'ai l'honneur de vous envoyer copie de trois chartes assez cu-

Digitized by Google

rieuses qui concernent le prieuré de Saint-Martin de Langres et sont tirées du cartulaire de l'abbaye de Saint-Seine conservé aux archives de la Côte-d'Or, n° 165 :

Anno domini M C X, indictione IIIe die ultimo mensis januarii apud Divionem in domo besuensis Jocelini, presente Sancti Sequani abbate Henrico, Hugo, dux Burgundie, partem arcus fracti in manu tenens, in manum patrui sui R. pontificis, ecclesiam Sancti Martini prope muros urbis Lingonice ad austrum sitam, pro remedio animarum antecessorum suorum, adstantibus quibusdam familiaribus suis, Raynerio de Castellone, et besuense Jocelino, ea conditione misit, ut ecclesie Sancti Sequani canonica concessione perhenniter traderetur, dimidiam vero terram abbatie (1) Sancti Martini proprio dominio cedentem, nam alteram partem Garnerius de Felcherolo a duce et de Garnerio Otbertus de Boceneis in beneficio habebat, habitatione tamen vel casamentis militum sibi retentis, pro remedio anime sue Sancti Sequani monasterio concessit et tradidit. Inde Lingonas pontifex regreditur; per N. decanum, memoratus abbas accercitur; eo presente archidiacon Willencus, Jocelinus et Garnerius convocantur; quid factum sit a pontifice peroratur; voluntatem pontificis archidiaconorum favor prosequitur; eorum assensum totius capituli adstipulatio comitatur. Et ne imposterum clamor calumpniave consurgeret, ecclesia Campaniaci usibus communitatis a pontifice delegatur. Igitur a domno episcopo, monasterio Sancti Sequani et domo abbati, per pyleum domni Jocelini archidiaconi, ecclesia Sancti Martini conceditur, eodemque venerabili urbis archidiacono se deducente, ecclesiam suscepturus abbas progreditur, funes cillarum illi traduntur, que ad inditium vestiture diutius tam ab ipso quam a comitibus ejus pulsantur. Actum Lingonis publice.

Robertus, Dei gratia Lingonensis ecclesie episcopus, omnibus huic sancte sedi canonice substituendis imperpetuum. Si res ecclesiasticas secularium hominum violentiis occupatas, pro commissa nobis pastorali sollicitudine ad jus matris ecclesie atque Deo famulantium revocamus, pro tali nos actione a Deo mercedem recepturos sine cunctatione presumimus. Quocirca discretioni vestre per presentia scripta notum facimus, ecclesiam Sancti Martini prope muros urbis Lingonensis constitutam a parentibus meis, et fratre Odone, videlicet Burgundie duce, hactenus posessam, tamdem ad filii ejus, nepotis mei, Hugonis ducis, donationem, quasi jure hereditario devolutam. Super qua

(1) Il faut lire sans doute : *Dimidiam vero terram ecclesie.*

Digitized by Google

re memorati principis animos pertemptantes, et quod personarum secularium non sit ecclesiastica possidere sepius replicantes, postremo Deo auxiliante, hoc modo quo precabamur effecimus; jam dictam enim ecclesiam cum rebus ad se pertinentibus, exceptis militum casamentis, nobilis adolescens pro remedio anime sue ea conditione in manum nostram refudit, quatenus eam monasterio Sancti Sequani, in quo parentum nostrorum tumulata sunt corpora, perhenniter possidendam traderemus; unde nos memorati monasterii abbatem e monachos ad sedem matris ecclesie evocavimus, et presentibus ecclesie nostre filiis atque laudantibus, abbatem et monachos, in capitulo nostro, de ecclesia Sancti Martini rebusque ad eam pertinentibus, canonice investivimus. Proinde caritatem vestram sic contestantes humiliter deprecamur, ut quod a nobis fit de presenti ecclesia, inconcussum teneàtis, instituta nostra a posteris illibata servari desideratis. Actum prius et laudatum in Lingonense capitulo, firmatum postea apud Sanctum Sequanum presenti privilegio.

In nomine sancte et individue Trinitatis Patris et Filii et Spiritus Sancti, Guilencus ego Dei gratia Lingonensis ecclesie minister exiguus, notum fieri cupio universis sancte Dei ecclesie fidelibus et filiis, tam futuris quam presentibus, quatenus nobis una cum clero nostro et religiosorum virorum comitatu, in gremio ejusdem Lingonensis basilice matris considentibus, pro facultate nostra de statu et profectu sancte Dei ecclesie unanimiter tractantibus, dominus Garnerius Sancti Sequani venerabilis abbas, cum reverentissimo monachorum comitatu, ante nostram presentiam venit, humiliter postulans, quatenus de ecclesia Sancti Martini, que est in suburbio Lingonense a meridiana parte, donum predecessoris nostri pie memorie domini Roberti episcopi, ex nostra parte confirmaremus, et sicut ecclesiastice consuetudinis exigebat auctoritas, nostri plenitudine favoris roborare et renovare auderemus; cujus juste et rationabili petitioni pro consilio fidelium nostrorum libenter adquiescentes, hujusmodi causam recto ordine ad effectum perducere curavimus, et memoratam beati Martini ecclesiam cum omnibus appenditiis suis, salvis per omnia Lingonensis ecclesie consuetudinibus, cum justa portione sacerdoti deservienti specialiter concessa et denominata, Deo et sancte Dei genitrici Marie et Sancto Sequano et fratribus ejusdem cenobii, tam imposterum successuris quam hodie presentibus, imperpetuum donamus, laudamus et confirmamus, et per istius carte instrumentum, plenaria, synodo archidiaconis nostris confirmandam tradidimus.

Ego Petrus, sancte Lugdunensis ecclesie minister, Sedis Apostolice legatus, subscribo et confirmo.

Digitized by Google

S. Aynardi, archidiaconi. Sign. Fulconis, archidiaconi. Sig. Gocelini, archidiaconi. Sign. Garnerii, archidiaconi. Sign. Guidonis archidiaconi. Acta sunt hæc Lingonis publice, anno ab incarnatione Domini MCXXVIIII, Apostolice Sedis pontifice domino Honorio, Lingonensis ecclesie episcopo domino Guilenco, Francorum rege pacifico Ludovico, cum nobilissima prole sua Philippo, jam semel coronato.

Durannus ego, Lingonensis ecclesie notarius, ad vicem Fulconis archicancellarii, scripsi, ditavi et recitavi.

Cette dernière charte est mentionnée par les auteurs du *Gallia christiana*; quant aux deux autres, non-seulement je les crois inédites, mais il y a même toute apparence qu'elles sont restées inconnues des historiens Lingons. Ces historiens en effet font remonter à l'année 1085 la donation de l'église Saint-Martin à l'abbaye de Saint-Seine et attribuent tout l'honneur de cette libéralité à Robert de Bourgogne, évêque de Langres. On vient de voir au contraire que Robert servit simplement d'intermédiaire, que le véritable donateur est Hugues de Bourgogne, et que c'est en 1110 seulement qu'eut lieu cette double cession. Quoique la seconde charte ne soit pas datée, aucun doute ne peut être élevé sur l'époque de sa rédaction, puisque c'est en cette même année 1110 que mourut l'évêque Robert. Elle dut suivre immédiatement la première.

Les trois chartes du cartulaire de Saint-Seine présentent un trop grand intérêt au point de vue de l'histoire locale pour que je n'aie pas cru les devoir signaler à la Société archéologique de Langres. Elles contiennent en outre, les deux premières surtout, d'assez curieux détails sur l'occupation violente des biens d'Eglise par les seigneurs laïques, sur le mode de sous-inféodation de ces biens, sur les efforts constants du clergé pour faire lâcher prise aux rudes descendants des conquérants germains, sur les formes symboliques des investitures, etc. A ce titre, je ne les crois pas indignes de passer sous les yeux du Comité ; c'est ce qui me fait prendre la liberté de vous en envoyer une copie ; j'y suis encouragé d'ailleurs par le bienveillant accueil qu'ont reçu mes précédentes communications. Permettez-moi, Monsieur le président, d'en remercier le Comité par votre intermédiaire; rien ne pouvait m'être plus flatteur ni m'engager davantage à ne manquer désormais aucune occasion de vous soumettre les pièces intéressantes qui pourraient me tomber entre les mains.

Agréez, Monsieur le président, la nouvelle assurance de la plus parfaite considération de votre dévoué serviteur.

Jules D'ARBAUMONT.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs.

Troisième série, 6e volume, 1861.

Il est tout naturel que la question d'Alesia soit le thème de la plupart des Mémoires d'archéologie admis dans ce recueil. C'est dans le sein de la Société d'émulation du Doubs que ce débat célèbre a pris naissance, et ceux qui l'ont soulevé ne se montrent pas disposés à le laisser tomber de si tôt. Ils sont en permanence sur la brèche. Une lutte de sept ans n'a ni lassé leur constance, ni épuisé leur courage. Chaque automne ils vont explorer de nouveau le champ ouvert à leurs investigations par M. Delacroix; chaque fois ils en rapportent des arguments pour leur thèse et des objets d'antiquité pour le musée de Besançon.

Le volume que j'ai sous les yeux contient le rapport de la campagne de 1861 par M. Castan, secrétaire de la commission des fouilles. Les travaux avaient eu pour objet de rechercher la trace de fossés d'investissement dans la vallée qui règne à l'ouest du massif d'Alaise. Là le terrain, séparé par un banc de calcaire en deux bandes longitudinales, se présente de part et d'autre sous une double inclinaison. L'agriculture qui, depuis des siècles, n'a eu pour s'exercer que ces étroits espaces, a totalement effacé les empreintes de la surface, tandis que le sous-sol a glissé dans le sens des pentes. Mais de fréquents affleurements de roches et les détours des vallons ont arrêté le déplacement sur divers points. De là le succès de l'opération. Vingt-trois tranchées pratiquées successivement ont accusé presque partout la présence de débris de poteries et de fascines charbonnés dans le tréfond. Les échantillons de poterie sont de fabrication romaine et de fabrication gauloise. Ceux de la seconde espèce se sont montrés en quantité infinie dans l'une des tranchées, où ils étaient mêlés à une épaisse couche de cendres et de groisil. Plusieurs tessons exhalaient au moment où ils furent retirés une odeur de résine. Le dépôt se dessinait sous la forme d'un remblai qu'on aurait jeté dans un fossé à fond de cuve large de 5m,20 ou 18 pieds romains. La profondeur a été suivie jusqu'à 3m,45 au-dessous du niveau du sol actuel. Des fragments de bronze mince et de bois travaillé, provenant de pièces analogues à celles qu'avaient

Digitized by Google

fournies les fouilles précédentes, ont été recueillis dans les diverses tranchées.

Ailleurs un sondage poussé jusqu'à 1m,40 a constaté l'existence d'une petite fosse recomblée dans laquelle étaient plantés les restes de cinq piquets de chêne. On peut les voir au musée de Besançon ; ils sont aiguisés par le bout et dans un état d'exfoliation qui annonce qu'ils ont séjourné dans la terre un bien grand nombre de siècles. Ils avaient été attachés par un lien de branchage fortement tordu dont il a été possible de sauver aussi quelque chose. Des noisettes qui y adhéraient encore ont permis de déterminer non-seulement la nature du branchage employé, mais encore la saison dans laquelle fut exécuté l'ouvrage. Là encore se sont rencontrés des tessons de poterie, des charbons et, de plus, des ossements humains.

M. Castan discute avec talent la portée de ces découvertes. Il les oppose aux résultats connus alors des fouilles qui s'exécutaient déjà par ordre de l'Empereur autour d'Alise-Sainte-Reine.

Après M. Castan, M. l'abbé Cuinet, curé doyen du canton d'Amancey, résume en dix-sept propositions d'une netteté remarquable tous les points qui lui semblent acquis à la cause d'Alaise depuis le commencement de la discussion. Il insiste particulièrement sur le témoignage qu'apporte en faveur de la localité franc-comtoise l'ensemble des défenses artificielles dont la partie antérieure du plateau d'Amancey est encore garnie. Personne ne connaît mieux que M. Cuinet ces immenses travaux. Il les étudiait longtemps avant que l'attention eût été attirée dessus. Il a suivi avec curiosité et aidé de son concours les premières recherches dont ils ont été l'objet ; depuis il s'est employé à préserver bien des choses que, sans lui, les défrichements auraient fait disparaître. Il émet aujourd'hui le vœu que les ouvrages militaires du pourtour d'Alaise et ceux du pourtour d'Alise soient relevés sur des cartes de même échelle, afin que le public, ayant les pièces sous les yeux, puisse faire son choix entre les deux termes de l'alternative.

M. Bial, dans l'un des volumes précédents, avait fait ressortir la connexité des siéges d'Alesia et d'Uxellodunum. Pendant une excursion rapide dans le Quercy, il s'est arrêté au Puy-d'Ussolud et a pu constater l'analogie parfaite des tumulus disséminés sur cette montagne avec ceux qui environnent le massif d'Alaise. Il en a fouillé un seul, qui lui a fourni de la poterie celtique. Le mode de construction se rapportait à l'un des types décrits par M. Castan.

M. Delacroix signale l'existence d'un grand nombre d'autres tumulus en un lieu dit la *Combe-Massacre*, près de Pontarlier. C'est

Digitized by Google

un gisement qui n'a plus rien de commun avec les *Commentaires de César* ni avec la question d'Alesia.

Une notice de M. Francis Wey, membre du Comité des travaux historiques, sur le peintre Melchior Wyrsch nous fait sauter sans transition de l'époque gauloise aux temps modernes.

Melchior Wyrsch est un Suisse qui naquit en 1732 à Buochs, dans le canton d'Unterwalden. Il étudia d'abord dans son pays sous Jean Sutter et Antoine Krause, puis à Rome sous Gaetano Lapi. De 1763 à 1784, il habita Besançon, où il parvint, de concert avec le sculpteur Breton, qu'il avait connu en Italie, à faire instituer une Académie de peinture et de sculpture. La ville lui accorda des lettres de bourgeoisie pour le remercier de ses services comme professeur de peinture. Appelé à la direction de l'école de Lucerne, il ne tarda pas à perdre la vue. Il périt misérablement lors de l'invasion du canton d'Unterwalden par les Français. Des soldats le massacrèrent dans sa maison, le 9 septembre 1798.

Il n'existait sur la vie de cet artiste que des notices en allemand, incomplètes et erronées. Son nom était oublié partout en France, sauf à Besançon. Le musée de cette ville possède plusieurs toiles de lui, entre autres deux excellents portraits, dont celui de Wyrsch lui-même. C'est surtout dans le portrait qu'il a déployé son talent. M. Wey signale plusieurs pièces de ce genre qu'il a en sa possession ou qu'il a vues chez des personnes de sa connaissance en Franche-Comté et ailleurs. Il augmente ainsi la liste des nombreux ouvrages que Wyrsch a laissés, surtout dans la Suisse allemande. Au moyen de pièces authentiques qu'il produit, il corrige les erreurs accréditées par les biographes. Ces renseignements sont présentés de manière à exciter l'intérêt, entremêlés d'anecdotes bien dites et de tout ce que M. Wey a pu recueillir de la tradition sur le caractère et sur la vie privée de son auteur. Des détails piquants sur les artistes qui ont continué l'école de Wyrsch terminent la notice.

J. Quicherat,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE.

Septième année 1860.

Deux Mémoires distincts de M. l'abbé Baudry sur les antiquités celtiques et sur les antiquités gallo-romaines du Bernard, un Mémoire de M. Audé sur le souterrain-refuge de Réaumur, tels sont les travaux d'archéologie contenus dans ce volume.

Les monuments celtiques (tumulus, dolmens ou menhirs), disséminés sur la commune du Bernard sont au nombre de onze. Je ne m'arrêterai qu'aux plus saillants.

L'auteur met avec raison en première ligne la tombelle dite *du Pé* ou *de l'Anguillé*. Sous ces noms de Pé et d'Anguillé on désigne une éminence entourée de bourrelets artificiels en terre. Cela forme une enceinte assez spacieuse, que quelques-uns prennent pour un *oppidum*. C'est plutôt un cimetière gaulois. Il y a dedans beaucoup de tumulus de petite dimension, dominés par celui que signale M. Baudry. Ce dernier est un des plus grands qu'on puisse voir; malheureusement il fut bouleversé, il y a une trentaine d'années, par des chercheurs d'or qui n'y trouvèrent que des tessons de pots, des os de volaille et des armes de pierre. Ces objets étaient au fond d'une allée couverte construite en gros blocs de granit et de grès. Un entassement de pierraille formait le tertre par-dessus la grotte factice. Dans l'état actuel, il reste encore quatorze pierres debout entre les talus provenant de la démolition. L'ensemble couvre une superficie de 30 mètres sur 16. De nouvelles fouilles ont été pratiquées pour le compte de la Société vendéenne. Elles ont fait reconnaître l'existence d'un mur en pierres sèches au fond de la galerie ; elles ont fourni en même temps une dent d'homme, une tête de chien, des os de chèvre, un coulant en grès et des morceaux de poterie celtique.

Une autre tombelle de dimension considérable, dite du *Pé-Rocher*, a été fouillée, mais seulement à son sommet. On y a trouvé un dolmen de 3 mètres de long qui portait sur quatre pieds. Les recherches n'ont pas été poussées plus loin.

Le dolmen de la Frébouchère, situé dans un pré à 1 kilomètre du Bernard, est remarquable par ses dimensions, qui sont de 8^{m},80 sur 5^{m},20. Son poids est évalué à 95,965 kilogr. Fendu par la foudre, il s'est effondré sur ses supports, qui sont au nombre de sept. Il y a dans le voisinage plusieurs pierres debout qui paraissent s'être rac-

Digitized by Google

cordées avec cette construction gigantesque. Les mariés allaient autrefois, le jour de leurs noces, danser un branle sur la table.

Un dolmen situé au point central de la commune s'appelle *la Pierre folle du Plessis*, et la tradition rapporte que le seigneur du lieu, ayant voulu déplacer l'église paroissiale en la reconstruisant sur ce terrain, les matériaux qu'on essayait de poser près de la pierre folle retournaient toutes les nuits au Bernard. Après une lutte prolongée, il fallut céder. L'église fut rebâtie au lieu qu'elle occupait d'abord.

Les fouilles entreprises à la recherche des antiquités gallo-romaines ont été la continuation de celles dont j'ai eu l'honneur d'entretenir la section dans l'un de mes précédents rapports (1).

M. Baudry a mis à découvert tout près de son église une nouvelle partie des bains antiques du Bernard. Il a suivi sur une longueur de 40 mètres l'aqueduc qui alimentait l'établissement. Beaucoup de menus objets ont été ramassés parmi les cendres, qui attestent une destruction violente. Il suffit de citer un bronze de Contantin et un débris de vase rouge vernissé avec la marque CARVSSA.

A Troussepoil, deux nouveaux puits funéraires ont été explorés. Il y en a un qui s'est trouvé être plus important par ses dimensions et plus curieux par son contenu qu'aucun de ceux qui avaient été vidés auparavant. La fosse descendait jusqu'à la profondeur de $9^{m},35$. Elle présentait par sa coupe la forme d'un fourreau d'épée. Ouverte d'un mètre 30 cent. à son orifice, elle arrivait à ne plus conserver au fond que la largeur nécessaire pour contenir une sébile de bois. Elle était indiquée sur le sol par un tas de pierres et de tessons de tuile et de poterie.

Jusqu'à la profondeur de plus de 5^{m}, on ne trouva que du remblai de cailloux, de gravois et de pots cassés. A $5^{m},30$ on commença à distinguer les couches. Elles étaient au nombre de six, d'une puissance de 66 centimètres chacune, y compris la terre glaise qui formait les séparations. Dans la première apparut tout d'abord la tête d'un petit chêne ébranché qui, comme on ne tarda pas à le reconnaître, traversait les six couches par le milieu. A chacun des étages, les objets étaient disposés autour du tronc et garantis par des pierres et par des tuiles à rebords. Du charbon était répandu dans toutes les couches, mais en plus grande abondance dans la cinquième.

La première contenait les os presque au complet d'un bœuf et

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, tome VI, p. 263.

Digitized by Google

d'une vache avec beaucoup de coquillages, tels que huîtres, moules, vis, limaçons. Ces objets, qui n'avaient pas subi l'action du feu, reposaient cependant dans de la cendre.

La deuxième couche était encore de cendres. Elle contenait un grand pot noir grossier de façon, et contenant dans sa pâte de petits grains de quartz. La capacité de ce vase est de 3 litres et demi. Il était plein d'une matière pulvérulente pareille à du limon desséché, où l'on distinguait les corsages et les ailes d'un grand nombre de scarabées.

Dans la troisième couche se montrèrent un bois de cerf, une flûte en os et une écuelle vide d'une pâte fine et rose recouverte d'un vernis rouge pâle. Dans la quatrième, un seau et un baril de bois cerclés en fer, un fuseau pareil à celui des femmes bretonnes, une quenouille et de petits outils à dévider. Un grand bronze d'Antonin reposait près du seau.

La cinquième couche offrit les os d'un corps humain qui avait été originairement renfermé dans une caisse, car il restait de celle-ci les clous et une poignée en bronze. Aux ossements adhéraient des courroies, des débris de cuir et une lame en fer recourbée de 30 centimètres de long. De l'autre côté du tronc de chêne il y avait une tasse à anse en terre rouge, et dans ce vase un petit os à moitié brûlé, quatre têtes de musaraignes, un corsage d'insecte irisé et les ailes d'un autre insecte noir. La cendre qui formait la couche contenait en outre les mâchoires d'un sanglier, celles de deux blaireaux ou renards, une corne de chevreuil, une de bélier, le squelette d'un volatile supposé être une poule.

C'est dans la sixième et dernière couche que le chêne avait son appui. Il était posé debout sur une pierre qui recouvrait la sébile du fond. Celle-ci contenait des châtaignes, des noix, des noisettes, deux têtes de belettes et un squelette de petit oiseau.

Tel est le curieux ensemble reconnu par M. l'abbé Baudry. Il ajoute aux notions qui résultaient des premières fouilles de Troussepoil, en ce qu'il montre la variété des objets employés comme symbole dans ce rite funèbre ; il semble témoigner aussi d'une religion qui s'adressait aux produits de la nature entière. On ne saurait donner trop d'éloges à l'antiquaire qui, par la consciencieuse attention avec laquelle il opère, a mis la science en possession de pareils faits.

La description du souterrain de Réaumur est également pour M. Audé la continuation d'une étude spéciale qu'il a entreprise sur les refuges du même genre. Ce souterrain était connu pour avoir été rencontré en creusant un puits ; mais, au lieu de l'explorer, on avait mieux

Digitized by Google

aimé forger dessus les contes les plus absurdes. C'est par le puits que M. Audé y est descendu.

L'ensemble des galeries présente, comme toujours, un dédale, dont il faut chercher le motif dans le soin qu'on a eu de ne creuser que les filons les plus tendres de la roche. Les couloirs aboutissent à des salles voûtées, les unes en plein cintre, les autres en berceau brisé. Des trous d'aération de 10 à 12 centimètres de diamètre existent dans toutes les parties. Les tailles, encore visibles sur les parois et sur les voûtes, indiquent l'emploi d'outils de bonne trempe, et peu différents de ceux qui sont encore à l'usage des terrassiers.

M. Audé me paraît être dans le vrai lorsqu'il attribue cet ouvrage au douzième siècle. Il regrette de n'avoir aucun texte à rapprocher d'un genre de monuments si communs qu'il en connaît déjà sept dans le seul département de la Vendée. Je lui conseille de lire les chansons de gestes. Il verra que les trouvères ont parlé souvent des souterrains-refuges sous le nom de *crottes* et de *boves*. Il recueillera même la preuve que plusieurs de ces retraites peuvent remonter plus haut que le moyen âge, car il y en a dans les poëmes dont je parle qui sont considérées comme l'œuvre des Sarrasins, c'est-à-dire des païens. Il serait bon aussi de tenir compte des recherches que l'abbé Lebœuf avait commencées sur les boves de Picardie. Elles ont été résumées dans le tome XXVII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

J. Quicherat,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sur le Bulletin de la Société académique de Brest.

Tome II. Brest, 1862, in-8°, xxxii et 386 pages; plusieurs planches.

La Société académique de Brest n'a point trompé les espérances que nous avait fait concevoir le tome Ier de ses publications (1), et le tome II de son *Bulletin*, qui contient les travaux des années 1861 et 1862, atteste que l'activité des membres de la Société ne s'est nullement ralentie. Dans le nouveau volume, comme dans celui qui l'a précédé, les sujets traités sont variés, et plusieurs pourront même être revendiqués par la section des sciences.

Les notices qui rentrent dans les attributions de la section d'archéologie sont au nombre de quatre, et se rattachent toutes à la numismatique. Nous aurions donc été tout à fait incompétent pour rendre compte de ce volume sans l'aide de notre savant collègue M. Chabouillet, dont la science se met si obligeamment à la disposition de ceux qui réclament ses conseils.

Le premier travail qui se rencontre dans le volume est intitulé : *Notice sur des monnaies romaines*. L'auteur, M. Denis-Lagarde, y décrit trois pièces trouvées dans un champ de la commune de Guipavas, et dont M. Coiron, avocat à Brest, a fait don à la Société. Ces monnaies sont : 1° Un denier en argent de Volusien, que son père Trébonien Galle avait associé à l'empire et que M. Denis-Lagarde appelle à tort le *César* Volusien, puisque ce prince est qualifié d'*Auguste* sur la monnaie elle même. Le personnage en costume de guerre signalé comme occupant le revers de cette pièce, avec les mots VIRTUS AVGG, n'est autre que la *Virtus* personnifiée.

2° Deux petits bronzes, l'un de Tétricus père, l'autre de Tétricus fils. La femme vêtue de la *stola* qui se voit au revers de la première de ces deux monnaies et que l'auteur de la notice suppose représenter une divinité protectrice de l'empereur, ne saurait être autre que la Victoire.

Le reste de la notice est consacré à la description de monnaies provenant du même dépôt, et offrant les effigies de Gallien, de l'impératrice Salonine sa femme, de Postume, de Victorin, de Tétricus le père et de Claude le Gothique, toutes pièces qui, ainsi que le fait

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, tome VII, p. 469.

Digitized by Google

remarquer M. Denis-Lagarde, appartiennent à la seconde moitié du troisième siècle de notre ère, à cette époque que l'on a désignée sous le nom de *Règne des trente tyrans.*

Par elle-même, cette découverte n'offrirait qu'une très-médiocre importance, puisque les monnaies qui précèdent sont communes; mais le gisement de ce petit trésor pourra peut-être fournir quelque indication utile sur la direction de la voie romaine qui, après avoir traversé Landerneau, se prolongeait vers un point de la côte encore inconnu, à travers le territoire de Guipavas.

Une seconde communication plus importante de M. Denis-Lagarde a pour objet la *Description de quelques monnaies récemment découvertes en Bretagne :* une planche accompagne cette description. Ces pièces sont au nombre de neuf. Quatre offrent un véritable intérêt; mais les six autres sont assez communes pour qu'il suffise de les énumérer sans les décrire :

Sol d'or de l'empereur Valentinien Ier ;

Moyen bronze du tyran Maxime ;

Petit bronze de Claude le Gothique, offrant au revers l'effigie de l'empereur représenté avec la toge, et non une femme vêtue de la *stola* comme l'a pensé l'auteur de la notice.

A l'occasion de cette pièce, M. Denis-Lagarde fait remarquer quelle prodigieuse quantité de monnaies de bronze des empereurs du troisième siècle l'on rencontre en Bretagne. Il y a peu d'années que l'on découvrit en une seule fois, dans un champ de la commune de Plabennec, une masse compacte de pièces de cette époque dont le poids ne fut pas évalué à moins de 100 kilog.

4° Médaille offrant au droit une tête voilée avec la légende C. CAESAR COS TER; au revers plusieurs instruments en usage dans les sacrifices et les mots A HIRTIVS PR (*Aulus Hirtius prætor* ou *præfectus*). Cette pièce n'a point été trouvée dans l'Armorique, comme les précédentes; elle faisait partie d'un dépôt de 1600 monnaies impériales en or mis au jour au mois d'août 1860, en creusant les fondations d'une maison sur l'ancienne place Saint-Michel à Paris.

Le nom d'Hirtius, le continuateur des *Commentaires*, a entraîné M. Denis-Lagarde à s'occuper peut-être un peu trop longuement de cette médaille qui est bien connue. En général, les savants de province qui font connaître des découvertes ne tiennent pas assez compte des grands ouvrages qui ont été publiés sur la numismatique. Ainsi, pour les médailles romaines de la République et de l'Empire, par exemple, ils se dispenseraient la plupart du temps de descrip-

Digitized by Google

tions superflues en vérifiant préalablement si ces pièces ne figurent pas déjà dans les deux grands ouvrages publiés par M. Cohen (1). Dans ce cas, il leur suffirait de mentionner la découverte et le nombre d'exemplaires en renvoyant au numéro de M. Cohen, et ils réserveraient les détails pour les occasions où ils auraient quelques observations neuves à présenter.

5° *Ange d'or* de Henri VI prenant le titre de roi d'Angleterre et de France.

6° Monnaie frappée à Francfort-sur-le-Mein au quinzième siècle.

L'article qui vient ensuite mérite au contraire que nous nous y arrêtions quelques instants, car il s'agit d'une monnaie inédite de Hoël II, duc de Bretagne (1066-1084). La pièce est en billon ; elle porte au centre, dans le champ, le monogramme du prince composé des lettres H et L, surmonté d'un signe d'abréviation ; au dessous, deux points; à l'entour, la légende ✻ DVX BRITANNIAE. — Au revers, une croix pattée avec les mots ✻ REDONIS CIVITAS.

M. Denis-Lagarde nous apprend qu'on a trouvé trois exemplaires de cette monnaie à Bain (Ille-et-Vilaine) au mois de février 1858, et c'est évidemment de cette pièce que veut parler M. Poey d'Avant dans son grand ouvrage sur les *Monnaies féodales de France*, lorsqu'il dit (2) que M. Bigot a eu raison d'attribuer à Hoël II une pièce anonyme, attendu « qu'une monnaie signée, découverte récemment par lui, est venue donner gain de cause au numismatiste breton. » M. Denis-Lagarde déclare en effet que les pièces trouvées à Bain ont été connues d'Alexis Bigot, mais que celui-ci n'a pas eu le temps de les publier. M. Denis-Lagarde profite de cette occasion pour payer un juste tribut de regrets à la mémoire de ce jeune savant, enlevé prématurément à la science en 1860, à l'âge de 33 ans.

« Bigot, modeste employé du service des contributions indirectes, avait été entraîné par ses goûts et par une aptitude spéciale vers l'étude de la numismatique, principalement de celle qui se rapportait à son pays natal ; il avait consacré la majeure partie de ses ressources à former une collection de pièces bretonnes rares et intéressantes, et, lorsque ses fonctions lui laissaient quelques loisirs, il en

(1) 1° *Description générale des monnaies de la République romaine, communément appelées médailles consulaires, par H. Cohen.* Paris, 1 vol. 4°, 1857; 2° *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain, communément appelées médailles impériales, par H. Cohen.* Paris, in-8°, 6 vol. publiés de 1859 à 1862.

(2) Tome I, p. 50 (publié en 1858).

Digitized by Google

profitait pour visiter les collections particulières du pays, recueillant çà et là les empreintes et les dessins qui pouvaient être utiles à ses études favorites. Frappé de voir que la Bretagne, dont la numismatique est si riche et si variée, n'avait point encore de monographie spéciale, il entreprit de combler cette lacune : c'est cette pensée qui a donné naissance au travail qu'il a publié en 1857 sous le titre : *Essai sur les monnaies du royaume et du duché de Bretagne*, ouvrage qui contient 40 planches dessinées et gravées par l'auteur lui-même. »

Les fouilles exécutées en 1860 aux environs de Redon pour les travaux du chemin de fer ont, d'un autre côté, amené la découverte de six exemplaires d'une monnaie inédite en billon au type de Jean IV duc de Bretagne (1345-1399).— Au droit, IOHANNES DVX; dans le champ dix mouchetures d'hermines posées 3, 4, 3; un point au centre. — Au revers, BRITANNIE, croix cantonnée au 2e de la lettre H. — Cette lettre révèle l'existence d'un atelier qui n'avait pas encore été signalé, et qui ne saurait être autre que Hennebon.

Enfin M. Denis-Lagarde termine par la description d'une petite monnaie mérovingienne en or, inédite aussi, et à laquelle il croit pouvoir assigner pour date le commencement du huitième siècle. Elle présente au droit un grand A à l'angle supérieur duquel vient se relier une croix cantonnée de deux globules ; à l'entour, cercle formé de points anguleux. Au revers, une croix longue dont le pied se bifurque de manière à former un *oméga* : cette croix est cantonnée au-dessus des bras de deux globules ou besants ; au-dessous, de deux étoiles à cinq rayons. Poids 9. 1, 35.

Cette pièce a été trouvée sur l'île Vierge, située à une petite distance de la côte N.-O. du Finistère, en face de Plouguerneau, dans le voisinage de l'emplacement où, suivant d'anciennes traditions, s'élevait la cité de Tollente, *Toul-Hent* en breton, résidence du roi Judicael en 629, et l'une des places maritimes les plus commerçantes de l'Armorique, mais dont il ne reste aujourd'hui aucune trace apparente. Toutes les présomptions sont en faveur de l'hypothèse de M. Denis-Lagarde qui voit dans cette pièce un spécimen de la monnaie frappée dans cette ancienne capitale du pays d'Ach, ou d'Agglire.

A la suite de cette description de monnaies on trouve encore du même auteur une note sur un poids monétaire du temps de Henri II où se lisent les mots *Testons*, VII DE et X GR (*sept deniers dix grains*). C'était par conséquent un étalon monétaire servant à contrôler la valeur pondérale de la monnaie d'argent connue sous le nom de

Digitized by Google

Testons. Ce poids a été donné à la Société par un de ses membres (1).

Le dernier travail numismatique que contient le tome II du *Bulletin de la Société académique de Brest* est intitulé : *Notice sur des jetons français à emblèmes maritimes*. L'auteur, M. A. Guichon de Grandpont, commence par y rappeler la notice qu'il a déjà publiée en 1854 sur l'origine des jetons, leur usage, etc. (2), et dans laquelle il avait donné la liste à peu près complète des jetons frappés pour la marine et pour les galères sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Il continue aujourd'hui cette partie de son travail en donnant la liste de 144 jetons à emblèmes maritimes frappés pour d'autres départements, pour des compagnies ou pour des établissements nationaux. La liste commence par un jeton de Henri II de 1556, et s'arrête sous Louis XVI, à l'année 1786. Les jetons et médailles de dévotion, qui ont fréquemment emprunté leurs sujets et leurs emblèmes à la navigation et à la marine, n'y ont cependant point été compris. — Nous avouons toutefois ne pas nous rendre bien exactement compte du lien qui rattache cette seconde partie à la première. La nouvelle liste, en effet, ne répond qu'à une question de pure curiosité, puisque, à l'exception d'un très-petit nombre, les jetons pourvus d'emblèmes nautiques n'ont aucun rapport avec la marine ou la mer.

Les jetons n'en constituent pas moins une branche importante de la numismatique, et, afin de donner une idée de l'intérêt qu'en présenterait une étude approfondie, M. de Grandpont a fait suivre sa notice d'une transcription de quelques pages du *Mercure galant de* 1682 *en ce qui concerne les jetons émis pour ladite année* (avec une planche). « La surprenante diversité de jetonsqu'on fait tous les ans dans le royaume,— est-il dit dans cet extrait,— marque la puissance et la grandeur de l'Etat. Le seul Trésor royal en distribue vingt-six mille d'argent et sept cents d'or. On fait largesse de tous les autres à proportion; et, comme il s'en fabrique de plusieurs sortes, on peut dire que le nombre monte presque à l'infini, etc... »

Puisque l'on attachait tant d'importance aux jetons, il était naturel que l'on cherchât à en varier les emblèmes et les devises. C'était un travail que ne dédaignaient ni les membres de l'Académie française

(1) Ces sortes de poids étaient à l'usage des changeurs. Le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale possède une boîte de cette nature garnie de ses *dénéraux* au complet.

(2) M. de Grandpont ne fait pas connaître si cette notice a été publiée dans un recueil ou si elle forme un volume à part.

Digitized by Google

ni ceux de l'Académie des inscriptions. Généralement la flatterie envers le souverain était la pensée dominante de ces sortes de compositions. Ainsi, dans le jeton du *Trésor Royal* (de 1682), la devise *Colitur in Triumphos*, qui accompagne un palmier, a pour but de marquer que « ce grand amas de finances ne se fait que pour la grandeur de Sa Majesté. »

Mais quelquefois l'idée était tellement quintessenciée qu'il devait être fort difficile d'en saisir le sens sans l'aide d'un commentaire. Citons par exemple, d'après le *Mercure galant*, le jeton de la *Maison de Mme la Dauphine* (1). « Cette princesse se voit d'un côté, et un oranger est représenté de l'autre. Ces paroles sont autour : *Aurea dabit* 1682. On a voulu faire voir par là que comme cet oranger promet des fruits, on espère aussi que la grossesse de Mme la Dauphine continuant, elle donnera d'heureux fruits de son mariage (2). »

A. DE LA VILLEGILLE,
Membre du Comité.

(1) Marie-Anne, etc., de Bavière, qui avait épousé, en 1681, Louis, dit le *grand Dauphin*.

(2) Elle accoucha, le 6 août 1682, de Louis, duc de Bourgogne, appelé le *second Dauphin*.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Rapport sur les tomes XII (année 1861, 521 p.) et tome XIII (année 1862, 400 p.).

Les publications des Sociétés dont le programme comprend une grande diversité d'études doivent naturellement aussi offrir beaucoup d'inégalité dans leur composition. Certaines branches de la science absorbent plus ou moins d'espace au détriment d'autres qui n'ont donné lieu qu'à de rares communications.

Or c'est précisément ce qui se rencontre dans les deux volumes du *Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Lozère* qui font l'objet de ce rapport. L'archéologie n'y figure pour ainsi dire que pour mémoire, sous la forme de deux notices de M. l'abbé Bosse, notices relatives à la reconstruction de la cathédrale de Mende au commencement du dix-septième siècle, et qui ont provoqué la décision prise par l'Empereur en 1861 pour la restauration de ce monument.

Dans le tome XII, M. l'abbé Bosse (page 344) a donné, en l'accompagnant de quelques éclaircissements, le contrat passé, le 18 mars 1599, pour la réédification de la cathédrale de Mende entre l'évêque et le chapitre, d'une part, et Jehan Despeisses, sieur de Méjanes. Celui-ci s'engage à reconstruire l'église dans l'espace de deux années et demie avec les voûtes de la nef et des bas-côtés, leurs arcs-boutants, etc., à faire faire deux chaires en pierre, à fournir la charpente et la couverture en tuiles ainsi que les portes de l'église (au nombre de sept) en bois de noyer et garnies de tous leurs ferrements, le tout pour le prix de 13,000 écus (39,000 livres), l'aide de 500 journées d'homme aux frais des consuls de la ville de Mende et quelques corvées des possesseurs d'attelages de bœufs.

Bien que la construction dût être faite avec toute l'économie possible, *ouvraige plain et sans façon*, dans lequel l'emploi de la pierre de taille n'était exigé que pour les grands arceaux et les contreforts, la somme allouée aurait été évidemment insuffisante, puisqu'il s'agissait d'élever un monument comportant 40 toises environ de longueur. Mais le commencement de l'acte montre qu'il.

Digitized by Google

y avait en outre transaction entre les parties contractantes. Jean Despeisses avait été précédemment chargé, par le gouverneur de la province, de reconstruire la citadelle de Mende aux frais des états du Gévaudan. On eut quelques raisons de soupçonner que tous les fonds qu'il avait touchés n'avaient pas été appliqués aux travaux, et qu'on était en droit de revendiquer une somme de 7,000 écus (21,000 livres.) Adam de Heurtelou, évêque de Mende, conçut alors la pensée d'en faire les premiers fonds pour relever la cathédrale, et il obtint même de Henri IV l'autorisation nécessaire. Mais de nouvelles difficultés surgirent et le procès était pendant au conseil privé du roi et à la chambre de l'édit lorsque intervint la transaction mentionnée en tête du marché passé avec Despeisses. Elle donne lieu de croire que les accusations portées contre cet entrepreneur n'étaient pas dénuées de fondement.

Nous ne trouvons du reste rien de particulier à relever dans les conditions de cet acte, si ce n'est à l'occasion de la « charpenterye que sera besoing pour porter les couverts de toute ladite eglise et chappelles, de *bois de pin* sec un an ou environ auparavant que de le mettre en œuvre, de la mesme grosseur et espesseur qu'il est requis en une telle charpenterye..... » Cette circonstance d'une charpente d'église construite en bois de pin à la fin du seizième siècle nous paraît être un fait dont il ne se rencontre que peu d'exemples.

Dans le tome XIII du *Bulletin de la Société de la Lozère* (p. 139), M. l'abbé Bosse a publié un autre document qui se rattache au même sujet, et qui fait connaître sur quelles ressources l'évêque Adam de Heurtelou avait cru d'abord pouvoir compter pour la reconstruction de sa cathédrale. Celle-ci avait été ruinée au mois de février ou de mars 1581 par ordre du gouverneur le sieur Merle, irritéde ce que le clergé n'avait pu lui payer une somme de 4,000 écus. Adam de Heurtelou crut possible de faire condamner la succession Merle à contribuer pour 25,000 écus à la dépense de réédification du monument et il donna à cet effet des instructions à un sieur Lenoir qu'il envoyait à Toulouse dans l'intérêt du diocèse et de ses affaires personnelles. Ces instructions sont sans date ; toutefois elles sont nécessairement postérieures à 1590, époque présumée de la mort de Merle.

M. l'abbé Bosse n'a pu découvrir ce qui résulta de cette instance ; il pense qu'il en arriva comme de toutes les autres poursuites intentées contre la veuve et les héritiers de Merle, auxquelles Henri IV mit un terme en déclarant solennellement que le sieur Merle « s'étoit comporté en toutes choses comme bon et sage gouverneur suivant le droit et les devoirs de la guerre.»

Digitized by Google

Si les archéologues de la Lozère n'ont apporté qu'un aussi faible contingent aux publications de la Société départementale, on aurait tort d'en inférer que cette Société manque de sympathie pour les études archéologiques, car les procès-verbaux de ses séances nous apprennent qu'au mois d'octobre 1862 elle a voté une somme de 100 fr., pour être jointe aux 450 fr. dont disposait déjà le département, et qui doivent être employés à pratiquer des fouilles pour recherches d'antiquités à Javols (arrondissement de Marvejols), emplacement présumé de l'ancienne capitale des *Gabali*.

A. DE LA VILLEGILLE,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

Tome IV, 1re partie, 1860. — 2e partie, 1862.

Cette Société, déjà ancienne, ne compte cependant encore que quatre volumes de Mémoires; mais elle est aujourd'hui en bonne voie et on peut lui prédire un brillant avenir. Ses publications se succèdent plus rapidement, et on y comprend parfaitement la mission des corps savants. « Conserver les monuments du passé et les expli- « quer, *servare et narrare*, » disait son savant secrétaire M. B. Duparay dans le compte rendu des travaux de la Société lu le 21 juin 1860, et qu'on trouvera en tête de la 1re partie du tome IV de ses Mémoires. C'est à cette Compagnie que l'on doit la prospérité du musée de Châlon, qui s'enrichit tous les jours par des dons aussi nombreux qu'intéressants ; elle publie de remarquables travaux; enfin c'est de son sein qu'est sorti M. Chabas, dont le nom, aujourd'hui célèbre dans l'Europe savante, compte parmi les plus dignes continuateurs de notre illustre Champollion.

L'histoire et la philologie tiennent une large place dans les deux fascicules dont j'ai à vous rendre compte ; cependant l'archéologie n'y est pas oubliée, dans la première partie surtout. Je vous parlerai d'abord de la notice de M. Jules Chevrier sur un *Groupe antique représentant un gladiateur terrassé par un lion*. Ce groupe, découvert à Châlon-sur-Saône en 1850, est en pierre blanche ; on l'a trouvé en creusant une cave au milieu d'autres débris antiques. Sauvé de la destruction par les soins de la Société d'histoire et d'archéologie, qui s'empressa d'en faire l'acquisition , ce monument est aujourd'hui dans le musée de la ville. Une photographie, jointe au Mémoire, en donne une très-bonne idée; mais qu'il me soit permis d'exprimer ici une crainte, c'est de voir un jour disparaître complétement toutes les illustrations des ouvrages dont les auteurs se seront fiés uniquement à ce moyen de reproduction dont la durée est encore si incertaine.

Le titre de la notice est à lui seul une description du monument. L'infortuné gladiateur est terrassé par les puissantes griffes du roi des forêts, et son épaisse armure le protége plus que le court poignard qu'il brandit inutilement. M. Chevrier attribue ce groupe au quatrième siècle de notre ère : peut-être le rajeunit-il trop, car le costume du *mirmillon*, qui remplit ici assez malencontreusement

Digitized by Google

l'emploi du bestiaire, offre une frappante ressemblance avec celui des gladiateurs du tombeau de Scaurus à Pompéi.

Après cette notice, je trouve des *Recherches sur deux estampilles de produits céramiques gallo-romains*, dans lesquelles M. Protat reconnaît l'indication de médicaments à l'usage des vétérinaires. Ces inscriptions appartiennent en effet à des vases de trop grande dimension pour qu'on puisse supposer qu'ils désignent des collyres destinés à l'homme, et les ingénieuses hypothèses de M. Protat, appuyées sur la comparaison de textes de l'antiquité médicale avec d'autres monuments analogues, me paraissent tout à fait dignes de l'attention des archéologues.

M. Henri Batault a donné une *Notice sur une crosse en ivoire, une croix processionnelle et un chandelier en bronze, de l'époque romane*. Cette notice, ornée de deux planches sur lesquelles ces précieux monuments sont reproduits avec leurs couleurs, est d'un grand intérêt. La crosse, en particulier, est un monument de la plus grande importance. Elle est en ivoire, et est encore munie de sa hampe aussi d'ivoire ; ce sont là deux circonstances à signaler, car c'est de la plus grande rareté. Le musée de Cluny, si riche en monuments de l'orfévrerie du moyen âge, et qui compte dix crosses et deux *Tau*, ne possède que trois crosses munies de leurs hampes entières, et dans ce nombre, seulement deux tau et une seule crosse en ivoire (celle qui porte le n° 407 dans le Catalogue) ; mais elle n'a pas sa hampe comme celle que publie M. Batault. De plus, il faut dire que les crosses munies de hampes du musée de Cluny sont toutes moins anciennes que la crosse de saint Loup, car l'excellent catalogue de notre collègue, M. du Sommerard, classe les unes au quatorzième siècle (n°s 3130 et 3132), l'autre au seizième. En interrogeant mes souvenirs, je me rappelle avoir vu, il y a plus de vingt ans, chez un marchand de curiosités, à Paris, une crosse abbatiale en bois sculpté avec sa hampe, mais elle était encore plus moderne, et ne remontait guère plus haut que la fin du seizième siècle ; j'en connais aussi deux fort intéressantes à la bibliothèque communale de Versailles. Celles-là sont fort anciennes, mais il s'est écoulé tant de temps depuis le jour où je les vis avec mon ami feu Charles Sauvageot, que je ne puis préciser la date à laquelle on doit les attribuer. Je les crois encore inédites. Elles proviennent de deux abbayes voisines de Versailles.

La magnifique crosse décrite par M. Batault appartient aujourd'hui à l'église de Saint-Vincent de Châlon ; elle passait jadis pour avoir appartenu à saint Loup, évêque de Châlon au septième siècle.

Digitized by Google

L'auteur, qui l'attribue avec raison à une époque très-postérieure, croit que c'est du moins réellement la crosse qui, pendant plusieurs siècles, a été vénérée comme ayant appartenu au saint prélat. Quoi qu'il en soit, c'est un précieux vestige de l'art du moyen âge, et notre savant collègue M. le comte de Bastard aurait été bien heureux d'avoir sous les yeux la belle planche publiée par la Société châlonnaise lorsqu'il écrivit le remarquable rapport sur la crosse de Tiron, qui remplit presque à lui seul le tome IV et dernier de notre ancien *Bulletin*. Dans ce rapport, qui, sous sa plume érudite, sagace et consciencieuse, est devenu un livre, je n'ai trouvé qu'une seule crosse dont le sujet soit analogue à celui de la crosse dite de saint Loup, dont l'ornementation figure le triomphe du Sauveur, personnifié par l'agneau ou le bélier portant la bannière crucigère, sur le démon, représenté par un serpent dont les replis forment naturellement la volute de la crosse. Or, c'est absolument là le sujet de la crosse dite de Bâle, publiée d'abord par le père Martin (tome IV des *Mélanges d'archéologie*), puis de nouveau plus exactement, d'après l'original qui était alors dans la collection du prince Soltykoff, par M. le comte de Bastard. (Voir p. 472 de son Rapport.) (1). Je n'insisterai pas plus longtemps sur ce beau monument que M. Batault croit pouvoir attribuer à une époque antérieure au onzième siècle, mais qui me paraît dater seulement du douzième. J'espère en avoir dit assez pour faire ressortir l'importance de la crosse de saint Loup sous le double rapport de l'histoire de l'art et de la symbolique du moyen âge.

La *croix processionnelle* de l'église de Saint-Pierre de Châlon et le *chandelier* de bronze qui figurent sur les planches de la Notice de M. Batault sont aussi des objets d'un grand intérêt ; et quoiqu'ils pâlissent devant la précieuse crosse de saint Loup, il n'en faut pas moins remercier l'auteur et la Société de les avoir fait reproduire.

La deuxième partie du tome IV des Mémoires de la Société est consacrée à l'histoire. On pourrait à la rigueur réclamer pour notre section le chapitre IV d'une *Etude historique sur Pierre le Vénérable, abbé de Cluny*, due à M. B. Duparay ; mais ce chapitre intitulé : *Lutte entre Cluny et Cîteaux; l'art monastique*, — est plutôt du domaine de nos collègues de la section d'histoire ; ce sont des considérations philosophiques et esthétiques, mais ce n'est pas, à proprement parler, de l'archéologie. Je me contente donc de signaler à l'attention l'important travail de M. Duparay, qui fait le plus grand

(1) J'ignore ce qu'est devenue cette précieuse crosse, qui porte le n° 188 dans le Catalogue de vente de la collection Soltykoff. — Paris, 1861.

Digitized by Google

honneur à son zèle pour l'histoire de la province ; mais je ne dois pas oublier une Note qui semble le *Post-scriptum* de l'Etude de M. Duparay. Cette note, due à M. A. de Surigny, est intitulée : *Deux mots sur le tombeau de Pierre le Vénérable.* L'auteur y a joint une belle planche due à son habile crayon, qui représente de remarquables fragments de deux tombeaux conservés à Cluny et dont l'un est considéré comme ayant été celui de Pierre le Vénérable. M. de Surigny convient que les quelques mots de l'inscription qu'il a pu déchiffrer ne suffisent pas pour confirmer la tradition ; mais il fait remarquer qu'il y en a assez pour qu'il soit permis d'y reconnaître la tombe d'un abbé du monastère et le style du douzième siècle. Il n'est donc pas impossible que la tradition soit fondée, et c'est avec toute raison que l'auteur termine son intéressante Note en faisant remarquer que, quoi qu'il en soit, on devra savoir gré à la Société de Châlon d'avoir donné aux amis du passé l'image des derniers vestiges d'un monument qui, malgré les soins dont il est un peu tard l'objet, ne sera bientôt plus qu'un peu de poussière.

Le Comité n'a en effet que des éloges à donner à la Société de Châlon. Les efforts intelligents qu'elle ne cesse de faire afin de conserver les monuments de cette antique cité, le zèle et la science de ses membres, lui assureront bientôt, nous n'en doutons pas, un des premiers rangs parmi les Sociétés savantes dont s'honorent nos départements.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RECUEIL DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES.

26e année, 1859, 1 vol. in-8. — Havre, 1860; et 27e et 28e années, 1860-1861, 1 vol. in-8, Havre, 1862.

Les archéologues ne sont pas nombreux au Havre, ou du moins si cette riche cité en possède quelques-uns, ils envoient sans doute le tribut de leurs travaux à Caen où siége la Société justement célèbre des Antiquaires de Normandie, car dans les deux volumes dont je suis chargé de rendre compte, je n'ai pu trouver la matière d'un véritable rapport. Ce n'est pas à dire pour cela que la *Société havraise d'études diverses* manque de gens de talent; au contraire, en parcourant ces volumes, je vois que cette Compagnie est fort bien composée. Seulement, on s'y occupe d'histoire, de littérature, de sciences mathématiques, physiques, etc., de poésie; quant à l'archéologie, elle semble y être seulement tolérée. C'est un simple regret que j'émets, car évidemment si les écrivains distingués dont les travaux remplissent ces deux volumes daignaient se livrer sérieusement à l'archéologie, nous aurions à étudier dans les prochaines publications de la Société havraise des travaux qui ne le céderaient pas à ceux des plus célèbres Compagnies de nos départements. Je ne veux d'autre preuve de ce que je viens d'avancer que l'élégant morceau dû à M. E. Borély, intitulé: *la Mode, la toilette des femmes dans l'antiquité* (26e année). Si l'on s'aperçoit vite que l'auteur n'a pas étudié d'assez près les monuments en nature, en revanche on voit qu'il a vécu familièrement avec les classiques grecs et latins. Aussi, a-t-il écrit un discours très-agréable, instructif même et excellent à lire en séance publique; mais nous ne pouvons nous dissimuler que ce n'est pas là de l'archéologie comme nous aurions voulu en trouver dans le recueil de la Société havraise.

Dans le volume qui contient les années 1860 et 1861, je trouve un travail de M. A. Villeroy, intitulé: *Notice sur les monnaies royales françaises depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours*. C'est encore un discours fort bien écrit, mais trop bref pour un sujet aussi vaste et dont les proportions ne sont peut-être pas calculées avec l'équité nécessaire; ainsi, comme l'auteur le dit lui-même, « il a passé rapide-« ment sur le monnayage des deux premières races qui offrent peu de « variétés, et s'est étendu plus longuement sur celui de la troisième... » « Enfin, il a décrit plus particulièrement les monnaies du dix-huitième

Digitized by Google

« siècle à la démonétisation desquelles nous avons assisté, et celles « du dix-neuvième, les seules, à peu près, restées en circulation. » Ces citations montrent mieux que tout ce que je pourrais ajouter, non pas certes que la notice de M. Villeroy soit un mauvais travail, mais que c'est à grand'peine qu'on peut la rattacher aux études de la section d'archéologie.

Dans ce volume, on pourrait encore à la rigueur réclamer la *Notice sur la grosse tour du Havre, dite depuis la Tour de François* Ier, par M. l'abbé Lecomte ; mais, bien que ce travail intéressant soit accompagné d'une planche offrant les plans et coupes de cette tour, comme je n'y trouve pas une véritable description de ce monument, je crois qu'il est bien plus de la compétence de la section d'histoire que de la nôtre. J'en dirai autant d'un autre travail inséré dans le même volume et qui est consacré à l'église de Saint-Nicolas-de-Leure et que l'on doit au même savant ecclésiastique. Ce sont de véritables études historiques où l'archéologie n'a qu'un rôle tout à fait secondaire. On ne peut en faire un reproche à M. l'abbé Lecomte, car cette série de travaux sur l'ancien Havre est précisément intitulée : *Etude historique*. Toutefois, comme je me suis donné le plaisir de lire ces divers écrits et que j'y ai trouvé autant d'intérêt que d'instruction, je prends la liberté de les signaler à votre attention. Je suis certain que je ne ferai ainsi que devancer l'avis de nos collègues de la section d'histoire.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts, et commerce du Puy.

Tome XXII, 1859. Le Puy, Marchessou, 1861, in-8° de 431 pages, avec tableaux. — Tome XXIII, 1860. *Ibid., id.*, 1862, in-8° de 229 et 162 pages avec tableaux.

L'archéologie n'occupe qu'une place restreinte dans les travaux de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy ; cependant cette Société compte dans son sein plusieurs archéologues, tels que MM. Aymard, Vinay, Payan-Dumoulin, à qui le zèle ne fait pas faute, lorsque l'occasion se présente de consacrer leurs études à une science qu'ils affectionnent. On est sûr de les trouver fidèles à leur poste, dès qu'il s'agit d'entreprendre et de diriger des fouilles, d'apprécier et d'interpréter les monuments antiques qu'on découvre dans le département de la Haute-Loire, de contribuer au développement du musée d'antiquités que la Société a créé dans la ville du Puy. Ils sont toujours prêts aussi à fournir des notes et des Mémoires intéressants au recueil déjà si volumineux des *Annales* de cette Société savante, qui embrasse à la fois avec une égale sympathie toutes les branches des sciences, des arts et des lettres.

Le volume publié en 1861 contient trois Mémoires qui relèvent plus spécialement de notre section d'archéologie : le *Château de Grignan*, par M. Payan-Dumoulin ; le *Géant du rocher de Corneille*, par M. Aymard ; et *Notice sur les roches à bassins dans la Haute-Loire*, par le même M. Aymard.

La description du célèbre château de Grignan avait été faite, il y a plus de quinze ans, dans l'*Histoire de Mme de Sévigné*, par M. Aubenas ; on la trouve aussi plus succincte dans les excellents guides destinés à remplacer l'ignorant *cicerone* que le voyageur curieux était forcé de subir naguère comme une odieuse redevance attachée aux ruines et aux monuments. M. Payan-Dumoulin a donné une forme nouvelle, un peu trop vague et trop poétique pour nous, à la description de cette magnifique demeure seigneuriale, fondée dans les temps reculés du moyen âge, détruite et reconstruite au quatorzième siècle, rebâtie à l'époque de François Ier avec toutes les splendeurs de l'architecture de la Renaissance, augmentée et complétée enfin dans le style architectural du règne de Louis XIV, puis saccagée et renversée en partie sous le marteau révolutionnaire de 93. M. Payan-Dumoulin a enregistré de bien tristes détails relatifs à cette œuvre de vandalisme, qui commença par l'enlèvement des toitures

Digitized by Google

du château condamné comme château fort! Cet enlèvement avait été ordonné par les administrateurs du district de Montélimart. La vente du riche mobilier qui garnissait les appartements de cette résidence princière, appartenant alors au comte du Muy, eut lieu le 27 frimaire an II et produisit une somme de 29,260 livres en assignats! Nous regrettons que M. Payan-Dumoulin n'ait pas publié en appendice le procès-verbal de cette vente, lequel nous eût offert une sorte d'inventaire des innombrables objets d'art accumulés depuis trois siècles dans le château des Adhémar. Il y avait parmi ces précieuses reliques livrées à l'encan une belle collection de portraits historiques et de tableaux de maîtres. Le propriétaire actuel du château est parvenu à retrouver un portrait de Mme de Sévigné, attribué à Mignard, et quelques autres portraits de famille, provenant de l'ancienne collection.

M. Payan-Dumoulin ne fait que citer en passant le tombeau de Mme de Sévigné, comme existant encore dans le chœur de l'église paroissiale de la ville de Grignan; mais nous croyons que ce tombeau n'est plus, pour ainsi dire, qu'un cénotaphe d'expiation. J. Dusaulchoy a consigné le fait suivant dans sa *Mosaïque historique, littéraire et politique* (Paris, Rosa, 1818, 2 vol. in-12). « Vers la fin de 1793, j'allais de Saint-Paul-Trois-Châteaux avec M. le comte de C..., chez qui j'étais refugié, visiter le château de Grignan, situé à deux lieues de cette ville. Nous y arrivâmes au moment même où les déprédateurs des tombeaux violaient celui de Mme de Sévigné. Ce sacrilége fut consommé au milieu de tous les excès du délire de barbarie et d'indécence qui pouvaient en augmenter l'horreur. » Aujourd'hui la statue de Mme de Sévigné décore une des places de Grignan en signe d'oubli et de pardon. Mais Dusaulchoy rapporte dans son livre un sacrilége non moins douloureux que le premier: le comte de C..... possédait deux volumes de lettres inédites de l'illustre épistolaire; au moment de mourir, il les fit brûler en sa présence!

M. Aymard, dans son Mémoire sur le *Géant du rocher de Corneille*, semblè avoir voulu donner une suite au Mémoire très-remarquable que M. Bourquelot a publié sur les origines archéologiques de Gargantua (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XVII, p. 127). Une des pointes du rocher granitique de Corneille, qui surmonte le mont Anis et domine la ville du Puy, affecte la forme d'une tête colossale que le peuple a surnommée la tête de Henri IV. Cette dénomination paraît avoir succédé à celle du *Géant* ou *Jayant*. M. Aymard a constaté, en effet, dans plusieurs anciens titres, que

Digitized by Google

les alentours du rocher de Corneille étaient désignés dès le quatorzième siècle sous le nom de terroir de Jahant. Il n'a pas de peine à prouver que le mot *jahant* fut autrefois synonyme de géant, et il rattache ce mot tout naturellement au fameux *Gayant* de Douai. Le géant trouvé, il fait une campagne d'érudition assez heureuse, et en tous cas très-agréable à la lecture, pour démontrer que, dans l'antiquité celtique, les roches isolées de forme bizarre qui se dressaient au sommet des montagnes avaient été ordinairement consacrées aux divinités locales, sinon au dieu Teutatès. Il rappelle, en outre, d'après le témoignage d'un vieux chroniqueur du Puy, Médicis de Podio, que le mont Anis était alors un sanctuaire druidique, puisqu'on y voyait un dolmen vénéré dans la province, lequel fut transporté par les premiers chrétiens dans la cathédrale, où l'on en conserva les restes jusqu'à la fin du siècle dernier.

Ce Mémoire est un chapitre plein de recherches et d'ingénieuses observations à ajouter à l'histoire légendaire des pierres, qui ont joué un rôle incontestable dans toutes les religions primitives et surtout dans celle des Druides. La notice que M. Aymard a composée, avec non moins d'érudition et d'intelligence archéologique sur les roches à bassins de la Haute-Loire, peut être regardée comme faisant suite au même travail et servant à développer les mêmes idées. L'auteur examine et décrit successivement les *caves*, ou *bornes des Sarrasins*, à Mazeyrat, les *roches de Saint-Martin* sur la crête des monts de Malavas, les *mesures de Pradelles* à Longesagne, la *Pierre plantée* au bord du chemin de Monteil, et plusieurs autres roches taillées qui portent encore l'empreinte de la main de l'homme. Il se propose de démontrer que toutes ces roches, dans lesquelles on reconnaît l'existence de véritables bassins creusés au moyen d'instruments de métal, et ayant eu pour objet de contenir un liquide qui se déversait au dehors par une rigole, appartiennent à une série de monuments déjà connue pour la Bretagne, l'Angleterre, etc., mais jusqu'à ce jour inédite dans le Velay. Nous regrettons que le Mémoire de M. Aymard ne soit pas accompagné de plans e de dessins métriques qui nous permettraient de juger avec connaissance de cause une question intéressante, il est vrai, mais encore bien nouvelle, où il faut se défier de donner trop de place à l'imagination. M. Aymard nous fait connaître, à propos de cette question qu'il a traitée très-consciencieusement, plusieurs inscriptions romaines récemment découvertes sur le sol de l'antique Anicium.

Le volume des *Annales de la Société* publié en 1862 ne renferme aucun Mémoire dont notre section d'archéologie ait à s'occuper ; mais

Digitized by Google

les procès-verbaux des séances méritent de nous arrêter quelques nstants ; car nous y trouvons des détails dignes d'intérêt sur l'augmentation du musée du Puy, qui doit ses progrès continus à la libéralité des habitants de la Haute-Loire. Le moindre manœuvre qui découvre des monnaies ou des fragments antiques en remuant la terre ne met pas moins d'empressement à les porter au musée, que les familles de Polignac et de la Tour-Maubourg à y déposer une quantité de tableaux, de statues, de médailles et d'objets d'art en tout genre. La Société académique du Puy est, pour ainsi dire, le foyer permanent de cette noble émulation de générosité patriotique. M. Vinay, qui a fait exécuter à ses frais dans ses propriétés de Corsac une suite de fouilles bien étendues et bien dirigées, a envoyé au musée tout ce que ces fouilles ont produit en debris de vases et de statuettes; mais le principal résultat des dites fouilles, c'est la découverte d'une voie romaine venant du Puy et d'un cimetière par incinération, dans le voisinage de la Chartreuse de Villeneuve. M. Aymard a trouvé également à Rioux, dans la commune de Taulhac, un grand nombre de débris , tuiles à rebords, pierres sculptées, fragments de statues, qui témoignent de la présence d'un centre important de population gallo-romaine dans cette localité. M. Aymard suit toujours avec une ardeur infatigable tous les remuements de terrain qui se font dans l'enceinte de la ville de Puy : il a encore reconnu des substructions romaines en différents endroits de cette ville et il a recueilli, entre autres antiquités, les morceaux de cornets ou cors de chasse en terre cuite, qui, suivant une vieille légende, auraient été employés à un usage emblématique tout à fait local. Si l'on en croit un poëte du commencement du dix-septième siècle, Hugues d'Avignon, auteur de la *Velleyade*, ces cornets se fabriquaient encore de son temps pour les pèlerins qui allaient au pèlérinage de Notre-Dame dû Puy et qui brisaient contre les statues de la cathédrale les cornets qu'ils avaient fait sonner auparavant. C'était là, dit Hugues d'Avignon, une *invétérée consuétude* qui rappelait que les chrétiens avaient brisé les idoles du paganisme. Nous aurions voulu avoir sous les yeux un bon dessin qui nous offrît la configuration exacte de ces cornets, ou du moins de leurs débris, car une légende de cette espèce, si pieuse qu'elle puisse être , n'est pas un article de foi en archéologie.

Paul Lacroix,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES, ARTS, AGRICULTURE ET COMMERCE DE LA SOMME.

2e série, tome II, 1860-1862.

L'Académie de la Somme est une de nos plus anciennes Compagnies savantes : « En 1702, lit-on dans un ancien dictionnaire géographique, il s'est formé à Amiens une Société de personnes d'esprit et de savoir qui travaillent à mériter un jour le titre d'académicien. Ils font des assemblées réglées, des receptions en forme, des discours savants. Ils ont un président et un secrétaire ; il ne leur manque plus que des lettres patentes. »

L'Académie s'occupe peu d'histoire, mais beaucoup de belles lettres. L'archéologie a été l'objet de trois Mémoires dans le dernier volume publié par cette Compagnie savante.

Deux sont dus à M. l'abbé Corblet. Dans le premier il étudie rapidement l'histoire de la sculpture chrétienne en France avant le règne de Charlemagne, au point de vue seulement des autels, des tombeaux et des diptyques, réservant pour un autre travail l'ornementation architecturale et l'orfévrerie.

Comme autel antérieur à l'époque de Charlemagne, M. Corblet ne pense pas qu'il puisse en être cité en France d'autre que celui de l'abbaye de Saint-Victor conservé au musée de Marseille, en marbre blanc, dont l'ornementation représente des feuilles de vigne, des colombes et des agneaux.

Les tombeaux sont assez nombreux. Il y en a des exemplaires curieux à Arles, à Aix, à Lyon, à Toulouse, à Marseille, reproduisant principalement le passage de la mer Rouge, Moïse faisant jaillir une fontaine, la résurrection de Lazare, la multiplication des pains, des phénix, des cerfs, des palmiers, etc. Deux tombeaux de la crypte de Jouarre sont du septième siècle. On en a reconnu de plus anciens à Chartres, à Saint-Quentin, à Saint-Acheul, à Saintes, à Auch.

M. l'abbé Corblet insiste spécialement au sujet d'un diptyque, ou plutôt d'une feuille de diptyque antérieur au neuvième siècle, sur celui conservé et muni d'armures, représentant trois miracles de saint Remy relatifs au baptême de Clovis ; il ajoute qu'il croit que

Digitized by Google

c'est le seul monument de ce genre, datant de cette époque, où l'on trouve sculpté un trait de l'histoire de France (1).

M. Corblet a publié ensuite une dissertation détaillée sur la signification symbolique du lion et du bœuf, qui se voient fréquemment sculptés sur les portails des églises romanes. Au premier abord il paraît naturel de ne voir dans le bœuf qu'une réminiscence de ceux qui soutenaient les bassins sacrés du temple de Salomon ; dans le lion, un souvenir de ceux que les anciens plaçaient à la porte des édifices publics. Mais on sait que, si le christianisme conserva la plupart des attributs païens, il y attacha toujours des idées symboliques nouvelles. M. Corblet recherche donc le sens que ces deux animaux peuvent avoir au point de vue chrétien, et il arrive à démontrer que le bœuf est le type de la passion du Sauveur, et le lion le type de sa résurrection. A cet égard le doute n'est pas possible. En parlant des quatre animaux apocalyptiques, saint Jérôme a dit : « Christus est homo nascendo, vitulus moriendo, leo resurgendo, « aquila ascendendo. » Dès lors rien n'est plus facile que d'expliquer la présence du bœuf et du lion parmi les sculptures habituelles des églises. On peut encore demander pourquoi ce symbole figurait spécialement au portail. La réponse semble encore très-aisée à M. l'abbé Corblet. La porte principale de l'église est la figure de Jésus-Christ lui-même, qui a dit : *Ego sum ostium.* Or, remarque M. Corblet, Jésus-Christ a opéré notre salut par sa passion volontaire et par sa résurrection. On comprend donc sans peine que ce soit à côté de la porte principale, figurant Jésus-Christ, que soient représentés le lion et le bœuf, symbolisant sa passion et son triomphe sur la mort.

M. l'abbé Corblet complète son travail par une énumération curieuse des églises où se retrouvent ces deux sculptures.

M. Garnier consacre un travail très-long et très-soigneusement étudié à la question de silex taillés des temps anté-historiques. La découverte des produits de l'industrie de l'homme dans les couches paléontologiques présente en effet le plus haut intérêt ; car, comme le remarque l'érudit archiviste de l'Académie de la Somme, elle ne tend à rien moins qu'à modifier entièrement les idées des géologues relativement à la constitution de quelques parties de notre globe, en prouvant la contemporanéité de l'homme avec les grands mammifères dont les espèces ont aujourd'hui disparu. M. Garnier s'est

(1) Ce précieux monument a du reste été publié et expliqué dès l'année 1832 par feu le docteur Rigollot. (Voyez *Notice sur une feuille de diptyque d'ivoire représentant le baptême de Clovis*, brochure in-8. — Amiens, 1832, avec une planche lithographiée.) (*Note de la Commission de rédaction.*)

Digitized by Google

proposé de présenter l'histoire de cette découverte, les explications qu'on a données de cet assemblage des silex taillés et des ossements des grands pachydermes, en y joignant ses propres observations. Divisant son travail en périodes précises, il se demande si les silex trouvés par M. Boucher de Perthes sont bien taillés par l'homme ; s'ils sont mêlés à des espèces de mammifères aujourd'hui éteintes ; s'ils sont contemporains de ces ossements, et à quelle époque appartiennent les terrains où on les a rencontrés.

M. Garnier reconnaît ces silex comme taillés par l'homme ; il n'est pas moins affirmatif pour la seconde question ; mais il ne croit pas qu'ils soient forcément contemporains des animaux colossaux aux ossements desquels ils sont mêlés. L'honorable savant fait remarquer qu'on ne peut d'aucune façon fixer une date certaine, absolue, pour cette dernière partie de la question. Rien ne s'oppose à ce qu'on admette l'usage des instruments de pierre, prolongé dans la période de bronze, dans les pays où la civilisation était encore peu avancée, et leur rareté dans le Midi en serait la preuve. Seulement nul ne peut savoir quand cet âge a commencé. On sait seulement qu'ils se sont suivis, et les observateurs n'ont pu établir qu'une chronologie relative. La tradition en effet ne saurait remonter à l'origine de notre espèce, pas plus que les souvenirs de l'individu ne sauraient lui rappeler sa naissance : l'humanité doit donc avoir traversé une première phase qui n'a pas laissé de souvenirs.

Le travail de M. Garnier est très-intéressant, et de nature à renseigner très-utilement en ce moment, où les plus récentes découvertes de M. Boucher de Perthes viennent donner tant d'importance à cette grande question de nos origines historiques.

Edouard DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Carte archéologique du Morbihan.

Communication de M. Rosenzweig.

Dans un répertoire archéologique du Morbihan dont le Comité a reconnu le mérite en lui décernant une de ses médailles, M. Rosenzweig avait signalé les monuments des époques celtique, romaine et féodale de ce département. Aujourd'hui il adresse à votre section une carte qui comprend sous des figures et des couleurs distinctes tous les monuments qu'il a précédemment décrits. Ce précieux tableau permet d'embrasser d'un coup d'œil l'histoire générale du pays vannetais, et complète de la manière la plus heureuse le premier travail du laborieux archiviste.

Grâce à son zèle et à sa patience, nous pouvons, comme du haut d'un promontoire, juger de la civilisation de ces anciens Vénètes qui ont couvert les côtes et les îles de la Bretagne orientale de tant d'édifices gigantesques. On compterait plus facilement les villes, les bourgs, les villages et les hameaux du Morbihan que les menhirs, les peulvans, les pierres fiches, les alignements, les cromlechs, les dolmens, les allées couvertes, les grottes aux fées, les tumulus, les galgals, les barrows, les pierres à bassins, les pierres branlantes ou sonnantes, qui en font le sol naturel et en quelque sorte sacré d'une espèce de race de Titans.

Nous pouvons, en second lieu, apprécier les efforts prodigieux qu'ont faits les Romains pour conquérir cette partie de la Gaule, la force ou le nombre de leurs retranchements, de leurs villas, de leurs cirques ; la multitude de leurs bornes milliaires, de leurs colonnes, de leurs chemins ; l'art savant et compliqué qui reliait entre elles leurs opérations militaires par un réseau de voies stratégiques que personne encore n'avait aussi curieusement étudié.

Enfin nous voyons le christianisme et le moyen âge, comme une grande marée bienfaisante, avec leurs églises, leurs chapelles, leurs couvents, leurs châteaux, leurs manoirs, leurs mottes féodales, leurs constructions nouvelles de toute espèce, envahir le sol de la contrée dans toute son étendue, et couvrir, sans les dérober aux regards, les monuments indestructibles des deux époques antérieures.

Telle est l'œuvre de M. Rosenzweig.

Si un œil exercé y trouve quelques omissions ; si, par exemple, à l'époque celtique, on y cherche en vain la trace de ces antiques voies gauloises où les *Rhedæ* armoricaines ont laissé leur empreinte

Digitized by Google

profonde ; si aucune de ces fontaines sacrées des anciens Vénètes mises plus tard sous la protection des saints, pas même celle de Baranton, dans la fameuse forêt de Brocéliande, n'a été indiquée par l'auteur de la carte archéologique du Morbihan ; et si, au moyen âge, il ne songe pas à tracer les limites, encore moins les divisions dialectiques, de l'idiome vannetais, trop peu préoccupé de la question philologique, qui cependant a une importance capitale en pays celtique, son travail n'en mérite pas moins les félicitations du Comité.

Je ne crains pas de le qualifier d'excellent ; c'est incontestablement le meilleur qu'on ait fait sur le Morbihan : il a rendu un service réel à la science archéologique. Sa carte fournira des éléments très-utiles à la commission de la géographie des Gaules ; elle pourrait être proposée pour modèle aux explorateurs de nos antiquités nationales, et j'en souhaite une pareille à chacun des départements de l'Empire français.

Vicomte H. DE LA VILLEMARQUÉ,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Le monument celtique de la Chapelle-Vendomoise.

Communication de M. de Martonne.

A un kilomètre et demi environ du bourg de la Chapelle-Vendomoise (département de Loir-et-Cher), dans un champ à gauche de la route qui conduit de Blois à Vendôme, on aperçoit un monument qui frappe d'étonnement le voyageur.

M. A. de Martonne, archiviste du département, et correspondant du Comité, nous apprend qu'il se compose de quatre parties distinctes :

1° Une table de pierre de cinq mètres de long sur trois mètres de large, d'une épaisseur de quarante à cinquante centimètres, supportée par deux autres pierres de trois mètres de long sur deux de haut, le tout formant une grotte d'une étendue de quatres mètres cinquante sur trois. La table étant orientée du nord au midi dans le sens de sa longueur, les supports servent, dans cette direction, de parois à la grotte, fermée à l'ouest par une seule pierre de cinq mètres de long sur un mètre de hauteur.

2° A l'est, une seconde grotte adossée à la première, et composée d'une table longue de quatre mètres et large de deux qui s'élève à la même hauteur que la précédente, et qui a trois supports la fermant à l'est.

3° En avant de cette seconde partie de l'édifice, une troisième table d'un mètre sur trois soutenue par trois supports d'un mètre de haut seulement.

4° Une pierre isolée du monument et placée à côté, comme si elle devait servir de marchepied pour monter par des plates-formes graduées jusqu'à la grande table du fond.

M. de Martonne ajoute que l'harmonie de l'édifice a été un peu dérangée par suite de fouilles qu'on y aurait faites à une époque inconnue, probablement pour y chercher des trésors, selon l'usage populaire.

Mais ce n'est pas le peuple seul qui s'est préoccupé de la destination de ce mystérieux monument, les savants du pays se sont fait la même question.

Deux érudits vendomois, l'abbé Simon et M. de Salaberry, supposent qu'il fut élevé par Foulques l'Oison, comte de Vendôme en l'année 1057, pour marquer d'une manière indestructible les limites

Digitized by Google

entre ses provinces et celles de Thibaut, troisième du nom, comte de Blois et de Champagne, avec lequel il était perpétuellement en discussion à cet égard.

Que ce monument ait servi longtemps de pierre bornale aux pays Blésois et Vendomois en vertu de traités authentiques, le fait est incontestable; mais qu'il date du onzième siècle, c'est une assertion gratuite, et les érudits qui l'ont avancée s'en seraient gardés pour peu qu'ils eussent été familiarisés avec les constructions du même genre.

Quelque nom qu'on leur donne, qu'on les appelle celtiques ou druidiques, comme en France, ou *mégalitiques*, comme en Angleterre, on ne peut y voir autre chose que de gigantesques témoins d'une époque qui ne nous a pas laissé d'autres monuments.

Par malheur ils sont muets ; au moins les hiéroglyphes gravés sur quelques-uns d'entre eux n'ont-ils pas encore trouvé de Champollion, et ce qu'on en peut dire paraît assez conjectural. C'est donc uniquement à titre d'hypothèse plus ou moins plausible que l'on doit admettre presque tout ce qui a été soutenu jusqu'ici au sujet des monuments dits celtiques même par les meilleurs juges. Et puisqu'il est question de celui de la Chapelle-Vendomoise, je ne ferai pas d'exception en faveur du savant éminent qui l'a le premier classé et décrit, l'auteur de l'*Histoire archéologique du Vendomois*, M. de Pétigny, dont l'Académie des Inscriptions et belles-lettres pleurera longtemps la mort prématurée. Il y a vu un édifice qu'il qualifie de *druidique*, et la grande table est pour lui un autel sur lequel se célébraient les sacrifices. « On remarque, dit-il, sur la surface de la grande table une rigole aboutissant à un bassin qui communiquait par une ouverture étroite et oblique avec la chambre inférieure. Le prêtre se plaçait au-dessous de cette ouverture, et recevait le sang des victimes, qui inondait son visage et ses vêtements; puis, s'élevant sur la plateforme par l'intervalle qui sépare les deux grandes tables, il apparaissait, à la lueur des torches, au peuple épouvanté comme un fantôme sanglant. »

Le tableau ne manque pas de grandeur; malheureusement il est, je le crains, un peu imaginaire.

M. de Martonne constate, non sans regret, qu'il n'a pas trouvé de rigole aboutissant à un bassin propre à recevoir le sang des sacrifices.

A ce propos, le Comité apprendrait avec plaisir de ses correspondants quels sont les *dolmens* de nos départements de France qui portent véritablement des traces, s'il en reste, du culte des plus

Digitized by Google

anciens habitants de la Gaule. Il ne saurait trop leur recommander de faire et de lui adresser des estampages des figures et dessins sculptés à l'intérieur ; il y a là toute une mine importante qu'on commence à peine à exploiter. De l'étude comparée de ces signes avec des signes semblables remarqués dans d'autres pays peut jaillir une source d'informations propre à rendre la vie et la voix aux générations qui nous ont laissé leurs cendres. Les correspondants devraient aussi vérifier autant que possible par des textes anciens, quand il en existe, les découvertes d'objets de diverse nature faites dans les monuments qu'ils décrivent.

Leur premier soin toutefois est de veiller religieusement à leur conservation, et la *Société archéologique du Vendomois* mérite des remercîments pour avoir demandé au conseil général du département de Loir-et-Cher de vouloir bien acquérir le *dolmen* de la Chapelle-Vendomoise, afin de le sauver de la destruction dont il est menacé par son propriétaire.

La notice que M. de Martonne a rédigée sur cet objet, à la demande du préfet, comme pièce à l'appui, et dont il a adressé une copie au Comité, n'est pas moins digne d'éloges, et il y a tout lieu d'espérer que nous devrons au zèle intelligent de la *Société archéologique du Vendomois* et de notre correspondant la conservation d'un monument qu'on s'accorde à regarder comme un des plus beaux et des mieux conservés de France (1).

Vicomte H. DE LA VILLEMARQUÉ,
Membre du Comité.

(1. Notre espoir n'a pas été trompé : nous apprenons qu'un amateur distingué de nos antiquités nationales, M. Léon Noël, de Saint-Bohaire, vient d'acheter la pièce de terre où se trouve le dolmen, et que, pour reconnaître la part active que la Société archéologique de son département a prise au salut de cet important monument, il a l'intention de le lui léguer (*). H. V.

(*) Voyez le compte rendu de la séance du 10 mars 1863 dans la *Revue des Sociétés savantes* (n° de mai 1863, précédent volume, p. 389).

Digitized by Google

L'ANCIEN CHATEAU D'ALENÇON.

Communication de M. Hédin.

Je ne connais guère d'archéologue qui, en passant par Alençon et en regardant ce qui reste de l'antique château de cette ville, n'ait été pris d'un accès de mauvaise humeur contre les guerres civiles, d'abord, puis contre la maladresse des architectes du dernier siècle. Les guerres dont je parle amenèrent, en l'année 1592, la démolition du *vieux château des ducs*, comme on l'appelait; ce fut Henri IV (et je le regrette pour sa mémoire) qui le rasa. Les architectes que j'accuse, voulant changer un aménagement primitif, préparèrent par leur inhabileté et leur incurie, en 1775, la chute du donjon, qu'ils se virent forcés de démolir, huit ans plus tard, pour l'empêcher d'ensevelir sous ses ruines les constructions voisines.

Or, le corps du château, paraissant remonter au commencement du XIe siècle, et le donjon datant des premières années du XIIe, l'un et l'autre étaient d'une importance capitale pour l'histoire de notre architecture militaire sous la grande féodalité. Aujourd'hui, il ne reste debout qu'un pavillon servant de prison, et une grosse tour couronnée, réunis par une courtine, tous deux bâtis seulement au XVe siècle.

Heureusement, l'intelligence et le zèle des archéologues peuvent en partie réparer le mal que la sottise ou la passion des hommes ont causé.

Des recherches faites dans les archives de la généralité d'Alençon et chez des particuliers du pays ont amené la découverte d'anciens plans et devis qui permettent de reconstruire le château tel qu'il était avant la démolition déplorable du XVIe et du XVIIe siècle.

Ces plans ont été étudiés avec beaucoup de soin par un habile conducteur des ponts et chaussées, M. Hédin, et il a soumis à l'examen du comité un atlas composé de quatre aquarelles, offrant :

1° Le plan général du château d'Alençon ;

2° Une vue générale du même château prise du côté de la ville ;

3° De nombreux dessins de détail ;

4° Un dessin spécial du donjon;

Le tout accompagné d'une notice historique.

Cette notice est substantielle, quoique peut-être un peu trop succincte; mais les planches, surtout la troisième et celle du donjon, suppléent au laconisme de l'auteur par une foule de détails techni-

Digitized by Google

ques du plus vif intérêt. Elles sont d'une exécution tout à fait remarquable, et, si j'en juge par ce qui reste de l'ancien château, je les crois d'une parfaite exactitude.

M. Hédin nous promet d'étendre son travail à toute la ville d'Alençon : le Comité ne peut qu'encourager un aussi louable projet et remercie l'auteur de son importante communication.

Vicomte H. DE LA VILLEMARQUÉ,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

Société industrielle de Mulhouse. — *Bulletin*. 1862. 1 volume in-8° de 574 pages.

Janvier.

— Rapport annuel fait à l'assemblée générale du 26 décembre 1861, par M. *Charles Thierry-Mieg*, secrétaire. 33 pages.

Février.

— Suite du Mémoire de M. *Chateau* sur les corps gras. 12 pages.

Mars.

— Notice communiquée par M. *E. Dubied*, membre de la Société industrielle, à Paris, sur un système de pompes élévatoires, dites pompes jumelles, de M. Stoltz fils, constructeur de machines à Paris. 4 pages.

— Note sur un petit instrument vérificateur de teinture, par M. *Juan Schlumberger*. 3 pages.

— Note sur une méthode nouvelle, propre à déterminer la nature d'un mélange de principes colorants, de M. le Dr *Frédérich Gappelsrœdes*, professeur de chimie à l'Université de Bâle. 6 pages.

Avril.

— Rapport sur deux dynamomomètres totalisateurs présentés au concours des prix, par MM. *Moison* et *Noury*, lu par MM. *Charles Naegely* fils et *Camille Schœn*. 14 pages.

Mai.

— Fin de ce rapport. 14 pages.

— Suite du Mémoire de M. *Chateau* sur les corps gras. 18 pages.

Juin.

— Rapport présenté par M. *J. Delbos*, au nom du Comité d'histoire naturelle, sur les puits artésiens du Sahara algérien et sur les collections envoyées à la Société par M. le lieutenant d'artillerie Lickel, directeur des sondages. 19 pages.

— Suite du Mémoire de M. *Chateau* sur les corps gras. 9 pages.

Digitized by Google

Juillet.

— Notice nécrologique sur M. *Edouard Schwartz*, par M. *A. Penot*. 20 pages.

— Rapport sur l'école de dessin, présenté par M. *Kœchlin-Dollfus*, secrétaire du Comité des beaux-arts. 2 pages.

— Rapport fait par M. *Albert Schlumberger*, au nom du Comité de chimie, sur un extrait astringent de lentisque et de myrte envoyé par M. *Firmin Dufour* à Alger. 2 pages.

— Suite du Mémoire de M. *Chateau* sur les corps gras. 11 pages.

Août.

— Observations présentées par M. *Engel-Dollfus*, au nom du Comité de commerce, sur un Mémoire de M. *Jacques Siegfried*, traitant de la culture du coton en Algérie. 17 pages.

— Observations sur la culture du coton en Algérie, par M. *Jacques Siegfried*. 2 pages.

— Rapport présenté par M. *Stoffel*, au nom du Comité d'histoire et de statistique, sur la carte des cantons de Mulhouse, par M. *Albert Macder*. 2 pages.

— Suite du Mémoire de M. *Chateau* sur les corps gras. 19 pages.

— Rapport lu par M. *Ernest Juber*, au nom du Comité de mécanique, sur un travail de M. *Releaux* relatif aux transmissions de mouvement, et présenté au concours de prix de 1862. 4 pages.

Septembre.

— Fin du Mémoire de M. *Chateau* sur les corps gras. 17 pages.

Octobre.

— Rapport sur les forces matérielles et morales de l'industrie du Haut-Rhin pendant les dix dernières années (1851-1865), présenté à la Société industrielle de Mulhouse au nom d'une commission spéciale, par M. *Charles Thierry-Mieg*, secrétaire de la Société. 42 pages.

Novembre.

— Lettre de M. *E. Witz* sur la culture du coton dans la république Argentine. 12 pages.

— Lettre de M. *Ch. Thierry-Mieg* fils sur l'application de la photographie à la reproduction des dessins de fabrique. 5 pages.

Société d'émulation du département de l'Allier, à Moulins. — *Bulletin*; tome VIII, 2e livraison, in-8° de 111 pages.

— Rapports faits à la Société d'émulation au nom de la Commission chargée d'aviser aux moyens de conserver au musée départemental les collections formées par M. Tudot, par M. *Esmonnot*. 7 pages.

— Fouché de Nantes à Moulins en 1793-1794, par M. *Alary*. 35 pages.

Digitized by Google

— Notice biographique sur Blaise de Vigenère, par M. *Bouchard*. 16 pages.

— Poésies, par M. le marquis *de Foudras*. 4 pages.

— Catalogue des ouvrages relatifs aux sources thermales et minérales du Bourbonnais, dressé par M. *Julier*. 4 pages.

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON, A RODEZ. — *Procès-verbaux* du 15 novembre 1860 au 10 juillet 1862.

Recueil, n° 2. In-8° de 190 pages.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS NATIONAUX. — *Bulletin monumental*, publié par M. *de Caumont*.

Troisième série, tome VI, 26e volume de la collection. In-8° de 812 pages.

N° 1.

— Dissertation sur quelques édifices d'Orléans présumés carlovingiens, par M. *Alfred Ramé*. 63 pages.

— Chronique. 8 pages.

N° 2.

— Les émaux d'Allemagne et les émaux limousins. Communications de M. *de Quast* et de M. *de Verneilh*. 22 pages.

— Note sur un cercueil gallo-romain en plomb, trouvé à Lieusaint, près de Valognes, par M. *de Caumont*.. 17 pages.

— Une ville déshéritée, par M. le docteur *A. Wahu*. 11 pages.

— Note sur les vêtements d'étoffe donnés à certaines statues de la très-sainte Vierge, par M. *Charles des Moulins*. 7 pages.

— Mélanges d'archéologie, par MM. *Ch. Gomart*, baron *d'Agos*, *Challe*, *Ch. Vasseur*, *Phelippot* et l'abbé *Jouve*. 21 pages.

— Chronique. 18 pages.

N° 3.

— Les émaux d'Allemagne et les émaux limousins. Communications de M. *de Quast* et de M. *de Verneilh*. 28 pages (suite et fin).

— Dissertation sur quelques édifices d'Orléans présumés carlovingiens, par M. *Alfred Ramé* (suite et fin). 30 pages.

— L'origine de la basilique chrétienne, par le baron *de Roisin*. 12 pages.

— Études sur les poteries gallo-romaines découvertes au Mans à diverses époques, par M. *E. Hucher*. 14 pages.

— Chronique. 12 pages.

N° 4.

— Architecture numismatique de l'antiquité classique, expliquée par la comparaison des médailles avec les monuments, par *T.-L. Doualrson*.

— Compte rendu de M. *Parker*, d'Oxford, traduit par M. *Campion*. 15 pages.

— Quelques réflexions sur le tracé de l'enceinte gallo-romaine de Lisieux, par M. *Ch. Vasseur*. 8 pages.

Digitized by Google

— Monographie de Flacey-lès-Montbard (Côte-d'Or) aux douzième et treizième siècles, par M. *A. Dupont*. 15 pages.

— Rapport verbal fait au conseil de la Société française d'archéologie sur divers monuments et plusieurs publications archéologiques dans la séance du 25 octobre 1859, par M. *de Caumont* (suite). 25 pages.

— La plus vieille des étables à porcs, par M. *Charles Desmoulins*. 7 pages.

— Chronique. 18 pages.

N° 5.

Notice archéologique et liturgique sur l'encens et les encensoirs, par M. l'abbé *Barraud*. 33 pages.

— Peintures murales du quatorzième siècle dans l'église de Notre-Dame du Bourg, à Rabastens d'Albigeois, par M. le comte *R. de Toulouse-Lautrec*. 32 pages.

— Mon opinion sur trois questions posées dans le programme du congrès des délégués (session de 1860), par M. *de Caumont*. 10 pages.

— Examen comparé des progrès de l'architecture en Angleterre et en France, par M. *S.-H. Parker*. 19 pages.

— Chronique. 15 pages.

N° 6.

— Notice archéologique et liturgique sur l'encens et les encensoirs, par M. l'abbé *Barraud* (suite). 37 pages.

— Saint-Macaire et ses monuments, par M. *Léo Drouyn*. 29 pages.

— Rapport verbal, etc., fait par M. *de Caumont* (suite et fin). 36 pages.

— Chronique. 18 pages.

N° 7.

— Notice archéologique et liturgique sur l'encens et les encensoirs, par M. l'abbé *Barraud* (suite et fin). 49 pages.

— L'émail de Geoffroy Plantagenet au musée du Mans, par M. *Eugène Hucher*. 28 pages.

— L'épigraphie campanaire, par M. le docteur *Billon*. 27 pages.

— Chronique. 7 pages.

— Saint-Macaire et ses monuments, par M. *Léo Drouyn* (suite et fin). 39 pages.

— Peintures de Saint-Macaire, par M. *Charles des Moulins*. 22 pages.

— Mémoires sur une ancienne crosse trouvée à Bernay, par M. *L. Métayer-Masselin*. 8 pages.

— Chronique. 10 pages.

ACADÉMIE DE LÉGISLATION DE TOULOUSE. — *Recueil*; 1861, tome X. Deuxième partie. In-8° de 291 pages.

— Mémoire sur deux sentences inédites de l'ancienne sénéchaussée

Digitized by Google

de Toulouse rendues pendant la première moitié du quatorzième siècle, par M. *Fons*. 17 pages.

— De la codification et de son influence, par M. *Ginoulhiac*. 75 pages.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. — *Mémoires de la section de médecine*, tome III. 3e fascicule. Année 1860. In-4° de 130 pages.

— Etude chimique des eaux de Lamalou (Hérault), par M. *A. Moitessier*. Planches. 90 pages.

— Des tumeurs hémorroïdales et de leur traitement, M. *S. Bénoit*. 38 pages.

Société d'archéologie lorraine. — *Journal*. 11e Année. Ensemble 3 livraison in-8°, 121 pages.

9e et 10e numéro, septembre et octobre 1862.

— Antiquité de l'église de Toul, par M. l'abbé *Guillaume*. 64 pages.

— Note sur la cathédrale de Toul, par *le même*. 11 pages.

11e numéro, novembre.

— Les archives de la cour impériale de Nancy, par M. *Henri Lepage*. 34 pages.

12e numéro, décembre.

— Prise de possession de la ville de Sarrebourg par les commissaires du roi le 18 octobre 1661, par M. *Arthur Benott*. 7 pages.

Académie d'Arras. — *Mémoires*. Tome XXXIII, 1861.

— Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. le comte *d'Héricourt*. 26 pages.

— Poésies, par Mme *Fanny des Vergnes*. 4 pages.

— La véritable liberté, par M. *Billet*. 9 pages.

— Les suites d'une sentence de juge de paix rendue en 1791, par M. *Laroche*. 23 pages.

— Baudouin de Fer, comte de Flandre et les pierres d'Arcq, par M. le comte *d'Héricourt*. 25 pages.

— Rapport sur un cas d'empoisonnement par la strychnine, par M. le docteur *Ledieu*. 17 pages.

— Analyse d'un travail de M. l'abbé Barbe sur le lieu de naissance de Godefroi de Bouillon, par M. l'abbé *Proyart*. 26 pages.

— Etude sur la sépulture chrétienne, par M. l'abbé *Robitaille*. 18 pages.

— Notices et extraits de livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Arras. 88 pages.

Tome XXXIV, 1862.

— Rapport sur les travaux de l'Académie pendant l'année 1860-61, par M. *Aug. Parenty*. 14 pages.

Digitized by Google

— Poésie, par M. *Gustave de Sède*. 6 pages.
— Louis XI à Arras (1463), par M. l'abbé *Proyart*. 19 pages.
— Le livre d'Abd-el-Kader, intitulé : Rappel à l'intelligent, avis à l'indifférent, étude, par M. *Aug. Wicquot*. 18 pages.
— Des francs-fiefs et de l'anoblissement, par M. *Gustave de Sède de Liéoux*. 71 pages.
— La petite propriété, par M. *H. Billet*. 17 pages.
— Remarques statistiques sur la population de la France et de ses 89 départements, par M. *L. Watelet*. 6 pages.
— Etude sur le dénombrement de la population dans le Pas-de-Calais en 1861, par M. *Aug. Parenty*. 22 pages.

Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, a Strasbourg. — *Bulletin* ; in-8° de 175 pages.
Troisième volume, 2e partie. Mémoires.
— Les antiquités du Ziegenberg, aux environs de Niederbronn, par M. *Oppermann*. 3 pages.
— Une charte de 1187 concernant le moulin à trois roues à Eckbolsheim, par *L. Spach*. 6 pages.
— Bulle de Martin V (du 15 octobre 1420), émise dans l'intention de faciliter à Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg, la cérémonie de la consécration, par *de Pistorio*. 3 pages.
— Rapport sur les bains romains découverts à Mackwillier, en 1859, par *Tingel*. 20 pages.
— Notes sur la vallée antérieure de l'Ill, le camp romain du Britzgyberg et le petit château de Küppelé (département du Haut-Rhin, arrondissement de Mulhouse), par *Aug. Stœber*. 12 pages.
— Statistique monumentale du canton de Soultz (Haut-Rhin), par *Ch. Knoll*. 17 pages.
— Le château de Hohenack (commune de Labaroche, Haut-Rhin), par *Levrault*. 9 pages.
— Le Bollenberg (près de Rouffach, Haut-Rhin), par *Max de Ring*. 7 pages.
— L'abbaye de Münster, par *L. Spach*. 20 pages.
— Pièces justificatives. 27 pages.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — *Mémoires*. Classe des sciences. tome X, 1860. In-8° de 346 pages.
— Essai d'une division des derniers Mélasomes, famille des Parvivalves ; quatrième tribu, Opatrites, par MM. *E. Mulsant* et *Cl. Rey*. 69 pages.
— Sur la densité des vapeurs surchauffées du soufre, du phosphore et de l'arsenic, par M. *A. Bineau*. 22 pages.
— Considérations sur la teinture des soies en noir, par M. *A.-F. Michel*. 24 pages.
— Sur une nouvelle méthode du dosage de la quinine dans les quinquinas et dans les préparations quiniques, par MM. *Glénard* et *Guilliermond*. 15 pages.

Digitized by Google

— Sur les gisements aurifères et platinifères de l'Orégon, par M. *J.-V. Thévenet*. 25 pages.

— La question des générations spontanées, par M. *Ernest Faivre*. 21 pages.

— Flore de l'île Art (près de la Nouvelle-Calédonie), par le père *Montrousier*. 82 pages.

— Nouvelles observations sur les dangers des mariages consanguins, par M. *F. Devay*. 19 pages.

— Observations météorologiques faites à l'observatoire de Lyon, par M. *A. Drian*. 72 pages.

Même Société. — *Mémoires*. Classe des lettres. Tome IX, 1860-61. In-8° de 338 pages.

— Un épisode de la querelle des anciens et des modernes, par M. *J.-E. Pétrequin*. 39 pages.

— Récit de la mort de Jeanne d'Arc, fragment d'un poëme dramatique d'Isambart de la Pierre, par M. *Gunet*. 10 pages.

— Essai sur quelques chiffres de l'histoire romaine, par M. d'*Aigueperse*. 16 pages.

— Notions historiques sur le deuxième établissement des Burgondes dans la Germanie, par M. *Valentin Smith*. 36 pages.

— Eloge de Victor Vibert, par M. *Martin Daussiguy*. 23 pages.

— Note sur plusieurs monuments épigraphiques, par M. *Allmer*. 14 pages.

— Etudes sur Hippocrate. Recherches historiques et critiques sur l'opuscule des hémorroïdes et celui des fistules, par M. *J.-E. Pétrequin*. 20 pages.

— Histoire littéraire de Lyon, par M. *de La Saussaye*. 29 pages.

— Animisme et vitalisme par le docteur *de Laprade*. 16 pages.

— Eloge de C. Bonnefond, par M. *Martin Daussigny*. 22 pages.

— Essai d'un glossaire des patois du Lyonnais, Forez et Beaujolais. — Introduction et spécimen, par M. *Onofrio*. 52 pages.

— Découverte de colonnes et de tombeaux antiques dans l'église de Saint-Pierre à Vienne, par M. *Allmer*. 28 pages.

Tome X. 1861-1862. In-folio de 366 pages.

— Du surnaturel et du mysticisme, par M. *Gilardin*. 35 pages.

— Notice historique sur l'hôtel de ville de Lyon et sur les restaurations dont il a été l'objet, par M. *T. Desjardins*. 40 pages.

— Notice historique sur le docteur Jacques-Julien-Richard de Laprade, par M. le docteur *F.-F.-A. Potton*. 36 pages.

— Les Villeroy, par M. *Henri Morin-Pons*. 30 pages.

— Recherches historiques sur les rapports de la chirurgie avec la médecine aux différentes époques de l'histoire médicale, par M. *J.-E. Pétrequin*. 26 pages.

— Rapport sur les harmoniums de M. H.-C. Beaucourt, par M. *George Hainl*. 12 pages.

— Nicolas Bergasse, publiciste, par M. *L. de Gaillard*. 10 pages.

— Poésie, par M. *Tisseur*. 6 pages.

Digitized by Google

Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie), a Chambéry. — *Travaux*; 3e bulletin, 1862. In-8° de 60 pages.

— Notes historiques sur la commune de Sarrier, par M. l'abbé *Truchet*. 8 pages.

— Ventes et inféodation de la Mestralie de Saint-Michel au baron de Saint-Michel, messire de Duing, dit Maréchal. — Documents édités et annotés par le comte *F. d'Arve*. 18 pages.

— Monographie historique de la basse Maurienne en Savoie, par M. *Foray*. — Deuxième partie, par M. *Randens*, 30 pages.

— Supplique des communes du mandement de Valloires (Valloires, Albane et Montricher) à l'évêque de Maurienne et jugement de Mgr Gorrevod en leur faveur, 1516. — Pièces fournies par M. l'abbé *Truchet*. 4 pages.

Société d'agriculture, sciences et arts de la ville d'Orange. — *Bulletin*; in-8° de 100 pages.

— Compte rendu des travaux de feu M. Aug. de Gasparin, par M. *Rollet*. 24 pages.

— Série d'études pour servir à l'histoire des monuments antiques d'Orange, par M. *Charrel*. 10 pages.

Société des antiquaires de l'Ouest, a Poitiers. — *Bulletin*. Deuxième trimestre de 1862. In-8° de 30 pages.

— Notes sur la tombelle de Brioux, commune de Pairé, canton de Couhé (Vienne), par M. *Brouillet*. 5 pages.

Association normande pour les progrès de l'agriculture et de l'industrie (siége principal à Caen).

Session de 1861, tenue à Laigle (Orne) les 18, 19, 20 et 21 juillet 1861. In-8° de 286 pages.

Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Côte-d'Or. — *Exposé des travaux*. 1849 à 1859, par M. le docteur *Noirot*. In-8° de 372 pages.

Société de médecine de Strasbourg. — *Mémoires*; tome III, 2e fascicule, 1861. In-8° de 218 pages.

— Des voies du progrès de la médecine, par M. *Schützenberger*. 16 pages.

— Episode médical du séjour de Cagliostro à Strasbourg, par M. *Stoltz*. 13 pages.

— Météorologie et constitution médicale du département du Bas-Rhin, par M. *Bæckel*. 29 pages.

— Le professeur Bégin, notice historique par M. *F.-J. Herrgott*. 13 pages.

Conseil d'hygiène publique et de salubrite du département de la Somme, a Amiens. — *Travaux*. Tome VI (1861). In-8° de 231 pages, avec tableaux.

Digitized by Google

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE, A NANCY. — *Rapport sur les travaux pendant les années* 1860 *et* 1861, par le docteur *Demange*. Tome VI. In-8° de 246 pages.

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE, A MONTAUBAN. — *Rapport sur les travaux* (juillet 1849 à décembre 1858), par le docteur *John Lacaze*, 1860. Grand in-8° de 397 pages.

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT DU TARN, A ALBI. — *Travaux* (de 1857 à 1861). In-8° de 194 pages.

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS, A ARRAS. — *Rapport général sur les travaux* (de 1858 à 1860), par M. *Dehée*. Grand in-8° de 148 pages.

CONSEILS D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ PUBLIQUE DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN, A COLMAR. — *Rapport général sur les travaux* (depuis 1849 jusqu'au 1er janvier 1860), 1861. Grand in-8° de 277 pages.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, A BRUXELLES. — COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE. — *Bulletins*. Troisième série, tome III 1861.

1er bulletin. In-8° de 159 pages.

— Notice sur la collection dite des archives de Simancas qui est conservée aux Archives de l'Empire, à Paris, par M. *Gachard*. 69 pages.

— Etude bibliographique sur les chroniqueurs anglais, écossais et irlandais, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invention de l'imprimerie, par M. *Ernest Van Bruyssel*. 40 pages.

— La bibliothèque de sir Thomas Phillipps, baronnet, par *le même*. 40 pages.

2e bulletins. In-8° de 127 pages.

— Documents tirés des archives et des bibliothèques d'Angleterre, par M. *Van Bruyssel*. 27 pages.

— Liste analytique des documents concernant l'histoire de la Belgique qui se sont conservés au State paper Office : troisième partie, papiers de Flandre, du 3 août 1577 au 10 avril 1589, par *le même*. 88 pages.

3e et 4e bulletin. In-8° de 269 pages.

— Trois lettres d'Adrien VI à Charles-Quint, communiquées par M. *Hoffmann*. 4 pages.

— Liste analytique des documents concernant l'histoire de la Belgique qui sont conservés au State paper Office, par M. *Van Bruyssel* (suite). 28 pages.

*

Digitized by Google

— Analectes historiques, neuvième série, nos CCLXI-CCLXXXIV, par M. *Gachard*. 209 pages.

Tome IV ; 1862.

1er bulletin. In-8° de 160 pages.

— Inventaires des papiers laissés par le cardinal de Granvelle à Madrid en 1586 ; inventaire des archives trouvées au palais de Granvelle, à Besançon, en 1607 ; histoire d'un procès célèbre à propos de ce dernier inventaire, par M. *Gachard*. 153 pages.

2e et 3e bulletin. In-8° de 87 pages.

— Documents inédits sur la prise de l'Ecluse par le prince de Parme en 1587, par M. *Van Bruyssel*. 10 pages.

— Quelques notes sur l'invincible Armada, par *le même*. 5 pages.

— Manuscrits relatifs à l'histoire de la Belgique conservés dans la bibliothèque Egerton au Musée britannique, par *le même*. 4 pages.

— Analyse de quelques documents originaux relatifs à l'histoire de Belgique, qui sont conservés dans la collection dite des Chartes additionnelles, au Musée britannique, par *le même*. 17 pages.

— Note sur les acquisitions faites à Londres, le 30 juin 1862, pour les archives générales du royaume, par M. *Gachard*. 33 pages.

4e bulletin. In-8° de 322 pages,

— Lettres de Lævinus Torrentius à Ernest de Bavière, prince-évêque de Liége, par M. *de Ram*. 50 pages.

— Lettres de Lævinus Torrentius au docteur Jean Vendeville, évêque de Tournai, par *le même*. 12 pages.

— Table générale des documents appartenant aux archives du royaume de Belgique, dont il existe des copies au Public record Office, à Londres, par M. *Ernest Van Bruyssel*. 5 pages.

— Analectes historiques ; dixième série, par M. *Gachard*. 244 pages.

Académie d'archéologie de Belgique, a Anvers. — *Annales* ; tome XVIII. 4 in-8°. 1re livraison. In-8° de 117 pages.

— Histoire du Collegium medicum Bruxellense, par *C. Brœckx*. 66. pages.

— Notice sur le château des comtes de Flandre à Ypres, communément appelé Zaelhof, par *Ad. Iweins d'Eeckhoute*. 28 pages.

— Chœur de l'église Saint-Gervais à Maestricht, par M. *A. Schœpkens*. 6 pages.

— Notice sur Pierre Perret, graveur belge du seizième siècle, par *Edmond Vander Straeten*. 6 pages.

2e livraison. In-8° de 108 pages.

— Histoire du Collegium medicum Bruxellense, par M. *C. Broeckx* (suite). 68 pages.

— François-Xavier le Mire, chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, curé de Meysse ; Trond Salé, abbé de Everbode. — Notice biographique suivie d'une Note sur l'abbaye de Everbode, communiquée par M. *L. Galesloot*. 19 pages.

Digitized by Google

— L'Atre à Cats et la chapelle de Sainte-Marguerite, par M. *Léopold Devillers*. 6 pages.

L'église de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, par *le même*. 17 pages.

3e livraison, in-8° de 87 pages.

— Histoire du Collegium medicum Bruxellense (suite), par M. *C. Brœckx*. 34 pages.

— Décoration du maître-autel roman, par M. *A. Schaephens*. 7 pages.

— Note sur le liggere des apothicaires d'Anvers, par *C. Broœckx*. 12 pages,

— Chanoines réguliers de Saint-Augustin. — Ermites du même nom, par *H, W*. 7 pages.

— Souvenirs de Rome, par *J. Demarteau*. 10 pages.

4e livraison. In-8° de 63 pages.

— L'église et le paroisse de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, à Mons, par *Léopold Devillers*. 28 pages.

— Histoire du Collegium medicum Bruxellense (suite), *C. Brœcks*. 20 pages.

ARCHIVIO.... ARCHIVES HISTORIQUES ITALIENNES et JOURNAL HISTORIQUE DES ARCHIVES TOSCANES. Tome XIII. Année v-1861. Florence.

Livraison 1re. In-8° de 270 pages.

— Bulletin des fouilles de la Société Colombaria : n° 3. Fouilles exécutées dans le territoire de Chiusi dans l'automne de 1859, par M. *Gian Carlo Conestabile*. 35 pages.

— De quelque relations des Florentins avec la ville de Dantzick, par M. *Alfred Reumont*. 10 pages.

— Renseignements bibliographiques. — Histoire de Brescia, depuis son origine jusqu'à nos jours, de M. Federico Odorici (art. 2), par M. *G. Rosa*. 24 pages.

— Mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin, 2e série, du tome XI au tome XVII. Rapport par M. *Pietro Rotondi*. 26 pages.

— Documents pour l'ancienne histoire politique et commerciale de la république de Venise dans ses rapports avec Byzance et le Levant du neuvième au quinzième siècle, publiés par MM. le Dr G.-A. Tafel et G.-M. Thomas. Lettres au comte Augustin Sagredo, par M. *F. Lampertico*. 6 pages.

— La conjuration des barons du royaume de Naples contre le roi Ferdinand Ier, de Camillo Porzio, réduite à sa vraie appréciation, par Stanislas d'Alœ, par M. *A. R*. 4 pages.

— Les peuples du Danube. Mémoires du journal de voyage d'Agostino Perini, par M. *A. Sagredo*. 5 pages.

— Les archives de l'Emilie et leur état à la fin de 1860 : Bologne, Ravenne, Forli, Cesena. Etudes du professeur *Francesco Bonaini*. 59 pages.

— Fragments de la chronique de messer Luca di Totto da Panzano, d'après une copie de Vincenzo Borghini, par M. *P. Berti*. 20 pages.

Digitized by Google

Livraison 2e. In-8° de 298 pages.

— Réflexions sur l'histoire de Florence, par M. *N. Tommaseo*. 27 pages.

— De la ville d'Oria, par M. *Francesco Casotti*. 18 pages.

— Lettre de Lazzaro Papi sur la fondation d'une nouvelle ville italienne, par M. *P*. 12 pages.

— Des états ruraux à Vicence, par M. *Fedele Lampertico*, 7 pages.

— Sixième supplément aux notices bibliographiques des travaux publiés en Allemagne sur l'histoire d'Italie, par M. *A. Reumont*. 18 pages.

— Renseignements bibliographiques. Histoire (avec documents) de Venise de S. Romanin. Art. 4, par M. *F. Polidomri*. 33 pages.

— Familles italiennes célèbres. — Comtes de la Gherardesca de Pise par Luigi Passerini, par M. *Agenore Gelli*. 12 pages.

— Médailles et monnaies des Abruzzes dans le moyen âge, mises au jour et décrites par V. Lazari, par M. *A. Sagredo*. 12 pages.

— Mémoires de l'Académie des sciences de Turin. 2e série. T. XI-XVII inclusivement, art. 2. Rapport par M. *P. Rotondi*. 14 pages.

— Familles célèbres italiennes : Gambara de Brescia, Farnèse de Parme, par M. *F. Polidori*. 5 pages.

— Les archives des provinces de l'Emilie et leur état à la fin de 1860 (suite) : Rimini, Faenza, Smola, Ferrare, Modène, Nonantola. Etudes du professeur *Francesco Bonaini*. 92 pages.

3e livraison. In-8° de 252 pages.

— De la mutation des régiments politiques en Corse, par M. *Salo-Viale*. 23 pages.

— Statut de société pieuse à Bergame en 1266 et autres statuts inédits du treizième siècle, par M. *Gabriel Rosa*. 7 pages.

— Lettre de Giulio Savorgnano à la Sérénissime Seigneurie de Venise, ses confins du Frioul, 1853, par M. *X*. 7 pages.

— Renseignements bibliographiques. Histoire (avec documents) de Venise de S. Romanin. Art. 4 (suite), par M. *F. Polidori*. 16 pages.

— De commercio quod inter Venetos et Germaniæ civitates ævo medio intercessit. Dissertatio historica, quam obtulit Bernardus Hermansdorffer Ph. Dr. — Ueber einen Staatsbrief des Doges Leonardo Lorenado von Venedig an den Bergermeister und Rath von Ulm. Von Dr. Georg. Martin Thomas, par M. *A. Reumont*. 12 pages.

— Des inscriptions vénitiennes recueillies et mises au jour par Emmanuel Antonio Cicogna, par M. *A. Segredo*. 28 pages.

— L'église de Saint-Matthieu à Gênes décrite par Jacob Doria, par M. *C. M*. 6 pages.

— Triomphe et danse de la Mort et danse macabre à Clusone. Dogme de la mort à Pisogne, avec observations historiques et artistiques de Joseph Vallardi, par M. *Gabriel Rosa*. 5 pages.

Digitized by Google

— Le portique de Saint-Pierre, ou Borgo dans le moyen âge. Nouvel essai topographique donné sur les documents publics et privés de Pascal Adinolfi, par M. *A. Reumont*. 5 pages.

— Histoire des Italiens, par César Cantù, seconde édition de Turin, revue par l'auteur et prolongée jusqu'à nos jours, par M. *C. M.* 13 pages.

— Pour les noces fortunées Calza-Franco. — Ambassade de Vincent Gradenigo et Jean Dolfin, envoyée à Henri IV lors de son avénement en 1594, par M. *A****. 6 pages.

— Les archives des provinces de l'Emilie et leur état à la fin de 1860 (suite) : Reggio, Parma. Etudes du prof. *Francesco Bonaini*. 40 pages.

— Quelques documents concernant la venue à Sienne, en 1321, des lettori et des scolari del studio Bolonese, publiés et illustrés par M. *Luciano Banchi*. 9 pages.

— Echantillons de correspondance diplomatique du comte Lorenzo Magalotti (suite), par M. *C. Guasti*. 22 pages.

4e livraison. In-8° de 244 pages.

— Bulletin des fouilles de la Société Colombaria, n° 4, par M. *P. Capei*. 10 pages.

— Des relations des rettori vénitiens de Vicence, par M. *F. Lampertico*. 9 pages.

— Quelques documents sur l'histoire du Frioul publiés par M. *Vincent Joppy*.

— Renseignements bibliographiques. — Des deux histoires du règne de Vittorio Amedeo II et de Charles-Emmanuel III du commandeur Domenico Carutti, par M. *G. Canale*. 15 pages.

— Ecrits de Giovita Scalvini, par M. *J. del Lungo*. 15 pages.

- Pompeianorum antiquitatum historia, etc., edidit J. Fiorelli, par M. *P. Rotondi*. 7 pages.

— Les archives de la province de l'Emilie et leur état à la fin de 1860 : Plaisance, Massa ducale (suite et fin). Etudes du professeur *Fr. Bonaini*. 32 pages.

— Quelques documents concernant la venue à Sienne, en 1321, des lettori et des scolari dello studio Bolognese, publiés par *Luciano Banchi*. 23 pages.

Institut égyptien, a Alexandrie. — *Bulletin*.

N° 6. Année 1861.

— Des produits que l'Egypte pourrait envoyer à l'exposition de Londres et du concours généreux de l'Institut égyptien. Des missions à ce sujet. 7 pages.

— Description physique et analyse chimique d'un grès flexible. 3 pages.

— De l'ophthalmie d'Egypte et de sa prétendue spécificité. 3 pages.

— Recherches physiques et microscopiques sur la coloration verte des eaux du Nil au commencement de la crue de ce fleuve. 5 pages.

Digitized by Google

— De la prétendue longévité des anciens Egyptiens. 2 pages.

— Expériences nouvelles relatives à la faculté germinative des blés de momies, de graines d'orge trouvées dans des sarcophages égyptiens. — Des causes de l'arrêt de développemement du blé égyptien. — Influence fâcheuse des vents chauds et secs du désert. — De l'état électrique de ces vents. — Dégénération des blés étrangers en Egypte. 10 pages.

— Statistique des cas de rage qui se sont présentés en Egypte dans la période décennale comprise entre 1851 et 1861. — De la rareté excessive de la rage en Egypte. — La rage canine serait importée dans ce pays par les chiens de race étrangère. 9 pages.

N° 7. Année 1862.

— Rapport général de M. le secrétaire sur les travaux de l'Institut égyptien. 32 pages.

— Création d'un nilomètre à la hauteur d'Esneh et observations des crues du Nil dans ce point en 1861. 2 pages.

— De la conservation des blés au moyen du trèfle en fleurs. — Avantage que procure le mélange du blé avec la paille pour sa conservation. 4 pages.

— Fouilles pratiquées autour d'Alexandrie. — Anses de vases grecs portant des inscriptions. — Description d'un crâne qui paraît appartenir à l'époque grecque. — Les hypogées d'Alexandrie. — Description d'un vase cinéraire en plomb découvert aux environs d'Alexandrie. — Crâne d'un nègre trouvé dans les hypogées, près de cette ville. — Rapport sur la colonne de Pompée. — Etat de dégradation de ce monument, importance des réparations à faire. 9 pages.

— Description du camp de César et d'une inscription romaine trouvée sur un bloc de pierre tiré de ces ruines. 2 pages.

— De l'état actuel du droit international public et privé en Egypte. 3 pages.

— Des ravages causés dans la Thébaïde par les pucerons au commencement de l'année 1862. 3 pages.

— Analyse chimique d'une écorce appelée mondouss employée sur le fleuve Blanc comme matière tannante et comme agent fébrifuge. 4 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

—

ACADÉMIE D'ARRAS.

Sujets mis au concours pour 1864 *et* 1865.

Prix proposés pour 1864 :

Histoire locale.

Histoire d'une ville, d'une localité importante, ou d'un des principaux établissements religieux de l'ancienne province d'Artois.
Médaille d'or de la valeur de 400 francs.

Poésie.

Une pièce de 200 vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.
Médaille d'or de la valeur de 200 francs.

Statistique.

Statistique comparée de l'arrondissement et spécialement de la ville d'Arras, à l'époque présente et en 1789, au triple point de vue commercial, industriel et agricole. — Indiquer l'influence des diverses législations qui ont régi et qui régissent encore ces matières.
Médaille d'or de la valeur de 200 francs.
Prix proposé pour 1865 :

Topographie de la ville d'Arras.

Faire la description topographique de la ville d'Arras aux principales époques de son histoire. — Indiquer les rues, les monuments et les enceintes. — Joindre les plans et dessins nécessaires à l'intelligence du texte.
Médaille d'or de la valeur de 600 francs.

Digitized by Google

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits (*Lettres, Sciences et Arts*) qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle affecte une somme de 600 francs pour être distribuée en médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraitront dignes d'une récompense.

Conditions générales.

Les ouvrages envoyés au concours de 1864 devront être adressés (*francs de port*) au Secrétaire perpétuel de l'Académie, et lui être parvenus avant le 1er juin de cette année. Ils porteront, en tête, une épitaphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, un encouragement ou une mention honorable ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Digitized by Google

COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS
RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE,

PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONUMENTS ÉCRITS.

Archives administratives et législatives de Reims, par M. Varin; 8 vol. in-4° en 10 tomes.
Captivité de François Ier, par M. Aimé Champollion-Figeac; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, par M. Deloche; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de Notre-Dame de Paris, par M. Guérard; 4 vol. in-4°.
Cartulaire de Saint-Bertin, par M. Guérard; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de Saint-Père de Chartres, par M. Guérard; 2 vol. in-4°.
Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, par M. Guérard; 2 vol. in-4°.
Cartulaires de Savigny et d'Aisnay, par M. Aug. Bernard; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de Redon, par M. A. de Courson; 1 vol. in-4°.
Chronique de Bertrand Duguesclin, par M. Charrière; 2 vol. in-4°.
Chronique des ducs de Normandie, par M. Francisque Michel; 3 vol. in-4°.
Chronique du religieux de Saint-Denis, par M. Bellaguet; 6 vol. in-4°.
Conférences de Loudun, par M. Bouchitté; 1 vol. in-4°.
Correspondance de Sourdis, par M. Eugène Sue; 3 vol. in-4°.
Correspondance et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu, par M. Avenel; 5 vol. in-4°.
Croisade contre les Albigeois, par M. Fauriel. 1 vol. in-4°.
Eléments de paléographie, par M. Natalis de Wailly; 2 vol. in-4°.
Histoire du tiers état en France, par M. Augustin Thierry; 3 vol. in-4°.
Histoire de la guerre de Navarre, par M. Francisque Michel; 1 vol. in-4°.
Journal des états généraux tenus à Tours en 1484, par M. A. Bernier; 1 vol. in-4°.
Journal d'Olivier d'Ormesson, par M. Chéruel; 2 vol. in-4°.
L'Esclaircissement de la langue françoyse de maistre Jehan Palsgrave, par M. Génin; 1 vol. in-4°.
Lettres de Henri IV, par M. Berger de Xivrey; 7 vol. in-4°.
Lettres des Rois et Reines, par M. Champollion-Figeac; 2 vol. in-4°.
Livre de justice et de plet, par M. Rapetti; 1 vol. in-4°.
Livre de la taille de Paris, par M. Géraud; 1 vol. in-4°.
Mélanges historiques, par M. Champollion-Figeac; 4 vol. in-4°.
Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne, par M. le général Pelet; 11 vol. in-4° avec 10 livraisons d'atlas in-folio.
Mémoires de Claude Haton, par M. Bourquelot; 2 vol. in-4°.
Mémoires de Nicolas Foucault, par M. Baudry; 1 vol. in-4°.
Mistère du siege d'Orleans, par M. Guessard; 1 vol. in-4°.
Négociations de la France dans le Levant, par M. Charrière; 4 vol. in-4°.
Négociations entre la France et l'Autriche, par M. Le Glay; 2 vol. in-4°.
Négociations relatives à la succession d'Espagne, par M. Mignet; 4 vol. in-4°.

MONUMENTS ÉCRITS. (Suite.)

Négociations sous François II, par M. Louis Paris; 1 vol. in-4°.
Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane, par M. Abel Desjardins. 2 vol. in-4°.
Olim (Les), par M. Beugnot; 4 vol. in-4°.
Ouvrages inédits d'Abélard, par M. V. Cousin; 1 vol. in-4°.
Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, par M. Weiss; 9 vol. in-4°.
Priviléges accordés par le Saint-Siége à la Couronne de France, par M. Ad. Tardif; 1 vol. in-4°.
Procès des Templiers, par M. Michelet; 2 vol. in-4°.
Procès-verbaux des états généraux de 1593, par M. Aug. Bernard; 1 vol. in-4°.
Procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII, par M. A. Bernier, 1 vol. in-4°.
Quatre livres des Rois (Les), par M. Le Roux de Lincy; 1 vol. in-4°.
Recueil de documents inédits concernant l'histoire de l'administration publique en France pendant le règne de Louis XIV, par M. Depping; 4 vol. in-4°.
Règlements d'Etienne Boileau, par M. Depping 1 vol. in-4°.
Relations des ambassadeurs vénitiens, par M. Tommaseo; 2 vol. in-4°.
Trésor de Brunetto Latini, par M. Chabaille; 1 vol. in-4°.

Rapports au Roi et pièces; 1 vol. in-4°.
Rapports au Ministre; 1 vol. in-4°.

ARCHÉOLOGIE.

Iconographie chrétienne, par M. Didron; 1 vol. in-4°.
Architecture monastique au moyen âge, par M. Albert Lenoir; 2 vol. in-4°.
Monographie de la cathédrale de Chartres, par MM. Lassus, Amaury Duval, Didron; 7 liv. de planches.
Monographie de Notre-Dame de Noyon, par MM. Vitet et Daniel Ramée; 1 vol in-4° avec atlas.
Peinture à fresque de Saint-Savin, par MM. P. Mérimée et Gérard Séguin; 1 vol. in-fol. avec atlas.
Statistique monumentale de Paris, par M. A. Lenoir; 33 livraisons de l'atlas.
Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon, par M. A. Deville; 1 vol. in-4° avec atlas.

Instructions sur l'architecture antique gallo-romaine, etc., par M. A. Lenoir; 1 cahier in-4°.
Instructions sur l'architecture du moyen âge, par MM. Lefrévost et A. Lenoir; 1 cahier in-4°.
Instructions sur l'architecture militaire, par MM. Mérimée et A. Lenoir; 1 cahier in-4°.
Instructions sur la musique, par M. Bottée de Toulmon; 1 cahier in-4°.

Digitized by Google

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Paraît par livraisons mensuelles le 30 de chaque mois. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. par an pour Paris et les départements.

ON S'ABONNE A PARIS :

Chez M. PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

Dans les départements : chez les principaux libraires.

A L'ÉTRANGER :

AMSTERDAM.	Van Cleff frères.
—	L. van Bakkenès et Cie.
ANVERS....	Max Kornicker.
BERLIN....	Asher et Cie.
—	Ernst et Korn.
BONN.....	Marcus.
BRUXELLES..	Decq.
—	Muquardt.
FLORENCE..	Vieusseux.
FRANCFORT.	Baër.
LEIPZIG....	T.-O. Weigel
—	Dürr.
LONDRES...	Hippolyte Baillière.
—	Barthès and Lowell.
MADRID....	C. Bailly Baillière.
MALAGA....	Francisco de Mova.
MILAN.....	Dumolard frères.
MOSCOU....	Urbain.
NAPLES.....	Marghieri.
NEW-YORK..	Hippolyte Baillière.
ROME.....	Merle.
ST-PÉTERSBOURG....	Glarner.
—	I. Issakoff.
STOCKHOLM.	Bonnier.
TRIESTE....	Münster.
TURIN.....	Bocca frères.
VENISE.....	Münster.
VÉRONE....	Münster.
VIENNE....	Sternickel et Sintenis.
—	Gerold et fils.

PARIS, IMPRIMERIE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ 45. (159)

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME II.

JUN 14 1966
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

NOVEMBRE 1863.

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES DE PAUL DUPONT,
45, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ.

1863

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE NOVEMBRE 1863.

Travaux du Comité.

Rapports.

Section d'histoire et de philologie.

Rapport fait par M. L. Delisle, sur le Bulletin de la Société historique de la Charente, p. 413 à 415.

— Par M. Rathery, sur les travaux de l'Académie impériale de Reims, p. 416 à 424.

— Par M. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, p. 425 à 431.

— Par M. Patin, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Toulouse, p. 432 à 434.

— Par M. Pierre Clément, sur la Société impériale d'agriculture, etc., de la Loire, p. 435.

— Par M. L. Delisle, sur diverses Communications manuscrites de MM. de Girardot, Barbier de Montault, de Baecker, André, Mathon, Lacroix, O. Teissier, Abel, Le Roy (de Cany) et Flor. Janer, p. 436 à 444. — Sceau de la bullette de Metz, Communication de M. Abel, p. 444 à 446. — Crasville-la-Mallet et l'abbaye de Saint-Georges, Communication de M. Le Roy (de Cany), p. 446.

— — Sur le Cartulaire de Saint-Robert, publié par l'Académie delphinale, p. 447 et 448.

Section d'archéologie.

Rapport par M. de Guilhermy, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Toulouse, p. 449 et 450.

— Par M. de Mas-Latrie, sur les procès-verbaux de la Société littéraire de Castres, p. 451 à 455.

— — Sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 456 à 458.

— Par M. de Guilhermy, sur le Bulletin du Comité d'histoire de la province ecclésiastique d'Auch, p. 459 à 461.

— Par M. P. Lacroix, sur les Mémoires de l'Académie impériale de Caen, p. 462 à 464.

— — Sur le Répertoire de la Société de statistique de Marseille, p. 465 et 466.

— Par M. de Guilhermy, sur divers envois de MM. Abel, Aucapitaine, de Baecker, Barbier de Montault, Beauchet-Filleau, A. Dauvergne, Ed. Fleury, Goze, d'Héricourt, Lehéricher, Le Roy (de Cany), Le Roy (de Melun), Nozot, Stanislas Prioux, Renon, de Saint-Phalle, Salmon et G. de Soultrait, p. 467 à 470.

— — Sur des envois d'inscriptions de MM. Goze, de Baecker, Nozot, Cochet, Aubertin, Mantellier, Godard-Faultrier, Le Roy (de Melun), Max. de Ring et Dumoutet, p. 471 à 474.

(*Suite à la 3e page de la présente couverture.*)

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur le bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.

Année 1860, in-8°.

Il y a beaucoup de variété dans les travaux qui remplissent le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente pour l'année* 1860. Cette société continue avec une louable persévérance à mettre au jour des documents inédits relatifs à l'histoire de l'Angoumois. MM. Sénemaud et Babinet de Rencogne apportent un grand soin à cette publication ; dans le volume dont j'ai à rendre compte, ils ont inséré : 1° un discours de François de Corlieu sur la ruine et démolition du château de Lésignen (p. 21) ; — 2° une lettre de Gui Chabot à la reine mère du 8 juin 1561 (p. 32) ; — 3° une lettre de Charles de Bony, évêque d'Angoulême, à la même, du 20 novembre 1575 (p. 34) ; — et 4° l'inventaire du mobilier de Marguerite de Rohan, comtesse d'Angoulême, en 1497 (p. 50).

Outre ces documents, le Bulletin de l'année 1860 contient plu-

Digitized by Google

sieurs opuscules dont les deux plus remarquables sont dus à M. Sénemaud.

Le premier est une notice sur la seigneurie de Marcillac avec le texte d'une douzaine de chartes. C'est le fruit de patientes recherches, dont les résultats sont exposés avec méthode. M. Sénemaud ne craint pas de combattre des opinions admises par des auteurs justement accrédités, tels que le père Anselme. Malheureusement il ne donne pas toujours la raison de ses propres assertions, mais il promet de développer ses preuves dans une nouvelle chronologie historique des comtes d'Angoulême, travail impatiemment attendu des savants qui ont reconnu combien sont défectueuses les pages consacrées à ces grands feudataires dans l'*Art de vérifier les dates*. M. Sénemaud, qui d'ordinaire remonte aux sources originales, accorde encore trop de confiance à des écrivains modernes, qui l'ont induit dans quelques erreurs. C'est ainsi qu'à la page 267, sur la foi de M. Massiou, il nous parle d'une visite que Geoffroi Ier de Rancon aurait faite aux religieuses de Fontevraud en 1068, c'est-à-dire longtemps avant la fondation de Fontevraud.

Le second opuscule de M. Sénemaud est intitulé : *la Bibliothèque de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, au château de Cognac, en* 1496 (p. 130). L'utilité de ce Mémoire n'est guère en rapport avec la peine que l'auteur s'est donnée pour le composer. L'inventaire de 1496, qu'il a pris pour base de ses recherches et qui est conservé à la Bibliothèque impériale dans le volume XLIX du fonds des Blancs-Manteaux, avait déjà eu l'honneur d'une double édition : Samuel Bentley l'avait publié à Londres en 1831 (*Excerpta historica or illustrations of english history*, in-8°), et M. Le Roux de Lincy l'a compris dans l'appendice de son excellente édition de l'*Heptaméron* (t. III, p. 213-225). Il est tout à fait regrettable que M. Sénemaud n'ait pas connu le texte de M. Le Roux de Lincy, car il aurait pu s'en servir pour corriger plusieurs passages de sa copie : par exemple, à l'article 33, il fallait lire *l'ologe de sapience*, et non pas *la loge de sapience*; — à l'article 60, *le myrer du monde*, et non *les mystères du monde*; — à l'article 62, l'*ordinaire des crestiens*, et non *l'ordre des crestiens*; — à l'article 68, *le grant Boece de consolacion*, et non *le grant libvre de consolacion*.

Les notes jointes aux différents articles de l'inventaire sont un peu longues, mais peuvent rendre service aux personnes qui ne connaissent pas les publications de Barrois, de M. Le Roux de Lincy et de M. Hyver de Beauvoir sur les librairies princières du quatorzième et du quinzième siècle. A la suite de l'inventaire, M. Séne-

Digitized by Google

maud a réuni les notices que M. Paulin Paris a consacrées dans ses *Manuscrits françois de la bibliothèque du roi* à vingt-deux volumes ayant appartenu à Louise de Savoie, veuve de Charles, comte d'Angoulême. Il y a ajouté un extrait du livre de dépenses de Louise de Savoie. Cet extrait, qui est trop court, constitue la partie la plus neuve du travail de M. Sénemaud. On y remarque la mention d'un libraire d'Angoulême, Anthoine Quarré, et plusieurs articles relatifs à l'écrivain et à l'enlumineur de Louise de Savoie. Le premier, nommé Jean Michel, recevait 24 livres tournois par an. Les gages du second, nommé Robinet Testart, s'élevaient à 35 livres.

Après les travaux dont M. Sénemaud a enrichi le *Bulletin de la Société de la Charente en* 1860, je dois citer un rapport de M. Babinet de Rencogne sur les archives du greffe de la sénéchaussée et du siége présidial de l'Angoumois. En général, les pièces conservées dans ce dépôt ne sont pas antérieures aux dernières années du seizième siècle. On y remarque cependant deux registres de la confrérie du Saint-Sacrement établie dans l'église Saint-André d'Angoulême, dont la pièce la plus ancienne est de l'année 1365. Parmi les documents modernes on peut signaler une collection complète des mercuriales du marché d'Angoulême depuis le 29 septembre 1598 jusqu'au 1er vendémiaire an VI, et le registre des baptêmes de l'Église réformée de La Rochefoucauld du 2 octobre 1608 au 8 novembre 1663. Dans ce dernier registre, M. de Rencogne a relevé l'article suivant, qu'il a reconnu pour l'acte de naissance du célèbre auteur des *Maximes:*

« Le 15e jour de septembre 1613 est né en la ville de Paris monseigneur le prince de Marcillac, fils de monseigneur le comte et de dame Gabrielle du Plessis. »

Cette note paraît devoir lever toutes les incertitudes qu'on pouvait avoir sur le lieu et sur la date de la naissance de la Rochefoucauld.

Léopold Delisle,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Travaux de l'Académie impériale de Reims.

Volumes XXIX à XXXIV, 6 vol. in-8°, 1860-1862.

L'Académie de Reims se distingue entre toutes les Sociétés savantes des départements par le nombre de ses publications ordinaires et extraordinaires, par l'importance et la variété de ses travaux. Je n'ai pas moins de six volumes à vous faire connaître en ce moment : ces volumes s'étendent de l'année 1859 à l'année 1861. Heureusement la variété même dont je parlais à l'instant vient ici à mon aide, et, en divisant la tâche commune entre les sections des sciences et de l'archéologie, matières représentées dans ces volumes par des travaux considérables, diminue d'autant l'étendue de celle qui m'est départie.

Je vous demanderai aussi la permission de passer légèrement sur quelques pièces de poésie semées de loin en loin à travers les travaux plus sérieux qui forment le fond de ces Mémoires, ainsi que sur quelques documents peu susceptibles d'analyse. Tels sont les discours d'ouverture, parmi lesquels nous distinguons celui de M. Sutaine, consacré au poëte champenois Eustache Deschamps ; les comptes rendus des travaux annuels dévolus à M. Charles Loriquet, secrétaire général; et enfin les rapports sur les concours, qui témoignent d'une sévérité toujours motivée avec soin, et bien éloignée de la complaisance banale qu'on pourrait être tenté d'attribuer aux Sociétés de province.

Le XXIXe volume, et le premier de ceux dont nous avons aujourd'hui à vous entretenir renferme le commencement de la *Correspondance du duc de Mayenne*, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure. Nous y trouvons encore, outre un morceau assez court de M. l'abbé Gainet, intitulé : *les Chapitres X et XI de la Genèse expliqués par les faits de l'histoire profane*, un récit de M. Henry *sur le siége et la prise d'Epernay en* 1592, qui fournit quelques détails intéressants sur le roi de Navarre. On l'y voit déjà baptisé par le peuple du surnom de *Diable à quatre*, « déjeunant d'un morceau de pâté de truite qui de fortune se trouva ès mains d'un palefrenier, » et racontant au duc de Nevers son heureux coup de main sur Epernay dans une lettre, ou plutôt un bulletin de victoire écrit sur le champ de bataille, et, comme on disait alors, *à la chaude*, en date du 24 juillet 1592.

Les XXXe et XXXIe volumes, sans parler d'importants travaux ar-

Digitized by Google

chéologiques, sont en partie occupés par une *Etude sur Linguet*, Mémoire couronné par l'Académie, et qui justifie cette distinction par l'exactitude des détails, l'intérêt des recherches et l'heureux choix des citations.

L'auteur, M. H. Martin, est jeune encore, et laisse voir quelquefois un peu d'inexpérience, soit dans le style, soit dans l'appréciation des idées si diverses et souvent si contestables de l'auteur qui est l'objet de ses jugements.

En essayant de réhabiliter jusqu'à un certain point cet avocat des causes compromises, qui a loué tour à tour Néron, les Jésuites, le duc d'Aiguillon et le chancelier Maupeou, il n'est pas étonnant que le biographe ait quelquefois hésité devant la difficulté de sa tâche. Du reste Linguet, né à Reims le 14 juillet 1736, est resté, malgré les vives attaques dont son nom et sa personne ont été l'objet, l'une des figures les plus curieuses et les plus intéressantes à étudier de la fin du dix-huitième siècle. Il n'est peut-être pas d'homme dans l'histoire littéraire de la France dont l'existence ait été plus agitée, qui ait remué plus d'idées, écrit plus de livres et soulevé autour de son nom plus de bruit, de passions et de colères. Littérateur, il prend le contre-pied des idées reçues; avocat, il se fait exclure du barreau qui retentit de ses succès et de ses querelles; journaliste, il poursuit avec constance, de 1777 à 1793, à travers l'exil et les persécutions, la publication de ses *Annales politiques*. Adversaire acharné des économistes, des encyclopédistes, des philosophes, il n'en paraît pas moins, à chaque page de ses écrits, comme l'a remarqué avec raison M. H. Pâris, rapporteur du concours, animé lui même du même souffle qui inspire ses ennemis. Lui aussi a tout embrassé avec une égale témérité, avec une égale confusion : histoire, philosophie, sciences, politique, éloquence, poésie, industrie, etc. Il est vrai qu'à la différence de ses adversaires, il semblait prêcher la soumission à l'ordre établi ; mais de bonne foi, se flattait-il d'être écouté lorsque, dans sa *Théorie des lois*, il tenait aux philosophes ce singulier langage?

« Aimez les hommes, soulagez-les, mais ne leur inspirez pas de dégoût pour leur état : ce serait une cruauté. Ne voyez-vous pas que l'obéissance, l'anéantissement, puisqu'il faut le dire, de cette nombreuse partie du troupeau fait l'opulence des bergers? — Si les brebis qui la composent s'avisaient jamais de présenter leur tête au chien qui les rassemble ne seraient-elles pas bientôt dispersées, détruites, et leur maître ruiné? Croyez-moi, pour son intérêt, pour le vôtre, et même pour le leur, laissez-les dans la persuasion que ce

Digitized by Google

roquet qui les aboie a plus de force à lui seul qu'elles toutes ensemble. Laissez-les fuir stupidement au simple aspect de son ombre. Tout le monde y gagne. Vous en avez plus de facilité à les rassembler pour vous approprier leurs toisons. Elles sont plus aisément garanties d'être dévorées par les loups; ce n'est, il est vrai, que pour être mangées par les hommes. Mais enfin, c'est là leur sort lorsqu'elles sont entrées dans une étable. Avant que de les y soustraire, renversez l'étable, c'est-à-dire la société. »

On conçoit que de pareilles maximes aient pu, suivant les temps, passer pour l'école du despotisme ou pour celle de l'indépendance. Aussi, dès 1787, Linguet ne manque pas d'affirmer que, dans sa *Théorie des lois*, si décriée, « il règne d'un bout à l'autre une fierté républicaine qu'il fallait toute l'impudence de ses détracteurs pour travestir en servilité. »

Si M. H. Martin n'a pas toujours réussi à sauver les inconséquences des doctrines de Linguet, il a bien fait ressortir les côtés généraux de son caractère, ainsi que l'énergie et les qualités brillantes dont il fit preuve dans sa carrière agitée. D'ailleurs son attitude devant le tribunal révolutionnaire et sa mort courageuse sont de nature à racheter bien des erreurs. Un des jurés lui présenta une lettre qu'il avait écrite à Louis XVI en décembre 1792 pour lui offrir de le défendre devant la Convention, et le somma de dire s'il la reconnaissait.

« — Oui, certes, répondit-il, et je n'ai rien écrit qui me fasse plus d'honneur. » « Le soir même, dit M. H. Martin, Linguet marchait au supplice entouré des plus loyaux serviteurs de la monarchie. Près de lui se tenaient : le vieux maréchal de Noailles qui, après avoir, dès l'enfance, versé son sang pour sa patrie, mourait a quatre-vingts ans pour son roi; — le prince de Broglie, tour à tour soldat et constituant, fidèle aussi jusqu'à la mort à la cause royale; — Guignard de Saint-Priest, frère du ministre; le marquis de la Guiche, tout un cortége enfin de gloire et d'honneur. On rapporte que Linguet, au pied de l'échafaud, entretenait leur fermeté en répétant à haute voix des pensées de Sénèque, ce maître eu l'art de mourir. »

Le XXXIIe volume est rempli presque tout entier par un important *Mémoire* de M. Loriquet *sur les mosaïques de Reims*, qui a été tiré à part, et qui ne peut manquer d'attirer l'attention de la section d'archéologie.

Le XXXIIIe volume (année 1860-1861) s'ouvre par un travail substantiel et piquant lu à la séance publique de l'Académie de Reims par notre honorable collègue M. Paulin Pâris *sur la particule dite nobiliaire*. Le savant académicien n'a pas de peine à établir les pro-

Digitized by Google

positions suivantes, qui résument ses principales démonstrations :

1° La préposition *de*, *du*, *des*, connue sous le nom de *particule nobiliaire*, ne fut jamais autrefois considérée à elle seule comme un signe, un indice de noblesse ; elle ne doit pas aujourd'hui l'être davantage.

2° Cette préposition ne peut précéder que les noms qui désignent une province, une terre, une localité particulière.

3° L'origine des noms qui réclament la particule est fort diverse. Elle n'est pas toujours liée au souvenir d'une possession seigneuriale, et, cette possession même n'étant pas exclusivement un privilége de la noblesse, le nom qui s'y rapporterait ne peut être une présomption nobiliaire. C'est ainsi, remarque M. Paulin Pâris, qu'on a pu désigner sous le nom de Narbonne, et les descendants des anciens vicomtes de Narbonne, et l'archevêque et le bourreau de Narbonne, et tout ouvrier originaire de la même ville.

Chemin faisant, l'auteur fait justice de bien des opinions faussement accréditées sur la noblesse. « Par exemple, on se trompe singulièrement, dit-il, quand on lui fait un crime d'avoir regardé le commerce comme une profession au-dessous d'elle. Ce n'est pas la noblesse qui refusait d'exercer le négoce; c'était la bourgeoisie qui, dans toutes nos anciennes assemblées d'états généraux, réclamait hautement l'exécution rigoureuse des ordonnances qui enlevaient aux gentilshommes, affranchis de la capitation et de la gabelle, la faculté d'entrer en concurrence avec la bourgeoisie par l'exercice de la profession commerciale. »

Selon lui, la nouvelle commission des titres instituée près du ministère de la justice devrait, laissant de côté la recherche difficile du droit, plus ou moins fondé sur l'usage, de porter la particule dite nobiliaire, s'en tenir aux seuls indices véritables d'une noble extraction, qu'il réduit à trois :

Le premier, c'est l'inscription de la famille dans les procès-verbaux de la noblesse dressés, dans les dernières années du dix-septième siècle, par les intendants des provinces.

Le second, les lettres d'anoblissement obtenues depuis la rédaction de ces procès-verbaux.

Le troisième, la qualité d'écuyer accordée dans les actes publics à l'un des ancêtres incontestés.

La manie, trop commune de nos jours, des prétentions nobiliaires inspire à M. Paulin Pâris les réflexions suivantes, auxquelles on ne peut qu'applaudir : « Le désir de continuer l'ancienne noblesse n'a jamais été plus violent en France que depuis le moment où cette

Digitized by Google

noblesse ne fut plus qu'un vain nom, l'ombre et le pâle reflet de ce qu'elle avait été. Je conçois assurément le zèle que l'on met à rassembler tous les souvenirs, toutes les traditions de la famille; c'est un sentiment pieux dont l'ardeur ne peut que tourner au profit de la morale publique. Mais poursuivre les recherches de ce genre uniquement pour y découvrir un aliment à notre vanité; négliger dans tout ce que nous retrouvons de nos pères ce qui ne les représente pas comme au-dessus de ce qu'ils ont été réellement; oublier la descendance certaine pour s'enter sur une filiation imaginaire, c'est là faire un acte d'impiété, c'est renier la mémoire des ancêtres, c'est enfin commettre un acte plus déloyal que si l'on avait l'impudeur de désavouer son propre père vivant. Car enfin celui-ci peut en appeler de l'ingratitude filiale; mais la tombe interdit toute réclamation aux aïeux de celui qui les méconnaît et les désavoue. »

Le même volume contient la suite de la *Correspondance du duc de Mayenne*, publiée sur le manuscrit de la bibliothèque de Reims par MM. Henry et Loriquet. La première partie de cette publication a donné lieu de ma part à un rapport inséré dans la livraison de la *Revue des Sociétés savantes* de juin 1862, p. 434.

Je me réfère à ce que j'ai dit alors du caractère général de cette correspondance, et j'exprime de nouveau le regret que les éditeurs, si bien en fonds pour cela, se soient montrés trop avares de dates précises et d'éclaircissements. Le chef de la Ligue continue ses appels désespérés au Pape, au roi d'Espagne, au sultan lui même à qui il envoie le sieur de Lancogne pour confirmer l'ancienne alliance entre les deux couronnes et obtenir des franchises et des libertés en faveur du commerce de Marseille. Quant au saint père, il le remercie des secours spirituels qu'il prête au parti en excommuniant ses adversaires; mais il lui rappelle ses promesses d'assistance matérielle, telles qu'une indemnité pour la solde de la garnison de Paris et des sommes d'argent pour aider au rachat du duc d'Elbeuf prisonnier, et que le roi de Navarre, par un procédé qui est bien dans les mœurs du temps, avait remis entre les mains de d'Epernon en l'autorisant « d'en tirer le plus qu'il pourrait. » Il faut se hâter, sans quoi ce serait « après la mort le médecin. » Le peuple, désespéré, s'en prend à lui « de tous les deffaulx d'autruy et des nécessitez qu'il souffre, et me déplaist que l'on charge sur mon honneur, comme si de moy seul, sans estre assisté, je pouvois faire miracle. »

Du reste Mayenne a le mérite de savoir résister quelquefois aux sollicitations de l'esprit de parti : ainsi, aux officiers de Beauvais, qui lui demandent l'autorisation de lever un impôt onéreux, il ré-

Digitized by Google

pond : « Quant à ce que vous désirez commission pour assoir sur le pays les deniers du remboursement de ceulx que me mandez, oultre que ce soit chose qui tourne à la foule du peuple, et qu'il soit difficile d'exécuter sans nouveau subject de plaincte, tousjours est-il besoing de voir par estat la levée que vous désirez et les deniers que vous voulez imposer, que je ne puis vous accorder qu'autant que je cognoistray que le pays aura la commodité de le porter. Désirant egallement conserver ung chacun au milieu de ces misères, et ne donner occasion à personne de se plaindre de moy ni de ceulx de qui ilz attendent leur soulagement et conservation, je ne vous feray cette plus longue que pour prier Dieu, etc. »

A un autre agent qui le presse d'encourager les manifestations populaires de la Ligue en Auvergne, il fait cette sage réponse : « Je ne puis que je ne loue ce qui a esté faict en la ville de Saint-Flour, ayantz faict paroistre en tous leurs départements beaucoup d'affection au bien de cette saincte cause. Mais de leur donner confirmation particulière, pour approuver davantage ce qui s'y est faict, ce seroit blasmer ce que j'ay esté contrainct de faire à Paris au contraire et en d'autres villes, et pourroit apporter trop de conséquence pour ceulx qui sont encores en quelque humeur de se relever en estat populaire; estant au contraire besoing de travailler pour faire revenir, tout autant qu'il sera possible, soubz l'ancienne forme de la monarchie en laquelle nous avons vescu jusques à présent. »

Mais telle était la position fausse du chef des ligueurs que ces ménagements tournaient contre lui et que sa répugnance à exploiter jusqu'au bout la situation passait pour faiblesse, sinon pour trahison. Pour comble d'embarras, il voyait surgir un tiers parti qui mettait en avant des Bourbons catholiques et qui menaçait de ravir au malheureux Mayenne le fruit de son ambition timide et de ses incontestables services. « Je veux bien vous remettre devant les yeux, Messieurs, écrivait-il à ceux de Lyon, qu'ayant travaillé jusques à cest heure, comme j'ay faict, et rendu les affaires, aprez beaucoup de peines et de traverses, en estat d'espérer quelque chose de mieulx à l'advenir, encore que le seul but que je me suis proposé soit l'establissement de la religion et le repos de tout ce royaulme, il ne seroict raisonnable que je demeurasse privé de l'honneur auquel je m'y suis maintenu jusques à cest heure, et qu'ung aultre, quelqu'ii fût, vinct à cœuillir le fruit que j'ay conduit en sa maturité, rendant mes travaux inutiles, et me frustrant de la recognoissance que j'en attens de Sa Saincteté, pour demeurer tousjours en la mesme charge à laquelle j'ay esté appellé et que j'ay portée au péril de ma vie et

Digitized by Google

de tous les miens, lorsque l'on n'y voyoit que des espines et des esguillons qui dégoutoient encore fraischement le sang de Messieurs mes frères. »

Le XXXIVe volume nous offre un excellent morceau d'histoire littéraire par M. l'abbé Bouché. Il est intitulé : *De l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ. On y trouve un résumé très-consciencieusement fait de l'état de la question sur ce problème, qui intéresse à la fois la religion, l'histoire, la philologie, la bibliographie, etc. C'est à propos des ouvrages de deux correspondants, MM. Vert et Mangeart, qui avaient attaqué les conclusions de Mgr Malou, évêque de Bruges, en faveur de Thomas A-Kempis, et revendiqué les droits de Jean Gerson, que M. l'abbé Bouché a pris la parole, moins comme juge que comme rapporteur. En effet, après avoir constaté que la question est réduite maintenant à ces deux termes par la mise hors de cause du prétendu Jean Gersen, abbé de Verceil, dont l'existence n'est pas même démontrée, l'auteur examine d'abord les preuves intrinsèques, c'est-à-dire l'appel fait au texte même de l'*Imitation*, pour y retrouver les traces plus ou moins apparentes qu'y aurait laissées l'auteur, de son pays, de sa profession, de son genre de vie, et surtout de son caractère, de son génie et de sa manière d'écrire.

Il y a plus de deux cents ans que le grand Corneille trouvait dans le latin du mystérieux anonyme « des façons de parler quasi toutes françoises. » « Ce livre, dit M. Michelet, n'a ni l'élan pétrarquesque des Italiens, encore moins les fleurs bizarres des Allemands, leur profondeur sous formes puériles, leur dangereuse mollesse de cœur. Dans l'*Imitation*, il y a plus de sentiment que d'images; cela est français. » M. J.-V. Le Clerc, dans la préface qu'il a mise à la somptueuse édition de l'Imprimerie impériale, a développé cette thèse avec toute l'autorité qui s'attache à son goût et à son savoir. Telle n'est pas néanmoins l'opinion de M. Renan. « Le génie de l'*Imitation*, dit-il, est le génie de l'Italie, génie peu profond, mais limpide, éloigné des spéculations abstraites, mais merveilleusement propre aux recherches de philosophie pratique.,. Cependant, ajoute-t-il, les Pays-Bas et les provinces du Rhin étaient comme prédestinés, par la tranquille mysticité qu'ils inspirent, à devenir pour l'*Imitation* comme une seconde patrie. »

L'auteur était-il un simple moine, uniquement occupé de méditations mystiques et ascétiques, comme A-Kempis, ou un homme mêlé, comme Gerson, à tous les grands événements et à toutes les luttes de son époque? M. l'abbé Bouché, tout en relevant certains

Digitized by Google

passages de l'*Imitation* qui semblent désigner un religieux de profession, ne peut trouver aucune proportion entre la sublimité des enseignements de ce livre et le peu d'élévation qui règne dans le *Jardin des Roses*, le *Lys des vallées* et autres petits traités ascétiques laissés par le moine de Sainte-Agnès. Cette remarque, que M. Vert a mise dans tout son relief, frappe très-vivement M. Bouché, et Mgr Malou ne s'en est pas dissimulé la gravité, malgré les tendances véhémentes qui le poussent vers des convictions contraires.

Viennent ensuite les preuves extrinsèques, c'est-à-dire celles qui se tirent des éditions imprimées, des manuscrits et des témoignages contemporains.

L'auteur du Mémoire constate que, si la preuve des éditions imprimées est bien plus favorable à Gerson qu'à son adversaire, cet avantage disparaît dans les manuscrits dont la grande majorité porte le nom de Thomas A-Kempis. Il y a donc compensation ; mais peut-être conviendrait-il de faire remarquer que l'attribution d'un livre imprimé à un auteur certain n'a rien d'équivoque, tandis que celle d'un manuscrit, résultant le plus souvent des mots *N... scripsit* ou autres équivalents, laisse souvent douter, comme il est arrivé pour ce qui regarde l'*Imitation*, si l'on n'a pas voulu désigner un simple copiste.

Enfin le témoignage des contemporains serait favorable à la cause des kempistes, s'il est vrai, comme cherche à l'établir Monseigneur de Bruges, que quatre témoins, amis ou disciples de Thomas A-Kempis, aient affirmé dans des ouvrages authentiques que leur maître était bien l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

M. Bouché combat, en terminant, une nouvelle opinion récemment émise sur cette obscure et difficile matière. Cette opinion, soutenue par MM. Moland et d'Héricault, éditeurs de l'*Internelle consolacion*, ne tendrait à rien moins qu'à supprimer complétement le débat, en établissant que l'*Imitation* n'est l'œuvre ni d'un seul génie ni d'une seule main, mais le résultat d'une longue compilation où se résumerait toute la pensée du moyen âge, et à laquelle tous les grands auteurs de cette religieuse époque auraient successivement apporté leur tribut.

M. l'abbé Bouché combat cette hypothèse avec une vivacité qui rappelle la polémique entre les partisans des théories de Wolf et ceux de la personnalité d'Homère. Mais ces derniers du moins combattaient au profit d'un nom, tandis qu'ici le rapporteur du procès entre les kempistes et les gersonistes, à force de balancer les arguments de part et d'autre, n'arrive qu'à un résultat négatif.

Digitized by Google

Et pourtant, qu'on le remarque bien, toutes les fois qu'il est question de l'*Imitation de Jésus-Christ*, la personnalité de Gerson apparaît à tous les points de la discussion, et jusque dans l'argumentation des adversaires. C'est la confusion fondée sur une ressemblance avec le nom de Gersen qui contribua longtemps à l'illusion des partisans de Gersen; c'est encore Gersen que l'on retrouve fugitif et caché dans cette même abbaye de Moek en Souabe, où, vers la même époque, apparaissait le plus ancien manuscrit connu de l'*Imitation* auquel on veut rattacher le nom d'A-Kempis. Enfin les partisans même de l'impersonnalité de l'œuvre sont forcés, par les analogies frappantes signalées entre les ouvrages incontestés de Gerson et l'*Imitation* elle-même, de lui attribuer une part considérable dans cette espèce de collaboration universelle des écrivains ascétiques de l'époque. Concluons donc que, si le dernier mot n'est pas encore dit sur la question, il y a toute probabilité pour qu'un Français soit reconnu l'auteur de ce livre, « le plus beau qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en est pas. »

E.-J.-B. Rathery,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire a Angers.

Onzième volume. — Travaux divers.

Le dernier volume des Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, dont nous avons rendu compte au Comité, contenait une histoire intéressante de l'ancienne Académie d'Angers (1685-1789) par M. Boreau (1). Celui-ci commence par une histoire non moins intéressante de l'Académie protestante de Saumur de 1600 à 1684) par M. Jules Dumont. Il s'agit toutefois de deux institutions toutes différentes. La première n'avait d'autre caractère que celui d'une association scientifique et littéraire ; la seconde était un établissement d'enseignement public.

C'est à Duplessis-Mornay, auquel Henri IV avait confié le gouvernement de Saumur, qu'est due la création de l'Académie de cette ville. Cet ardent défenseur du protestantisme, qu'on surnommait le *Pape des huguenots*, voulait fonder un centre d'études solides et complètes pour les enfants de l'Église réformée. Il chercha partout des hommes qui fussent à la hauteur de cette importante mission, et, en premier lieu, de bons professeurs de théologie. Les deux premiers dont il sollicita le concours furent Dujon et Bucanus, l'un professeur à Leyde, l'autre à Lausanne. Mais, au moment où ces deux savants se préparaient à répondre à son appel, ils furent enlevés par une mort prématurée. Duplessis-Mornay s'adressa alors au synode de Saintonge, qui lui envoya un gentilhomme écossais, nommé Thocorége, comme pasteur et professeur de théologie. Thocorège exerça cette double fonction à Saumur pendant dix ans. On trouve aussi à cette époque parmi les professeurs de l'Académie un autre Écossais nommé Craig, que M. Dumont suppose, bien qu'il n'en ait aucune preuve certaine, être le même que Jean Craig, connu par un ouvrage intitulé *Theologiæ Christianæ principia mathematica.*

Les commencements de l'Académie de Saumur furent difficiles. Le nombre des Académies protestantes n'était pas encore fixé en France. Ce ne fut qu'en 1610 que le synode provincial de Loudun décida qu'il y en aurait quatre dans tout le royaume : Montauban, Saumur, la Rochelle et Sedan. L'Académie de Montauban semblait tenir le premier rang. Celle de Saumur brilla bientôt d'un certain éclat; et, lorsque Marie de Médicis passa par cette ville, en 1614, avec son fils, qu'elle conduisait aux états de Bretagne, Duplessis-

(1) V. la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. VIII, p. 371.

Digitized by Google

Mornay lui fit une magnifique réception, et tous les professeurs, à la tête des étudiants, vinrent recevoir et haranguer la reine à la porte de la Bilange.

Après avoir exposé les origines et les premiers progrès de l'Académie, M. Dumont entre dans quelques détails sur l'enseignement qu'on y professait, sur le régime de l'établissement, sur les mœurs et les habitudes des étudiants, sur le personnel des professeurs. On y enseignait la théologie, la philosophie, les belles-lettres, les langues anciennes et modernes, et même les langues orientales. Mais la théologie y resta toujours la science privilégiée. Les écoliers se divisaient en deux catégories : les étudiants classiques et les étudiants publics. Les premiers suivaient toutes les classes du collége, à peu près comme font aujourd'hui les élèves externes de nos lycées; les seconds pourraient être assimilés aux élèves qui fréquentent les cours des Facultés. Il n'y avait pas d'internat. Tous les étudiants qui n'étaient pas de Saumur prenaient leur pension dans la ville. Les pensions variaient de prix, et le taux en avait été fixé, d'après un compromis avec les maîtres de pension, par un arrêté du conseil de l'Académie. Des règlements particuliers avaient été établis pour tout ce qui concernait l'organisation intérieure de l'Académie, le mode d'élection et le fonctionnement du conseil académique, la nomination du recteur et des professeurs, la nature, le nombre et l'ordre des leçons, les examens et la collation des grades. L'Académie comptait parmi les professeurs des hommes connus par leurs écrits et d'une grande réputation : François Gomar, Marc Duncan, Louis Cappel et son fils, Jean Cameron, Jean Benoist, Moïse Amyraut, Josué de la Place. M. Dumont nous a donné dans sa Notice tous les renseignements qu'il a pu recueillir sur la vie et les ouvrages de chacun de ces professeurs.

La mort de Duplessis-Mornay, survenue en 1623, porta un coup sensible à l'Académie de Saumur. Les catholiques n'avaient pas vu sans un déplaisir bien naturel cette institution croître et prospérer sous les auspices du gouverneur, et ils avaient essayé de bonne heure d'en neutraliser l'influence. Déjà deux couvents, l'un de capucins et l'autre de récollets, avaient été établis à Saumur en 1609, et, en 1619, les oratoriens s'étaient fixés à Notre-Dame des Ardilliers, dans un faubourg de la ville. Cependant, grâce au zèle et au mérite de ses recteurs et de ses professeurs, et particulièrement de Louis Cappel, d'Amyraut et de Josué de la Place, l'Académie de Saumur se soutint encore avec succès pendant plus de quarante ans. Dans un rapport adressé au roi par Colbert en 1664 on trouve le

Digitized by Google

passage suivant : « L'Académie de Saumur est tenue et exercée par « ceux de la R. P. R., qui y réunissent tout ce qu'il y a de gens d'es- « prit dans le parti pour la rendre célèbre et florissante. Il y a « pour exercices : cinq classes de grammaire, humanités et rhéto- « rique, deux classes de philosophie, un professeur de langue hé- « braïque, un particulier de langue grecque, mais dont les leçons « ont cessé depuis quelque temps faute de fonds ; deux professeurs « en théologie, qui font tous les deux jours deux leçons publiques, et « de plus une école d'éloquence, qu'ils appellent *profession d'élo- « quence*, séparée de la rhétorique, dont le professeur, Doull, est fort « habile. »

Après la mort des trois hommes distingués dont nous venons de parler, l'Académie de Saumur ne tarda pas à décliner ; les symptômes du mauvais vouloir du parti catholique et du gouvernement à son égard se manifestèrent de plus en plus. L'obligation de chômer toutes les fêtes de l'Eglise, et par conséquent de fermer les classes pendant un grand nombre de jours; la suppression de la subvention de 4,500 livres accordée par l'État à l'Académie ; l'interdiction à tout étranger d'y professer, et d'autres mesures hostiles et vexatoires contribuèrent peu à peu soit à affaiblir les études, soit à décourager les professeurs. A partir du 20 mars 1673, les registres du conseil de l'Académie, qui jusque-là avaient été tenus avec beaucoup de régularité, sont tout-à-coup interrompus, et ces comptes rendus, où M. Dumont a puisé la plupart de ses renseignements, lui manquent désormais jusqu'à la suppression définitive de cet important établissement. Ce fut au mois de janvier 1685 que le roi fit très-expresses inhibitions et défenses à tous ministres, professeurs, régents et à toutes autres personnes de la religion prétendue réformée d'enseigner en la ville de Saumur aucunes sciences ou langues, sous peine de désobéissance et de trois mille livres d'amende, et ordonna que les biens appartenant à l'Académie seraient réunis à l'hôpital. « Un cri de joie, dit M. Dumont, partit de toutes les poitrines catholiques, quand on vit le calvinisme, à Saumur, s'ensevelir sous les débris de son temple et de son Académie. Mais, quand les rues désertes et silencieuses ne retentirent plus des pas bruyants de tant d'écoliers, quand l'argent, prodigué par cette jeunesse, cessa de pleuvoir, l'intérêt succédant à l'enthousiasme religieux, on s'aperçut un peu tard de la perte irréparable qu'avait faite la ville de Saumur (1). »

(1) Dans un rapport de Miroménil à la date de 1699, c'est-à-dire quinze ans après la suppression de l'Académie, « la ville de Saumur a été peuplée plus de « la moitié qu'elle n'est présentement. Il reste environ mille sept cent cinquante

Digitized by Google

M. Dumont a complété cet historique, dont nous n'avons pu donner ici qu'une analyse insuffisante, par la liste chronologique de tous les recteurs qui ont été successivement à la tête de l'Académie de Saumur de 1613 à 1684.

Le Mémoire de M. Dumont est suivi d'une Notice de M. T.-C. Béraud, secrétaire général de la Société académique de Maine-et-Loire, sur l'Hôtel-Dieu d'Angers (années 1153-1780). L'existence de cet établissement, dont l'architecture mérite l'attention de l'archéologue, remonte, comme l'indique la date que nous venons de citer, au milieu du douzième siècle. La fondation en est due à Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, et à son sénéchal Etienne de Mathas, qui y consacra une grande partie de sa fortune. En 1184, l'administration du temporel fut confiée par Etienne de Mathas à des mains laïques, et celle du spirituel à quatre prêtres séculiers commis à cet effet par l'évêque Raoul de Beaumont, qui dédia la chapelle à saint Jean l'Évangéliste, d'où l'Hôtel-Dieu prit le nom d'hôpital Saint-Jean.

M. Béraud, sans s'arrêter aux détails de l'organisation, du régime financier et des règlements intérieurs de l'Hôtel-Dieu, s'est surtout attaché à nous faire connaître les luttes qui eurent lieu presque constamment entre le personnel laïque et le personnel religieux placé à la tête de l'administration : résultat des deux éléments entre lesquels avait été partagé primitivement le service de l'hospice. Ce double personnel se confondit bientôt en une association unique, quoique mixte dans sa composition, laquelle se plaça indistinctement, quant à la discipline des mœurs, sous la règle de Saint-Augustin, et se choisit un seul chef, auquel elle déféra le titre de prieur. Mais cette association ne tarda pas à affecter de plus en plus un caractère religieux et à se constituer sur de plus larges bases, et les religieux en vinrent même à s'intituler chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, et firent d'incessants efforts pour arriver à transformer définitivement la maison en un prieuré de cet ordre, afin d'en devenir ainsi les maîtres immédiats et exclusifs. Ces prétentions toujours croissantes mirent l'autorité municipale dans l'obligation de revendiquer avec énergie les droits de la ville, et nécessitèrent à plusieurs reprises l'intervention du parlement. Un arrêt de 1548 supprima les offices claustraux qui avaient été établis, ordonna

« feux et environ six mille cinq cents âmes. Cette grande diminution procède « de la suppression du temple, du collége et de l'ancienne Académie, qui atti- « raient beaucoup de religionnaires étrangers. »

Digitized by Google

la mise en commun de tous les revenus, et décida qu'il serait commis, comme auparavant, des personnes laïques pour l'administration du temporel par les maires et échevins. Quelques années plus tard, en 1553 et en 1559, à la suite de nouvelles difficultés, intervinrent de nouveaux arrêts du parlement, qui, tout en conservant au prieur l'administration spirituelle de la maison, remettaient celle du temporel à quatre notables bourgeois ou marchands de la ville élus par l'autorité municipale, et laissaient à ces administrateurs l'arbitrage de l'allocation à attribuer au prieur et aux religieux. Cette dernière disposition et le maintien du titre de *prieur* devaient amener des discussions pécuniaires et des conflits d'attribution. Aussi trouve-t-on plus tard des transactions entre le maire d'Angers et la congrégation, destinées sans nul doute à faire disparaître ces inconvénients : la première, à la date de 1628, qui supprima définitivement la dignité de prieur ; la seconde, en 1652, en vertu de laquelle les religieux « consentirent à ce que leur pitance, chapelles et tous autres prétendus bénéfices seraient réunis à la mense des pauvres. » Ces religieux furent dès lors remplacés par une communauté de prêtres séculiers nommés par l'évêque. Quelques années après, l'ordre des Chanoines réguliers de France ayant réclamé sous différents prétextes l'administration de l'Hôtel-Dieu, les magistrats angevins se pourvurent comme d'abus contre cette prétention nouvelle, et obtinrent du parlement, le 9 décembre 1660, un arrêt ordonnant que l'Hôtel-Dieu continuerait d'être régi, comme par le passé, par des administrateurs laïques, lesquels nommeraient en nombre suffisant les prêtres jugés nécessaires pour la direction spirituelle.

C'est ainsi que M. Dumont passe successivement en revue les différentes phases du régime administratif de l'Hôtel-Dieu d'Angers jusqu'à 1789, époque où cette maison rentra sous le régime commun auquel furent alors soumis tous les établissements de même nature.

Il appartiendrait à la section d'archéologie plutôt qu'à la nôtre de s'occuper d'une Notice de M. de Bodard sur l'église Saint-Nicolas de Craon. Cependant nous croyons devoir la mentionner ici, parce qu'elle renferme un certain nombre de particularités qui se rattachent à l'histoire des mœurs, des coutumes et des institutions du moyen âge, et incidemment quelques renseignements curieux sur l'ancien collége de la ville de Craon, qui n'a plus aujourd'hui qu'une simple école primaire. Ce collége existait dès le commencement du quinzième siècle. Il était dirigé par un recteur, qui était à la nomi-

Digitized by Google

nation des chanoines de Saint-Nicolas. Il était exempt du logement des gens de guerre et de toute taxe, taille ou impôt. Indépendamment de la rétribution payée mensuellement par chaque écolier, il avait pour ressources, en l'année 1658, une rente de 50 livres donnée par les deux confréries de Saint-Nicolas et du Saint-Sacrement, une rente de 25 livres léguée en 1624 par l'abbé Hay, une autre rente de 12 livres 10 sols due par le sieur de Madaillan, seigneur de Chauvigny, et la jouissance de certains droits qui avaient été attribués au collége. Parmi ces droits nous avons remarqué celui de *mener la charrette* et de *faire la loge*. Voici, selon la tradition recueillie par M. de Bodard, en quoi consistait le droit de *mener la charrette* et comment il s'exerçait. Le 6 décembre, jour de la Saint-Nicolas, les écoliers allaient chercher la charrette de la Suhardière, closerie qui appartenait au collége; ils conduisaient cette charrette par la ville, s'emparaient de tout le bois rond et non équarri qu'ils trouvaient dans la rue, et le chargeaient sur la charrette. Les barriques se rachetaient moyennant cinq sols, les étals de bouchers par un gigot de mouton. Le baron de Craon venait habituellement ce jour-là se promener dans la ville pour avoir le plaisir de voir saisir sa canne à pomme d'or et de la racheter par un louis. Tous les porteurs de bâtons n'étaient pas aussi généreux ; mais ils étaient obligés de se racheter, et la charrette, liée avec les cordes des cloches de Saint-Nicolas, était ramenée triomphalement au collége. Quant au droit de *faire la loge*, dont M. de Bodard déclare ignorer la signification, nous pensons, d'après le sens donné au mot *logia* par Du Cange, *Collecta pauperibus sublevandis*, que c'était pour les écoliers le droit de faire la quête à leur profit ou au profit du collége à certaines époques, droit dont jouissaient quelques colléges au moyen âge, et qui était encore exercé tout récemment en Angleterre dans un collége d'ailleurs très-richement doté (1).

En 1730, les chanoines de Saint-Nicolas, réunis aux notables habitants, formèrent une souscription qui augmenta de 103 livres le revenu du collége. En 1748, le titulaire de la chapelle de Guinefolle consentit, avec l'autorisation de l'évêque, à en abandonner le revenu au collége, à condition que les deux enfants de chœur de Saint-Nicolas seraient instruits gratuitement, et que tous les ans le

(1) On célébrait encore, il y a peu d'années, à Eton, une singulière fête qui se renouvelait tous les trois ans le mardi de la Pentecôte. Les élèves, formant une sorte de procession, se rendaient à une petite colline située à deux kilomètres de là. Tous les spectateurs et même les voyageurs qu'on rencontrait sur la route étaient soumis par eux à une contribution forcée.

Digitized by Google

principal ferait jouer à ses élèves quelques représentations. Quand les écoliers assistaient aux processions, ils portaient une bannière sur laquelle on lisait, d'un côté : *Espoir de la patrie;* et de l'autre : *David puer, Goliath.* Avant la Révolution, le collége comptait plus de cent élèves. On y enseignait jusqu'à la rhétorique inclusivement.

Nous signalerons encore au Comité, pour terminer le compte rendu de ce volume, deux articles philosophiques publiés par M. le docteur Ridard sous les titres de *Panem et Libros* et de l'*Homme.*

Dans le premier, l'auteur démontre qu'il importe de donner à l'esprit, comme au corps, une nourriture substantielle ; que c'est en cultivant à la fois l'un et l'autre et en les dotant de toutes les forces dont ils sont susceptibles que l'homme se préparera, durant sa vie terrestre, cet avenir qui doit être le juste prix de ses efforts. Dans le second, M. Ridard passe en revue et critique les différents systèmes à l'aide desquels Gall et ses disciples ont essayé de localiser dans telle ou telle partie du cerveau les facultés humaines.

Nous avons manifesté ici à plusieurs reprises nos préférences pour les recherches et les travaux d'intérêt local dans les recueils publiés par les Sociétés savantes des départements. Cependant, tout en maintenant notre opinion à cet égard, nous n'en considérons pas moins comme dignes d'estime et d'encouragement les études spéculatives qui ont pour but le perfectionnement intellectuel et moral de l'homme, et qui peuvent, selon la remarque d'un de nos honorables collègues (1), s'inspirer heureusement de l'atmosphère de calme et de régularité qu'on rencontre plus facilement qu'ailleurs dans la vie de province.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

(1) V. le Rapport de M. Victor Foucher fait à la Sorbonne au nom de la section d'histoire et de philologie du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, le 11 avril 1863.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE.

Cinquième série, t. VI.

Ce volume, le dernier de sa série, se termine par une table générale qu'on ne peut parcourir sans être frappé de la variété et de l'importance des sujets qui dans ces dernières années ont occupé l'Académie de Toulouse, l'une des plus actives assurément comme des plus éclairées de nos Sociétés savantes.

A ses débuts, en 1746, elle portait simplement le titre d'*Académie des sciences*. C'est plus tard que s'y est joint cet autre titre, également emprunté à nos grands corps académiques : *Académie des inscriptions et belles-lettres*. Par là s'explique, dans les travaux et les publications de la Compagnie, la place considérable toujours attribuée aux études scientifiques.

Ce que notre section a plus particulièrement la mission d'y chercher, d'y apprécier, n'y est pas toutefois négligé, comme en témoigne une fois de plus le présent volume, où est largement représentée par un assez grand nombre de bons morceaux l'histoire, et particulièrement, cela est naturel et raisonnable, l'histoire locale.

Je citerai d'abord un discours prononcé en séance publique par le président de la Compagnie, M. Gatien Arnould. En maintenant au concours un sujet qui aurait dû exciter plus vivement qu'il n'a fait l'émulation des savants et des écrivains de nos départements méridionaux, M. Gatien Arnould en a donné une brillante esquisse, bien propre à en faire comprendre l'intérêt et à y attirer. Ce sujet, qu'on doit souhaiter de voir enfin recherché, et dignement traité, c'est l'*Histoire de l'ancienne Université de Toulouse, depuis sa fondation en* 1229, *jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.*

Dans un rapport sur des Mémoires manuscrits envoyés à l'Académie et jugés par elle dignes de ses récompenses, M. Vaïsse en a présenté une analyse instructive qui les fait connaître par avance au public savant. Ces Mémoires, au nombre de trois, envoyés par M. Delamont, de Bordeaux, par M. Saige, élève de l'Ecole des chartes, par M. Buzairies, traitent, le premier : *Des hommes célèbres du Roussillon* ; le second, *de l'*HONOR, *seigneurie territoriale du Languedoc,*

Digitized by Google

*et particulièrement de l'*Honor *des Juifs du onzième au quatorzième siècle* ; le troisième enfin, *du Comté et des comtes de Rasez.*

M. Vaïsse ne s'est pas borné à sa tâche de rapporteur et l'on doit ajouter de juge, car il discute savamment ce qu'il analyse avec clarté. Il a payé plus directement son tribut à sa Compagnie par une fort bonne *Etude historique et biographique sur Arnaud Sorbin, de Sainte-Foy, chanoine théologal de Toulouse, évêque de Nevers, prédicateur des rois Charles IX, Henri III et Henri IV.* M. Vaïsse y retrace avec une équité judicieuse et impartiale, faisant dans ce qu'il blâme et flétrit la part des passions du temps, les excès de zèle où s'emporta ce fougueux instigateur et apologiste des violences catholiques du seizième siècle, qui ne laissa pas d'être, et il y avait quelque mérite, étant parti de bien bas, un ecclésiastique savant, fort lu et fort écouté en son temps, bien qu'assez méchant écrivain, comme en font foi les curieux extraits de M. Vaïsse; enfin, quand il fut parvenu par ses violences, et aussi par sa souplesse, aux hautes dignités de l'Eglise, et que l'apaisement du règne de Henri IV eut amorti son emportement, un assez digne évêque.

Nos troubles religieux au seizième et au dix-septième siècle reviennent par d'attachants épisodes dans l'histoire étendue et fort curieusement étudiée de la ville de Négrepelisse dont a enrichi ce volume un des correspondants de l'Académie, M. Devals aîné.

Mentionnons encore comme se rapportant à des préoccupations historiques analogues deux morceaux qui se font aussi remarquer dans ce volume : une *Etude* érudite de M. A. Lagrèze Fossat *Sur l'abbaye de Moissac* et, à l'occasion, d'une inscription datant de 1602, l'histoire racontée par M. A. Case de l'établissement des chartreux à Toulouse et des difficultés qui l'ajournèrent de l'année 1569 à cette même année 1602.

La savante et élégante dissertation de M. Edw. Barry *Sur le dieu Hercules Andossus,* dissertation philologique aussi bien qu'archéologique, ce qui nous donne le droit de la louer, n'est pas elle-même étrangère à l'intérêt tout local des divers écrits qui viennent d'être rappelés.

Dans la question qu'il discute avec M. J. Becker, de Francfort (*Rheinisches-Museum*, nouv. série, t. XVII, p. 14-28), M. Barry allégue, en les expliquant, un grand nombre d'inscriptions de l'antique Aquitaine.

Je ne veux pas finir par un nom que les souvenirs de l'Ecole normale me rendent cher sans y joindre celui d'un autre représentant de cette Ecole à l'Académie de Toulouse, M. Hamel. Le *Bulletin des*

Digitized by Google

ravaux de l'Académie pendant l'année 1861-1862 rappelle de lui par un trop court résumé un Mémoire *Sur les origines de la comédie grecque*. C'est là une matière que son enseignement et ses précédents écrits le préparaient à traiter avec grande autorité.

PATIN,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE LA LOIRE, A SAINT-ETIENNE.

Tomes IV et V, 1860-1861.

Les deux dernières années des *Annales de la Société impériale de la Loire*, dont j'ai été chargé de rendre compte au Comité, ne renferment, après les procès-verbaux des séances, que des Mémoires et des travaux relatifs aux sciences et à l'industrie. Ni les belles-lettres ni les arts n'y sont réprésentés. Un long Mémoire de M. Félix Michalowski sur *le Slave et le breton*, dans lequel l'auteur soutient l'unité de la race humaine, semble, malgré les consciencieuses recherches de l'auteur, un peu dépaysé dans les *Annales de la Société impériale de la Loire*, où l'on préférerait lire quelques bonnes dissertations sur l'histoire locale. Cette Société n'est encore au surplus qu'à sa cinquième année, et il faut espérer que l'industrie et la science proprement dites, quels que soient leur utilité et leurs mérites que nous ne voudrions certes pas être accusé d'amoindrir, n'absorberont pas toujours les pages de ses annales aussi complétement que pendant les deux années qui viennent de s'écouler.

Je dirai cependant quelques mots d'une Note de M. Testenoire-Lafayette, de Saint-Etienne, de laquelle il résulte qu'à Lyon la Chambre des notaires a centralisé toutes les minutes notariées antérieures au dix-neuvième siècle et les a fait classer avec soin, de telle sorte que les recherches s'y effectuent avec la plus grande facilité, les droits du titulaire de l'office réservés. M. Testenoire-Lafayette ajoute que la Chambre des Notaires de Saint-Etienne s'est aussi préoccupée des anciens protocoles de l'arrondissement. Elle a demandé à chaque notaire un relevé complet des minutes de son étude, avec indication du nom de chaque ancien notaire, du lieu où il a exercé, du commencement et de la fin de chaque exercice, et elle fait dresser en ce moment un état complet des protocoles de l'arrondissement.

C'est là, sans contredit, une excellente mesure à laquelle il m'a semblé que le Comité ne pouvait qu'applaudir, et qui mérite la plus grande publicité. Espérons qu'elle rencontrera bientôt de nombreux imitateurs.

Pierre CLÉMENT,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT A LA SECTION D'HISTOIRE

SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES DE MM. LE BARON DE GIRARDOT, L'ABBÉ BARBIER DE MONTAULT, DE BAECKER, L'ABBÉ ANDRÉ, MATHON (de Neufchâtel), LACROIX, OCTAVE TEISSIER, ABEL, LE ROY (de Cany) et FLORENCIO JANER.

I.

M. le baron de Girardot, membre non résidant du Comité, nous a envoyé le texte de quinze chartes, du dixième au douzième siècle, tirées pour la plupart des cartulaires que l'incendie des archives du Cher a détruits il y a quelques années. Cette circonstance donne du prix aux copies de notre savant et infatigable confrère. Peut-être les actes dont il a sauvé le texte ne sont-ils pas par eux-mêmes fort intéressants; mais ils ont leur place marquée dans des collections auxquelles la prévoyance de M. de Girardot permettra de les rattacher.

De ces quinze actes, cinq appartiennent au cartulaire A de Saint-Sulpice de Bourges;—sept aux cartulaires de Saint-Etienne (1) (l'ancien cartulaire que M. Raynal cite souvent comme appartenant à M. Vermeil, libraire, a fourni au moins deux pièces à M. de Girardot) ; — un au cartulaire de Moyen-Moutier; — un au fragment de cartulaire de Chezal-Benoît que possède la Bibliothèque impériale, n° 9862 du fonds latin ; — le quinzième est l'acte faussement daté de l'année 903, qui peut passer pour la charte de fondation de l'abbaye de Vierzon, et qui a été publié dans le *Gallia Christiana* (II, 134).

II.

Dans un de ses derniers voyages en Italie, M. l'abbé Barbier de Montault a exploré les archives de l'église d'Anagni. Il a relevé dans ce dépôt les dates d'un assez grand nombre de lettres pontificales expédiées de Lyon par Innocent IV, et d'Avignon par différents papes du quatorzième siècle. Ces dates n'apprennent rien de nouveau; mais je dois signaler dans les extraits des archives d'Ana-

(1) La charte de Henri II, roi d'Angleterre, copiée par M. de Girardot a été publiée par La Thaumassière : *Nouveaux Commentaires sur les coutumes de Berri*, titre I, article XXXIX, et par M. Raynal *Hist. du Berri*, II, 550.

Digitized by Google

gni une pièce dont nous sommes heureux de posséder une copie en France. C'est une lettre adressée le 5 février 1289 (nouveau style) par Nicolas IV au légat Jean Cholet, cardinal de Sainte-Cécile : il s'agissait de conférer un canonicat vacant dans la cathédrale de Soissons, et à cette occasion le pape exprime avec chaleur et attendrissement la reconnaissance dont il était pénétré pour une église qu'il considérait comme sa mère :

« Infra claustrum nostri pectoris grata commemoratione revolvimus quod Suessionensis Ecclesia nobis a nostris quasi primordiis dulcedinis ubera propinavit, nos lactavit ut filium, et veluti mater propitiatur, allexit, ac tandem in nobis, tunc sacrosancte Romane Ecclesie cardinali, dilectionis incrementa suscepit, virescentibus hinc et inde fructibus caritatis. »

M. Barbier a encore copié à Anagni la bulle par laquelle Alexandre VI, à la recommandation du roi Charles VIII, donne un titre de notaire apostolique à un clerc du diocèse de Poitiers, nommé « Mauricius Lombos. » — Enfin, sur un inventaire de documents que Grégoire XIII (1572-1585) fit porter d'Anagni au Vatican, notre zélé correspondant a remarqué la mention suivante, qui, selon toute vraisemblance, se rapporte à un exemplaire de la chronique de Geoffroy de Villehardouin : « Libellus gallice scriptus, de quadam expeditione facta per nobiles Flandros et Gallos in subsidium terræ sanctæ, tempore Innocentii III et H. Danduli, ducis Venetiarum. » Il serait curieux de rechercher à Rome ce manuscrit, qui paraît avoir échappé aux éditeurs de Villehardouin (1).

De retour en France, M. Barbier de Montault a travaillé dans plusieurs dépôts de l'Anjou, dont il nous a déjà fait connaître les richesses. Nous lui devons la copie d'un contrat touchant un hôtel sis à Loudun que Guillaume le Maire, évêque d'Angers (1291-1314), avait acensé à Guillaume Coysic. Cette pièce, dont l'original est aux archives de Maine-et-Loire, n'offre qu'un intérêt secondaire. Il en est de même d'une charte de Rainaud, évêque d'Angers, de l'année 1103, qui est insérée dans le cérémonial de Lehoreau, manuscrit conservé au musée ecclésiologique du diocèse d'Angers. Cette charte a été employée par l'auteur du tome XIV du *Gallia Christiana*, col. 565 B. et 590 B.

Je crois digne d'un peu plus d'attention la cédule qui constate

(1) Voyez la préface que M. Paulin Paris a mise en tête de son édition du livre de Villehardouin, Paris, 1838, in-8° (*Collection de la Société de l'histoire de France*).

Digitized by Google

une translation du corps de saint Maimbœuf faite le 19 mai 1214 dans la cathédrale d'Angers par les soins de l'évêque Guillaume de Beaumont. Comme elle renferme une allusion à la guerre qui venait d'éclater entre Philippe-Auguste et Jean sans Terre, on peut en tirer quelques éclaircissements pour la chronologie des événements militaires dont l'Anjou fut alors le théâtre,

M. Barbier de Montault ne se borne pas à transcrire ou analyser les documents qu'il rencontre dans les collections françaises ou italiennes. Vous savez, Messieurs, avec quelle générosité il fait hommage au Comité de pièces plus ou moins importantes dont il est parvenu à se procurer soit les originaux, soit d'anciennes copies. Cette fois, il nous a adressé : 1° trois actes sur parchemin, du 2 juillet 1553, du 22 mai 1561 et du 21 juin 1698 ; — 2° deux lettres écrites par des membres de la famille des Sainte-Marthe, et datées : l'une, du 4 mars 1648 ; l'autre, du 10 mars 1698 ; — 3° une liasse de pièces relatives à l'établissement de Saint-Louis des Français, à Rome.

Les actes sur parchemin et les deux lettres sont à peu près dénués de valeur. Dans les pièces de Saint-Louis des Français, on remarque des détails sur diverses fondations faites dans cette église au quinzième, au seizième et au dix-septième siècle par des personnages dont le nom appartient à notre histoire. A cet égard il faut surtout consulter le cahier intitulé sur la couverture : *Missæ celebrandæ pro omnibus benefactoribus ecclesiæ Sancti Ludovici*. Toutes ces pièces, y compris les trois actes sur parchemin et les deux lettres de Sainte-Marthe, pourraient être déposées à la Bibliothèque impériale.

III.

M. de Baecker a signalé trois chartes de Philippe le Hardi, Louis le Hutin et Charles le Bel (juillet 1276, janvier 1314 et décembre 1327) relatives au comté de Clermont. Comme ces trois chartes ont été publiées par La Thaumassière, dans son édition des *Coutumes du Beauvoisis*, il n'y a pas lieu d'accepter l'offre que M. de Baecker nous faisait d'en adresser des copies au ministère.

Le même correspondant nous a envoyé la copie d'une charte du roi Jean, dont il a trouvé l'original dans les archives municipales de Clermont (Oise). Par cette charte, datée de Paris au mois de mars 1351 (n. s.), le roi autorise la fondation d'une confrérie en l'honneur de sainte Anne dans l'église de Sainte-Croix de la Bretonne-

Digitized by Google

rie (1). Cette pièce ne me paraît pas assez importante pour être publiée.

IV.

M. l'abbé André a transmis une bulle de Grégoire XI, en date du 7 septembre 1376, portant établissement d'une consulte chargée de l'administration du comtat Venaissin. La pièce m'a semblé de nature à être insérée dans la *Revue des Sociétés savantes* avec le court préambule dont le correspondant l'a fait précéder.

V.

M. Mathon, bibliothécaire de Neufchâtel, a communiqué en original deux chartes qui viennent des archives de l'abbaye de Foucarmont. La première, du 22 juillet 1238, est émanée de Simon de Pierrecourt: elle a trait à l'abandon de certains droits dus par les hommes de Pierrecourt, et notamment d'une redevance appelée *culagium* qui se payait à l'occasion du mariage des filles de la seigneurie. Cette pièce avait déjà fixé l'attention de M. Charles de Beaurepaire, qui l'a publiée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (2). Il serait inutile d'en donner une seconde édition.

La seconde pièce communiquée par M. Mathon est une charte de Jean de Pierrecourt, écuyer, en date du mois de décembre 1329. Elle a pour objet la confirmation des biens que l'abbaye de Foucarmont possédait en pure aumône dans les limites de la seigneurie de Pierrecourt. En voici les premières phrases, d'après lesquelles on pourra se former une idée des formes de langage employées au quatorzième siècle sur la limite de la Normandie et de la Picardie.

« A tous cheus qui chez presentez lettrez verront ou orront, je Jehan de Pierrecourt, esquier, sire de la dicte ville, salut. Sachies que, comme debat et contencion fust entre moi, d'une part, et hommes relegieus l'abbé et le couvent de Foucarmont, d'autre, sus chen que je proposoie et maintenoie que les dis relegieus me devoient chascun an un past pour le raison d'un manoir que il ont en le dicte ville de Pierrecourt, u quel i meitent quemunement leur dismes, et est assis u Bus Cuchié, entre mes terres et les courtiex de

(1) .... Quandam confratriam quam ipsi, pia devotione moti, in ecclesia seu domo fratrum sancte Crucis prope vicum de Templo Parisius in honore gloriose virginis beate Marie sanctarumque Anne matris ac sororum ejusdem virginis instituere proponunt.

(2) 4e série, III, 167.

Digitized by Google

le ville, et contient environ trois journiex, et à chen alligoie je et proposoie plureus raisons, quar je disoie que eus l'avoient paié à mes ancheseurz, et qu'il aparoit bien que che fust rente, quar il ne me faisoient autre redevanche du dit manoir, conbien que je deisse que che fust men lay fie ; et les dis relegieus proposoient au contraire molt de raisons, et especialement il disoient que s'aucune fois avoit ou avoient aucun ou aucuns de mes ancheseurs mengié en leur dit manoir de Pierrecourt, che n'estoit mie pour chen que les relegieus leur deussent de rente, ains estoit à le priere des dis relegieus et par pure amiableté, et si n'avoit mie esté fait si continuement chascun an ne par si lonc temps que chen peust à moi ne à mes hoirs aquerre droit ne heritage.... »

VI.

M. Lacroix a communiqué un pouillé du diocèse de Mâcon, composé en 1513 par Thomas Seyvert, archiprêtre du Roussay et chanoine de Mâcon. Aucun manuscrit de ce pouillé n'est signalé ni dans la *Bibliothèque historique de la France*, ni dans la *Topographie ecclésiastique* de M. Desnoyers. La seule mention que j'en aie rencontrée se trouve dans le *Gallia Christiana*, IV, 1903. Le pouillé de Thomas Seyvert se rapproche en quelques points de celui qui a été publié par M. Auguste Bernard (1), d'après un manuscrit des archives du Rhône ; mais il contient un assez grand nombre de détails intéressants qui manquent dans le document imprimé. Malheureusement ce n'est pas le travail même de Thomas Seyvert que M. Lacroix nous a transmis : il n'a pu en recouvrer qu'une traduction faite en 1760 par un ancien curé de Leyne nommé Laplatte. Mais, en l'absence du texte original, il faut nous estimer heureux de posséder la version qu'a trouvée M. Lacroix. La copie qu'il en a offerte au ministère sera utilement consultée par les savants qui s'occupent de géographie ecclésiastique. Je propose de la déposer dans les archives du Comité, et de voter des remercîments particuliers à M. Lacroix qui a pris la peine de transcrire ce long document.

VII.

M. Octave Teissier a transmis l'indication de plusieurs actes conservés aux archives municipales de Toulon. Depuis cette communi-

(1) *Cartul. de Savigny*, II, 1043.

Digitized by Google

cation, il a publié une très-bonne notice sur ce dépôt dont il vient de terminer le classement. Nous formons des vœux pour que M. Teissier mette en œuvre les innombrables documents qu'il a exhumés de l'oubli, et dont le public peut dès maintenant apprécier la valeur.

VIII.

M. Abel signale une pièce qu'il intitule : *Le plus ancien document de la langue d'oc.* C'est une charte datée de l'an 1028 relative à l'abbaye de Saint-Pons, près de Nice. L'acte est rédigé en latin ; la désignation des biens donnés au monastère est seule écrite en langue vulgaire. M. Abel ne transcrit pas la pièce en entier et ne donne aucun détail sur le cartulaire qu'il a consulté. Il est donc assez difficile de se prononcer sur la valeur du texte qu'il nous a communiqué. Toutefois M. Abel s'en est probablement exagéré l'importance : lors même que la charte serait bien de l'année 1028 et que le rédacteur du cartulaire nous en eût transmis une copie exacte, nous n'aurions là qu'un nouvel exemple de l'emploi de la langue vulgaire dans les actes provençaux du onzième siècle. On a déjà signalé cet usage dans un assez grand nombre de textes, et le cartulaire de Saint-Victor de Marseille (1) en fournit des preuves authentiques remontant à la première moitié du onzième siècle.

M. Abel a consacré une seconde Notice au sceau de la commune de Metz connu sous le nom de *bullette*. Comme elle fait bien connaître l'origine et le caractère d'un petit monument sigillographique assez curieux, je pense qu'on pourrait l'insérer dans la *Revue*, en supprimant certaines considérations que l'auteur a cru devoir développer avant d'aborder son sujet.

IX.

M. Le Roy de Cany envoie la copie de deux pièces. L'une est une lettre de l'année 1705 constatant le naufrage de plusieurs habitants du pays de Caux qui se rendaient en pèlerinage à Notre-Dame de la Délivrande, près Caen ; il suffira de la classer aux archives.

L'autre est une charte assez curieuse par laquelle Vauquelin Malet renonce en faveur de l'abbaye de Saint-Georges de Bocher-

(1) I, xx.

Digitized by Google

ville aux droits qu'il pouvait avoir sur l'église de Crasville (1). L'abbaye de Saint-Georges possédait cette église depuis la conquête de l'Angleterre, en vertu d'une donation de Toustain, fils de Rou, aïeul de Vauquelin Malet. Toustain, fils de Rou, est un seigneur normand dont la place est marquée parmi les plus courageux compagnons de Guillaume le Conquérant. Il figure dans le Domesday-Book, et, suivant Wace, d'accord sur ce point avec Orderic Vital (2), ce fut lui qui à la journée de Hastings porta le gonfanon du duc de Normandie :

Dunc apela un chevalier
Ke mult aveit oi preisier :
Tosteins filz Rou le Blanc out non ;
Al Bec en Caux aveit meison.
Li gonfanon li a livré
E cil l'en a seu bon gré ;
Parfondement l'en a cliné,
Volentiers l'a e bien porté.
Encor en tienent quitement
Lor eritage lor parent ;
Quitement en deivent avoir
Lor éritages tuit ses eir (3).

La charte transmise par M. Le Roy mérite d'être publiée dans la *Revue*. Mais, comme le vidimus d'après lequel cette charte a été transcrite n'est pas très-correct, il faudra, pour l'édition, profiter des leçons meilleures que fournissent le cartulaire de Saint-Georges conservé à la bibliothèque de Rouen (4), et un des recueils de Gaignières appartenant à la Bibliothèque impériale (5).

X.

M. Florencio Janer annonce le projet de rédiger un catalogue raisonné des manuscrits français conservés dans les bibliothèques d'Espagne. Il envoie quelques exemples des notices dont serait composé son ouvrage. Parmi les manuscrits signalés dans ce spécimen, j'en ai remarqué un que M. Janer décrit dans les termes suivants :

Manuscrit in-folio de 139 feuillets, qui commence ainsi : « Pro-

(1) Crasville la Mallet (Seine-Inférieure), arrondissement d'Yvetot, canton de Cany.
(2) Ed. de M. Le Prevost, II, 147.
(3) *Roman de Rou*, éd. Pluquet, II, 198.
(4) Fol. 94.
(5) Mᵉ latin 5423 A, p. 84.

Digitized by Google

loguede ce livre, intitulé le *Miroir des Rices et en especial de ceulx de court.* » Il se termine par ces mots : « Ici fine nostre IIIe partie, et par conséquent tout le livre intitulé le *Miroir des riches*, lequel fut achevé au couvent des frères prescheurs de Lisle le XI jour d'aoust l'an mille cincq cents, par frere Michel François, docteur en théologie, evesque de Salubrie et confesseur de monssieur l'archiduc d'Autrice et duc de Bourgongne nommé Phelippe. »

Le croquis du frontispice que M. Janer a joint à sa Notice permet de déterminer le nom du seigneur pour lequel a été fait le manuscrit. On y voit, au bas de l'encadrement, les armes de Jean de Berghes, seigneur de Walain, chevalier de la Toison d'or (1), qui mourut en 1531 (2). —L'auteur du livre, Michel François, de l'ordre des frères prêcheurs, jouissait d'un egrande considération à la fin du quinzième siècle ; il a composé plusieurs traités qui sont soigneusement indiqués dans les *Scriptores ordinis prædicatorum* de Quétif et d'Echard (3). Toutefois cet ouvrage ne mentionne pas le *Miroir des riches*, qui ne figure pas non plus sur les catalogues de la Bibliothèque impériale. Le manuscrit signalé par M. Florencio Janer ne manque donc pas d'intérêt. Nul doute que le travail commencé par le savant espagnol ne doive nous révéler un certain nombre de manuscrits importants pour la littérature et l'histoire de la France. Le Comité formera donc des vœux pour le succès d'une aussi louable entreprise ; mais il ne lui appartient pas de décider si la mission officielle que paraît demander M. Janer doit lui être accordée.

En résumé, les seuls morceaux que je propose de réserver pour la rédaction de la *Revue des Sociétés savantes* sont :

1° La bulle de Grégoire XI communiquée par M. l'abbé André ;

2° Un extrait de la notice de M. Abel sur la bullette ;

3° La charte de Vauquelin Malet, envoyée par M. Le Roy, de Cany.

Les documents originaux offerts au Comité par M. Barbier de Montault pourraient être déposés à la Bibliothèque impériale.

Les deux chartes de Foucarmont sont à renvoyer à M. Mathon.

Tous les autres documents dont je vous ai entretenus devront être classés aux archives du Comité.

(1) Voyez le manuscrit français 5583 de la Bibliothèque impériale, fol. 13 v°.
(2) Moréri, X, 215.
(3) II, 7. — Conf. Foppens, *Bibliotheca Belgica*, II, 891.

Digitized by Google

Pour en finir avec les communications manuscrites que vous avez bien voulu me charger d'examiner, j'aurais encore à rendre compte de plusieurs actes en langue vulgaire envoyés par MM. Marchegay, Marvaud et Matton, de Laon. J'ai cru devoir les réserver pour un rapport spécial, que j'aurai l'honneur de lire dans une de nos prochaines séances.

L. Delisle,
Membre du Comité.

Sceau de la bullette de Metz.

(Voir le § VIII du Rapport ci-dessus.)

A partir du douzième siècle s'éleva au sein de plusieurs villes une population d'artisans qui, s'enfermant dans ses murailles, dans ses *burgs*, en prit le nom de bourgeoisie.

Ces bourgeois devinrent aptes à tous les actes de la vie civile et politique. Les *citains de Mets* (comme ils se dénommaient eux-mêmes) possédaient des biens-fonds aussi bien que du mobilier; mais ils ne payèrent longtemps que l'impôt du *teloneum*, ou *tonlieu*, sur les objets de consommation à l'entrée de la ville et aux foires suburbaines. Reconnus d'un revenu insuffisant, ces impôts s'étendirent sur toutes les matières premières, et ils prirent le nom générique français de *maletôte*.

Après une guerre très-onéreuse soutenue en 1324 contre quatre princes voisins, la ville de Metz songea par ordonnance (1), un *atour* du 6 juin 1326, à étendre la *maletôte* jusqu'aux actes de notaires dits *crants d'amans*. Mais la série des dispositions législatives qu'il fallut édicter à des intervalles très-rapprochés prouve la défaveur de ce dernier impôt et la fraude qui s'attachait à sa perception.

Un *atour* (2) du 13 août 1348 ordonna aux rédacteurs de contrats de jurer sur l'autel qu'ils ne dissimulaient point d'actes dans la vue d'échapper à la *maletôte*.

Un *atour* (3) du 30 septembre 1353 décida qu'on payerait la

(1) Recueil des atours de la cité de Metz ; Bibl. municip. — Carton des atours ; Archives municipales.

(2) Recueil des atours de la cité de Metz ; Bibl. municip. — Carton des atours ; Archives municipales.

(3) Recueil des atours de la cité de Metz.

Digitized by Google

maletôte des actes d'*amans* aussitôt leur rédaction terminée. On en exempta les testaments et les quittances.

Un *atour* (1) du 16 mai 1362 punit de 40 sols à payer aux *treize* tout *aman* qui dissimulerait un acte par lui fait. Il ordonnait aux *amans* de dresser une liste des personnes ayant fait rédiger un acte. Cette liste devait être remise aux *Sept de la maletôte*.

Il paraît qu'alors s'élevèrent des discussions entre les clients des *amans* et les employés de la *maletôte*; on réclamait plusieurs fois l'impôt déjà payé.

Le 29 juillet 1379 (2) fut rédigé un projet d'*atour* qui ne fut édicté que le 3 janvier 1380, et dès lors il fut décidé que les *Sept de la maletôte* seraient tenus de « escripre sur un grant papier les noms « de tuit ceaulz qui paieront leur *maletote* de debtes d'aquast.... « et qu'ils aient ung scel deuquel ilz douieraient donner lettre à « tuit ceolz qui aueroiont paieir lor *maletote*, s'avoir le vo- « laient. »

La maletôte des contrats fut élevée à 6 deniers par livre.

Ce sceau dont l'*atour* ne donne pas la description était d'un très-petit module. Il représentait la tête de saint Etienne le sommet dénudé, les cheveux tombant sur les faces. Il avait pour légende ces mots: † SIGNAT DE LA MALTHOTE. A cause de son analogie avec les sceaux de la cour de Rome, le peuple nomma ce nouveau sceau *burlette*.

Et la chronique rimée de Metz (3) consacra cet événement par les vers suivants :

L'an mil trois cent quatre vingt
Par le conseil du maistre eschèvin,
Fut ordonnée la *burlette*
Pour sceller et burletter lettres.

La perception de cette maletôte fit naître une branche spéciale dans l'administration financière de la république messine, et on éleva au *haut de Jurue* un hôtel spécial, sous le nom de *Maison de la burlette*, dont on remarque encore aujourd'hui les créneaux et les guérites de pierre.

L'*atour* du 20 décembre 1404 augmentant la maletôte, on ordonna

(1) Recueil des édits enregistrés au parlement de Metz, par Emmery.
(2) *Recueil des atours de la cité de Metz.*
(3) Manuscrit de la bibliothèque de Metz.

Digitized by Google

que « de toutes debtes c'on ferait dor en avant on praigne *burlette* » même devant les tribunaux.

L'*atour* du 23 février 1506 décide que la *bullette* doit être payée dans les premières douze semaines après la passation de l'acte.

L'*atour* du 18 novembre 1520 ramena les droits de *burlette* à 6 deniers par livre, et cet impôt se percevait encore lorsque le gouvernement français, en 1633, voulant franciser les Trois-Evêchés, ordonna la suppression des sceaux communaux.

Les trois ordres du pays Messin réclamèrent, mais en vain, la conservation du *sceau de la bullette*, et la ville de Metz se trouva malgré elle soumise au régime fiscal du reste de la France. C'est alors que l'on connut pour la première fois dans la Moselle les impôts dits *droits de contrôle*, de *greffer*, d'*insinuation* et de *centième denier* ; en un mot, les *droits d'enregistrement*.

CH. ABEL,
Docteur en droit, membre de l'Académie de Metz.

CRASVILLE-LA-MALLET ET L'ABBAYE DE SAINT-GEORGES.

(Voir le § IX du Rapport ci-dessus.)

Sciant presentes et futuri quod Vauchelinus (1) Malet venit ad conventum Sancti Georgii, et ibi, in presentia Victoris abbatis et monachorum, totam quietam clamavit calumniam quam clamabat in personatu ecclesie de Crasvilla, et in decima ejusdem ecclesie in qua antea clamabat unam summam frumenti et stramen ejusdem decime, et quatuordecim acras pertinentes ad elemosinam illius ecclesie. Hec omnia reddidit Vauchelinus abbatie, et propria voluntate posuit super altare sancti Georgii, et nihil omnino retinuit sibi vel heredibus suis, nec in presentatione presbiteri, nec in frumento, nec in stramine, nec in terra eleemosine, quoniam hec omnia tenuerat abbatia a tempore acquisitionis Anglie ex donatione Tostini (2) filii Rou, avi ejus, et aliorum antecessorum ejus. Testes ex parte utraque Guillelmus de Bodevilla nepos ejus, et Theodoricus de Drosai, et Rogerius Porchet, et Rainaldus Porchet, Farman, Walterius Porcharius, Ricardus prepositus, et alii multi clerici et laici.

F.-N. LE ROY (de Cany).

(1) *Wauhelinus*. Gaignières.
(2) *Tostani*. Cartul.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CARTULAIRE DE SAINT-ROBERT,

PUBLIÉ PAR M. LE CHANOINE AUVERGNE, AU NOM DE L'ACADÉMIE DELPHINALE.

Grenoble, 1861, in-8°.

Le cartulaire dont j'ai à entretenir le Comité n'est pas considérable, puisqu'il est renfermé dans une brochure de 80 pages in-8°, ni bien ancien, puisque la première charte est de l'année 1209. Il mérite cependant de fixer notre attention, car il contient plusieurs pièces intéressantes, et le texte en a été soigneusement établi par l'éditeur.

Le prieuré de Saint-Robert-de-Cornillon, situé au nord-ouest de la ville de Grenoble, sur le territoire de Saint-Egrève, était une dépendance de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Les documents publiés par M. l'abbé Auvergne ne nous apprennent rien sur l'origine de cette maison ; mais on y peut étudier les concessions qui lui furent faites depuis le commencement du treizième siècle jusqu'au milieu du quatorzième, et on y trouve de curieux détails sur l'administration du prieuré pendant cette période de cent cinquante années.

J'y ai surtout remarqué dans le testament de Béatrix, duchesse de Bourgogne, comtesse de Viennois et d'Albon, en 1228, des legs faits à une dizaine de ponts (1) ; — dans l'acte de fondation de l'infirmerie du prieuré, en 1341, les statuts qui devaient régir cet établissement charitable (2) ; — et dans une consultation du quatorzième siècle les noms d'une quinzaine de docteurs en droit, dont la plupart étaient probablement fixés à Avignon (3). Beaucoup de détails curieux sont consignés sur le rôle des amendes que le juge de Saint-Robert prononça aux assises de 1319 et de 1357 (4). On y peut relever plusieurs mots qui auraient droit de figurer dans une nouvelle édition du *Glossaire* de Du Cange.

M. Auvergne s'est attaché à donner avec exactitude le nom moderne des localités mentionnées dans les chartes qu'il met au jour.

(1) N. 3, p. 4.
(2) N. 11, p. 32.
(3) N. 18, p. 68.
(4) P. 55 et 57.

Digitized by Google

A ces notes topographiques il aurait pu joindre des observations sur diverses particularités qui méritaient d'être signalées au lecteur. C'est ainsi qu'à la page 48 il aurait été bon de faire remarquer une date (1) dans laquelle le commencement de l'année est compté à partir du 25 décembre, suivant un usage dont les chartes du Dauphiné fournissent d'autres exemples au quatorzième siècle.

M. Auvergne n'indique pas à quelles sources il a puisé le texte des documents qu'il a réunis dans son intéressante publication. Quelles que soient ces sources, on peut y ajouter les copies faites au dix-huitième siècle par Fontanieu, et conservées à la Bibliothèque impériale dans les portefeuilles 522-523 de la collection formée par ce savant. Tout ce que Fontanieu avait ramassé se trouve dans le recueil de M. Auvergne, sauf cependant une charte qui vaut la peine d'être mentionnée. C'est une pièce en date du 10 août 1248 (1) par laquelle Amédée III, comte de Savoie, prend sous sa protection les biens de la maison de Saint-Robert, et reçoit en récompense une somme de 500 sous monnaie de Vienne.

Les chartes publiées par M. Auvergne ne sont accompagnées d'aucune notice sur le prieuré de Saint-Robert-de-Cornillon. C'est là une lacune qui ne tardera pas à être comblée par le savant éditeur : il saura, nous en avons l'assurance, mettre en œuvre les documents qui lui seront fournis par les archives du Dauphiné et les nombreux renseignements qu'il trouvera dans un obituaire du quatorzième et du quinzième siècle, classé à la Bibliothèque impériale sous le numéro 5247 du fonds latin.

LÉOPOLD DELISLE,
Membre du Comité.

(1) Datum apud Moyrencium, anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo, in festo beati Laurentii, præsentibus testibus, videlicet : magistro Guifrodo, procuratore dicte domus, Humberto de Monteylles, priore Sancte Helene, et Rodulpho de Gerbayeho, monachis dicte domus.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE.

Ve série, tome VI, 1862.

Le seul travail archéologique d'une véritable importance contenu dans le volume dont l'examen m'a été confié est un Mémoire de M. Barry sur le dieu *Hercules Andossus*, qui paraît avoir eu de fervents adorateurs dans les contrées pyrénéennes. Le professeur J. Becker, de Francfort, qui s'est occupé de recherches sur les cultes primitifs de l'Europe, a publié dans le *Rheinisches-Museum* une monographie de cette divinité, où il s'efforce d'établir que la qualification ajoutée au nom d'Hercule désigne ici un peuple qui s'était spécialement placé sous son patronage. M. Barry, qui sait mieux que personne toute l'épigraphie pyrénéenne, ne partage pas l'opinion du savant étranger. Son Mémoire présente une série complète de tous les monuments où le mot *Andossus* se trouve joint soit au nom d'Hercule, soit à celui d'autres personnages. Après avoir commenté ces monuments avec la science et le discernement que vous lui connaissez, M. Barry arrive à cette conclusion, qui nous semble parfaitement justifiée, que ce mot est une épithète dont il n'est pas encore possible de déterminer la racine ni de fixer la signification.

Le tracé de la voie romaine de Castres à Moissac est décrit en quelques pages par M. Devals. L'auteur constate avec soin l'état actuel de cet antique chemin; il enregistre les découvertes de monnaies ou de constructions faites dans les localités parcourues, sans oublier les monuments qui se sont élevés à d'autres époques dans les mêmes contrées.

L'Académie de Toulouse a voulu aussi recueillir dans son VIe volume quelques lignes de M. du Mège, les dernières peut-être qu'ait écrites le savant historien de nos antiquités méridionales. C'est une note malheureusement trop courte sur un procureur au parlement

Digitized by Google

de Toulouse, Rolin Maquignon, auteur de quelques poésies estimées vers le milieu du seizième siècle, qui aurait été aussi un artiste de quelque mérite, si, comme l'assure M. du Mège, il a réellement peint le frontispice en miniature du registre obituaire de l'ancienne église toulousaine de Saint-Barthélemy et le tableau de Saint-Sébastien que la même paroisse possédait encore en 1790.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Société littéraire et scientifique de Castres.

Procès-verbaux des séances, quatrième et cinquième année, 1861, 1862. 2 vol. in-8°.

Les comptes rendus des séances de la Société scientifique de Castres sont variés comme ses travaux et comprennent l'étude des sciences naturelles, des sciences morales, de l'archéologie et de l'histoire. Cettte diversité est une condition de l'existence même de l'Académie castraise; mais peut-être doit-on regretter que les comptes rendus des travaux effectués au dehors de la Société dans différentes directions et analysés seulement par ses membres prennent une aussi grande part de son Bulletin au préjudice de travaux originaux ou consacrés aux monuments et à l'histoire du pays. On ne saurait trop engager les membres des Sociétés savantes des départements à chercher, autant que possible, auprès d'eux les sujéts de leur études et de leurs publications.

Quand l'objet de ces travaux est d'un intérêt général, les Sociétés ont bien raison de s'y arrêter, de les examiner, d'en propager la connaissance par des discussions et des analyses publiques. A cet égard nous ne saurions trop louer M. Canet, le zélé secrétaire de la Société de Castres, d'avoir fait apprécier à ses associés et aux lecteurs du Bulletin, dans un excellent compte rendu, le Mémoire publié par M. Gustave Saint-Joanny, ancien directeur de l'*Art en province*, Revue du Centre, *Sur l'importance des actes notariés antérieurs à* 1730 (1790) *et sur la nécessité et les moyens d'en assurer la conservation* (1). M. Saint-Joanny n'est pas de ceux qui souhaitent une centralisation trop grande de tous ces documents épars aujourd'hui jusque dans les études des notaires des plus petits villages, et nous partageons entièrement son avis ; mais M. Saint-Joanny ne croit pas davantage qu'il faille, par impuissance de les règlementer, laisser les choses dans l'état d'abandon où tout dépérit, et qu'on ne puisse trouver un moyen de concilier à la fois les droits des possesseurs actuels des anciens actes, ou *cèdes* (*schedæ*), et l'intérêt général, qui exige qu'on veille à la conservation de documents si intéressants pour les familles et pour le pays. Le Mémoire de M. Saint-Joanny, que nous nous bornons à indiquer, est un exposé plein de faits et de sages observations. On le consultera avec avantage quand on en

(1) Cinquième année, p. 533.

Digitized by Google

viendra à s'occuper administrativement de la question des archives notariales.

Sur les limites communes de l'histoire et de l'archéologie nous signalerons, sans chercher à les analyser, les résumés déjà bien sommaires d'un *Voyage archéologique en Auvergne*, de M. Vallette (1) ; une *Monographie du canton de Lautrec*, par M. Rossignol (2) ; une *Notice* de M. Canet sur l'*ancien monastère d'Ardorel*, situé dans le Causse, entre Castres et Mazamet au milieu d'une forêt de sapins existant encore au dix-septième siècle et aujourd'hui détruite (3). Toutes ces dissertations renferment des renseignements utiles et curieux ; elles gagneraient à être moins rapides et un peu plus détaillées.

Dans son étude sur Orfons, qu'on appelle Arfons (4), M. Canet a fait plus que d'analyser un Mémoire antérieur de M. Belhomme. Il l'a développé et complété par ses propres recherches et par l'examen des lieux. Orfons est un village du département du Tarn et de la Montagne Noire, près des limites du département de l'Aude. Les traditions locales font remonter l'origine de la localité jusqu'à l'occupation romaine. Il faut arriver à des temps bien postérieurs pour trouver des monuments authentiques de son histoire. En 1236, Raymond de Dourgne reconnaissait que le village d'Orfons avec tout le territoire limité par des croix de sauvement était et avait toujours été la propriété des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Durant les guerres des Albigeois, Orfons avait beaucoup souffert. Les seigneurs des environs avaient envahi les terres des religieux, dévasté leurs bois, arraché leurs vignes ; le village s'était repeuplé. La charte précitée est un des nombreux actes de réparation que les Hospitaliers obtinrent de leurs voisins, quand ils purent s'occuper de reconstituer leur domaine et de relever les croix qui les délimitaient. Une charte du quatorzième siècle dans laquelle se trouvent énumérées les possessions de la communauté mentionne le vieux chemin de Castres à Saissac sous le nom de *strade antique*. C'était la voie romaine qui rattachait la position fortifiée de Castres avec Toulouse d'un côté et Narbonne de l'autre. Quelques autres parties de la voie ont été trouvées entre Castres et Mazamet dans le canton de Causse, et nous aurons à signaler bientôt l'exploration

(1) Quatrième année, p. 324.
(2) Cinquième année, p. 384.
(3) Cinquième année, p. 100
(4) Quatrième année, p. 262.

Digitized by Google

d'une étendue asssez considérable de la même route dont la Société de Castres a eu souvent à s'occuper.

En ce qui concerne Orfons, on pourrait, au moyen des actes originaux, connaître les droits successivement concédés par les religieux aux rois de France pour s'assurer de leur protection, les obligations des habitants, les relations des habitants et des religieux avec l'évêque de Lavaur et avec le célèbre monastère de Prouille, leur voisin. L'acte d'un bornage effectué dans la forêt de Ramondens entre les deux monastères mentionne l'érection sur les confins réciproques de hautes bornes de granit dont quelques-unes existent encore. Au quatorzième et au quinzième siècle, les guerres des Anglais renouvelèrent les dévastations du treizième, et la commanderie d'Orfons, appauvrie, languit, et fut à la longue presque entièrement abandonnée. L'église actuelle est du seizième siècle. Le bas de la tour et une statue de la Vierge en pierre transportée dans l'intérieur du village appartiennent à l'ancienne construction.

Les lectures et les notices purement archéologiques sont rares dans les procès-verbaux des séances de la Société de Castres. M. Canet ne manque pas de signaler à ses confrères et de constater dans le Bulletin toutes les découvertes d'antiquités dont il a connaissance, et on doit le louer de ce soin. Sur ses indications la Société a prescrit des fouilles sur le plateau de la Fosse, où a été découverte une pierre antique de 1 mètre 26 centimètres de hauteur couverte d'emblèmes funéraires (1). La Société exprime le vœu que des fouilles puissent être entreprises également, ne pouvant les exécuter elle-même sur l'emplacement de l'ancienne ville de Verdun ou de Bruniquel détruite par Simon de Montfort en 1212, et abandonnée complétement depuis. Un beau reste de flambeau en bronze et quelques autres objets recueillis par M. de Guibert, maire de Sorèze, font penser qu'on n'explorerait pas sans résultats cette localité (2).

M. de Larambergue a lu une Note sur la pierre de Lacaune appelée *Peyro plantado* (3) élevée à 3 ou 4 kilomètres de Lacaune, sur la route de Bédarrieux. Cette pierre, comme les pierres semblables existant près de Labayourthe, paraît avoir servi de signal et de direction aux voyageurs qui avaient à traverser la région pauvre et peu fréquentée du Sidobre et des montagnes voisines. La pierre de Lacaune, d'un granit fin et dur, était parfaitement droite ; quel-

(1) Cinquième année, p. 123.
(2) Cinqnième année, p. 301.
(3) Cinquième année, p. 143.

Digitized by Google

ques fouilles exécutées récemment à sa base pour vérifier si quelque sépulture ne se trouvait pas au-dessous l'ont fait sensiblement dévier de son axe. Il est bon que ces circonstances accidentelles soient toujours constatées dans les recueils scientifiques du pays, qui deviennent ainsi les archives de l'histoire locale.

On a abattu depuis peu l'ancienne église de Vabre pour construire un nouvel édifice. Dans le cours des démolitions on a retrouvé sous une épaisse couche de crépis à l'extérieur et tout autour des murs de l'église une peinture noire, s'élevant à un mètre au-dessus du sol, décorée sur le haut à trois fleurs de lis d'or sur champ d'azur traversé de la barre de bâtardise et surmonté d'une couronne de marquis. Ce sont les armes des Bourbon-Malause, seigneurs de Vabre. La Note transmise par M. Valette sur la démolition de l'église, et analysée par M. Canet, conservera au moins le souvenir de ces faits, qu'oublieront bien vite les gens du pays.

Nous avons dit que plusieurs communications adressées à la Société de Castres avaient trait à la voie romaine qui traversait le pays. M. Cumenge a fait connaître aussi à la Société (1) l'exploration par lui effectuée d'une autre partie de l'ancien chemin compris entre Mazamet et la Bruguière.

La chaussée antique, abandonnée et défoncée presque dans tout son parcours, est néanmoins désignée encore dans ce pays sous le nom de *Cami farrat*, le chemin ferré. Les paysans en connaissent très-bien l'existence et les bonnes qualités de son empierrement. C'est la carrière habituelle où ils vont chercher les matériaux dont ils ont besoin pour leurs constructions. La nouvelle partie de la voie mise à découvert par les soins de M. Cumenge a une étendue de 3 kilomètres Sa largeur moyenne est de 6 mètres 18 centimètres. Ses bords sont arrêtés par de hautes dalles calcaires placées de champ. La chaussée, dont la coupe transversale dessine une ligne convexe assez prononcée, est formée jusqu'à une profondeur de 40 centimètres de grands cailloux de granit superposés, les plus gros par dessus et au milieu de la route. La voie traverse le Causse et se dirige du sud au nord-ouest vers Vitarelle. Non loin de là, au domaine de Mirabel, qu'elle traverse, on a trouvé des urnes et quelques vases antiques.

C'est tout ce que nous dirons des quatre Mémoires que l'auteur, à propos de cette voie antique, a consacrés à l'histoire de l'établissement des Romains dans le sud-ouest de la Narbonnaise, Mémoires

(1) Cinquième année. p. 56.

Digitized by Google

de pure imagination, où l'étymologie la plus bizarre et la moins sérieuse est le seul guide et la seule base de la discussion.

M. Valette, membre de la Société, encourage avec un zèle des plus louables tout ce qui peut servir à développer le goût et la pratique des arts dans la ville de Castres. Il surveille les progrès du cours de dessin industriel fondé à l'école professionnelle de la ville, et en rend fréquemment compte à la Société ; il a fait connaître les résultats satisfaisants obtenus par l'*Union artistique* fondée à Toulouse (1); il a publié dans le quatrième volume un Mémoire étendu sur les *Expositions des beaux-arts en province* (2). Tout serait digne d'éloges sans restriction dans ces travaux, s'il n'y régnait un sentiment peu juste à l'égard de Paris. Il n'est pas équitable de répéter que Paris a toujours un parti pris de dédain pour les œuvres accomplies en province. La pensée qui a fait confier exclusivement, on peut le dire, aux savants des départements la rédaction des *Répertoires archéologiques* et des *Dictionnaires topographiques* ne suffit-elle pas à prouver le cas que l'on fait de leur collaboration ? Les efforts du Comité, répondant à ces dispositions, n'ont-ils pas tendu toujours à encourager les travaux des Sociétés scientifiques des départements, à signaler, comme on se plaît à le faire en ce qui concerne l'auteur de ces derniers Mémoires, le zèle, le talent de tant de savants et d'hommes de dévouement qu'elles renferment ?

L. de Mas-Latrie,

Membre du Comité.

(1) Cinquième année, p. 148 185, etc.
(2) Cinquième année, p. 512.

Digitized by Google

BULLETIN DE L'ACADÉMIE DELPHINALE, A GRENOBLE.

2e série, t. Ier, 1856-1860. — Grenoble, 1861.

Pour terminer l'examen (1) du tome 1er du *Bulletin de l'Académie delphinale*, dont la fin est aujourd'hui parvenue au ministère, nous avons à parler de deux dissertations très-recommandables de M. de Saint-Andéol, l'une *Sur les églises de Mottier et de Penol* (2), l'autre sur la géographie des Helviens depuis la conquête romaine jusqu'au huitième siècle (3).

Dans le premier travail, M. de Saint-Andéol se propose de déterminer l'âge des églises de Mottier et de Penol, constructions d'époques différentes, quoique assez semblables entre elles pour la forme et le plan général. Les deux édifices sont en plein cintre et du style roman primitif. Leur nef est un parallélogramme allongé, sans transept ni clocher, terminé par un hémicycle dont la demi-coupole repose sur des arcatures à plein cintre, portées sur des colonnes que supporte un stylobate. Les huit chapiteaux des colonnes de Mottier, tous différents entre eux, représentent des aigles, des sirènes, des ânes, des enroulements de câbles, des serpents, et généralement des motifs empruntés à la nature vivante. Le fût de la colonne est disproportionné en hauteur avec le volume du chapiteau. Le tailloir n'est qu'une grosse pierre carrée, chanfreinée dans sa partie inférieure. Ces caractères semblent bien propres à une construction du onzième siècle, et M. de Saint-Andéol, en faisant cette attribution, cherche à la confirmer par la comparaison des chapiteaux de Mottier avec ceux des églises voisines de Vizille et de Marnans, appartenant au douzième siècle, dans lesquels la composition des chapiteaux offre plus de régularité et de symétrie.

L'église de Penol serait bien antérieure à celle de Mottier et appartiendrait au moins, suivant M. de Saint-Andéol, au dixième siècle, peut-être même au neuvième. Un porche avec voûte en berceau et en plein cintre dépasse environ de quatre pieds la porte de l'église. La base des murs latéraux du porche est un socle assez saillant formant siége à l'intérieur et supportant extérieurement deux colonnes d'une exécution grossière, mais de proportions classiques et cou-

(1) Voyez un premier rapport *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. III, p. 159, 1860.

(2) Pages 597 et suivantes.

(3) Pages 642 et suivantes.

Digitized by Google

ronnées de vrais chapiteaux corinthiens. La porte est carrée et s'ouvre directement dans l'arcade du mur, au fond du porche, sans retraite. La petite porte ménagée sur le côté droit de l'église et communiquant avec les bâtiments du prieuré est carrée, comme la porte principale. Les dispositions intérieures de l'église sont pareilles à celles de Mottier; mais les chapiteaux exécutés en terre cuite et offrant le mascaron, les volutes et la rose à huit pétales de l'ordre corinthien, les colonnes rappelant les proportions antiques, l'autel, simple cube de pierre couvert d'un épais rebord et plus ancien peut-être que l'église qui le renferme aujourd'hui, sont autant de signes d'antériorité que fait remarquer M. de Saint-Andéol et qui lui paraissent suffisants pour rapporter la construction de l'église au moins à la fin du neuvième siècle et pour doter ainsi Penol et le Dauphiné d'un édifice carlovingien.

Dans son second Mémoire, M. de Saint-Andéol s'est proposé de dresser la statistique géographique et archéologique du Vivarais, ancien évêché d'Albe et ancien pays des Helviens, depuis l'époque romaine jusqu'au huitième siècle. Une carte est jointe au Mémoire et en est le résumé. On y voit indiqué le tracé de cinq voies romaines, l'emplacement de sept ponts anciens, de huit châteaux, un champ de bataille, un camp sarrasin, cinq montagnes, quatorze vallées ou territoires, dix-huit rivières ou ruisseaux, quatre *villas* romaines ou gallo-romaines, trente bourgs ou villages, trois temples, dix-sept églises, vingt-cinq maisons rurales, *mensæ boariæ* ou *colonicæ*, la plupart données à l'église de Viviers; trois sources d'eaux minérales, dix-sept pierres milliaires, dont dix encore debout; un tombeau, *monumentum*; deux pierres de sacrifice, plusieurs menhirs et pierres branlantes.

M. de Saint-Andéol divise son Mémoire en autant de paragraphes qu'il y a de chefs particuliers dans l'énumération précédente et traite d'abord des voies romaines, puis des ponts, des châteaux et des autres monuments ou localités dont il a reconnu l'existence et l'emplacement dans la période chronologique dont il s'occupe. Assurément cette méthode est excellente et le cadre bien tracé. Mais le programme est-il rempli d'une manière irréprochable? Toutes les indications de la carte et les affirmations du Mémoire sont-elles appuyées de preuves suffisantes? Nous regrettons que l'auteur, dans un travail définitif comme le sien, n'ait pas, en citant par le détail ses sources, fourni lui-même le moyen facile de vérifier ses assertions.

M. de Saint-Andéol indique bien les autorités qu'il a consultées

Digitized by Google

d'une manière générale et au début de son Mémoire : ce sont, dans l'ordre même où il les nomme, après Ptolémée et la Table Théodosienne, les ouvrages de d'Anville et de Bergier, les martyrologes, Grégoire de Tours, Moréri, dom Vayssète et un précieux pouillé des donations faites à l'église de Viviers du cinquième au huitième siècle. Cette désignation générale ne peut suffire ; le détail et l'à-propos des citations de sources en font surtout l'utilité. En outre, quelque estimables que soient, à des degrés bien divers, les travaux des savants employés par M. de Saint-Andéol, depuis d'Anville et dom Vaissète jusqu'à Moréri, n'était-il pas préférable de recourir directement aux monuments originaux mis en œuvre par ces auteurs et de les utiliser comme eux. En procédant ainsi, en n'usant qu'avec une extrême réserve des secours de l'étymologie, la carte de M. de Saint-Andéol eût perdu, croyons-nous, quelques noms, mais aurait gagné beaucoup de valeur et de mérite. Ces réserves ne doivent pas nous empêcher de donner de justes éloges au Mémoire et à la carte du pays des Helviens, qui occupent une digne place parmi les travaux si estimables de l'Académie delphinale.

L. DE MAS-LATRIE,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN DU COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'AUCH.

Tome II, 1861. In-8° de LXII et 636 pages.

Le Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch poursuit avec succès la tâche qu'il s'est imposée de recueillir tous les documents, toutes les traditions qui se rattachent au passé historique ou aux monuments des contrées comprises entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan.

Le second volume du Bulletin, publié en 1861, renferme une quantité vraiment considérable de faits qui tous ont leur importance pour l'histoire et l'archéologie locale. Mais si le Comité veut assurer le succès et l'utilité de son œuvre, il devra se faire une loi de publier périodiquement et à des intervalles rapprochés une table de matières disposée de manière à faciliter les recherches des travailleurs. Combien de notions précieuses sont à jamais perdues pour n'avoir pas été signalées à l'attention de ceux qui pouvaient avoir intérêt à les consulter! Quelques-uns des Mémoires compris dans le tome II nous ont paru écrits d'un style qui laisserait à désirer un peu plus de précision ; mais ce n'est là qu'une affaire de forme et de goût, le fond n'en est pas moins recommandable. Entre un si grand nombre d'œuvres distinguées, nous devrons nous borner à citer celles qui semblent de nature à vous intéresser plus particulièrement.

Un de nos anciens correspondants, M. Félix de Verneilh, a publié, il y a quelques années, dans plusieurs recueils, notamment dans les «Annales archéologiques», une série d'articles remarquables sur les Villes-Neuves, Villes-Franches et Bastides du Périgord, de la Guyenne, du Languedoc et de quelques autres provinces de la même région. C'était alors un sujet neuf, à peu près inconnu. Rien de plus curieux que de constater la création de ces villes nouvelles, disposées sur un plan méthodique, et présentant, dès le treizième ou le quatorzième siècle, les conditions de voirie et de salubrité dont nous attribuons trop volontiers la découverte ou du moins l'application aux progrès de la civilisation moderne. Un des collaborateurs du Bulletin de la province d'Auch, M. l'abbé P. Larroque, vient de reprendre cette question, dont l'étude n'est pas encore épuisée. Son travail biographique sur Eustache de Beaumarchais, successivement bailli des montagnes d'Auvergne, sénéchal de Poi-

Digitized by Google

tou et sénéchal de Toulouse dans la seconde moitié du treizième siècle, nous révèle de très-importants détails sur la fondation et sur l'organisation municipale de quatre villes du département du Gers, Mirande, Pavie, Beaumarchès et Fleurance. M. l'abbé Larroque fera bien de continuer ses explorations dans les archives locales; son premier succès ne peut que l'y encourager.

L'église du Mas-d'Aire (Landes), intéressante à plus d'un titre, sera décrite dans un des volumes suivants par M. l'abbé Pédegret, doyen de Sabres. En attendant ce travail complet, nous devons dès à présent à M. le doyen une Notice sur un tombeau chrétien des premiers âges conservé dans la crypte de cette église, où de temps immémorial il sert de châsse aux restes de sainte Quitterie (1). C'est un sarcophage en marbre blanc qui date du sixième siècle, et qui ne serait pas déplacé auprès des plus beaux monuments de ce genre exhumés des catacombes de Rome ou des Aliscamps d'Arles. La sculpture représente la création de l'homme, le péché originel, le sacrifice d'Abraham, Daniel au milieu des lions, l'histoire de Jonas, le jeune Tobie et son poisson, le paralytique emportant son lit, la résurrection de Lazare et le bon Pasteur, accompagné d'un groupe de trois femmes. Les personnages de ce dernier groupe n'ont rien qui les caractérise; ce serait peut-être la famille qui aura consacré le monument à un parent défunt. Les sujets tirés de la Bible ou de l'Evangile se retrouvent sur la plupart des monuments funéraires des premiers siècles chrétiens. Que M. l'abbé Pédegret nous permette de l'engager à se tenir en garde contre des interprétations d'un symbolisme trop recherché, qu'il se contente d'ailleurs d'indiquer, sans les prendre pour bases de sa description.

Le vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens, commencé par M. l'abbé Canéto dans le tome Ier du Bulletin, se continue dans le tome II, où il parvient seulement jusqu'au mot *cartouche*. Il s'écoulera donc plusieurs années avant l'achèvement de cet utile travail, dont les éléments sont puisés aux meilleures sources, sans préjudice des recherches personnelles de l'auteur. Dans l'article consacré au mot *cancel*, M. l'abbé Canéto fait l'histoire des divers projets successivement mis à l'étude pour rendre accessibles aux regards des fidèles les cérémonies accomplies par le chapitre métropolitain d'Auch. Autrefois les chanoines officiaient dans un chœur fermé de tous côtés par un jubé et par de hautes

(1) Sainte Quitère, ou Quittérie, vierge et martyre, honorée à Aire, inscrite au martyrologe romain sous la date du onze des calendes de juin (22 mai).

Digitized by Google

murailles. De nos jours, la difficulté a été tranchée au moyen de la construction d'un premier maître-autel accompagné de stalles sans clôture en avant de l'ancien jubé. Ce jubé a subi en même temps une modification qui n'était peut-être pas nécessaire, et je ne puis m'empêcher de la regretter. Deux parts ont été faites de sa dépouille pour la décoration de deux chapelles. Je voudrais croire que le rajustement de ces débris s'est opéré sans dommage. M. l'abbé Canéto pense avoir découvert sur une des admirables stalles de l'ancien chœur le nom du sculpteur qui les aurait exécutées. L'interprétation des quelques mots taillés sur le bois nous semble bien peu certaine. Nous comprenons d'ailleurs que M. Canéto se soit laissé aller au désir de restituer à l'histoire de l'art le nom d'un des plus habiles ouvriers du seizième siècle ; mais les arguments nouveaux produits au soutien de sa cause ne nous ont pas convaincu.

La question du chant liturgique et de la musique religieuse est assurément une de celles qui intéressent le plus la majesté du culte. Aussi est-elle devenue de nos jours pour les maîtres de l'art l'objet de constantes préoccupations. Le maître de chapelle de la cathédrale d'Auch, M. Aloys Kunc, a eu la bonne pensée de rassembler en quelques pages la suite des statuts et ordonnances par lesquels les archevêques de cette métropole, de 1678 à 1857, se sont efforcés de propager dans leur diocèse l'étude du plain-chant et de conserver à la musique sacrée le caractère de gravité qui en est une des conditions essentielles. Les documents qu'il a réunis méritent une place dans l'histoire de la musique religieuse.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans féliciter le clergé de la province d'Auch de son zèle pour l'histoire et l'archéologie, dont l'étude sied si bien aux fonctions sacerdotales. L'Eglise a toujours aimé la science, comme le disait M. le Ministre de l'instruction publique en couronnant un docte ecclésiastique, le jour de la distribution des récompenses de novembre 1861 ; puisse-t-elle persister dans cette union féconde et pacifique !

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

Caen, A. Hardel, 1863. In-8° de 550 pages.

Ce volume, qui est le dix-septième de la collection, ne nous présente qu'un seul Mémoire dont la section d'archéologie ait à s'occuper. Encore, ce Mémoire, si l'on ne le juge que d'après son titre, paraîtra-t-il s'éloigner des attributions ordinaires de l'archéologie proprement dite : mais ne suffit-il pas qu'il intéresse à un haut degré l'histoire des beaux-arts, pour que notre section se déclare compétente? M. Jules Cauvet a consacré seulement vingt pages à passer en revue les *Anciennes écoles italiennes du musée Campana ou Napoléon III.* Nous regrettons vivement que M. Jules Cauvet, qui a fait preuve, dans ce Mémoire, d'une connaissance approfondie et en même temps très-délicate, des peintres primitifs de l'Italie, n'ait pas donné plus d'étendue à un travail d'examen, qu'il était si capable de faire avec plus de détail. En effet, s'il avait décrit et jugé tous les tableaux qui faisaient partie du musée Campana et qui formaient alors un ensemble inappréciable, il nous eût conservé au moins un souvenir exact et complet de cette collection, aujourd'hui éparse dans tous les musées de la France. Il ne restera de la réunion momentanée de tant de tableaux représentant les vieilles écoles italiennes qu'un catalogue très-imparfait, traduit sur un original italien dont la savante direction du musée Campana avait laissé la responsabilité aux créateurs de la collection. Il fallait, en effet, un catalogue, et personne peut-être n'eût été en état de le faire, car les maîtres primitifs de l'Italie sont à peu près inconnus en France, et le musée du Louvre ne possédait encore qu'un très-petit nombre de leurs œuvres. Rappelons-nous combien les principaux critiques d'art se sont trouvés dépaysés et embarrassés en présence de ces peintures si étranges et si nouvelles pour eux, car nos critiques d'art les plus autorisés n'ont jamais vu les galeries des vieux maîtres à Florence, et leurs études ne remontent guère au delà du Pérugin. M. Jules Cauvet, qui a voyagé en Italie et qui paraît familiarisé avec les anciennes écoles italiennes, est allé les revoir avec empressement, avec admiration, au musée Campana. Il ne prévoyait pas, hélas ! que cette collection unique dût être si vite dispersée, et il a rapporté à Caen ses impressions d'artiste et d'archéologue, pour en faire part à ses

Digitized by Google

collègues de l'Académie, qui n'ont peut-être pas eu comme lui le bonheur de visiter à Paris ce musée si regretté et si regrettable.

M. Jules Cauvet ne pouvait pas malheureusement décrire ni même citer dans cette rapide esquisse tous les tableaux qui l'avaient frappé ; il indique toutefois d'une façon très-vive et très-juste les plus remarquables, ceux sans doute que nous retrouverons au musée du Louvre, qui est l'héritier direct du musée Campana. M. Jules Cauvet ne s'est pas arrêté seulement avec complaisance devant les noms célèbres; il a cherché et il a signalé des œuvres ignorées ou anonymes, qui méritaient, à différents titres, d'être placées à côté de celles des grands maîtres. C'est ainsi qu'il a mentionné un curieux tableau, signé *Giovanni da Monte Rubiano*, nom d'un peintre de l'école lombarde tout à fait inconnu dans l'histoire de l'art. Il s'est passionné en étudiant les peintres presque aussi peu connus de la puissante école ombrienne qui forme une éclatante pléiade autour du Pérugin et de Raphaël. Il n'avait vu qu'en Italie, par exemple, des tableaux d'Allegretto Nucci, de Timoteo delle Vite, de Baldassare Peruzzi, de Nicola da Perugia, de Benedetto Bonfigli, etc., que le musée du Louvre ne manquera pas sans doute de faire entrer dans la série chronologique des peintres italiens. M. Jules Cauvet ne pouvait oublier les merveilleux portraits de Melozzo da Forli, ce grand artiste dont le nom même n'est pas cité dans la liste des peintres dont le musée du Louvre ne possède pas d'ouvrages. (Voyez la *Notice des tableaux des écoles d'Italie et d'Espagne*, par M. Fréderic Villot.) Ces quatorze portraits, qui ornaient, dit-on, la bibliothèque du duc Urbin, ont produit autant d'étonnement que d'enthousiasme parmi les connaisseurs. M. Jules Cauvet signale encore parmi les maîtres dont l'absence se faisait remarquer au Louvre : Gaddo Gaddi, Giottino, Mazzolino da Ferrara, Cesare da Cesto, Andrea da Salerno, le Florentin Pier da Cosimo, les Vénitiens Carlo et Vittorio Crivelli, le Spagna, élève et ami de Raphaël, etc.

Il y a un demi-siècle, la plupart de ces maîtres brillaient au musée du Louvre : ils y avaient été amenés par nos armées victorieuses, mais nous les avons bientôt perdus à la suite de nos désastres. Aujourd'hui ils nous reviennent plus nombreux au moyen d'un marché non moins glorieux qu'une victoire, et l'Europe coalisée n'aurait pas le droit de nous en contester la propriété. Mais déjà le musée Campana n'existe plus qu'en souvenir : ce qui peut nous consoler, c'est que tout est resté en France, et que, dans toutes les villes qui ont le cadre ou l'ombre d'un musée, on pourra encore apprécier, d'après quelques épaves de ce grand naufrage, ce qu'était le musée

Digitized by Google

Campana. Nous joignons nos vœux à ceux de M. Jules Cauvet, qui dit en terminant son estimable Mémoire : « La présence à Paris de la précieuse collection dont nous avons essayé de signaler les beautés nous semble un événement des plus heureux pour l'avenir de la peinture religieuse dans notre patrie (1). »

Paul LACROIX,
Membre du Comité.

(1) Depuis la lecture de ce rapport, le musée du Louvre a ouvert au public trois nouvelles salles qui renferment tout ce que ce musée s'est réservé des tableaux de la collection Campana, c'est à-dire 300 environ, au lieu de 700. Il faut constater que le choix de ces peintures a été fait avec beaucoup de soin et d'intelligence. On doit pourtant regretter l'absence de quelques vieux maîtres, qui, malgré l'infériorité relative de leurs œuvres, occupaient une place utile, et même importante, dans la suite chronologique des peintres primitifs de l'Italie.

Digitized by Google

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

Publié sous la direction de M. P.-M. Roux, secrétaire perpétuel.

Tome vingt-quatrième (4e de la 5e série). Marseille, typographie Roux, 1861, in-8o de 600 pages.

Nous regrettons que la Société de statistique de Marseille n'applique pas davantage son activité et son intelligence à l'archéologie et aux beaux-arts; elle pourrait leur rendre d'immenses services, qui contribueraient aussi au progrès de la science qu'elle cultive avec tant de zèle. Ne serait-il pas intéressant d'avoir, par exemple, la statistique monumentale du département des Bouches-du-Rhône? Combien de listes à dresser, de nomenclatures à établir, de descriptions comparées et méthodiques à rédiger, dans le domaine des arts et de l'archéologie! Nous voudrions, par exemple, connaître l'état du mobilier des églises qui ont fait sans doute des pertes énormes, irréparables, à l'époque de la Révolution, mais qui conservent encore quelques débris de leur ancienne splendeur en statues, en tableaux, en tapisseries, en pièces d'orfévrerie, en ornements d'autel, en vêtements sacerdotaux, en objets d'art de toute espèce. C'est là que la statistique deviendrait l'auxiliaire de l'archéologie, au point de vue de l'administration et de l'économie politique. Les monuments d'art que possède un pays ne font-ils pas partie de ses richesses, et ne doivent-ils pas être comptés parmi les éléments de sa prospérité et de sa gloire?

Malheureusement, dans le gros volume que la Société de statistique de Marseille vient d'ajouter à sa collection, déjà considérable, nous ne trouvons que bien peu de pages qui soient de la compétence de notre section d'archéologie. On s'est borné à mentionnner un rapport de M. Famin sur un Mémoire de M. l'abbé Magloire Giraud, un de nos correspondants les plus zèlés. Nous nous étonnions d'abord de ne pas voir imprimé *in extenso* ce Mémoire, qui a pour titre : *Documents relatifs à la construction du maître-autel de l'église de Saint-Maximin, exécuté par Joseph Lieutaud.* Ces documents appartiennent en effet à la statistique aussi bien qu'à l'histoire de l'art. Mais l'auteur les avait adressés simultanément au Comité des travaux historiques, et la Section d'archéologie les avait jugés dignes d'être publiés dans la *Revue des Sociétés savantes.* C'est donc dans cette Revue (tome III de la 2e série, p. 389-401), qu'il faut lire la

Digitized by Google

notice sur Joseph Lieutaud, né à la Ciotat en 1644, qui a laissé beaucoup d'ouvrages de sculpture que M. l'abbé Magloire Giraud s'est attaché à énumérer et à décrire dans son Mémoire (1).

Nous n'accordons pas le même intérêt à un rapport de M. Chaumelin sur les ouvrages calligraphiques de M. Papi, qui s'est efforcé de remettre en honneur un art tombé en discrédit et qui a fait graver sur pierre un album de 25 planches avec un grand dessin calligraphique à la plume représentant le Christ en croix. Nous n'éprouvons plus même un intérêt de curiosité à l'égard de ces tours de force de la calligraphie, qui faisait l'admiration de nos ancêtres lorsqu'elle reproduisait des têtes, des personnages, des sujets compliqués, à l'aide de simples traits de plume traçant des pleins et des déliés. On resterait aujourd'hui fort indifférent devant les chefs-d'œuvre de Georges Balthasar Rebec de Suinfort, qui (suivant son expression un peu ambitieuse), peignait, au dix-septième siècle, des portraits fort ressemblants avec une centaine de lignes d'écriture allemande très-nettement formée.

Signalons un fait qui témoigne de l'utilité de la statistique au point de vue des objets d'art. Si l'on avait eu à Marseille un inventaire détaillé des monuments curieux que possédait la ville antérieurement à la Révolution de 89, on n'eût pas laissé sortir de cette ville une inscription gravée sur une plaque de bronze qui constatait un événement mémorable de son histoire, et qu'on vient de retrouver à Lyon chez un marchand d'antiquités. Cette inscription latine fut alors scellée à la porte Royale avec une autre inscription analogue en français rappelant que, le 17 février 1596, le nommé Libertat avait tué, à cette même place, le chef des ligueurs Cazaulx, qui se disposait à livrer aux Espagnols la ville, que sa mort fit rentrer aussitôt sous l'obéissance de Henri IV. Nous sommes surpris que la Société de statistique de Marseille n'ait pas voté le rétablissement de l'inscription à l'endroit même qu'elle occupait autrefois : c'est un de ses membres, M. Mortreuil, qui en est propriétaire, et qui garde dans son cabinet ce véritable monument historique, qu'on aimerait à savoir exposé dans un des établissements publics de la ville.

Paul Lacroix,
Membre du Comité.

(1) Voyez dans la *Revue des Sociétés savantes* (livraison d'août 1863, p. 114) les observations de la section d'archéologie au sujet des envois de ses correspondants.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DIVERS ENVOIS PAR DES MEMBRES NON RÉSIDANTS, PAR DES CORRESPONDANTS DU COMITÉ ET AUTRES.

M. *Abel.*

Inscription latine constatant la dédicace, en 1143, de l'église de Chérisey (Moselle), par Théodwin, évêque de Sainte-Rufine, légat du saint-siége.

Épitaphe en vers léonins d'un personnage du nom de Walker ; un des vers de cette inscription laisse le champ libre à bien des hypothèses :

Parvula culpa fuit qua me mors aspera solvit.

Un nom et une date, 1304, sur un pilier de l'église de Pierrevillers (même dép.).

Inscription moderne (1839), rappelant une station de saint Clément, l'apôtre de Metz, au village d'Ancy.

M. *Aucapitaine.*

Trois inscriptions des quinzième et dix-septième siècles recueillies en Corse. On y lit les noms de deux évêques d'Aleria, Ambroise Domesa, 1412, et Justiniani, 1641.

Indication de sépultures verticales à Mariana que M. Aucapitaine se propose d'étudier.

M. de *Baecker.*

Texte et traduction de deux épitaphes en langue flamande, dix-huitième siècle.

M. le chanoine *Barbier de Montault.*

Quarante et une inscriptions intéressant la France, recueillies à Rome Seize appartiennent à l'antiquité et pourraient être communiquées à M. Léon Renier. C'est une de nos églises nationales, Saint-Yves des Bretons, qui a fourni la plus grande partie des vingt-cinq autres.

Un dernier envoi d'environ trente inscriptions complétera prochainement les recherches de notre correspondant à Rome.

Quatre inscriptions de l'ancien diocèse de Poitiers : don des vitraux de Champigny, seizième siècle ; épitaphes d'imprimeurs du roi, tirées de l'ancien cloître de Notre-Dame à Poitiers ; fonte d'une cloche pour l'église de Mignaloux, dix-huitième siècle.

Envoi d'un grand nombre d'empreintes de sceaux du treizième

Digitized by Google

au dix-septième siècle, notamment de ceux du chapitre d'Anagni, des Cordeliers de Loudun, de plusieurs abbés, de l'abbaye de la Règle à Limoges, du monastère de Lencloître, d'un pénitencier du pape armé de verges, d'un curé pour les actes de mariages, etc. On y trouve aussi l'empreinte du couvercle d'une boîte orbiculaire renfermée dans un de ces reliquaires de Charroux qui ont donné lieu tout récemment à tant de commentaires. Ce couvercle, qui semble copié d'après un sceau, porte une rose centrale entourée d'un grenetis avec la légende en lettres romaines du onzième siècle au moins : AZO COMES IUSI (Jussi).

Ces diverses empreintes seraient plus utilement placées, je le pense, au dépôt des Archives de l'Empire que dans la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. *Beauchet-Filleau.*

Tombe d'un chevalier tout vêtu de mailles, du nom de Pierre Constantini, dans l'église de Chefboutonne (Deux-Sèvres), premières années du treizième siècle. La notice est intéressante. L'estampage, très-mal venu et découpé en une vingtaine de petits carrés, ne peut être d'aucune utilité.

M. *Dauvergne.*

Renseignements curieux sur l'ancienne abbaye, aujourd'hui détruite, de Faremoutiers (Seine-et-Marne).

Description de tombes gravées en creux de l'abbaye et de l'église paroissiale ; copies d'épitaphes. Plusieurs dalles funéraires sont remarquables par leur ornementation (quatorzième au dix-huitième siècle).

Épitaphe d'un chanoine de Cahors, 1711.

Épitaphe latine d'Oddon de Marestang, damoiseau, d'une rare conservation, à Larroque (Gers). Ce personnage est mort le 10 des calendes d'octobre de l'an 1270. L'auteur de l'épitaphe a voulu exprimer aussi la même date du mois par le 19 septembre. Mais ce jour correspondrait au 13 des calendes d'octobre.

Une des lettres d'envoi de M. Dauvergne contient de curieux détails sur des peintures murales d'Auch, de Cahors et du château de aint-Floret. Ces renseignements me paraissent de nature à prendre place dans la *Revue*.

M. *Fleury.*

Deux charmantes réductions au pantographe de la tombe de Julien, abbé de Vauclerc, mort en 1313, et de celle d'Adam Sarazin, lieutenant du capitaine de la ville de Laon qui trépassa en 1546. La

Digitized by Google

tombe de l'abbé de Vauclerc nous a paru de meilleur style ; des notices accompagnent les dessins.

M. *Goze.*

Belle épitaphe sur dalle de marbre noir d'Isabelle d'Artois, morte le 26 juin 1379, fille de Jean d'Artois, comte d'Eu, et d'Isabelle de Melun (ancienne église abbatiale d'Eu).

Descriptions imprimées dans le *Mémorial d'Amiens* de deux églises romanes du département de la Somme, celle d'Airaines et le Namps-au-Val.

M. le comte d'*Héricourt.*

Indication d'une inscription, à peu près illisible, qui paraît du quatorzième siècle, sur la porte Saint-Prix à Béthune.

M. *Lehéricher.*

Inscription gravée sur deux pierres servant de bordure à une fontaine, à Sacey, sur les confins de la Normandie et de la Bretagne. La copie faite par un instituteur me semble indéchiffrable. Pour des monuments de ce genre, d'une lecture douteuse, l'estampage est indispensable.

M. *Leroy* (à Cany).

Découverte d'une dalle de 1411 représentant un chevalier et sa femme assistés de leurs patrons et priant au pied d'un calvaire (église d'Anglesqueville).

M. *Leroy* (à Melun).

Épitaphe sur marbre noir, en français, de Michel de Castelnau, homme d'État illustre sous les derniers Valois, auteur de Mémoires estimés, mort le 27 octobre 1592.

M. *Nozot.*

Notices sur sept communes du département des Ardennes ; détails historiques ; dessins ; cinq inscriptions modernes dont une rappelant le desastreux hiver de 1709.

M. *Prioux.*

Reproduction en *fac-simile* de deux dessins de la collection Gaignières retrouvés, par notre collègue, M. Léopold Delisle, à la Bibliothèque impériale, dans le classement des mélanges de Clérambault. Ces dessins représentent les riches tombeaux de pierre et de marbre de deux comtesses de Braine, Guillemette de Sarrebruche et Françoise de Brézé, mortes, la première en 1571, la seconde en 1577. Toutes deux avaient leurs sépultures en l'abbaye

Digitized by Google

de Saint-Yved de Braine, près des tombes de la maison de France. Françoise de Brézé était fille de Pierre de Brézé et de Diane de Poitiers.

M. l'abbé *Renon.*

Inscriptions recueillies dans les ruines de l'église abbatiale de Clermont (Mayenne, arrondissement de Laval). Ce sont les épitaphes de Béatrix de Bretagne, dame de Laval et de Vitré, morte en 1382, fille du duc Artus II et de Joland de Dreux, reine d'Écosse ; de madame Roberte d'Usaiges, 1403 ; de trois prieurs, dix-septième siècle.

M. le marquis de *Saint-Phalle.*

Nouveaux estampages adressés au nom de la famille de Saint-Phalle, par M. le chevalier des Mousseaux, de plusieurs tombes importantes conservées dans l'église de Cudot (Yonne). Les premiers estampages laissaient beaucoup à désirer. Ces derniers sont tout à fait suffisants pour bien établir l'authenticité des monuments originaux.

M. *Salmon.*

Envoi de copies d'inscriptions détruites que M. Salmon continue à recueillir dans des recueils anciennement formés : épitaphe latine en héxamètres de Geoffroy, comte de Joigny, mort en 1080 ; inscription dans l'église de Cheny (Yonne), en mémoire de Jean de Sathonay, abbé de Ferrières, dont la tombe est à Paris au musée de Cluny, quatorzième siècle.

M. de *Soultrait.*

Envoi de vingt inscriptions de diverses époques complétant l'épigraphie des cantons de Decize, Saint-Benin d'Azy et Fours (département de la Nièvre), notes explicatives et historiques. On remarque dans une inscription de 1507, gravée à l'extérieur de l'église de Montigny aux Amognes, le mot *engive* (ogive) employé dans le sens de travée pour constater la construction d'une partie de l'édifice, suivant l'ancienne acception de ce terme.

F. de Guilhermy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR DES ENVOIS D'INSCRIPTIONS, PAR MM. GOZE, DE BAECKER, NOZOT, L'ABBÉ COCHET, AUBERTIN, MANTELLIER, GODARD-FAULTRIER, LEROY (DE MELUN), DE RING ET DUMOUTET.

Le Comité a reçu de M. *Goze* l'estampage et l'interprétation d'une précieuse inscription gravée sur une lame de plomb qui fut déposée dans la châsse de saint Paschase-Ratbert, 14e abbé de Corbie, pour constater la translation des restes de ce saint personnage, célébrée en 1058, le IV des ides de juillet, Henri Ier règnant, par les soins de Guy, 24e évêque d'Amiens, et de Foulques, 32e abbé de Corbie. Saint Paschase, vous le savez, Messieurs, fut un des hommes les plus distingués du neuvième siècle par sa science et par ses écrits théologiques, dont le plus connu est un traité de l'eucharistie. M. Goze joint au texte une Notice excellente qui ne nous laisserait rien à désirer si nous y avions lu l'indication du lieu où se trouve aujourd'hui le monument. De pareilles communications nous font regretter qu'elles ne soient pas plus fréquentes de la part de notre savant correspondant d'Amiens.

M. *de Baecker* continue à recueillir les inscriptions flamandes du nord de la France. Son dernier envoi en comprend une de l'an 1300 et trois du dix-huitième siècle. Les communications de M. de Baecker acquerraient bien plus de valeur si les copies, à défaut d'estampages, étaient exécutées avec une exactitude plus scrupuleuse et s'il prenait la peine d'y joindre quelques explications. La même observation s'applique à six inscriptions des dix-septième et dix-huitième siècles provenant des églises de Fitz-James et de Clermont (Oise).

De nouvelles Notices de M. *Nozot* sur plusieurs communes des Ardennes nous ont fourni quelques inscriptions que nous avons réunies à la collection déjà nombreuse de ce département.

Les bénédictins de Jumièges des deux derniers siècles avaient leur sépulture dans le cloître de leur abbaye sous de simples dalles de pierre dont les inscriptions rapportaient seulement la date du décès, sans faire aucune mention du nom du défunt. M. l'abbé *Cochet* a retrouvé douze dalles de cette nature dispersées à Duclair, à Caudebec et ailleurs. A l'aide de l'ancien nécrologe des religieux, que M. Lepel-Cointet, le successeur des abbés de Jumièges, a mis à sa disposition, M. l'abbé Cochet a déterminé les noms des religieux dont ces pierres avaient recouvert les cendres. D'autres monuments d'un plus grand intérêt, réunis par les soins de M. Lepel-Cointet

Digitized by Google

sous le porche du monastère ou dans les ruines de l'église, ont aussi attiré l'attention de M. l'abbé Cochet : l'épitaphe renouvelée de Robert, abbé de Jumiéges, évêque de Londres, archevêque de Cantorbery, mort en 1052; la dalle gravée de l'abbé Nicolas Leroux, un des juges de Jeanne d'Arc; le marbre qui fut placé sur le cœur d'Agnès Sorel; l'épitaphe d'un magistrat du parlement de Normandie au dix-septième siècle. Notre zélé correspondant a rencontré aussi plusieurs inscriptions du seizième siècle dans l'église paroissiale de Jumièges; une dalle à deux personnages du quinzième dans une ferme voisine; et enfin, parmi les marches de l'escalier d'une maison de Caudebec (1), trois tombes abbatiales d'un riche dessin provenant de Jumièges, dont une seule, celle de Jean Dutot, mort en 1299, conserve son inscription ainsi conçue :

Hic jacet ille bonvs celi terreque colonvs
Abbas i de tot qvem christi gracia de tot
Cvris exemit devs hvnc qvem morte redemit
Collocet in celis prvdens fvit atqve fidelis.

La remarquable église de Beaune possède quelques monuments funéraires d'ecclésiastiques et de bourgeois. M. *Aubertin* en a copié les inscriptions, notamment celle d'un organiste nommé Claude Charvenet, décédé en 1683. D'après les annotations jointes aux textes, deux dalles de chanoines appartiendraient aux années 1103 et 1106 ; il ne me semble pas possible d'accepter ces dates sans réserve. Des dalles funéraires d'une époque aussi reculée seraient une véritable rareté. M. Aubertin voudra bien les soumettre à un nouvel examen.

Le musée historique d'Orléans ne cesse de s'enrichir de monuments précieux. Trois pierres sépulcrales portant les épitaphes de la femme d'un maître de l'ordre de Saint-Ladre, 1372, d'un capitaine du charroi du roi, 1564, et d'une femme de la famille Pothier, 1572, sont signalées au comité par M. *Mantellier*. Les copies donnent la figure exacte des inscriptions, et des annotations en font ressortir le mérite.

Dans la dernière année de son règne, Louis XIV fit restaurer l'église de Candes, qui menaçait ruine. M. *Godard-Faultrier* a relevé l'inscription destinée à constater ce fait. Il nous adresse en même temps une Notice sur un caveau découvert récemment dans le chœur

(1) A la séance du 10 avril 1863, à la Sorbonne, la section a entendu la lecture d'un travail de M. Guéroult sur ces trois tombes. (Note de la Commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.)

Digitized by Google

de l'église de Saint-Jean des Mauvrets (Maine-et-Loire), où reposent cinq cercueils de plomb, et qui aurait appartenu, d'après les recherches auxquelles notre correspondant s'est livré à cette occasion, à une branche des sires de Chateaubriand.

L'abbaye de Barbeau, fondation et sépulture du roi Louis VII, a complétement disparu du sol avec son église et ses tombeaux. Alexandre Lenoir en trouva d'intéressants débris chez un marbrier de Melun, mais sans pouvoir en rien recueillir pour le musée des monuments français. La description de l'abbaye et les planches qui l'accompagnent dans les « Antiquités nationales » de Millin nous restent du moins comme de précieux témoignages de l'importance de cet illustre monastère. Le dernier cellérier de Barbeau, D. Lejeune, devenu curé de Chartrettes, près Melun, fit inhumer, en 1793, dans son église paroissiale les ossements de Louis VII, dont la translation solennelle à Saint-Denis eut lieu en 1817, par ordre du gouvernement. M. *Leroy*, archiviste de Melun, communique au Comité quelques renseignements historiques sur l'abbaye de Barbeau et les calques de trois tombes abbatiales d'après les dessins conservés dans le dépôt dont il à la direction. Les tombes, décorées d'une riche architecture, présentaient les effigies des abbés Etienne, 1349, Maelxion, 1516, Michel la Mulle, 1534. Les dessins sont exécutés dans le même goût que ceux de la collection Gaignières. La place des calques qui les reproduisent est toute marquée à la Bibliothèque impériale dans les portefeuilles de la même collection, et le Comité exprimera sans doute le vœu qu'ils y soient réunis.

Un fac-simile adressé par M. *de Ring* nous met sous les yeux une belle inscription latine en distiques gravée dans l'ancien cloître des dominicains de Guebwiller (Haut-Rhin) au-dessus de la sépulture de Pierre Mor, prieur, décédé en 1466, réformateur de cette maison et restaurateur du monastère d'Engelpforte (*Angelica porta*). Il avait surtout travaillé à remettre en honneur parmi ses moines l'esprit de pauvreté, et c'est à ce titre qu'il réclame un souvenir :

Vos igitur quoscumque juvat pro paupere Christo
Pauperiem amplecti nos meminisse juvet.

Un nouvel envoi de M. *Dumoutet* est venu ajouter cinquante inscriptions à la collection si considérable déjà des monuments épigraphiques du diocèse de Bourges. Comme vous l'aviez pressenti, les distinctions accordées à notre confrère n'ont fait qu'exciter son zèle. Nous avons remarqué dans son dernier envoi cinq inscriptions carlovingiennes extraites des ruines de Saint-Austrégésille et de Saint-

Digitized by Google

Baudèle, à Bourges. La forme des caractères est curieuse; le style est à moitié barbare; en voici un exemple :

Clavditvr oc gremivm sperendevs rite sepvltvs
Qvi stvdvit vitam semper abere piam.

Les autres monuments estampés ou dessinés par M. Dumoutet sont des inscriptions de cloches, des dates d'édifices ou de sculptures, des épitaphes de personnages de distinction, notamment celles du maréchal Claude de la Chastre, de plusieurs dignitaires ecclésiastiques et de la famille Pinon, qui a produit d'éminents magistrats.

Un doute s'était élevé parmi les membres du Comité sur la lecture du nom de l'auteur de l'horloge à carillon placée dans la cathédrale de Bourges : M. *Dumoutet* fut prié d'adresser à ce sujet quelques éclaircissements. Sa réponse, en date du 23 mars dernier, nous apporte le calque du nom controversé et le passage suivant, extrait des comptes du chapitre :

« Per miræ discretionis et scientiæ magistrum Johannem Furoris « parisius et remensem canonicum artiumque astrologiæ geometriæ « arithmeticæ et medicinæ peritum invento mirabiliter composito et « ordinato ac per eum die lunæ VI martii anno Domini millesimo « CCCC° XXIII° incepto et inde sequenti festo omnium sanctorum « totaliter completo. »

Le prix de l'horloge fut arrêté à soixante écus d'or six sous et six deniers, plus deux sous et un denier tournois pour régaler du meilleur vin ledit chanoine et Jean Chalier, son associé.

F. DE GUILHERMY,
Membre du comité

Digitized by Google

DÉCOUVERTE

D'UN AQUEDUC ROMAIN A TOUVOIS (CANTON DE LEGÉ), ET D'UNE VOIE ROMAINE A SAINT-MARS-DE-COUTAIS (CANTON DE MACHECOUL), DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique par M. Orieux, agent voyer.

Cette lettre, adressée à M. le Ministre par un agent de l'administration des ponts et chaussées, mérite à tous égards d'être prise en considération. Je crois être l'interprète du Comité en remerciant M. Orieux, qui ne compte pas au nombre des correspondants, du soin qu'il a pris de signaler ces fragments d'antiquités romaines inaperçus jusqu'à présent, et dont il poursuit la recherche avec activité.

Touvois, commune qui compte environ douze cents habitants, est situé à trente-trois kilomètres de Nantes, au S.-S.-ouest. Elle n'a pas encore de bureau de poste. Quant à Saint-Mars-de-Coutais, c'est aussi une commune, placée dans la même direction, plus considérable que Touvois; elle fait partie de l'arrondissement de Nantes, dont elle est séparée par seize kilomètres environ.

Voici en quels termes M. Orieux fait part de la découverte de l'aqueduc romain, ou pour mieux dire des débris qui en restent.

« M. Rioux, propriétaire à Touvois, en faisant des tranchées dans « son pré de la Vanerie, situé à trois cents mètres au sud-est du « bourg de Touvois, vient de mettre à nu les maçonneries d'un « aqueduc romain, lesquelles sont dans un état parfait de conser- « vation et de solidité.

« Déjà, il y a quelques années, ce même propriétaire avait trouvé « une portion de ce même aqueduc, et n'y attachant d'importance « qu'en raison du service qu'il pouvait en tirer, il en avait fait un « conduit d'irrigation. De nouvelles fouilles pratiquées le mois der- « nier ayant amené un résultat pareil, M. Rioux y arrêta son atten- « tion, me fit prévenir de sa trouvaille par l'agent voyer de Mache- « coul, et je profitai d'une tournée qui m'amenait à Touvois pour « examiner la découverte de ce propriétaire.

« L'ouverture de l'aqueduc présente un trapèze renversé, dont la « hauteur est de 0m25, la largeur de 0m36 en gueule et de 0m20 au « plafond ; les parois et le fond de l'ouverture sont formés de mor- « tier mélangé de briques pilées, et de morceaux de granit; la

Digitized by Google

« partie extérieure des murettes est formée d'une maçonnerie de « blocage composée de grosses pierres non parementées. Cet ou- « vrage, enfoui aujourd'hui de 1m10 dans le sol, était autrefois à ciel « ouvert, puisque la face de l'ouverture n'est point recouverte de « dalles. Les deux tranchées qui ont été faites à quelques mètres de « distance l'une de l'autre ont de deux à trois mètres de longueur « chacune. Il serait curieux, intéressant de les poursuivre; malheu- « reusement le propriétaire paraît reculer devant les dépenses que « pourrait lui occasionner ce travail.

« A trois cents mètres environ des fouilles au sud, dans la direc- « tion que présente l'aqueduc, une villa romaine a dû exister : là, « on trouve encore des fondations de maçonnerie; les habitants y « ont vu des pierres de marbre et des ruines assez étendues. Le sol « environnant est parsemé de débris de briques plates et à rebords. « Je n'ai pu reconnaître les maçonneries qui sont enfouies. »

C'est par son collègue l'agent voyer de Machecoul que M. Orieux a été informé des débris de voie romaine qui se trouvent à Saint-Mars de Coutais. Voici les détails qu'il donne à ce sujet.

« Auprès du Clody, commune de Saint-Mars-de-Coutais, des champs sont couverts, sur une largeur à peu près uniforme d'environ six mètres, d'une couche épaisse de fragments de terre cuite qui ont la grosseur et la forme des pierres cassées dont nos routes sont faites. Partout où la brique est apparente, les champs ont conservé le profil convexe des chemins empierrés ; j'ai pu m'assurer, en faisant quelques fouilles, que la brique repose directement sur l'argile ou sur le schiste du sous-sol, et qu'elle seule forme la chaussée. Les traces de cette voie commencent sur les bords du lac du Grand-Lieu, à cinquante mètres environ au sud de Clody, et on peut les suivre pendant environ quatre cents mètres dans la direction du Pont-Saint-Père. Des laboureurs ont trouvé sur les lieux des pièces de monnaie qu'on n'a pu nous décrire, et qui sont perdues. Si l'on pouvait trouver des traces de cette voie dans le lac même, ou sur le bord opposé à Saint-Mars-de-Coutais, cela donnerait raison à la tradition qui prétend que le lac s'est formé vers le sixième siècle à la place d'une terre ferme, phénomène que la géologie admet parfaitement comme affaissement du sol. »

A ces renseignements écrits M. Orieux joint un dessin à la plume finement exécuté, qui représente le profil de l'aqueduc, dessin dont il a indiqué avec soin l'échelle.

Le Roux de Lincy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Note sur des fragments de carrelages émaillés découverts a Nordpeenne, près Cassel (département du Nord).

Communication de M. de Baecker.

Cette Note manuscrite renferme des renseignements curieux qu'il est utile d'ajouter soit aux découvertes du même genre signalées au Comité par d'autres correspondants, soit au grand ouvrage publié par M. Amé, sur les carrelages émaillés du moyen âge et de la Renaissance (Paris, 1859, grand in-4°). C'est dans les ruines du vieux château de Closterveld, fondé en 1467 par Josse de Halewin, que ces débris ont été trouvés. Closterveld, situé à Nordpeenne, près Cassel, dans le département du Nord, était déjà détruit en 1677, car à cette époque, une bataille ayant été livrée à Nordpeenne entre la France et la Hollande, le régiment français de Conti se logea dans les ruines du château. On ne voit plus maintenant que les fossés qui entouraient cette demeure.

M. de Baecker, devenu propriétaire du terrain où elle était située, y a fait pratiquer des fouilles ; il est parvenu à découvrir, comme M. Friry à Bar-le-Duc, au milieu des gravois nombreux, des débris de terres calcaires, des briques jaunes et rouges d'un grain très-fin, et de plus un carrelage émaillé complet, ainsi que des carreaux avec ornements.

Le carrelage complet figurait un losange, dont l'auteur de la Note présente, dit-il, le *fac-simile* dans un dessin joint à sa Note ; il était composé de petits carreaux bruns et jaunes d'ocre, mesuran chacun 8 centimètres carrés.

Le second dessin de M. Baecker représente un carreau intact, mesurant 11 centimètres. « On y voit, dit l'auteur de la Note, sur « un fond vert pâle, une croix en forme d'X d'un vert plus foncé, « et entre les bras de la croix quatre fleurs de lis peintes en jaune. » M. de Baecker demande quelle est la signification de cette croix et de ces fleurs de lis sur le carrelage de la demeure des anciens seigneurs de Nordpeenne ; et il fait une réponse exacte en disant que cette croix représente celle qui décore le blason des ducs de Bourgogne. Josse de Halewin a été chambellan des deux derniers princes de cette illustre maison, Philippe le Bon et Charles le Téméraire ; il est mort le 24 septembre 1472, ainsi que le prouve son épitaphe,

Digitized by Google

qui se trouve dans l'ouvrage de Philippe de l'Épinoy, *Antiquitez et noblesse de Flandre*, épitaphe que l'auteur de la Note a reproduite.

Plusieurs autres fragments de carreaux dont M. de Baecker donne aussi les dessins sont couverts de fleurs de lis et de rinceaux tellement effacés qu'il est difficile d'en préciser le sens : mais la couleur de ces débris diffère du carreau précédemment décrit en ce que le fond est rouge ; les fleurs de lis sont jaunes ainsi que les rinceaux, comme celles qui accompagnent les fleurs de lis de Bourgogne.

La fabrication du carrelage de Nordpeenne est la même que celle de Bar-le-Duc, dont j'ai eu l'occasion déjà de parler au Comité à propos d'une Note de M. Friry sur les carrelages du château de Sainte Geneviève. (Voyez *Revue des Soc. sav.*, 2e série, t. VIII, p. 87). M. de Baecker pense avec raison que les uns et les autres sortent de la même fabrique, et il ajoute dans une note à la fin de son rapport que « à peu de distance de Nordpeenne, il y a encore une fabrique de carreaux émaillés, et qu'au seizième siècle il y en avait une près de Saint-Omer et à Desvres.

L'auteur de la note a déterminé d'une manière précise la date à laquelle remontent les débris de carrelage qu'il a découverts, ce qui en augmente encore le prix. Il cite un passage du cartulaire manuscrit des Guillelmites de Nordpeenne, dans lequel il est dit que, en 1467, Josse Halewyn et Jeanne de la Trémouille, sa femme, fondèrent une église, puis un couvent dans leur terre de Nordpeenne, étant résolus de fixer en ce lieu leur résidence et de s'y construire une demeure..... « Promisimus et tenebitur atque obligabimur fieri facere dormitorium, refectorium, capitulum, claustrum et alia edificia pro habitatione nostra..... et ibidem facere nostram residationem personalem. » Nous félicitons M. de Baecker d'avoir reconnu ce passage du cartulaire manuscrit, qui donne une date précise aux curieux fragments qu'il a mis au jour.

Le Roux de Lincy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Carreaux en terre cuite recueillis a Beauvais.

Communication de M. Mathon, de Neufchâtel.

M. Mathon, bibliothécaire de la ville de Neufchâtel, a adressé au Comité une série de dessins calqués sur des carreaux en terre cuite provenant d'une maison du seizième siècle à Beauvais. Les carreaux ont été vendus et enlevés de la place qu'ils occupaient : les dessins de M. Mathon ont donc un véritable intérêt pour la monographie du vieux Beauvais.

Les sujets de ces carreaux ne diffèrent que bien peu de ceux que l'on retrouve communément dans les habitations du seizième siècle, et les figures comme les ornements sont en terre jaune incrustée dans un fond rouge : ce sont des archers en costumes grotesques, des cavaliers armés, des joueurs de tambourin, des figures chimériques, des entrelacs, des dessins de parterre, puis enfin une sorte de fou, grelots en mains, et dans une position indescriptible.

Sans être d'une rareté exceptionnelle, ces carreaux n'en sont pas moins curieux, et les calques adressés par M. Mathon pourront prendre place auprès des communications analogues qui ont déjà été faites au Comité.

E. du Sommerard,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Inventaire des reliquaires et objets précieux de la collégiale de Saint-Quentin.

Inventaire des trésors de Notre Dame de Liesse et de la cathédrale de Laon.

M. Edouard Fleury vient d'adresser au Comité la copie d'un inventaire des reliquaires et objets précieux appartenant en 1399 à l'Eglise collégiale de Saint-Quentin. L'original de ce document, conservé aujourd'hui dans les archives du département de l'Aisne, faisait partie de la collection des chartes, bulles et parchemins appartenant à feu M. Clerc de Landresse, bibliothécaire de l'Institut de France, collection vendue aux enchères dans le courant de décembre 1862.

« Les joyaulx et aultres biens appartenant au fait de la queste de « l'Eglise de Monsieur Saint-Quentin en Vermandois, bailliés et « délivrés par ordonnance de Messire doyen et chappitre de ladite « Esglise à Colard Bloquel, pour le présent gouverneur et adminis- « trateur de la dicte queste » sont nombreux, et l'inventaire de 1399 donne une haute idée des richesses renfermées dans le trésor de ladite collégiale, en commençant par la châsse où le fierte du glorieux martyr Monsieur Saint-Quentin « aournée de ymages d'ar- « gent eslevées tout autour et dorées, ès circonférences, en chas- « sées d'une couverture en cuyr, » et par l'image dudit martyr, « qui est d'argent tenant en ses mains un quarré en manière ce « livret. »

Viennent ensuite la figure de saint Légier, en argent doré, les reliquaires, au nombre de six, renfermant les reliques de sainte Apolline et de saint Maur, le chef de Saint-Quentin, trois châsses en cuivre doré, ornées de cristaux. une croix, également garnie de cabochons en cristal, le sceau de saint Eloy, des plats et chandeliers de cuivre, des croix d'argent rehaussées de pierres, un reliquaire de la Madeleine, puis enfin une image de saint Laurent en argent, « estant sur un greil d'argent et tenant en sa main un cristal auquel a une des dents du saint, » ainsi qu'une main d'argent « en laquelle a de l'oile de laquelle Marie-Madeleine a ongit les piets de Nostre Seigneur. » Ces deux derniers objets sont d'une date postérieure, et ne figurent à l'inventaire qu'à la date du douzième jour de juin 1405.

L'inventaire de Colard Bloquel comprend encore la prise en charge d'un certain nombre d'objets matériels proprement dits, au tel en bois portatif, nappes, parements en toile, aumusses, coffres,

Digitized by Google

sacs à mettre les grains, etc., le tout à la date de décembre 1399.

En nous communiquant la copie de l'inventaire du trésor de Saint-Quentin, M. Edouard Fleury ajoute que la plupart des pièces historiques qui pouvaient intéresser le département, et qui se trouvaient à la vente de la collection Landresse ont pu être acquises pour les archives de l'Aisne, grâce au désintéressement des amateurs du pays qui se sont retirés des enchères par convenance, et nous pensons avec lui que le Comité ne saurait voir sans intérêt ces efforts faits pour enrichir une collection départementale importante, et pour ramener dans le pays des documents tous inédits et d'une véritable importance pour son histoire.

D'autres inventaires ont été communiqués au Comité par le même correspondant : ce sont ceux des trésors de Notre-Dame de Liesse et de la cathédrale de Laon, publiés par M. Edouard Fleury, le premier en 1854, et le second l'année suivante.

« Le bourg de Liesse, dit l'auteur dans son introduction, était, depuis le douzième siècle, le centre d'un pèlerinage très-fréquenté, où les fidèles venaient accomplir, aux pieds de l'image miraculeusement arrivée d'Orient au temps des croisades, les vœux qu'ils avaient faits au milieu des dangers et des maladies auxquels les avait arrachés l'intercession d'une madone dont le nom était connu et vénéré dans toute l'Europe chrétienne.

« Le respect inspiré par l'effigie de Notre-Dame de Liesse et la reconnaissance de ceux qui avaient eu foi se traduisaient toujours en des offrandes, dont la richesse et l'importance étaient en rapport avec le rang et l'opulence des pieux pèlerins. »

Les inventaires retrouvés par M. Fleury après de longues recherches, au milieu des paquets de papiers perdus dans la sacristie de Liesse, ne remontent malheureusement pas au delà de la fin du dix-septième siècle, et nous restons encore dans une ignorance absolue sur les richesses du trésor de l'Eglise jusqu'à cette époque. Le premier inventaire signalé date du 16 février 1655, et il a été dressé à l'occasion des discussions intervenues entre les habitants de Liesse et le chapitre de la cathédrale de Laon, qui était en possession de l'administration de la chapelle de Liesse à laquelle il commettait un chanoine ; mais cette pièce n'a pu être conservée, et celle que publie M. Edouard Fleury porte la date du 7 juin 1690. Cet inventaire, ajoute notre correspondant, est divisé en deux parties : l'une où sont décrits les objets et vases précieux à conserver pour le service religieux ; la seconde, où sont énumérés les joyaux qui pouvaient en être distraits

Digitized by Google

et convertis en argent monnayé au profit de la chapelle de Liesse qui manquait de ressources et dont toute la richesse consistait en nombre de dons et d'ex-voto que l'évêque de Laon, monseigneur d'Estrées, obtint du roi, à la date du 8 février 1690, l'autorisation d'envoyer fondre à la monnaie de Reims.

Il faut croire que les grands reliquaires du trésor de Liesse avaient déjà disparu depuis quelque temps, car la première partie de l'inventaire, celle des objets à conserver, ne nous indique que des pièces d'orfévrerie relativement modernes, tels que colliers, ostensoirs, services d'autel, croix, chandeliers, fleurons et bras. Nous y rencontrons également des couronnes de vermeil, des images de la Vierge et des saints, un chef de Saint-Quentin, un reliquaire en écaille de tortue, orné de plaques d'argent et douze enfants en argent, *dont un gros.*

Dans le second lot, destiné à la monnaie de Reims, et comprenant les objets condamnés à la fonte par le grand archidiacre de monseigneur Jean d'Estrées, évêque duc de Laon, pair de France et comte d'Anicy, chargé de l'exécution de la lettre du roi du 8 février, nous ne trouvons pas moins de quarante-trois de ces enfants d'argent, dont un représentant *M. le prince Sobieski de Pologne;* nous y voyons aussi des cœurs, des couronnes, deux petits châteaux d'argent, dont l'un offert par le sieur de Bleneaux en 1602, des bras, des corbeilles d'argent, un navire présenté par la reine d'Angleterre, un autre par la ville de Dieppe délivrée de la peste en 1630, des chandeliers offerts par M. le duc de Longueville, d'autres par le président de Maupeou, une image de la Vierge environnée de trois enfants et donnée par le maréchal de Vitry, une seconde présentée par la ville d'Amiens en 1659, une troisième et une quatrième données, l'une par la ville de Mézières, et l'autre par celle de Laon, le 8 juillet 1669, la représentation de la ville de Bourges offerte par les officiers de cette ville en 1628, et quantité d'objets d'or et d'argent, ex-voto de toutes sortes, dont le nombre ne s'élève pas à moins cent soixante-huit, parmi lesquels, outre les figures d'enfants, dont une en or pur, se trouvent neuf statues de la Vierge, deux figures agenouillées, cinq châteaux en argent, six représentations de villes en même métal, deux navires, une mamelle en or pur et une autre d'argent, deux corbeilles en argent, une crosse, des cœurs, des bras, des jambes, nombre de lampes, de chandeliers grands et petits, de plaques et de pots à fleurs, toujours en même métal ; le tout dûment signé et parafé, à la date du 7 juin 1690, par les sieurs Desmonts et Monseigat, le premier chanoine et grand archidiacre de Laon, le se-

Digitized by Google

cond prêtre et chanoine de l'église de Liesse et secrétaire de l'évêché.

Le deuxième inventaire de Liesse, publié par M. Fleury, qui porte la date du 28 juin 1746, et qui a été dressé par maître Fouquier, prêtre-chanoine de la cathédrale de Laon, ex-trésorier de la chapelle de Liesse, se trouve considérablement réduit après les exécutions de 1690 et la destruction d'un grand nombre d'objets, dont la fonte produisit une somme de trente mille trois cent cinquante livres ; cependant nous y trouvons encore quatre-vingt-dix-huit pièces d'argent de toutes sortes, ex-voto ou objets du culte. Cette pièce nous donne en outre la description des vêtements offerts à la sainte Vierge : robes de damas à galons et fleurs d'argent, robes à fond damassé d'argent et relevées d'or, robes de velours et de satin brodées en or et en argent, en tout vingt robes précieusement travaillées, avec les voiles pareils.

Un troisième inventaire porte la date du 31 décembre 1579, et a été dressé par Simon Grenier, prêtre-chanoine de la cathédrale de Laon, nommé trésorier de la chapelle de Liesse.

Les quatrième et cinquième, dressés par M. Flamand, trésorier, et par Gaspard Sébastien Dupré, chanoine de la cathédrale de Laon, portent la date du 3 septembre 1767 et celle du 14 septembre 1779. Ainsi que celui de Simon Grenier, ces inventaires ne renferment que l'énumération d'objets analogues à ceux que nous avons cités, et n'offrent rien d'intéressant.

Quant au sixième et dernier inventaire, dressé en exécution de la loi du 10 septembre 1792, nous y trouvons le résumé des valeurs en matière d'or ou d'argent provenant du trésor de Liesse ; le total monte à 412 marcs d'argent, sans tenir compte des diamants montés ou non, au nombre de 28, des perles fines, non plus que des ornements d'autel et des vêtements sacerdotaux, dont les galons seuls, brûlés en 1793, donnèrent plus de 38 marcs d'or et 8 marcs d'argent ; on tira en outre, ajoute M. Fleury, 139 marcs d'or et d'argent des étoffes tissées et brodées de ces métaux.

L'inventaire du trésor de la cathédrale de Laon dressé en 1523 a été de la part de M. Ed. Fleury l'objet d'une belle et intéressante publication. Ce manuscrit précieux, conservé à la bibliothèque de la ville, a été pour la première fois traduit dans son entier et imprimé sous sa direction. Un document de cette importance ne saurait supporter l'analyse, et nous ne pouvons que signaler le soin qui a présidé à cette publication et l'intérêt qui s'y rattache.

Le trésor de Laon était magnifiquement doté. Il suffit de jeter

Digitized by Google

les yeux sur le livre de M. Fleury pour s'en convaincre, et il nous serait impossible de décrire ici les objets précieux qui en font l'objet. Cette description, l'inventaire de 1523 nous la donne en énumérant une par une toutes les richesses renfermées dans le trésor : les croix, grandes et petites, en argent, enrichies d'émaux et de pierres fines, les reliquaires de la sainte Vierge, tous en vermeil, les effigies d'anges en même métal, les petites châsses de cristal posées sur piliers, les vases ou reliquaires d'argent surmontés de campaniles et dont le nombre n'était pas moindre de quarante, ceux de forme ronde, à l'imitation de l'*Agneau de Dieu*, les deux belles couronnes d'argent doré rehaussées d'une grande quantité de pierres fines suspendues par des chaînes d'argent et supportant nombre d'ex-voto en matières précieuses, les anneaux d'or, les pots en argent de toutes formes, les coffrets et les arches en vermeil, les cornes d'ivoire cerclées en argent et également garnies de l'ex-voto, les cassettes enrichies d'émaux, les coffrets de toutes sortes, puis enfin les calices, les candélabres, encensoirs et ustensiles d'église en métal précieux.

Il faut avoir sous les yeux le livre de M. Ed. Fleury pour se faire une juste idée des trésors renfermés dans la cathédrale, trésors d'art aussi bien que matières précieuses, dont il ne reste plus trace aujourd'hui que dans le manuscrit de la bibliothèque de Laon. Aussi croyons-nous inutile d'insister sur l'intérêt qui s'attache à la publication de pièces semblables, qui font revivre à nos yeux les richesses d'une autre époque, en même temps qu'elles sont un enseignement précieux pour l'histoire de nos arts et de notre industrie nationale.

E. du Sommerard,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Chapelle dans le cimetière de Saint-Floret (Puy-de-Dôme).

Communication de M. Anatole Dauvergne.

M. Anatole Dauvergne, membre non résidant du Comité, a transmis tout récemment une Note à laquelle est jointe un dessin, le tout relatif à une chapelle située dans le cimetière de Saint-Floret. Ce cimetière est établi sur un rocher très-élevé, auquel on ne parvient que par un escalier creusé dans le granit. Ce cimetière est ancien et ne renferme aucune tombe remarquable.

A l'est de l'enclos se trouvent une chapelle et un charnier. Suivant M. Dauvergne, cet édicule, de forme ronde et d'une construction grossière, n'a jamais dû renfermer d'autel ; c'est un ossuaire, qui a dû être rempli assez vite, car le sol végétal du cimetière est si peu profond, qu'au bout de quelques années les squelettes, presque à l'état de cadavres, sont exhumés pour faire place à de nouveaux venus, et déposés pêle-mêle dans cette fosse commune, que les gens du pays, dans leur patois, appellent *Ciboigne* ou *Cibongue*. Cette chapelle, de petite proportion (10 mètres environ), est du treizième siècle. Le clocher, très-important pour un aussi petit édifice, a été reconstruit au quinzième.

A l'intérieur aucun caractère d'architecture très-appréciable; tout est fruste et cent fois badigeonné. Un porche ou galerie latérale abrite la porte d'entrée au sud. Son caractère originel est dénaturé, mais on y trouve encore de nombreuses traces de peinture décorative. Çà et là on entrevoit des figures dont les contours sont méconnaissables; divers modes d'appareils sont encore visibles. M. Dauvergne a reproduit ces différents appareils dans un dessin joint à sa Notice; il en donne trois échantillons différant de genre et d'époque, qu'il a classés sous les lettres A. B. C.

Le dessin figure C. montre l'état le plus ancien; des lignes d'ocre rouge tracent sur un fond vert sombre effacé un appareil de proportions semblables à la construction. C'est la peinture primitive, dépourvue d'aucun art, antérieure au quatorzième siècle.

Le dessin figure B. date, suivant M. Dauvergne, du quatorzième siècle; il présente sur fond chamois un appareil de proportions assez élégantes, avec des joints jaunes redessinés par des filets rouges. De l'angle gauche inférieur part une tige jaune qui s'enroule et porte une rosace rouge et un petit appendice à deux lobes. Cette

Digitized by Google

décoration des plus simples offre un type excellent, dont les proportions ne manquent pas d'élégance, et c'est avec raison que M. Dauvergne la recommande comme un modèle d'autant meilleur à suivre dans des travaux du même genre qu'il serait peu dispendieux.

Le dessin figure A. est le modèle le plus récent, modèle que M. Dauvergne rejette à la fin du seizième siècle, peut-être même au dix-septième ; il est des plus hybrides, aussi bien que des plus laids. Le sentiment de tout art et de toute harmonie y manque absolument; à cet égard on ne peut que partager l'avis de l'auteur de la Notice. Il faut lui savoir gré d'avoir présenté ainsi dans un seul tableau plusieurs échantillons de la peinture décorative ancienne dans notre pays.

Le Roux de Lincy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

COMMUNICATION DE M. CÉNAC-MONCAUT, CORRESPONDANT, SUR LES PILES OU OBÉLISQUES DU MIDI DE LA FRANCE.

Le rapport de M. Cenac-Moncaut, qui m'a été renvoyé avec recommandation de l'examiner dans le plus bref délai, a pour objet une classe de monuments répandus dans les départements pyrénéens, et qui remontent à l'époque romaine. Ce sont des piles carrées amorties en pyramide. La hauteur totale varie de 5 à 8 mètres. Sur l'un des côtés, en approchant du couronnement, est pratiquée une niche dont la destination paraît avoir été d'abriter une statuette. La construction est en blocage revêtu de petit appareil. Il y a, sur la face antérieure de quelques-unes, des encadrements ou des décorations d'arcatures, procurés par un relief du revêtement. Presque toutes sont munies d'un soubassement obtenu par le même moyen. La niche s'ouvre d'ordinaire au levant ou au midi, c'est-à-dire dans la direction où s'exercent les influences atmosphériques les moins destructives de la contrée.

Les piles de ce genre que possède le département de la Haute-Garonne sont placées sur la voie ou près de la voie romaine qui allait de Toulouse à *Lugdunum Convenarum*. Celles du département du Gers, sur lesquelles M. Cenac-Moncaut insiste particulièrement, bordent des chemins de deuxième et de troisième ordre, quelques-unes même des chemins entièrement effacés.

Notre honorable correspondant voit dans ces édicules des monuments religieux. Ils sont à ses yeux l'équivalent du menhir amené à une forme moins grossière, après que les Gaulois eurent contracté au contact des Romains le goût de l'art et le besoin d'introduire dans la religion des représentations figurées. Par un rapprochement tout naturel, M. Cenac-Moncaut cite encore ces petits massifs à fronton, pourvus d'une niche et d'une statuette de saint, que les chrétiens du moyen âge et des temps modernes ont élevés en si grand nombre dans la campagne, particulièrement à la rencontre des chemins.

Le nom attribué aux piles gallo-romaines dans le Midi paraît avoir été celui de *stèle*, à en juger par la dénomination conservée à l'une d'elles que possède la commune de Chis (Hautes-Pyrénées). Elle s'appelle *Et Estelou*.

Le département du Gers en compte sept, qui sont situées : à Artigues, près de Mirande ; à la Mazerie, également dans le canton de Mirande ; à Gronthie, tout près de l'Isle-de-Noé ; au Mas-de-Biran, à Saint-

Digitized by Google

Lary, près de Jegun; à Ordan-Larroque, dans la propriété de M. le comte de Larroque ; à Gigan, près de Vic-Fezensac. Elles sont en général fort dégradées. La mieux conservée est celle du Mas-de-Biran, dont la niche est presque intacte et qui a encore une partie de sa pyramide. Celle d'Artigues était accompagnée naguère d'une autre construction toute pareille éloignée d'elle par un intervalle de 17 mètres. Il y avait en outre ceci de remarquable, qu'un mur d'enceinte, formant les trois côtés d'un carré, prenait naissance sur le revers des deux massifs.

M. Cénac-Moncaut appelle sur ces ruines la sollicitude de M. le Ministre. Elles sont menacées d'une destruction prochaine. L'unique moyen de les en préserver lui paraît être de les acquérir pour le compte de l'État. Le prix de chacun des monuments, y compris le terrain sur lequel ils s'élèvent, n'excéderait pas, selon son estimation, trois cents francs. (1)

J. Quicherat,
Membre du Comité.

(1) Voir le compte rendu de la séance du 27 avril 1863 dans la *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. II, p. 9 et 10.

Digitized by Google

Découverte de moules monétaires romains, a Melun.

Communication de M. G. Leroy.

M. G. Leroy a adressé au ministère, en même temps que des empreintes de moules monétaires trouvés en 1854 dans la plaine de la Varenne de Melun, une Note sur cette découverte. Ces moules, selon M. Leroy, seraient formés d'un sable extrêmement fragile ; mais j'avoue que je suis tenté de supposer que, réduits aujourd'hui presque en poussière, ils étaient originairement en terre cuite, comme ceux que l'on conserve dans divers cabinets. La Bibliothèque impériale en possède qui ont été trouvés au commencement du siècle dernier sur le coteau de Fourvières à Lyon et proviennent de la collection du comte de Caylus. Ces moules sont mentionnés dans une lettre du père Ménestrier insérée au *Journal de Trévoux* du mois de juillet 1704. (Voy. p. 1213.) Caylus a consacré à ces curieux monuments une dissertation qu'on peut lire dans le tome premier de son *Recueil d'antiquités*, page 286, et les a fait reproduire à la planche CV. Depuis Caylus, on a souvent agité une question que cette découverte et d'autres analogues soulevaient naturellement, et que l'illustre antiquaire a cherché lui-même à résoudre.

Ces moules de terre cuite ont-ils été fabriqués régulièrement pour le service des ateliers monétaires officiels, ou sont-ils l'œuvre de faux monnayeurs ? En d'autres termes, les Romains, qui frappaient généralement la monnaie au moyen de coins, ont-ils cependant quelquefois fabriqué des monnaies légales par le procédé de la fonte ? Caylus, sans rien affirmer, déclare à la fin de son travail qu'il croit que, parmi les médailles antiques qui nous restent, il en est beaucoup qui n'ont pas été frappées au moyen de coins. Cette opinion, que je partage avec la plupart des antiquaires de notre temps, a été émise dans divers écrits. On peut lire à ce sujet, dans la *Revue numismatique* de 1836, une Note de M. Dinaux écrite à l'occasion d'une découverte de moules faite à Famars, et, dans l'année 1837 du même *Recueil*, deux articles motivés par de semblables trouvailles. L'un de ces articles est de M. Poey d'Avant ; le second est de M. Hiver. Le dernier de ces écrivains a même donné une bibliographie de la question jusqu'au moment où il écrivait. Depuis, d'autres numismatistes l'ont reprise, entre autres, M. Crignon de Montigny, dans le *Cabinet de l'amateur* de l'année 1845, feu le marquis de Lagoy, dans la *Revue numismatique* de l'année 1842, M. A. Colson,

Digitized by Google

dans le même *Recueil*, année 1853, enfin, récemment, M. H. Cohen, dans le grand ouvrage qu'il a consacré à la *Description des monnaies frappées dans l'empire romain*. L'auteur, dans une Note insérée au tome III, page 26, après avoir établi que « c'est surtout sous le règne « de Lucius Verus qu'on voit apparaître des médailles de moyen « bronze très-minces, plus petites que les *moyens bronzes* ordinaires, « et, selon toute apparence, coulées dans l'antiquité, » termine par cette phrase : « Ces pièces ont-elles été frappées dans quelque pro- « vince, ou étaient-elles de la fausse monnaie ? C'est ce que l'on ne « saurait décider. » C'est cependant ce que M. Leroy me paraît décider peut-être un peu trop vite en attribuant à des faux monnayeurs les moules dont il nous envoie des empreintes, et qui portent les effigies de Gordien III et de Philippe. C'est une question qu'on ne peut encore résoudre absolument, et qui d'ailleurs peut recevoir diverses solutions parfaitement conciliables. Ce qui est évident, c'est qu'on a coulé des monnaies dans l'antiquité : bien des faits démontrent ce point. On possède dans les collections des pièces coulées qui ont tous les caractères de l'antiquité, et qui datent en général de l'empire ; mais il en est qui remontent jusqu'à l'époque de la république. Ainsi à Londres, au *British museum*, on possède trois monnaies de la famille Titia qui sont incontestablement antiques, et sont cependant sorties d'un moule, puisqu'elles se tiennent encore ensemble. Je crois donc qu'on doit supposer que, s'il n'est pas déraisonnable d'admettre que, dans le nombre des moules antiques que l'on découvre de temps à autre, il s'en puisse trouver qui aient servi à des faux monnayeurs, il est à peu près certain qu'il en est aussi qui ont dû être employés par les monétaires de l'empire. Dans certaines circonstances, dans des moments d'urgence, l'autorité a fort bien pu recourir, surtout dans les provinces, au procédé expéditif et économique du coulage, au lieu du frappage, pour la monnaie officielle. On peut aussi supposer, que les pièces coulées ont été souvent le fait d'une fabrication clandestine et frauduleuse opérée par les monétaires eux-mêmes. Il est vrai que, dans ce cas, ces monétaires devraient être considérés comme de véritables faux monnayeurs ; mais je ferai remarquer que ce fait même prouve l'existence de monnaies coulées officielles : car, si les monétaires purent se livrer en grand à l'industrie de l'émission de pièces coulées pour leur compte, c'est que l'autorité elle-même avait parfois recours à ce procédé expéditif. Sans cela les peuples n'auraient pas accepté les produits des monétaires prévaricateurs, tant la différence est grande entre des pièces sorties d'un moule et celles marquées au moyen d'un coin.

Digitized by Google

Il est rarement question des monétaires dans les textes qui nous restent de l'antiquité ; cependant les annales de cette corporation ont un sanglant épisode qui n'est pas sans rapport avec notre sujet.

La révolte des monétaires à Rome, si sévèrement réprimée par Aurélien, et dont la date est à peu près contemporaine de l'époque à laquelle se placent les moules signalés par M. Leroy, n'eut pas d'autre cause que la cruauté du châtiment que ces ouvriers avaient encouru pour avoir altéré les monnaies. Si les monétaires osaient, à Rome même, altérer les monnaies, est-il donc bien téméraire de croire que leurs confrères des provinces pouvaient, lorsque l'occasion leur semblait favorable, se permettre de fabriquer des espèces moins pesantes que de droit au moyen de moules ? Cette révolte des monétaires fut, au reste, un des grands événements du règne d'Aurélien, car on la trouve mentionnée même dans les abrégés les plus secs, tels que celui d'Eutrope, par exemple. Les monétaires étaient excessivement nombreux, ce qui ne peut surprendre quand on songe à l'incroyable variété de types de la monnaie romaine, et surtout si l'on n'oublie pas qu'il est bien peu de médailles romaines, même au même type, qui, à un examen attentif, puissent paraître sorties du même coin. Eckhel, suivi en cela par quelques numismatistes qui s'en sont rapportés à ce grand organisateur de la science, dit (1) que les monétaires qui se révoltèrent sous Aurélien étaient au nombre de 7,000, et ce nombre pourra paraître excessif. Cependant, très-probablement ils étaient beaucoup plus de 7,000, et évidemment Eckhel a cité de mémoire, car il a pris le chiffre des soldats tués par les monétaires pour celui des révoltés eux-mêmes. Il est facile de s'apercevoir de sa méprise en recourant aux textes, et particulièrement à Vopiscus, qui donne une lettre de l'empereur dans laquelle ce prince accuse lui-même sa perte. Il n'y a pas d'équivoque possible, car Aurélien désigne par leurs noms les corps auxquels appartenaient les soldats qu'il a perdus dans cette terrible sédition. Mais je m'aperçois que le plaisir de parler de numismatique m'entraîne trop loin, et je me hâte de terminer en remerciant M. Leroy de l'intéressante communication qu'il a bien voulu adresser au Comité.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

(1) Voyez : *Doctrina nummorum veterum*, t. VII, p. 480.

Digitized by Google

Médaille gauloise trouvée près de Cahors.

Communication de M. Devals aîné.

M. Devals aîné, correspondant à Montauban, a adressé au Comité le dessin d'une médaille gauloise de bronze trouvée, dit-il, au milieu des ruines de l'antique Cosa, localité qui est peut-être représentée par un lieu dit *Coz*, dans le voisinage de Cahors.

Si cette pièce a été exactement lue et dessinée, ce serait un précieux monument, car elle serait nouvelle. Mais je crois prudent d'attendre, pour essayer de la classer, une empreinte qu'il faudra faire demander à notre zélé correspondant.

D'après ce dessin, le type du droit, une tête jeune et imberbe à gauche, aux cheveux bouclés, rappelle d'une manière frappante celui des statères arvernes, où les uns sont tentés de reconnaître l'effigie de Vercingétorix, et d'autres l'image d'Apollon, ainsi que celui des médailles d'Epenos (n° 454 de l'ouvrage de Duchalais, *Catalogue des médailles gauloises de la Bibliothèque royale*).

Au revers, paraît un génie ailé monté sur un cheval lancé au galop, à droite; à l'exergue, une figure qui ressemble à deux S couchées. Mais ce génie ailé ne serait-il pas le cavalier de la médaille décrite sous le n° 5 par Duchalais, *op. citato*. Dans le champ de cette pièce qui appartient au midi de la France, on voit un cavalier, les SS et dans le champ un objet indéterminé qui peut être le manteau flottant du cavalier, mais qu'on pourrait à la rigueur prendre pour une aile. Il est vrai que la légende HPAD ne ressemble guères à celle qu'on lit sur le dessin de M. Devals aîné, DONNOBV; aussi, je le répète, est-il prudent de s'abstenir tant qu'on n'aura pas une bonne empreinte sous les yeux.

La légende DONNOBV fait penser au nom DONNVS qu'on lit sur les pièces bien connues décrites par Duchalais sous le n° 529 ; mais ces dernières n'appartiennent pas au midi de la France, et sont d'une tout autre fabrique.

Ce qui est certain, c'est que la Bibliothèque impériale ne possède pas de médaille qui réponde au dessin adressé par M. Devals, et qu'on chercherait vainement l'analogue de cette curieuse pièce, soit dans l'ancien fonds, soit dans la collection gauloise formée à Aix par feu le marquis de Lagoy. On sait que cette collection, acquise à

Digitized by Google

la mort regrettable de ce savant amateur, par M. le duc de Luynes, vient d'entrer à la Bibliothèque impériale par suite de la donation faite à la France par l'illustre académicien de la totalité de ses magnifiques collections.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

PHILOLOGIE GAULOISE.

ADDITIONS A LA GRAMMAIRE.

Quant à ceux qui voient dans la conjugaison unipersonnelle des Néo-Celtes la preuve qu'il existe dans ce groupe d'idiomes un élément étranger au système indo-européen, que doivent-ils penser du latin? *Itur* (on va), *concurritur* (on court), surtout *estur* (on mange), je ne sais si cela est sanscrit, mais c'est bien plus bizarre que *Mé a zô* (je suis), *té a zô* (tu es), *nî à zo* (nous sommes) *c'hocoi a zô* (vous êtes), dans lesquels je ne vois que cette longue série d'impersonnels latins en *êre, pœnitet, pudet, piget, tœdet,* étendue à tous les autres verbes.

Il y a quelque chose d'analogue en grec, bien que moins marqué; ainsi, par exemple, on dit plus souvent δεῖ pour δέω, δέομαι.

Cette tournure est loin d'être inusitée dans les langues tudesques.

Nous croyons que tout système grammatical est facilement pénétrable à la forme unipersonnelle. Que l'esprit soit particulièrement occupé du verbe, on dira, comme nous disons : Il faut que j'aie... S'il est plus préoccupé de la personne, on dira : Je faux de... A-t-on jamais entendu parler d'une langue quelconque qui se refuse à une telle modification ?

Un autre idiotisme gaulois bien contraire à toute la grammaire comparée de Bopp serait la décomposition du PESTIKAMA de M. Tudot en deux mots dont le second (ma) égalerait *me*, ἐμέ, mik. Je n'ai pas, même en basque, trouvé de genre pour les pronoms de la première et de la seconde personne au féminin. Mais : 1° l'inscription ne donne qu'un mot ; 2° le suffixe gaulois, MA déterminé par un grand nombre d'exemples égalant μα, *men*, mal, peut aussi donner un sens. Un impératif sera plus vif, et, si j'ose le dire, d'un style plus épigraphique. Mais qui nous dit que l'auteur de l'inscrip-

Digitized by Google

tion ait été doué d'un goût littéraire quelconque ? Quant au sens précis, on hésite entre plusieurs mots néo-celtiques ; il importe peu de le déterminer, car il n'y a rien là de mythologique, ni d'historique, ni de moral surtout à apprendre.

Quoiqu'il y ait danger à prétendre rectifier Zeuss, on ose proposer de supprimer tous ses vocatifs dans les déclinaisons gadaliques. Il me semble qu'en place d'un cas spécial, les Irlandais se servent de l'accusatif, quelquefois les Romains aussi, plus souvent du génitif. Nos Méridionaux disent tous, même en français : *Aie de la tête ! Ah ! de ma pauvre mère*, etc.

H. Monin,
Professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

Digitized by Google

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES.

—

NOTICE SUR DEUX VASES ANTIQUES,

EN ARGENT MASSIF,

TROUVÉS DANS LE LIT DU RHONE EN 1862

et

ACQUIS PAR LE MUSÉE CALVET D'AVIGNON.

Vers la fin du mois d'avril de l'an dernier, quatre pêcheurs de Tarascon, associés pour la pêche des aloses, ayant jeté leurs filets dans un bras du Rhône situé sur la rive gauche, entre Arles et Tarascon, les sentirent tout à coup entravés par un objet inconnu. L'un d'eux, s'étant mis à l'eau pour les dégager, en retira du milieu du limon sablonneux où ils étaient presque entièrement enfouis deux vases métalliques, d'une forme en apparence très-vulgaire, emboîtés l'un dans l'autre, tout noircis et comme soudés ensemble par l'oxydation, l'action du temps et le dépôt des eaux.

Après les avoir séparés, nos pêcheurs s'empressèrent de les frotter avec du sable pour se rendre compte de leur trouvaille. Grand fut leur désappointement lorsque, sous leurs efforts, commença à paraître l'aspect blanchâtre du métal. Rencontrant, crurent-ils, de l'étain sous la croûte oxydée et terreuse où ils cherchaient du cuivre, ils allaient rejeter dans le Rhône leurs vieilles casseroles, lorsque l'un d'eux, mieux avisé, proposa de les emporter pour les montrer à des personnes compétentes.

De retour à Tarascon, après avoir laissé à leurs femmes le soin de recurer cette étrange vaisselle, ils allèrent consulter un orfévre, qui reconnut aussitôt de l'argent dans le métal si dédaigné, et qui détacha même un fleuron de l'un des vases, pour s'assurer que le métal n'était point fourré, et de bon aloi à l'intérieur comme à la surface. L'orfévre eut mission de présenter ensuite un de ces vases au musée d'Avignon, et, sur l'offre qui lui fut faite, il promit de les rapporter bientôt tous les deux; mais il ne revint plus.

C'est alors que l'administration du musée Calvet, justement inquiète de n'avoir aucune nouvelle de l'intéressante découverte, et ne sachant à qui s'adresser faute de connaître les noms des possesseurs, nous confia le soin d'aller à la recherche des précieux objets

Digitized by Google

qu'elle convoitait pour sa galerie archéologique. Nous fûmes assez heureux pour les trouver l'un et l'autre encore en nature entre les mains d'une des femmes des pêcheurs et nous les faire céder par elle. Le fleuron détaché par l'orfévre manquait; racheté depuis par le musée Calvet, il a repris sa place au moyen d'une soudure.

Les deux vases trouvés dans le lit du Rhône ont la plus grande analogie de forme avec les patères profondes provenant du trésor de Bernay, et que M. Chabouillet a décrites dans son savant *Catalogue du cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale*, sous les nos 2832 à 2839 (1). Comme ces derniers, ils sont façonnés en argent massif, ciselés et décorés de sujets mythologiques. Ils pèsent ensemble 613 grammes, savoir, le plus grand, 330,5 après la réunion du fleuron qui en avait été distrait, et le plus petit, 282,5. Leur valeur intrinsèque est donc de 122 fr. 60 c.; mais c'est là leur moindre mérite : on le verra par la description qui en sera faite ci-après.

Un bassin semi-sphérique bordé d'un boudin, terminé au fond par un plan arrondi, orné de moulures à l'extérieur et muni d'un manche aplati de forme élégante, telle est en somme la composition de nos vases. Les deux bassins sont de dimensions inégales, de manière à pouvoir entrer exactement l'un dans l'autre. Le plus grand a $0^m,100$ de diamètre sur $0^m,055$ de profondeur; le plus petit, $0^m,095$ sur $0^m,055$. L'un des manches mesure $0^m,084$, et l'autre $0^m,082$ de longueur; la largeur en est variable. Le manche du vase supérieur ou inclus a été relevé à dessein et courbé pour qu'on pût le saisir plus facilement, et aussi pour prévenir tout frottement, qui aurait altéré le relief des fines ciselures du vase inférieur.

C'est, en effet, sur les manches que l'artiste gallo-romain auquel on peut attribuer la décoration de nos vases a déployé toutes les ressources de son art. Sur le manche du plus petit il a figuré Neptune

(1) Le musée de Lyon possède aussi deux espèces de casseroles ou patères en argent, de la même forme que celles du musée d'Avignon, mais moins ornées et, selon toute apparence, d'une moins bonne époque. Elles furent trouvées en 1837, sous les racines d'un vieux chêne, près de Bourgoin, avec quelques autres objets précieux en or et en argent. Les manches sont décorés d'ornements de fantaisie : oiseaux, fruits, rinceaux, têtes d'animaux, etc. Un seul manche porte une inscription gravée au pointillé (C. DIDI SECVNDII MIL. LEG. II AVGII. 7. 7 MARI), indiquant que le vase appartenait à un soldat nommé Caius Didius Secundus, de la légion IIe Augusta, centurie de Marius. (M. le Dr Comarmond, *Description du musée de Lyon*, pages 495, 496; pl. XXVII, nos 85, 86, et pour le texte rectifié de l'inscription, v. les *Inscriptions de Lyon*, par M. de Boissieu, p. 311.

Digitized by Google

au visage barbu, à la chevelure abondante, majestueusement assis sur un trône dont le dossier se termine par un fronton triangulaire. Le dieu des eaux tient de la main droite un dauphin, et s'appuie de la gauche sur un sceptre, ou long bâton de commandement recourbé en forme de *pedum*. Son buste et ses bras sont nus ; seulement une draperie relevée au-dessus du genou gauche lui couvre le bas du corps, les cuisses et presque toute la jambe droite. Une urne épanche son onde vers la gauche, au-dessus de la tête de Neptune. Deux jolies têtes de cygnes au cou contourné encadrent ce compartiment supérieur, qui affecte en haut la forme trilobée.

Au-dessous est un second compartiment, où l'on voit un autel de forme quadrangulaire, chargé d'offrandes champêtres, telles que fruits et gâteaux, et placé sous le feuillage d'un vieil arbre à demi desséché.

Dans le compartiment inférieur, qui tient immédiatement au bassin du vase, se montre, nageant à la surface troublée des eaux, un grand hippocampe, dont la croupe s'arrondit en replis tortueux. A ses côtés, deux énormes têtes de cétacés surgissent tumultueusement du milieu des flots. Enfin un double fleuron s'épanouit en double rosace vers le bas, et deux dauphins à la langue proéminente, étendus sur le rebord du vase, terminent gracieusement l'attache du manche.

Au revers on lit l'inscription suivante, gravée en creux, à la pointe, sur deux lignes, en lettres capitales mélangées de cursives ayant quelque rapport avec celles des *graffiti* de Pompéi.

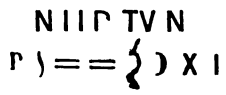

Nous reviendrons bientôt à cette inscription ; il nous reste encore à décrire le bas-relief du plus grand vase, dont le champ a la même forme, et se partage aussi en trois compartiments séparés par des lignes non moins accidentées que saillantes.

Celui du haut, terminé en trois lobes, comme sur l'autre vase, et pareillement encadré entre deux élégantes têtes de cygnes, offre assise sur un trône en forme d'édicule, au fronton triangulaire, une divinité au maintien grave et modeste, vêtue d'une longue tunique sans manche et ayant la tête couverte d'un grand voile, ou plutôt d'un ample *peplus*, qui retombe sur ses épaules, lui couvre la majeure partie du bras gauche, laisse le droit entièrement nu, s'étend

Digitized by Google

derrière le corps et flotte sur les côtés du siége. La déesse tient entre ses deux mains une très-petite corbeille pleine de fruits. Sa pose et toute sa personne sont empreintes d'une dignité calme, on pourrait même dire d'un caractère religieux qui rappelle le style de certaines madones de la Renaissance.

Trois oiseaux, des colombes sans doute, dans des poses diverses et toutes fort naturelles, paraissent se jouer amoureusement au-dessus de sa tête.

Un autel de forme arrondie, chargé de fruits, parmi lesquels on croit reconnaître quelques pommes de pin, et placé entre deux arbres d'un feuillage différent et au tronc caverneux, occupe tout le compartiment intermédiaire. L'arbre du côté droit est évidemment un vieux pin. Des pampres de vigne paraissent enlacer les branches presque dénudées et se marier au clair feuillage de celui de gauche, dont les racines surgissent d'un sol des plus rocailleux.

Dans le compartiment d'en bas on remarque un oiseau à longue queue, perché sur un cippe en forme de colonne et tournant la tête en arrière; au-dessous, un chien aux flancs amaigris, aux oreilles droites et dirigées en avant, qui vient de découvrir avec son nez une sorte de coffre ciculaire, — peut-être la ciste mystique, — posé sur une large pierre, et dont il s'apprête à dévorer le contenu. Le sol est tout parsemé d'herbes fort apparentes.

Enfin ce manche sculpté se rattache au vase de la même manière que le précédent, c'est-à-dire que sa base est aussi décorée de deux dauphins et de deux rosaces qui en forment les fleurons latéraux. De légères traces de soudure indiquent celui des deux qui avait été détaché par l'orfévre à titre d'essai.

Au revers du vase, on lit, en caractères gravés légèrement au burin (1), et que le frottement a malheureusement rendus très-frustes :

MATRM
P....)IX.

Les sujets que nous venons de décrire sont composés avec goût

(1) Les inscriptions des vases de Bernay sont en général tracées au pointillé; quelques-unes pourtant sont burinées au trait, comme celles de nos deux patères. Voyez notamment les nos 2821, 2828 et 2853 du catalogue de M. Chabouillet, ainsi que le n° 2877, qui a une autre provenance. Les quatorze vases d'argent découverts dans la rue de la Fortune, à Pompéi et publiés par M. B Quaranta offrent aussi des inscriptions gravées à la pointe. *Ibid.*, pages 419 et 456.

Digitized by Google

et se détachent du fond par un relief remarquable, qui pour certaines parties est presque en ronde-bosse. Tout y dénote une rare entente de l'art du bas-relief, et plus d'un détail y est traité avec esprit. Il est évident que de tels vases, bien que peu différents. par la forme générale, de nos casseroles, n'ont pas été ciselés avec tant de soin et d'habileté sur un métal précieux, et décorés de sujets religieux, pour être livrés aux usages vulgaires des ustensiles avec lesquels on pourrait les confondre. On est donc porté à croire que, destinés au culte, ils servaient pour les sacrifices et proviennent du trésor de quelque temple situé sur les bords du fleuve dans le lit duquel ils ont été trouvés. Il est bon de noter ici que l'autel taurobolique de Cybèle découvert près de Valence, et dont Millin a donné l'inscription et la figure (1), offre sur une de ses faces latérales, indépendamment d'un cône de pin, d'un préféricule, d'un gâteau sacré et du bonnet d'Atis, une patère à manche aplati, semblable aux nôtres quant à la forme.

Les légendes tracées d'une manière rapide au revers des bas-reliefs par le burin même du ciseleur ne nous laisseraient aucuns frais d'imagination à faire pour en reconnaître les sujets, s'ils n'étaient d'ailleurs suffisamment caractérisés.

Le nom de Neptune n'est pas douteux, et se rapporte parfaitement au sujet. Tel qu'il est écrit (N II Γ TV N), il peut donner lieu à plusieurs remarques, savoir : par les deux II de sa première syllabe, que l'on rencontre assez fréquemment dans les monuments de divers pays, et notamment dans des inscriptions lapidaires de notre contrée pour remplacer l'E (2) ; par la forme cursive du P, qui rappelle certain Γ des Grecs ; par la conjonction des lettres T et V (TV), qu'explique la rapidité du burin ; enfin par le défaut de la désinence latine VS (3), défaut qui laissait la faculté d'accommoder le nom au

(1) *Voyage dans les départements du Midi*, tom. II, pages 88, 89 et pl. XXVII, nº 6.

(2) Le musée Calvet d'Avignon possède plusieurs inscriptions qui offrent cette particularité. M. Chabouillet (*loc. cit.*, pag. 451) en cite un exemple parmi les inscriptions des vases de Bernay, en faisant remarquer qu'un même nom est écrit DECIR sur une patère, et DIICIR sur une autre pareille, faite en même temps et consacrée par la même personne à Mercure. Mais cette forme d'E était surtout propre à l'écriture cursive : trois alphabets tracés par des écoliers sur les murs de Pompéi, recueillis et publiés par le R. P. Garruci, donnent invariablement II pour E. (*Graffiti de Pompéi*, 2e éd., pag. 35 et 50, planche I, nos 11, 12, 13.)

(3) Rien ne s'opposerait à ce qu'on lût sur les deux vases NEPTUNO et MATRI MAGNAE, en complétant les noms abrégés des deux divinités. Si nous préférons

Digitized by Google

génie particulier des diverses langues parlées dans les Gaules.

Quant aux mots MATER *Magna*, bien que très-frustes, ils sont encore assez lisibles (1). Mis en opposition du nom de Neptune ou du dieu des eaux, ils ne sauraient désigner une autre déesse que la Terre, la mère par excellence, la grande mère des dieux et aussi de tous les humains, qui en sont formés et qu'elle nourrit. Dans les monuments épigraphiques, elle est ordinairement nommée *Mater Deum Magna Idea*, mais quelquefois aussi, plus simplement, *Mater Magna* (2).

Le reste de l'inscription présente plus de difficultés, surtout pour la lecture. Comme sur le vase de Neptune, cette seconde ligne parait commencer par un P; viennent ensuite des vestiges presque insaisissables de lettres numérales, parmi lesquelles on ne distingue bien que les signes IX, placés vers la fin.

En voyant les chiffres qui accompagnent ainsi l'indication des sujets, nous avions été aussitôt porté à y reconnaître la marque du poids de chacun des vases, et nous avons eu la satisfaction de pouvoir vérifier notre conjecture pour celui des deux qui, étant renfermé dans l'autre, s'est parfaitement conservé. La légende fort nette qui s'y trouve gravée au-dessous du nom de Neptune, Ρ ʃ = = }) X I, nous avait semblé un peu énigmatique au premier abord; mais, en l'examinant de près, nous n'avons pas tardé à y reconnaître la forme cursive de celle-ci (3) : PS. MDXI, où il est aisé de lire *PonduS* 1511.

ici la forme du nominatif, c'est que, à la différence des vases de Bernay, ceux du musée Calvet n'offrent pas des inscriptions votives accompagnées du nom de celui qui faisait la pieuse offrande, mais de simples indications du sujet et du poids tracées par le ciseleur ou l'orfévre.

(1) M. d'Anselme, vice-président de l'administration du musée Calvet, qui a bien voulu faire un croquis fidèle de nos vases et qui nous avait aidé dans le déchiffrement et l'interprétation de cette légende, la regarde aussi comme certaine, du moins quant aux lettres MAT. M, qui suffisent à la déterminer. L'E semble liée au T (Ē), et l'R qui suit est à peine visible.

(2) Voy. notamment dans le recueil épigraphique d'Orelli l'inscription portant le n° 1903, où on lit : ACCA L. F. PRIMA MINISTRA MATRIS || MAGNAE MATREM REFECIT MAGNAM || ET INAVRAVIT, etc.

(3) Il faut remarquer que cette partie de l'inscription, qui n'était qu'à l'usage de l'orfévre, a été écrite avec plus de rapidité et de négligence que la première ligne. Le P et l'S, abréviation de *Pondus*, sont d'une forme tout à fait cursive. Il peut donc en être de même des signes pondéraux qui suivent. L'M n'a d'inusité que sa position verticale ; quant à sa forme, elle se retrouve dans les *Graffiti* de

Digitized by Google

Un chiffre aussi élevé relativement au poids actuel de l'objet, qui n'atteint pas 300 grammes, ne peut exprimer que des unités pondérales de la plus petite espèce, des siliques, par exemple, naturellement usitées pour peser les métaux précieux. L'as, ou la livre romaine, se subdivisait, on le sait, en 1728 siliques. Mais on est moins d'accord sur le poids exact de la *libra*, au sujet duquel les savants discutent depuis des siècles sans être près de s'entendre. Pour nous en tenir aux travaux des modernes qui ont le plus d'autorité, nous dirons que, suivant M. Letronne, la *libra* vaut 327 grammes 187 milligrammes; selon Bœckh, 327,452; et, d'après les recherches de M. le duc de Luynes, seulement 322,500.

En prenant pour base de nos calculs la première de ces trois évaluations, combinée avec les données précédentes, nous avons la proportion suivante :

$$1728 : 327{,}187 :: 1511 : x.$$

$$\text{d'où } x = \frac{327{,}187 \times 1511}{1728} = 286{,}099.$$

Si l'on prend la dernière, la proportion est celle-ci :

$$1728 : 322{,}500 :: 1511 : x.$$

$$\text{d'où } x = \frac{322{,}500 \times 1511}{1728} = 282{,}000.$$

Ainsi, suivant M. Letronne, le vase de Neptune devrait peser 286,099, et, d'après M. le duc de Luynes, 282,000 seulement. Or il pèse exactement 282,500. La différence en moins est donc, dans le premier cas, de 3 grammes 599 milligrammes, et dans le second, la différence en plus n'est que de 0,500 : d'où il faut conclure que l'étalon de la *libra* dont s'est servi l'orfévre gallo-romain qui a pesé ce vase valait un peu plus de 322,500 et un peu moins de 327,187.

D'après les calculs précédents, la valeur de la livre romaine se rapprocherait beaucoup plus du premier nombre que du second, s'il ne fallait pas tenir compte de l'usure qu'a subie le vase. Cette usure est sans doute très-faible : le bassin qui était inclus dans l'autre est intact; mais on remarque quelques traces de frottement sur le re-

Pompéi (pag. 41), où le R. P. Garrucci la considère *comme une M carrée ordinaire écrite à main levée*. On comprend aussi qu'un burin rapide ait pu négliger la haste du D, qui semble d'ailleurs remplacée ici par la forme allongée de l'M.

Digitized by Google

bord et sur les parties saillantes du bas-relief du manche. Les gens de l'art que nous avons consultés n'ont pu évaluer la déperdition probable du métal; seulement ils ont admis qu'elle pourrait bien être de deux ou trois grammes. S'il en est ainsi, en ajoutant ces trois grammes au poids actuel pour avoir le poids primitif, on arrive au chiffre résultant de l'évaluation de M. Letronne, à cinq ou six décigrammes près: résultat important en ce qu'il contrôle et confirme, autant que possible, des recherches basées sur le poids variable des monnaies romaines.

On comprend combien nous aurions été désireux d'appliquer les mêmes calculs à notre second vase. Mais par malheur il n'offre que des éléments trop incertains. Sauf l'intérieur du bassin et le bas-relief du manche, qui, protégés par l'autre vase, sont restés dans leur fraîcheur primitive, il a souffert partout à l'extérieur du turbulent voisinage des galets du fleuve, et le métal a dû en éprouver une diminution notable. D'autre part, les chiffres de l'inscription, devenus très-frustes, sont d'une lecture plus que douteuse, sinon impossible. Il faut donc renoncer à tirer parti de cette seconde patère pour la vérification du poids de la livre romaine, et nous en tenir à ce que la première a de significatif sous ce rapport (1).

(1) Appréciant l'intérêt des recherches qui ont pour objet le problème si débattu de l'évaluation de la *libra*, M. Chabouillet d'abord, puis M. le duc de Luynes, nous avaient encouragé à les étendre par une étude comparée à ceux des vases de Bernay qui portent des signes pondéraux. Avec une rare obligeance, dont je ne saurais trop les remercier, ils avaient bien voulu m'adresser l'un et l'autre les renseignements nécessaires au sujet du poids actuel de ces vases, de leur état matériel et des inscriptions qu'on y trouve gravées. Vainement avons-nous essayé de mettre à profit ces matériaux. Nous ferons grâce au lecteur des tâtonnements réitérés, longs, et surtout pénibles quand ils sont infructueux, auxquels nous avons dû nous livrer avant d'avoir perdu tout espoir d'arriver à un résultat satisfaisant. Toutefois nous croyons devoir reproduire textuellement ci-après la note qui nous a été envoyée à cette occasion. Elle pourra exercer, avec plus de succès peut-être, la sagacité de ceux qui voudraient s'occuper des mêmes recherches. Ils remarqueront avec nous qu'il est impossible de voir des unités pondérales de même nature dans les premiers chiffres que portent les cinq vases de Bernay ci-dessous mentionnés ; il n'existe, en effet, aucune proportion entre ces nombres et le poids relatif des vases. Ainsi, par exemple, le n° 2821, dont le poids ancien paraît exprimé par 3 unités et des fractions ou subdivisions de l'unité, pèse environ deux fois et demie autant que le n° 2826, dont l'inscription pondérale se compose de deux unités et une fraction. On doit en conclure que les unités sont d'espèces diverses suivant les vases, ou que les premiers chiffres désignent, dans l'ordre inverse, les plus petites subdivisions.

Au reste, ceux qui seraient tentés d'étudier ces marques énigmatiques, et qui

Digitized by Google

Si les deux vases n'ont pas à tous égards la même importance, au double point de vue de l'art et de la valeur mythologique des sujets qu'on y voit figurés, ils présentent un égal intérêt. Ce sont deux rares spécimens de la ciselure antique d'un travail remarquable et d'une belle conservation, en même temps qu'ils offrent un important témoignage du double culte dont nos pères honoraient Neptune et Cybèle.

Dans les idées des anciens le dieu de l'élément liquide étendait sa domination non-seulement sur le vaste bassin des mers, dont le dauphin et les monstres marins sont ici le symbole, mais encore sur les eaux fluviales, comme l'indique l'urne qui verse son onde près de lui.

Quant à la déesse de l'élément terrestre, elle est parfaitement caractérisée dans l'autre bas-relief par tout ce que produit cette mère féconde : les oiseaux qui peuplent les airs, les quadrupèdes qu'elle nourrit sur son sol, les arbres dont les racines pénètrent dans son sein, les végétaux qui en décorent la surface, et les fruits qui couvrent son autel. Mère de tout ce qui a vie, c'est à juste titre qu'elle est nommée la Grande Mère, MATER *Magna*, comme porte l'inscription du vase.

On sait que la Rhée Idéenne avait été identifiée à Rome avec di-

ne seraient pas plus heureux que nous, s'en consoleront en voyant que l'état actuel des quatre premiers vases présente différentes causes d'erreur, plus ou moins appréciables, et qu'un seul sur cinq, le dernier, qui est entier et sans addition étrangère, serait dans de bonnes conditions pour fonder des calculs dont la précision fait le principal mérite.

Voici la note de M. le duc de Luynes :

Vases de Bernay.

« N° 2821 (disque) P ¦ ¦ ¦ : : (poids) 1036gr90c.

La soudure du bord manque en partie. Il y a en plus le poids du fil de laiton qui réunit les pièces.

N° 2826 (patère) P ¦ ¦ S } — .....408gr60c.

En plus le poids du fil de laiton pour suspendre ce vase, qui est entier.

N° 2827 (patère) P ¦ ¦ ⟨⟨ ⟩⟩ .....393gr50c.

Endommagé, avec lacune assez forte. Fil de laiton pour suspendre ce vase.

N° 2828 (patère) P . I S ⟨⟨ ⟩⟩ X .....547gr50c.

Entier ; mais il y a au milieu un *emblema* circulaire de haut relief et rapporté.

N° 2836 (patère) P ,, ⟨ V I I .....80gr00c. — Entier. »

Digitized by Google

verses déesses, au nombre desquelles était la *Terre*. Un oracle des livres sibyllins rapporté par Tite-Live disait que, « lorsque un ennemi étranger aurait porté la guerre en Italie, on pourrait le chasser et le vaincre en apportant la Mère Idéenne de Pessinonte à Rome. »

C'est ce qui fut cause que, pendant l'invasion d'Annibal, des députés romains allèrent chercher en Phrygie la pierre sacrée que les habitants regardaient comme la mère des dieux (1). Mais il est probable que le culte de la Grande Déesse existait déjà à Rome avant cette translation solennelle. De là il avait pu passer en Gaule à la suite de la conquête de la *Provincia Romana*, s'il n'y avait pas été importé directement de la Grèce par les Phocéens Massaliotes.

Un grand nombre de monuments épigraphiques attestent encore l'extension que ce culte d'origine orientale avait prise particulièrement dans la vallée du Rhône et dans toute la Provence. Cinq inscriptions en l'honneur de Cybèle ont été, en effet, découvertes à Lyon (2), une à l'Hermitage, près de Tain (3); une sur la voie romaine, du côté de la citadelle de Valence (4), une à Die (5), deux à Orange (6), deux à Riez (7), une à Vence (8), une aux Pennes (9), village des environs de Marseille; enfin une à Arles, où l'autel en marbre de la *Bonne Déesse* fut trouvé en 1758 dans les substructions d'un ancien temple, remplacé au cinquième siècle par une église qui a pris le nom de Notre-Dame-de-la-Major (10).

(1) Tite-Live, lib. XXIX, cap. 10 et 11.

(2) M. de Boissieu les a publiées en fac-simile dans son beau recueil des *Inscriptions antiques de Lyon*, pag. 24, 31, 33, 38.

(3) Celle de Tain a été donnée par le même auteur, *loco citato*, page 28; Millin l'avait déjà publiée et fait graver dans son *Voyage*, tome II, pag. 71 et suiv.

(4) Millin, *ibid.* II, 88-90 et planche XXVII, nos 5 et 6.

(5) Mss. autographes de Calvet, tome III, *Spicilegium inscript. antiq.*, fol. 43.

(6) Calvet, *ibid.*, fol. 42, 46. — L'une des deux inscriptions d'Orange, celle qui mentionne un taurobole *pro salute Marci Aurelii Commodi*, est actuellement au musée Calvet.

(7) Papon, *Histoire de Provence*, tome I, pag. 59, 60, 61, fait connaître ces deux inscriptions, dont l'une, suivant sa remarque, concerne l'érection d'un sanctuaire à la Mère des dieux.

(8) Papon, *ibid.*, pag. 101.

(9) *Ibid.*, 369.

(10) Voy. Estrangin, *Études archéologiques, historiques*, etc. *sur Arles*; 1838, in-8, pag. 122. Cet auteur établit, contrairement à l'opinion commune des

Digitized by Google

Nous remarquerons que la plupart de ces inscriptions, c'est-à-dire onze sur quinze, sont tauroboliques. Or on sait que l'origine des taurobolies, sortes de sacrifices expiatoires, ne remonte qu'au deuxième siècle (1). D'où il faut conclure que le culte de la *Grande Idéenne*, probablement ancien dans nos contrées, ne s'y est développé qu'assez tard, et a été surtout en honneur sous le règne des Antonins, dont les noms figurent sur les principaux tauroboles que nous venons de citer.

C'est aussi l'époque à laquelle nous croyons pouvoir, avec le plus de vraisemblance, rapporter la confection des patères trouvées dans le Rhône, dont l'une est relative au culte alors si populaire sur ses rives, depuis Lyon jusqu'à la mer. Nous y sommes d'ailleurs autorisé par le style très-orné des bas-reliefs, l'habileté de la ciselure et le fini des détails. Aux considérations tirées des monuments historiques et aux données de l'art viennent encore se joindre, pour leur prêter appui, les observations paléographiques résultant de l'examen des inscriptions des vases. La plupart des lettres qui les composent sont des capitales de forme régulière, annonçant une bonne époque, et le peu de caractères cursifs qu'on y remarque a des analogues dans les *Graffiti* de Pompéi. En somme rien ne sent la décadence dans ce genre d'écriture négligée, qui ne convient pas moins au second siècle qu'au premier.

En ce qui concerne le mode de fabrication, on reconnaît que nos patères, dont les parois sont très-épaisses, ont d'abord été fondues en une seule pièce, manche et bassin à la fois, et que l'artiste a taillé ensuite ses ciselures dans la masse, en fouillant le métal très-profondément. Certains détails, notamment l'hippocampe et les têtes de cétacés, ont même été entourés d'un sillon, qui semble en augmenter le relief, procédé connu des sculpteurs lapidaires de l'antiquité, qui l'ont aussi quelquefois employé; enfin l'éclat de l'or relevait diverses parties de la ciselure, notamment les trônes des divinités, les nageoires des dauphins et autres objets, où se montrent encore des traces de dorure. La régularité des moulures circulaires du fond montre qu'elles ont été exécutées au tour.

Les vases analogues de Bernay ont été pareillement fondus, puis ciselés ; mais il n'en est pas de même des grands monuments, qui

Arlésiens, que la Bonne Déesse est Cybèle et non Cérès. C'était aussi l'avis de Millin, qui avait publié l'inscription dans son *Voyage*, tom. III, pag. 505 et pl. XXVIII, n° 6. — On pense généralement que cet autel doit être rapporté au deuxième siècle. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, 439.

(1) De Boissieu, *Insc. antiq. de Lyon*, page 22.

Digitized by Google

se composent de plaques d'argent battues au marteau, travaillées au repoussé et artistement soudées (1).

Laissant aux savants mythologues le soin de comparer les sujets de nos vases avec d'autres compositions antiques, de faire la part de la fantaisie de l'artiste pour certains détails et d'expliquer ce qu'il peut y avoir de symbolique dans les deux bas-reliefs concernant Neptune et la Grande Mère, nous nous bornerons à remarquer que les Gaulois avaient dû adopter ces deux divinités étrangères avec d'autant plus de facilité et d'empressement, qu'embrassant la nature tout entière, elles résumaient parfaitement le naturalisme de leur antique religion, que les aspirations spiritualistes du druidisme n'avaient pu complétement détruire.

Les auteurs nous apprennent que les prêtres de Cybèle choisissaient les montagnes et les forêts pour la célébration de leurs mystères : c'est ce qu'a voulu exprimer l'auteur des vases, en donnant une apparence de vétusté aux arbres à demi désséchés qui accostent les deux autels et les ombragent de leur rare feuillage, et en semant de pierres le sol accidenté où ils végètent. L'un d'eux, très-reconnaissable à son port, est un pin, arbre particulièrement consacré à la Grande Idéenne; et l'autre, probablement un chêne, arbre aussi bien dédié à la Mère des dieux qu'à Jupiter Dodonéen (2).

En ce qui regarde l'association de Neptune à cette déesse, elle est des plus naturelles; car la terre et l'eau se partagent le monde, et, sans la seconde, la première est entièrement stérile. Peut-être même la nécessité de cette fécondation d'un élément par l'autre n'est-elle pas étrangère à l'idée qui, indépendamment de la commodité matérielle, aurait fait façonner le vase de Neptune de telle sorte qu'il pût s'engager exactement dans celui de la Mère Idéenne (3), comme les fleuves et les mers remplissent les cavités de la terre. Dans tous les cas, ce ne serait pas la première fois que l'on aurait rapproché le dieu de la déesse sur les monuments de l'art antique: témoin une pierre gravée du cabinet de Vienne où l'on voit Cybèle et Neptune derrière Auguste.

M. Chabouillet remarque avec raison que « le retentissement des découvertes des monuments d'argent prouve leur excessive rareté,

(1) M. Chabouillet, *Catalogue* déjà cité, pag. 421.

(2) Apollodor., *Biblioth. fragm.* 1.

(3) C'est l'opinion de M. d'Anselme, qui a fait une étude approfondie de toutes les mythologies anciennes.

Digitized by Google

quelle qu'ait été d'ailleurs, au rapport de Pline, *la passion des anciens pour les vases d'argent décorés de sculpture* (1). » C'est que plus est précieuse la matière d'un objet d'art, moins il a de chances d'échapper à la destruction. Si les monuments de bronze sont plus périssables que ceux en pierre ou en marbre, faut-il s'étonner que ceux en argent le soient encore davantage ?

Depuis la découverte du fameux disque d'argent massif improprement appelé *Bouclier de Scipion* (2), le sol de la Provence, si fertile en antiquités, a fourni fort peu d'objets de cette nature. Malgré la célébrité de ce rare monument, l'on ne sait pas au juste le lieu d'où il provient. Suivant Spon, écrivant en 1673 (3), il aurait été trouvé quelques années auparavant *du coté d'Arles, en creusant proche du fleuve* ; et toujours d'après le même Spon, écrivant dix ans plus tard (4), des pêcheurs en auraient fait la découverte, en 1656, *dans le Rhône, proche d'Avignon*, et l'auraient vendu pour un *prix très-médiocre à un orfévre de cette ville nommé M. Grégoire.* Cette contradiction est fâcheuse, parce qu'elle nous laisse dans l'incertitude sur un fait qu'il importerait beaucoup d'éclaircir. Si l'on s'en tenait à la première version, rien de plus naturel que de rattacher nos vases d'argent à la même origine que le grand disque ; car le Rhône, en dévorant ses bords entre Tarascon et Arles, aurait bien pu entraîner dans son lit le reste du précieux trésor enfoui depuis l'époque romaine par quelque audacieux voleur ou par un dévot partisan des dieux du paganisme, qui aurait voulu soustraire ces vases sacrés aux profanations des premiers chrétiens. Faut-il, au contraire, adopter la seconde version ? La fraternité d'origine devient moins probable, mais elle n'est pas impossible : en ce cas, nos deux patères perdues dans le Rhône près d'Avignon, à la suite d'un naufrage ou de tout autre accident, auraient été entraînées jusqu'au delà de Tarascon, où la rapidité du fleuve commence à se calmer ; tandis que l'énorme disque, beaucoup plus lourd (5), et dont la forme aplatie n'offrait aucune prise à l'eau, serait resté presque en place ou aurait peu cheminé. Ce qu'il y a de certain, c'est que la patère extérieure, celle qui renfermait

(1) *Catalogue raisonné des camées, etc. de la Biblioth. imp.*, pag. 421.

(2) On sait que Winckelmann en a, le premier, indiqué le sujet, en y reconnaissant la *réconciliation d'Achille avec Agamemnon, qui lui rend Briséis.* M. Chabouillet en a depuis donné une explication détaillée et complète dans son *Catalogue* du cabinet de France, pag. 463.

(3) *Recherches des antiq. et curiosités de la ville de Lyon*, 1673, p. 185.

(4) *Recherches curieuses d'antiquité.* Lyon, 1683, in-4°, pag. 2.

(5) Il pèse 10 kilogr. 3 hectogr. *Catalogue* de M. Chabouillet, pag. 461.

Digitized by Google

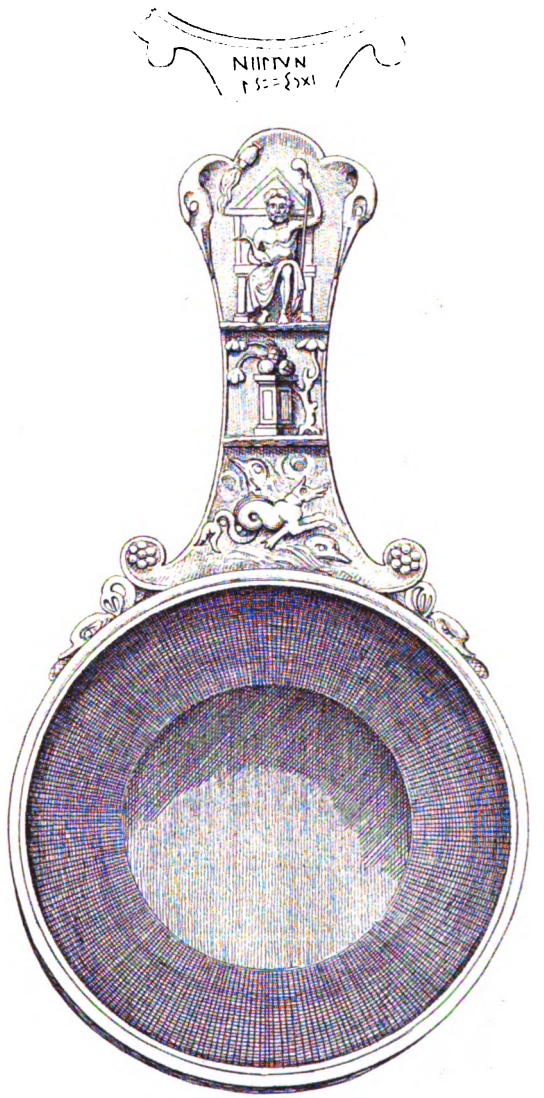

Echelle de 0m 09z par mètre

Digitized by Google

Digitized by Google

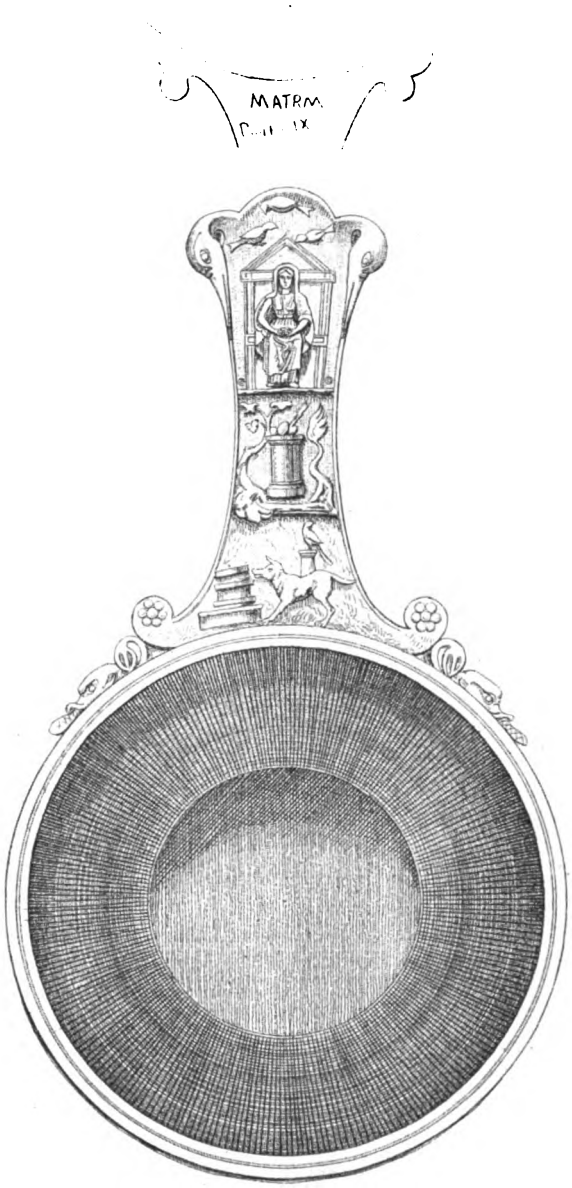

Échelle de 0m 090 par mètre

Digitized by Google

Digitized by Google

encore l'autre au moment de la trouvaille, présente de nombreuses bosselures, indices non équivoques d'un trajet plus ou moins long violemment accompli parmi les cailloux que roule le fleuve.

Un autre mystère plus difficile encore à pénétrer est celui qui touche à l'origine première des vases. Ont-ils appartenu au temple de la Bonne Déesse d'Arles ou à tout autre sanctuaire situé non loin du cours inférieur du Rhône ? C'est ce qu'on ne saura probablement jamais, à moins que le hasard n'en fasse découvrir d'autres avec des inscriptions dédicatoires, aussi explicites que plusieurs de celles du trésor de Mercure *Canetus* (1).

Quoi qu'il en soit de ces diverses conjectures, on ne peut que s'étonner en pensant que deux vases sortis de la même fabrique, ciselés par la même main, destinés, selon toute apparence, à deux cultes analogues et complémentaires l'un de l'autre, après des vicissitudes inconnues qui les ont éloignés du sanctuaire dont ils dépendaient, se soient trouvés réunis presque intacts, au bout de près de deux mille ans, sous les flots tumultueux d'un grand fleuve, d'où un heureux coup de filet devait les ramener, pour les faire passer des mains des pêcheurs dans les vitrines d'un musée.

AUG. DELOYE,

Correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

(1) *Ibid.*, vases de Bernay, nos 2821, 2826, 2827, 2840.

Digitized by Google

NOTICES

SUR LES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

VISITE AUX ANCIENNES MAISONS DE REIMS.

Par *Ch. Givelet*, membre de l'Académie impériale de cette ville.

In-8°. Reims, Dubois, 1863.

Reims ne possède pas seulement ces magnifiques monuments religieux qui font sa gloire et sa célébrité; il s'y trouve de nombreux débris de l'architecture civile ancienne qui présentent un véritable intérêt, mais qui sont presque inconnus même d'un bon nombre certainement des habitants de la ville du sacre. M. Charles Givelet, membre de l'Académie de Reims et archéologue réellement zélé et éclairé, a eu la bonne pensée d'écrire une rapide Notice sur les anciennes maisons de sa ville natale : il a composé une œuvre utile, simplement faite, et qui restitue à Reims tout un côté ignoré de sa valeur artistique. Reims possède en effet deux fragments de maisons du treizième siècle, sept ou huit du quatorzième, deux belles maisons du quinzième, cinq hôtels complets du seizième, avec neuf fragments plus ou moins considérables de maisons de la même période.

La maison dite des Musiciens, rue de Tambour, est un monument très-curieux du treizième siècle. Cinq niches ogivales séparées par quatre croisées à meneaux abritent autant de statues assises dont la partie postérieure se perd dans un renfoncement du mur; ces niches sont soutenues par des consoles très-saillantes qui supportent encore des personnages à mi-corps. Ces statues sont magistralement traitées : elles figurent des musiciens jouant du tambourin, de la cornemuse, du luth et du violon ; le personnage du milieu te-

Digitized by Google

nait un faucon qui a disparu en 1825 ; une vaste arcature trilobée encadre cette façade, qui est en outre percée de plusieurs fenêtres divisées en quatre compartiments par une croix en pierre, ceux d'en haut plus petits que ceux d'en bas. Le rez-de-chaussée de la maison a été défiguré par son appropriation en boutiques. Il faut citer ensuite l'hôtel de Bezannes, du quinzième siècle ; l'hôtel de Montlaurent, du seizième ; et le pavillon de l'ancienne abbaye Saint-Pierre, construit par l'abbesse Renée de Guise, et qui peut supporter avec avantage la comparaison avec les plus belles parties du palais de Fontainebleau. — Les deux hôtels que je viens de nommer sont deux types très-beaux et très-remarquablement complets des deux époques auxquelles ils appartiennent.

Reims enfin a conservé place Saint-Timothée, place de la Couture et rue des Loges, des séries de maisons à pignon avec arcades et poutres saillantes qui lui donnent l'aspect le plus pittoresque. — Le guide de M. Givelet est encore précis : il rectifie quelques erreurs, décrit bien et clairement, et est digne d'être imité dans les villes qui, comme Reims, sont assez heureuses pour garder encore quelques débris intéressants du passé.

Edouard de Barthélemy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE. — *Mémoires*; cinquième série. Tome VI, 1862; in-8° de 532 pages.

— Essai sur l'histoire et les attributions de l'ancienne bourse de Toulouse, par M. *Florentin Astre*, 21 pages.

— Le dieu Hercvles Andossvs. — Examen critique d'une monographie de M. le professeur J. Becher, de Francfort, insérée sous ce titre dans le *Rheinisches Museum* (nouv. série, t. XVII, p. 14, 28), par M. *Barry*, 40 pages.

— Explication historique d'une inscription qui avait été placée sur le mur d'un vieux monastère, par M. *Caze*, 9 pages.

— Négrepelisse, par M. *Devals* aîné, 43 pages.

— Etudes historiques sur Moissac, par M. *Lagrèze-Fossat*, 25 pages.

— Etude historique sur Arnaud-Sorbin de Sainte-Foy, chanoine théologal de Toulouse, évêque de Nevers, prédicateur des rois Charles IX, Henri III et Henri IV (1532-1506), par M. *Vaïsse*, 32 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE, à Saint-Etienne. — *Annales*; tome IV, 1860; in-8° de 244 pages.

1re et 2e livraison.

— Fables nouvelles en quatrains, par M. *J.-H. Rossand*, 4 pages.

— Bibliothèque forésienne, par M. *De la Tour-Varan*, 14 pages.

3e et 4e livraison.

— Le Slave et le Breton, par M. *F. Michalowski*.

— Bibliothèque forésienne (suite), 10 pages.

— Tome V, 1861; in-8° de 174 pages.

1re livraison.

— Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1860, par M. *Paul d'Albigny*, 14 pages.

Digitized by Google

— Marche comparative de l'architecture et de la littérature, depuis les temps les plus reculés jusqu'au moyen âge, par M. *Dardenne de la Grangerie*, 14 pages.
— Bibliothèque forésienne (suite), 10 pages.

2e livraison.
— De l'état des connaissance relatives à l'électricité chez les anciens peuples d'Italie, par M. *A.-F. Bouillet*, 25 pages.
— L'Assistance et les institutions de prévoyance, par M. *Jules Simon*.
— Bibliothèque forésienne (suite). 17 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS. — ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS. — COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE. — *Répertoire archéologique de l'Anjou*. — Janvier à juillet 1863. In-8° de 312 pages.

Janvier. — Monuments antiques de l'Anjou (suite), par M. *Godard-Faultrier*, 13 pages (planches).
— Antiquités mérovingiennes. Numismatique angevine, par *le même*, 13 pages.
— Chronique, 3 pages.

Février. — Monuments antiques de l'Anjou (suite), par *le même*, 16 pages.
— Notice historique sur le château et la commune de Brezé, par M. *Louis Raimbault*, 16 pages.

Mars. — Sur la polémique qui s'est élevée à l'occasion de *Henri Arnauld*, évêque d'Angers au dix-septième siècle, par M. *Bougler*, 60 pages.

Avril. — Actes de saint Maxentiol, prêtre et confesseur, par M. *X. Barbier de Montault*, chanoine, 50 pages.

Mai. — Monuments antiques de l'Anjou (suite), par M. *Godard Faultrier*, 16 pages.
— Notice historique sur le château et la commune de Brezé (suite et fin), par M. *Louis Raimbault*. — Pièces justificatives. — 25 pages.

Juin-juillet. — Armorial des évêques et administrateurs de l'insigne église d'Angers, par M. *X. Barbier de Montault*, chanoine, 47 pages.
— La maison du roi à Saumur, par M. *J. B.*, 5 pages.
— Chronique, 8 pages.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE, à Nancy. — *Journal*. — 12e année, 1863. In-8° de 124 pages.

Janvier. — Essai bibliographique. — Claude Gelée, dit le Lorrain (1600-1682), par M. *Charles Hequel*, 14 pages.

Digitized by Google

Février. — L'hôtel et l'épitaphe de Balthasar de Haussonville, par M. *Léon Mongenot*, 8 pages.

— Notes sur la Lorraine allemande. — La ville de Lixheim pendant la guerre dite de Turenne, par M. *Arthur Benoît*, 4 pages.

Mars. — Note sur les constructions romaines découvertes aux Thermes, territoire de Crézilles, par M. *E. Olry*, 7 pages.

— Inscriptions lorraines à Rome, recueillies par M. l'abbé *X. Barbier de Montault*, 4 pages.

Avril. — Notices bibliographiques sur des livres peu connus, par M. *Gillet*, 9 pages.

— Extrait de l'inventaire des titres de la commanderie de Saint-Antoine de Pont-à-Mousson, fait par ordre du révérend père Chanot, supérieur de ladite commanderie, l'an 1712, 3 pages.

Mai. — Les hôtelleries du vieux Nancy, par M. *Léon Mongenot*, 11 pages.

— Duménil Latour, peintre, par M. *Alex. Joly*, 6 pages.

Juin. — Epitaphes lorraines à Rome (suite), par M. l'abbé *X. Barbier de Montault*, 6 pages.

— Extrait des registres de la mairie royale, siége de municipalité de la ville de Bourmont et police de la même ville, 5 pages.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg. — *Bulletin*. 2e série. — Tome I, livraisons 1 à 3. 3 vol. gr. in-8° de 201 pages. (Planches.)

1re livraison (1862).

— Compte rendu des travaux exécutés par la Société dans plusieurs châteaux, par M. *Ringeisen*, 4 pages.

— Observations sur le niveau du col de l'ancien Argentoratum romain (première enceinte de Strasbourg), par le docteur *Eissen*, 4 pages.

— Tertre funéraire situé près de Balgau (Haut-Rhin), par M. *Max. de Ring*, 3 pages.

— Rectification des erreurs topographiques sur quelques endroits de la vallée de la Bruche (avec carte), par M. *J. Kramer*, 15 pages.

— La pierre tombale d'Ulrich de Rathsamhausen et de Marie d'Andlau dans l'église de Fénétrange, par M. *Louis Benoît*, 3 pages.

— Recherches sur l'ancienne constitution de la commune à Colmar, par M. *X. Mossmann*, 55 pages.

— Fouilles exécutées dans les tombelles celtiques de la forêt de Haguenau, près de Schirrhein, et dans les cantons forestiers du Schirrheinerweg et du Fischerhübel, pendant les 28, 29, 30 et 31 octobre 1861, par M. *Max. de Ring*, 12 pages.

Digitized by Google

2e livraison (1862).

— Eglise de Saint-Thomas, par feu M. *Fries*, 4 pages.

— Notes sur l'église d'Etueffont-Haut et sur celle de Saint-Dizier, par M. *Henri Bardy*, 5 pages.

— L'abbaye de Neubourg au moyen âge et la navigation du Rhin, par M. *Louis Spach*, 10 pages.

— Pièces justificatives, 8 pages.

— Liste des abbés de Neubourg, 1 page.

— L'archéologue J.-J. Oberlin, par *le même*, 13 pages.

— Le Schimmelrain, près de Hartmannswiller (Haut-Rhin), par M. *Max. de Ring*, 4 pages.

— L'Ochsenfeld, ses antiquités, ses traditions, 6 pages.

3e livraison (1863).

— Le cimetière fortifié de Dorrenbach, par M. *A. Stoffel*, 5 pages.

— Eglises de Sainte-Madeleine, de Saint-Louis et de Sainte-Catherine, à Strasbourg, par feu M. *Fries*, 10 pages.

— Notice sur quelques monuments de l'époque gallo-romaine trouvés sur les sommités des Vosges, près de Saverne (Bas-Rhin), par M. *de Morlet*, 10 pages.

— L'église abbatiale de Saint-Pierre et de Saint-Paul de Wissembourg et ses peintures murales, par M. *Vict. Guerber*, 9 pages.

—Notice sur quelques antiquités de la montagne de Sainte-Odile et des environs, par M. *C.-F. Oppermann*, 8 pages.

— Lettre d'indulgence en faveur du chapitre de Lurbourg, par M. *Louis Spach*, 6 pages.

— Fouilles exécutées dans les tombelles celtiques de la forêt communale de Dessenheim, pendant les 18, 19, 20 et 21 août 1862, par M. *Max. de Ring*, 6 pages.

— Notice sur l'ancienne commanderie teutonique de Dhan, près de Zinsurller, canton de Nierbronn, par M. *Jér.-Ans. Siffer*, 2 pages.

— Note sur les tumuli de la forêt de Brumath, par M. *de Morlet*, 2 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE BÉZIERS.

Composition du bureau.

MM. Carou, *président*,
Fabregat (Auguste), *vice-président*,
Azaïs (Gabriel), *secrétaire*,
Laurès (Emile), *secrétaire-adjoint*,
Chaulan (l'abbé), *trésorier*,
Durand, *archiprêtre*, *bibliothécaire*,
Rebière, *bibliothécaire-adjoint*,
Mathon } *conservateurs*.
Bonnet }

Concours pour l'année 1864.

Dans la séance solennelle qu'elle tiendra le jeudi de l'Ascension, 5 mai 1864, la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers décernera :

1° Une couronne de laurier en argent à l'auteur d'un Mémoire historique sur le Languedoc, ou sur quelque autre province du midi de la France.

2° Un rameau de chêne en argent à la meilleure pièce de vers français.

3° Un rameau d'olivier, aussi en argent, à la meilleure poésie en langue néo-romane. Tous les idiomes du Midi sont admis à concourir (1).

Les pièces destinées au concours ne seront pas signées. *Elles devront être lisiblement écrites*, et être adressées en double copie et franches de port, avant le 1er avril prochain, à M. le secrétaire de la Société.

Chacune portera une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté, renfermant avec le nom de l'auteur la déclaration qu'elle est inédite et qu'elle n'a pas été présentée à d'autres Sociétés.

Les pièces envoyées au concours ne seront pas rendues.

(1) Les poëtes néo-romans devront suivre dans leurs compositions l'orthographe des Troubadours.

ERRATUM.

Dans l'avant-dernière livraison de la *Revue* (3e série, tome II, p. 260, ligne 8), *au lieu de* 25 avril 1626, *il faut lire :* 25 avril 1726.

Digitized by Google

Rapport par M. Le Roux de Lincy, sur la Communication de M. Orieux, relative à la découverte d'un aqueduc romain, p. 475 et 476.
— — Sur une Note de M. de Baecker, relative à des carrelages émaillés découverts à Nordpeenne, p. 477 et 478.
— Par M. E. du Sommerard, sur des dessins de canaux en terre cuite communiqués par M. Mathon, p. 479.
— — Sur les inventaires des reliquaires et trésors communiqués par M. Ed. Fleury, p. 480 à 484.
— Par M. Le Roux de Lincy, sur une Note et un dessin de M. A. Dauvergne, relatifs à la chapelle du cimetière de Saint-Floret, p. 485 et 486.
— Par M. J. Quicherat, sur une Communication de M. Cénac-Moncault relative aux obélisques du midi de la France, p. 487 et 488.
— Par M. Chabouillet, sur une Communication de M. Le Roy (de Melun), p. 489 à 491.
— — Sur une Communication de M. Devals relative à une médaille gauloise, p. 492 et 493.

ÉTUDES HISTORIQUES.

Philologie gauloise. Additions à la grammaire, par M. H. Monin, p. 494 et 495.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES.

Notice sur deux vases antiques, etc., par M. Deloye (avec un dessin), p. 496 à 509.

NOTICES SUR LES OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE.

Visite aux anciennes maisons de Reims, de M. Givelet, par M. Ed. de Barthélemy, p. 510 et 511.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE, p. 512 à 517.
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES, p. 518.

Digitized by Google

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Paraît par livraisons mensuelles le 30 de chaque mois. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. par an pour Paris et les départements.

ON S'ABONNE A PARIS :

Chez M. PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

Dans les départements : chez les principaux libraires.

A L'ÉTRANGER :

AMSTERDAM.	Van Cleff frères.
—	L. van Bakkenès et Cie.
ANVERS....	Max Kornicker.
BERLIN....	Asher et Cie.
—	Ernst et Korn.
BONN.....	Marcus.
BRUXELLES..	Decq.
—	Muquardt.
FLORENCE..	Vieusseux.
FRANCFORT.	Baër.
LEIPZIG....	T.-O. Weigel
—	Dürr.
LONDRES...	Hippolyte Baillière.
—	Barthès and Lowell.
MADRID....	C. Bailly Baillière.
MALAGA....	Francisco de Mova.
MILAN.....	Dumolard frères.
MOSCOU....	Urbain.
NAPLES.....	Marghieri.
NEW-YORK..	Hippolyte Baillière.
ROME.....	Merle.
ST-PÉTERSBOURG....	Glarner.
—	I. Issakoff.
STOCKHOLM.	Bonnier.
TRIESTE....	Münster.
TURIN.....	Bocca frères.
VENISE.....	Münster.
VÉRONE....	Münster.
VIENNE....	Sternickel et Sintenis.
—	Gerold et fils.

PARIS, IMPRIMERIE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ 45. (279)

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME II.

LIBRARY
JUN 14 1966
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DÉCEMBRE 1863.

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES DE PAUL DUPONT,
45, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ.

1863

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1863.

ACTES OFFICIELS.

Arrêté ministériel fixant le jour de la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, p. 517.

TRAVAUX DU COMITÉ.

Rapports.

Section d'histoire et de philologie.

— Par M. J. Desnoyers, sur le Bulletin de la Commission historique du département du Nord, 518 à 528,

— Par M. Huillard-Bréholles, sur le Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées, p. 529 à 533.

Section d'archéologie.

— Par M. de la Villegille, sur les Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand, p. 534 à 536.

— Par M. de Mas-Latrie, sur le Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, p. 537 à 547.

— Par M. P. Lacroix, sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, p. 548 à 552.

— Par M. de la Grange, sur les travaux de la Société d'histoire de la Maurienne, p. 553 et 554.

ÉTUDES HISTORIQUES.

Analyse d'un manuscrit de la bibliothèque de Blois sur les états généraux de 1576, par M. A. Dupré, p. 555 à 568.

DOCUMENTS.

Le fief chepier de Hocqueville-sur-Cany. Communication de M. F.-N. Le Roy, p. 569 à 572.

Noms et ouvrages de quelques articles des XVe et XVIe siècles. Communication de M. H. Dusevel, p. 573 à 579.

Règlement de police de la ville de Thiers. — Bail à prix fait pour la construction d'un reta blcà Thiers. Communications de M. Saint-Joanny, p. 580 à 586.

Extrait d'une lettre de M. Buache de Verpont. Communication de M. de Mellet, p. 587.

Extraits des registres d'office du bailliage de Ribemont. Communication de M. Matton, p. 588 à 591.

Bulle inédite de Grégoire XI. Communication de M. l'abbé André, 592 et 593.

Charte-Notice concernant la cloche de l'église de Blaison, en Anjou. — Deux lettres originales de Louis XI. — Deux pièces originales relatives aux vêtements, etc., de Pregent Coëtivy, p. 594 à 600.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE, p. 601 à 607.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES, p. 608 à 612.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACTES OFFICIELS.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, qui institue des prix annuels en faveur des Sociétés savantes des départements qui auront envoyé les meilleurs travaux ;

Vu les propositions du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Arrête :

Art. 1er.

La distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, à la suite du concours ouvert pour l'année 1863, aura lieu à la Sorbonne le samedi 2 avril 1864, à midi précis.

Art. 2.

Le mercredi 30, le jeudi 31 mars et le vendredi 1er avril, des lectures seront faites dans les trois sections du Comité par les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 30 novembre 1863.

V. DURUY.

Digitized by Google

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord.

Tomes V et VI, Lille, 1858-1862, 2 volumes in-8°.

Quoique fondée depuis plus de vingt ans, quoique ayant publié un compte rendu de ses travaux dès les premiers temps de sa création, et ne les ayant point interrompus depuis, la Commission historique de Lille n'a cependant encore été le sujet d'aucun rapport dans le sein du Comité. C'est sans doute au long intervalle écoulé entre ses publications successives, et peut-être aussi à l'irrégularité de ses envois au ministère, que ce silence ou ce retard doivent être attribués.

Créée en 1840 par M. de Saint Aignan, préfet du département du Nord, avec le concours très-actif de M. de Contencin, alors secrétaire général de cette préfecture, depuis directeur des cultes au ministère de l'instruction publique, qui prit une grande part au plan et aux progrès de ses premiers travaux, la Commission historique du département du Nord eut dès son origine et a conservé une organisation moins académique qu'administrative. Ses membres résidants, d'abord au nombre de neuf, et ses membres correspondants, au nombre de six, représentant chacun de six arrondissements, sont nommés par le préfet sur la proposition de la Commission. Des rapports annuels présentés par son président au Conseil général font connaître à ce Conseil les résultats des travaux de la Commission et les frais qu'ils peuvent occasionner. C'est avec cet appui qu'ont été publiés, de 1843 à 1862, six volumes d'un Bulletin où les descriptions des principaux monuments du département du Nord sont accompagnées de bons dessins.

Digitized by Google

Le but de cette Commission n'est pas seulement de décrire les monuments historiques, mais aussi de veiller à leur conservation, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'histoire et de l'archéologie nationales, ainsi que cela a lieu pour d'autres Commissions analogues organisées sur le même plan dans plusieurs départements. Aussi trouve-t-on dans le recueil des travaux de la C mmission du Nord, outre quelques Mémoires un peu étendus, relatifs soit à des monuments figurés d'architecture, de sculpture, de peinture, de numismatique, soit aux principaux dépôts d'archives du département dus au directeur du dépôt central de ces archives, M. Le Glay, enlevé récemment aux études historiques, un plus grand nombre de rapports, de lettres, d'extraits de procès-verbaux concernant ces mêmes monuments, ainsi que la conservation et la réparation des édifices publics les plus remarquables et les découvertes d'objets d'art ou d'antiquités.

Ce sont des travaux de ces divers genres qu'on trouve dans les volumes Ve et VIe, dont je vais rendre compte au Comité, et dont plusieurs ont une utilité et un intérêt véritables. J'ai appuyé principalement sur ceux qui rentrent dans les attributions de la section d'histoire, me bornant à indiquer ceux qui se rapportent plus directement à la Section d'archéologie, malgré la difficulté de faire bien nettement le partage entre les uns et les autres.

On doit signaler d'abord dans le tome V, qui comprend les travaux de la Commission depuis 1853 jusqu'en 1860, un Mémoire de M. Ch. de Godefroy de Ménilglaise intitulé : *Observations recueillies dans le chartrier de l'abbaye de Cisoing*. Déjà les archives de cet établissement religieux de l'ordre de Saint-Augustin, situé à deux lieues de Lille, avaient fourni à M. Le Glay le sujet d'une de ses nombreuses Notices sur les titres d'origines diverses conservés au dépôt central de la préfecture du Nord ; mais M. de Godefroy ne s'est pas borné à mentionner, à défaut de cartulaires originaux, les principaux recueils de pièces copiés en 1517 et en 1673, ainsi qu'un assez grand nombre de chartes originales; il a surtout utilisé ces documents pour refaire l'histoire de l'abbaye, qui occupe une très-petite place dans le *Gallia Christiana*, et qui, fondée au neuvième siècle, n'est bien connue que depuis le douzième. Les lumières qu'on en peut tirer n'ont pas, il est vrai, une grande portée, et font connaître un désordre généralement peu édifiant dans les affaires de l'abbaye, ainsi que de fréquents et longs débats de juridiction entre l'archevêque de Reims, dont Cisoing relevait immédiatement, et l'évêque de Tournai, dans le diocèse duquel cette abbaye était située.

Digitized by Google

M. de Godefroy a tiré tout le parti possible des pièces qu'il analyse, soit au point de vue le plus général des mœurs et usages, soit en indiquant les rapports de l'abbaye avec les pouvoirs temporels contemporains, rois, seigneurs, avoués du couvent, ou ses conflits avec les nombreuses juridictions du moyen âge.

En traitant des possessions et des revenus de l'abbaye, il indique parmi les charges, en 1465, une pension de 400 florins *pour le plat du prélat.*

En 1594, on voit que 20 sous suffisaient à une distribution de vin aux frères célébrant un obit, distribution instituée « afin qu'ils se « portent allégrement à remplir cet office ; autrement nous ferme- « rions la bouche aux chanteurs, et mériterions le reproche adressé « à celui qui tient la bouche liée au bœuf foulant le grain.» (*Deutér.*)

Quelques années plus tard, dix livres de Douai sont placées sur une terre affermée à moitié, et le produit est affecté à l'entretien d'une lampe, « afin que, quand les enfants de lumière se lèvent pour « matines, ils ne marchent point dans les ténèbres. »

En 1233, le marc de Flandre se composait de 31 sols 4 deniers. L'année précédente, trois quartiers de terre chargés d'un cens de 2 deniers de Laon sont vendus au prix de 15 livres. — Le cens est exigible le *jour de Saint-Rémi,* et, en cas de retard, le seigneur a droit à une paire de gants de 3 deniers. De plus, son receveur n'est pas astreint à faire au delà d'une lieue pour l'aller toucher. — En 1252, 23 bonniers de prés et bois à Cisoing sont achetés pour l'abbaye sur le pied de 50 livres le bonnier, nouvelle monnaie de Flandre.— En 1266, la toile des chemises, caleçons et linge des religieux coûtait 16 deniers tournois l'aune ; celle des surplis, 18 ; celle des rochets, 20. — En 1304, le sire de Royère payait un cheval 200 livres tournois. — La dotation d'une chapellenie fondée en 1300 se compose d'un revenu de 20 livres tournois et d'une maison valant de loyer 50 sous. Elle est déclarée suffisante pour l'entretien du chapelain qui, entre autres obligations, a celle de dire la messe assez matin pour que les ouvriers puissent l'entendre avant d'aller à leurs travaux; — en 1415, la réparation du canal de Rinlay coûtait, pour 100 pieds, 6 livres 10 sous, monnaie du Hainaut.

Entre autres exemples des précautions prises par l'abbaye pour que des concessions passagères à des puissances temporelles ne devinssent pas des obligations perpétuelles, on remarque celle-ci au sujet d'un droit de gîte : le sieur de Cisoing, à qui l'on prête bénévolement, en 1293, un lieu en l'abbaye, pour « recevoir à son « coust la demoiselle de Cysoing, sa femme, à sa première venue en

Digitized by Google

« Cysoing, reconnaît que l'église n'en peut estre assiervie. » On voit l'abbaye se racheter, en 1252, de l'obligation où elle était de fournir au seigneur de Cisoing deux chariots attelés pour transporter son harnais de guerre quand le comte de Flandre le mandait en expédition ou chevauchée. Elle s'exempte, entre autres charges, de la prétention qu'avait le même seigneur de s'approprier le palefroi que montait l'abbé nouvellement élu, au retour de sa bénédiction.

M. de Godefroy passe en revue les renseignements relatifs à certains droits de voirie. Il énumère les noms et surnoms fournis par les titres, du douzième au quatorzième siècle ; il montre l'application à Cisoing, vers 1214, de la loi dite de la Bassée, qui paraît être, selon M. Tailliar, identique avec la charte communale octroyée à Vervins, en 1163, par Raoul de Coucy, et qui consacre des franchises précieuses pour l'époque. Ce furent ces franchises qui la rendirent populaire en Flandre, et firent que les communes naissantes regardaient comme une faveur d'y être assujetties.

Un des articles les plus curieux de cette Notice est celui qui concerne l'espèce de code correctionnel que l'abbé Nicolas Robertie promulgua en 1429 pour réglementer la justice locale du territoire dépendant du prieuré de Beaurepaire, et une autre loi de police rurale, rendue vingt-six ans plus tard par un autre abbé pour les habitants d'Hornaing, lieu voisin de Beaurepaire. Tout y est prévu : les répressions et les amendes pour coups et dommages aux personnes, aux bêtes, aux choses et au sol y sont énumérées avec les mêmes précautions et la même équité que dans les lois des Francs ; tout serait à citer pour le comparer à d'autres lois communales ou rurales si communes en France au moyen âge. On voit aussi que les formalités pour les transmissions de la propriété affectaient une forme judiciaire, et qu'elles étaient accomplies dans les campagnes par le maïeur et les hostes constitués en tribunal local qu'on nommait la *Loy*. Une des clauses de cette petite charte rendait les parents responsables des délits commis par leurs enfants, mais diminuait l'efficacité de cette responsabilité en ajoutant que, si les parents ne voulaient payer, les enfants seraient fouettés publiquement ou autrement, à discrétion de justice. Cette charte devait être publiée par les soins du seigneur deux fois l'an, en l'église : à défaut, il perdrait son droit aux taxes et amendes encourues.

M. de Godefroy analyse ou traduit plusieurs chartes du douzième et du treizième siècle, intéressantes pour l'étude des différents modes de transmission de la propriété, pour la connaissance des

Digitized by Google

droits des femmes et des mineurs, pour les formes de la procédure, la rédaction des baux, les termes de la culture qui, usités encore aujourd'hui, remontent au douzième siècle et plus loin, l'usage de la langue française dans les actes privés dès le commencement du treizième siècle, etc.

Il m'a paru utile d'insister sur ce Mémoire de M. de Godefroy, qu'on peut donner comme un exemple des renseignements variés et intéressants fournis par une étude attentive des chartes pour les sujets en apparence le plus étrangers à l'histoire des établissements ecclésiastiques qu'elles concernent. C'est une excellente application des doctrines d'érudition pratiquées par M. Guérard et perpétuées par ses érudits continuateurs.

Notice sur les Conférences tenues à Lille en 1716, *à la suite du traité de Bade*, par M. Le Glay. (*Bull.*, t. V, p. 53.)

Plusieurs fois la ville de Lille a été le siége de Conférences pour des règlements de limites; on connaît celles des années 1669 pour l'exécution du traité d'Aix-la-Chapelle, et de 1699, après la paix de Ryswick. Celles de 1716 et 1717, pour l'exécution du traité conclu à Bade en 1714 entre Louis XIV et l'empereur Charles VI, ayant donné lieu à de longs débats et n'ayant abouti à aucun résultat définitif pour les nombreux objets à discuter et à régler, furent suspendues, et ont laissé peu de traces dans l'histoire des traités. En effet, ce ne fut que plus tard, en 1769, par une convention conclue à Versailles entre Louis XV et l'impératrice Marie-Thérèse, que les frontières entre la France et les Pays-Bas autrichiens furent définitivement fixées, et ce fut seulement en 1779 qu'un traité nouveau détermina l'échange des territoires enclavés.

M. Le Glay reproduit le récit de ces Conférences, soit d'après les documents des archives de Lille, consistant surtout en lettres, qu'il publie intégralement, soit d'après les rapports venus des Commissaires autrichiens, dont l'original est conservé à la bibliothèque de Bruxelles, et dont un extrait, rédigé par M. Em. Gachet, est joint à cette Notice.

Recherches historiques sur les anciennes maisons hospitalières rurales du nord de la France, par M. Jules Le Glay (t. V, p. 138 à 161).

Ce travail du plus jeune des fils de l'archiviste général du département du Nord est l'un des plus neufs, et, malgré sa concision, des

Digitized by Google

plus attachants de ceux que renferment les derniers volumes de la Commission historique. En effet, dans le nord de la France, en Flandre, en Hainaut, en Artois, plus qu'ailleurs peut-être, on peut constater les effets de la charité publique et privée pour adoucir par des institutions de bienfaisance, remontant souvent jusqu'au douzième siècle, les misères de la classe pauvre. L'histoire des principaux hospices des villes de ce pays, la description de leurs archives, sont déjà faites en partie, quoiqu'il reste encore beaucoup de documents inédits propres à en mieux faire connaître les origines, les bienfaiteurs, la vie intérieure, l'administration, les coutumes. Dans un rapport fait au Comité il y a quelques années (1), j'ai essayé de montrer, d'après des documents inédits communiqués par M. de la Fons Mélicocq, quel intérêt offrent ces recherches pour l'étude des mœurs et des institutions du moyen âge, particulièrement au point de vue de l'histoire des institutions concernant les enfants abandonnés. Le bureau des archives départementales au ministère de l'intérieur a depuis quelques années dirigé les recherches de ses inspecteurs sur l'examen des archives des établissements de bienfaisance des villes, généralement très-riches en titres de donation et de propriété remontant à des époques fort reculées. Mais l'histoire des maisons hospitalières rurales est encore à peu près inconnue, et le travail de M. J. Le Glay est un bon exemple à suivre dans d'autres parties de la France. Il en peut résulter, en effet, non-seulement une connaissance plus complète de l'organisation d'établissements utiles et de leurs créateurs ou bienfaiteurs, mais une influence morale dont la valeur est incontestable.

La plupart de ces institutions de l'hospitalité rustique, dont M. J. Le Glay rappelle les origines, n'existent plus ; un grand nombre d'entre elles se confondent avec les léproseries, maladreries, hostelleries, dont l'utilité, reconnue au moyen âge, a diminué et cessé lorsque cessèrent les causes qui leur avaient donné naissance, et lorsque ces petits établissements se fondirent dans les grands hôpitaux des villes. Cependant M. J. Le Glay remarque avec raison que souvent, au moment de cette fusion, des clauses de réserve avaient été établies en faveur des pauvres des villages dépouillés de leur *hostellerie*, clauses qui ne furent pas toujours respectées, même après l'édit rendu par Louis XIV en mars 1693 dans le but de supprimer les hospices ruraux et de les transférer dans les établissements ur-

(1) *Bulletin du Comité historique*, t. III, 1856.

Digitized by Google

bains. Cette mesure était sans doute justifiée par un état de choses facile à comprendre : confiées aux soins gratuits des notables du lieu, ces institutions durent souvent être mal administrées, déchoir dans la gestion de leurs biens, et par conséquent dans leur utilité charitable. Placées au sein de contrées qui furent si longtemps le théâtre de la guerre et confinées dans des localités sans défense, elles avaient souvent beaucoup à souffrir, et trop fréquemment elles furent victimes de pillages, de démolitions, de mauvais traitements. Leurs biens, soustraits à une administration régulière, étaient détournés de leur destination primitive, et la réforme qui s'opéra peu à peu, mais définitivement, à la fin du dix-septième siècle, était devenue indispensable.

M. J. Le Glay énumère plus de cent communes dans lesquelles il a constaté, par l'examen de titres authentiques, l'existence ancienne d'établissements de bienfaisance. Tous n'ont pas, quoique ce soit le plus grand nombre, pour origine uue léproserie ou maladrerie : on voit à Ablain-Saint-Nazaire, en Artois, un petit hospice pour les aliénés fondé vers 1370 par Hugues, chapelain de la cathédrale d'Arras, hospice qui existait encore au seizième siècle. Aix-en-Gohelle avait été doté au douzième et au treizième siècle par les châtelains de Lens de plusieurs maisons de malades ou de vieillards pour chacune des sections du village.

A Andres, en 1107, est fondé par Warin de Fiennes un hospice pour les pauvres et les pèlerins. — A Auchy-les-Moines, avant le quinzième siècle, il y avait « un hospital, ou povre Maison-Dieu, où « on heberghie les povres, et ont potage, fu et lit; et est li maisons « en le warde de chiau de l'abaie. » L'hospital de Conchy-sur-Canche avait été fondé à peu près dans les mêmes conditions, ainsi que l'*Hôtel-Dieu* de Crèvecœur, mentionné dès le treizième siècle. — Au douzième siècle, il existait à Bourbourg un hôpital de Saint-Nicolas; il en existait un à Chocques au quinzième; — l'hôpital de Comines remontait au moins au douzième siècle. — Mardick possédait au treizième siècle un hospice dit la *Charité du Saint-Esprit*; d'autres établissements portaient le nom de l'*Aumône*. L'industrieuse ville de Roubaix, qui n'était au quinzième siècle qu'une modeste bourgade, avait, grâce aux libéralités d'Isabeau de Roubaix, dame de Luxembourg, un hospice pour douze pauvres femmes infirmes; aujourd'hui cet établissement entretient cent vingt vieillards des deux sexes servis et soignés par les filles de l'Enfant-Jésus. A Saint-Euglever, en Boulonnais, le chevalier Oilard de Wimille fonda vers 1151 un hôpital destiné à abriter les voyageurs,

Digitized by Google

et surtout les pèlerins qui allaient en Angleterre. Le fondateur voulut même y achever ses jours, dans l'exercice de la charité envers les malades. — Le hameau d'Audisque, près Saint-Etienne du Mont, dans la même contrée, possédait dès le douzième siècle un hôpital de Saint-Nicolas, où l'on accueillait les pèlerins qui venaient à Notre-Dame de Boulogne, et surtout les femmes qui, durant ce pèlerinage, étaient surprises par les douleurs de l'accouchement. — A Saint-Nicolas-en-Baisse était, dès la fin du douzième siècle, une maison de charité désignée sous le nom des *Douze-Apôtres*.

Toutes les origines de ces Charités rurales ne sont pas aussi anciennes, et M. Le Glay a bien soin d'indiquer les fondations et donations plus récentes, sans oublier celles qui ne datent que de nos jours. Il annonce le projet de publier plus tard des pièces justificatives à l'appui de ses premières recherches, de les continuer et de les compléter. On ne saurait trop l'encourager dans cet utile et intéressant travail.

Nouveau Mémoire sur les archives départementales du Nord, par M. Le Glay, première et deuxième partie. (Tomes V et VI du Bulletin).

Le savant et dévoué archiviste du département du Nord a publié un si grand nombre de Notices et de sommaires, soit des archives générales, soit de fonds particuliers d'abbayes et d'autres établissements ecclésiastiques ou civils des territoires qu'embrassait la juridiction de l'ancienne Chambre des Comptes de Lille ou le ressort moderne de la préfecture du Nord, qu'il est assez difficile de distinguer ce qu'il y a de nouveau dans les plus récentes de ces Notices, lorsqu'elles embrassent, comme celle-ci, l'ensemble ou du moins une grande partie des fonds divers dont M. Le Glay a déjà donné des descriptions. On est toutefois bien certain qu'il a fait entrer dans son nouveau travail les résultats des découvertes et des classements nouveaux; d'ailleurs, il a soin de renvoyer à ses travaux antérieurs, et il se borne dans celui-ci à faire mention des titres conservés au dépôt central.

C'est ainsi que sont décrits dans ces deux Mémoires les documents relatifs aux établissements situés dans les arrondissements de Cambrai, — de Douai, — de Lille, — de Valenciennes, d'Avesnes et de Dunkerque. Il serait surabondant d'analyser cette énumération, qui n'est elle même qu'une analyse très-succincte. Aussi me paraît-

Digitized by Google

il suffisant d'indiquer que dans chaque arrondissement sont mentionnés tous les actes de chacun des établissements, les principaux recueils des documents et surtout les plus anciens titres qui les concernent. Dans l'arrondissement de Douai, par exemple, on voit l'indication générale des pièces, soit isolées, soit réunies en liasses, en registres ou en cartulaires, soit analysées ou cataloguées dans des inventaires et répertoires concernant les établissements suivants : *l'Université* de cette ville, créée en 1559; — l'*abbaye de Marchiennes*, fondée vers 643; — le *Chapitre de Saint-Amé de Douai*, fondé vers 684; — l'*abbaye d'Anchin*, fondée en 1079; — l'*abbaye de Sin*, fondée vers 1224; — l'*abbaye de Flines*, qui remonte à l'année 1234; — l'*abbaye des Prés*, fondée à Douai vers le commencement du treizième siècle; — l'*abbaye de Notre-Dame de la Paix*, fondée seulement en 1604. Il en est de même pour les autres arrondissements.

Tout en rendant justice au zèle constant de M. Le Glay, et en reconnaissant que des documents très-nombreux et plusieurs cartulaires importants ont été signalés par lui dans ce nouveau Mémoire, le dernier qu'il ait publié, puisque la mort l'a enlevé aux études historiques peu de temps après sa rédaction, on peut regretter qu'un tableau ou résumé général et sommaire, mais plus complet et plus détaillé que celui qui parut dans les deux Catalogues officiels des archives départementales publiés en 1848 de la partie ancienne des riches archives confiées à sa direction, n'ait pas été publié de son vivant. C'est un travail d'ensemble, qui sera sans nul doute exécuté un jour suivant le plan général, uniforme, imposé aux archivistes des départements par la Commission centrale du ministère de l'intérieur.

Il me reste à indiquer très-sommairement plusieurs autres travaux insérés dans les tomes V et VI du Bulletin de la Commission historique du Nord, et qui sont plus spécialement archéologiques. Tels sont : des Notices de M. Imbert de la Phalesque sur l'*Epoque de la gravure du blason* ou sur l'usage d'indiquer par des hachures les couleurs sur métaux des armoiries, usage dont il croit retrouver la première trace dans un ouvrage imprimé à Douai de 1627 à 1631; une autre Notice du même membre sur les *Armes de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille;* — un Mémoire de M. Eug. Bouley sur les *Constructions et voies antiques découvertes dans le bois de Busignes* de 1847 à 1849; — une Note de M. Preux sur deux éditions des cuivres originaux des belles gravures de monuments de la *Flandria illustrata*, de Sanderus; — une Notice de M. l'abbé Carnel, sur un

Digitized by Google

Tableau triptyque du commencement du seizième siècle, monument funéraire de Hugues Le Cocq, conservé en l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille; — une Note de M. Bonvarlet sur une tombe de Robert de Thiennes remontant au commencement du seizième siècle et retrouvée à Caestre, dans l'arrondissement d'Hazebrouck; — un Mémoire de M. l'abbé Dervaux sur les principaux monuments et les annales religieuses de la ville de Comines, petite ville de la Flandre wallonne, chef-lieu du territoire ou quartier du Ferain, anciennement renommée pour ses beaux clochers et pour le souvenir de notre grand historien; — une Notice de M. Fretin sur l'*Ancienne église de Quesnoy-sur-Deûle* remontant au treizième siècle, puis détruite et remplacée à la fin du seizième siècle et au dix-septième par une autre, qui a été récemment démolie. La restitution ou description de ces édifices n'a pu être faite que par l'étude des substructions et des débris de sculptures.

De tous ces Mémoires, qui touchent à la fois à des questions d'archéologie et d'histoire, le plus important à beaucoup près, puisqu'il ne forme pas moins des deux tiers du sixième volume du Bulletin, est la *Statistique archéologique du département du Nord* (t. VI, p. 101 à 282).

Entreprise sur un plan un peu différent des Répertoires archéologiques demandés par le ministère aux Sociétés savantes, cette statistique donne, suivant leur distribution géographique par arrondissements et cantons, la description de toutes les communes. Dans chacune d'elles sont passés successivement en revue, la situation, — les noms anciens, — les armoiries, — les monuments, — les institutions religieuses et civiles, — les principaux faits historiques, — les personnages remarquables; — l'indication des hameaux et lieux-dits, — la bibliographie.

A chaque arrondissement est jointe une petite carte sur laquelle sont reportées toutes les indications archéologiques et historiques de l'époque romaine, et du moyen âge, ainsi que les limites des divisions anciennes et modernes des six arrondissements qui composent le département du Nord.

Deux arrondissements seulement sont publiés, ceux de Lille et de Dunkerque. La rédaction de la statistique de l'arrondissement de Lille est due à M. Le Glay, avec le concours de MM. de Coussemaker, de Melun, de la Phalecque, Van Hende et l'abbé Derveaux; celle de l'arrondissement de Dunkerque a pour auteur M. de Coussemaker, avec la collaboration de MM. R. de Bertrand, A. Bonvarlet et V. Derode. Les deux cartes sont dues à M. F. Vercoustre.

Digitized by Google

On ne saurait trop encourager la Commission du Nord à poursuivre cette utile publication, à laquelle on pourrait sans doute adresser quelques critiques de détail, telles que l'attribution à la plupart des communes des armoiries propres au principal seigneur de l'endroit et l'indication, sous le titre de faits historiques, de renseignements souvent étrangers à l'histoire, même au point de vue le plus local. Mais ces légères imperfections sont largement compensées par le grand nombre de renseignements précis et exacts qu'on trouve dans ce travail, comme dans la plupart des autres Mémoires de la Commission historique du département du Nord.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Société académique des Hautes-Pyrénées,

6e Année.

Ce volume se compose de deux bulletins (paginés de 1 à 537), qui renferment le compte rendu des séances ordinaires de la Société depuis le mois de novembre 1858 jusqu'à la séance publique solennelle du 4 août 1861. A ce compte rendu sont joints des Mémoires présentés par plusieurs membres, des rapports sur plusieurs ouvrages publiés par divers auteurs, soit associés, soit étrangers à la Compagnie, enfin les travaux qui ont remporté les prix proposés par les différentes sections.

Parmi les Mémoires, trois méritent une mention particulière. En les énumérant suivant l'ordre des lectures, je trouve d'abord : la dissertation sur l'*Origine des Basques*, par M. Lejosne; puis les *Etudes historiques sur Tarbes*, par M. Deville; en troisième lieu l'*Introduction à l'étude sur les chants du Béarn et de la Bigorre en langue vulgaire*, par M. Couaraze de Laa.

La pensée fondamentale du travail de M. Lejosne est qu'il faut chercher chez les Ibères l'origine des Basques : par conséquent, il commence par rassembler toutes les notions que l'antiquité nous a laissées sur les Ibères. Selon lui, les Ibères de l'Asie et les Ibères de l'Europe sont un même peuple, se rattachant à la grande famille iranienne, primitivement répandue entre la mer Caspienne et le Pont-Euxin, et mêlée à quelques tribus de race tartare. En s'appuyant sur le sens étymologique des radicaux, surtout de ceux des noms géographiques, M. Lejosne essaye de suivre les migrations des Ibères jusqu'en Ligurie, d'où un rameau se serait projeté en Italie par les Apennins, et un autre en Espagne par les Pyrénées, se répandant ensuite dans la région de l'Atlas. L'appellation générique de ce peuple dans l'un et l'autre rameau serait le mot *ausque*, *eusc*, *osque*, *olsque*, diversement accentué, mais signifiant également *montagnard*. L'auteur étudie ensuite les Ibères en Espagne et en Afrique, puis en Gaule, dans les deux régions qui leur sont attribuées par les géographes, l'Aquitaine et la Ligurie ; enfin, en Italie et dans les îles voisines de l'Italie. Ici encore le rapprochement entre les dénominations ethniques et géographiques est le principal et, on doit le reconnaître, le plus sérieux des arguments invoqués par l'auteur. Arrivant alors aux Basques, ce peuple singulier qui se sépare si nettement des autres peuples par l'originalité de sa langue, de ses traditions et

Digitized by Google

de ses mœurs, il repousse de toutes ses forces l'origine phénicienne qu'on a prétendu leur attribuer et les rattache aux Ibères par les traits physiologiques, l'esprit de superstition, certaines coutumes encore en usage, et surtout par le caractère fondamental de leur langue, qui est le principe d'agglutination (1). Sur ce dernier point, c'est-à-dire sur la conformité philologique, M. Lejosne cite avec à propos un passage décisif emprunté au livre *la Terre et l'homme*, de M. A. Maury : « Les recherches de Guillaume de Humboldt ont fait voir que la langue euscarienne s'était jadis étendue jusqu'à l'extrémité de l'Espagne, et qu'elle avait été parlée aussi dans le midi de la Gaule. Ainsi elle était répandue dans la contrée occupée précisément par les Ibères, dont elle devait être la langue. Les noms des lieux, des rivières les plus anciennes de la Ligurie, de la Corse, de la Sardaigne et de la Sicile appartiennent par leur étymologie à ce même idiome, et l'on retrouve même çà et là en Italie quelques dénominations qui paraissent être dérivées de radicaux basques. La langue euscarienne a donc primitivement occupé tout le sud-ouest de l'Europe, et elle fut à peu près dépossédée par le celte et le latin. »

Le travail de M. Lejosne n'apporte en résumé aucun fait bien nouveau; mais il témoigne d'une saine érudition et met parfaitement le lecteur au courant de la science. Peut-être devons-nous regretter qu'il ait laissé de côté une question toute récente, qui s'est déjà fait place dans le domaine de la critique, celle de savoir à quel peuple appartiennent les dolmens et autres monuments de pierre attribués jusqu'ici aux Celtes. L'opinion qui voit dans ces monuments les restes d'une civilisation antérieure à l'arrivée des Celtes, et qui en fait honneur à la race ibérienne, ou *basco-berbère*, suivant quelques-uns, a trouvé des défenseurs fort autorisés ; et c'est parce qu'une telle question se rattache directement au sujet traité par M. Lejosne que nous nous permettons de lui signaler ce nouveau point de vue.

La ville de Tarbes, objet des études de M. Deville, présente la physionomie d'une ville toute nouvelle, ou plutôt d'un grand village. Cela tient aux désastres qu'elle a éprouvés à plusieurs reprises et dont elle ne s'est relevée qu'avec peine; mais elle est en réalité fort ancienne, si, comme le pense l'auteur, elle occupe l'emplacement de la capitale des *Bigerri*, ou *Bigerrones* : du moins il paraît prouvé que le

(1) Le prince Louis-Lucien Bonaparte, dans un célèbre Mémoire sur l'affinité de l'eskuara avec les langues de l'Oural, s'est prononcé en faveur de la parenté des Finnois et des Basques.

Digitized by Google

siége épiscopal de cette *civitas* a toujours existé à Tarbes. Grégoire de Tours est le premier qui mentionne *Talva* avec la qualification de *vicus*, ce qui répond au bourg vieux de la ville moderne. M. Deville, qui place entre les années 1105 et 1113 la rédaction des *fors* de Bigorre, fixe aussi entre les années 1113 et 1127 l'octroi des priviléges de Tarbes, qui ne sont pas une charte communale dans le sens ordinaire de ce mot, mais la consécration de coutumes municipales bien antérieures. Très-florissante au quatorzième siècle sous la domination des comtes de Foix, comme le prouve le témoignage de Froissart, Tarbes fut presque entièrement ruinée dans la seconde moitié du quinzième. Les guerres de religion qui désolèrent le Midi lui portèrent un nouveau coup, et en l'année 1570, les communes voisines employèrent huit jours consécutifs à combler les puits et les fossés de la ville avec les cadavres des malheureux habitants qui avaient été passés au fil de l'épée. Pendant trois ans, Tarbes demeura absolument déserte, l'herbe croissait dans les rues comme dans un pré; et en 1582, au rapport de de Thou, ce n'était encore qu'une solitude habitée par quelques paysans. Les troupes indisciplinées, dont les exactions et les ravages attacheront toujours un souvenir d'horreur aux troubles de la Fronde, n'épargnèrent pas la malheureuse ville; les habitants émigrèrent en masse en 1654, afin de se soustraire à des exigences devenues intolérables. Tarbes n'avait encore en 1825 qu'une population de huit mille âmes, chiffre bien inférieur à celui qu'elle présentait au moyen âge; aujourd'hui elle en compte plus de quinze mille: sa situation au milieu d'une plaine admirable, la douceur de son climat, la fertilité de son sol et l'abondance des eaux qui y entretiennent une fraîcheur salutaire, sont des éléments de prospérité qui, combinés avec les progrès de l'industrie, réussiront, dans un avenir prochain, à y effacer les dernières traces des calamités passées.

Dans son introduction à l'*Etude sur les chants du Béarn et de la Bigorre*, M. Couaraze de Laa ne se propose pas d'approfondir l'origine de la langue romane du Midi, quoiqu'il incline à penser que cette langue est une langue locale de la Gaule antérieure à la conquête romaine, modifiée par l'élément latin, mais n'en dérivant pas. C'est là un point de vue auquel nous ne saurions nous placer, qui est contraire aux opinions les plus accréditées, et qui exagère en le dénaturant le système de Fauriel: aussi, jusqu'à preuve contraire, nous persisterons à croire que les langues romanes se sont formées par des modifications locales du latin vulgaire. Par suite de la même préoccupation, M. Couaraze place au premier rang parmi les nom-

Digitized by Google

breux dialectes romans le béarnais et le bigorrais, comme étant les enfants les plus directs de la mère commune, et il trouve particulièrement dans les vallées d'Ossau et Lavedan le type le plus pur de la langue et de la littérature béarnaise. Devant la marche envahissante du français, l'auteur demande grâce pour ces innocents et aimable idiomes qui font le charme du foyer domestique et qui inspirent encore avec tant de succès des poëtes éminents. Ces poëtes, il ne veut pas que, suivant l'arrêt du divin Platon, on les conduise hors du territoire de la république des lettres, même couronnés de fleurs, et c'est au nom du principe de nationalité bien compris, au nom de la morale sociale et de la philologie qu'il voudrait qu'on rallumât le flambeau et qu'on entretînt avec soin le feu sacré de la vieille langue vulgaire. Après cet éloquent plaidoyer, M. Couaraze expose le plan qu'il a suivi dans son recueil inédit des chants populaires d'Ossau et du Lavedan, ouvrage dont il semble avoir pris la première idée dans la collection des poésies du Béarn par M. Vignancour, livre estimable, qui a eu déjà trois éditions. Comme spécimens des morceaux dont il a fait choix, l'auteur nous donne un chant relatif au changement des coutumes en Lavedan, composé vers 1770 par Germain Noguès, conseiller procureur du roi au siége consulaire de la vallée de Baréges, et plusieurs pièces empruntées aux œuvres de Gaston Sacaze, ce pâtre intelligent qui devint aussi habile botaniste que poëte élégant. Autant qu'on en peut juger par ces fragments, la muse ossaloise brille plutôt par la verve ironique ou le sentiment vif des beautés naturelles que par la profondeur de l'observation ou l'éclat du grand style poétique. Toutefois on doit savoir gré à M. Couaraze de Laa de rappeler l'attention sur une littérature qui a suivi jusqu'à nos jours sa veine originale, et nous prenons acte de la promesse qu'il nous fait de nous la révéler plus complétement encore.

Si la langue locale a conservé dans le département des Hautes-Pyrénées de fervents adorateurs et d'éloquents interprètes, la poésie française y a été et y est encore cultivée avec succès, comme le prouvent diverses pièces en vers insérées dans les bulletins de la Société de Tarbes. Une tragédie en un acte intitulée : *Agar dans le désert* et qui remonte à la fin du dernier siècle, puisqu'elle a été retrouvée parmi les manuscrits de l'abbé Ferrère, se recommande notamment par une versification très-correcte, qui parfois ne manque point d'énergie. S'il est difficile d'y reconnaître le véritable accent biblique, du moins le sentiment chrétien qui animait l'auteur lui a inspiré de belles pensées exprimées en bon style.

Je passe sur les comptes rendus d'ouvrages imprimés pour arri-

Digitized by Google

ver aux Mémoires qui ont obtenu les prix mis au concours. Le concours de biographie et celui d'économie sociale sont les seuls qui rentrent dans le domaine de la section d'histoire et de philologie, les seuls, par conséquent, dont j'aie à parler ici. Le premier de ces concours a fourni trois Notices sur trois personnages nés dans le département, l'une sur Barbazan, l'autre sur Barrère, la troisième sur le baron Larrey. Cette dernière seule, qui a pour auteur M. Félix Savard, a été jugée digne du prix, et, en lisant cette notice courte mais substantielle et complète, on ne peut qu'applaudir à la décision de la Société de Tarbes. Le second concours portant sur cette question : *De l'état moral et physique de la population des Hautes-Pyrénées et des améliorations dont cet état serait susceptible*, a donné lieu à un véritable Mémoire, convenablement étudié et répondant (chose assez rare) aux conditions du programme. L'auteur de cet écrit, M. l'abbé Berrens, aime profondément la population dont il retrace l'état moral et physique, et surtout la population de la montagne, qu'il peint avec une vérité saisissante. S'il subordonne, et avec raison, le développement physiologique de l'homme aux améliorations introduites dans son état moral, il ne ferme pas les yeux sur les bienfaits apportés aux Pyrénéens par les progrès de l'industrie et par l'établissement de voies nouvelles et de moyens de communication rapides. En vrai serviteur de Dieu, il sait concilier le double rôle de l'âme et du corps, dont la parfaite harmonie en vue de la vertu et du bien-être est dans les desseins du Créateur. La lecture de cet excellent travail justifie pleinement le jugement qu'en a porté la Société académique de Tarbes.

En résumé, cette Compagnie, fondée il y a quelques années à peine par la libérale initiative de M. Achille Jubinal, continue de répondre à la pensée qui lui a donné naissance, autant par la bonne direction de ses travaux que par son patriotisme local, qui n'exclut jamais le sentiment national et français.

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de l'Académie des sciences belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

Année 1862. Tome IV de la nouvelle série, 1 vol. in-8° de 527 p. accompagné de plusieurs planches.

L'étude des monuments proprement dits occupe peu de place dans les publications de l'Académie de Clermont. En ouvrant le volume dont nous avons rendu compte, la rencontre de quatre planches reproduisant des marques de papetiers nous avait d'abord fait espérer qu'elles accompagnaient un Mémoire sur les filigranes de papier, question qui a été, dans ces derniers temps, l'objet de si intéressants travaux de la part de M. Vallet de Viriville et de quelques autres archéologues. Notre attente a été trompée : ces planches ne font que reproduire les marques de fabricants de papier de la province d'Auvergne, relevées en conformité d'un arrêt du conseil d'Etat du roi du 23 décembre 1732. L'auteur de cette *Note sur la papeterie d'Auvergne antérieurement à* 1790, M. Michel Cohendy, y a seulement ajouté, comme preuve à l'appui de l'ancienneté des fabriques de la province et de l'usage des marques de fabrique, deux variétés de dauphins analogues à la marque d'un fabricant du dix-huitième siècle, dessinées dans les filigranes d'un manuscrit ou papier de chiffe contenant un testament daté du mois d'août 1413.

Le seul travail réellement archéologique que renferme le tome IV des *Mémoires de l'Académie de Clermont* est intitulé : *Note sur les ruines découvertes sur le plateau de Gergovia en juillet* 1861. C'était l'époque où l'on espérait que l'Empereur viendrait visiter Clermont, et M. le comte de Preissac, préfet du Puy-de-Dôme, avait jugé opportun d'améliorer un des chemins qui conduisent à Gergovia, ainsi que de faire opérer des fouilles sur le plateau de la montagne. M. Au-

Digitized by Google

clerc, agent voyer en chef du département, fut chargé de diriger ces fouilles, et ce sont les résultats de ses explorations qu'il a communiqués à l'Académie de Clermont. Une carte d'ensemble de Gergovia et de ses abords, et trois planches donnant le plan des substructions mises à découvert à six emplacements différents, accompagnent cette courte note.

La situation de Gergovie, les circonstances du siége que cette ville eut à soutenir, ont été longtemps l'objet de discussions animées entre les savants. Nous n'avons pas à rentrer dans le détail de ces questions après le résumé qu'en a donné M. Olleris dans son *Examen des diverses opinions émises sur le siége de Gergovia*, brochure dont la *Revue des Sociétés savantes* a publié un compte rendu par M. A. de Barthélemy (1). Nous rappellerons seulement, avec l'érudit rapporteur, que si la position topographique de Gergovie paraît aujourd'hui à l'abri de toute contestation sérieuse, il est loin d'en être de même à l'égard de la situation du camp principal de César et du camp plus petit relié au premier par un double fossé de 12 pieds de large. Des doutes subsistent également sur l'étendue de l'*Oppidum* gaulois. Occupait-il toute l'étendue du plateau ou une partie seulement ?

Des fouilles seules permettront de résoudre ces diverses questions ; malheureusement celles qui ont été pratiquées par les soins de M. Aucler, bien qu'habilement dirigées, laissent subsister les mêmes incertitudes en ce qui concerne l'étendue de Gergovia. Elles ont montré, il est vrai, qu'il existait des substructions sur presque tous les points du plateau ; mais M. Auclerc pense que ces fondations sont d'une époque postérieure à la conquête, sauf peut-être sur deux points de l'arête S.-S.-O. de la montagne, où la structure des ruines lui paraît indiquer une date plus ancienne. Il base son appréciation sur l'absence comme remplissage, dans l'intérieur de la maçonnerie existant sur ces deux points, des fragments de tuiles et poteries que l'on rencontre au contraire employés ailleurs à cet usage en grande quantité.

Les objets que les fouilles ont mis à découvert offrent en général peu d'intérêt. Ils consistent en débris de poteries, fragments d'enduits à la cire, clous en fer et une portion de mosaïque composée de petits cubes de calcaire blanc. Le long des murs de la salle dont cette mosaïque formait le sol, deux rangées de cubes gris-noirs (en

(1) *Revue*, etc., 2e série, tome VIII, p. 74.

Digitized by Google

basalte) de la même dimension que les autres en dessinaient l'encadrement. On a aussi trouvé quelques monnaies de cuivre et de potin et une d'argent. Les monnaies sont celles qui portent les légendes EPAD et VERGA.

Les procès-verbaux des séances insérés dans ce même volume mentionnent le projet qui avait été soumis à l'Académie de Clermont, par un de ses membres, d'élever une statue à Vercingétorix sur le plateau de *Gergovia*. Malgré l'avis favorable de la commission nommée pour examiner la proposition, l'Académie n'a pas cru devoir donner suite au projet. Nous le regrettons : est-il un lieu où un monument à la mémoire du défenseur de la nationalité gauloise fût plus convenablement placé que sur ces montagnes où, comme le dit M. Olleris, la fortune de Vercingétorix balança un instant celle de Jules César?

De la VILLEGILLE,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN.

T. XI et XII. Limoges, 1861-1862. 2 vol. in-8°.

Personne ne s'étonnera que l'émaillerie soit le sujet de prédilection de la Société archéologique de Limoges ; que les questions relatives à l'origine et aux produits divers de cet art qui renaît aujourd'hui, après avoir été si longtemps négligé, occupent souvent ses séances et remplissent une place notable de ses publications. Le zèle incessant de M. Maurice Ardant se dévoue à rechercher les documents et les notions qui peuvent aider à dresser la série des maîtres émailleurs du Limousin, et à reconnaître leurs œuvres éparses aujourd'hui dans tant de collections différentes en France et à l'étranger. Nous avons parlé de la biographie des Penicaud, donnée par M. Ardant dès 1858 (1) ; nous n'y reviendrons pas.

Les nouveaux volumes du *Bulletin* renferment la suite des recherches du savant archiviste de la Haute-Vienne sur un nombre assez considérable d'émailleurs, parmi lesquels nous mentionnerons surtout : la famille *Court*, dont tous les membres, hommes et femmes, émules des Pénicaud, s'employèrent à l'émaillerie (2) ; la famille *Poillevé*, estimée comme la précédente par ses travaux au seizième siècle (3) ; *Martial Bardounaud*, émailleur, vivant en 1515, mentionné pour la première fois ; *Chouzyt*, artiste émérite, surnommé *Treize-Métiers*, de la diversité de son talent et de ses occupations (dix-septième siècle) ; *Barthélemy Vergnaud* (dix-septième siècle) ; *Domenge*, ou *Dominique Mouret* (même siècle) (4) ; enfin, la nombreuse famille des *Reymond*, qui a excellé aussi dans l'émaillerie aux seizième et dix-septième siècles (5).

M. Ferdinand de Lasteyrie s'est rendu dans le sein de la Société des antiquaires de Limoges pour défendre l'antiquité de l'émaillerie locale ou nationale, et pour combattre l'opinion accréditée auprès

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. II. Décembre 1859. p. 679.

(2) T. XI, p. 5. Blanchon adressait à Dorat, en 1583, des strophes où le talent de Court est comparé à celui d'Apelles et où se trouve nommé *Corteys*, autre artiste émailleur, quelquefois, mais à tort, confondu avec les Court.

(3) Tom. XI, p. 60.

(4) Tom. XII, p. 95.

(5) Tom. XII, p. 117.

Digitized by Google

de plusieurs savants, même en Limousin, d'après laquelle les ouvriers de cette province ne seraient que les élèves attardés des maîtres allemands ou vénitiens (1). Telles sont en effet les deux principales théories opposées à la doctrine qui considère l'émaillerie comme un art très-anciennement et très-habilement pratiqué en France, surtout en Limousin. Suivant les uns, l'Allemagne aurait de plusieurs siècles précédé la France ; suivant d'autres, les œuvres et les ouvrages des émailleurs de Venise et de Constantinople auraient introduit la pratique de cet art dans la France et dans l'Allemagne. M. de Lasteyrie reprend et développe l'opinion du savant auteur de la *Description des émaux du Louvre*, d'après qui l'émaillerie, procédé essentiellement occidental et français, fut pratiquée en France dès les temps les plus anciens. Les Vénitiens et les Byzantins, fait observer M. de Lasteyrie, n'ont pu enseigner que ce qu'ils connaissaient; or les Vénitiens et les Grecs n'ont jamais fait que des *émaux cloisonnés*, c'est-à-dire des émaux produits dans les vides obtenus par la superposition d'une lame de métal travaillée à jour sur une autre lame de métal que le feu unit à la premiere. Les Limousins ont commencé leurs travaux par la *taille d'épargne*, opération d'évidement, effectuée par le burin et le ciselet sur le métal. Ils n'ont jamais usé antérieurement d'aucun autre procédé, et ne sont arrivés que tardivement à la fabrication des émaux cloisonnés. Comment seraient-ils donc les élèves des Vénitiens? La taille d'épargne est le vieux procédé occidental; c'est une modification et un perfectionnement de l'émaillerie pratiquée déjà par les Celtes. « Les barbares, dit Philostrate, étendent sur l'airain brûlant des couleurs qui deviennent aussi dures que la pierre. » Voilà certainement l'origine de notre émaillerie européenne et limousine. « Cette industrie primitive et nationale, conclut M. de Lasteyrie, propre à ceux que Rome appelait les barbares et ignorée de Rome elle-même; cette industrie disparaît dans ces siècles de générale transformation, où la race celtique semble s'éteindre et se confondre elle-même avec les races d'origines très-diverses qui ont envahi la Gaule. Puis, après trois ou quatre siècles d'éclipse, cette même industrie reparaît plus brillante, et toujours fidèle à ses procédés primitifs. Et où reparaît-elle ainsi? sur un vieux sol celtique riche encore de ses premiers vestiges. Sont-ce là, je le demande, les caractères

(1) *Des origines de l'émaillerie limousine. Mémoire en réponse à quelques récentes attaques contre l'ancienneté de cette industrie*, par M. F. de Lasteyrie, tom. XII, p. 101.

Digitized by Google

d'un art importé, et n'y devons-nous pas voir plutôt les glorieux indices de renaissance d'une industrie vraiment nationale? Seul de tous les pays où l'on faisait des émaux au douzième siècle, le Limousin peut se vanter d'avoir possédé les secrets de cette fabrication dès les premiers siècles de notre ère. Seul il n'a varié ni sur le choix de l'excipient métallique ni dans le procédé de l'application de l'émail. Voilà ce que nous avons à répondre à ceux qui, faisant confusion de tous les procédés les plus divers de l'émaillerie, veulent absolument faire relever notre art limousin d'écoles lointaines moins anciennes pour la plupart, dans tous les cas absolument distinctes. Naguère, en plein congrès scientifique, on demandait au Limousin de renoncer à ses prétentions. Je lui demande, au contraire, de maintenir ses droits (1). »

Le débat est-il clos? nous n'oserions le dire. Il en est peut-être de cette question comme de tant d'autres problèmes historiques et archéologiques qui ne recevront jamais une solution définitive, mais qu'il y a toujours intérêt et profit pour la science à voir discutés par les hommes compétents.

L'orfévrerie est un art voisin et congénère de l'émaillerie; aussi a-t-il été pratiqué très-anciennement dans le Limousin, à l'égal de la peinture sur verre. On trouve dans le tome XII du *Bulletin* une Notice succincte de M. Maurice Ardant sur les médaillons, les médailles, *Agnus Dei* et deniers de mariage (2) fabriqués au moyen âge à Limoges par le procédé des pièces bractéates, dans lequel une légère feuille d'or ou d'argent recouvre un métal moins précieux. On exécutait par ce procédé simple et économique les médailles à l'effigie des saints de la province pour orner les chapelets, les méreaux que l'abbé de Saint-Martial distribuait lors des grandes fêtes aux employés de l'abbaye et qui, dans le courant de l'année, servaient de jetons de présence aux membres du chapitre de Saint-Martial.

L'industrie des tapis du Limousin et de la Marche est moins ancienne, mais elle a acquis une réputation aussi étendue que celle de l'émaillerie et de l'orfévrerie. M. Cyprien Pérathon, président de la chambre consultative des arts et manufactures d'Aubusson, en a fait l'objet de ses recherches, et a consacré aux *manufactures d'Aubusson, de Felletin et de Bellegarde* (3) une dissertation considéra-

(1) Tom. XII, p. 115.
(2) *Ibid.*, p. 159.
(3) *Ibid.*, p. 165-290.

Digitized by Google

ble, dans laquelle, entraîné par la curiosité du sujet, il a repris l'histoire des tapisseries depuis la plus haute antiquité, où déjà le livre de Job mentionne l'emploi de la navette. Nous ne suivrons pas M. Pérathon dans cette voie, mais nous rechercherons au milieu des faits un peu disséminés de sa dissertation ce qu'il nous apprend de plus certain ou de plus probable sur les origines et les modifications essentielles de l'industrie des tapis de la Marche.

Les habitants d'Aubusson, amenés à toucher cette question en 1664 dans l'exposé présenté au roi de l'etat de leur fabrication, se bornaient à dire « que l'établissement en était de temps immémorial, sans que l'on pût préciser l'époque de sa première institution.» M. Lainel, auteur du rapport sur les tapis et les tapisseries de l'exposition universelle de 1855, n'est pas si réservé. Il répond formellement à la question, et donne à la fabrication de la Marche onze cents ans d'ancienneté. « Les premiers tapis français, dit M. Lainel, ont été fabriqués à Aubusson, dans le Midi, au huitième siècle, par les Sarrasins prisonniers de Charles Martel (1). » Sans adopter une semblable opinion, difficile assurément à prouver, on ne peut méconnaître que l'ensemble des circonstances dans lesquelles s'est développée l'industrie manufacturière de la Marche et du Limousin, car Limoges fabriqua aussi des tapis, tend à prouver que cette industrie est une importation ou une imitation des manufactures arabes, soit de la Syrie, à l'époque des croisades, soit plutôt de l'Espagne musulmane, pays avec lequel la France eut tant de relations de politique et de commerce avant les croisades. Le croissant figure dans les armoiries de la ville d'Aubusson; le blason des d'Aubusson-Lafeuillade est surmonté d'une tête de More: une des anciennes rues de la ville d'Aubusson se nommait *Voie Sarrasine*. Ces indices ont certainement une importance qui n'échappera à personne. Malheureusement ils ne suffisent pas pour permettre de rien préciser, et ce n'est que par induction que l'on peut considérer le onzième siècle comme l'époque où les premières manufactures de tapisseries plates brodées à l'aiguille, dans le genre de la tapisserie de Bayeux, s'établirent dans la Marche ou dans le Limousin.

Au douzième siècle, le goût et l'usage de ces tapisseries, qui servaient surtout de tentures, s'était propagé dans les châteaux et

(1) Rapport de 1856, p. 1080.

Digitized by Google

les églises. Les fabriques s'étaient multipliées; Limoges (1) en possédait comme Paris et Arras. Les premières tapisseries, dont la confection tenait plus de la broderie que du tissage, étaient celles qu'on nommait en Occident *tapisseries sarrasinoises* ou *tapis sarrasinois*. On y représentait généralement des scènes de la Bible, des portraits de rois et d'empereurs, des sagittaires, des lions, des animaux réels ou fantastiques. Plus tard, ces tapisseries servirent dans la représentation des mystères pour les changements de décorations; on les employait comme cloisons mobiles dans de grandes salles pour former les chambres séparées. On a découvert récemment à Aubusson, rue Vieille, un reste de tapisserie sarrasinoise qui ne peut être postérieur au quatorzième siècle, époque de la décadence de ce genre de travail.

Dès le treizième siècle, les tapissiers flamands s'adonnèrent de préférence à la fabrication des tapis et tapisseries velus, ou tapis de haute et basse lisse. C'était une fabrication d'origine orientale comme la première, plus simple et plus primitive, car elle n'est autre que le vieux procédé du tissage. Cette fabrication produisait non-seulement les tapis velus ou tapis de pied, mais aussi, principalement dans la basse lisse, des sujets historiés, des paysages, de simples sujets de feuillages, d'où vint le nom de *verdures* donné à ces derniers tapis, servant comme les autres de tentures.

M. Pérathon pense que les ouvriers flamands furent appelés par Louis Ier de Bourbon, comte de la Marche, à Aubusson et à Felletin, vers le milieu du quatorzième siècle, pour relever les fabriques languissantes du pays, en remplaçant le procédé sarrasinois, partout en déclin, par le procédé perfectionné de la tapisserie de métier à haute et basse lisse. Des rapports commerciaux facilités par les alliances matrimoniales des familles souveraines qui les avaient précédés se multiplièrent alors entre la Marche et la Flandre: aussi n'est-il pas rare de découvrir à Aubusson les monnaies des anciens comtes de Flandre et de Brabant des quatorzième et quinzième siècles (2). L'arrivée des ouvriers étrangers, bien qu'elle ait fini par doter la province de la Marche d'une industrie

(1) Puis s'en monta en unes loges
Et fist un tapi de Limoges
Devant lui à la terre estendre.

M. Franc. Michel, *Recherches sur le commerce des étoffes de soie et or*, etc., t. II, p. 405; cité par M. Pérathon, p. 184.

(2) Voy. la dissertation de M. Pérathon, p. 192-194.

Digitized by Google

avantageuse et perfectionnée, dut être vue, au moins dans le commencement, de très-mauvais œil par les tapissiers sarrasinois leurs rivaux : aussi le mot de *flamand* est-il resté à Aubusson et dans les pays de manufactures du centre de la France comme une injure, pour désigner un homme flatteur, insinuant et dangereux.

Le pays profita promptement de l'importation ; les populations ne tardèrent pas à adopter la nouvelle méthode de travail et les fabriques d'Aubusson et de Felletin, sans atteindre au développement immense des fabriques de Flandre, eurent une grande activité dès le quinzième siècle. C'est de cette époque que date surtout leur renommée. Des incidents divers et les vicissitudes des affaires politiques, tour à tour prospères et malheureuses, arrêtèrent ou relevèrent leurs travaux. La révocation de l'édit de Nantes porta un coup sérieux à l'industrie d'Aubusson, parce qu'une partie, le quart à peu près de la population de la ville, appartenait à la religion protestante. Toutefois M. Pérathon établit qu'on a beaucoup exagéré l'influence de cette impolitique et inique mesure sur la situation de la ville et de la fabrique d'Aubusson. Un rapport au roi de M. Levayer, intendant de Moulins, daté de 1696, établit que 200 ouvriers protestants émigrèrent en 1685 (1). Ce nombre est déjà trop considérable; mais l'ensemble de la population de la ville adonnée aux travaux des tapis, s'élevant à cette époque à 1,500 personnes, l'éloignement subit de 200 ouvriers qu'on eût pu en partie remplacer dans le pays même, n'était pas une cause suffisante pour frapper de ruine l'industrie des tapis. Si la manufacture d'Aubusson, comme celle des Gobelins, déchut de nouveau à la fin du dix-septième siècle, c'est surtout à l'état fâcheux des affaires générales de la fin du règne de Louis XIV et, pour une part infiniment moindre, à la révocation de l'édit de Nantes, qu'il faut, avec M. Pérathon, l'attribuer. La crise fut longue : elle ne dura pas moins de quarante ans, et ne cessa que sous l'administration vigilante du cardinal de Fleury.

Mais nous nous arrêtons trop longtemps peut être à l'intéressant Mémoire de M. Pérathon, et nous avons à remarquer encore dans les deux volumes du *Bulletin archéologique* différentes communications concernant les antiquités du pays et les découvertes opérées en divers endroits de la ville de Limoges.

Au tunnel du chemin de fer, près de l'Hôtel-Dieu (2), on a retiré

(1) P. 227.
(2) T. XI, p. 126.

Digitized by Google

de terre trente médailles antiques de différents modules : la première d'Auguste, la plus récente d'Hélène, mère de Constantin, avec quelques monnaies modernes, un antéfixe en bronze, des débris d'amphore, et un petit vase où se lit le nom de la fabrique : OF FLAV : *Officina Flavii.* Non loin de cet endroit, on a trouvé une statuette gallo-romaine en terre cuite rouge haute de 125 millimètres, représentant un individu de pauvre apparence, coiffé d'un capuchon pointu doublé d'une fourrure. Le capuchon encadre le visage, les bords se croisent sur l'estomac. Des manches y sont rattachées; les basques étroites et serrées s'arrêtent au-dessus des genoux. Ce vêtement, d'un aspect absolument semblable, non pas au burnous, comme dit M. Maurice Ardant (1), mais au caban, veste à capuchon si commune sur tous les bords de la Méditerrannée, est le *bardocucullus* gaulois des pays de Saintes et de Langres, dont parle Martial dans le vers cité par M. Ardant.

Gallia Santonico vestit te bardocucullo (2);

Dans la rue de la Courtine, qui a pris son nom des anciens remparts de Saint-Martial, qu'elle longeait, on a trouvé en creusant une cave à l'extrémité orientale de la Courtine, et formant la pierre angulaire des constructions, un tombeau antique disposé de son vivant pour recevoir ses cendres par un membre de la famille Herennia (3). M. Ardant rappelle à cette occasion que cette famille a laissé des traces dans le Limousin, et qu'on a exhumé récemment un denier d'argent de Marcus Herennius, consul de Rome quatre-vingt-quatorze ans avant J. C., au lieu dit Villeherein, dont l'étymologie paraît bien indiquée (4).

(1) T. XI, p. 260.
(2) T. XIV, 128.
(3) T. XII, p. 98.
Voici l'inscription :

D. M.
ET MEMORiæ
ERENNII. S.....
IXITVS. SIBI.
ET. SVIS VIVVS
POSVIT,

(4) Il est à peine nécessaire de faire remarquer que la trouvaille du denier de M. Herennius ne prouve nullement que la famille à laquelle appartenait ce personnage ait habité le pays des Lemovices. Ces peuples ne furent soumis que par César. Ce denier, frappé à Rome, a été apporté par le commerce dans le Limocia comme tous les deniers analogues des diverses familles romaines que l'on découvre journellement et de tous les côtés sur le territoire de l'ancienne Gaule.
(*Note de la Commission de rédaction.*)

Digitized by Google

La Société archéologique du Limousin ne se borne pas à consigner dans son *Bulletin* le résultat des découvertes amenées par le hasard; elle recherche les localités dont l'étude peut être avantageuse, et elle y fait opérer des fouilles. Elle prépare en ce moment l'exploration suivie d'un plateau situé entre la Briance et le Blazon, à 1 kilomètre de Pierre-Buffière, où paraît avoir existé un grand établissement romain que les savants, et peut-être aussi les gens du pays, désignent sous le nom de *Villa d'Antone*. Les premiers déblayements, dont M. Lansade rend compte dans la 4e livraison du tome XII du *Bulletin* (1), n'ont encore permis de faire qu'une reconnaissance superficielle et partielle. Sous les herbes, à 30 centimètres, on a trouvé une plate-forme en béton; auprès de là un aqueduc, puis un grand mur d'une maçonnerie parfaitement appareillée, de nombreuses tuiles, une poterie avec le nom du fabricant *Mamianus*. Les nouvelles livraisons du *Bulletin* feront probablement connaître la suite de ces fouilles, qui seront plus productives, pense-t-on, quand on sera parvenu en suivant les murs aux lieux nommés l'*Église*, où était peut-être un temple et le *Cimetière*.

Pour terminer ce qui a rapport à l'étude des monuments et des temps de l'antiquité, nous signalerons une Notice de M. Donat sur une *Carte de la Haute-Vienne gauloise et romaine* (2) dressée par ses soins, et un rapport sur cette carte (3), dans lequel M. Buisson de Mauvergnier nous paraît avoir justement indiqué l'insuffisance des notions positives réunies par M. Bonat pour former son tracé géographique, et la facilité avec laquelle l'auteur, cédant à une pente trop naturelle, accepte toutes faites les traditions et les dénominations locales, et enrichit sa nomenclature antique de noms fournis seulement par les monuments postérieurs du temps des princes mérovingiens et carlovingiens.

Il faudrait refaire ce travail sur le terrain et sur les documents pour en vérifier les détails. Ce que nous en disons, M. Buisson l'a dit avant nous. M. Bonat marque sur sa carte jusqu'à neuf camps de César dans les seules limites du département de la Haute-Vienne. M. Buisson a examiné un seul de ces campements, et il a constaté que jamais une armée romaine n'aurait pu s'établir en un pareil lieu. C'est un petit plateau de minime étendue coupé du côté de la plaine par un étroit fossé. Ç'a été probablement le campement de quelques-uns des partis huguenots qui venaient assez

(1) Page 293.
(2) T. XI, p. 35.
(3) T. XI, p. 39.

Digitized by Google

souvent inquiéter l'abbaye de Grandmont, et qui aura laissé durant son séjour les monnaies d'or et d'argent à l'effigie de Henri, roi de Navarre, qu'on y trouve encore. A cent lieues de distance, que pouvons-nous penser des autres camps de César admis par M. Bonat, et créés aussi facilement par le peuple en nos pays qu'en Orient on multiplie les églises de Sainte-Hélène ?

Le moyen âge chrétien n'est point négligé par les savants de la société du Limousin. Les volumes XIe et XIIe de leur *Bulletin* nous apportent une Notice historique sur l'église paroissiale du Dorat par M. l'abbé Rougerie, professeur au petit séminaire du Dorat (1), et trois dissertations étendues de M. l'abbé Roy-Pierrefite sur la Chartreuse de Mortemart (2), sur l'abbaye de Bonnesaigne (3) et la célèbre abbaye de Saint-Martial (4), faisant suite à ses *Etudes historiques sur les monastères du Limousin*. La description des monuments qui ont existé ou qui subsistent encore sur les lieux n'occupe que la moindre place de ces savants travaux, et la section d'histoire a plutôt à les apprécier.

Nous devons nous arrêter à une dernière dissertation, intitulée : *Bibliographie limousine* (5), dont profiteront l'histoire et l'archéologie typographique en général. L'auteur de cette dissertation, M. Poyet, sans revenir sur la question des imprimeurs des cartes à jouer, industrie dont M. Maurice Ardant a retrouvé les traces à Limoges dès le quinzième siècle, traite exclusivement de l'imprimerie en caractères mobiles. Avant d'avoir possédé des imprimeurs particuliers, l'Église de Limoges faisait exécuter au dehors les livres d'heures dont elle avait besoin. Ces éditions, sorties des presses de Paris, de Lyon ou de Tours, portent la mention connue *à l'usage* de Limoges. Mais la ville où tant d'autres industries avaient prospéré au moyen âge ne tarda pas beaucoup à profiter directement de la grande invention du quinzième siècle. Son premier imprimeur est Jean Berthon, dit Poucly. Il demeurait dans l'enceinte du château de Limoges dès 1495. Il exécuta, à cette date et en ce lieu, le rarissime Bréviaire in-8° pour le diocèse de Limoges, dont la bibliothèque de Copenhague possède l'unique exemplaire connu. Consulté par M. Poyet, M. Drolling, bibliothécaire du roi de Danemark, a envoyé avec la plus parfaite obligeance la description du volume et la

(1) T. XI, p. 59.
(2) T. XI, p. 22.
(3) T. XI, p. 65.
(4) T. XII, p. 1.
(5) T. XI, p. 201.

Digitized by Google

transcription de la mention suivante du verso de la 22e feuille, qui est l'authentique du plus ancien monument de l'imprimerie limousine :

Ad dei oīpotentis gloriā : beate
Marie semperqz virginis laudē :
beati qz marcialis apl'i et aqui —
tanoRi p ri matis honorē : nec nō et
beati protomatyris stephani
decorē : hoc opus īsigne fuit emē
datū autoritate reverendi in
Xpo Patris et dni Johanis lemo-
vicēsis epī; atqz consilio et assen-
su venerabiliū dnorū de capitu-
lo lemovicen eccl' ie : impressū
in castro lemovicen, apud ijmag-
ginē intemerate gloriosissime qz
Virginis Marie p Johanem ber-
tō : anno dni millesimo quadrin-
gentesimo nonagesimo quinto :
die. XXI. mensis ianuarij (1).

En attendant qu'une circonstance inespérée permette à la ville de Limoges d'acquérir, s'il est possible, un exemplaire de ce précieux bréviaire, auquel elle attache justement un grand prix, elle s'estime heureuse de posséder le second monument connu jusqu'à présent de ses antiquités typographiques. C'est un Missel in-4° postérieur de dix ans au Bréviaire, et exécuté en 1505 par le même imprimeur, qui demeurait alors à Limoges, près de l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, ce qu'indique la note suivante du dernier folio, numéroté CCLXXX :

Missale ad usū īsignis eccl' sie le
movicēn. Correctū. et emēdatū
p doctissimos viros ī dicto usu
valde expertos. Exactūqz opa
johīs bertō cōmorātē ppe sctū
petrū de quadrivio apud Lem. A.
dni. M. ccccc. v. Die. xx Junij (2).

(1) Pag. 219.
(2) Page 225

Digitized by Google

Cet incunable, imprimé sur papier, en caractères gothiques rouges et noirs, est la propriété du grand séminaire de Limoges.

La famille Berthon exerça pendant longtemps héréditairement l'art de l'imprimerie. M. Poyet signale ses principales œuvres; il suit l'histoire de l'industrie typographique à Limoges jusqu'à nos jours, et recueille en même temps ce qu'il a pu savoir des anciens libraires et des anciens relieurs du pays.

On voit par quelle variété d'utiles et curieux travaux la société de la Haute-Vienne sert aux progrès de l'histoire du Limousin et soutient sa bonne renommée.

L. DE MAS-LATRIE,
Membre du Comité.

Digitized by Google

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

2e année. *Caen*, *Hardel*, 1861-62, 3 fascicules paginés : 279 à 578.

La Société des antiquaires de Normandie publie chaque année trois ou quatre livraisons d'un Bulletin, contenant les procès-verbaux de ses séances mensuelles, la liste des livres et des objets d'art offerts à la Société, les comptes rendus et les rapports de ses membres, les notes et les communications de ses correspondants, et les nouvelles archéologiques ; en un mot, toutes les pièces qui n'ont point assez d'étendue pour entrer dans le recueil de ses excellents Mémoires, et qui méritent pourtant à divers titres d'être publiées *in extenso*, ou par extraits. Ce Bulletin nous fait connaître les travaux de la Société, et nous permet de bien apprécier le zèle qui l'anime. C'est tout dire que de rappeler qu'elle compte parmi ses collaborateurs les plus assidus le savant et infatigable M. l'abbé Cochet.

Je dois signaler d'abord le nombre, la variété, et l'importance des objets offerts à la Société : l'empressement des donateurs semble excité par une généreuse et intelligente émulation ; cette affluence de dons de toute espèce ne peut manquer de former très-rapidement des collections d'art et d'archéologie, qui sont, comme nous l'avons dit plus d'une fois, le résultat naturel du développement des Sociétés savantes. Là où une Société savante prend naissance, on ne tardera pas à voir naître aussi un musée.

Nous n'analyserons pas les procès-verbaux des séances de la Société des antiquaires de Normandie ; ces procès-verbaux n'étant eux-mêmes que des analyses très-succinctes à cause de la multiplicité des sujets qui remplissent ces séances, que préside souvent le préfet du département. La présence et l'intervention de ce haut fonctionnaire sont presque toujours favorables à la conservation des monuments et des antiquités, que la Société prend sous sa sauvegarde. Mais la démolition, parfois, marche plus vite que la sollicitude la plus active des archéologues : ainsi, MM. Pottier et de la Querière avaient invité leurs collègues à unir leurs efforts pour sauver au moins quelques beaux fragments d'architecture qui décoraient le chœur de l'église de Saint-Martin-sur-Renelle, qu'on allait démolir ; mais l'église était rasée avant qu'on eût avisé aux moyens d'en con-

Digitized by Google

server les parties les plus remarquables en les appropriant à un édifice de la même époque et du même style.

Dans la plupart des séances, nous aimons à retrouver M. l'abbé Cochet, qui vient rendre compte à ses collègues de ses excursions archéologiques et de ses découvertes souterraines. Il nous fait parcourir, avec lui, les différentes communes de la Normandie et il en prépare, à lui seul, pour ainsi dire, la statistique monumentale. A Caudebec en Caux, il a vu des vases funéraires romains, provenant d'un cimetière antique exploré sur le bord de la voie qui va de Lillebonne à Rouen ; il a constaté aussi l'existence de plusieurs belles pierres tombales des treizième et quatorzième siècles, qui auraient appartenu à l'abbaye de Jumièges ; à Watteville, il a examiné un cercueil en pierre, dont la forme lourde et grossière accuse l'époque du Bas-Empire ; dans les fermes voisines de Jumièges, il a reconnu çà et là des dalles sépulcrales avec inscriptions et figures gravées en creux, qui sont certainement des épaves de la célèbre abbaye, devant l'église abandonnée du Petit-Appeville, il a découvert toute une série de sépultures du onzième siècle ; à Etalonde, près d'Eu, ce sont des sépultures mérovingiennes qui lui ont offert quelques débris sans importance, mais bien caractérisés ; à Saint-Pierre de Vauvray, il a rencontré encore des sépultures méroviengiennes, reconnaissables à la présence de cercueils en plâtre, de vases en terre noire, de plaques de ceinturon en fer damasquiné, de fibules et de pointes de flèches en métal.

Nous ne passerons pas sous silence trois ou quatre petits Mémoires, que notre savant collègue M. l'abbé Cochet a envoyés à la Société des antiquaires de Normandie, et qui ont été insérés dans le Bulletin de cette Société. Il est fort possible que M. l'abbé Cochet les ait déjà fait paraître ailleurs, suivant ce système contre lequel nous n'avons pas le courage de nous élever, savoir : qu'on ne saurait trop répéter ce qui est bon (1). Sa note sur les antiquités mérovingiennes trouvées à Saint-Pierre de Vauvray, près de Louviers, a été répétée, en effet, ce me semble, dans les publications des Sociétés auxquelles l'auteur appartient ; cette note n'en est pas moins précieuse, et M. l'abbé Cochet décrit avec son exactitude ordinaire les objets métalliques

(1) La Commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes* s'associe avec plaisir aux éloges donnés par M. Paul Lacroix aux écrits de M. l'abbé Cochet. Mais elle croit devoir déclarer ici qu'elle persistera dans son système à l'égard de la composition de la *Revue*, c'est-à-dire, qu'elle n'insérera jamais *sciemment* dans ce Recueil autre chose que des travaux inédits.

Digitized by Google

trouvés dans un cercueil en plâtre gâché, qui était certainement de l'époque franque. Dans une autre note sur des sépultures chrétiennes des douzième et treizième siècles, découvertes à Fécamp, le même archéologue fait une dissertation curieuse sur les coquilles, dites pèlerines, qu'on a rencontrées dans diverses sépultures du moyen âge, non-seulement en France, mais encore en Suisse et même en Crimée. Dans une note sur la céramique gauloise, qu'il connaît si bien, M. l'abbé Cochet examine la collection de débris, que M. Guéroult, médecin à Caudebec, a rassemblée, par suite de la découverte d'un cimetière gallo-romain sur le territoire de Saint-Wandrille-Rançon.

Entre les savants qui s'attachent aux investigations funéraires, comme M. l'abbé Cochet, il faut citer M. l'abbé Lecomte, qui a exhumé de la *no* d'un moulin à Harfleur deux ou trois dalles, ornées d'emblèmes, de figurines et d'inscriptions, provenant de l'église de la ville, et enfouies sous l'eau depuis quatre siècles environ. M. l'abbé Lecomte a été moins heureux dans ses recherches sur l'emplacement de l'ancien cimetière des Ursulines au Havre, où l'on creusait les fondations d'une caserne : il n'a rencontré que des cercueils en bois du dix-septième siècle, avec des épitaphes frappées au poinçon sur des plaques de plomb.

L'archéologie religieuse a raison de ne pas dédaigner les anciennes cloches qui présentent quelquefois des inscriptions très-singulières, et qui évoquent des souvenirs historiques d'un intérêt tout particulier. M. l'abbé Decorde s'est préoccupé surtout de ce qu'il appelle l'épigraphie campanaire. Dans une notice très-circonstanciée, il nous raconte l'histoire des cloches de Bures-en-Bray, et il nous montre deux de ces cloches fondues et bénites en 1791 et 1792! Plus loin, il découvre à Longmesnil, petite commune de la Seine-Inférieure, une cloche bénite en 1793 par le citoyen Pierre-Louis Dehais, curé, et nommée Marie-Louise, du nom de sa marraine, la citoyenne Marie-Louise Rident.

M. de Belbeuf, sénateur, a payé sa bienvenue dans la Société des antiquaires de Normandie par un discours élégant et fleuri sur une vieille chapelle de Saint-Adrien, construite au quatorzième siècle, dans la seigneurie de Belbeuf, et célèbre par un pèlerinage très-fréquenté qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Une série de documents originaux relatifs à cette chapelle ajoute beaucoup de valeur à ce morceau d'archéologie oratoire.

M. J.-M. Thaurin a voulu décrire lui-même le magnifique casque en bronze trouvé à Amfreville en 1841, qu'il a depuis offert à Sa

Digitized by Google

Majesté l'Empereur, et qui est déposé aujourd'hui au musée du Louvre. Ce casque, orné de paillon d'or et de rinceaux en émaux cloisonnés, rappelle par sa forme les casques romains des troisième et quatrième siècles, mais il ne ressemble en rien, par le travail, à l'art de Rome ou de Byzance. Ce serait un produit de l'art germain, et ce casque, que sa fragilité et la richesse de son ornementation ne destinaient pas à l'usage de la guerre, aurait été seulement une armure d'apparat dans de grandes solennités militaires.

Une note de M. Delié sur une médaille d'or gauloise n'apporte aucun fait nouveau à la science numismatique. M. C.-A. Fédérique nous apprend qu'une cloche de l'horloge de Vire, qui avait été fondue par Guilbert en 1499, sous les auspices de Rualt ou Ruault, procureur de la ville, n'a pas été supprimée en 1852 comme inutile avec l'ancienne horloge, qui fut vendue au poids ainsi que deux autres petites cloches appartenant à cet ouvrage curieux de mécanique. M. G. Mancel décrit deux miniatures, d'un travail très-fin et très-compliqué, que le catalogue du musée de Caen attribue à un des Franck, qui peignaient, à la fin du seizième siècle, des tableaux et des images de piété pour tous les couvents de la Flandre et de la Belgique : nous nous attacherons plutôt à l'opinion de M. le marquis de Chennevières, qui attribue à ces peintures sur vélin une origine toute provinciale, et qui pense, avec raison, que l'abbesse de la Trinité de Caen, Laurence de Budos, qui a fait exécuter ces miniatures, avait trouvé dans le pays même un artiste capable de les faire, sans prendre la peine de les demander à l'atelier des Franck. Bien plus, on pourrait supposer que ces peintures ont été exécutées par des religieuses dans l'intérieur même du couvent de la Trinité.

Nous n'aurons garde d'oublier, en finissant, une communication de M. le baron Jérôme Pichon, président de la Société des bibliophiles, qui est devenu un de nos numismatistes les plus ardents, en restant un de nos meilleurs bibliophiles français. M. J. Pichon, correspondant de la Société des antiquaires de Normandie, inventorie, avec son exactitude ordinaire, un petit trésor de 222 pièces d'or, françaises et étrangères, trouvé à Deauville, aux environs de Trouville : la plus ancienne de ces pièces était un aignel de Louis le Hutin ; les plus récentes étaient des moutons du roi Jean. Il suppose que ce trésor, découvert dans l'ancien presbytère de Deauville, avait été caché là par le curé vers le milieu du quinzième siècle. La lettre d'envoi de M. Pichon était cachetée avec l'anneau de Perceval d'Enneval, chambellan du roi Charles VI, récemment trouvé dans le bois des Hallates, près du Havre.

Digitized by Google

Je citerai encore une notice de M. Lavalley Duperroux, sur l'église de Mondaye, construite ou rebâtie par Eustache Restout, le plus ancien des Restout, qui fut à la fois peintre, sculpteur et architecte, et qui était moine de l'abbaye de Mondaye; une notice de M. Gervais sur quelques cercueils en pierre, découverts à Sainte-Honorine, et enfin, une notice de M. Thaurin, sur des poteries et des verroteries normandes, découvertes à Rouen parmi les débris d'un atelier de potier du quinzième siècle.

PAUL LACROIX,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie).

Troisième Bulletin.

Ce fascicule ne contient en apparence que des Mémoires historiques ; cependant, dans une *Monographie de la basse Maurienne*, de M. Foray (Camille-Gabriel), nous avons à revendiquer un chapitre intitulé : *Archéologie de la collégiale de Randens.*

Randens est un charmant village situé près de la ville d'Aiguebelles, et arrosé par la rivière d'Arc et le torrent des Combes. C'est là qu'en 1254 Pierre d'Aigueblanche, évêque d'Héreford en Angleterre, fonda la collégiale de Sainte-Catherine et bâtit une magnifique église.

Ce vaste édifice, d'une surface de plus de sept ares, appartenait au style gothique, improprement nommé style ogival; il avait la forme d'une croix dont les bras s'étendaient du levant au couchant, le cœur formait la tête et était tourné vers le sud, il occupait le tiers de la longueur totale de l'église. Cent vingt stalles ornées de sculptures entouraient le chœur, et six chapelles latérales se trouvaient placées dans la partie inférieure de la nef; une riche tribune et un jeu d'orgue sculpté dans le goût du douzième siècle complétaient la décoration de l'édifice. Le chœur était divisé en deux parties par une grille devant laquelle s'élevait un superbe tombeau en brouze; le fondateur était représenté couché avec un lion à ses pieds. L'inscription portait la date de 1269 et le nom de l'artiste : *Henricus de Colonia.*

La grande porte, recouverte d'une peau d'élan, s'enrichissait d'enroulements en fer d'un style tourmenté.

Le trésor de la collégiale renfermait du bois de la vraie croix, de précieuses reliques et les ornements pontificaux de Pierre d'Aigueblanche.

Tel était encore en 1792 l'état de cette belle église, malgré les ravages des canons de Lesdiguières en 1599, l'inondation de 1748 et malgré la trombe effroyable qui en 1760 amoncela des graviers à trois mètres de hauteur contre les murs, du côté du levant et du côté du couchant.

En 1792, la commission révolutionnaire supprima la collégiale en livrant l'église au marteau des démolisseurs.

Digitized by Google

Jusqu'à quel point fut poussée l'œuvre de la destruction, c'est ce que M. Foray ne nous dit point; il nous apprend cependant que trente ans après la commune de Randens fit réparer l'ancienne église du chapitre ; mais quel fut le sens et l'importance de cette restauration ? L'auteur nous laisse encore sans aucun renseignement sur la manière dont elle fut conduite; n'ayant d'autre but que d'approprier cet édifice au culte paroissial et limitée aux ressources d'une pauvre commune, il est probable qu'au point de vue de l'art elle laissait beaucoup à désirer.

Le passage suivant sur l'état actuel de la collégiale semble indiquer quelle avait encore conservé beaucoup de ses anciennes parties :

« Quoi qu'il en soit des tribulations des chanoines et des dégâts aux édifices de la collégiale de Randens, on peut voir encore *aujourd'hui* quelques piliers qui supportent les arcades transversales de la nef d'entrée. Ils sont alternés, monocylindriques, formés de trois colonnes groupées, dont celle du milieu est triple en volume de celui des acolytes, sans ornement dans la travée et régulièrement espacés de 5 mètres 50 centimètres. Les arceaux se réunissent tous dans une belle et large rosace, ou dans le relief d'un fleuron. L'extérieur de l'édifice, ses corniches, les énormes contre-forts, l'ensemble du vaisseau méritent aussi d'être observés. L'appareil, composé principalement de moellons de diverses natures, mélangé de briques, de pierres sans couches caractéristique, conserve dans les parties qui restent de l'ancien monument une solidité massive qui l'a sauvé d'une destruction totale. L'assiette des fenêtres, les meneaux et les pilastres sont entièrement construits en tufs taillés avec soin. »

Il résulte de tout ceci que nous remercions M. Foray de l'étude qu'il a consacrée à cette belle église de la Morienne, étude faite avec le double sentiment du respect pour le passé et de l'amour de l'art, mais où l'archéologie aurait désiré peut-être un peu plus de méthode dans l'exposition du sujet, et de précision dans les termes techniques.

E. DE LA GRANGE,
Membre du comité,
Président de la Section d'archéologie.

Digitized by Google

ÉTUDES HISTORIQUES.

ANALYSE D'UN MANUSCRIT

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BLOIS SUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1576 (1).

Mon intention n'est point de reprendre *à novo* l'historique de cette mémorable assemblée, dont la présence jeta sur notre ville un si grand éclat. Cette tâche a été suffisamment remplie par les écrivains les plus estimés. En dernier lieu surtout, notre savant compatriote, l'historien du château de Blois, M. de la Saussaye, a raconté les diverses péripéties des états de 1576 avec une richesse et une exactitude de détails qui ne laissent rien à désirer. Après des travaux aussi complets, je ne pourrais guère que tomber en d'inutiles redites. Je me bornerai donc à extraire d'un document presque inconnu jusqu'à ce jour certaines particularités qui peuvent avoir échappé aux consciencieuses recherches de mes devanciers.

La relation quasi-officielle que je vais analyser a été écrite en forme de journal par un représentant gentilhomme sous ce titre : « Compte de mes actions et recueilz, depuis la proclamation des « estats tenuz à Blois, nottez par moys et jours, par moy *Pierre de « Blanchefort, depputé pour la noblesse des pays de Nivernoys et « Donzioys.* » Ce seigneur descendait d'une ancienne et noble famille du Nivernais qui s'allia aux premières maisons de France, notamment à celle de Créquy, dont elle prit même le nom, éteint par les mâles.

(1) In-f° de 770 pages, en belle écriture du seizième siècle : ce manuscrit a été acquis en 1848 par la Bibliothèque communale de Blois.

Digitized by Google

Pierre de Blanchefort était petit-neveu d'un abbé de Ferrières en Gatinais, auquel cette église abbatiale doit en partie sa reconstruction et ses magnifiques vitraux. (La figure de ce prélat, ami des lettres et des arts, est représentée sur un des vitraux de l'abside : son tombeau, objet de la vénération locale, se trouve dans le chœur.)

La note suivante du premier feuillet nous indique la provenance de notre manuscrit :

« *Le Moyne de Grandpré.* Ce manuscrit me provient de la suc-
« cession de M. François de Paule Philogène, marquis de Blanche-
« fort, descendant de Pierre, qui l'a escrit. Ce dernier est décédé, le
« 11 mars 1775, sur la paroisse de Saint-Paul de Paris, dans sa
« soixante-onzième année. Il paraît que cette maison est éteinte en
« lui. *C'étoit un grand homme de bien.* »

Une autre note marginale nous apprend que ce journal fut écrit de la main de l'auteur lui-même.

Gomberville, éditeur des Mémoires du duc de Nevers, fait l'éloge du caractère et de l'œuvre historique du député nivernais : il loue particulièrement ce fidèle royaliste, ce consciencieux chroniqueur, d'avoir, le premier, dévoilé les secrets de la Ligue naissante et les intrigues à l'aide desquelles les chefs de cette faction cherchaient à gagner les membres de l'assemblée des états (1). Il a même inséré (pages 165 et 438) quelques fragments du journal de Blanchefort, et c'est, je crois, la seule publication qui l'ait un instant tiré de l'oubli.

Le manuscrit commence par la copie des lettres de convocation expédiées au nom du roi à tous les bailliages de France et par des documents relatifs aux élections de la noblesse du Nivernais.

Le sieur de Blanchefort, l'une des notabilités de cette province, rédigea le cahier des doléances de son ordre. Cette pièce, destinée à servir d'instruction et de *mandat* au député, est transcrite tout au long dans la partie préliminaire du journal. Le préambule pose des maximes très-sages de gouvernement, celle-ci entre autres (folio 6) :

« Semble estre fort nécessaire d'adviser sincèrement à la conser-
« vation des trois colonnes principales de vostre république en leur
« pureté et splendeur, lesquelles nous entendons estre *religion*,
« *justice* et obéissance. » — Le même cahier (art. 9) se plaint du nombre excessif des fonctionnaires, et proteste contre la vénalité des charges, d'où il résulte que *les hommes ne sont pourveux d'offices, ains les offices d'hommes.* Il déplore l'extrême misère du peuple,

(1) T. 1, p. 436, édition de 1665, en 2 volumes in-f°.

Digitized by Google

« qui n'a aucun bien, qu'il n'ait sinon du tout aliéné, du moings « tellement affecté et hypothecqué qu'il ne s'en peut relever..... » Plus loin, « Sa Majesté est suppliée de remettre les tailles au taux « où elles étoient *du temps du bon roi Louis XII.* » Dans la pensée du rédacteur, l'évocation de ce souvenir était à la fois un regret donné au *Père du peuple* et une critique indirecte des prodigalités d'Henri III.

L'aristocratie nivernaise réclamait hautement le maintien de ses priviléges féodaux. Elle demandait aussi qu'à l'avenir le roi n'employât point d'étrangers dans ses armées et que les troupes fussent exactement payées. Elle voulait que l'on réprimât la simonie et l'abus des bénéfices ; elle sollicitait enfin bien d'autres réformes qui faisaient le thème accoutumé des cahiers de doléances.

Le sieur de Blanchefort, élu député de son ordre, fut chargé de porter aux états de Blois ces remontrances et ces vœux, formulés suivant sa rédaction nette et précise. Il partit de Nevers le 5 novembre 1576, et arriva à Blois le 11, après six jours de voyage : ce n'était pas aller trop lentement pour l'époque.

Henri III et sa cour vinrent s'installer au château le 18 du même mois. Le lendemain, plusieurs députés des provinces allèrent baiser les mains à Sa Majesté. Le roi les reçut *humainement, leur dist qu'ils estoient les bien venus pour si juste occasion, et qu'ils eussent à parler librement.*

Le 23 novembre commencèrent les conférences préparatoires des trois ordres. Dans les réunions de la noblesse, le sieur de Blanchefort insista pour la suppression des offices inutiles et pour l'abolition de la vénalité des charges de judicature.

Le 25 novembre il y eut un grand dîner chez M. le chancelier de France. Blanchefort appela l'attention des convives sur plusieurs articles de son cahier concernant l'administration de la justice. Le résumé de la discussion qui suivit ce repas d'étiquette est accompagné de judicieuses remarques ; voici, par exemple, en quels termes l'honnête gentilhomme stigmatise l'humeur litigieuse des Français de son temps :

« La multitude des procès est la vraie ruine du peuple ; car le « temps qui s'emploie aux procès, s'il estoit employé par le mar- « chand, par le laboureur, par l'artisan, au faict de la profession « d'ung chacun, la France abonderoit de tant plus. » — Il représente les brigues et les trafics en usage pour les acquisitions d'offices comme « des batailles dont les vainqueurs ne rapportent que « pour 25 ou 30 sous de parchemin ou de papier, et les vaincus

Digitized by Google

« bien souvent leur ruine. » S'il faut l'en croire, « ès echevinages « des pauvres villes, il y avoit plus de malédictions à gagner que « d'escus..... »

Blanchefort fut appelé à un comité secret composé de membres du clergé et de la noblesse qui se réunissaient *au logis d'un prélat* (f° 26). Ce conciliabule lui proposa d'adhérer à la Ligue, association qui s'était organisée dans le but de provoquer la rupture du dernier édit de pacification et de contraindre le Roi à recommencer la guerre contre les huguenots; mais, comme le fait très-judicieusement remarquer un historien contemporain (1), des intérêts occultes se mêlaient aux prétextes apparents de religion et de bien public. L'âme loyale de Blanchefort ne voulut point se prêter à ces combinaisons de l'esprit de parti : en conséquence, il refusa de signer le pacte équivoque des ligueurs. Les motifs de cette abstention consciencieuse sont déduits avec autant de droiture que de netteté dans une page qui honore l'auteur. Le gentilhomme nivernais improuvait les mesures de trop grande rigueur; il pensait que le temps seul pourrait calmer les haines politiques et rétablir l'unité religieuse; sa déclaration, à cet égard, fut précise et franche : « Quant au formulaire d'association présente, je dis que je ne le « pouvois signer et me dire *serviteur du Roi*, cognoissant que la « guerre est injuste, si elle n'est entreprise de son roy en son fidèle « et sainct conseil, auquel seul appartient d'establir la loy, de l'in- « terpréter, de la rompre, suivant la nécessité et congruité des « temps. » Il y avait un certain courage à parler ainsi devant une assemblée où la modération passait presque pour de la faiblesse, et l'impartialité pour une défection.

Lorsque s'éleva la question du *vote par gouvernements* (2), Blanchefort composa pour le besoin de la cause une savante dissertation rapportée f°s 31 et suivants. On y trouve des renseignements historiques sur l'origine des différentes circonscriptions de l'ancienne France, et en particulier sur l'institution des gouvernements militaires. Ce travail de recherches et de critique annonce un esprit sérieux et cultivé, plus instruit que ne l'étaient généralement les gentilshommes d'alors.

(1) Davila, *Guerres civiles*, livre 6.

(2) Les élections aux états avaient lieu *par bailliages* ou *sénéchaussées*; mais ensuite les députés se partageaient en douze séries, qui correspondaient aux douze plus anciens gouvernements militaires du royaume. L'Orléanais formait une de ces sections.

Digitized by Google

Les détails de la séance d'ouverture, de l'appel nominal des députés, des harangues du roi et du chancelier, se retrouvent ici comme dans les autres recueils. Plusieurs passages du discours de Birague (1) mécontentèrent la noblesse. Cet ordre pensa d'abord à témoigner au roi, par une adresse respectueuse, les vrais sentiments de la majorité; mais son indépendance n'alla point jusqu'à l'exécution; elle revint à temps sur une première velléité de blâme : « Depuis, dit Blanchefort (f° 43), comme nostre assemblée estoit « composée de *plusieurs gens de cour et d'espérance*, la délibération « fut revocquée. »

Le procureur général, messire de la Guesle, vint apporter à la noblesse, au nom du roi, une suite d'articles *sur le faict de la justice*, avec recommandation expresse de les insérer dans son cahier. Plusieurs jugèrent que ce procédé quasi-impératif était *contre l'autorité des états* (f° 61).

La discussion du cahier général (2) s'ouvrit par la question religieuse, la plus vive de toutes à cette époque (f° 62). La majorité concluait à l'interdiction de tout autre culte que le catholicisme et à la révocation du dernier édit de tolérance, « comme ayant été « extorqué du Roy par les armes, contre le serment de son sacre, « auquel Sa Majesté n'auroit pu préjudicier. »

Un seul membre, le sieur de Mirambeau, député de la Saintonge, pays rempli de protestants, s'opposa formellement, au nom de sa province, à l'adoption de cet article. Plusieurs, tels que les députés de Provins, de la Touraine, de l'Angoumois, d'Étampes, etc., firent quelques réserves. Blanchefort, en scrupuleux mandataire, déclara que ses commettants du Nivernois ne lui avaient pas donné d'autre pouvoir « que de requérir l'entretenement des édits que S. M. « auroit faicts pour pacifier ses subjects. » Il poussa plus loin la précaution; car, de peur de se compromettre, il vint en personne au greffe du bailliage de Blois requérir *acte de sa déclaration*. Cette garantie personnelle lui ayant été refusée, Blanchefort prit à témoin plusieurs de ses collègues, et se fit délivrer *pardevant notaire* un certificat motivé de son abstention.

Dans le compte rendu des longs débats qui eurent lieu pour la rédaction du cahier de la noblesse on trouve un document assez curieux, et probablement inédit : c'est le cahier particulier des Uni-

(1) Le chancelier.

(2) Ce cahier était rédigé d'après les Mémoires que la noblesse de chaque bailliage ou sénéchaussée avait remis à ses députés.

Digitized by Google

versités (f° 70). Le corps enseignant se plaignait lui-même des abus introduits dans son sein, et sollicitait plusieurs réformes urgentes. Ces doléances ne dissimulaient aucun genre de malversation : le passage suivant, entre autres, appelait les choses par leur vrai nom : « Nuls pédagogues ne pourront tenir enfants que dans les colléges; « lesquels pédagogues, craignant de perdre leurs écoliers, leur « baillent toute licence et abandon, dont adviennent tous les jours « *séditions, batteries, meurtres et mille folies...* »

Les Universités gémissaient aussi de voir que le roi, tout en leur faisant l'honneur de les appeler *ses filles*, les abandonnât à la pauvreté. En terminant, elles demandaient « que tous escrimeurs, « farceurs, bastelleurs, et toutes aultres manières de gens qui ne « servent qu'à débaucher la jeunesse, soient chassés des villes où « sont les Universités et des faubourgs d'icelles, sous peine de tenir « prison et d'estre pugnis corporellement. »

La défiance et l'hostilité des états à l'encontre du gouvernement se manifestèrent par les tentatives que firent les trois ordres pour s'immiscer dans le conseil du roi. Tel fut l'esprit d'une délibération collective aux termes de laquelle chaque ordre aurait eu le droit de nommer un certain nombre de conseillers : ces délégués eussent pris part aux discussions sur les doléances des états ainsi qu'à la préparation des édits et ordonnances qui devaient en être la suite.

En poursuivant l'élaboration de son cahier, la noblesse formula ce vœu moral : « Toutes damoiselles n'ayant leurs maris à la cour, « hormis celles qui y sont pour le service des roynes et princesses, « en viendront (1), et ne seront advancées par don quelconque « excédant la somme de mille escuds. »

L'esprit de corps suggéra au même ordre une demande *à fin de réformation du luxe, et à ce que les gentilshommes fussent discernés des plébéiens.*

La noblesse avait toujours soin de stipuler en première ligne le maintien de ses prérogatives : ainsi, dans le cahier que nous avons sous les yeux, elle exprimait le vœu qu'en temps de guerre les vassaux « fussent tenus de faire guet et garde en la maison de leur « seigneur. » Elle prescrivait aussi des mesures très-sévères pour l'acquittement des corvées et des dîmes inféodées.

La question des finances, pierre d'achoppement de tous les débats parlementaires, ne fut pas une des moindres difficultés que l'assemblée de 1576 eut à résoudre. Ce problème de chiffres occupe

(1) En sortiront.

Digitized by Google

souvent la plume du narrateur Blanchefort. Un jour, le président de la chambre des comptes, M. de Nicolaï, vint, de la part de Sa Majesté, exposer la détresse du trésor public. Il rejetait la cause de cette extrême pénurie sur le désordre des règnes précédents, sur les dépenses de la guerre et sur d'autres circonstances malheureuses; mais la noblesse goûta peu cette harangue semi-officielle, et fit entendre des murmures significatifs : elle osa même prononcer les mots de négligence et de concussion. L'envoyé du roi, pris au dépourvu, balbutia une réplique inachevée, que l'auteur du manuscrit caractérise par cette petite note marginale : *Le président Nicolaï baisse la lance* (f° 86).

La noblesse, si jalouse de ses droits et de ses priviléges, taillait à plaisir dans les abus de l'ordre judiciaire, qui ne lui rapportaient rien. De leur côté, le clergé et le tiers état s'en prenaient, de concert, aux avantages de la naissance. Toutes ces velléités de réformé étaient trop contraires les unes aux autres pour ne pas se neutraliser ; leur principal mobile semblait être la rivalité des ordres : aussi n'aboutissaient-elles le plus souvent qu'à de vaines protestations.

A l'occasion des débats hostiles au gouvernement qui s'élevèrent sur la quotité des recettes et charges publiques, on trouve (f°s 27 et suiv.) une pancarte détaillée de l'actif et du passif du budget de 1576. Certains chiffres sont curieux à relever, notamment celui de la dépense journalière des maisons du roi et de la reine, évaluée à 300 livres. La recette annuelle du trésor était portée à 24,200,000 livres, et la dépense à 12,035,000 livres. Ce travail, composé par un membre de la noblesse, paraît avoir eu pour objet d'établir qu'une dilapidation scandaleuse régnait dans l'administration des deniers publics. Il faut un peu se tenir en garde contre les chiffres groupés à l'appui de cette thèse, car les ennemis du gouvernement avaient tout intérêt à grossir les revenus et à diminuer l'évaluation des dépenses.

Tandis que les états travaillaient à déconsidérer le pouvoir, les trois chefs du parti calviniste, profitant de ces divisions, rallumaient le feu de la guerre civile dans les provinces méridionales. Le prince de Condé tenait son quartier général à la Rochelle; le roi de Navarre (depuis Henri IV) occupait la Guyenne, et le maréchal de Montmorency-d'Anville soulevait le Languedoc. En présence d'un péril aussi menaçant, les états et la cour, malgré la vivacité de leurs griefs réciproques, s'accordèrent pour envoyer aux princes rebelles des députés, porteurs de propositions de paix arrêtées d'une com-

Digitized by Google

mune voix. On trouvera (f° 91) le sommaire de l'instruction qui fut donnée aux délégués de la noblesse. Cet ordre engageait d'abord les princes à venir se joindre aux états ; mais en même temps il réclamait l'abolition du culte protestant et le rétablissement de l'unité catholique exclusive. L'instruction spéciale pour le roi de Navarre est imprimée dans les *Mémoires de Nevers* (t. I, p. 455).

Les réformes sollicitées par la noblesse en matière d'offices ne convinrent pas (on devait s'y attendre) au tiers état, composé en grande partie des détenteurs de charges vénales. Cette divergence de vues et d'intérêts se révèle dans le cahier des nobles par plusieurs traits d'animosité. Le passage suivant donnera une idée du peu de cas que les gentilshommes faisaient de la classe des fonctionnaires civils : « Le tiers estat ne doit estre seulement composé de *gens de « justice*, comme ils sont la pluspart et officiers quasi-tous. Nous « sçavons où chercher le dict tiers-estat *en sa pureté*, et nous nous « y adresserons, et non à ceux qui ne sont de cette condition *sinon « en cas de pertinacité.* »

Les propositions fiscales du gouvernement obéré furent accueillies avec une extrême défiance. La cour aurait voulu enlever le vote de l'impôt sans discussion préalable ; l'assemblée, loin de condescendre à cet impatient désir, exigea impérieusement la production de pièces à l'appui des demandes de fonds. Avant d'aviser aux moyens de rétablir l'ordre dans la gestion des deniers publics, elle entendait que le désordre fût constaté ; car, disait-elle, « le médecin ne « donne *remède qu'après avoir cogneu la maladie.* » La cour, obligée de céder à cette réclamation, exhiba un tableau des recettes et dépenses annuelles (f°s 105 et suiv.)

La partie du cahier qui traite de la police renferme des vœux énergiques pour la stricte observation des dimanches et fêtes et des jours d'abstinence, ainsi que pour la répression des blasphèmes ; on y demande que les blasphémateurs récidivistes soient condamnés à avoir la langue percée d'un fer rouge.

L'esprit de caste dicta ensuite certains paragraphes, tels que celui-ci : « Il faudroit également remettre en vigueur les anciennes « prohibitions des lois somptuaires, entre autres, la défense faite « aux roturiers *d'user d'habits de soie et à leurs femmes de porter « des chaperons de velours.* »

Le 14 janvier 1577, la délibération s'ouvrit sur les moyens d'acquitter les 101 millions de dettes déclarées par le roi. La plupart des opinants furent d'avis qu'il y avait lieu d'examiner la sincérité des chiffres allégués. Le sieur de Maintenon et le sieur de Blanche-

Digitized by Google

fort demandèrent que l'on recherchât et que l'on poursuivît à outrance les financiers concussionnaires et que l'on fît des économies, au lieu de créer de nouveaux impôts. Ils insistèrent aussi sur la nécessité de conclure une bonne et solide paix avec les huguenots.

La cour, fatiguée de ces longueurs, revint à la charge pour obtenir une allocation immédiate de 25 millions; mais l'assemblée sursit encore à prendre une détermination.

Aux plus pressantes demandes de fonds la noblesse répondait toujours par d'amères récriminations; ainsi, nous la voyons (f° 141) se plaindre ouvertement que le roi promulguât avec la formule trompeuse *par l'autorité des états* les édits les plus contraires au bien public, et même aux intentions connues de l'assemblée, « et cela, « dit le texte (f° 141), sans mesme nous consulter, *ce qui est nous « frapper par derrière*, et aussi faire chose bien esloignée de nos « volontés, nous qui estions en ce lieu pour subvenir au pauvre « peuple. Qu'il plaise donc à Sa Majesté faire cesser cela, ou nous « vouloir licencier. » — Les deux autres ordres adhérèrent à cette remontrance. Le tiers état y souscrivit pareillement, malgré l'aigreur des précédentes explications intervenues entre lui et la noblesse au sujet des offices.

Bientôt le chancelier Birague et le cardinal de Bourbon vinrent en personne conjurer l'assemblée « *de faire fonds au Roy pour le bien « de la religion et de visiter Sa Majesté* en la forme que les Roys, « chefs de la noblesse, avoient visité et estoient allé chercher en « Bethléem le Roy des Roys, Jésus-Christ, à sçavoir avec or, myrrhe « et encens (f° 144). » Ces dernières paroles de la péroraison étaient une allusion de circonstance au temps de l'Epiphanie, où l'on se trouvait alors, suivant le cours de l'année liturgique.

Les débats engagés sur cette proposition n'amenèrent encore aucune réponse précise. On se borna, pour le moment, à protester d'un dévouement inaltérable au service du roi, mais sans rien décider *sur le fait de la guerre et des subsides*. En même temps on exprima le désir que la session fût ajournée et que les députés retournassent dans leurs provinces respectives pour consulter de nouveau leurs commettants, afin de pouvoir prendre ensuite un parti en pleine connaissance de cause.

Lassé des temporisations et des faux-fuyants, le roi envoya son frère, Monsieur, duc d'Alençon, avec les ducs de Guise, de Mercœur, de Nevers, du Maine, le maréchal de Cossé et plusieurs autres personnages influents pour réitérer la même demande de

Digitized by Google

subsides (f° 147, séance du 30 janvier 1577) : Monsieur, portant la parole, essaya de flatter la chambre, en disant qu'il *s'estimoit heureux d'estre du corps de la noblesse.* Le garde des sceaux, Jean de Morvilliers (évêque d'Orléans), compléta l'exposé du prince en insistant sur cette considération, « que l'ordre de la noblesse tenoit les « principaulx biens de ce royaulme, et que le Roi avoit tousjours « bien espéré d'icelle... *Et il dist bien d'aultres belles choses tendant « à ce seul but de moyens.* »

Le sieur de Misery, orateur de l'assemblée, renouvela les assurances accoutumées de fidélité, et promit que l'ordre de la noblesse délibérerait au *plus tôt* sur l'objet de la communication. Peu confiant dans cette formule évasive, Monsieur exigea une décision *séance tenante* : dès lors il n'y eut plus possibilité de reculer, et l'on se mit à recueillir les voix. La majorité fut encore d'avis que le roi devait permettre aux députés de regagner leurs foyers pour informer la noblesse entière des intentions expresses de Sa Majesté. Ceux de plusieurs gouvernements ajoutèrent que : « ce n'estoit pas d'une « plume qu'ils entendoient signer le secours du Roy, *mais de leur « sang* » (f° 147).

Monsieur et les princes signèrent les premiers un engagement de secours que la réunion fut appelée à souscrire; mais, dit Blanchefort, « comme le jour commençoit à baisser, la séance fut levée, « et remise au lendemain. » Ce coucher de soleil vint fort à propos tirer d'embarras les membres récalcitrants. Du reste, il paraît que la cour avait pris ses mesures de sûreté contre la résistance et le mauvais vouloir de la noblesse, car, ajoute le journal, « aulcuns des « députez de nostre corps sortirent hors de la chambre avec quelque « difficulté ; et, voulant *saillir*, à cause de la nuit qui s'approchoit, « j'en fus empêché par aulcuns harquebusiers estant de la garde de « Monseigneur, qui me dirent que le capitaine Allotz leur avoit « commandé de ne laisser sortir aulcun député » (f° 149). Précédemment le roi avait enjoint aux députés de ne point quitter Blois sans son ordre exprès ; il espérait, pendant qu'il les tiendrait sous sa main, leur faire voter des fonds qu'ils auraient probablement refusés après leur séparation.

Le lendemain, les députés souscrivirent, de gré ou de force, une formule d'*engagement au service du Roi.* Les uns signèrent purement et simplement, les autres avec certaines restrictions et réserves; quelques-uns, mais en petit nombre, refusèrent nettement. Par cet acte, les signataires s'obligeaient, entre autres choses, « *à servir le « Roy à leurs propres cousts et dépends*, dans la guerre qu'il se pro-

Digitized by Google

« posoit de déclarer aux huguenots et pendant toute la durée de « l'expédition. »

Le même jour, par forme de protestation, l'assemblée rédigea une *humble* requête au roi pour lui représenter combien elle avait été blessée de la violence exercée sur ses délibérations. Cette remontrance, respectueuse dans les termes, n'en était pas moins superbe au fond ; témoin ce passage : « Votre Majesté nous pardonnera si « en cest endroict nous luy faisons entendre que la noblesse de « France ne se manie pas comme celle qui est soubs la tyrannie de « certains princes. »

Par la même occasion, la noblesse reprocha au gouvernement sa trop grande confiance envers *quelques personnages non françois et non amateurs du repos de la France.* Ce blâme tombait à plomb sur la famille des Guises, étrangère d'origine, et accusée de fomenter les troubles pour en profiter. Elle improuva également les exactions commises *par les étrangers* dans le maniement des impôts, et demanda que les usuriers fussent. en matière de restitution, frappés de fortes taxes, applicables au trésor public, qu'ils avaient, disait-on, grandement contribué à épuiser.

En cet endroit de son journal, Blanchefort rapporte le propos assez peu parlementaire d'un prince qui lui avait dit en passant *Eh bien! vous estes fainéants!* (fol. 154).

Le sentiment de défiance que nous avons déjà signalé se manifeste avec plus de vivacité dans le débat confus auquel donna lieu la composition du conseil royal. Le clergé et le tiers demandaient que 24 membres des Etats (8 de chaque ordre) prissent part aux délibérations : la noblesse trouva que c'était trop peu, *vu la facilité de corrompre un si petit nombre de personnes;* elle décida même que ceux de ses membres que Sa Majesté croirait devoir appeler au conseil refuseraient de s'y rendre, *de peur que l'acceptation ne nous fust de préjudice.*

Les personnalités jouèrent un rôle fâcheux dans les états de 1576. Ainsi, le sieur de Blanchefort se plaignit à l'assemblée des propos malveillants qu'on avait tenus sur son compte : la calomnie, à l'en croire, était partie du sein même de la chambre; car, dit le gentilhomme irrité, « il est mal aisé *qu'en une grande et si notable assemblée, ne s'en trouve quelqu'un indigne d'icelle* » (fol. 161). Plusieurs amis prirent fait et cause pour le réclamant. « M. de Limeuil s'écria « mesme que, si le faux rapporteur avoit quelque spécial ami, il « s'offroit à me seconder. » Heureusement quelques paroles conci-

Digitized by Google

liantes du duc de Nevers mirent fin à ce débat, qui menaçait de tourner aux coups d'épée.

Après avoir présenté son cahier, la noblesse eût bien désiré abandonner Blois et la cour; mais le roi cherchait à la retenir le plus longtemps possible, redoutant avec raison les troubles que les gentilshommes ligueurs ne manqueraient pas d'exciter dans les provinces; et puis il se flattait toujours d'obtenir des subsides à force de sollicitations et de triompher par lassitude d'un mauvais vouloir obstiné. Dans cette pensée, Henri III retarda, tant qu'il put, sa réponse aux cahiers et la clôture officielle de la session.

Un autre motif aigrissait encore les relations du roi et de la noblesse. La cour demandait que cet ordre déléguât un certain nombre de membres pour assister à l'examen du cahier en conseil royal : l'assemblée refusait de condescendre à ce désir, sous prétexte *qu'une fois son cahier déposé ès mains de Sa Majesté, elle avoit bouche close.* M. (le duc d'Alençon) eut beau se présenter en personne, pour renouveler cette injonction; il n'obtint aucune réponse satisfaisante (fol. 185).

Le 20 février, le roi convoqua les trois ordres dans la galerie attenante à son cabinet, et leur notifia son intention formelle d'*aliéner* 300,000 *livres de rentes sur son domaine*, pour les frais d'une guerre *devenue*, disait-il, *inévitable*. La noblesse était loin de s'attendre à cette déclaration; car, dit Blanchefort (fol. 186), « nous pensions, *au lieu de tous ces discours*, qu'il respondroit à nostre cahier ou qu'il nous donneroit congé. » — L'assemblée répliqua, comme elle l'avait déjà fait précédemment, qu'avant de prendre une résolution quelconque sur un sujet aussi grave, « il conviendroit plustost de faire « *distinction* de la mauvaise administration des financiers » (fol. 188).

Le retour des commissaires que les états avaient envoyés au roi de Navarre, au prince de Condé et au maréchal d'Anville interrompit pour un moment les débats financiers, et fit surseoir au vote, sur la demande du roi. Le rapport des commissaires posait sans détour la question de paix ou de guerre. La noblesse se prononça pour la paix, et Blanchefort rédigea une réponse conçue dans le même sens (fol. 193). « Vostre Majesté sera avertie, disait-il (fol. 195), « que nous n'entendons aulcunement approuver la religion préten- « due réformée ; mais comme une fiebvre intermittente est plus ca- « pable à recevoir sa curation qu'une continue, il semble que vous « debvez laisser respirer les trop hastés, et recognoistre que les cen- « dres des feux de ce tant accablé royaulme sont encore si chauldes « qu'il n'est possible les tenir en sa main sans se brusler les doigts. »

Digitized by Google

Ces remontrances furent signées par la majorité des nobles. On remarqua, dit Blanchefort, que les non-signataires (c'est-a-dire ceux qui voulaient la reprise immédiate des hostilités contre les huguenots) « estoient Normands et Picards, lesquels n'avoient pas res- « senti, comme ceux des aultres provinces, le malheur des guerres « civiles » (fol. 195).

Dans le conseil privé qui eut lieu chez le roi sur le même objet, 18 voix opinèrent pour la paix, et 4 seulement pour la guerre. Catherine de Médicis était du nombre des 18. Un passage curieux du journal de Blanchefort nous garantit le fait assez étrange des dispositions pacifiques que la reine mère manifesta en cette circonstance (fol. 197). Plusieurs membres de la noblesse, nous dit-il, vinrent dans la chambre lui communiquer le projet des remontrances ci-dessus mentionnées. Blanchefort lui en fit lecture en présence de M. de Cheverny, de la reine Louise de Vaudemont et de la princesse de Lorraine. Catherine parut très-satisfaite, et dit « *que c'estoit chose* « *dressée ainsi qu'il falloit.* » En même temps, elle engagea les rédacteurs à glisser une phrases bienveillante pour le roi de Navarre et pour le maréchal d'Anville (1) ; elle leur recommanda aussi de revenir le lendemain matin *à son lever*, pour lui communiquer le paragraphe additionnel. Les députés ne manquèrent pas au rendez-vous. Ce fut encore le sieur de Blanchefort qui porta la parole, et la reine approuva ce qui avait été ajouté conformément à sa demande. Au sortir de cette audience officieuse plutôt qu'officielle la noblesse remit ses observations au duc de Montpensier, en le priant de les présenter au roi. Cette mission, donnée à l'un des plus ardents ligueurs, dut lui être médiocrement agréable ; il s'en chargea néanmoine. « Nous l'accompagnasmes jusques à l'entrée du cabinet du « roy », dit Blanchefort. Monseigneur s'acquitta d'assez mauvaise grâce du petit service qu'on lui avait demandé, ou pour mieux dire, imposé, et il fit tout son possible pour jeter de la défaveur sur les intentions réelles des signataires (fol. 198). « Le roy, ayant leu luy « mesme la dicte remonstrance, en présence de M. le chancelier, « respondit en ces mots : *Voilà une chose que je trouve fort bonne,* « *et je la garderay bien. Je cognois bien mes bons serviteurs.* Et lors, « M. de Montpensier luy dist : *Sire, sans tel et tel, tout le reste des*

(1) Ces deux chefs de parti avaient fort bien reçu les commissaires des états, en les assurant de leurs dispositions favorables à la paix ; le prince de Condé, au contraire, s'était montré intraitable.

Digitized by Google

« *députez ne l'eust signée.* Sa Majesté dict : *Je le croy bien, et je sçay* « *qu'il y a des brigues là dedans.* »

Enfin la noblesse fut congédiée avec les deux autres ordres le 1er mars 1577. Au moment de se séparer, elle désigna quatre de ses membres pour faire connaître au monarque sa délibération définitive sur l'aliénation d'une partie du domaine royal et sur l'emprunt dont il avait été question. Ce n'était qu'un moyen échappatoire, car il ne fut pris aucun parti décisif. La même incertitude qu'auparavant continua de peser sur la situation politique et financière du pays.

Ici finit le *Journal des états*, qui tient 199 feuillets, la moitié environ du manuscrit. L'autre moitié du volume renferme, sous le titre de *Mélanges*, diverses pièces concernant la session de 1576.

A. Dupré,

Bibliothécaire de la ville de Blois, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Digitized by Google

DOCUMENTS.

Le fief chepier de Hocqueville-sur-Cany (Normandie), bailliage de Caen.

Communication de M. F.-N. Le Roy.

Dans la séance du 2 avril 1860. M. Laferrière avait proposé à la section d'histoire l'impression d'un aveu de l'année 1564 adressé par M. Le Roy, « relatif à un droit ou devoir de *chep* dont les exemples sont rares en Normandie (1). » Mais en même temps le rapporteur exprimait le désir qu'il fût écrit préalablement à M. Le Roy pour lui demander la copie d'un autre aveu en date du 28 novembre 1484 signalé dans sa lettre d'envoi, et où ce droit de *chep* se trouvait déjà mentionné.

Le document réclamé par le regrettable M. Laferrière ne nous étant parvenu que récemment, la section se trouve seulement en mesure aujourd'hui d'insérer dans la *Revue* les documents dont la publication avait été depuis si longtemps adoptée en principe.

Décembre 1862.

(*Note de la Commission de la Revue.*)

La haute justice de Cany-Caniel, au bailliage de Caux, qui étendait sa juridiction sur plus de cent paroisses, comprenait les trois sergenteries de Cany, Canville et Grainville-la-Teinturière.

Il existait au hameau de Hocqueville, sur la paroisse de Cany, un huitième de fief de haubert qui, en l'année 1664, fut érigé en marquisat en faveur de Pierre de Becdelièvre, seigneur de Cany-Barville, premier président de la cour des aides de Normandie.

Ce fief de Hocqueville était grevé d'un devoir assez singulier, dont on trouve des exemples peu communs en Normandie : *le droit de chep* (2).

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, tome III (1er semestre 1860), p. 684.

(2) Le droit de *chep*, ou devoir de prison, afin de recevoir les malfaiteurs pour 24 heures, hommage et droit de chef dû au roi.— *Chep*, *chepaye*, signifie

Digitized by Google

Les archives impériales nous ont fourni pour cette terre plusieurs aveux et dénombrements curieux, dont la copie nous dispensera de toute définition.

De préférence, nous citerons textuellement celui du 5 octobre 1564 :

« Je, Arthur Martel, conseiller du roy nostre Sire en sa court de Parlement à Rouen, tiens et advoue à tenyr du Roy, nostre dict seigneur, à cause de la viconté de Caudebec, audict seigneur Roy appartenant, ung fief noble nommé le fief de Hocqueville par ung huitiesme de fief, dont le chef mois est assis en la paroisse de Cany, au hamel du dict Hocqueville, et sestend en la Ruelle, Infreville, Oynville, Bertreville, Bertheauville, Barville, Mautheville, Grainville et ès mettes d'environ.

« Auquel fief, y a maison, manoir, colombier à pied, domaine fieffé et non fieffé, jurisdictions, boys, pasturages, rentes en deniers, œufz, oyseaulx, reliefz, treizièmes et aydes coustumières, droit de garenne, tor et ver, et toutes autres droictures et noblesse de fief à fief noble appartenant.

« A cause du quel fief je doy au roy, nostredit seigneur, *hommage et chep* pour mettre *une nuict et ung jour* les malfaiteurs prins et appréhendéz en la sergenterie de Grainville ; lequel chep je doy faire dresser en mond. manoir de Hocqueville ; auquel chep je ne suys tenu ni subject recevoir aucun prisonnyer sinon entre soleil levant et soleil couchant, et s'il n'est admené par le sergent ordinaire de la dicte sergenterie de Grainville (1) et que le dict sergent ne dye le cas pourquoy le dict prisonnyer aura esté arresté et appréhendé.

prison, *geôle*, d'après *Roquefort*, qui indique *chepier* pour geôlier, gardien d'une prison. — On dit aussi *ceps*, pour entraves qu'on met aux pieds des criminels, et *cepier* pour geôlier. — *Chep*, *chepier* ou *cep*, *cepier*, vient du latin *cippus*, dont l'on a fait dans la basse latinité *cipparius*. (Ménage, *Dictionnaire étym.*; du Cange, voir, *Cippus* et *Cipparius*.) — *Cep* indiquait aussi un instrument de bois fixé en terre auquel on attachait les prisonniers par le pied. (Caseneuve.) — Grégoire de Tours, liv. V, ch. L, dit *confracto cippo*. — *Du Cange* cite un passage où il est dit : « Les deus enfants sans nul ator mist en prison « en une tour, en un cepiel cascun d'un pié. » *La coutume de Blois* (art. 29), *Perche* (art. 2), *Loudunois* (8), *l'ancienne coutume* (1540) *de Valenciennes* (142) l'emploient dans le sens de prison : « Quand un banni rentre en la ville avant les trois ans du ban, *il est mis au chep*, l'espace de vingt quatre heures, et après banni à toujours. » (*Note de M. Laferrière.*)

(1) Dépendante de la haute justice royale de Cany-Caniel, avec les sergenteries de Cany et de Canville.

Digitized by Google

« Item, je ne suys point tenu de recevoir aucun prisonnyer qui sera appréhendé ès haultes justices appartenans aux seigneurs et inférieurs de la dicte sergenterie de Grainville, sinon ès haultes justices au roy nostredict seigneur appartenans. Et s'il advenoit que ledict prisonnier eschappast ou rompist le dict chep durant qu'il sera audict chep par le temps et espace des dictes XXIIII heures, je n'en suys de ce aucunement tenu n'y responsable, s'il n'y avoit en ce de mon dol et malversation ; durant lequel temps desdites XXIIII heures que le dict prisonnier sera audict chep, deux de mes hommes sont subjects y faire le guet à leurs despens. Et à raison de ce, tous mes hommes et tenans de ma dicte seigneurie de Hocqueville sont francz de guet, de fouage, de panage, de péage, de travers, de toutes coustumes et acquietz par tout le duché de Normandie.

« Toutes lesquelles choses je prometz tenyr et accomplir sans jamais aller à l'encontre en aucune manière.

« En tesmoing de ce, j'ay signé ces présentes de mon seing manuel et scellé de mon scel ce jourd' huy cinquiesme jour d'octobre mil cinq cens soixante quatre (1).

« A. Martel »

Cet aveu, rendu le 5 octobre 1574, fut, vingt jours après, suivi de l'hommage du même Arthur Martel par la personne de maistre Jehan Mauvallet, procureur en la chambre des comptes, et son fondé de procuration pour le cas échéant.

Le 28 septembre 1484, Pierre de Hocqueville, escuier, avait déjà rendu au roi un aveu à peu près semblable pour le même fief chepier. Il déclare tenir « du roy nostre Sire, par foy et hommage, à cause de sa chastellenye et viconté de Caudebec, ou bailliage de Caux, ung huitiesme de fief noble à court et usaige, nommé le fief de Hocqueville, dont le chief est assis en la parroisse de Cany, et s'estend en ladicte paroisse et paroisses d'environ.

« Ouquel fief a maison manoir droit de colombier à pié, demaines labourables et non labourables, jardinaiges, bois, pasturaiges, rentes en deniers, grains et oiseaulx, reliefs, XIIIes et aultres aydes coustumières à huitiesme de fief noble appartenant.

« Et vault ou peult valoyr communs ans trente livres ou environ. A cause du quel fief ledit de Hocqueville est tenu et subgect à qué-

(1) Archives impériales, P. 288, cote XLIII (IIIe IIIIxx II).

Digitized by Google

rir le chep à mectre les prisonniers audict lieu et siége de Cany, s'aucuns en y a (1). »

Le même seigneur fut reçu en hommage au bureau de la Chambre des comptes de Paris le 1er octobre suivant (2), sous le règne de Charles VIII.

Le 18 mai 1501, le successeur de Pierre de Hocqueville rend au roi Louis XII un nouvel hommage pour cette même terre : ce seigneur, dit le monarque, était « nostre amé et féal conseiller et chambellan Jehan du Bec, chevalier, seigneur de Cany et Canyel. » Le huitième de fief de Hocqueville est dénommé Vavassorie noble (3).

Cette terre bientôt passe en d'autres mains, et, le 2 septembre 1508, à Blois, le roi Louis reconnaît l'hommage de son « cher et amé cousin François de Pons, chevalier, seigneur de Montfort, pour la baronnye de Ferières, Chambroys, *Hocqueville*, Sainct Aubin sur la mer, et Saincte Mère Eglise, aussi des terres et seigneuryes de Préaulx, Lyvaroc, La Rivière Tibouville, Houllebec, Fontène, Sainct Quentin et Sainct Marcou : les dictes baronnyes, terres et seigneuryes à lui appartenantes comme aisné en la succession du feu seigneur Ferieres à cause de Renée dit Katherine de Ferieres, sa femme et aussi pour Françoise de Ferieres, femme du seigneur de la Bastre, sœur de ladicte Katherine (4). »

Arthur Martel, dont l'aveu rendu en 1564 a été rapporté plus haut, avait une fille appelée Katherine, qu'il donna en mariage à Pierre de Bec de Lièvre, chevalier, seigneur de Quevilly, Brumare, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, conseiller maître ordinaire en la chambre des comptes de Normandie, lequel servit dans toutes les guerres de son temps jusqu'en 1610 (5).

Pierre de Bec de Lièvre, par son mariage, devint donc seigneur chepier du fief d'Hocqueville, qui fut bientôt après érigé en marquisat.

Pour copie conforme :

F.-N. Le Roy.

(1) Arch. imp., P. 265, cote Ve XIIII. C xvie iiiixx iii).
(2) *Arch. départem. de la Seine-Inférieure.* — Regist. d'Aveux. — Bulletin monumental, 2e série, tome X.
(3) Arch. imp., P. 284, cote IIe IIIIxx III. (ixxx ix).
(4) Arch. imp., P. 266, cote IIIe XLI (ijm lxv).
(5) Arch. imp., P. 267, cote IIe LXI (IId ve xliii).

Digitized by Google

Suite de la défaite de Saint-Quentin.

Communication de M. Dusevel, membre non résidant du Comité.

Le joeudy xiie jour d'aoust mil v^c lvii, en la chambre du conseil de l'hostel commun de la ville d'Amyens, environ dix heures du matin, où est estoyent sire Hierosme d'Ainval, escuyer, sg^r du Caurroy, maieur de ladite ville d'Amyens, sire Anthoine Louvel, etc.,

Est comparu mons^r l'archevesque d'Arles, lequel a présenté ès mains dudit s^r maieur une lettre de crédence du roy, nostre sire, donnée à Compiègne le xie jour de ce mois, inserée mot aprez aultre, en fin de la remonstrance et credence cy aprez declarée de laquelle lecture a esté faicte par Nicolas Delessau, en la présence et à l'audience des dessus noméz. Et icelle faicte ledict sieur archevesque d'Arles a remontré : Qu'il estoit envoyé en poste exprès, de par le roy, n^re sire, en ceste ville et en toutes les autres villes de ceste frontière, pour faire entendre aux gouverneurs d'icelles, *que mardy dernier y avoit eu quelque deffaicte de noz gens de pied, auprès de la ville de Sainct-Quentin, faicte par les ennemys du royaume de France, campez devant ladicte ville de Sainct-Quentin; laquelle deffaicte n'estait si grande, et en icelle n'avoyent perdu la vie ni esté prins prisonniers gens de si grande qualité comme aucuns malings espritz en faisoyent courir le bruict;* et qu'ayons à faire bonne garde et munition de blé et autres vivres en ceste ville, pour nous en ayder et en secourir les villes circonvoisines, sy besoin estoit; mesmes de faire sonner le tabourin, avant les villaiges, pour amasser gens pour la garde de cestdite ville, s nous voyons que besoing soit; et au surplus de faire toutes autres choses concernans la garde de ladicte ville.

Ensuit la teneur desd. l^res de crédence :

De par le Roy,

Gouverneurs, capitaines, maires, eschevins, bourgeois, manans et habitans de toutes noz villes et places fortes de n^re pays de *Picardie*, nous envoyons en diligence devers vous nostre amé et feal conseiller et aulmosnier ordinaire l'archevesque d'Arles, présent porteur, pour les causes qu'entendrez de luy qui sont si importantes que plus ne poulroyent. A ceste cause nous vous prions et néantmoins ordonnons de croire et adjouster telle foy à ce qu'il vous dira de n^re part, que feriez à n^re propre personne, et vous em-

Digitized by Google

ployer en ce qui sera requis pour le bien de n^re service, selon la parfaicte seureté et fiance qu'en avons en vous tous, sans y faire faulte.

Donné à Compiègne, le onzieme jour d'aoust 1557.

Signé HENRY.

Et plus bas C. LANNE.

Conformément aux intentions du roy manifestées dans cette lettre, une seconde assemblée eut lieu à l'hôtel de ville d'Amiens, à fin de mettre de suite la place en état de défense; voici les termes de la délibération qui fut prise alors :

Le vendredy XIIIe jour d'aoust mil V^c LVII, en la chambre du conseil de l'hostel de ladicte ville, pardevant Hierosme d'Ainval, maieur, etc.,

A esté remonstré par ledict maieur qu'il les avoit fait prier de eulx trouver présentement en la chambre du conseil pour délibérer avec eulx par quel moyen on polra, en diligence, faire réparer les endroix et lieux eminens et dangereulx de la forteresse de ladicte ville. Entendu (*sic*) qu'il n'y a aucuns deniers à icelle ville, ny des aydes, ny des VI mille prins en ceste année, lesquelz sont jà employez esd. ouvrages : et par quelle manière l'on polra tirer secours et ayde des habitans de ceste ville, pour besongner esdicts endroix ?

Pour la contrarieté des advis (1), led. maieur a ordonné que pour besongner, en la plus grande et extrême dilligence que faire se polra aux endroiz et lieux plus dangereulx et foibles de la forteresse de ceste ville, tous les chanoines d'icelle furniront chascun ung homme par jour, ung mois durant; les curez, chappelains et autres prebtres bénéficiers, fourniront à *deux* ung homme; les autres prebtres nayans aucuns bénéfices ny patremoine fourniront aussy à *six* ung homme; chacune porte *quatre* hommes; huict privilegiez *quatre* hommes; huict relligieux non mendians *quatre* hommes; huict femmes vefves, *quatre* hommes et chūne escadre de *vingt cinq* hommes de guet, aussi *quatre* hommes : letout par chacun jour durant led. mois, et à leurs despens (2).

Lesquelz dessus nomēz se bon leur semble et leur est permis

(1) Ainsi quand les échevins ne se mettaient pas d'accord, le maire avait déjà au XVIe siècle le droit de statuer seul.

(2) Cette répartition, d'ailleurs assez équitable, a semblé un peu étrange.

Digitized by Google

besongner esd. ouvrages au lieu de y commectre homme à l'argent; et à ce faire seront contrainctz tous ceux qui y seront à contraindre par toutes voyes et manières deues et raisonnables, par le premier sergent à masse de lad. ville, auquel de ce faire pouvoir est donné.

(*Extraits des registres de l'échevinage d'Amiens.*)

Pour copie conforme :

H. Dusevel.

Digitized by Google

Noms et ouvrages de quelques artistes des quinzième et seizième siècles,

Cités dans les registres aux comptes de la terre et seigneurie de Lucheux (Somme).

Communication de M. H. Dusevel.

1431 à 1432.

— A *Colart Lesage*, armoier demourant à Amiens, pour ung Harnas à armer Loys, monseigneur (le jeune comte de St-Pol), a esté paié par le recepveur VI salus dor qui vallent VIII l. XIIII cour à 29 s. la pièce, ci..... VIII l. XIIII s. VIII d.

1432 à 1433.

— A *Guillaume Buissole*, huchier, pour avoir livré I coffre à mettre les drageoirs et candeliers d'argent du prix de X s.

1456 à 1457.

— A *Huchon Mousquet*, verrier, demourant à Arras, pour avoir fait et assiz à la chapelle nouvelle, faitte aud. chastel deux noeufves verrières en lune desquelles est figurée et painte l'ymage *Sainct Anthoine*, et en l'autre, l'ymage *Saincte Barbe*, estoffée chacune de *Tabernacle* (1) par desseure, et de entrepiez (2) par dessoubz, avec une verrière en arcquet par desseure lesd. deux verrières, où est la *devise* de *Monseigneur* (3); contenant, lesd. verrières en toutes mesures XVII piez ung quart, et desquelles led. Huchon doibt avoir par marchié VIII s. d'Artois, pour chũn piet, qui luy ont esté paiez par led. récepveur.

— A *Jehan Devillers*, orfeuvre demourant à Doullens a esté paié pour avoir refaict trois calices servant pour la chapelle du chastel dud. Lucheu, ci..... XVII l. III s.

(1) Dais.
(2) Support.
(3) Sans doute *mon mieulx*.

Digitized by Google

1457 à 1458.

— A *André Bullant* et *Jehan Laloier* a esté paié par led. recepveur pour avoir tailliet et machonné deux *gargouilles*, chūne de chincq piès de loncq, tant dedans le mur come dehors; servans icelles gargouilles à jetter les eaux hors des plomées dud. mur, et sont tailliet a *fourme de un dragon* qu'ils ne sont point *en mesure*, *pour ce que c'est taille hors mesure* dont leur a esté paiet pour marchié à eulx fait de chūne gargoulle X s. Sont icy pour ce..... XX s.

1464 — 1465.

— A *Mahieu Rumault* et autres carpentiers, pour avoir faict ung pon de carpenterie, servant au devant du parvis, près le *grant salle* du chastel et des salles *St-Jacques* et du *Griffon*; et laquelle carpenterie mondit seigneur avoet commandé faire *dès que le Roy estoit audit Lucheu* (1), et laquelle carpenterie a en longueur XXX pies et IX pies de hault, remplis de *fourmes de fénetres* estoffées de columbes (colonnes) et piés avec les listeaulx tournés et aussettes reversées, et au desseure desd. fenestres dont il y en a VIII en tout, ils ont faict sur chacune ung *parqnet* servant à mettre voire..... XXIX s.

1467 — 1468.

— A *Willaume Bullant* et *Henry des Fontaines*, pour l'ouvrage de machomerie par eulx faitte à une voulte, ouvré sur les chintres, estoffé de six branques de ogives les formeres y servans, et une clef portant ung *Agnus Dei;* et lesd. ogives ayans bonnes moulures avec les remplages de machonnerie entre lesd. ogives et fourmeres, au pris de VII s. VI d. Chune toise sont..... XVI l. VI s. VIII d.

1468 à 1469.

— A *Hue Mousquet* (2), voirrier, a esté paié pour avoir faict les remplages de verrieres des quatre *grans os* (3) que mond. seigneur (le comte de St Pol) a ordonné faire dès le mois d'apvril temps

(1) Ce Roy était Louis XI.
(2) C'est sans doute le même que *Huchon Monsquet*. (Voy. page précédente.)
(3) Espèces de *roses* ou rosaces.

Digitized by Google

de ce compte lui estant aud. lieu de Lucheu, tout de noefz voirres mesurés par led. maistre des œuvres par diverses parties, tant de blanc voirre y employet comme des *voirres de painture*, d'*escus armoyez*, *houppes* (1), *lectres* et *bordure* qui sont de voirre recuit, qui doublent à le mes. (mesure) contenant en tout pour les *quatre os* deux cens quarante six piez de voirre au pris de II s. VI d. le piet sont..... XXX l. XV s.

1525 à 1526.

— A *Jehan Bullant*, maistre machon, demeurant Amiens (2) quy vint aud. Lucheu *pour conduire l'ouvrage* de machonnerie nécessaire estre faict à *la Tour-le-Comte et autres lieux dud. chasteau, pour y faire residensse*, au pris de V s. par jour et ses aydes à chacun III s. par jour, leur a esté paiet pour chūn jour au pris dessusd. 66 s.

1541 à 1542.

— A *Jacques Mauduit*, voirier, demourant à Arras, auquel a esté marchandé de faire et mettre une voirriere auprez de l'ostel paroissiale de l'église de Luceu, où le Sainct Sacrement repose, qui porte trois pans à deux estenficques et a chacun costé de la bordure ; au milieu de laquelle est *Nostre-Dame de Pitié* et aux costez *Sainct Pierre de Luxembourg* (3) et *Sainct Charlemagne*, a esté paié la somme de..... XXIIII l.t.

1560 à 1561.

— A *Martin de Camnon*, verrier, demeurant à Doullens, a esté paié la some de vingt deux livres six solz six deniers, assavoir neuf livres par tâche et marché à lui faict et livré à la croisée de la chambre de *Madame* quatre penneaux armoyez assavoir l'un des armes de feu monseigneur de *Saint Pol*, l'aultre de madame la *princesse* sa femme ; une autre de madame d'*Enghyen* et l'autre de feue

(1) On sait que Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, avait sa devise entourée de *Houppes* ; on peut encore la voir au *château de Ham* qui lui appartint.

(2) Ce Jehan Bullant serait-il, comme on l'a prétendu, le même que le fameux Jean Bullant ?

(3) Béatifié seulement en 1530. (Voy. le P. Anselme.)

Digitized by Google

madame d'*Estouteville* sa mère-grand, et XII l. VI s. VI d. pour cinquante ung pieds et demy de voirre blancq neuf à V s. le pied, et quatre piedz et demy de voirre vieil, et pour ce icy. XXII l. VI s. VI d.

(*Extrait des registres aux comptes de la terre et seigneurie de Lucheux.*)

Pour copie conforme :

H. Dusevel.

Digitized by Google

Règlement de police de la ville de Thiers.

Communication de M. Saint-Joanny.

« De par le Roy et Madamoiselle d'Orléans dame et baronne de Thiers de lordonnance de mons. le chatelain et des sieurs juges delegues au faict de la pollice de la d. ville ce requerant les sieurs consuls du d. Thiers sur ce ouy le sieur procureur d'office.

« On faict ascavoir que honorables hommes Jacques Meret, Jacques Clounet et Durand Veilh bourgeois sont juges delegues au faict de la pollice la pñte année 1675 affin davoir recours à eux par qui et quant il appartiendra et se tiendra lassamblee de la d. pollice a la maison accoustumee les premier et quinziesme de chaque mois pour y recevoir les doléances et estre faictes les ordonnances requizes de la d. pollice.

« 1° — Deffances sont faictes à touttes personnes de jurer et blasphemer le sainct nom de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie saincts et sainctes du paradis avecq enjonction a ceux qui auront ouy profférer les d. blasphêmes den faire dénonciation le tout aux peines et rigueurs des ordonnances royaux.

« 2° — Pareilles deffances sont faictes à tous habitans de faire aucun traffiq ni heuvre méchanique en leurs maisons ou boutiques les jours de festes et par exprès les dimanches et festes solennelles tiendront les guichets et boutiques fermées pendant la célébration de la messe de paroisse vespres et processions.

« 3° — Ne chargeront ny laisseront charger aucune marchandize les d. jours sauf aux voituriers de sortir hors la ville avant la pointe du jour et non apprès.

« 4° — Les meusniers ne porteront ou rapporteront leur bled ou farines les d. jours de dimanche et festes solemnelles.

« 5° — Et deffenses aux portiers de permettre qu'ils entrent dans la d. ville ny aucuns chards charettes ou montures chards de bois charbon ou autres chozes à ces fins tiendront les grandes portes fermées laisseront les guichets ouverts le tout à peine damande arbitraire.

« 6° — Les habitans de la d. ville et faulbourgs niront boire ou manger aux tavernes et cabarets aux jours de dimanches et festes avecq deffances aux hosteliers et cabaretiers les y recevoir ny donner à boire ou manger les austres jours aux d. habitans appres lheure de huict du soir à peine de trois livres damande contre chascun des cabaretiers qui y contreviendront.

Digitized by Google

« 7° — Neantmoins enjoint aux d. cabaretiers et hosteliers de bailler leur vin à pot et pinte aux d. habitans au mesme prix qu'ils le débittent en leurs logis et ne tiendront pots et mesures que la chopine pinte et quarte a peine de confiscation et amande arbitraire.

« 8° — Toutes danses publiques et privées sont deffendues pendant le divin office le matin et vespres et aux joueurs dinstrumants daller jouer aux d. heures et à toutes personnes saller masquer le jour et la nuit et aux joueurs d'instruments les aller assister.

« 9° — Tous jeux et mesme par exprès de billards et berlands publiqs sont prohibés et deffandus en quelques maisons que ce soit à touttes personnes et les jeux de sort en tout temps et le jeu de paulme pendant le divin office de dimanche et festes solennelles à peine de cinquante livres damande et confiscation desd. billiards.

« 10° — Il est deffendu daller la nuict sans feu apprès la retraite sonnée comme aussy de battre ou faire battre le tambour tirer aucun coup de fuzil pistollet et mousqueton et ne porter aucunes offancives armes de faire des insultes a peine de prison amande et punition corporelle sy elle y eschet et a ces fins les m^es^ qui ont domestiques et serviteurs en leurs maisons y tiendront la main à peine den respondre à leurs noms propres.

« 11° — Chacun des habitans tiendra la rue nette sellon lestandue de sa maison et nettoyera tous les samedys et aux veilles des festes solemnelles sans pouvoir occuper les d. rues mesme le long des murailles de la d. ville daucun fumier terre ou autres matériaux à peine de confiscation et damande arbitraire et les faire oster à leurs frais et remettre les d. murailles du domage quelles auront recus.

« 12° — Ne seront faits aucuns advancement salies ny eddiffices sur les rues si ce nest sellon les ordonnances royaux et usages observés dans la d. ville.

« 13° — Les propriétaires des maisons ou il ny a cheminées ny conduits de latrines seront tenus den faire et tenir les cheminées bien nettes et en bon estat sans pouvoir alumer ny faire aucun feu dans leurs maisons ou il ny a cheminées et où le feu viendroit a se mettre aux d. cheminees à faulte davoir ete bien nettoyées les propres et locaires des maisons seront condamnes à lamande de six livres.

« 14° — Deffances de tenir aucuns pourceaux dans la d. ville et faulbonrgs speciallement soubs la halle et grenette et parmi les rues publiques à peine de confiscaõn et amande et quant aux chèvres seront attachées et conduites à la corde pour empescher le domage quelles cauzent aux plantes et vignes.

Digitized by Google

« 15e — Deffances daller audevant des danrées qui sont aportées au marché pour estre vendues ains attendre de les achepter jusques à ce quelles soient venues a la place destinée pour la vente dicelles, et aux corratiers et porte faitz de lad, ville de se mesler de faire vendre les d. danrées aux marchands forains dans aucuns logis de la d. ville sans le sceu et consantement des d. sieurs deléguez de pollice a peine damande tant contre les d. corratiers et portefaitz qui les feront vendre que ceux qui les achepteront et aux hosteliers et cabaretiers aller envoyer ou achepter aucune danree de bouche au marché devant neuf heures et aux revendeurs apprès midy.

« 16° — Mesmes aux bouchiers de nachepter aucuns chevraux quapprès midy comme aussy aux charpentiers aucuns bois et ouvrage de charpente quapprès la d. heure de midy et aux habitans pour les revendre et en faire traffiq.

« 17° — Les regrettiers hosteliers et aultres nachepteront en gros aucunes denrées aportées dans lad. ville par voituriers et marchands forains si ce nest quapprès quelles auront este exposées en publiq pour estre vendues en destail pendant le temps quil sera jugé suffizant eu esgard à la quantité des denrées affin que le bourgeois et autres puissent faire leur fourniture.

« 18° — Les vandeurs de poisson ne pourront en commancer la vente avant huict heures du matin despuis St Michel jusques Pasques et de Pasques jusques à la St Michel à sept heures du matin à peine damande arbitraire.

« 19° — Les d. regrettiers ne détremperont leur marée que dans leau claire sans aultre mélange et par exprès de chaux.

« 20° — Les forains estrangiers ne pourront débitter directement ny indirectement le vin à pot et pinte dès le premier jour davril jusquau dernier jour du mois doctobre, au reste du temps lad. vente en destail leur est permize, ne fourniront la nappe ne bailleront à boire ny manger à peine de confiscaõn et amande.

« 21° — Le marché du bled commencera à midy et non plustot avecq deffances aux laïdiers et meusniers de nachepter aucun bled venant au marché hors lad. ville et faulbourgs dicelle hy soubs la halle que le marché ne soit désert et les habitans fournis.

« 22° — Deffenses aux laïdiers et meusniers et à tous de faire et commancer le prix du bled.

« 23° — Est enjoint aux laidiers de tenir la halle et grenette fournie suffizamment de couppes et quartons bien abuttés et marqués avecq des paliasses nécessaires et aux meusniers de trier leurs moutures hors la halle et grenette à peine damande.

Digitized by Google

« 24° — Les bollangiers tiendront lad. ville fournie de pain blanc et pain gros bien boullangé sans dol ny fraude avecq deffence de le vendre à plus haut prix que celui qui leur sera taxé par la pollice à peine de confiscation.

« 25° — Les bouschiers ne tueront bestail les dimanches et festes solemnelles et ne vendront lesd. jour des dimanche et autres festes pendant le divin service de la messe de paroice procession et heure de vespres ne souffleront la chair de vent de bouche tiendront la boucherie fournie et garnie de bonne chair marchande sans macule en suffizance pour la nourriture desd. habitans de lad. ville sans lexposer hors de la boucherie et banctz.

« 26° — Ne feront la tuesrie du bestail à la place de lad. boucherie ains hors dicelle aux endroits accoustumés aporteront les imondices de leur bestail dans le canal esta nt à la muraille de lad. ville et audessoubs de lad. boucherie qu'ils tiendront nette et enjoinct aux sindiq ou baisles de tenir la main à lexécution de lad. ordce et faire rapport des contraventions à peine den repondre en leurs noms propres.

» 27° — La tuerie des pourceaux ne se fera à heure de nuict ains à cinq heures du matin.

« 28° — Ne seront mis aucuns banctz et aucuns tabliers pour desplier et vendre marchandizes et danrées à la place du Piron et autres places publiques ou rues publiques.

» 29° — Deffendu de jetter aucunes eaux en la rue et par les fenestres de nuit et jour et de mettre et tenir aucun drapt herbe arans molrues et autres choses immondes dans le bac des fontaines y laver les pieds et jamais monter ou entrer dedans lesd. bacs ne prenpre ou puizer sy grande quantité deaux que lesd. bacs ne soyent suffisamment pleins a peine damande.

» 30° — Les proprietaires des maisons de lad. ville faulbourgs et paroice nadmettront et recevront pour locataires dans icelles les gens pauvres ou mandians estrangiers ou autres personnes incogneues sans ladvis desd. sieurs Consuls et de la pollice a peine damande et payer la taille royalle à laquelle ils seront indicts les nourrir et leurs enfans en temps de necessité et maladie les faire ensevelir à leurs despens et entretenir leurs enfans,

« 31° — Deffances aussy a tous habitans de tenir aucuns poids romaines aulnes ballances quartons couppes pots et autres mezures qui ne soyent bons et loyaux abuttés et marqués aux armes de Madamoiselle à peine damande arbitraire et exemplaire si elle y eschet; ne pouront aucuns marchands et habitans se servir dautres poids

Digitized by Google

pour le débit de leurs marchandizes et danrées que du poids de marc ny mesurer le drapt toille et aultres chozes qua laulne de Paris conformément aux règlements des Grands Jours aux peines y portées et confiscation des poids et mesures.

« 32° — Deffances a toutes personnes qui aportent vendre fillet soit forains ou habitans dexpozer en vente leur fillet quà la place estant audevant la maison de ville et les sabotz et toille à la place accoutumée qui est en la place de la bouscherie a peine damande.

« 33° — Deffances sont faictes a tous qui aportent fruits soyent pommes poires couzes oignons poirreaux choux reffort raves tourteaux et autres de deschargez le tout ailleurs quau lieu accoustumé qui est le long des murailles du cimetierre et audessoubs le grenier de Madamoizelle aux mesmes peines.

« 34° — Mesmes deffances sont faictes aux charbonniers vendant charbon de pierre de se plasser et mettre pour vendre et débiter le susd. charbon quau lieu et place du marché appele le Marchadias autrement surnommé Lallepic qui est le marché aux chevaux comme aussy aux vendeurs de chards de noccuper aucunes rues que cellui dud. marché le tout à peine damande.

« 35° — Et à tous habitans de ne laisser devant leurs maisons aucunes boues et fumiers passé trois jours à peine etc.

« Le tout sans préjudicier aux droits de Madamoizelle et à l'original sont les signatures.

« Les d. ordonnances ont este leues et publiées à laudience de Monsr le Chatelain ce (en blanc) xvi^c soixante quinze et signé Baisle greffier. »

(*Archives de la ville de Thiers.*)

Pour copie conforme :

SAINT-JOANNY.

Digitized by Google

BAIL A PRIX FAIT POUR LA CONSTRUCTION D'UN RETABLE A L'AUTEL DE St ÉLOY, ENTRE LES Mes VISITEURS DES COUTELIERS ET HONNESTE PERSONNE GILLES BUCHOT, Me ESCULPTEUR A THIERS, RECU LE 22 DÉCEMBRE 1685 PAR Me GIRAUD, N^re ROYAL.

Communication de M. Saint-Joanny.

« Furent présents honnestes personnes Pierre Dargon, Antoine Ramey, Annet Vachias et Antoine Chassaigne, M^es couteliers, visiteurs jurés au mestier de couteliers, habitants en cette ville de Thiers faisant pour le Corps dudit mestier et fondés d'acte délibératoire d'iceluy, d'une part ;

Et honneste personne Gilles Buchot, M^e esculteur, aussi demeurant à Thiers, pour luy, d'autre part :

Lesquelles parties, de leur gré et volonté, en exécutant led. délibératoire dud. Corps commun, ont recognu et confessé avoir fait et accordé le bail à prix fait, pactes et convenances, qui sensuyvent. C'est assavoir que ledit Buchot a entreprins et promis auxd. visiteurs de faire un retable bois de noyer et iceluy pozer à l'autel de St Éloy qui est sous la tribune de l'église de St Genis de Thiers : lequel retable contiendra toute la largeur du fonds des deux pilastres, qui sont de pierre de Voulvic, despuis l'autel jusques au plat fonds qni est au dessus : lequel retable sera composé de quatre colonnes de l'ordre corintienne taillées à feuilles de vigne à torsse, aveq leurs pieds destaux et une niche renfoncée au milieu desd. colonnes : au dessus de laquelle niche y aura une coquille et deux petits anges qui tiendront la couronne de l'effigie dud. St Éloy : à costé des colonnes y aura deux anges de la haulteur de deux pieds et demys : au déssoubs lesd. anges, sera fait deux crédences ou ormoires, et sur lesd. anges y aura deux corbeilles taillées à basliefs : lequel retable sera garny de son architrave, frize et corniche, et testes de chérubins qui seront pozées dans les plaintes desd. colonnes : et à chascun des pieds destaux desd. colonnes il y aura sur le devant un ornement en feuilles de laurier, et au dessoubs des trois figures y aura à chacune une teste de chérubin, et led. corps de retable sera porté à plomb par une frize taillée tout du long. Le tout conformément au dessin que led. entrepreneur en a baillé auxd. M^es jurés visiteurs, par luy signé, et paraphé par le N^re royal soubsigné : lequel demeurera joint à ces présentes pour servir et tenir lieu de modelle dud. ouvrage que ledit entrepreneur a promis faire et rendre faict et parfaict bien et duement au dire

Digitized by Google

d'experts dans le jour de la feste de Pasques prochaine venant. Oultre ce, redressera la figure dud. St Éloy, la dorera, argentera et peindra, comme aussy raccomodera l'imaige de St Éloy qui est desjà peint en destrampe à la muraille de la salle du St Esprit. Le tout moyennant la somme de cent cinquante livres payable sçavoir : trente livres à requete et le surplus à la fin dud. œuvre, lequel sera compozé de bon bois de noyer loyal et marchand et bien secq, hors les deux cresneaux qui seront seullement de bois de chaisne, sur le derriere et le devant seront de bois de noyer, et ne sera tenu à la fourniture d'aulcunes ferrementes. Et à l'entretenement des présentes, a payne de tous despans domages, et intérets, les parties ont obligé sçavoir led. Buchot tous ses biens et lesd. visiteurs les biens dud. Corps commun.

A ce a esté present Pierre Delignières, Me coutelier et baisle dud. mestier l'année presente, lequel estant meu de piété et se réjouissant dud. œuvre a promis de payer par forme de contribution la somme de vingt-deux livres auxd. visiteurs, à la fin dud. œuvre, soubs même obligation que dessus.

Fait et passé à Thiers, estude du notaire, le vingt-deuxieme decembre mil six cent quatre vingt cinq, entour cinq heures apprès midy, présents Gilbert Quittard, fils à Francois, vigneron, habitant au faubourg de la porte neufve dud. Thiers, qui, et led. Vachias l'un des visiteurs, ont déclaré ne sçavoir signer, enquis et encore présent, Me Antoine Sozedde, clerc tonsuré, qui a signé aveq les autres parties. »

Suivent les signatures.

Nota. — Le plan annoncé dans l'acte comme joint à la minute n'existe plus.

Pour copie conforme :

Saint-Joanny.

Digitized by Google

EXTRAIT

D'UNE LETTRE ÉCRITE PAR M. BUACHE DE VERPONT,

Ingénieur-géographe, membre de l'Académie des sciences, et adressée à son frère, chirurgien à la Neuville-au-Pont (Marne).

Communication de M. le comte de Mellet, correspondant.

Paris,..... 1769.

. . . . . .

Le Roi de Dannemarc est ici dans un pays de fées : ce sont des fetes perpetuelles et d'une dépense prodigieuse. Le duc de Villars lui a donné une fete de 300 mille livres ; le prince de Soubise de 60 mille écus ; la duchesse Mazarin au moins d'autant. Le duc de Duras, le prince de Monaco, de 200 mille livres. Hier le duc d'Orléans lui en a donné une superbe. Bal paré avant souper et bal masqué après et une table de 300 couverts. On y a tué seulement 8 veaux, et, le premier jour que le public entroit pour voir les préparatifs, on y a cassé pour 7,000 livres de porcelaines : on estime cette fete là 400 mille livres. Le prince de Condé lui en prepare une magnifique à Chantilly, à 10 lieües d'ici, elle durera 3 jours. Le roi s'y trouvera, et donnera à celui de Dannemarc le plaisir de la chasse au flambeau ; plus de 4,000 terrines ornent la belle avenue de la forest, et on renfermera dans les toiles 2 ou 3 sangliers destinés à être tirés à fleches de cette manière : dans le milieu de l'enceinte des toiles, qui est une plaine, on dressera plusieurs theatres d'ou les princes tireront sur les sangliers animés par les chiens. Les fleches sont ornées de banderolles de soye et de grelots qui étourdissent le sanglier, qui en porte quelquefois une vingtaine sur son corps. On prétend que le Roi de Dannemarc sera trainé dans un char tiré par 4 cerfs dressés à ce manege depuis longtems. Il y aura un sallon magnifique, mais d'une petitesse qui etonnera le prince; et dès l'instant qu'il marquera son etonnement, les murs disparoitront, et il se trouvera dans un apartement superbe au milieu d'une compagnie brillante. Toutes ces fetes se font pour un homme qui ne prend qu'une carafe de limonade à son souper. . . . . .

BUACHE DE VERPONT.

Digitized by Google

EXTRAITS

DES REGISTRES D'OFFICE DU BAILLIAGE DE RIBEMONT.

Communication de M. Matton, correspondant.

Ce jourd'hui, mardi trois décembre 1743, une heure de relevée, pardevant nous Louis Guilleaume Bougier, conseiller du roi, lieutenant général audit bailliage, en notre hôtel et domicile, en présence du procureur du roi, s'est présenté Me Gabriel Corbeil, procureur en ce siége et de dame Marie Magdelaine-Catherine Gaudry, Vve de Mre Antoine de Caritat de Condorcet, à son décès, chevalier, capitaine au régiment de Barbançon-cavalerie, icelle présente, lequel nous a dit et remontré que par notre sentence de cejourd'hui, nous, aurions sur la demande faite à notre audience par la dite dame Vve de Condorcet, établiin stitué et commis ladite dame au bail noble de Mre Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat de Condorcet, son fils mineur, âgé de deux mois et demi environ, et du dit défunt décédé en Neufbrizac, le 23 octobre dernier, aux prérogatives, charges et conditions portées par la coutume et que pour cet effet, il en serait dressé acte cejourd'hui et heure présente en notre hôtel, lequel acte la dite dame, veuve du dit sieur de Condorcet, nous a requis de lui accorder en réitérant pour ce toute demande nécessaire, relativement à celle faite judiciairement en notre audience de ce jourd'hui. Sur quoi, ouï le procureur du roi en ses conclusions, lequel n'a dit moyens pour ce empescher nous de son consentement et en adhérant à la réquisition de la dite dame veuve de Condorcet assistée comme dessus veu la requête et notre ordonnance du jour d'hier, notre sentence judiciaire de ce jourd'huy, ensemble l'extrait mortuaire du dit sieur de Caritat de Condorcet délivré par le sieur Hennegart, curé de ladite ville de Neufbrisac, et par lequel il appert que le dit sieur de Condorcet est décédé au Neufbrisac, ledit jour du dit 3 octobre dernier, nous avons institué commis et établi, instituons, commettons et établissons la dite dame Gaudry au bail noble du dit Mre Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat de Condorcet, son fils mineur et du dit défunt, âgé de deux mois et demi ou environ, et en conséquence, sur la demande et acceptation faite en jugement par la dite dame Gaudry du dit bail noble et qu'elle a présentement réitérée, ordonnons que la dite dame Gaudry, veuve du dit sieur de Condorcet, aura et lui appartiendra comme siens les meubles de son enfant mineur avec les fruits de tous les fonds et héritages indistincte-

Digitized by Google

ment, jusqu'à ce que son dit enfant mineur ait atteint l'âge de quatorze ans, ainsi qu'il est porté par la coutume, à la charge par la dite dame, veuve du dit sieur de Condorcet, d'accomplir le testament du dit défunt, si aucun se trouve, de payer les dettes dont son dit enfant mineur peut se trouver chargé, le nourrir, alimenter et entretenir suivant son état et sa qualité, même d'acquitter les charges dont les fonds et héritages à lui appartenants sont et peuvent être tenus par chacun an ; de quoi a été fait le présent procès-verbal que la dite dame Gaudry, veuve du sieur de Condorcet, a signé avec le dit Me Corbeil, son procureur, le procureur du roi, nous et notre greffier, les dits jour et an.

Bougier, Vacation, 7# 10 sols gratis, Gaudry, Condorcet, Grandin gratis, Corbeil, Forestier.

(*Archives de l'Aisne, Bailliage de Ribemont, B.* 8.)

Du jeudi 17 novembre 1757, huit heures du matin, pardevant nous Louis-Guilleaume Bougier, conseiller du roy, lieutenant général au dit baillage, en notre hôtel, en présence du procureur du roy.

Entre messire Marie-Jean-Antoine-Nicolas Caritat de Condorcet, fils de deffunt messire Antoine Caritat de Condorcet, chevalier, capitaine de cavalerie au régiment de Barbanson et de dame Magdelaine-Catherine Gaudry ses père et mère, assisté d'icelle, demandeur en entherinement de lettres de bénéfice d'âge aux fins de sa requette du jour d'hier, suivant l'exploit de Duplat du même jour deument controllé en cette ville, contre messire Laurent Dupuis, chevalier, seigneur de Rochefort, le Colombier et autres lieux, demeurant à à Montelimart, messire Dauxer, conseiller du roy en tout ses conseils, messire François Heleine de Caritat de Condorcet, chevalier, seigneur comte de Condorcet, la Roche et autres lieux, messire Jacques de Gruelle, chevalier, comte du Say, Ségonier et autres lieux, demeurants ordinairement au dit Auxer, la Roche et Ségoyer, messire Claude-Nicolas Gaudry, écuyer, président trésorier de France en la généralité de Soissons, demeurant en cette ville, messire Charles-Guilleaume Desforges de l'Échelliois, escuyer, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, y demeurant, et messire Paul-Nicolas Desforges, écuyer, capitaine de cavalerie, maître de requettes, ordinaire de la reine, seigneur de Beaumé, y demeurant, tous parents paternels et maternels au dit demandeur, deffendeur Vignon.

Digitized by Google

A l'appel de la cause ouï Me Vignon, procureur du dit sieur Demandeur, iceluy présent, qui a insisté aux fins de sa requette et à ce que en entherinant les lettres de bénéfice d'âge par lui obtenues, le 1er octobre, dernier le dit sieur de Cordorcet sur l'avis et du consentement tant du dit sieur Gaudry que des autres sieurs susnommés, fut par nous émancipé. Ouï aussi messire Jérôme Andreau, lieutenant au régiment de Charot-cavalerie, compagnie de Monsieur de la Linière, en garnison en cette ville, chargé des procurations générales et spéciales des dits sieurs Dupuis, de Caritat de Condorcet et de Gruelle, comte du Says, qu'il a représenté, ensemble le dit sieur Gaudry, tant en son nom, comme oncle maternel au dit sieur demandeur, que comme chargé des procurations des dits sieurs Desforges de Lechellois et Beaumé qu'il nous a également représenté, qui ont dit, conformément au contenu des dites procurations, consentir tant de leur chef qu'en vertu du pouvoir qui leur a été donné à ce que le dit sieur demandeur fut émancipé ainsi qu'il la requis, par la requête susdatée, comme encore à ce que le dit sieur Gaudry, son oncle maternel, fut aussi son curateur ainsi que le dit sieur demandenr l'a choisi pour tel. Sur quoi, ouï le procureur du roi qui, après avoir vu les procurations susdatées ensemble l'extrait de l'acte de baptême du dit sieur demandeur, les lettres de bénéfice d'âge par lui obtenues, a déclaré consentir à l'émancipation, du dit jour premier octobre dernier, collationnées et scellées le même jour, signé Gautier. L'extrait de l'acte de baptême du dit demandeur, du 17 septembre 1743, délivré par Me Demante, prêtre curé de la paroisse de Saint-Pierre et de Saint-Paul de cette ville, par lequel il appert que le dit sieur demandeur est actuellement âgé de quatorze ans et deux mois. Vu aussi les procurations des dits sieurs Caritat des 11, 14, 25 et 27 du dit mois d'octobre, controllée à Montélimar, à Villeneuve, à Reims et à Aubenton, les mêmes jours de leurs dates, scellées et deument légalisées, du consentement dudit procureur du roi, dudit sieur Gaudry et des dits sieurs de Caritat de Condorcet, Gruelle, Dupuis et Desforges, porté par leurs procurations sus datées et à nous représenté par les dits sieurs Andreau et Gaudry, avons ordonné que le dit sieur demandeur demeurera émancipé comme par ces présentes, nous l'émancipons pour par lui jouir de ses droits, regir et gouverner ses biens, poursuivre toutes actions et demandes en justice, à l'assistance et sous l'authorité néantmoins du dit sieur Claude-Nicolas Gaudry, son oncle maternel, que nous avons établi pour son curateur, pourquoi les dites lettres de bénéfice d'âge demeureront entherinées, et cependant avons interdit au dit sieur Marie-Jean-Antoine-Nicolas Ca-

Digitized by Google

ritat de Condorcet l'aliénation de ses immeubles sans authorité de justice, et acte de ce que à l'instant le dit sieur Gaudry a déclaré accepter la nomination faite de sa personne pour curateur et a juré et promis de se comporter fidellement dans les fonctions que cette commission exigera de lui. De quoi a été fait et dressé le présent acte que les dits sieurs Gaudry et Andreau ont signé avec le dit Me Vignon, le procureur du roi, nous et notre greffier, les dits jours et an. Ordonnons qne les dites procurations ci-dessus mentionnées seront registrées enfin des présentes pour y avoir recours en cas de besoin.

M. J. A. N. de Caritat de Condorcet, Gaudry Condorcet, Andrault, Gaudry, Vignon, Degrain, Bougier, sac 6# gratis. Grandin gratis. Insinué à Ribemont, le 17 novembre 1757, R. sept livres, quatre sols. Degrain.

(Archives de l'Aisne, Bailliage de Ribemont, B. 9,)

Pour copie conforme :

MATTON,

Correspondant.

Digitized by Google

BULLE INÉDITE DE GRÉGOIRE XI,

Etablissant, en 1376, une assemblée représentative dans le comtat Venaissin.

Communication de M. l'abbé André, correspondant.

Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire d'Avignon et du Comtat savaient qu'avant de reporter à Rome la chaire de Saint Pierre, Grégoire XI avait créé pour le comtat Venaissin une assemblée représentative, mais personne n'avait vu l'original de ce document. Nous-même dans notre *Histoire de la monarchie pontificale au quatorzième siècle*, ou *la Papauté à Avignon*, nous avions signalé ce fait important dans le chapitre intitulé *libertés municipales et parlementaires*. Nous avions ajouté, sur des renseignements positifs, que l'original de la bulle qui instituait l'assemblée *se trouvait dans les archives de la mairie de Carpentras*, et avions fait d'ardentes et inutiles recherches pour le retrouver. Nous finîmes par croire qu'il avait dû périr dans le terrible incendie de 1710, qui dévora toutes les archives de la province et les procès-verbaux des parlements tenus dans les quatorzième et quinzième siècles. De nouvelles recherches nous ont enfin fait découvrir cette pièce historique, que nous nous empressons d'adresser au comité. Grégoire XI la promulgua six jours avant son départ définitif d'Avignon. Il quitta cette ville le 13 septembre 1376.

Les siéges des trois judicatures mentionnées dans la bulle étaient établies à Valréas, l'Isle et Carpentras, capitale du comtat Venaissin. Le recteur était le gouverneur de la province. Avignon s'administrait à part. Le vice-légat y résidait. On peut voir de plus amples détails dans notre *Histoire du gouvernement des recteurs pontificaux dans le comtat Venaissin* et dans notre *Histoire de la révolution avignonnaise en* 1789. L'assemblée représentative instituée par la bulle a fonctionné jusqu'en septembre 1791, date de l'annexion de cette province à la France.

Il nous a été impossible de déchiffrer quelques mots de la première ligne que nous marquons par des points.

Digitized by Google

Gregorius episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis nobilibus et plebeis Comitatus nostri Venascini salutem et apostolicam benedictionem.

[Ad.ea] ex apostolicæ servitutis.....
.....officio libenter intendimus per quæ nostrorum et Ecclesiæ Romanæ subditorum et devotorum status pacificus procuretur. Sane petitio pro parte nostra nobis nuper exhibita continebat quod in Comitatu nostro Venascino in quo duntaxat tres ordinariæ judicaturæ existunt, hactenus multa evenerunt negotia ac dubitatur verisimiliter quod dum a partibus istis absentes erimus quamplurima evenient iu futurum. Quare nobis humiliter supplicastis ut quod decem homines de qualibet judicatura semel in anno, tempore opportuno, præsente Rectore dicti comitatus pro tempore existente vel alio ab eo deputando, valeant in civitate nostra Carpentoracti invicem convenire ac consulere et ordinare super his quæ videbuntur necessaria civibus et incolis prædicti Comitatus concedere de benignitate apostolica dignaremur. Nos itaque hujusmodi supplicationibus inclinati ut hujusmodi decem homines de qualibet judicatura semel in anno seu alias tempore opportuno præsente dicto Rectore vel alio ab eo deputando possint, ut præfertur, in dicta civitate Carpentoractensi invicem convenire ac consulere et ordinare super his quæ videbuntur necessaria civibus et incolis supradictis et modo quolibet opportuno absque tamen nostro et Ecclesiæ Romanæ ac prædicti Comitatus præjudicio autoritate apostolica tenore præsentium concedimus de gratia speciali, præsentibus post triennium minime valituris.

Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis inringere vel ei ausu temerario contraire.

Datum Avenione VII idus septembris, pontificatus nostri anno sexto.

Joan. de Abanis.

Pour copie conforme.

L'abbé J.-F. André,
Correspondant.

Digitized by Google

CHARTE-NOTICE,

concernant

LA CLOCHE DE L'ÉGLISE DE BLAISON, EN ANJOU,

Faite par un des moines de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers nommé Widdo ou Guyon.

Communication de M. P. Marchegay, correspondant.

Par reconnaissance, le seigneur de Blaison, nommé Eudes, donne au monastère auquel appartenait le fondeur un arpent de terre situé à Sorges, près Angers, en pleine propriété.

Cet Eudes vivait vers l'an 1085, époque à laquelle on trouve mentionnés dans d'autres chartes plusieurs témoins de celle-ci. Je ne la connaissais pas lorsque j'ai publié, en 1846, dans le *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, dix-septième année, page 218, deux chartes de la même abbaye, concernant la première un peintre et la seconde un orfévre.

Carta de arpenno terræ quem dedit Heudo de Blazone monachis Sancti Albini apud Sorgias.

Notum sit omnibus quod Eudo (1), dominus de Blazone, dedit Deo et Sancto Albino et monachis ejus unum arpennum terræ apud villam quæ dicitur Sorgias, quietum ab omni consuetudine vel vicaria, sicuti ipse habebat, pro mercede de cimbalo vel signo quod fecit Widdo monachus Sancti Albini, ad opus æcclesiæ Blazonis; auctorizante uxore sua Tehildis.

Testes hujus rei sunt isti : Cadilo de Blazone et filii ejus Radulfus (1) et Petrus, Jaguelinus (2), Tetbaudus Florentinus (3), Radulfus canonicus, Constantinus canonicus, Alcherius canonicus, Lanbertus canonicus, Albericus draperius, Ansaldus, Ingelgerius de Raeia, Landricus vicarius et Harduinus subvicarius, qui mensuravit ipse terram.

(*Bibliothèque d'Angers, Mss. de M. Toussaint Grille, Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, Chapitre VIII, charte* 3.)

(1, 2, 3) Ces personnages sont nommés dans une charte du chapitre de Saint-Jean-Baptiste d'Angers passée entre les années 1083 et 1089.

Digitized by Google

Deux lettres originales de Louis XI au sire de Craon, en 1470 et 1477.

Communication de M. P. Marchegay, correspondant.

Ce personnage est Georges de la Trémoille, comte de Ligny, seigneur de Craon, etc., etc., second fils de Georges de La Trémoille (favori de Charles VII) et de Catherine de l'Ile-Bouchard. Louis XI l'avait attiré à son service dès 1468 ; et pendant les dix années qui suivirent il lui donna le gouvernement de plusieurs provinces et le commandement de ses armées contre le duc de Bourgogne, le connaissant *saige homme et seur pour son maître*. Ces qualités ne l'empêchèrent pas de tomber en disgrâce, tant à cause de l'échec qu'il éprouva devant Dôle, en Franche-Comté, que *pour les grans pilleries qu'il avoit faictes audict pays*. Commines, auquel sont empruntées nos citations, dit encore que M. de Craon *ung peu trop aymoit son prouffit*. Les deux lettres de Louis XI, empreintes d'une très-grande bienveillance, corroborent, surtout la dernière, le témoignage d'un historien qui lui-même ne pêchait pas par excès de désintéressement. Elles ont été découvertes dans le chartrier de Thouars, et appartiennent à M. le duc de La Trémoille,

A nostre chier et feal cousin le sire de Craon.

Monsr de Craon, j'ay receu les lettres que m'avez escriptes ; et quant au regart de vostre pension, je l'ay desja ordonnée a maistre Pierre Doriole, et n'y aura point de faulte que ne serez bien appoinctié autre part. Guarissez vous fort et bien ; si tost que serez guary, venez vous en devers moy a Baugy, la ou je m'en vays faire bonne chere.

Donné à Amboise, le xij^e jour de may.

LOYS.

MEURIN.

A nostre amé et feal cousin, conseiller et premier chambellan le sire de Craon.

Monsr le conte, j'ay receu les lettres que m'avez escriptes par Merlin et luy ay fait responce sur tout, et pour ce je vous prye que le vueillez croire de ce qu'il vous dira. Au surplus, touchant les terres et places que vous demandez, et dont Cravant m'a parlé, prenez en ce que vous en vouldrez; mais, je vous prye, n'en ostez point

Digitized by Google

a gens dont il me peust venir inconvénient, et en deppartez à ceulx qui vous semble qui me puent servir et entretenez tout le mieulx que vous pourrez. Et adieu.

Escript en la cité d'Arras, le xxiiij^e jour de mars.

LOYS.

J. Mesme.

Pour copie conforme :

P. Marchegay,
Correspondant.

Digitized by Google

DEUX PIÈCES ORIGINALES RELATIVES

AUX VÊTEMENTS, ARMES, LIVRES ET AUTRES OBJETS MOBILIERS DE PRÉGENT DE COETIVY, GRAND AMIRAL DE FRANCE (1). VERS 1445.

Communication de M. P. Marchegay, correspondant.

1° Lettre missive dudit amiral à un de ses serviteurs, pour qu'il délivre certains objets mobiliers.

2° Liste dressée par le même serviteur d'objets mobiliers portés à son maître ou déposés en divers endroits.

1°.

A Olivier Duboais.

Olivier, j'envoye Taillebourg (2) de par de la, et luy ay enchargié de veoir les panes et la tapicerie; si les lui monstre. Item monstre pareillement touz les coffres qui sont par dela a maistre Jehan Burdelot, pour sercher certains livres et lettres dont je lui escrips par memoire; et pour ce monstre lui touz lesdicts coffres qui sont chiés Paul et chiés mon hostesse; mais aux coffres qui sont chiés maistre Jehan Festin n'y touche point, car il ny a rien dedans de ce que je demande et pour ce je ne vieulx point que homme y voye rien dedans si je n'y suis moy mesmes. Et ce fait vien t'an avecques ledit Burdelot devers moy a Poitiers quant il s'en viendra.

Escript à Taillebourg, le vij^e jour de juing.

LADMIRAL.

2°.

S'ansuit saus que je Oliviers du Boys ay baillé a maistre Burdelot, quant Monseigneur ala en Bretaingne.

Premierement ij eguieres d'argent,

Item, ij estuis garni chacun de vj tasses.

S'ensuit saus que je Olivier pourté a Monseigneur quant il ala a Pons.

(1) J'ai déjà envoyé au Comité des extraits d'un compte concernant le mobilier de Prégent de Coëtivy. — *Bulletin*, t. III, p. 220. — *Idem*, t. IV, p. 36 et 124 (texte).

(2) Héraut de l'amiral, appelé dans quelques pièces *Taillebourg le Poursuivant*.

Digitized by Google

Premierement, une salade garnie d'or,
Item une paire de gantellés,
Item la hache,
Item une robe d'escarlete fourée de martres.

Item quant mondit seigneur m'anvoya de Chinon a Tours, et de là je retourné a Poitiers, je ly porté la huche fourée de martres et une piesce de voulour pers,

Item ij manteaux de martres et le troys quars d'ung autre demy manteau de coustes sebelines.

Et tout ces choses yci ont esté prins la où sont les autres bousoingnes qui sont ycite en escript.

Item quant je Olivier Duboys alé a Tours avecques Bracquemont, en me retournant je porté a Monseigneur sa robe de gris fourée de martres et ij pourpoins, l'ung de satin noir et l'autre de voulour gris.

Ladicte robe et ij pourpoins furent portés a Taillebourt a mondit Seigneur, et furent pris ou lieu de susdit.

Item quant Monsr d'Avingnon (1) vint de Tours, je porté a Monseigneur a Taillebout toutes les boytes qui estoyent audit lieu et toutes les lettres aussy qui estoyent.

Item quant moy et Guillaume Rebours venimes querir les bousoingnes dudit lieu, je baillé à la famme de maistre Pierre Viau (*sic*) les Heures couvertes de satin noir.

S'ensuit saus que Monseigneur a en garde sés maistre Pierre Veau (*sic*) :

Premierement ij boistes,
Item, ung orloge d'argent,
Item, ij flacons de voyre,
Item, unes Heures couvertes de satin noir,
Item, ij corporaliers en une boyte de boys,
Item, ung livre qui s'apelle Boyesse, De Consolacion,
Item, ung autre livre en françoys,
Item, une salade jarni d'or,
Item, iij autres salades, qui ne sont point garnies,
Item, ung petit couffre de boys fermé a clous,
Item, ung paire de cressens,
Item, paire d'espourons,
Item, ung petit livre en papier,
Item, ung autre livre en françoys,
Item, quarcas garni de troyt,

(1) Alain de Coëtivy, évêque d'Avignon, cardinal, etc., frère de l'amiral.

Digitized by Google

Item, ij arbalestes d'aciers,
Item, ung carnecquin,
Item, v javelines,
Item, une celle d'armes,
Item, un sachet de cuir en ung de toille cirée plain de troyt,
Item, iij fers de lance,
Item, troys paire d'estriés,
Item, une paire de gans fourées de martres,
Item, ung paire de harnoys de chevaux,
Item, ung carquas jarni d'argent douré,
Item, vij aulnes de voulours violet,
Item, ung pourpoint de satin noir pour armes,
Item, une jacquette de satin noir et blanc pour armes,
Item, ung bouclier,
Item, ij dagues garnies le bous d'or,
Item, une autre dague qui n'est point garnie,
Item, une coustille despaindue,
Itèm, vj fers de lance,
Item, une coustille garni d'or.
Item, ung espée d'armes garni d'or,
Item, une autre espée qui n'est point garnie,
Item, ij grans coustilles,
Item, ij chapeaulx blans,
Item, une paire curasses, tout complet,
Item, ij paires de harnoys de jambes,
Item, une salade qui a esté autrefoys garnie,
Item, xx balles d'arbaletes,
Item, une petite arbalete d'acier,
Item, ung jasaran, garni d'or,
Item, ung grant tas de lectres scellés du séel du Roy,
Item, ung romans,
Item, une jacquete de brunete fourée de ygnaux noir,
Item, ung petit chapouron de noir,
Item, ung bras d'Espangne,
Item, vij manteaulx de gris,
Item, ij couttes pointes,
Item, une boete que Bernart m'a baillé,
Item, ij robes fourées de martres,
Item, ung pourpoint de satin vermoil,
Item, une piece de voulours vert et une autre de voulours violé, tout en ung paquet.

Digitized by Google

Item, une paire de boges, la ou il y a une paire de harnoys de jambes et trois banyeres.

Ces deux documents appartiennent à M. le duc de La Trémoille. Ils sont passés du Chartrier de Taillebourg dans celui de Thouars par suite du mariage de Charles, fils de Louis II de La Trémoille (le chevalier sans reproche) avec Louise de Coëtivy, petite nièce de l'amiral.

Pour copie conforme :

P. Marchegay.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, Toulon. — *Bulletin;* 28e et 29e année : 1860-61, in-8° de 442 pages.

— Notes pour servir à l'histoire des sociétés de Buveurs en Provence au dix-huitième siècle, par M. *L. de Crozet*, 68 pages.

— Notice sur la sculpture navale et chronologie des maîtres sculpteurs du port de Toulon, par M. *V. Brun*, 88 pages.

— Histoire de la peste de Toulon, en 1721, par M. *Gustave Lambert*, 14 pages.

— Nouvelles recherches topographiques, historiques et archéologiques sur Tauroentum et descriptions de médailles romaines trouvées dans les ruines de cette ville, par le chanoine *Magl. Giraud*, 172 pages.

— Saint Jean, peintre de fleurs, par M. *Elie Margollé*, 12 pages.

Société d'émulation de l'Ain, a Bourg. — *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts.* Juillet à décembre 1862 ; 5 livraisons in-8° formant 195 pages.

Juillet.

— Erreurs et préjugés relatifs à la folie, par le docteur *P. Berthier.* 11 pages.

— Observations météorologiques faites en juillet, par M. *Ch. Jarrin.* 1 page.

Août.

— Observations météorologiques faites en août. 1 page.

Septembre.

— Notice sur le bombyx chrysorrhea. 4 pages.

— Erreurs et préjugés relatifs à la folie (suite), par le docteur *P. Berthier.* 10 pages.

— Observations météorologiques faites en septembre. 1 page.

Digitized by Google

Octobre et novembre.

— Erreurs et préjugés relatifs à la folie (suite et fin), par le docteur *P. Berthier*. 20 pages.

— Observations météorologiques faites en octobre et novembre. 2 pages.

Décembre.

— Observations météorologiques faites en décembre. 1 page.

Société académique de Laon. — *Bulletin*. Tome XII, in-8° de 428 pages.

— La mosaïque de Reims, par M. *Ed. Fleury*. 28 pages.

— La mosaïque de Vailly, par *le même*. 5 pages.

— La civilisation et les arts des Romains dans la Gaule belgique, par *le même*. 25 pages.

— Rapport sur le tome XII de la Société archéologique de Soissons, par M. *Hidé*. 8 pages.

— Rapport sur la brochure de M. Corblet, les arbres de Jessé, par M. *Filliette*. 3 pages.

— Les silex travaillés de Quincy-sous-le-Mont, Notice de M. *de Saint-Marceau*. 7 pages.

— Note sur une vente d'autographes d'hommes célèbres appartenant au département de l'Aisne, par M. *Ed. Fleury*. 12 pages.

— Les silex travaillés de main d'homme trouvés dans les départements de l'Aisne et de la Somme, par M. *Melleville*. 19 pages.

— Chaussées romaines dans le département de l'Aisne, par M. *Piette*. 19 pages.

— Recueils de documents inédits sur la Picardie, par M. de Beauvillé. Rapport sur ce livre, par M. *Ed. Fleury*. 23 pages.

— Cimetière franc à Vorges, Note par M. *Hidé*. 4 pages.

— Nouvelles recherches sur la vie et l'œuvre des frères Lenain, peintres laonnais, par M. *Champfleury*. 88 pages.

— Recherches sur l'oppide de Bibrax, par M. *Melleville*. 21 pages.

— Trouvailles d'objets francs à Vorges, nouveaux détails, par M. *Hidé*. 2 pages.

— Le tumulus de Limé, par M. *Stanislas Prioux*. 19 pages.

— Fragment d'autel à Bacchus trouvé à Aubenton, par M. *Edouard Piette*. 15 pages.

— Fragment d'une statue de bronze trouvé à Bueilly, par M. *Ed. Fleury*. 4 pages.

— Globe terrestre antérieur à la découverte de l'Amérique trouvé à Laon, par M. *d'Avezac*. 22 pages.

— Note sur les objets anciens trouvés à Montaigu, par M. *Melleville*. 7 pages.

— Un manuscrit écrit par un Soissonnais et trouvé à Stockholm, par M. *Nourry*. 2 pages.

Digitized by Google

— Monstres, rolles et revues à Saint-Quentin, Chauny, etc. Communication, par M. *Prioux*. 12 pages.

— Pluie d'étoiles filantes à Laon ; communication de M. *Melleville*. 3 pages.

— Restauration de la mosaïque de Blanzy, par M. *Ed. Fleury*. 7 pages.

— Catalogue du musée d'arts et d'antiquités fondé à Laon en 1851 par la Société académique de Laon. 50 pages.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — *Bulletin*. Tome XIV, in-8° de 204 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1859, par M. *de Laprairie*, président. 9 pages.

— Note sur une découverte de monnaies à Courmelles, par *le même*. 2 pages.

— Observations géologiques sur le diluvium à Viry-Noureuil et à Sempigny, par M. l'abbé *Lambert*. 8 pages.

— Note relative à des usages des anciens avocats de Soissons, produite par M. *Suin*. 5 pages.

— Réponse à M. Viollet-le-Duc à propos du théâtre de Champlieu, par M. *de Laprairie*. 7 pages.

— Documents sur l'Académie de Soissons, par M. *Prioux*. 18 pages.

— Note sur Lefèvre d'Ormesson, intendant de Soissons, par M. *Decamp*. 1 page.

— Note sur un jeton des maires de Tours, par M. *Williot*. 2 pages.

— Note sur un passage d'un rapport de M. Renan, par un membre de la Société. 2 pages.

— Documents sur l'Académie de Soissons, par M. *Prioux*. 29 pages.

— Description de plusieurs bornes milliaires, par *le même*. 6 pages.

— Note sur la maison de refuge de Longpont sur l'église N.-D.-des-Vignes et sur l'ancien présidial, par M. *Laurendeau*. 7 pages.

— Rapport sur l'excursion de la Société à Condé-sur-Aisne, Chavonne, Bourg-et-Comin, Barbonval, Révillon et Glennes, par M. l'abbé *Pécheur*. 15 pages.

— Notice sur le château de la Folie, près de Pierrefonds, par M. *de Laprairie*. 8 pages.

— Notes sur Saint-Nicolas-de-Courson et le Four-d'en-Haut, par *le même*. 4 pages.

— Note sur des inscriptions latines existant sur un bâtiment dépendant de l'Hôtel-Dieu de Soissons, par M. *Laurendeau*. 4 pages.

— Note sur un manuscrit de la bibliothèque de Soissons, par M. *de Laprairie*. 5 pages.

Digitized by Google

— Notice sur Vuillery et son église, par M. *Decamp*. 3 pages.
— Note sur le buste de la marquise de Créquy, par *le même*. 4 pages.
— Saint Vincent de Paul et le diocèse de Soissons et Laon. 30 pages.
— Notice sur les découvertes faites près du pont de Pasly, et Note sur un ancien camp ainsi que sur les grottes, ou creutes, de Pasly, par M. *de Laprairie*. 8 pages.
— Note sur les armes d'une abbesse de N.-D. de Soissons. 1 page.
— Actes concernant Jérôme Hennequin, évêque de Soissons, et le chapitre de la cathédrale, fournis par M. *Suin*. 13 pages.

Même Société. — Tome XV, in-8° de 306 pages.
— Compte rendu, par M. *de Laprairie*, président, des travaux de l'année 1860. 10 pages.
— Note de M. *Prioux* et lettres de M. *de Saulcy* sur des médailles gauloises. 6 pages.
— Renseignement sur Saint-Just, fourni par M. *Suin*. 2 pages.
— Documents sur la démolition de Saint-Jean-des-Vignes, fournis par M. *Williot*. 13 pages.
— Une abjuration en 1686, par M. *Pillois*. 2 pages.
— Mesures de détail de Soissons en 1534 et bail de la justice temporelle de l'évêché en 1582, par M. *Suin*. 6 pages.
— Note sur des trouvailles gallo-romaines, par M. l'abbé *Pécheur*. 1 page.
— Notice sur le calvaire de Couvrelles, par M. *Vuaflart*. 6 pages.
— Compte rendu de l'excursion du 16 juin 1861, par M. l'abbé *Pécheur*. (Attichy, Berneuil, Tracy-le-Mont, Tracy-le-Val, Saint-Crépin, Sainte-Croix, Offémont.)
— Note sur une statue antique, par M. *de Laprairie*. 2 pages.
— Rapport sur l'église de Cutry, par *le même*. 10 pages.
— Note sur deux anciens plats de cuivre, par M. *Decamp*. 1 page.
— Observations de M. Laurendeau sur des découvertes faites dans la rue Saint-Rémy de Soissons. 3 pages.
— Roolles des monstres ou revues au seizième siècle, fournis par M. *Prioux*. 5 pages.
— Remarque sur un exemple particulier de végétation, par MM. *Leroux* et *Watelet*. 4 pages.
— Note sur les armes d'un évêque de Laon, par M. *de Laprairie*. 1 page.
— Notice sur un bas-relief gallo-romain, par M. *Calland*. 17 pages.
— Etymologie du mot *Jouy*, par M. l'abbé *Pécheur*. 2 pages.
— Mémoire sur le Bibrax des Commentaires de César, par M. *Vuaflart*. 27 pages.

Digitized by Google

— Note sur les armes de Languet de Gergy, par M. *Décamp*. 1 page.

— Analyse de pièces provenant de la succession de Mme la comtesse Dulaulois, par M. *Suin*. 5 pages.

— Rapport sur les fouilles faites dans les rues de Soissons, par M. *Laurendeau*. 7 pages.

— Dictionnaire archéologique de l'arrondissement de Soissons, canton de Soissons, par M. *de Laprairie*. 42 pages.

— Notice biographique sur Louis de Héricourt, par M. *Choron*. 9 pages.

Même Société. — Tome XVI. In-8° de 240 pages.

— Dictionnaire archéologique de l'arrondissement de Soissons, canton de Braines, par M. *Prioux*. 68 pages.

— Compte rendu des travaux de l'année 1861, par M. *de Laprairie*. 6 pages.

— Notice sur la vie et les ouvrages de Louis de Héricourt (suite), par M. *Choron*. 21 pages.

— Notice sur dom Henri de Savereulx, par M. *Prioux*. 20 pages.

— Note sur le camp de Mauchamp, par M. l'abbé *Poquet*. 1 page.

— Note sur une tombe à Pasly, par M. *Williot*. 1 page.

— Actes relatifs à des rançons, au seizième siècle, fournis par M. *Suin*. 4 pages.

— Démission par Loyse de Lorraine de sa charge de prieure, fournie par *le même*. 3 pages.

— Observations sur Henri de Savereulx, par *le même*. 4 pages.

— Mémoires sur des tombes mérovingiennes trouvées à Château-Thierry, par MM. *Barbey* et *Souliac*. 7 pages.

— Note sur des objets antiques trouvés à Vic-sur-Aisne, par M. l'abbé *Pécheur*. 4 pages.

— Second rapport sur les tombes de Château-Thierry, par MM. *Barbey* et *Souliac*. 4 pages.

— Observations sur Henri de Savereulx, par M. l'abbé *Pécheur*. 5 pages.

— Notes sur Guibert de Nogent et Gervais de Bazoches, par M. *Prioux*. 1 page.

— Autre note sur la démolition du prieuré de Saint-Thibault, par *le même*. 6 pages.

— La collection Gaignières et la liste des tombeaux de Longpont, Note de M. *Prioux*. 4 pages.

— Armes de la ville de Soissons, Note de M. *Décamp*. 7 pages.

— Observation sur les réparations à l'église de Glennes, 1 page.

— Inscription d'Antoine Pottier, conseiller au bailliage de Soissons, fournie par M. *de Laprairie*. 1 page.

— Dictionnaire archéologique de l'arrondissement de Soissons, canton de Villers-Cotterets, par *le même*. 24 pages.

— Documents sur l'argenterie des églises et les dons volontaires en 1789, produits par M. *Prioux*. 13 pages.

Digitized by Google

— Observation sur la chapelle de Saint-Ouen de Condé, exposée à être bientôt ruinée. 1 page.
— Rapport sur des fouilles faites à Soissons, par M. *Laurendeau*. 4 pages.

Société artistique des Bouches-du-Rhône, a Marseille. — *Tribune artistique et littéraire du Midi*. Janvier à mai 1863. In-8° de 104 pages.

Janvier.

— Notice biographique. — Horace Vernet, par M. *G. Duchemin*. 3 pages.
— Vente Demidoff, par M. *Emmecé*. 4 pages.

Février.

— Un carton de Papety, par M. *Chaumelin*. 5 pages.
— De la situation des beaux-arts et de l'état des monuments historiques en France, par M. *C. Duchemin*. 3 pages.

Mars.

— Pradier. — Notes et souvenirs, par M. *Jules Canonge*. 8 pages.
— Ventes publiques. 3 pages.

Avril et mai.

— M. Alfred de Surian. — Nécrologie. 2 pages.
— La coupe aux cygnes, par M. *Jules de Gères*. 10 pages.
— Bibliographie, par M. *M. Chaumelin*. 8 pages.
— Les quatre saisons de l'Albane, galerie Borghèse, à Rome, par M. *Henri Rey*. 9 pages.
— Nécrologie. 4 pages.

Académie de législation de Toulouse. — *Recueil*; 1862. Tome XI. In-8° de 548 pages.
— Mémoire de M. *Fons*, ayant pour titre : Un testament nuncupatif au quatorzième siècle dans la sénéchaussée de Toulouse. 19 pages.
— Observations de M. *Molinier* sur le projet de loi portant modification de plusieurs dispositions du Code pénal. 91 pages.
— Mémoire de M. *Fons*, ayant pour titre : Document inédit de l'année 1311, constatant l'usage du droit romain dans le Midi. 7 pages.
— Etude sur Cujas, par M. *Blanchet*. 15 pages.
— Mémoire de M. *Astre* sur l'administration publique en Languedoc avant 1789 (fin). 4 pages.
— Mémoire de M. *Paringault* sur la réduction du nombre des cours d'assises. 55 pages.
— Mémoire de M. *Sacase* sur la charte de Montricoux. 28 pages.

Digitized by Google

— Mémoire de M. *Numbert* sur la tentative d'après le droit criminel des Romains. 25 pages.

— Mémoire de M. *Rodière* sur les communautés religieuses non autorisées. 78 pages.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — *Mémoires*; tome III, 4e cahier. In-8° de 67 pages.

— Guingamp, études pour servir à l'histoire du tiers état en Bretagne. — Quelques mots sur cet ouvrage, par M. *E. Lachèse*. 8 pages.

— Mœurs des insectes. — Les Calicurgus, par M. *Courtiller* jeune. 3 pages.

Même Société. — Tome IV. In-8° de 252 pages.

— Note sur un procès criminel jugé à Saumur en 1714, par M. *Courtiller*. 11 pages.

— Quelques considérations sur l'imposition des noms et de leur influence, par M. *Textoris*. 27 pages.

— Antiquités celtiques. — Numismatique angevine, par M. *Godard-Faultrier*. 16 pages.

— Etudes sur la construction des voûtes en briques, par M. *Ernest Dainville*. 22 pages.

— Un dernier mot sur la roche de Mûrs, par M. *P. Belleuvre*. 13 pages.

— Poésie, par M. *Victor Pavie*. 8 pages.

— Dernier passage du général Charette à Angers, par M. *A. Lachèze*. 13 pages.

Même Société. — Tome V; 1er et 2e cahier. 2 vol. in-8° de 194 pages.

1er cahier. — Doutes sur quelques récits historiques, par M. *Textoris*. 27 pages.

— Antiquités mérovingiennes. — Numismatique angevine, par M. *Godard-Faultrier*. 13 pages.

— Note sur le cartulaire de Saint-Robert de Cornillon, en Dauphiné, par M. *G. d'Espinay*. 8 pages.

— Eloquence et improvisation, par M. *E. Affichard*. 22 pages.

— Revue bibliographique : Origine des monuments cyclopéens en Gaule; Etude sur une caverne contenant des ossements humains et des armes en silex; Note sur l'emplacement d'Anderitum; La commune du Mans; Cartulaire de Cormery; Lettres inédites du duc de Mayenne, etc., etc., par M. *Paul Lachèze*. 13 pages.

2e cahier. — Rapport sur une fable inédite attribuée à La Fontaine, par M. *J. Sorin*. 41 pages.

— Revue bibliographique. — Histoire : Louis XIII en Anjou, par M. *Paul Lachèze*. 10 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES.

Composition du bureau pour l'année académique 1863-1864.

Président : M. Maire, docteur-médecin, chevalier de la Légion d'honneur.
Vice-président : M. Millet Saint-Pierre, courtier d'assurances maritimes.
Secrétaire général : M. Rispal, agrégé de l'Université (sciences mathématiques).
Secrétaire des séances : M. Bailliard, avocat.
Trésorier : M. Laudet, pharmacien.
Archiviste : M. Lecadre, docteur-médecin, chevalier de la Légion d'honneur.
Archiviste adjoint : M. Duboc, propriétaire.
Bibliothécaire : M. l'abbé Herval.

Programme des prix proposés par la Société pour 1864.

Travail scientifique.

Un prix de 400 francs

Pour une découverte offrant de l'intérêt ou pour un procédé nouveau pouvant servir soit à introduire au Havre ou dans ses environs une industrie nouvelle ou une voie commerciale nouvelle, soit à donner une extension notable à celles qui existent déjà ou à les perfectionner.

Composition littéraire en prose.

Un prix de 300 francs

Pour la biographie d'un personnage ayant appartenu à la ville du Havre par sa naissance ou par un long séjour, et s'étant illustré ou ayant mérité d'être connu soit dans les sciences, les lettres, les arts ou l'industrie, soit par des services rendus au pays.

Digitized by Google

Composition en vers.

Une médaille d'or de 150 francs

Pour une pièce de poésie sur un sujet au choix de l'auteur, et ayant plus de cent vers.

Les manuscrits devront être envoyés *franco*, sous le couvert du président ou du secrétaire général, avant le 1er janvier 1864. Ils ne mentionneront pas de nom d'auteur; mais ils porteront en tête une devise qui sera répétée à l'extérieur d'une enveloppe cachetée renfermant le nom, les qualités et la demeure de l'auteur. Cette enveloppe ne sera pas ouverte si le travail n'est pas couronné.

Les manuscrits couronnés deviendront la propriété de la Société : les auteurs pourront en faire prendre copie.

Les membres résidants de la Société sont seuls exclus du concours.

Cours publics.

La Société havraise a repris ses cours gratuits à partir du 5 novembre dernier.

Les professeurs sont : M. A. Rispal, cosmographie.
M. Derome, histoire naturelle.
M. Caumont, droit économique.
M. Rispal, mathématiques élémentaires.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

Renouvellement partiel du bureau pour 1864.

Président : M. de Lacuisine, président à la cour impériale de Dijon.
Vice-président : M. Gaulin.

ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, COMMERCE, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LA SOMME, A AMIENS.

Composition du bureau.

Directeur : M. Hubert, ancien recteur de l'Académie universitaire.
Chancelier : M. Roussel.
Secrétaire perpétuel : M. Anselin, ancien conseiller de préfecture.
Secrétaire adjoint : M. de Mersilly, ingénieur des mines.
Archiviste : M. Garnier, bibliothécaire de la ville d'Amiens.

MÊME ACADÉMIE.

Prix d'éloquence à décerner en 1864.

« De la poésie et de l'éloquence dans les États purement démocra-

Digitized by Google

tiques, et des moyens de concilier la pureté, l'élégance et la grandeur des ouvrages littéraires avec les progrès légitimes de la démocratie. »

Les manuscrits devront être adressés à M. Anselin, secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 15 juin prochain.

Société académique de Saint-Quentin.

Sujets mis au concours pour l'année 1863-1864.

Industrie.

Démontrer l'utilité d'un enseignement industriel applicable à Saint-Quentin; indiquer les conditions et le programme de cet enseignement.

Poésie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Histoire locale.

Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'arrondissement de Saint-Quentin. L'auteur pourra se borner à une seule époque de cette histoire.

Ces trois concours seront clos le 1er juin 1864. Les Mémoires ainsi que les pièces de vers doivent être inédits et porter une épigraphe.

Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. Toute pièce dont l'auteur se sera fait connaître directement ou indirectement sera écartée du concours.

Le prix pour chaque concours consistera en une médaille soit en or, soit en argent, selon le mérite du travail couronné.

La médaille sera délivrée en séance publique. L'époque de cette séance sera ultérieurement fixée.

La Société se réserve la faculté de ne point décerner le prix en cas d'insuffisance des pièces ou Mémoires présentés.

Les manuscrits envoyés pour les concours appartiennent à la Société, et sont conservés dans ses archives. Les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais.

Les Mémoires et les pièces de vers couronnés sont publiés en tout ou en partie dans les annales de la Société académique.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Programme des sujets proposés pour le concours de 1864.

Dans sa séance solennelle de 1864, la Société dunkerquoise dé-

Digitized by Google

cernera une médaille d'or au meilleur travail sur chacun des quatre sujets suivants :

Sciences.

I.

Faire succinctement l'historique de l'industrie linière dans le nord de la France, depuis l'origine de cette industrie jusqu'à ce jour, sous le triple rapport de la culture du lin, de son travail et de l'hygiène.

Apprécier les progrès obtenus, signaler les améliorations désirables, notamment au point de vue hygiénique.

On a remarqué que l'humidité des ateliers produit souvent des accidents funestes aux travailleurs et que l'absorption de la poussière, dans certaines phases du travail des filatures, engendre de nombreuses affections des organes respiratoires : en conséquence, formuler une série de salutaires avis relatifs aux conditions de recrutement des ouvriers, des jeunes enfants surtout, et au mode de travail.

Lettres.

II.

Une pièce de poésie, de cent vers au moins sur *les Aérostats*.

III.

Une histoire de Dunkerque racontée à la jeunesse.

Nota. Un anonyme a fait don d'une somme de 100 fr., qui sera ajoutée à la médaille décernée par la Société.

Arts. — Peinture.

IV.

Une esquisse peinte à l'huile (sur une toile dite n° 15), et dont le sujet (histoire, paysage, genre, etc.) est laissé au choix des concurrents.

La toile ne sera pas encadrée.

La médaille aura une valeur de 300 francs minimum, de 500 fr. maximum.

Le lauréat aura le choix entre la médaille et la somme qu'elle représente.

La Société décernera, s'il y a lieu, une ou plusieurs mentions honorables, inscrites sur médaille de vermeil, d'argent ou de bronze.

Les envois seront adressés *franco*, au secrétaire perpétuel de la Société Dunkerquoise, avant le 1er juin 1864.

Ils ne seront pas signés. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté, indiquant le nom, la profession et la résidence de l'auteur, qui certifiera que *son œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours*.

Digitized by Google

Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le travail mériterait un prix ou une mention honorable. Hors ce cas, il sera brûlé en séance.

Les auteurs qui se feraient connaître à l'avance soit par leur signature, soit même par leur écriture, soit de toute autre manière, seraient exclus du concours.

Les Mémoires, les pièces de poésie ou les autres travaux envoyés au concours deviennent la propriété de la Société. Les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais.

Par exception à cette mesure, l'esquisse qui obtiendra le prix restera seule à la Société ; les autres esquisses seront rendues aux auteurs.

Pour concilier l'incognito garanti à tous les concurrents qui n'obtiendraient pas de récompenses avec le renvoi de leurs œuvres après le concours, la Société les invite à faire parvenir, avec leur esquisse et l'enveloppe cachetée contenant leurs noms et prénoms, etc., une adresse à leur choix, où le renvoi pourra leur être fait.

Le lauréat qui, couronné à l'un des cinq derniers concours de la Société, obtiendrait le premier rang en 1864 n'aurait droit qu'à un rappel de médaille. Dans ce cas, une mention honorable, inscrite sur une médaille d'argent, pourrait être accordée au travail placé en seconde ligne.

La Société se réserve de décerner des médailles aux personnes qui lui auront fait l'envoi de dons ou de travaux qui, bien que n'étant pas demandés par le programme, lui paraîtraient mériter une distinction.

On s'adressera, pour tous autres renseignements, au secrétaire perpétuel de la Société.

ERRATUM.

Dans la dernière livraison de la *Revue*, p. 491, note, *au lieu de* doctrina veterum nummorum, *il faut lire* : doctrina veterum numorum.

Dans la même livraison, p. 497, note, il faut lire ainsi l'inscription :

C. DIDI. SECVNDI
MIL. LEG. II. AVG
> MARI.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE

A.

ABEL (Ch.). Étude sur une ancienne charte en langue d'Oc, 14, 441.

—— Sceau de la *Bullette* à Metz, 14, 444.

—— Inscription de dédicace d'une église en 1143, 467.

ACTES OFFICIELS.

—— Nomination d'un membre du Comité, 1.

—— Nomination d'un correspondant, 1.

—— Règlement pour la publication des ouvrages de la Collection des documents inédits de l'histoire nationale, 201.

—— Arrêtés relatifs aux concours ouverts, pour l'année 1864, entre les Sociétés savantes des départements, 204, 205.

—— Arrêté qui fixe le jour de la distribution des récompenses pour le concours de 1863, 517.

ANALYSE d'un manuscrit de la bibliothèque de Blois sur les états généraux de 1576, 535.

ANDRÉ (Abbé). Document concernant le droit canonique, 2.

—— Fleurs mystiques, 106.

—— Charte de René d'Anjou, comte de Provence, 206.

—— Bulle inédite du pape Grégoire XI, 439, 592.

AQUEDUC romain découvert à Touvois, 475.

ARBAUD (Damase). Note sur la fleur mystique appelée rose de Jéricho, 12.

—— Emploi de caractères hébraïques dans certains actes anciens, 136.

ARBAUMONT (d'). Introduction de l'hymne *O salutaris hostia* dans le rituel de la messe, 2.

—— Chartes concernant l'ancien prieuré de Saint-Martin de Langres, 357.

ARCHIVES historiques italiennes et journal historique des archives toscanes, 407.

ARDANT. Châsse de Saint-Ferréol, 6.

ARTISTES (Noms d') des quinzième et seizième siècles, 576.

ASSOCIATION normande, tenue à Caen, 404.

AUBERTIN (Ch.). Auteur d'une étude historique intitulée : *Première campagne de Jules César, étude topographique*, etc., 264.

—— Inscriptions de l'église de Beaune, 472.

AUCAPITAINE. Auteur d'un travail statistique sur l'archéologie de la grande Kabylie du Djerjera, 8.

Digitized by Google

AUCAPITAINE. Inscriptions tumulaires recueillies en Corse, 467.

AURÈS. Auteur d'un Mémoire architectural sur le Parthénon, 17.

AUVERGNE (Abbé). Éditeur du *Cartulaire de Saint-Robert*, 417.

AVENEL, Éditeur des *Lettres du cardinal de Richelieu*, 2.

B

BAECKER (De). Inscriptions tumulaires du département de l'Oise, 7.

—— Inscription de l'église de Cassel, 18, 217.

—— Note sur une abbesse de Beaupré-sur-la-Lys, 206.

—— Chartes de divers rois de France, 438.

—— Épitaphes en langue flamande, 467, 471.

—— Carrelages émaillés découverts à Nordpeenne, 477.

BAIL à prix pour la construction d'un rétable d'autel, 585.

BARBIER DE MONTAULT (Abbé). Envois de documents divers, 2, 3, 15, 16, 19, 106, 214, 306, 436.

—— Charte en langue vulgaire du douzième siècle, 2.

—— Bulle de Sixte V contre Henri de Bourbon, roi de Navarre, et Henri, prince de Condé, 3, 16.

—— Inscriptions françaises ou relatives à la France recueillies en Italie, 18, 217, 467.

—— Inventaire ecclésiologique du diocèse d'Angers, 106, 214.

—— Actes de consécration d'autels, 106.

—— Lettre de saint Vincent de Paul, 107.

—— Lettres de Mazarin, 305.

—— Inscriptions de l'ancien diocèse de Poitiers, 467.

—— Empreintes de sceaux, 468.

BARET (Eugène). Auteur d'une étude historique sur l'origine du peuple espagnol, 74.

BARRANGER (Abbé). Découvertes archéologiques à Villeneuve-le-Roi, 214.

BARTHÉLEMY (Ed. de). Rapport sur les publications de la Commission historique du département du Nord, 45.

—— *Idem* sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 344.

—— *Idem* sur les *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 345.

—— Compte rendu d'une communication relative aux armoiries des comtes du Maine, 349.

—— Rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce de la Somme*, 387.

—— Compte rendu d'un ouvrage intitulé : *Visite aux anciennes maisons de Reims*, 510.

BARTHÉLEMY (Anatole de). Communications de dessins attribués à la collection Gaignières, 110.

—— Rapport sur divers envois de correspondants, 137.

—— Chargé de l'examen d'une communication, 208.

—— Auteur d'un article sur la publication du *Cartulaire de Redon*, 210.

—— Rapport sur le *Bulletin de l'Académie de Brest*, 219.

—— *Idem* sur les Annales du comité flamand de France, 317.

Idem sur les travaux de la Société éduenne, 320.

Digitized by Google

BAUDOT. Inscription et fouilles de Vertault, 111.
—— Peintures murales de l'église de Bagnot, 261.
BEAUCHET-FILLEAU. Tombe de l'église de Chefboutonne, 468.
BELLAGUET. Chargé de l'examen de documents, 2, 13, 108, 208, 307.
—— Rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 117.
—— *Idem* sur les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 322.
—— *Idem* sur les *Annales de la Société éduenne*, 324.
—— *Idem* sur les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, 425.
BERGER DE XIVREY. Éditeur du *Recueil des Lettres de Henri IV*, 3, 106, 108.
BIBLIOGRAPHIE provinciale et étrangère, 95, 192, 288, 397, 512, 601.
BIBLIOTHÈQUE du Comité. Dépôt de pièces et documents, 3, 6, 14, 107, 109, 113, 114, 210, 215, 308.
BUACHE DE VERPONT (lettre inédite de), 587.
BULLE de Grégoire XI, établissant, en 1376, une assemblée représentative dans le comté Venaissin, 592.
BULLETIN monumental, publié par M. de Caumont, 399.

C.

CABARET. Reproductions d'une ancienne estampe, 114.
CAEN (Association normande), 404.
CANET. Nommé correspondant, 1.
CARREAUX en terre cuite recueillis à Beauvais, 479.
CARRELAGES émaillés découverts à Nordpeenne, près Cassel, 477.
CARTULAIRE de Saint-Robert, 447.
CARTULAIRE de Brioude, publié par l'Académie de Clermont, 14.
CATHERINE de Bourbon, régente du Béarn, de la basse Navarre, etc. Étude historique par M. Samazeuilh, *suite et fin*, 60.
CENAC-MONCAUT. Anciennes piles en maçonnerie existant dans le midi de la France, 9, 487.
CÉSAR (Jules). Première campagne, étude historique, par M. Ch. Aubertin, 264.
CHABOUILLET. Comptes rendus des séances de la Section d'archéologie du Comité, 5, 17, 110, 212, 312.
—— Chargé de l'examen de communications, 7, 19.
—— Rapports sur divers envois de correspondants, 10, 315.
—— Rapport sur les *Annales du Comité flamand de France*, 242.
—— *Idem* sur les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, 377.
—— *Idem* sur les publications de la Société hâvraise d'études diverses, 381.
—— *Idem* sur des moules monétaires romains découverts à Melun, 489.
—— *Idem* sur une médaille gauloise trouvée près de Cahors, 492.
CHARTE concernant l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville, 446.
CHARTE-NOTICE concernant la cloche de l'église de Blaison, en Anjou, 594.
CHARTES concernant le prieuré de Saint-Martin de Langres, 357.
CHERBONNEAU. Communications diverses relatives à l'épigraphie, 5, 212, 312.
—— Fouilles du *Castellum Mastarense*, 6.
—— Fouilles d'El-Kantara, 213.
—— Inscriptions trouvées à Philippeville, 312.

Digitized by Google

CHERBONNEAU. Fouilles de Lambèse, 312.
—— Inscriptions de la province de Constantine, 313.
—— Fouilles du Chettâba, 313.
CHÉRUEL. Comptes rendus des séances de la Section d'histoire et de philologie du Comité, 2, 12, 105, 206, 305, 310.
—— Chargé de l'examen de communications, 305, 308.
CHRONIQUE. Sociétés savantes. Faits divers, 103, 302, 411, 516, 608.
CIMETIÈRE de Saint-Floret (Chapelle du), 485.
CLÉMENT (P.). Chargé de l'examen de communications, 207, 209.
—— Rapport sur le *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, 225.
—— *Idem* sur le *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 231.
—— *Idem* sur les *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire*, 435.
COCHET (Abbé). Fonderie de canons à Graville, 10.
—— Inscriptions de l'église d'Anglesqueville-la-Bras-Long, 18, 217.
—— Inscriptions de l'ancienne abbaye de Jumiéges, 471.
COMBET. Document relatif à l'historiographe du Haillan, 107.
—— Notes archéologiques concernant l'arrondissement d'Uzerche, 112.
—— Découverte d'une hachette de pierre dans le canton d'Uzerche, 314.
COMITÉ flamand de France, 8.
COMMUNICATIONS DIVERSES.
—— Rapport sur des documents adressés par divers membres non résidants ou correspondants, par M. P. Lacroix, 257.
CONCOURS des Sociétés savantes, 4, 23, 204, 205, 215, 308, 314, 517.
CONCOURS (Programmes des) ouverts par les Sociétés savantes des départements, 197, 302, 303, 411, 516, 608, 609, 610.
CONGRÈS archéologique de France, 96.
CÔTE-D'OR (Conseil d'hygiène publique et de salubrité de la), 404.
COTTARD. Documents se rapportant au règne de Louis XIV, 209.
CROZES (Hippolyte). Rapport sur l'édilité de la ville d'Alby, 8.

D.

DAUVERGNE. Chapelle de Saiur-Floret, 9, 485.
—— Ancien vase d'airain trouvé à Courcelles, 10.
—— Peintures murales du château de Saint-Floret, 218, 468.
—— Notes sur l'ancienne abbaye de Faremoutiers, 468.
—— Epitaphes anciennes, 468.
DÉCOSSE. Antiquités de Soisy-sur-Ecole, 214.
DELECLUZE. Ancien membre du Comité, 314.
DELISLE. Chargé de l'examen de documents, 2, 14, 107, 207, 308.
—— Rapport au sujet d'une question d'histoire littéraire présentée au Comité, 48.
—— Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 413.
—— Rapport sur des envois de correspondants, 436.
—— *Idem* sur le *Cartulaire de Saint-Robert*, 447.
DELOYE. Auteur d'une Notice sur deux vases en argent massif découverts dans le lit du Rhône, 496.

Digitized by Google

DEMARSY. Lettre du roi Henri III, 311.
—— Epitaphe de l'église de Saint-Leu d'Esserent, 313.
DESAIX. Noëls populaires des bords du lac de Genève, 14.
DESNOYERS. Chargé de l'examen d'une communication, 12, 14, 106.
—— Rapport sur le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, 518.
DESPLANQUES. Documents concernant les relations de la France avec la Toscane et le Milanais à la fin du quatorzième siècle, 306.
DEVALS. Dessin d'une médaille gauloise, 19, 315, 492.
DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DE LA FRANCE.
—— Rapport sur les concours de 1861 et 1862, 4, 23.
—— Dictionnaires topographiques de divers départements ou portions de départements, 23.
DOCUMENTS.
—— Six pièces originales relatives aux ornements et aux tombeaux de l'église de Notre-Dame du château de Thouars, 87.
—— Le fief chepier de Hocqueville-sur-Cany (bailliage de Caen), 569.
—— Noms de quelques artistes des quinzième et seizième siècles, 576.
—— Règlement de police de la ville de Thiers, 580.
—— Bail à prix fait pour la construction d'un rétable d'autel en 1685, 585.
—— Extrait d'une lettre écrite par M. Buache de Verpont, 587.
—— Extraits des registres d'office du bailliage de Ribemont, 588.
—— Bulle de Grégoire XI, établissant, en 1376, une assemblée représentative dans le comtat Venaissin, 592.
—— Charte-Notice concernant la cloche de l'église de Blaison, en Anjou, 594.
—— Deux lettres originales de Louis XI au sire de Craon, 595.
—— Deux pièces originales relatives aux vêtements, armes, livres, etc., de Prégent de Coëtivy, grand amiral de France, 597.
DUMOUTET. Communications épigraphiques, 6, 474.
—— Inscriptions de l'ancien diocèse de Bourges, 213, 473.
—— Moulages de fers à pain d'autel, 213.
—— Mosaïque de Lunery, 213.
DUPRÉ. Auteur d'un travail sur des documents relatifs aux états généraux de 1576, 555.
DUSEVEL. Note sur l'abbaye de Saint-Ricquier, 6.
—— Communications diverses, 12.
—— Représentation de mystères à Amiens, 105.
—— Antiquités mérovingiennes découvertes à Domart, 110.
—— Exploration archéologique dans le département de la Somme, 213.
—— Extraits des registres aux comptes de la terre et seigneurie de Lucheux, 257, 576.
—— Lettre de Louis XI aux habitants d'Amiens, 310.
—— Extraits des registres de l'échevinage d'Amiens, 574.
—— Noms d'artistes des quinzième et seizième siècles, 576.

E.

ENCOURAGEMENTS aux Sociétés savantes, 211, 215, 309, 315, 517.

Digitized by Google

Encouragements aux correspondants du ministère, 211, 215, 309, 315.
Etats généraux de 1576. Analyse d'un manuscrit concernant cette assemblée, 555.
Etudes archéologiques.
—— Notice sur deux vases antiques en argent massif trouvés dans le lit du Rhône, par M. Deloye, 496.
Etudes historiques.
—— Catherine de Bourbon, régente du Béarn, de la basse Navarre, de la Soule, du Bigorre et du comté de Foix, *quatrième article*, 60.
—— De l'origine du peuple espagnol. Formation de sa langue, 74.
—— Philologie gauloise. Dieux et déesses, 146.
—— Première campagne de Jules César. Etude topographique et archéologique sur l'expédition de César contre les Helvètes, et sur l'endroit présumé de leur défaite aux environs de Couches et de Nolay, 264.
—— Philologie gauloise. Additions à la grammaire, 494.
—— Analyse d'un manuscrit de la bibliothèque de Blois sur les états généraux de 1576, 555.
Extraits des registres d'office du bailliage de Ribemont, 588.

F.

Feillet. Note se rapportant à un épisode du siége de Paris par Henri IV, 307.
—— Lettre de Mme Legras au chancelier Seguier, 307.
—— Lettre de l'abbé de Rancé, 308.
—— Lettre du duc et de la duchesse de Richelieu au cardinal Mazarin, 308.
Fief chepier (Le) de Hocqueville-sur-Cany, 569.
Fleury. Tombes du quatorzième et du seizième siècle, 468.
—— Inventaire de reliquaires et objets précieux appartenant à des édifices religieux, 480.
Foucher (Victor). Chargé de l'examen d'une communication, 107.
Foulquier - Lavergne. Auteur d'une Notice statistique et historique du canton de Saint-Sernin, 137.

G.

Gaignières (Collection des dessins), 110.
Gaumé. Reproductions photographiques d'anciens vitraux, 8.
Gaultier du Mottay. Lettre de Henri IV, 3.
Germer-Durand. Inscriptions romaines découvertes à Nîmes, 20.
Girardot (Le baron de). Lettres du cardinal de Richelieu, 2.
—— Réception du duc d'Alençon à Bourges en 1576, 6.
—— Lettre de Henri IV, 106.
—— Essais d'aérostats en Alsace en 1784, 106.
—— Lettres de la fin du dix-huitième siècle, 111.
—— Copies d'anciennes épitaphes, 111.
—— Offre d'ouvrages au Comité, 213.
—— Artistes de la ville et de la cathédrale de Bourges, 260.
—— Preuves de noblesse exigées des officiers des Gardes du corps, 305.
—— Epitaphes du dix-huitième siècle, 313.
—— Chartes du dixième au douzième siècle, 436.
Giraud (Abbé). Testament d'un abbé de Saint-Victor de Marseille, 206.

Digitized by Google

GIRAUD (Abbé). Documents relatifs au sculpteur Bernard Toro, 259.
GIVELET. Auteur d'un travail sur les anciennes maisons de Reims, 510.
GODARD-FAULTRIER. Découverte d'anciens cercueils dans l'église de Saint-Jean-des-Mauvrets, 7, 472.
—— Inscription de l'église de Candes, 7, 20, 472.
—— Inscription d'une ancienne plaque de poteau de justice, 313.
—— Peintures murales de l'église de Saint-Pierre de Chemillé, 313.
GOMART. Plan de la ville de Péronne, 215.
GOURGUES (Vte de). Note sur un manuscrit du treizième siècle relatif à l'histoire d'une famille du Périgord, 142.
GOZE. Inscription trouvée sur les reliques d'un abbé de Corbie, 7, 471.
—— Epitaphe du quatorzième siècle, 469.
—— Eglises romanes de la Somme, 469.
GRIMOT (Abbé). Note sur Pierre Danes, 207.
GUESSARD. Chargé de l'examen de documents, 2.
GUILHERMY (De). Chargé de l'examen de communications, 7, 8, 19, 111, 112, 113, 114, 213, 214, 313, 314.
—— Editeur du *Recueil des inscriptions du moyen âge de la France*, 19.
—— Rapport sur des envois de correspondants, 217.
—— *Idem* sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 449.
—— *Idem* sur le *Bulletin du Comité d'histoire e d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, 459.
—— *Idem* sur des envois de correspondants, 467, 471.

H.

HÉDIN. Dessins relatifs à l'ancien château d'Alençon, 395.
HÉRICOURT (Comte d'). Inscription de la porte Saint-Pry, à Béthune, 469.
HUCHER. Note sur les armoiries des comtes du Maine, 349.
HUILLARD-BRÉHOLLES. Rapport sur les résultats des concours ouverts entre les Sociétés savantes pour les années 1861 et 1862, 23.
—— Chargé de l'examen de documents, 108, 109, 310.
—— Rapport sur les travaux de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 126.
—— *Idem* sur les travaux de la Société académique des Hautes-Pyrénées, 529.

I.

INVENTAIRE des reliquaires et objets précieux de la collégiale de Saint-Quentin, 480.
INVENTAIRE des trésors de Notre-Dame de Liesse et de la cathédrale de Laon, 480.

J.

JANER (Florencio). Projet de rédaction d'un catalogue raisonné des manuscrits français conservés dans les bibliothèques d'Espagne, 442.
JOURDAIN. Chargé de l'examen de documents, 3, 207, 210.
—— Rapport sur divers envois de correspondants, 16, 350, 352, 357.
—— Rapport sur les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 233.

Digitized by Google

JOURDAIN. Rapport sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 238.
—— *Idem* sur les *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, 241.
—— *Idem* sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 332.
—— *Idem* sur les travaux de la Société scientifique et littéraire de Castres, 336.
JOUSSET (Dr). Note sur des lettres de Henri IV, de Catherine de Médicis et de divers autres grands personnages, 109.
—— Lettre de madame de Maintenon, 109.
JOUY-AUX-ARCHES (Aqueduc romain de), 215.
JUSSIEU (De). Chant patriotique en patois savoisien de l'année 1590, 13.
—— Sceau du doyen de Saint-André (Savoie) au treizième siècle, 214.

L.

LACROIX (P.). Chargé de l'examen d'une communication, 112.
—— Rapport sur les travaux de la Société de statistique de Marseille, 249.
—— *Idem* sur les *Mémoires de la Commission d'archéologie et des sciences historiques de Vesoul*, 254.
—— *Idem* sur des documents adressés par divers correspondants, 257, 315.
—— Projet d'établissement d'inventaires des objets d'art existant dans les édifices publics, 315.
—— *Idem* sur les *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, 383.
—— *Idem* sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 462.
—— *Idem* sur le *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, 465.
—— *Idem* sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 548.
LACROIX (Th.). Pouillé du diocèse de Mâcon, dressé en 1515, 207, 440.
LA FONS DE MÉLICOCQ (de). Porte de Saint-Pry, à Béthune, 7, 116.
—— Extraits d'un manuscrit du quinzième siècle, 108.
LA GRANGE (Marquis de). Rapport sur les travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, 553.
LA GRÈZE (Bascle de). Copie des *Fors inédits d'Azun*, 13.
LAGRÈZE-FOSSAT. Signification du triangle employé dans quelques actes du seizième siècle, 137.
LASCOUX. Chargé de l'examen de documents, 2, 13.
LA VILLEGILLE (De). Chargé de la publication du *Recueil des poésies populaires de la France*, 13, 14.
—— Chargé de l'examen d'une communication, 209.
—— Rapport sur le *Bulletin de la société académique de Brest*, 368.
—— *Idem* sur le *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, 374.
—— *Idem* sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, 534.
LA VILLEMARQUÉ (Vicomte de). Observations au sujet de l'interprétation d'un texte d'inscription, 9.
—— Rapport sur une carte archéologique du Morbihan, 390.

Digitized by Google

La Villemarqué (Vicomte de). Rapport sur une communication relative au dolmen de la Chapelle Vendômoise, 392.
—— *Idem* sur un envoi de dessins relatifs à l'ancien château d'Alençon, 395.
Lecointre-Dupont. Découverte d'une mosaïque antique à Poitiers, 215.
Lefebvre. Description d'un tournois exécuté en 1463, 112.
Lehéricher. Inscription de Sacey, 469.
Lepage. Auteur du *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, 23.
—— Notes sur divers artistes des quinzième et seizième siècles, 112, 315.
—— Documents relatifs à Arnauld de Cervolle, 207.
Le Roux de Lincy. Rapport sur une communication, 9.
—— Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 36.
—— *Idem* sur les *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 39.
—— *Idem* sur les travaux de la Société d'émulation de Cambrai, 339.
—— *Idem* au sujet d'une Notice relative à la découverte d'un aqueduc romain à Touvois, 475.
—— *Idem* sur d'anciens carrelages émaillés, 477.
—— *Idem* sur la chapelle du cimetière de Saint-Floret, 485.
Leroy (G.). Dessins de pierres tombales des anciens abbés de Barbeau, 8, 473.
—— Passe-port délivré en 1593, 15.
—— Documents divers, 16.
—— Pièces relatives à la biographie de l'abbé de Voisenon, 209.
—— Excommunication prononcée par un archevêque de Sens, 308.
—— Épitaphe de Michel de Castelnau, 469.
—— Moules monétaires romains découverts à Melun, 489.
Le Roy. Lettre relative au pèlerinage de Notre-Dame de la Délivrande, 441, 446.
—— Charte concernant l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville, 441, 446.
—— Pierre tombale de l'église d'Anglesqueville, 469.
—— Aveu de 1564, concernant un droit de *chep*, 569.
Lettres de Henri IV (Publication du Recueil des), 3.
Lettres du cardinal de Richelieu (Publication des), 2.
Lettre de Louis XI à Georges de la Trémoille, sire de Craon, 595.
Lettre de M. Buache de Verpont, 587.
Levasseur. Rapport sur le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, 28.
—— *Idem* sur les travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Chambéry, 33.
—— *Idem* sur les publications de la Société d'archéologie lorraine, 35.
—— Chargé de l'examen de communications, 209, 307, 310.
Lhôtellerie (De). Note relative à l'antique *Julia Cæsarea*, 5.
—— Acquisitions du musée de Cherchel pendant le deuxième semestre de 1862, 7.
Lieue gauloise (Observations sur la), par M. Quicherat, 186.

Digitized by Google

LIMÉ. Découverte d'un cimetière antique, 112.
LONGUEMAR (de). Estampages d'inscriptions, 20, 217.

M.

MANTELLIER. Inscriptions du musée historique d'Orléans, 472.
MARCHEGAY. Communication au sujet de pièces originales relatives aux ornements et tombeaux de l'église de Notre-Dame du château de Thouars, 87.
—— Document relatif à l'histoire de l'artillerie, 140.
—— Charte-Notice concernant la cloche de l'église de Blaison en Anjou, 594.
—— Lettres de Louis XI à Georges de la Trémoille, sire de Craon, 595.
—— Pièces originales relatives aux vêtements, armes, livres, etc., de Prégent de Coëtivy, grand amiral de France, 597.
MARSY (De). Ancienne inscription découverte à Compiègne, 114.
—— Inscription de l'église Saint-Pierre de Compiègne, 214.
—— Ancien sceau, 214.
MARTIN (Francis). Antiquités de Villeneuve-Saint-Georges, 116.
MARTIN-DAUSSIGNY. Inscription trouvée dans l'église de Saint-Irénée, à Lyon, 313.
MARTONNE (De). Note sur le dolmen da la Chapelle Vendômoise, 392.
MAS-LATRIE (de). Nommé membre de la section d'histoire du Comité, 1.
—— Chargé de l'examen d'une communication, 306.
—— Rapport sur les travaux de la Société littéraire et scientifique de Castres, 451.
—— *Idem* sur le *Bulletin de l'Académie delphinale, à Grenoble*, 456.
—— *Idem* sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 537.
MATHON. Notes relatives à la généalogie de Thomas Corneille, 15.
—— Chartes originales de la famille de Pierrecourt, 107, 439.
MATHON fils. Inscription du moyen âge en vers hexamètres, 20.
—— Estampage d'inscription, 217.
—— Bail à cens du quinzième siècle, 310.
—— Revenus attachés au titre de chapelain d'une abbaye en 1463, 310.
MATTON. Actes relatifs à la famille de Condorcet, 311.
—— Exemption de la taille réclamée par un maître d'éécole, 330.
—— Extraits des registres d'office du bailliage de Ribemont, 588.
MÉDAILLE gauloise trouvée près de Cahors, 492.
MÉLANGES. Nouvelles observations sur la lieue gauloise, 186.
MELLET (Comte de). Lettres des deux géographes Buache, 207, 587.
MELLEVILLE. Lettres patentes en faveur de Mme de Maintenon, 209.
MEURTHE (Conseils d'hygiène publique et de salubrité de la), 405.
MICHEL (Francisque). Note sur des *rôles gascons* conservés en Angleterre, 4.
MONIN. Auteur d'études intitulées : *Philologie gauloise*; *Dieux et Déesses*, 146.
—— *Philologie gauloise. Additions à la grammaire*, 494.
MONNIER. Arrêt de bannissement pour le meurtre d'un prêtre en 1545, 107.

Digitized by Google

MONTAIGLON (de). Auteur d'une Notice sur Jules Renouvier, 114.

MONVEL. Etude sur les ruines de Triguères, 8.

—— Auteur d'une *Etude sur les expéditions de César dans le pays des Carnutes*, 308.

MORAND. Auteur d'un travail au sujet du *Doctrinale medicum*, d'Alexandre de Villedieu, 50.

—— Auteur d'un travail sur les chronogrammes de la ville d'Aire, 214.

MORLET (Colonel de). Objets antiques découverts à Gerstheim, 314.

MOULES monétaires romains découverts à Melun, 489.

N.

NARBONNE (Cloître de la cathédrale de), 110.

NOMINATION d'un membre du Comité, 1.

—— *Idem* d'un correspondant, 1.

NOMS de quelques artistes des quinzième et seizième siècles, 576.

NOTICES sur les ouvrages publiés en province ou relatifs à la province, 510.

NOZOT. Documents divers, 108, 112, 307.

—— Ordonnances de princes de la maison de Sedan, 13, 306.

—— Inscription de la cloche de Renwez, 20.

—— Notices historiques et archéologiques sur diverses communes, 20, 112, 217, 314, 469, 471.

—— Règlement de 1604, concernant les hôteliers de Sedan, 208.

O.

ORIEUX. Note à propos de la découverte d'un aqueduc romain et d'une voie romaine dans la Loire-Inférieure, 475.

ORIGINE du peuple espagnol (De l'). Etude historique, par M. Eug. Baret, 74.

OUVRAGES offerts au Comité du 15 août 1862 au 15 août 1863, 288.

P.

PAS-DE-CALAIS (Conseils d'hygiène et de salubrité du département du), 405.

PATIN. Rapport sur un envoi de correspondant, 15.

—— Chargé de l'examen d'un document, 105.

—— Rapport sur les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 123.

—— *Idem* sur les travaux de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin, 338.

—— *Idem* sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 432.

PHILOLOGIE gauloise. Etude historique, par M. Monin, 146.

—— Additions à la grammaire, par le même, 494.

PIÈCES originales relatives aux ornements et tombeaux de l'église de Notre-Dame du château de Thouars, 87.

PIÈCES originales relatives aux vêtements, armes, livres, etc., de Prégent de Coëtivy, grand amiral de France, 597.

PILES (Anciennes) existant sur divers points de la France méridionale, 487.

PORT (Célestin). Documents relatifs au sculpteur Pierre Biardeau, 262.

PREMIÈRE campagne de Jules César, étude, par M. Aubertin, 264.

PRIOUX. Découverte d'un cimetière antique à Limé, 112.

Digitized by Google

PRIOUX. *Monstres*, ou Revues du seizième siècle, 144.
—— Notes concernant plusieurs villes de Picardie, 208.
—— *Fac-simile* de pierres tombales du seizième siècle, 469.
PRIX institués pour les Sociétés savantes. Concours de 1864, 204, 205.
PUBLICATION des ouvrages de la Collection des documents inédits (Règlement pour la), 201, 309, 311.

Q.

QUESTIONS d'histoire littéraire au sujet du *Doctrinale medicum* d'Alexandre de Villedieu, 50.
—— Compte rendu de ce travail, par M. Delisle, 48.
QUICHERAT. Chargé de l'examen de communications, 8, 111, 112, 214.
—— Rapport sur une communication, 9.
—— Rapport sur les publications de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, 41.
—— Auteur d'un travail sur la lieue gauloise. 186.
—— Rapport sur les *Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs*, 361.
—— *Idem* sur l'Annuaire publié par la Société d'émulation de la Vendée, 364.
—— *Idem* sur d'anciennes piles existant dans le midi de la France, 487.

R.

RAPPORTS faits au Comité.
Section d'histoire et de philologie :
—— M. Huillard-Bréholles, 23, 126, 529.
—— M. Levasseur, 28, 33, 35.
—— M. Bellaguet, 117, 322, 324, 425.
—— M. Patin, 123, 338, 432.
—— M. Jourdain, 233. 238, 241, 332, 336, 350, 352, 357.
—— M. Rathery, 135, 136, 416.
—— M. A. de Barthélemy, 137, 219, 317, 320.
—— M. P. Clément, 224, 231, 435.
—— M. Delisle, 413, 436, 447.
—— M. Desnoyers, 518.
Section d'archéologie :
—— M. le Roux de Lincy, 36, 39, 339, 475, 477, 485.
—— M. Quicherat, 41, 361, 364, 487.
—— M. E. de Barthélemy, 45, 344, 345, 349, 387, 510.
—— M. Delisle, 48.
—— M. Chabouillet, 242, 377, 381, 489, 492.
—— M. P. Lacroix, 249, 254, 257, 383, 462, 465, 548.
—— M. de la Villegille, 368, 374, 534.
—— M. de la Villemarqué, 390, 392, 395.
—— M. de Guilhermy, 449, 459, 467, 471.
—— M. de Mas-Latrie, 451, 456, 537.
—— M. du Sommerard, 479, 480.
—— Le marquis de la Grange, 553.
RATHERY. Chargé de l'examen de documents, 3, 12, 207, 209, 306.
—— Chargé de la publication du *Recueil des poésies populaires de la France*, 13, 14.
—— Rapport sur des envois de correspondants, 15.
—— Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, 135.
—— Rapport sur des envois de correspondants, 136.
—— *Idem* sur les travaux de l'Académie impériale de Reims, 416.

Digitized by Google

RAVENEL. Chargé de l'examen d'une communication, 209.
RAYMOND. Lettres de Henri IV, 108.
—— Inscriptions de la cathédrale de Lescar, 113
RÉCOMPENSES aux Sociétés savantes (Séance de distribution des), 517.
RECUEIL des lettres de Henri IV (Publication du), 3.
RECUEIL des inscriptions du moyen âge de la France (Publication du), 19.
RECUEIL des poésies populaires de la France (Publication d'un), 13.
RÈGLEMENT pour la publication des ouvrages de la collection des documents inédits de l'histoire nationale, 201.
RÈGLEMENT de police de la ville de Thiers, 580.
RENIER. Chargé de l'examen de communications, 6, 7, 8, 20, 214, 313.
RENON (Abbé). Inscriptions de l'église abbatiale de Clermont, 470.
RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.
—— Communications relatives à cette publication, 112.
REVOIL. Découverte d'un cippe en forme d'hermès, à Nîmes. 214.
REVUE des Sociétés savantes.
—— Renvois à la commission de publication de ce recueil, 4, 9, 10, 15, 21, 109, 113, 114, 116, 208, 217, 311, 315, 443.
REVUE archéologique, 21.
RHIN (Haut-) (Conseils d'hygiène et de salubrité publique du département du), 405.
RICHELIEU (Publication des lettres du cardinal de), 2.
RING (De). Inscription d'un cloître ancien de Guebwiller, 7, 473,
—— Fouilles des anciens tumulus d'Alsace, 7.
ROBIN (Abbé), Découverte d'une statue au bourg de Cuiseaux, 113.
ROSENZWEIG. Auteur d'une carte archéologique du Morbihan, 390.
ROSIER (Albert). Lettre de Charles VII aux habitants de Narbonne, 109.
ROZIÈRES (De). Chargé de l'examen d'une communication, 13.

S.

SABATIER (Abbé). Fondation d'une confrérie par acte testamentaire, 13.
SAINT-FLORET (Chapelle du cimetière à), 485.
SAINT-JOANNY. Documents se rapportant à l'histoire de la ville de Thiers, 210, 352.
—— Marché passé en 1685 pour la construction d'un rétable, 262, 585.
—— Règlement de police de la ville de Thiers, 580.
SAINT-PHALLE (Marquis de). Tombes de l'église de Cudot, 470.
SALMON. Copies d'anciennes inscriptions, 470.
SAMAZEUILH. Auteur d'une étude historique sur Catherine de Bourbon, régente du Béarn, de la basse Navarre, etc., 60.
SCEAU de la bullette de Metz, 444.
SÉANCES du Comité. *Voir* SECTIONS.
SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE du Comité.
—— Comptes rendus des séances, par M. Chéruel, 2, 12, 105, 206, 305, 310.
SECTION D'ARCHÉOLOGIE du Comité.
—— Comptes rendus des séances, par M. Chabouillet, 5, 17, 110, 212, 312.
SIMONNET. Pièces relatives à la réunion de la Lorraine à la France, 208.

Digitized by Google

Sociétés savantes de France.
—— Amiens (Société des antiquaires de Picardie), 19, 102, 114, 344.
—— *Idem* (Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts), 21, 387, 609.
—— *Idem* (Société médicale), 196.
—— Angers (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 36, 512, 607.
—— *Idem* (Commission archéologique de Maine-et-Loire), 313.
—— *Idem* (Société industrielle), 100.
—— *Idem* (Société académique de Maine-et-Loire), 104, 109, 425.
—— Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), 109, 413.
—— Arras (Académie), 14, 233, 401, 411.
—— Auch (Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique), 28, 115, 459.
—— Autun (Société éduenne), 15, 320, 324.
—— Avallon (Société d'études), 14, 193, 225.
—— Avesnes (Société archéologique), 114.
—— Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), 25.
—— Besançon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 25, 98.
—— *Idem* (Société d'émulation du Doubs), 21, 361.
—— Béziers (Société archéologique, scientifique et littéraire), 516.
—— Bourg (Société impériale d'émulation), 601.
—— Brest (Société académique), 4, 21, 219, 368.
—— Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 115, 462.
—— *Idem* (Société des antiquaires de Normandie), 17, 98, 216, 548.
—— Cambrai (Société d'émulation), 9, 339.
—— Castres (Société scientifique et littéraire) 15, 114, 336, 451.
—— Châlon-sur-Saône (Société d'histoire et d'archéologie), 21, 377.
—— Chauny (Société littéraire et scientifique), 95
—— Clermont-Ferrand (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 14, 216, 534.
—— Colmar (Société d'histoire naturelle), 196.
—— Dijon (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 4, 98, 238, 609.
—— *Idem* (Commission des antiquités de la Côte-d'Or), 41, 112.
—— Douai (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 15, 103, 332.
—— Dunkerque (Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts), 610.
—— *Idem* (Comité flamand de France), 15, 242, 317.
—— Grenoble (Académie delphinale), 114, 447, 456.
—— Havre (le) (Société havraise d'études diverses), 21, 101, 381, 608.
—— Laon (Société académique), 25, 602.
—— Lille (Commission historique du Nord), 45, 518.
—— *Idem* (Société centrale de médecine du département du Nord), 195.
—— Limoges (Société historique et

Digitized by Google

archéologique du Limousin), 194, 216, 537.
—— Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 303, 402, 403.
—— *Idem* (Société littéraire), 123.
—— Mans (le) (Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe), 108.
—— Marseille (Société de statistique), 8, 114, 249, 465.
—— *Idem* (Société de médecine), 194.
—— *Idem* (Société artistique), 606.
—— Mende (Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère), 21, 100, 374.
—— Metz (Académie impériale), 9, 345.
—— *Idem* (Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle), 4, 25, 126, 215.
—— Montauban (Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne), 302.
—— Montpellier (Académie des sciences et lettres), 401.
—— *Idem* (Société archéologique), 17, 25.
—— Moulins (Société d'émulation de l'Allier), 398.
—— Mulhouse (Société industrielle), 25, 397.
—— Nancy (Société d'archéologie lorraine), 15, 23, 35, 100, 322, 401, 513.
—— Napoléon-Vendée (Société d'émulation de la Vendée), 21, 192, 364.
—— Orange (Société d'agriculture, sciences et arts), 404.
—— Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), 39, 117, 404.
—— Puy (le) (Société d'agricultnre, sciences, arts et commerce), 4, 21, 241, 383.
—— Reims (Académie impériale), 109, 416.
—— Rodez (Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron), 399.
—— Rouen (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 307.
—— Saint-Etienne (Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire), 109, 435, 512.
—— Saint-Jean de Maurienne (Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne), 33, 216, 553.
—— Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), 4, 25, 231.
—— Saint-Quentin (Société académique), 15, 338, 610.
—— Sens (Société archéologique), 104.
—— Soissons (Société archéologique, historique et scientifique), 4, 135, 603, 604, 605.
—— Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace), 113, 402, 514.
—— *Idem* (Société de médecine), 404.
—— Tarbes (Société académique des Hautes-Pyrénées), 25, 529.
—— Toulon (Société des sciences, belles-lettres et arts du Var), 103, 216, 601.
—— Toulouse (Académie des jeux Floraux), 99.
—— *Idem* (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), 9, 109, 197, 432, 449, 512.
—— *Idem* (Académie de législation), 400, 606.
—— *Idem* (Société archéologique du midi de la France), 99.
—— Troyes (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube), 95.

Digitized by Google

Sociétés savantes de France.
—— Verdun (Société philomathique), 25.
—— Vesoul (Commission d'archéologie et des sciences historiques de la Haute-Saône), 8, 254.
Sociétés savantes. (Programme de concours.)
—— Amiens (Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts), 609,
—— Arras (Académie), 411.
—— Béziers (Société archéologique, scientifique et littéraire), 516.
—— Dijon (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 609,
—— Dunkerque (Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts), 610,
—— Havre (le) (Société havraise d'études diverses), 608.
—— Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 303.
—— Montauban (Société des sciences, agriculture et belles-lettres), 302.
—— Saint-Quentin (Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture), 610.
—— Toulouse (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), 197.
Sociétés savantes de l'étranger.
—— Alexandrie (Institut égyptien), 410.
—— Anvers (Académie d'archéologie de Belgique), 406.
—— Bruxelles (Académie royale de Belgique), 405.
—— Somme (Conseil d'hygiène publique et de salubrité Du département de la), 404.
Sommerard (du). Rapport au sujet de carreaux en terre cuite reçueillis à Beauvais, 479.
—— *Idem* sur d'anciens inventaires de reliques et objets précieux, 480.
Soultrait (De). Inscriptions du département de la Nièvre, 470.
Sourdeval (De). Auteur d'une brochure sur l'expédition de Louis XIII contre Soubise, 14.
Spach. Auteur d'un travail sur une ancienne *Lettre d'indulgence*, 113.

T.

Tarn (Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département du), 405.
Tarn-et-Garonne (Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de), 405.
Teissier. Criées publiques de la fin du quatorzième siècle. 209.
—— Note concernant les archives municipales de Toulon, 440.
Tiers état en France (Publication de l'histoire du), 12.
Tisserand (Abbé). Pariage entre le Dauphin et Jean de Poitiers, archevêque de Vienne, au sujet de la juridiction de cette ville, 108.

V.

Vases en argent massif découverts dans le lit du Rhône, 496.
Vertault (Fouilles archéologiques de), 111.
Vieux (Fouilles de), 20.
Voie romaine découverte à Saint-Mars de Coutais, 475.
Voisin (Abbé). Hommage de diverses publications, 109.

FIN DE LA TABLE.

PARIS, IMP. PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 45.

Digitized by Google

COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS
RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE,
PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONUMENTS ÉCRITS.

Archives administratives et législatives de Reims, par M. Varin; 8 vol. in-4° en 10 tomes.
Captivité de François Ier, par M. Aimé Champollion-Figeac; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, par M. Deloche; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de Notre-Dame de Paris, par M. Guérard; 4 vol. in-4°.
Cartulaire de Saint-Bertin, par M. Guérard; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de Saint-Père de Chartres, par M. Guérard; 2 vol. in-4°.
Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, par M. Guérard; 2 vol. in-4°.
Cartulaires de Savigny et d'Aisnay, par M. Aug. Bernard; 1 vol. in-4°.
Cartulaire de Redon, par M. A. de Courson; 1 vol. In-4°.
Chronique de Bertrand Duguesclin, par M. Charrière; 2 vol. in-4°.
Chronique des ducs de Normandie, par M. Francisque Michel; 3 vol. in-4°.
Chronique du religieux de Saint-Denis, par M. Bellaguet; 6 vol. in-4°.
Conférences de Loudun, par M. Bouchitté; 1 vol. in-4°.
Correspondance de Sourdis, par M. Eugène Sue; 3 vol. in-4°.
Correspondance et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu, par M. Avenel; 5 vol. in-4°.
Croisade contre les Albigeois, par M. Fauriel. 1 vol. in-4°.
Eléments de paléographie, par M. Natalis de Wailly; 2 vol. in-4°.
Histoire du tiers état en France, par M. Augustin Thierry; 3 vol. in-4°.
Histoire de la guerre de Navarre, par M. Francisque Michel; 1 vol. in-4°.
Journal des états généraux tenus à Tours en 1484, par M. A. Bernier; 1 vol. in-4°.
Journal d'Olivier d'Ormesson, par M. Chéruel; 2 vol. in-4°.
L'Esclaircissement de la langue françoyse de maistre Jehan Palsgrave, par M. Génin; 1 vol. in-4°.
Lettres de Henri IV, par M. Berger de Xivrey; 7 vol. in-4°.
Lettres des Rois et Reines, par M. Champollion-Figeac; 2 vol. in-4°.
Livre de jostice et de plet, par M. Rapetti; 1 vol. in-4°.
Livre de la taille de Paris, par M. Géraud; 1 vol. in-4°.
Mélanges historiques, par M. Champollion-Figeac; 4 vol. in-4°.
Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne, par M. le général Pelet; 11 vol. in-4° avec 10 livraisons d'atlas in-folio.
Mémoires de Claude Haton, par M. Bourquelot; 2 vol. in-4°.
Mémoires de Nicolas Foucault, par M. Baudry; 1 vol. in-4°.
Mistère du siege d'Orleans, par M. Guessard; 1 vol. in-4°.
Négociations de la France dans le Levant, par M. Charrière; 4 vol. in-4°.
Négociations entre la France et l'Autriche, par M. Le Glay; 2 vol. in-4°.
Négociations relatives à la succession d'Espagne, par M. Mignet; 4 vol. in-4°.

MONUMENTS ÉCRITS. (Suite.)

Négociations sous François II, par M. Louis Paris; 1 vol. in-4°.
Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane, par M. Abel Desjardins. 2 vol. in-4°.
Olim (Les), par M. Beugnot; 4 vol. in-4°.
Ouvrages inédits d'Abélard, par M. V. Cousin; 1 vol. in-4°.
Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, par M. Weiss; 9 vol. in-4°.
Privilèges accordés par le Saint-Siége à la Couronne de France, par M. Ad. Tardif; 1 vol. in-4°.
Procès des Templiers, par M. Michelet; 2 vol. in-4°.
Procès-verbaux des états généraux de 1593, par M. Aug. Bernard; 1 vol. in-4°.
Procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII, par M. A. Bernier. 1 vol. in-4°.
Quatre livres des Rois (Les), par M. Le Roux de Lincy; 1 vol. in-4°.
Recueil de documents inédits concernant l'histoire de l'administration publique en France pendant le règne de Louis XIV, par M. Depping; 4 vol. in-4°.
Règlements d'Etienne Boileau, par M. Depping 1 vol. in-4°.
Relations des ambassadeurs vénitiens, par N. Tommaseo; 2 vol. in-4°.
Trésor de Brunetto Latini, par M. Chabaille; 1 vol. in-4°.

Rapports au Roi et pièces; 1 vol. in-4°.
Rapports au Ministre; 1 vol. in-4°.

ARCHÉOLOGIE.

Iconographie chrétienne, par M. Didron; 1 vol. in-4°.
Architecture monastique au moyen âge, par M. Albert Lenoir; 2 vol. in-4°.
Monographie de la cathédrale de Chartres, par MM. Lassus, Amaury Duval, Didron; 7 liv. de planches.
Monographie de Notre-Dame de Noyon, par MM. Vitet et Daniel Ramée; 1 vol in-4° avec atlas.
Peinture à fresque de Saint-Savin, par MM. P. Mérimée et Gérard Séguin; 1 vol. in-fol. avec atlas.
Statistique monumentale de Paris, par M. A. Lenoir; 33 livraisons de l'atlas.
Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon, par M. A. Deville; 1 vol. in-4° avec atlas.

Instructions sur l'architecture antique gallo-romaine, etc., par M. A. Lenoir; 1 cahier in-4°.
Instructions sur l'architecture du moyen âge, par MM. Leprévost et A. Lenoir; 1 cahier in-4°.
Instructions sur l'architecture militaire, par MM. Mérimée et A. Lenoir; 1 cahier in-4°.
Instructions sur la musique, par M. Bottée de Toulmon; 1 cahier in-4°.

Digitized by Google

LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Paraît par livraisons mensuelles le 30 de chaque mois. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. par an pour Paris et les départements.

ON S'ABONNE A PARIS :

Chez M. PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

Dans les départements : chez les principaux libraires.

A L'ÉTRANGER :

AMSTERDAM.	Van Cleff frères.
—	L. van Bakkenès et Cie.
ANVERS....	Max Kornicker.
BERLIN....	Asher et Cie.
—	Ernst et Korn.
BONN.....	Marcus.
BRUXELLES..	Decq.
—	Muquardt.
FLORENCE..	Vieusseux.
FRANCFORT.	Baër.
LEIPZIG....	T.-O. Weigel
—	Dürr.
LONDRES...	Hippolyte Baillière.
—	Barthès and Lowell.
MADRID....	C. Bailly Baillière.
MALAGA....	Francisco de Mova.
MILAN.....	Dumolard frères.
MOSCOU....	Urbain.
NAPLES.....	Marghieri.
NEW-YORK..	Hippolyte Baillière.
ROME.....	Merle.
ST-PÉTERSBOURG....	Glarner.
—	I. Issakoff.
STOCKHOLM.	Bonnier.
TRIESTE....	Münster.
TURIN.....	Bocca frères.
VENISE.....	Münster.
VÉRONE....	Münster.
VIENNE....	Sternickel et Sintenis.
—	Gerold et fils.

PARIS IMPRIMERIE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ 45. (279)

Digitized by Google

Digitized by Google

10773

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UC BERKELEY LIBRARIES
C031779314
Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google

Digitized by Google